

Enquête sur les petits métiers de la pêche en Languedoc-Roussillon

Christian CHABOUD¹
Bertrand CAZALET²
Nastassia REYES¹
Alex RUBIN¹



Mars 2015

Programme POLYPECHE

1 UMR MARBEC 248 (IRD – Ifremer – Univ. Montpellier - CNRS), Station Ifremer, Avenue Jean Monnet, CS 30171, 34203 Sète Cedex, France

2 Juriste, Consultant indépendant (SAS MAREPOLIS), Chercheur associé au CRIOBE USR 3278 CNRS-EPHE-UPVD & LABEX Corail Centre de Biologie et d'Écologie Tropicale et Méditerranéenne



Table des matières

1	Introduction	5
2	Méthodologie	5
2.1	Échantillon	5
2.2	Questionnaire	6
2.2.1	Caractéristiques de la personne enquêtée :	6
2.2.2	Caractéristiques de son entreprise de pêche	6
2.2.2.1	La main-d'œuvre	6
2.2.2.2	Les embarcations et leurs équipements	6
2.2.2.3	Les engins de pêche	7
2.2.2.3.1	Les engins de pêche en mer	7
2.2.2.3.2	Les engins de pêche en étangs, graux et canaux	7
2.2.2.4	Commercialisation des prises	7
2.2.3	Activité de pêche au cours de l'année passée	8
2.2.4	Perceptions du patron pêcheur	8
2.2.4.1	Avenir du métier	8
2.2.4.2	Milieus naturels exploités	8
2.2.4.3	Biodiversité	8
2.2.4.4	Institutions de gestion ou d'appui	8
2.2.4.5	Modes et actions de gestion	8
2.2.4.6	Conflits, contraintes, bonnes et mauvaises pratiques	8
2.2.4.7	Règlementation mise en place au niveau de la prud'homie	8
2.3	Saisie et constitution de la base de données	9
2.4	Traitements statistiques	9
3	Résultats	10
3.1	Caractérisation du profil des patrons de pêche	10
3.1.1	Aspects démographiques	10
3.1.2	Mode d'apprentissage, niveau de formation professionnel et milieu social d'origine	12
3.1.3	Milieus de pêche exploités	13
3.1.4	Participation à des organisations autres que la prud'homie	15
3.1.5	Pratique d'une autre activité	15
3.2	Caractérisation des entreprises de pêche	16
3.2.1	Autres personnes employées dans l'entreprise	16
3.2.2	Moyens matériels de l'entreprise	19
3.2.2.1	Les embarcations et équipements embarqués	19
3.2.2.1.1	Résultats par embarcation	19
3.2.2.2	Les engins de pêche	24
3.2.2.2.1	Engins de pêche en mer	24
3.2.2.2.2	Espèces cibles des engins de pêche en mer	26
3.2.2.2.3	Engins de pêche en étang, grau et canal	30
3.2.2.2.4	Espèces cibles des engins de pêche en étang, grau et canal	30
3.2.2.2.5	Nombre total de types d'engins possédés par pêcheur	32
3.2.3	Modes et moyens de commercialisation	33
3.2.3.1	Importance relative des différents modes de vente	33
3.2.3.2	Stratégies de mises en marché	38
3.2.3.3	Criées fréquentées	39
3.2.3.4	Les moyens de commercialisation	40
3.2.4	Analyse synthétique des résultats sur les entreprises de pêche par analyse multivariée	41
3.2.4.1	Méthodologie et données	41
3.2.4.2	Résultats des analyses de correspondances multiples	41
3.3	Activité de pêche	44
3.3.1	Taux d'activité	44
3.3.2	Importance et saisonnalité des techniques de pêche	44
3.3.2.1	Pour l'ensemble des milieux exploités	44

3.3.2.2	Milieu marin	45
3.3.2.3	Étangs	45
3.3.3	Importance et saisonnalité des espèces cibles	48
3.3.3.1	Tous milieux confondus	48
3.3.3.2	Milieu marin	48
3.3.3.3	Étangs	49
3.3.4	Diversité des techniques de pêche utilisées au cours de l'année précédente	50
3.3.5	Diversité des espèces cibles selon les types d'engins utilisés au cours de l'année précédente	50
3.3.5.1	En mer	51
3.3.5.2	En étang	52
3.3.6	Analyse synthétique de l'activité de pêche par analyse multivariée	53
3.3.6.1	Aspects méthodologiques et données	53
3.3.6.2	Analyse en correspondances multiples sur tous les milieux	53
3.3.6.3	Analyse en correspondances multiples restreinte au milieu marin	56
3.3.6.4	Analyse en correspondances multiples restreinte aux étangs	58
3.4	Perceptions des patrons pêcheurs	60
3.4.1	Perceptions sur l'avenir de la pêche	60
3.4.2	Perceptions sur l'évolution de l'effort de pêche individuel	60
3.4.3	Perceptions sur l'état des milieux naturels exploités	61
3.4.3.1	Zone côtière	61
3.4.3.2	Zone du large	61
3.4.3.3	Étangs	62
3.4.4	Perceptions sur les espèces	62
3.4.4.1	Espèces en régression ou disparues	62
3.4.4.2	Espèces en augmentation ou récemment apparues	63
3.4.5	Perceptions sur la gestion et les institutions	64
3.4.5.1	Gestion globale des petits métiers	64
3.4.5.2	Importance accordée aux institutions de gestion ou d'appui	64
3.4.5.3	Qualité perçue de l'action des institutions de gestion ou d'appui	65
3.4.6	Perceptions sur les modes et actions de gestion	67
3.4.7	Perceptions sur les conflits	68
3.4.8	Perceptions sur les contraintes de la pêche aux petits métiers	69
3.4.9	Perceptions sur les mauvaises pratiques professionnelles	72
3.4.10	Perceptions sur les bonnes pratiques professionnelles ou de gestion	73
3.4.11	Perceptions sur le respect des règles au niveau de la prud'homie	75
3.4.12	Règles à adopter ou à renforcer	77
4	Conclusion	78
5	Annexes	84
5.1	Annexe I : questionnaire	84
5.2	Annexe II : référentiels calendriers de pêche	98
5.3	Annexe III : liste des sigles utilisés	98
5.4	Crédits Photos	98
5.5	Annexe IV : rapport sur les conditions d'installation dans la pêche aux petits métiers	99
5.6	Annexe V : présentation des fiches par prud'homie	118
5.6.1	Fiche prud'homie d'Agde	120
5.6.2	Fiche prud'homie de Bages Port-La-Nouvelle	134
5.6.3	Fiche prud'homie du Barcarès (St-Laurent de la Salanque)	150
5.6.4	Fiche prud'homie de Bouzigues	167
5.6.5	Fiche prud'homie du Grau-du-Roi	183
5.6.6	Fiche prud'homie de Gruissan	200
5.6.7	Fiche prud'homie de Leucate	217
5.6.8	Fiche prud'homie de Marseillan	234
5.6.9	Fiche prud'homie de Mèze	236
5.6.10	Fiche prud'homie de Palavas	250
5.6.11	Fiche prud'homie de Saint-Cyprien	268

5.6.12	Fiche prud'homie de Sète-Etang	284
5.6.13	Fiche prud'homie de Sète-Mole	301
5.6.14	Fiche prud'homie de Valras	315

1 Introduction

Le programme de recherche POLYPECHE, réalisé avec le support financier de la Fondation de France, a comme objet principal l'étude de la polyvalence de la pêche aux petits métiers dans la région Languedoc-Roussillon et ses implications en termes de durabilité et de gestion. Une connaissance actualisée des formes techniques et organisationnelles de cette polyvalence nous est apparue nécessaire. L'enquête présentée ici entend répondre à ce besoin. Elle a été réalisée d'octobre 2012 à janvier 2013 dans l'ensemble des prud'homies de la région auprès d'un échantillon de patrons pêcheurs. Les questions posées concernent les moyens humains et matériels des entreprises individuelles de pêche, les conditions d'accès et de maintien dans la profession, les pratiques de pêche, la perception des patrons pêcheurs sur les milieux exploités, leurs ressources, le système de gestion de l'activité. Elle a été complétée par une étude plus spécifique sur les conditions d'installation dans la profession de patron pêcheur petits métiers.

Ce rapport présentera dans un premier temps les aspects méthodologiques de l'enquête et de son traitement statistique. Les résultats d'ensemble seront ensuite présentés et discutés. Des annexes présenteront ensuite l'étude sur les conditions d'installation dans la pêche aux petits métiers et enfin les résultats obtenus par prud'homie.

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs de la pêche aux petits métiers de la Région Languedoc-Roussillon qui ont bien voulu répondre à nos questions, en particulier les responsables des structures professionnelles (prud'homies) qui nous ont aidé dans l'approche de terrain et apporté de nombreux conseils et commentaires.

2 Méthodologie

2.1 Échantillon

Les enquêtes ont été réalisées dans chacune des quinze prud'homies de la région Languedoc-Roussillon. Préalablement aux entretiens avec les patrons pêcheurs, une entrevue a été réalisée dans chaque prud'homie avec des représentants des petits métiers et des personnes compétentes pour les différents milieux exploités. Lors de cet entretien, un effectif des pêcheurs actifs a été obtenu, parfois avec une liste de noms. Entre 40 et 50 % de cet effectif ont été enquêtés. Lorsque différents milieux étaient exploités au sein d'une prud'homie (comme dans le cas de Palavas-les-Flots), un quota d'enquêtes a été défini par milieu exploité. La répartition de l'échantillon par prud'homie est présentée à la table 1, elle est mise en regard d'une estimation de l'effectif total de patrons de pêche actifs au moment de l'enquête (population statistique). Aucune validation a posteriori des informations collectées au cours des entretiens "de visu" avec les patrons pêcheurs n'a été réalisée, à l'exception d'entretiens téléphoniques complémentaires avec les personnes enquêtées lorsque des ambiguïtés ont été relevées lors de l'analyse des réponses. L'ensemble des informations issues de ce travail doivent donc être considérées comme déclaratives.

TABLE 1 – Échantillon des patrons de pêche enquêtés

Prud'homies	Échantillon	Effectif total	Taux d'échantillonnage (%)
Agde	10	30	33
Bages Port-la-Nouvelle	15	35	43
Bouzigues	9	20	45
Grau-du-Roi	13	40	33
Gruissan	9	40	23
Leucate	8	15	53
Marseillan	6	20	30
Mèze	11	20	55
Palavas	23	70	33
Saint-Cyprien	16	35	46
Saint-Laurent de la Salanque (Barcarès)	9	15	60
Sète-Etang	15	35	43
Sète-Mole	6	15	40
Thau-Ingrill	3	20	15
Valras	8	15	53
Total	161	425	38

Dans quelle mesure cet échantillon est-il représentatif? N'ayant pas pu disposer d'informations administratives à jour sur la population des patrons pêcheurs, nous avons utilisé l'information disponible sur la flotte de pêche des quartiers maritimes de Sète et Port-Vendres¹. Nous avons sélectionné les embarcations d'une longueur inférieure ou égale à 12 m. Sur la base d'une estimation de 1,3 embarcations en moyenne par pêcheur (cf.3.2.2.1), on obtient pour le début de l'année 2013 un effectif de 466 pêcheurs, supérieur de 9 % à celui obtenu à partir de nos entretiens avec les responsables de prud'homies. Cet écart peut s'expliquer en raison de la période de l'enquête (période de plus faible activité). A des fins de cohérence statistique, les extrapolations réalisées dans cette étude feront appel à l'effectif estimé au moment de l'enquête.

2.2 Questionnaire

Le questionnaire, adressé aux patrons-pêcheurs, est présenté à l'annexe 1. Il est composé de trois grandes parties consacrées : 1) à la caractérisation de la personne enquêtée (patron de pêche), 2) à la description de son entreprise et de son activité annuelle (calendrier de pêche) et 3) à ses représentations sur les ressources, les milieux exploités, l'activité de pêche et le système de gestion. Le questionnaire a fait l'objet d'une pré-validation auprès de responsables régionaux de la petite pêche, à la suite de laquelle des modifications et améliorations ont été apportées. Enfin, nous avons pris soin de ne pas poser de questions déjà présentes dans les systèmes d'enquêtes permanents en cours (enquêtes sur les efforts de pêche et débarquements, enquêtes économiques du Système d'Information Halieutique de l'IFREMER).

2.2.1 Caractéristiques de la personne enquêtée :

- Age;
- Age de début dans la profession;
- Milieu d'origine;
- Age de début comme patron;
- Nombre d'enfants (dont fils), souhait de voir ses enfants devenir à leur tour pêcheur;
- Conditions d'apprentissage du métier de pêcheur;
- Disposition d'un brevet de capitaine et âge d'obtention;
- Milieux écologiques exploités au cours des douze derniers mois;
- Milieux écologiques exploités au cours des cinq dernières années;
- Principales zones de pêche en mer fréquentées au cours de l'année passée;
- Étangs exploités au cours des cinq dernières années;
- Prud'homie d'appartenance;
- Appartenance à d'autres organisations professionnelles;
- Autres activités professionnelle pratiquée (y compris la retraite).

2.2.2 Caractéristiques de son entreprise de pêche

Ces caractéristiques concernent la main-d'œuvre supplémentaire utilisée, les embarcations et leur équipement, les engins de pêche, les modes de mise en marché des prises ainsi que les moyens matériels dédiés à la commercialisation.

2.2.2.1 La main-d'œuvre On a considéré que l'entreprise pouvait employer jusqu'à quatre personnes supplémentaires. Pour chacune d'entre elles ont été enregistrés l'âge, la relation de parenté (s'il s'agit d'un membre de la famille du patron pêcheur), les activités auxquelles elle contribue (pêche, commerce, entretien des équipements, démaillage..) et enfin le mode de rémunération de la prestation de travail.

2.2.2.2 Les embarcations et leurs équipements Une première question concerne la jauge (tonneaux) et la puissance (kW) dont dispose l'entreprise au titre du (ou des) permis de mise en exploitation (PME) attribué(s). Suivent ensuite une série de questions relatives à chaque embarcation (jusqu'à 3 possibles) : année d'achat, d'obtention du PME, appartenance à la catégorie d'armement « Culture Marine Petite Pêche » (dite "CPP", propre aux zones d'exploitation conchylicolle), longueur, catégorie de navigation, matériau, type et puissance (ch) de la motorisation, équipements embarqués (électronique, vires-engins, roues, power-block. . .). Enfin, une dernière question concerne la valeur estimée de l'embarcation et des équipements du bord (hors engins de pêche).

1. On a consulté pour cela le fichier "flotte de pêche communautaire" disponible à l'adresse : <http://ec.europa.eu/fisheries/fleet/>

TABLE 2 – Engins de pêche en mer renseignés dans l'enquête

Type d'engin	Espèces cibles renseignées	Indicateur de dimensions renseigné
Filet maillant simple	Oui	Longueur
Filet maillant dérivant	Oui	Longueur
Filet trémail	Oui	Longueur
Filet combiné (maillant + trémail)	Oui	Longueur
Palangre	Oui	Nombre d'hameçons
Nasse	Oui	Nombre de nasses
Senne tournante	Oui	Non
Senne de plage	Oui	Non
Sar à poulpe	Non	Non
Ligne et canne de traîne	Oui	Non
Palangrotte	Oui	Non
Barre à escargots	Non	Non
Drague	Oui	Non
Tellinière	Non	Non
Plongée	Non	Non

2.2.2.3 Les engins de pêche On a traité séparément les engins de pêche utilisés en mer et ceux employés sur les étangs, graux et canaux. Il s'agit des engins de pêche dont dispose l'entreprise et qui peuvent ou non avoir été utilisés au cours de la période récente. Pour chaque type d'engin prédéfini et possédé par le pêcheur a été demandé quelles espèces cibles étaient recherchées, ainsi que précisé un indicateur de dimension de l'engin (lorsque ceci a semblé pertinent). Par ailleurs ont été prises en compte des techniques de pêche ne faisant pas appel à des engins de pêche comme la pêche en plongée pour les bivalves, les oursins ou les violets (bijus).

2.2.2.3.1 Les engins de pêche en mer La liste retenue figure à la table 2. L'évolution de l'effort de pêche individuel pour le principal engin utilisé en mer au cours des cinq dernières années est ensuite précisée, et si oui, dans quel ordre de grandeur.

2.2.2.3.2 Les engins de pêche en étangs, graux et canaux Leur liste est présentée à la table 3. Dans la mesure où une partie de l'activité en étang s'exerce sur des « postes » faisant l'objet d'une allocation entre pêcheurs par tirage au sort annuel réalisé par les prud'homies, une des deux premières questions a concerné le nombre de postes « tirés » dont disposent le pêcheur et le nombre d'engins qui y a été déployé. Pour le principal engin utilisé en étang, grau ou canal par le patron de pêche, il a été demandé si l'effort de pêche individuel a augmenté au cours des cinq dernières années et, si oui, dans quel ordre de grandeur.

TABLE 3 – Engins de pêche en étang, graux ou canaux renseignés dans l'enquête

Type engin ou technique de pêche	Espèces cibles renseignées	Indicateur de dimensions renseigné
Arseillère, clovissière	Oui	Non
Drague remorquée	Oui	Non
Capetchade	Oui	Non
Barrage	Oui	Longueur des ailes
Filet maillant simple	Oui	Longueur
Filet trémail	Oui	Longueur
Plongée	Oui	Non
Globe	Oui	Non
Gangui	Oui	Non

2.2.2.4 Commercialisation des prises Sept modes de commercialisation possibles ont été retenus (vente directe, à un restaurant, à un poissonnier, à un mareyeur, à la criée, via une coopérative, via une organisation professionnelle). Pour chacun d'entre eux il a été demandé s'il s'agissait du mode de commercialisation principal,

secondaire, épisodique ou jamais pratiqué. Si la vente à la criée est pratiquée, il a été demandé quelles criées étaient fréquentées. Le pêcheur a ensuite été questionné sur les avantages ou inconvénients des différents modes de commercialisation (question ouverte). Les moyens matériels spécifiques pour la mise en marché ont ensuite été renseignés (glacières, étal de vente, véhicule affecté au transport des produits, viviers/cages, ...).

2.2.3 Activité de pêche au cours de l'année passée

Les questions ont porté ici sur le calendrier de pêche de l'année précédente sur une base mensuelle. Pour ce faire, pour chaque mois de l'année, il a été demandé quels engins principaux avaient été utilisés en se limitant à trois réponses significatives, et pour chacun d'entre eux, sur quels milieux (8 catégories possibles) et pour quelles espèces cibles ou accessoires (62 espèces possibles).

2.2.4 Perceptions du patron pêcheur

Plusieurs questions ont ensuite été posées pour connaître les perceptions du pêcheur sur son métier et son environnement au sens large.

2.2.4.1 Avenir du métier Cet aspect est abordé par une question indirecte concernant le souhait de voir ses enfants choisir ou non le même métier (pour les pêcheurs ayant déclaré avoir au moins un fils). Cette question est placée plus haut dans le questionnaire (cf. 5.1, questions 15 et 16).

2.2.4.2 Milieux naturels exploités Pour trois types de milieux exploités (étang, zone côtière en-deçà de trois milles marins, zone marine au-delà de trois milles marins), il a été demandé au pêcheur de caractériser l'état de santé de la zone dans laquelle il travaille le plus souvent (sur une échelle discrète allant de "très mauvais" à "très bon"). Dans le cas des réponses « très mauvais » ou « mauvais », une question complémentaire a été posée sur la cause de cette situation (pollution, anthropisation, pêche, activités récréatives ...).

2.2.4.3 Biodiversité La perception sur l'état de la biodiversité a été abordée au moyen de trois questions principales : 1) sur les espèces anciennement présentes sur les zones de pêche fréquentées par le pêcheur et qui auraient disparu au cours des dix dernières années, 2) sur celles en nette régression pour les mêmes zones et périodes, 3) sur celles en augmentation. Enfin une question a été posée sur l'apparition de nouvelles espèces.

2.2.4.4 Institutions de gestion ou d'appui Trois questions ont été posées ici : 1) un jugement global sur la gestion de la pêche aux petits métiers (échelle discrète sur 5 niveaux, de très insatisfaisant à très satisfaisant), 2) sur l'importance accordée à diverses institutions, depuis la prud'homie à la commission européenne (échelle discrète sur 5 niveaux, de fondamentale à insignifiante), 3) sur la qualité de l'action de ces institutions pour la gestion de la pêche aux petits métiers (échelle discrète sur 5 niveaux, de mauvais à excellent).

2.2.4.5 Modes et actions de gestion Une liste d'outils de gestion déjà utilisés, envisagés ou discutés a été proposée (contrôle de la capacité de pêche, de l'effort de pêche collectif, de l'effort de pêche individuel, maillage des filets, taille minimale de capture, quota individuel de capture non transférable, quota individuel transférable, aire marine protégée/parc marin, récifs artificiels, relâché. Ces différentes mesures ont été jugées sur une échelle discrète à 5 niveaux (d'efficace à négatif).

2.2.4.6 Conflits, contraintes, bonnes et mauvaises pratiques Il a d'abord été posé une question ouverte sur l'expérience d'une situation conflictuelle dans le travail en demandant d'en préciser la nature. Une seconde question ouverte a été posée sur les contraintes principales auxquelles le patron pêcheur considère être exposé. Deux dernières questions concernent les mauvaises (à éviter) et bonnes (à promouvoir) pratiques au sein de la profession.

2.2.4.7 Règlementation mise en place au niveau de la prud'homie Une première question concerne l'acceptation générale des mesures de contrôle de l'effort de pêche individuel (échelle discrète à quatre niveaux, de totalement respectées à pas du tout respectées). Une seconde question porte sur le respect des règles de la prud'homie par les pêcheurs extérieurs opérant dans sa zone de compétence et la nature des règles non respectées. Une dernière question ouverte concerne enfin les nouvelles règles à promouvoir pour régler les problèmes actuels.

2.3 Saisie et constitution de la base de données

L'emploi du logiciel Sphinx Plus[®], pour la conception du questionnaire et de la base de données, a également autorisé une saisie directe sur ordinateur portable durant les entretiens. Ceci a permis d'éviter l'utilisation de questionnaires papier et la saisie ultérieure sur ordinateur. Par ailleurs le responsable de la collecte de données transmettait chaque soir les enquêtes de la journée au responsable de la base de donnée, ce qui a permis un contrôle en « temps réel » des enquêtes et d'éviter un décalage toujours préjudiciable entre la réalisation de l'enquête et le début du traitement des données.

2.4 Traitements statistiques

Les traitements statistiques ont été réalisés au moyen du logiciel R [18] sur les données brutes ou bien après recodage ou construction de variables de synthèse. Après une première série de traitements produisant les principales statistiques descriptives sur l'ensemble des données, des analyses multidimensionnelles, associant variables qualitatives et quantitatives, ont été produites (Analyses des Correspondances Multiples, de Hill et Smith et Classifications Ascendantes Hiérarchisées). Ces dernières analyses ont permis de mettre en évidence des structures au sein des données, non forcément visibles à partir des traitements précédents.

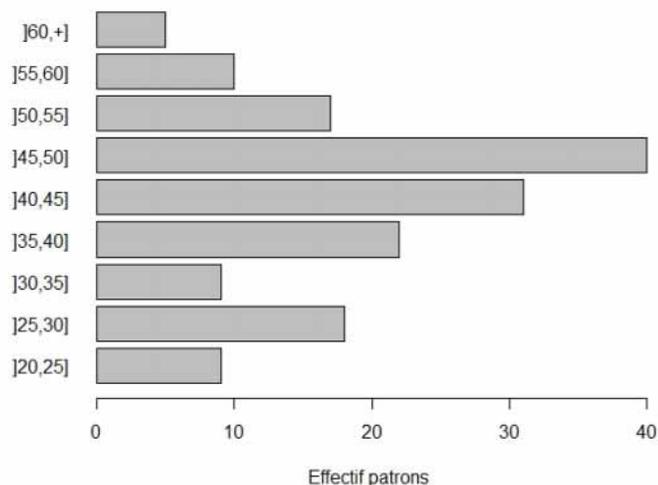
3 Résultats

3.1 Caractérisation du profil des patrons de pêche

3.1.1 Aspects démographiques

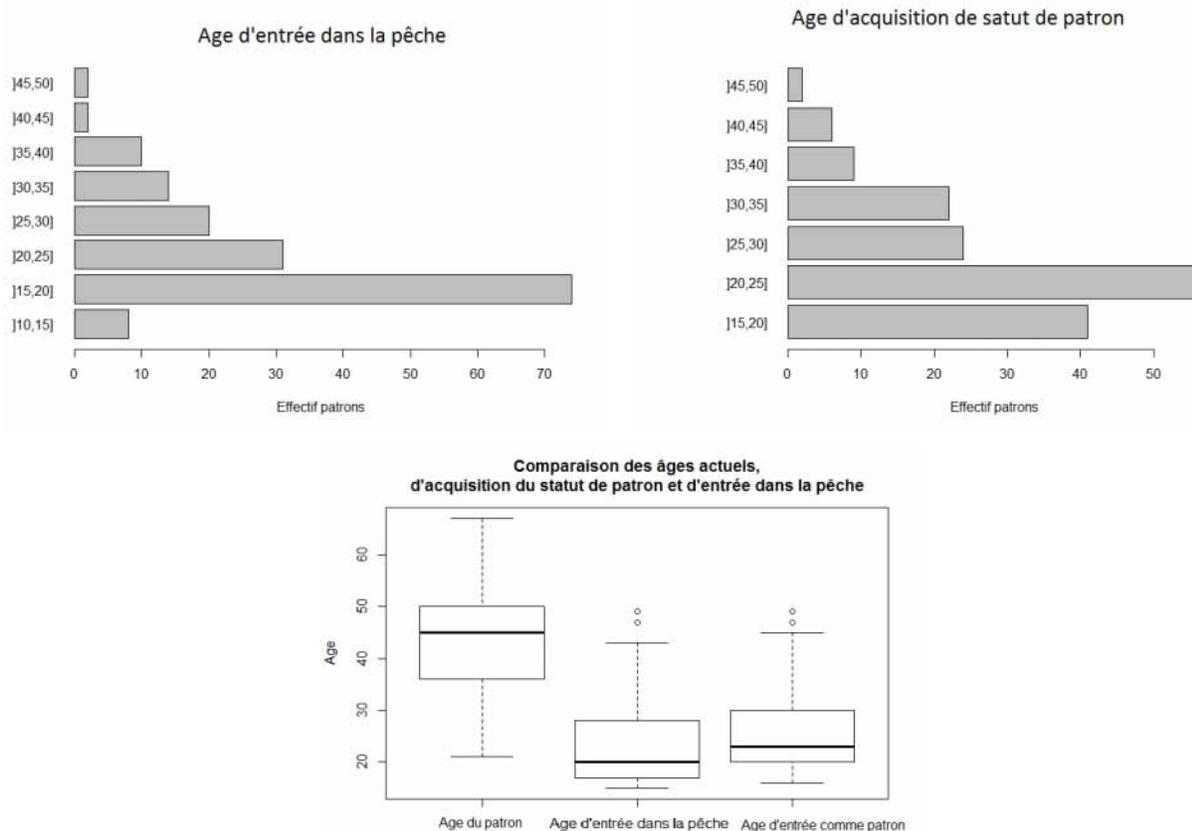
La pyramide des âges par groupe quinquennal des patrons pêcheurs (fig.1) fait ressortir des âges moyen et médian relativement élevés (43 et 45 ans), qui caractériseraient une profession vieillissante. Une telle conclusion doit cependant être avancée avec précaution. L'échantillon représenté ici est celui des patrons et non celui des pêcheurs petits métiers tous statuts confondus (non abordé dans cette enquête). Il convient donc d'ajouter à cet échantillon celui des autres personnes employées, qui est présenté plus loin (paragraphe 3.2.1).

FIGURE 1 – Pyramide des âges des patrons enquêtés



La figure 2 indique un âge médian d'acquisition du statut de patron de 23 ans. Cet âge relativement précoce d'accession à un emploi autonome de patron pêcheur ne semble cependant pas avoir permis d'assurer un flux de renouvellement suffisant. Nous n'avons pas pu à ce jour disposer des éléments pour obtenir une pyramide des âges de la population active des patrons pêcheurs d'il y a 10 ou 20 ans qui aurait permis de porter un diagnostic plus précis sur le renouvellement de cette population.

FIGURE 2 – Caractéristiques démographiques des personnes enquêtées (suite)



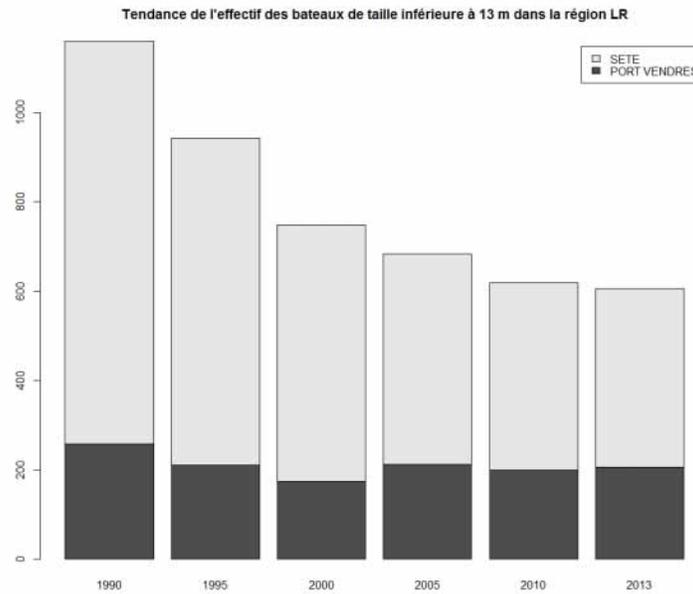
Les âges médian (23 ans) et moyen (26 ans)² d'acquisition du statut de patron pêcheur sont très proches de ceux de l'entrée dans la pêche (20 et 23 ans). Ce faible écart (d'en moyenne 3 ans) peut s'expliquer par la relative facilité avec laquelle les pêcheurs pouvaient, il y a quelques années encore, devenir patrons. Il se peut également que l'âge « réel » d'entrée dans la pêche soit inférieur à celui déclaré, dans la mesure où les premières années d'activité se sont souvent réalisées sous forme d'emploi familial à temps partiel, parfois peu ou non rémunéré, et non considérées à ce titre comme un « vrai » emploi de pêcheur.

Il serait difficile de conclure ce paragraphe sur la démographie des patrons de pêche sans fournir d'éléments sur l'évolution de l'effectif global de cette population. Cette tendance n'a pas pu être obtenue directement pendant l'enquête mais a été estimée indirectement à partir du fichier flottille mis en ligne par les services de la Commission Européenne (cf. 2.1) en sélectionnant les unités de longueur inférieure à 13 m et en considérant qu'un patron pêcheur dispose en moyenne de 1,3 embarcations (estimation de cette enquête, cf. 3.2.2.1). Une réduction de 47 % de l'effectif de patrons pêcheurs entre 1990 et 2013 (essentiellement pour le quartier maritime de Sète) est ainsi mise en évidence (fig. 3), soit 4,5 % en moyenne par an. Cette décroissance a été très forte au cours des années 1990 et semble fortement se ralentir au cours des années récentes. Ce recul de l'effectif de patrons et donc de l'activité³ de pêche aux petits métiers dans la région est un phénomène très important qui doit être gardé à l'esprit pour comprendre les perceptions des pêcheurs qui seront exposées dans la dernière partie de cette étude.

2. L'âge moyen est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des âges de l'ensemble des patrons pêcheurs de l'échantillon. L'âge médian est obtenu en séparant l'échantillon en deux : 50 % des pêcheurs ont un âge supérieur à l'âge médian et 50 % un âge inférieur.

3. Nous considérons ici que l'évolution de l'activité à moyen et long terme est mieux représentée par l'évolution des moyens humains et matériels mis en œuvre que par celle de la production (information dont nous ne disposons pas par ailleurs sur la même période).

FIGURE 3 – Tendence de l’effectif des patrons pêcheurs petits métiers dans la région Languedoc Roussillon



3.1.2 Mode d’apprentissage, niveau de formation professionnel et milieu social d’origine

Le mode d’apprentissage du métier de pêcheur est le plus souvent multiple et fait appel à plusieurs sources de connaissance et savoir-faire (famille, patron, collègues ...). Parmi les différentes modalités d’apprentissage déclarées (fig.4), c’est la famille qui est citée en premier (48 % des réponses), suivie par la formation professionnelle (31 %), l’ancien patron de pêche (15 %) et les collègues (6 %).

Si le recours à la formation professionnelle tend à se généraliser en raison d’une réglementation de plus en plus stricte, il n’en reste pas moins que la formation sur le « tas » reste incontournable. Elle permet d’acquérir les nécessaires savoir-faire et connaissances mais aussi d’intégrer les normes sociales et de comportement internes à la communauté des pêcheurs. L’importance de l’apprentissage familial s’explique avant tout par l’importance du recrutement des pêcheurs au sein de leur communauté d’origine (fig.4). 67 % des patrons enquêtés sont ainsi originaires d’une famille de pêcheurs. Pour devenir patron, il faut suivre la formation au certificat de capacité (fig.5), qui permet de réaliser des sorties côtières de 24 heures à 4 jours. Seuls 65 % des patrons enquêtés disposent de ce diplôme délivré par l’administration et les autres peuvent exercer en dérogation de la réglementation. Ce dernier cas concerne principalement les pêcheurs opérant exclusivement en étang à la différence de ceux opérant en mer.

FIGURE 4 – Origine et mode d’apprentissage du métier

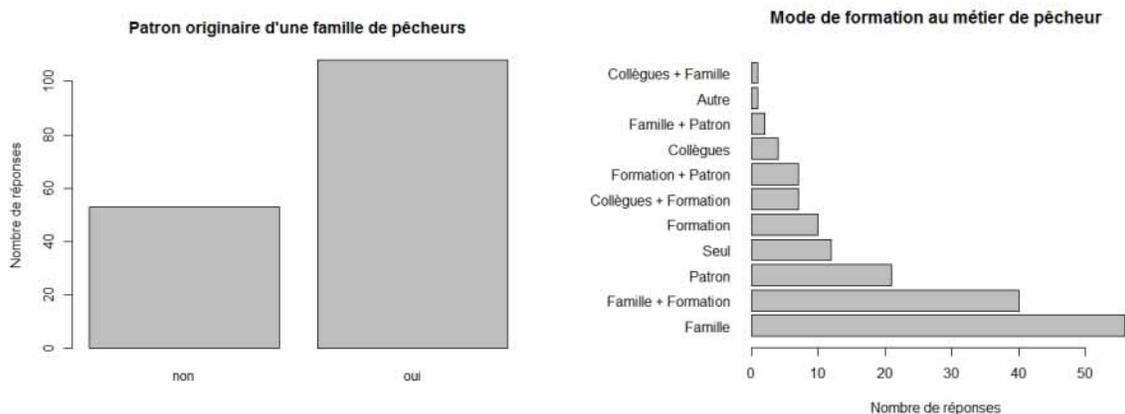
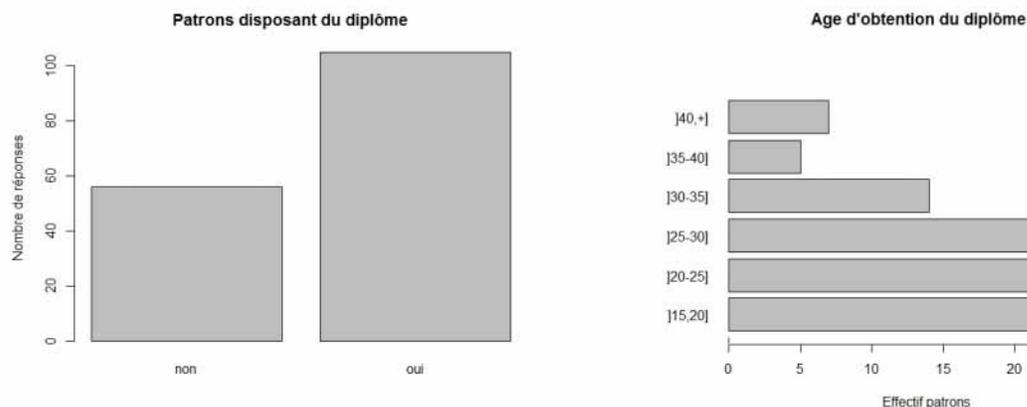


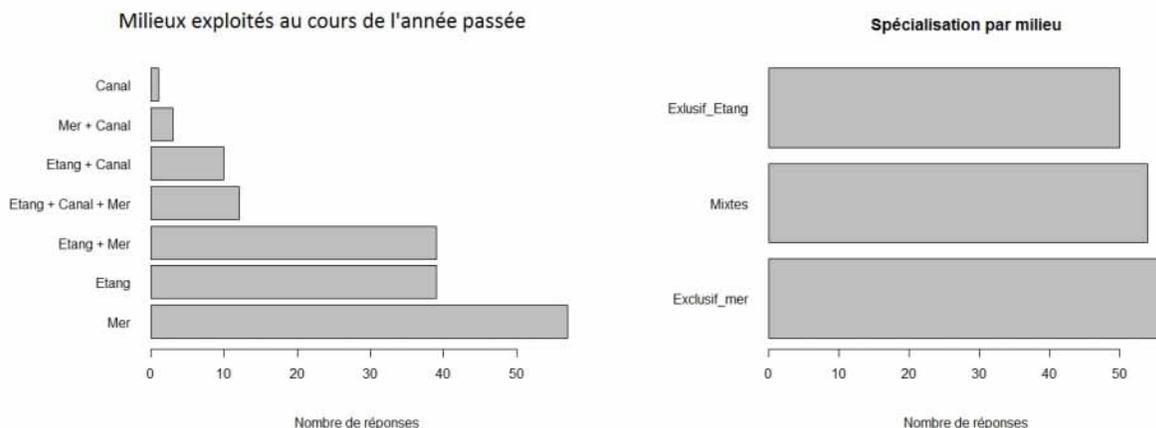
FIGURE 5 – Accession au diplôme de capacitaire



3.1.3 Milieux de pêche exploités

L'analyse des réponses concernant les milieux de pêche exploités au cours de l'année précédente (fig.6) montre qu'un nombre important de pêcheurs exploitent les milieux marin (35,4 %) ou lagunaire (étang et/ou canal, soit 31 %) de façon exclusive. Les pêcheurs mixtes (exploitant à la fois la mer et d'autres milieux) représentent 33,5 % de l'échantillon.

FIGURE 6 – Milieux exploités



Cette relative spécialisation par grand milieu ne s'explique pas seulement par le choix des pêcheurs mais aussi par le fait que la possibilité d'exploiter à la fois mer et étang n'est pas possible pour toutes les prud'homies (on peut par exemple opposer les exemples de Sète, qui dispose d'un accès à la bande côtière ainsi qu'à de nombreux étangs et canaux, et d'Agde où les pêcheurs ne peuvent opérer qu'en mer). Sans que la question des coûts professionnels n'ait été envisagée, on peut également considérer que cet aspect puisse prévaloir dans le choix de spécialisation par grand milieu. En effet, pour pratiquer à la fois la pêche en mer et en étang, il est souvent nécessaire de détenir deux navires (cf. 3.2.2.1). Ce cas de figure n'est cependant pas majoritaire, mais il est très fréquemment observé dans le cas des pêcheurs mixtes. la valeur moyenne des embarcations, en particulier pour la mer, est relativement importante et donne une idée de l'investissement que doit réaliser un pêcheur pour pratiquer ce type d'activité. Dans le contexte actuel, de telles exigences financières sont de toute évidence un frein majeur au développement d'une polyvalence mixte qui favoriserait une diversification des étangs vers la mer. A cela s'ajoute l'armement de plus en plus coûteux de navire à travers l'équipement, le renouvellement et l'amortissement du capital en matériel de pêche.

Concernant les pêcheurs exploitant le milieu marin de façon exclusive ou en mixité avec les étangs (tabl.4), ils fréquentent de façon très majoritaire la bande côtière (91 % des réponses) et parmi celles-ci les zones sableuses (62 % des réponses). Les fonds rocheux ne sont fréquentés significativement qu'en zone côtière (23 % des réponses). L'importance de la pêche sur les milieux sableux (74 % des réponses) s'explique évidemment par la nature des fonds

du golfe du Lion où les roches ne sont significativement présentes qu'en quelques endroits (Frontignan, Cap d'Agde, ou de Port-Vendres au Cap Cerbère,...).

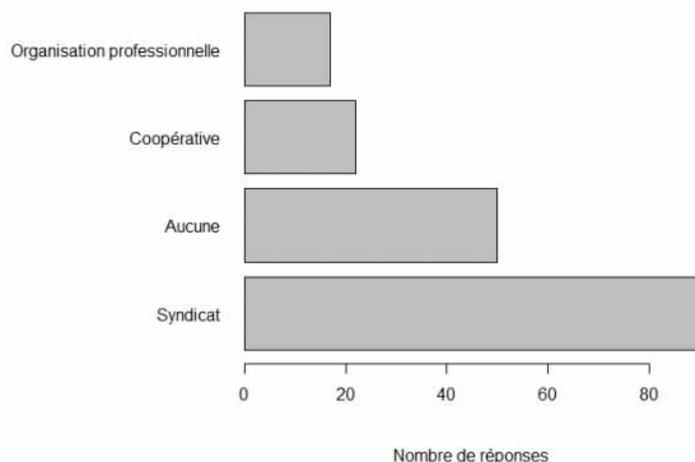
TABLE 4 – Types de milieux marins exploités

Milieux		% de réponses	
Côtier	Sable	62	91
	Roche	23	
	Pélagique	6	
Large	Pélagique	4	9
	Sable	4	
	Roche	1	

3.1.4 Participation à des organisations autres que la prud'homie

Tous les patrons de pêche aux petits métiers doivent être en théorie membres d'une prud'homie de pêche. Un même patron peut, dans certains cas, adhérer aussi à une autre prud'homie, généralement voisine de sa prud'homie de rattachement principal. Parfois, en raison du nombre limité de tirages de postes d'étang possibles, certains pêcheurs ne peuvent être intégrés et demandent, en cas de place vacantes, d'aller "tirer au poste" dans la prud'homie voisine. Ceci est bien sûr conditionné à l'autorisation expresse de la prud'homie d'accueil et l'obligation d'acquitter son droit d'entrée (bon de prud'homie). D'autres cas existent, comme par exemple en matière de pêche à la telline. L'adhésion à d'autres organisations professionnelles (fig.7) relève par contre de choix et d'appréciations individuels concernant les coûts et avantages de l'adhésion à ces institutions. 31 % des patrons ont déclaré ne pas appartenir à une autre organisation. 56,6 % sont membres de syndicats (Syndicat Professionnel des Pêcheurs Petits Métiers du Languedoc-Roussillon –SPMLR-, Syndicats conchylicoles –ex. Barrou- ou ostréicoles -ex. Leucate-) qui entendent promouvoir et défendre leurs intérêts professionnels. 13 % appartiennent à des coopératives comme la SOCOMAP (qui participe à la gestion de la criée du Grau du Roi), ou la Coopérative des pêcheurs de Palavas. Enfin, 10 % appartiennent au moment de l'enquête, à des Organisations de Producteurs (O.P.) comme l'O.P. du Sud (Agde et Grau du Roi) ou PRO.QUA.PORT⁴ (spécialisée dans le poisson bleu à Port-Vendres). Les O.P. sont des organisations agréées par l'administration et l'Union Européenne qui ont, entre autres, un rôle de gestion déléguée de quotas de captures (comme le thon rouge) et d'effort de pêche (comme le nombre de jours de sorties en mer pour les chalutiers) auprès de leurs membres.

FIGURE 7 – Participation à d'autres organisations



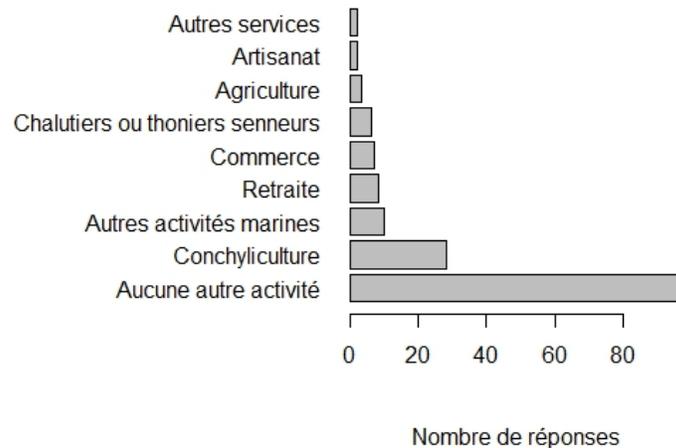
3.1.5 Pratique d'une autre activité

Face aux incertitudes de la pêche, il semblerait normal que la pluriactivité fasse partie des stratégies des pêcheurs pour garantir un niveau minimal de revenu. 61 % des patrons pêcheurs ont cependant déclaré ne pas avoir d'autres activités (fig.8). Pour les autres, la principale activité pratiquée à côté de la pêche est la conchyliculture (17,4 % des réponses). Ceci est principalement observé pour les pêcheurs des étangs de Thau et de Leucate. Viennent ensuite les autres activités marines (6,2 %) liées au tourisme (plongée, pescatourisme), aux travaux publics maritimes, à l'entretien des bateaux (mécanique). La retraite a été mentionnée de façon inattendue (5 % des réponses), ceci s'explique par une particularité du régime de retraite des gens de mer qui permet de continuer d'exercer la pêche après que l'on ait fait valoir ses droits à la retraite. D'autres raisons au "maintien en activité" de retraités peuvent être avancées, comme la perspective de bénéficier de futures primes au retrait (plans de sorties de flotte) qui encouragerait les retraités à ne pas se séparer de leurs embarcations et à les garder en activité. Enfin, il convient de signaler l'intérêt de conserver la propriété d'unités de pêche avec PME dont la valeur réelle est supérieure à la valeur comptable en raison de l'existence bien réelle d'un marché « parallèle » des PME. Nous reviendrons sur cette question qui peut avoir d'importantes conséquences sur l'estimation de la valeur réelle des entreprises de pêche et sur

4. Cette O.P. a arrêté ses activités en 2013, suite à des difficultés économiques

le coût d’installation des jeunes pêcheurs. L’activité de pêche aux “grands métiers” (chalutiers, senneurs thoniers) n’est mentionnée que dans 3,7 % des réponses.

FIGURE 8 – Pratique d’une autre activité



Ceci peut s’expliquer par les difficultés économiques qu’ont connues ces flottes au cours des années récentes. Il est possible aussi que les personnes enquêtées adoptent une posture “stratégique” pour se distinguer de ceux qu’ils présentent souvent comme des concurrents ayant bénéficié d’orientations plus favorables de la part des politiques publiques⁵. D’autres résultats concernant la pratique d’autres activités auraient peut-être été possibles à partir de la collecte d’histoires de vie mettant en évidence la succession des activités par la personne enquêtée, mais une telle approche n’était pas envisageable dans le cadre de cette enquête.

3.2 Caractérisation des entreprises de pêche

Les patrons de pêche sont à la tête d’entreprises artisanales et, à ce titre, emploient de la main-d’œuvre et des moyens matériels dédiés à la production et à la commercialisation. Dans un premier temps, nous chercherons à caractériser la main-d’œuvre employée.

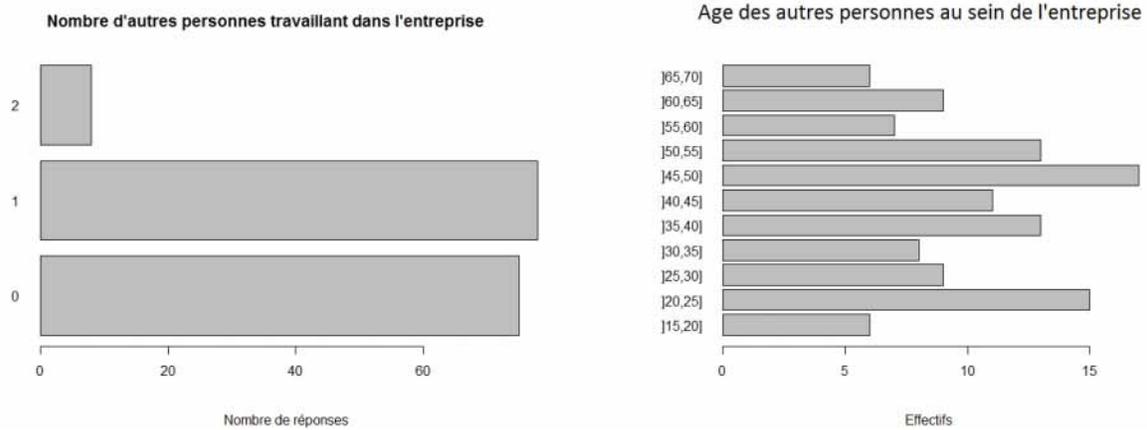
3.2.1 Autres personnes employées dans l’entreprise

Le nombre de personnes déclarées employés, autres que le patron, dans l’entreprise est faible. Il est compris entre 0 et 2, avec une moyenne de 0,58 et une médiane de 1 (fig. 9). Si on rajoute le chef d’entreprise, on peut en tirer comme conclusion que 50 % des entreprises de pêche aux petits métiers emploient une ou deux personnes, et les autres trois personnes.

5. Sur un modèle similaire à celui de l’agriculture, la pêche se caractérise par une polarisation des aides publiques en faveur des sous-secteurs industriels et semi-industriels spécialisés (pêches hauturières, thoniers senneurs, chalutiers ...) Ce phénomène n’est pas nouveau, il a toujours accompagné les politiques d’industrialisation et le transfert progressif de la gestion des pêches à l’échelle européenne n’a fait que l’amplifier. Pour une analyse critique de cette question : <http://blog.bluelobby.eu/2013/07/100-de-la-peche-francaise-subventionnee.html>.

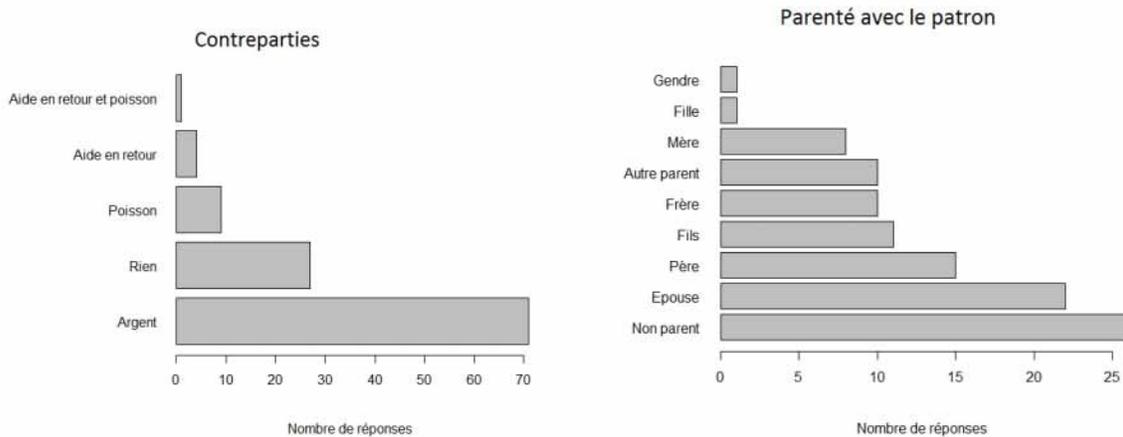
Historiquement les acteurs individuels et artisanaux du petit métier en Méditerranée n’ont que très peu bénéficié de ces mécanismes d’aides. Les nouvelles dispositions instaurées depuis 2012 par l’association interprofessionnelle France Filière Pêche ont amorcé un rééquilibrage dans le financement des initiatives de modernisation de la flotte (économies d’énergie, sélectivité) et d’amélioration des conditions de la commercialisation. En 2015, la mise en oeuvre du nouveau FEAMP (Fonds Européen des Affaires Maritimes et de la pêche) prévoit également le financement d’un plan d’action pour le développement, la compétitivité et la viabilité de la petite pêche côtière.

FIGURE 9 – Autres personnes travaillant dans l'entreprise de pêche et pyramide des âges



Le second point important à souligner est le caractère très familial de l'emploi. Les personnes non apparentées ne représentent que 25 % des emplois déclarés. Pour les personnes apparentées, le père est le plus souvent cité (14,4 % des emplois), suivi du (ou des) fils (10,6 %), frères (9,6 %), autres parents (9,61 %), mère (7,7 %), les filles et gendres n'étant cités que de façon anecdotique. Ceci renforce notre perception du caractère encore très familial de l'entreprise de pêche aux petits métiers, déjà mentionné lors de l'analyse des modes d'apprentissage du métier. Hormis l'épouse, la mobilisation familiale du travail concerne les éléments masculins en ligne directe. Par contre, les relations d'alliance ne semblent pas donner lieu à intégration des gendres dans l'entreprise. La très faible implication des filles semble s'expliquer par le fait qu'une fois mariées elles quittent l'espace économique familial. Nous ne pouvons par contre pas savoir avec cette enquête le pourcentage de celles intégrées par mariage à une autre entreprise de pêche.

FIGURE 10 – Contreparties pour les autres personnes travaillant dans l'entreprise de pêche et parenté avec le patron de pêche

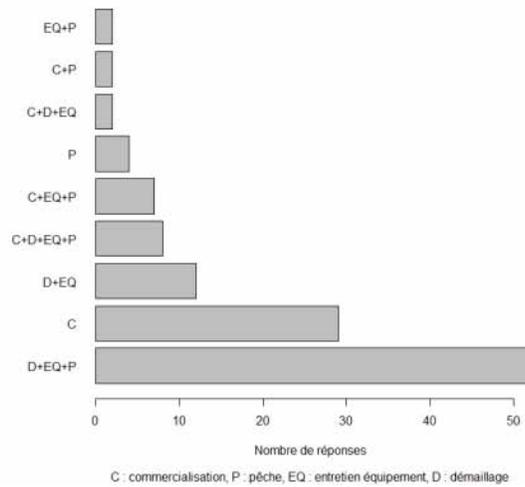


La pyramide des âges des personnes employées (fig. 9) montre un mode identique à celle des patrons de pêche (classe d'âge 45-50 ans). Par contre, les classes d'âge âgées (au-delà de 60 ans) sont plus importantes que pour l'échantillon des patrons. Ceci laisse supposer qu'au-delà d'un certain âge la responsabilité de l'entreprise familiale passe souvent du père à l'un des fils, sans que le premier arrête pour autant totalement son activité. Cette succession familiale intergénérationnelle est similaire à celle pratiquée il y a encore peu dans les exploitations agricoles. Cependant, ce modèle traditionnel semble en partie remis en cause de l'avis même des pêcheurs puisque plus de la moitié d'entre eux ne souhaitent pas voir un de leur fils reprendre leur entreprise de pêche (cf. 3.4.1).

Contrepartie de cette forte mobilisation de travail familial, il est notable également d'observer que seuls 63 % des employés sont rémunérés en argent et que 24 % ne bénéficient d'aucune contrepartie pour leur travail, alors que 8 % reçoivent du poisson et 4 % une aide réciproque. A l'échelle de la région, la main-d'œuvre totale employée dans la pêche petits métiers, au moment de l'enquête, peut être estimée à près de 700 personnes, mais il est important

que souligner que toutes ces personnes ne sont pas employées à plein-temps.

FIGURE 11 – Activités réalisées au sein de l'entreprise de pêche par les autres personnes employées

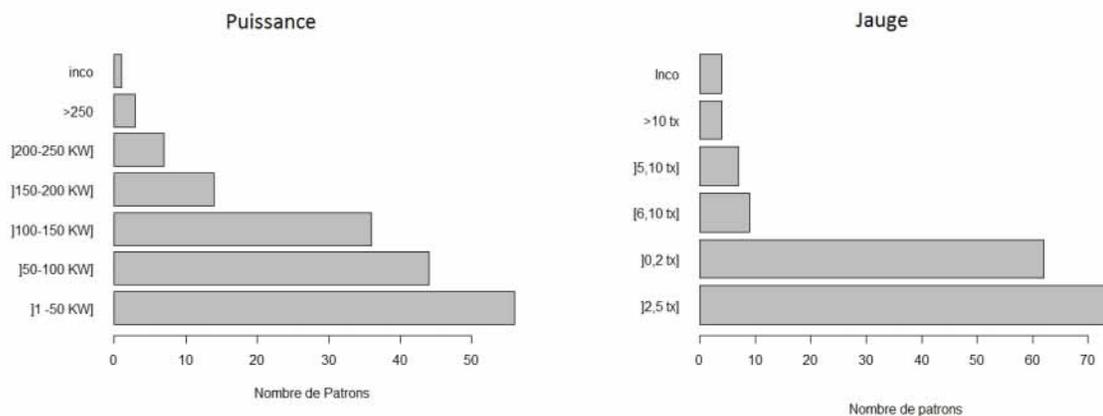


La main-d'œuvre employée par le patron de pêche est le plus souvent affectée à plusieurs tâches (fig. 11). La réponse la plus fréquente mentionne la pêche, le démaillage du poisson (qui se réalise au retour de la sortie) et l'entretien des équipements. La seule fonction qui est réalisée significativement à titre unique est la commercialisation (sans doute en raison de l'implication des membres féminins de la famille).

3.2.2 Moyens matériels de l'entreprise

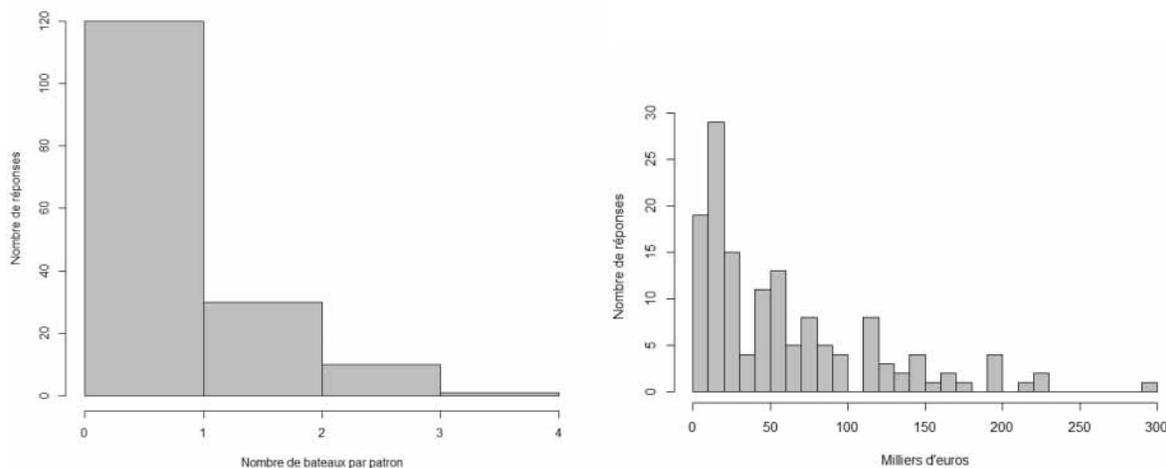
3.2.2.1 Les embarcations et équipements embarqués La grande majorité des patrons pêcheurs ne dispose que d'une embarcation. Le nombre moyen d'embarcations est égal à 1,3 (fig. 13). Ce chiffre varie, selon les milieux exploités, les pêcheurs « mixtes » ayant en moyenne plus d'embarcations (1,7) que les pêcheurs spécialisés de mer (1) ou d'étang (1,3). La jauge totale moyenne permise au titre du ou des PME détenus s'élève à 3,64 tx par patron pêcheur et la puissance à 88,6 kW (fig. 12). Il existe évidemment aussi un net contraste de ces valeurs en fonction de la spécialisation des pêcheurs selon les milieux : exclusifs mer (4,12 tx et 118 kW), exclusifs étang (2,76 tx et 46,4 kW), mixtes mer-étang (3,98 tx et 96 kW).

FIGURE 12 – Puissance et jauge autorisée par patron pêcheur



Les pêcheurs ont été questionnés sur la valeur estimée de l'ensemble de leurs embarcations (y compris celle des équipements embarqués, hors engins de pêche). Elle est très dispersée (entre 1 et 300 milliers d'euros par patron) pour une valeur moyenne et une médiane de 63 et 45 milliers d'euros (fig.13). Ces valeurs diffèrent aussi selon les milieux fréquentés : exclusifs mer (102 et 90 milliers d'euros), exclusifs étang (18 et 15 milliers d'euros), mixtes mer-étang (64 et 59 milliers d'euros). Ces chiffres mettent en lumière les implications économiques des choix en termes de milieux exploités, avec un contraste très important entre la mer et l'étang. Ainsi, une diversification des milieux exploités s'avèrera relativement plus coûteuse pour les pêcheurs exploitant à l'origine le milieu lagunaire.

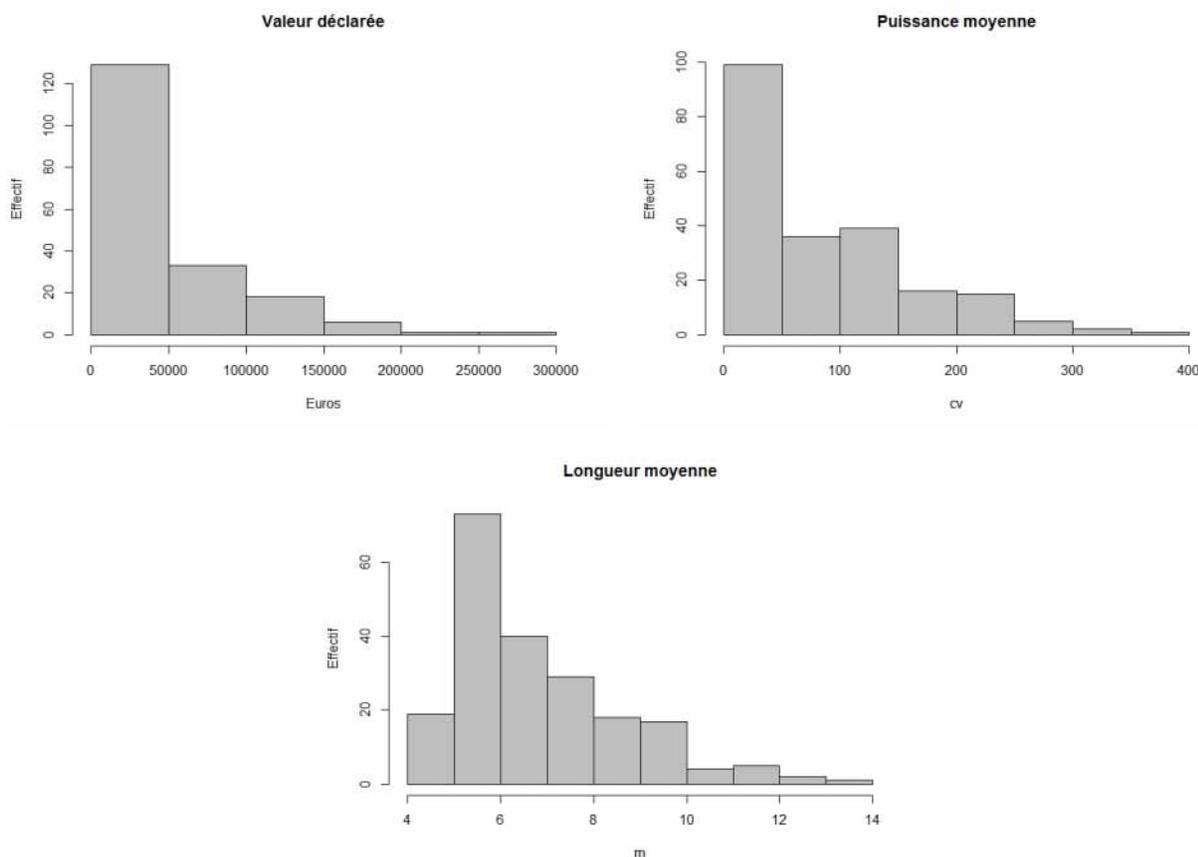
FIGURE 13 – Nombre et valeur estimée des embarcations par patron



3.2.2.1.1 Résultats par embarcation La valeur moyenne déclarée par embarcation s'élève en moyenne à 36 500 € mais avec une grande dispersion (minimum : 1000 €; maximum : 300 000 €). Ces valeurs moyennes

sont très variables selon les milieux exploités (mer exclusif : 97 000 €, étang exclusif : 14 500 €, unités mixtes : 38 500 €).

FIGURE 14 – Valeur déclarée, puissance et longueur moyenne par bateau de pêche



Pour la totalité de l'échantillon, la puissance moyenne des embarcations est de 94 cv et le maximum de 400 cv. La longueur moyenne s'établit à 7,3 m pour un maximum de 14 m. Ces valeurs varient selon les milieux exploités : 164 cv et 8,8 m en mer contre 54 cv et 5,9 m en étang ; des valeurs intermédiaires étant observées pour les patrons fréquentant la mer et l'étang (90 cv et 6,7 m). Le contraste important des puissances entre la mer et l'étang a évidemment des conséquences importantes en termes de coût d'exploitation, la consommation de carburant par heure étant liée à la puissance. La puissance des embarcations en mer soulève des interrogations, en période de croissance du prix du carburant. Est-elle nécessaire pour des unités exploitant pour l'essentiel la zone côtière, n'est-elle pas la conséquence d'effets de démonstration plus qu'une nécessité technique ? D'après certains pêcheurs une forte puissance est nécessaire en mer pour faire face aux conditions météorologiques souvent difficiles dans le golfe du Lion. Le régime des vents est en effet largement dominé par les vents de forte intensité que sont la tramontane (NW) et le mistral (NE). Une autre raison avancée est la nécessité de transporter lors de chaque sortie une quantité de plus en plus importante de filets (les prises étant démaillées à terre) pour compenser la baisse d'abondance des ressources et maintenir le niveau de capture. Une autre raison évoquée est liée au facteur temps, visant à réduire la durée des déplacements pour se rendre sur les lieux de pêche (calée, levée), pour se déplacer entre deux engins, pour retourner au port afin de débarquer rapidement le poisson et de commencer les opérations à terre (glaçage, conditionnement, démaillage, repassage, déchargement/rechargement des engins de pêche, ...). D'une manière générale, le rythme quotidien du pêcheur petit métiers à la mer semble suivre un timing de plus en plus serré. Les contraintes dans l'organisation familiale globale, les obligations professionnelles, l'augmentation de l'effort de pêche individuel sont autant de facteurs qui imposent au pêcheur "d'aller toujours plus vite" en particulier durant les périodes de pic d'activité.

La grande majorité des embarcations (74 %) est équipée de moteurs hors-bord. La motorisation inboard est quasiment absente sur les étangs, ce qui s'explique par la taille plus réduite des embarcations. Par contre, il est notable de constater que les moteurs hors-bord sont encore utilisés sur 40 % des embarcations opérant exclusivement

en mer, ce qui n'est pas sans implication sur les coûts (carburant essence et consommation par heure élevée).

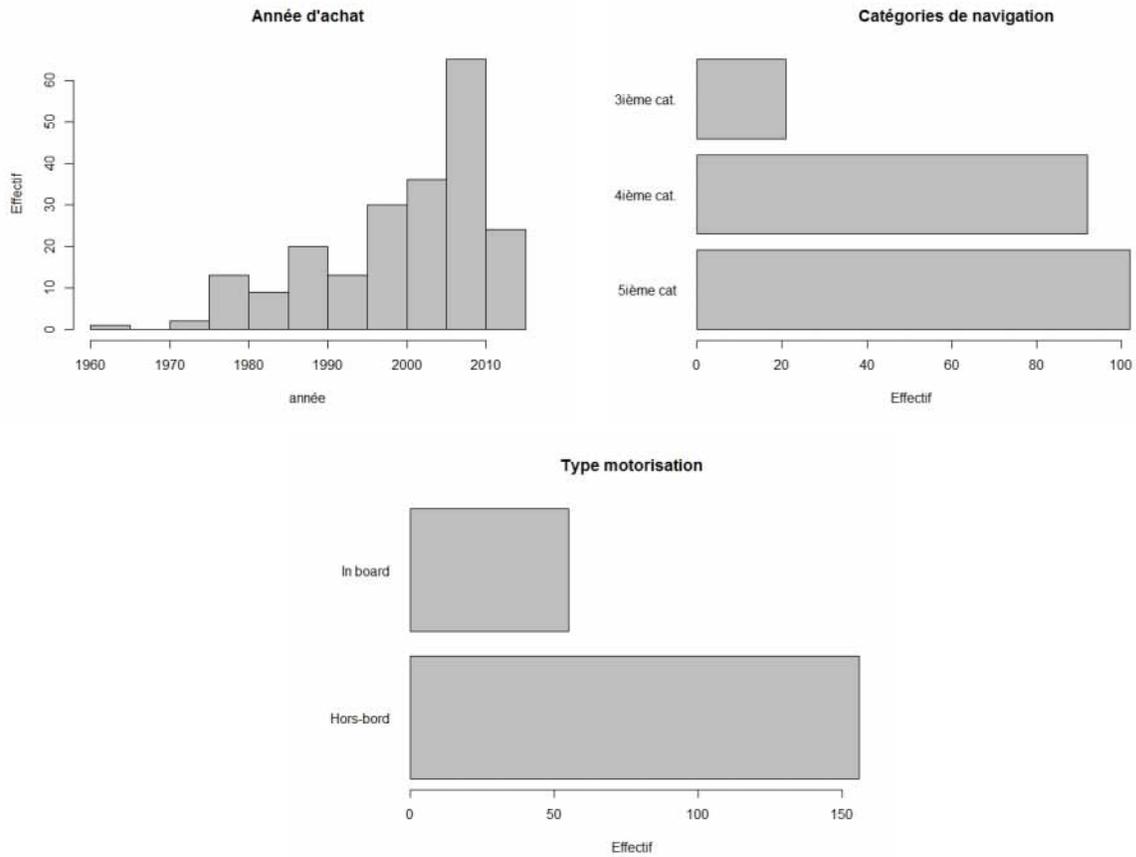
Concernant les matériaux, 92 % des embarcations sont en polyester et les embarcations en bois ne représentent plus que 6 % de la flottille. L'aluminium, en dépit de ses grandes qualités de résistance et de durabilité, est un matériau encore peu utilisé. Outre son coût inférieur, le fait que le polyester soit un matériau aisément utilisable par les pêcheurs pour l'entretien, voire le réaménagement des embarcations, semble lui conférer un avantage sur l'aluminium.

La catégorie de navigation des navires, définie par la réglementation, limite les zones où une embarcation ou un navire de pêche peut légalement opérer. 47 % des embarcations appartiennent à la cinquième catégorie (naviguant exclusivement en eaux abritées -rades fermées bassins, étangs-), 43 % à la quatrième (moins de 5 milles du port de départ) et 9,8 % à la troisième (moins de 20 milles de la terre la plus proche). En mer, 28,8 % des embarcations sont en troisième catégorie et 67,7 % en quatrième. Sur les étangs, 90 % des embarcations sont en cinquième catégorie et 10 % en quatrième. La faible proportion des unités pouvant pêcher au large limite la capacité des petits métiers à se diversifier vers certaines ressources ou composantes de ressources. Cependant, les contraintes de sécurité à partir de la troisième catégorie impliquent des charges très importantes qui limitent l'intérêt de ce changement de catégorie.

TABLE 5 – Équipements des bateaux de pêche

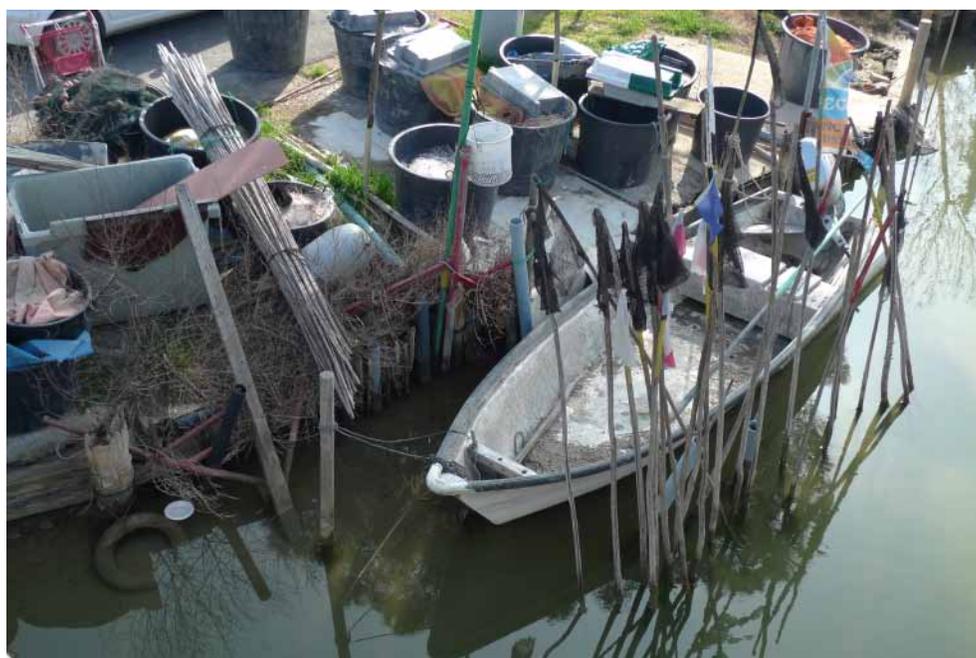
Type d'équipement	% de bateaux équipés		
	Ensemble échantillon	Bateaux mer exclusifs	Bateaux étang exclusifs
Cabine	40	86	6
GPS	46	91	10
Radio	44	95	4
Sondeur	47	95	12
Table traçante	20	51	0
Radar	11	27	0
Roue vire-filet	44	90	12
Power-block	8	19	0
Autre vire-engins	17	43	0

FIGURE 15 – Année d’achat, catégorie de navigation et type de motorisation des bateaux de pêche



L'équipement des navires (tabl. 5) en matériel électronique d'aide à la pêche (sondeurs), à la navigation (GPS, tables traçantes, radars) ou bien encore en dispositifs permettant une manipulation plus aisée des engins de pêche (vire-filet, power-block, autres vires-engins) ont des conséquences importantes sur l'efficacité des opérations de pêche mais aussi sur leur coût. Sur les étangs, ces équipements restent minimaux : l'essentiel du travail se fait encore « à la force des bras » (seules 12 % des embarcations y sont équipées de vire-filet, par ailleurs inutile pour les engins fixes tels que les capetchades), le marquage des postes et les limites spatiales des zones de pêche expliquent que les aides électroniques soient peu utilisées (seules 12 % des embarcations sont équipées de sondeurs et 10 % de GPS). Pour les unités opérant en mer, la diffusion des équipements est presque générale, plus de 90 % disposent de sondeurs, GPS et moyens de communication radios. 51 % disposent de tables traçantes. Enfin, plus de 90 % disposent de vire-filets, condition indispensable pour « caler » une longueur suffisante de filets lors de chaque sortie.

FIGURE 16 – Embarcations caractéristiques de la pêche aux petits métiers, pour la pêche en mer (haut) ou en étang (bas)



3.2.2.2 Les engins de pêche Les patrons de pêche ont été questionnés sur les engins de pêche en leur possession, indépendamment de l’usage qu’ils en ont fait au cours de l’année précédente. Une distinction a été opérée entre engins de mer et engins utilisés en étang, grau ou canal. On a en effet considéré que, même lorsqu’ils étaient du même type générique (par exemple, les filets maillants ou les palangres), ils ne devaient pas être confondus car adaptés aux milieux d’utilisation et non ou difficilement transférables entre milieux. Une fois cette distinction faite, les engins ont été classés selon les grands types génériques utilisés en technologie des pêches. Ceci pourra paraître relativement imprécis au regard de la diversité des distinctions que font les pêcheurs au sein d’un même type. Par exemple pour les filets maillants sont opérées des distinctions très fines selon le maillage, la chute, la nature des matériaux utilisés, leur rapport d’armement, qui sont bien sûr liées à l’espèce cible principale. Il n’était cependant pas possible de rendre compte de cette riche diversité étant donné le temps disponible pour l’enquête et la diversité géographique et écologique des lieux visités (entre lesquels les vocables techniques peuvent différer pour des engins semblables ou très proches, comme par exemple pour les capetchades entre Palavas-les-Flots et Sète).

3.2.2.2.1 Engins de pêche en mer En mer, les engins les plus représentés dans l’équipement sont les filets maillants. Au sein de cet ensemble dominant les filets maillants simples⁶ (88 % des patrons opérant exclusivement en mer, 77 % pour les « mixtes » et 60 % du total de l’échantillon). Seuls 2 % des patrons ont déclaré disposer encore de filets maillants dérivants. L’usage des filets maillants dérivants de type “sardinal” ou bonitière est tout à fait légal, mais reste surtout pratiqué en région Provence-Côte d’Azur, assez rarement en Languedoc-Roussillon. L’interdiction totale de tous les filets maillants dérivants est actuellement envisagée par les instances européennes, mais la France a manifesté son opposition et rappelé son souhait de maintenir l’usage de ces techniques au titre de l’artisanat et de la polyvalence. Seule l’utilisation active de la thonaille (filet dérivant à grandes mailles ciblant le thon rouge) est prohibée depuis 2007, mais la simple détention à terre du filet n’est pas répréhensible en soi. Dans ces conditions on peut tout à fait imaginer que certains patrons, anciens thonailleurs, aient conservé leur filet et en aient fait mention lors de notre enquête. Le filet trémail est particulièrement utilisé en mer (84 % des patrons et 58 % de l’ensemble de l’échantillon). Enfin, le filet que nous désignons comme « combiné », constitué de la juxtaposition verticale d’un filet maillant simple et d’un trémail, est adopté par 18 % de l’ensemble de l’échantillon (19 % pour le sous-échantillon « mer » et 33 % pour le sous-échantillon « mixte »).

Le second groupe d’engins de pêche est constitué par les palangres, nasses et pots à poulpes qui sont possédés par une proportion de 20 à 30 % des patrons de l’échantillon. Ces engins sont surtout représentés dans le sous-échantillon mer (palangre : 35 % ; nasse : 43 %, pots à poulpes : 36 %).

Le troisième groupe est constitué des engins remorqués : barre à escargot, drague et tellinière, qui sont possédés par 4 à 9 % de l’ensemble de l’échantillon. Dans cet ensemble, l’engin le moins représenté est la drague (4 %) du sous-échantillon mer et 2 % de l’ensemble des patrons. Plus représentés sont la barre à escargot (7 % des patrons mer) ainsi que la tellinière possédée par 20 % des patrons du sous-échantillon « mixte ». Pour la drague et la barre, il est possible que les déclarations aient été influencées par les limites émises par certaines prud’homies à leur égard, car ces engins sont suspectés d’atteinte aux habitats. Senne tournante et senne de plage sont possédées par 9 et 2 % de l’ensemble de l’échantillon. La senne tournante est surtout présente au sein du sous-échantillon « mer » avec 21 % des patrons équipés. Ligne à main et ligne de traîne ne concernent qu’un nombre très limité de patrons (entre 5 et 2 % du sous échantillon « mer » et 1 à 3 % de l’ensemble des patrons. La plongée en mer est enfin pratiquée par 7 % de l’ensemble de l’échantillon et de façon plus significative par les pêcheurs mixtes (14 %).

6. Dans la suite de cette étude, l’expression “filet maillant” sera utilisée par souci de simplicité pour désigner les filets maillants dormants. Les filets maillants dérivants à thons (les seuls apparemment utilisés dans la zone), désormais interdits par la réglementation des pêches, ne sont plus présents en théorie dans la pêche.

TABLE 6 – Taux d'équipement des patrons par type d'engins de pêche en mer

Type d'engin de pêche en mer	Total échantillon			Pêcheur mixtes mer-étang		Pêcheurs exclusifs mer	
	%	Longueur moyenne par pêcheur (m) des filets ou autres indicateurs de dimension	Extrapolation à l'ensemble de la région	%	Longueur moyenne par pêcheur (m) des filets ou autres indicateurs de dimension	%	Longueur (m)
Filet maillant dormant simple	60	5 179	1 520 km	77	5 600	88	5 105
Filet maillant dérivant	2	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Filet trémail	58	4 260	133 km	P1	5 624	84	5 389
Filet combiné (maillant + trémail)	18	1 746		33	1 878	19	1 510
Palangre	20	Nombre hameçons : 868	107 000 hameçons	24	Nombre hameçons : 1 046	35	Nombre hameçons : 62
Nasse	30	Nombre nasses : 140	18 000 nasses	35	Nombre nasses : 306	43	Nombre nasses : 207
Senne tournante	9	-	-	6	-	21	-
Senne de plage	2	-	-	7	-	0	-
Pots à poule	f	-	-	30	-	36	-
Ligne de traîne	3	-	-	4	-	5	-
Ligne à main	1	-	-	2	-	2	-
Barre à escargots	4	-	-	4	-	7	-
Drague	2	-	-	2	-	4	-
Tellinière	9	-	-	20	-	5	-
Plongée	7	-	-	14	-	9	-

3.2.2.2.2 Espèces cibles des engins de pêche en mer L'analyse des réponses concernant les espèces cibles des engins de pêche en mer possédés (fig.17) fait ressortir trois groupes d'engins :

1. Des engins très spécialisés qui ne visent qu'un nombre limité d'espèces comme la barre à escargot (murex), le pot à poulpe et la tellinière, les lignes à main et de traîne;

2. Des engins ou techniques de pêche qui visent entre 5 et 8 espèces : senne de plage, plongée, senne tournante et nasse;

3. Des engins qui visent un ensemble beaucoup plus diversifié d'espèces : ensemble des filets (maillants simples, trémails et combinés) et palangre. Le filet trémail est l'engin pour lequel le plus grand nombre d'espèces cibles à été mentionné (21), suivi par le filet maillant (20), la palangre (12) et le filet combiné (9). La table 7 présente les espèces citées et leur ordre pour cet ensemble d'engins très polyvalents.

FIGURE 17 – Nombre d'espèces cibles des engins de pêche en mer possédés

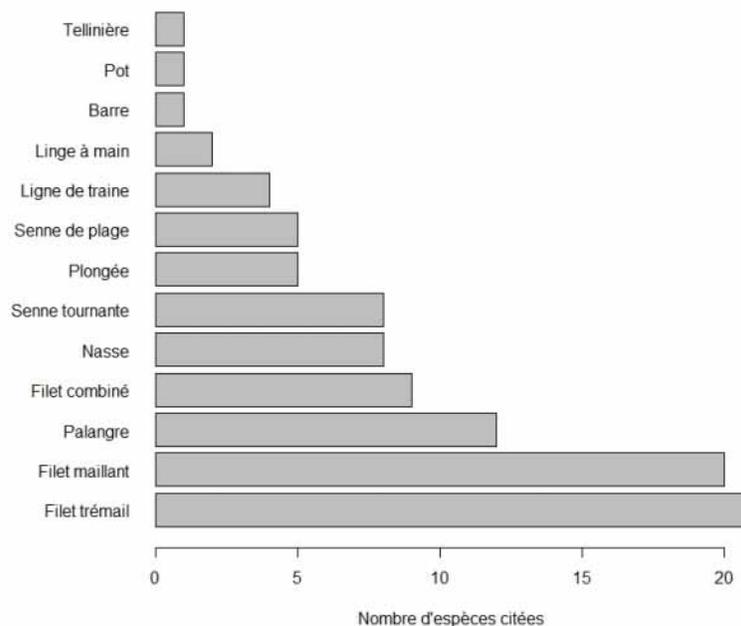


TABLE 7 – Espèces cibles des engins de mer possédés (au moins 9 espèces citées)

Filet trémail		Filet maillant		Palangre		Filet combiné	
Espèces	Nombre de citations	Espèces	Nombre de citations	Espèces	Nombre de citations	Espèces	Nombre de citations
Sole	63	Daurade	72	Daurade	15	Daurade	25
Seiche	42	Loup	64	Thon rouge	11	Marbré	17
Turbot	34	Marbré	44	Sar	10	Loup	16
Raie	21	Sar	37	Congre	8	Pageot	9
Daurade	20	Pageot	33	Loup	8	Mulet	8
Loup	13	Mulet	26	Espadon	4	Sar	6
Murex	13	Rouget-barbet	18	Marbré	4	Saupe	2
Marbré	11	Merlu	17	Bonite	2	Bonite	1
Rascasse	8	Saupe	11	Denti	2	Denti	1
Barbue	7	Bonite	10	Pageot	2		
Bonite	7	Rascasse	7	Pagre	1		
Langouste	5	Galet	6	Requins	1		
Mulet	5	Sole	6				
Pageot	4	Maquereau					
Homard	3	Denti	3				
Rouget-barbet	3	Pagre	3				
Rouget-grondin	3	Mostelle	2				
Denti	2	Raie	2				
Poulpe	1	Barbue	1				
Sar	1	Murex	1				
Saupe	1						

FIGURE 18 – Engins de pêche : filets maillants stockés à quai à Pavalas (haut) et capetchades au séchage en bord d'étang à Maugio (bas)



FIGURE 19 – Un engin traditionnel de pêche en étang : l'arseillère (étang de Thau)



FIGURE 20 – La pêche petit métier s'exerce parfois dans un environnement marqué par l'activité touristique (Grau-du-Roi)



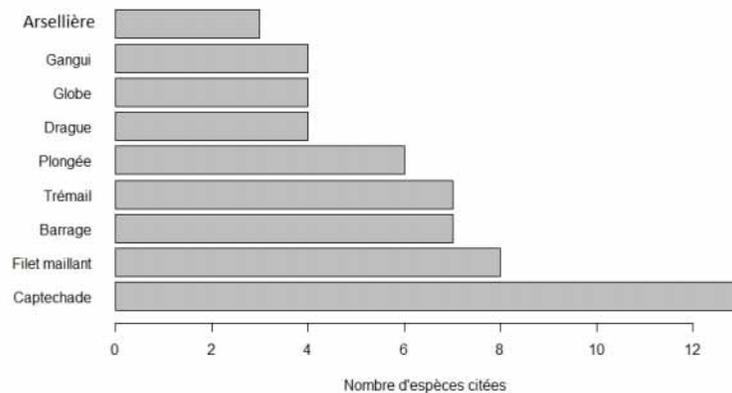
3.2.2.2.3 Engins de pêche en étang, grau et canal Les pêcheurs opérant en étang disposent en moyenne de 2,7 postes tirés⁷ sur lesquels sont disposés en moyenne 7,8 engins soit 2,8 par poste. En étang, l'engin de pêche le plus représenté est l'engin fixe de type capetchade, possédé par 66 % des patrons du sous-échantillon étang et 74 % de ceux du sous-échantillon mixte. Viennent ensuite les filets maillants et filets trémails qui sont possédés par 64 % du sous-échantillon étang. 40 % des patrons spécialisés « étang » sont équipés pour la pêche en plongée. Les barrages, techniques héritières des bordigues et maniguières du temps passé [10], sont utilisées par environ un quart des pêcheurs pour barrer partiellement (70 % au maximum) et temporairement les passages entre la mer et les étangs lors des périodes de migration des poissons. L'arsellière, destinée à la capture des palourdes, est mentionnée par 12 % des patrons du sous-échantillon étang. Enfin les engins traditionnels d'exploitation des canaux que sont les gangui et globe ne sont plus possédés que par un petit nombre de patrons (6 % du sous-échantillon étang).

TABLE 8 – Taux d'équipement des patrons par type d'engins de pêche en étang, grau et canal

Type	Total échantillon	Pêcheur mixtes mer-étang	Pêcheurs exclusifs étang
	%	%	%
Capetchade	46	74	66
Barrage	16	26	22
Filet maillant dormant	42	63	64
Filet trémail	40	63	64
Plongée	20	19	40
Gangui	6	11	6
Drague	6	4	12
Arsellière	4	2	12
Globe	2	2	6

3.2.2.2.4 Espèces cibles des engins de pêche en étang, grau et canal Les engins d'étang les plus polyvalents en termes d'espèces cibles sont la capetchade (13 espèces citées), le filet maillant (8 espèces), le barrage et le trémail (7 espèces). Pour la pêche en plongée, 6 espèces sont mentionnées. Les engins apparemment les plus spécialisés seraient la drague, le gangui, le globe (4 espèces) et l'arsellière (3 espèces). Le détail des espèces citées par engin est présenté à la table 9.

FIGURE 21 – Nombre d'espèces cibles des engins de pêche en étang possédés



7. C'est à dire attribués par tirage au sort réalisé par la prud'homie

TABLE 9 – Espèces cibles des engins d'étang possédés

Capetchade		Filet maillant		Trémail		Plongée		Drague		Globe		Gangui		Arselière	
Espèces	Nb ci-tations	Espèces	Nb ci-tations	Espèces	Nb ci-tations	Espèces	Nb ci-tations	Espèces	Nb ci-tations	Espèces	Nb ci-tations	Espèces	Nb ci-tations	Espèces	Nb ci-tations
Anguille	69	Daurade	61	Daurade	60	Palourde	21	Oursin	6	Joel	4	Anguille	4	Palourde	5
Daurade	61	Loup	61	Loup	55	Oursin	19	Poivre	3	Loup	2	Joel	4	Clovisse	2
Loup	28	Mulet	53	Mulet	48	Poivre	16	Huitre	2	Anguille	1	Daurade	1	Ver	2
Mulet	17	Sole	7	Sole	9	Bernard Lhermitte	1	Bernard Lhermitte	1	Mulet	1				
Joel	16	Saube	5	Saube	4	Vers	1								
Crevette grise	13	Seiche	2	Rouget barbet	1										
Rouget barbet	10	Joel	1	Seiche	1										
Crabe	7	Rouget barbet	1												
Sole	7														
Clavière	5														
Gobie	5														
Sar	1														
Marbré	1														

3.2.2.2.5 Nombre total de types d'engins possédés par pêcheur Cette variable peut être considérée comme un indicateur de diversité potentielle des techniques de pêche. Elle doit être distincte de la diversité des techniques mises en œuvre effectivement au cours de l'année passée, qui sera étudiée plus loin dans ce document (paragraphe 3.3.4).

Pour l'ensemble de l'échantillon (fig.22), le nombre moyen de types d'engins possédés est compris entre 1 et 12, avec une moyenne de 4,5 et une médiane de 4. La diversité maximale est logiquement observée pour les pêcheurs mixtes qui travaillent en mer et en étangs (moyenne et médiane égales à 6). Cette diversité est moindre pour les pêcheurs spécialisés (fig.23). Pour ceux qui opèrent uniquement en mer, le nombre moyen est de 3,6 (médiane : 3). Les résultats sont très proches pour les pêcheurs d'étang (moyenne : 3,3 ; médiane : 3).

FIGURE 22 – Diversité des engins possédés : ensemble de l'échantillon et pêcheurs mixtes

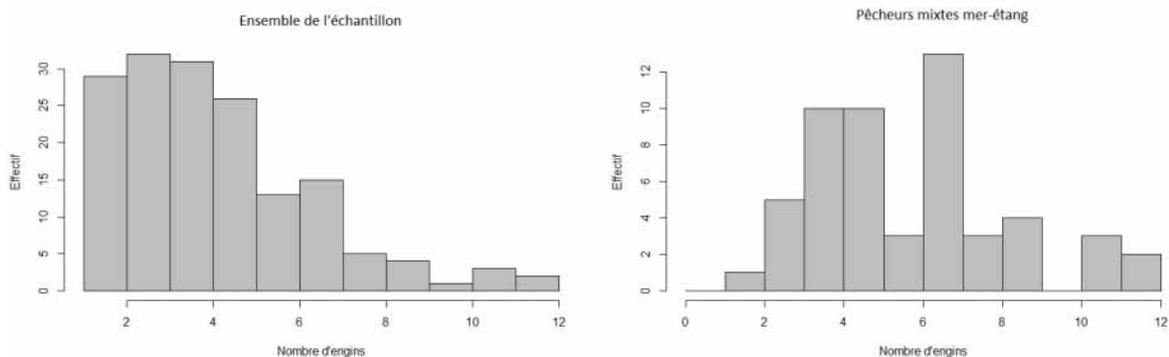
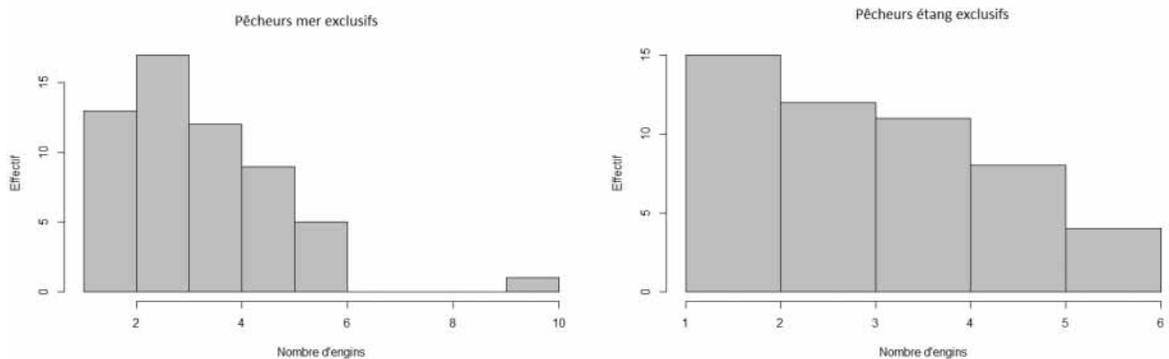


FIGURE 23 – Diversité des engins, pêcheurs spécialisés de mer ou d'étang



3.2.3 Modes et moyens de commercialisation

La mise en marché est une fonction importante de l'activité des entreprises "petits métiers", que l'on restreint trop souvent à la seule activité d'exploitation des ressources. Les modes et les moyens de commercialisation sont en effet déterminants pour assurer la réussite économique de l'entreprise, mais ils ont aussi des implications en termes de temps de travail et de moyens à y consacrer. Le patron de pêche doit donc faire des choix importants en ce qui concerne les modes de commercialisation. Pour certains produits comme les anguilles (vendues vivantes et destinées en grande partie à l'exportation intra européenne⁸), peu de possibilités sont disponibles en dehors du mareyage. Il n'en est pas de même pour d'autres poissons tels que les daurades, les loups, les sars, les chapons, les pageots pour lesquels on peut opérer des choix entre vente directe, à la criée ou auprès d'un mareyeur, selon la disponibilité de ces débouchés, des prix qu'ils offrent, des services accessoires nécessaires ou proposés (transport, glace) et des possibilités de mutualisation de certains coûts de mise en marché (transport à la criée).

Le choix d'un mode de commercialisation est par ailleurs contraint par les caractéristiques de localisation de l'entreprise de pêche. Ainsi, dans les sites à forte fréquentation touristique ou proches d'un centre urbain la vente directe est particulièrement intéressante⁹, lorsque les pêcheurs disposent de quais permettant l'installation d'étals de vente devant l'embarcation, renforçant l'image de fraîcheur et de proximité du produit, appréciée du consommateur. C'est le cas par exemple de Palavas-les-Flots qui grâce à la proximité de Montpellier, enrichit sa clientèle de nombreux habitués originaires de cette ville. Ils viennent acheter du poisson le weekend à des prix et qualités très attractifs comparés à ceux offerts dans les rayons poissonnerie des grandes et moyennes surfaces. A cette demande permanente s'ajoute celle de la clientèle touristique estivale qui fréquente de juillet à septembre de nombreux points de débarquement : le Grau-du-Roi, Palavas-les-Flots, Agde, Port-la-Nouvelle, Port-Vendres, Banyuls. Dans d'autres sites, la vente directe est aussi pratiquée sur les marchés urbains, voire villageois ; mais elle doit être distinguée ici de la vente à quai, car elle ne relève pas, au delà d'un certain rayon distant du point de débarquement (50 km), du privilège accordé par l'ordonnance de 1681.

La vente en criée reste cependant importante pour les espèces qui se capturent en plus grande quantité (poisson bleu) ou lors des périodes de fortes captures avec des risques de saturation du débouché de la vente directe. La possibilité de la vente en criée est cependant contrainte par la distance à parcourir pour les pêcheurs et, plus encore, par les variations d'activité des halles à marée. Dans la région Languedoc-Roussillon, il y a 5 criées : le Grau-du-Roi, Sète, Agde, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres. Ces dernières ont été largement dimensionnées pour écouler les captures des chalutiers. La crise de la pêche chalutière, au cours des années récentes, a réduit ses apports et donc la rentabilité des criées dont certaines ont ralenti (comme Port-La-Nouvelle, qui connaît aujourd'hui une phase de reprise) ou carrément arrêté leur activité (Port-Vendres).

Le débouché du mareyage reste important, pour l'anguille comme on l'a vu, mais aussi pour d'autres espèces. Le rapport au mareyage semble complexe et les avis très divers sur l'intérêt de vendre toute ou partie de la production au mareyeur. La dimension interpersonnelle (parenté, relation de confiance) reste très importante et l'on retrouve la complexité des relations entre producteurs et commerçants (exploitation vs réciprocité) qui a été décrite dans des contextes apparemment très différents [8].

3.2.3.1 Importance relative des différents modes de vente Chaque patron a été questionné sur les différents modes de commercialisation pratiqués en fournissant une information qualitative sur l'importance relative accordée à chacun d'entre eux (échelle allant de "jamais" à "principal"). La table 10 présente le classement obtenu pour chaque type de commercialisation, pour l'ensemble de l'échantillon et pour chaque sous-ensemble défini en fonction des milieux exploités. La personne enquêtée avait la possibilité d'attribuer le même score à deux modalités lorsqu'il les jugeait d'égale importance.

Par ordre d'importance décroissante et pour l'ensemble de l'échantillon, les modes de mise en vente déclarés sont la criée (78 % des réponses), le mareyage (58 %), la vente directe (55 %), la vente aux restaurants (26 %) ou aux poissonniers (23 %). Les ventes via les coopératives (jamais mentionnées) ou auprès des O.P. (mentionnées qu'un fois) n'ont pas été retenues dans la table 10.

8. Depuis 2009, l'anguille est inscrite à l'annexe II de la CITES relative au commerce international des espèces menacées. Cette inscription a engendré des restrictions à la pêche (périodes et volumes) et l'interdiction des exportations hors UE, notamment vers l'Asie. Il convient de noter que cette pêcherie tenait une place historique très importante dans l'économie lagunaire des petits métiers du Languedoc-Roussillon. Certains patrons étaient fortement spécialisés dans l'exploitation de cette espèce abondante, offrant des prix réguliers et attractifs pour les professionnels. Aujourd'hui le nombre de licences individuelles accordées pour sa capture a fortement diminué (180 environ pour la région, contre plus de 500 il y a encore quelques années) et les prix ont récemment fortement diminué, du fait, semble-t-il, de la concurrence des élevages de civelles dans le nord de l'Europe.

9. Le privilège de vente directe fut accordé aux pêcheurs par Colbert dans l'ordonnance de 1681. Ce privilège existe encore aujourd'hui, toujours avec les mêmes principes : la vente doit se dérouler à moins de deux mètres du bord du quai, en présence du bateau, seul le pêcheur ou l'un des membres de sa famille peut vendre.

Des différences apparaissent selon la spécialisation de patrons de pêche par milieu. Ainsi, la vente directe est-elle pratiquée par 67 % des patrons spécialisés en mer contre seulement 38 % de ceux spécialisés en étang. A l'inverse, 74 % des pêcheurs "étang" vendent à un mareyeur contre 30 % des pêcheurs "mer". De même, la vente en criée est pratiquée par 86 % des pêcheurs spécialisés en mer alors que seuls 64 % des pêcheurs d'étang la mentionnent. Ces contrastes dans l'importance des principaux modes de vente sont présentés aux figures 25 et 26.

TABLE 10 – Importance des différents modes de commercialisation pour tout l'échantillon et selon les milieux exploités

Classement Type de vente	Principal				Secondaire				Parfois				Jamais			
	Ech. tot.	Spéc. mer	Spéc. étang	Mix-tes	Ech. tot.	Spéc. mer	Spéc. étang	Mix-tes	Ech. tot.	Spéc. mer	Spéc. étang	Mix-tes	Ech. tot.	Spéc. mer	Spéc. étang	Mix-tes
Vente directe	N 48 % 30%	21 37%	7 14%	20 37%	16 10%	6 11%	4 8%	6 11%	24 15%	11 19%	8 16%	5 9%	73 45%	19 33%	31 62%	23 43%
Restaurant	N 2 % 1%	1 2%	5 0%	1 2%	5 3%	2 (4%)	0 0%	3 %	35 22%	14 25%	7 14%	14 26%	119 74%	40 70%	43 86%	36 67%
Poissonnier	N 10 % 6%	2 4%	4 8%	4 7%	10 6%	3 5%	3 es	4 7%	17 11%	6 11%	5 10%	6 11%	124 77%	46 81%	38 76%	40 74%
Mareyeur	N 69 % 42%	8 14%	31 62%	30 56%	11 7%	5 9%	3 6%	3 6%	14 9%	4 7%	3 6%	7 13%	67 42%	40 70%	13 26%	14 26%
Crêpe	N 103 % 64%	35 61%	30 60%	38 70%	18 11%	12 21%	1 2%	5 9%	5 3%	2 4%	1 2%	2 4%	35 22%	8 14%	18 36%	9 17%

FIGURE 24 – Vente à quai des produits de la pêche aux petits métiers



FIGURE 25 – Importance des principaux modes de commercialisation

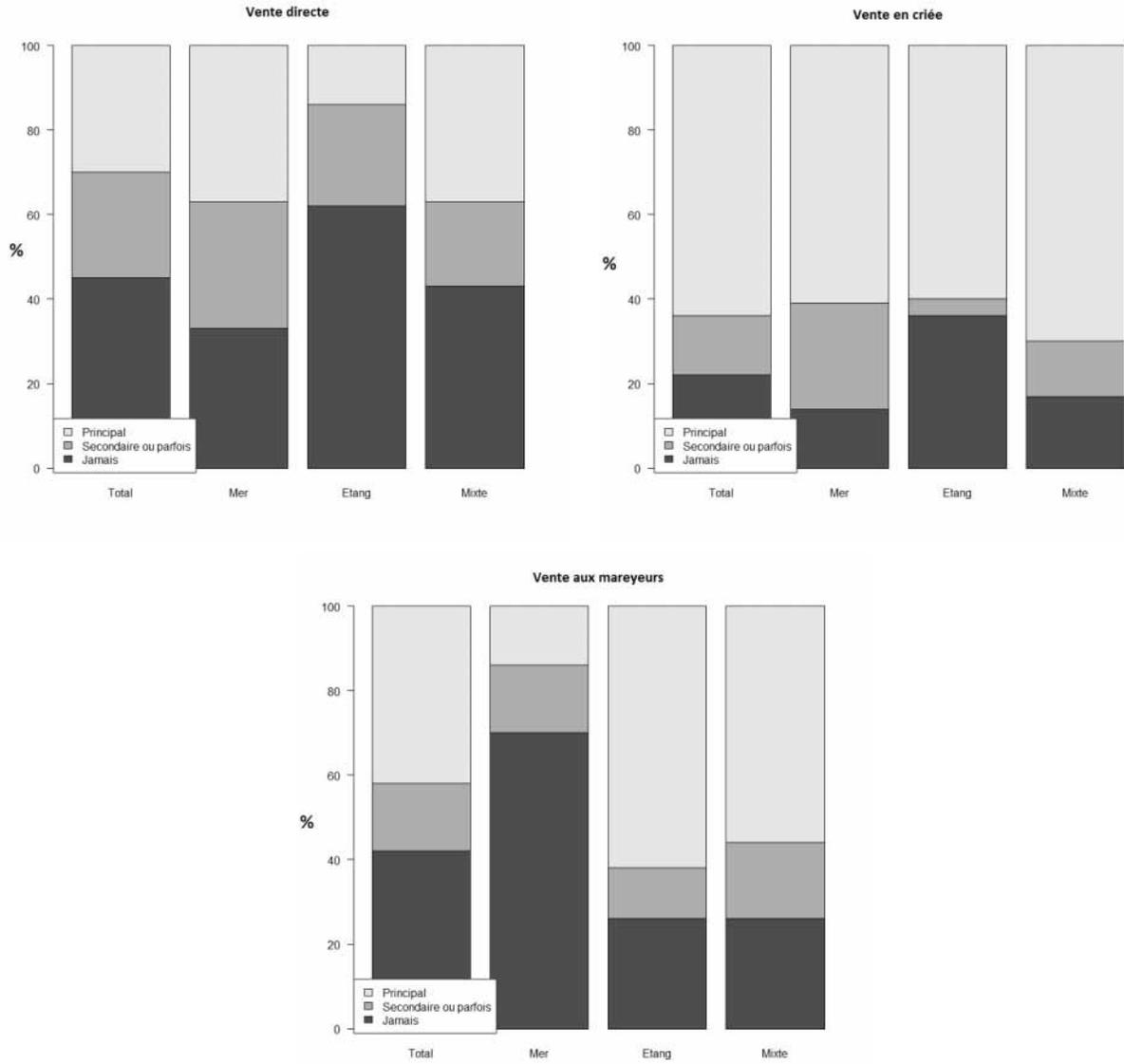
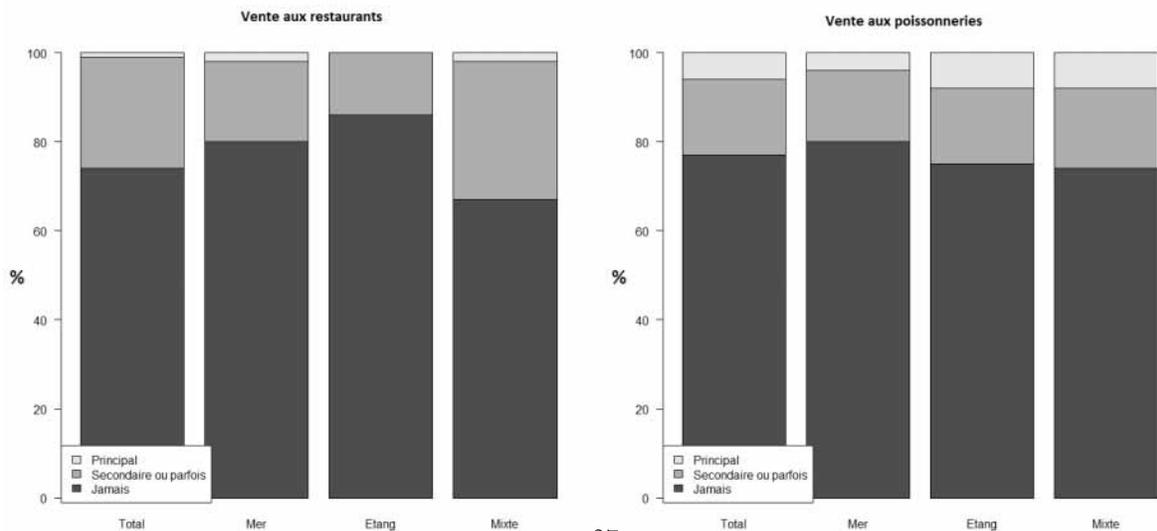
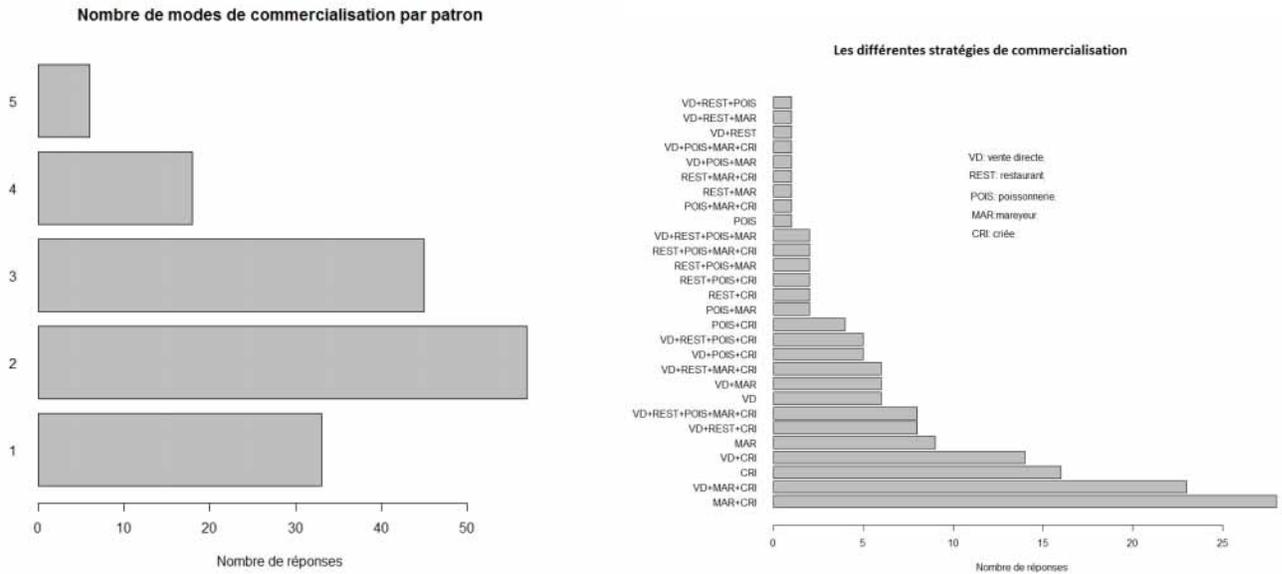


FIGURE 26 – Importance de la vente auprès des restaurants ou des poissonneries



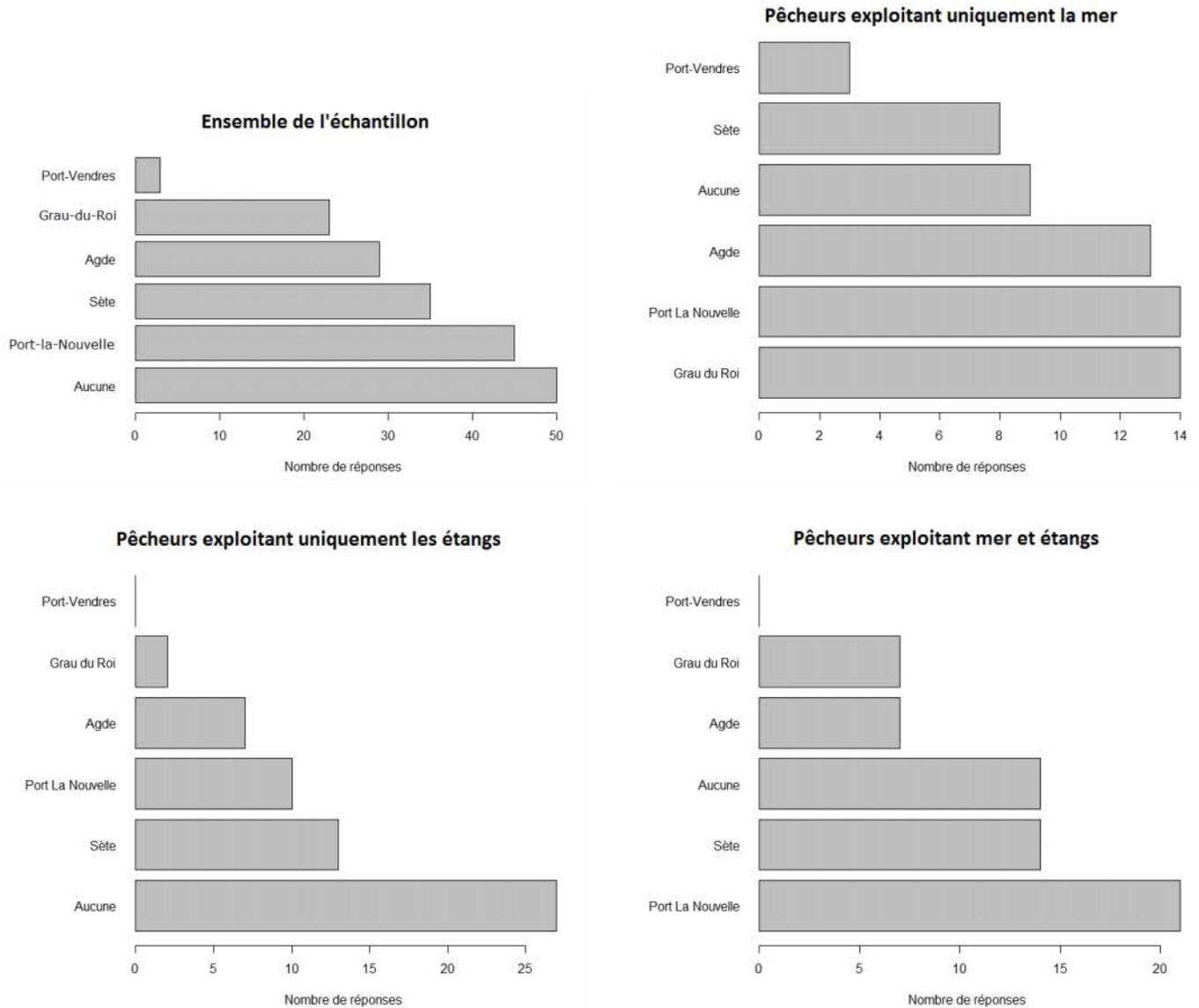
3.2.3.2 Stratégies de mises en marché. Comme souligné plus haut, les pêcheurs combinent souvent plusieurs modes de vente et les raisons avancées sont complexes. Il s'agit d'un arbitrage subtil entre prix espéré, sécurité de la transaction, régularité des cours, accès à des services obtenus en complément de la transaction, relations personnelles. Le nombre moyen de modes de commercialisation déclaré par patron pêcheur s'élève à 2,5. la grande diversité des associations de modes de commercialisation est présentée à la figure 27. Les réponses les plus fréquentes associent mareyage et criée (17 % des réponses) ou bien encore vente directe mareyage et criée (14 %). La vente à la criée est la seule modalité utilisée significativement de façon exclusive dans 10 % des réponses.

FIGURE 27 – Stratégies de mise de marché



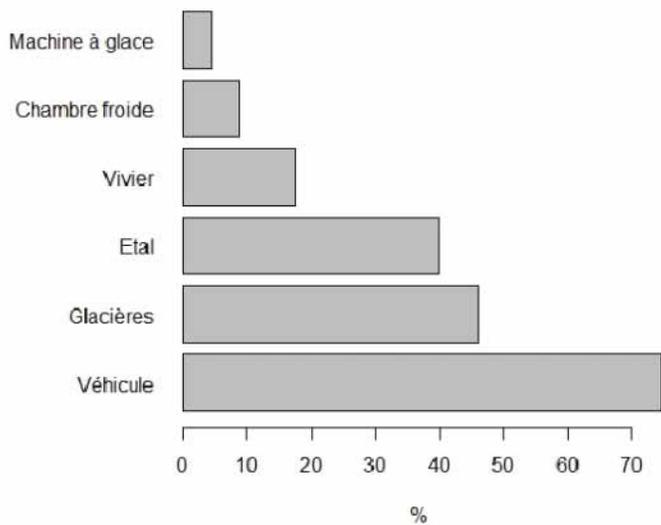
3.2.3.3 Criées fréquentées La fréquentation des criées de la région est présentée à la figure 28 pour l'ensemble de l'échantillon et pour les sous-échantillons définis selon les milieux exploités. Pour l'ensemble de l'échantillon, 27 % des patrons déclarent ne fréquenter aucune criée. La première criée fréquentée est celle de Port-la-Nouvelle (24 %), suivie de celles de Sète (19 %), d'Agde (16 %) et du Grau-du-Roi (12 %). La criée de Port-Vendres n'est mentionnée que par quelques pêcheurs, ce qui est logique étant donné sa très faible activité en 2012 et son arrêt en 2013.

FIGURE 28 – Criées fréquentées, selon les milieux exploités par les pêcheurs



3.2.3.4 Les moyens de commercialisation Le taux d'équipement pour les principaux moyens de commercialisation est présenté à la figure 29. L'examen de cette figure montre que la majorité des pêcheurs dispose de moyens non négligeables pour la mise en marché de leurs produits : plus de 70 % déclarent y affecter un véhicule et 40 % disposent d'un étal pour la vente. Nous n'avons pas collecté d'informations sur le coût que représentent les équipements divers liés à la commercialisation. Bien qu'apparemment inférieur à celui des équipements de pêche proprement dits, il ne doit cependant pas être considéré comme négligeable.

FIGURE 29 – Taux d'équipement en moyens de commercialisation



3.2.4 Analyse synthétique des résultats sur les entreprises de pêche par analyse multivariée

3.2.4.1 Méthodologie et données Les entreprises ont été caractérisées à partir d'un ensemble de variables relatives aux :

-Patron de pêche : âge, âge d'entrée dans la pêche, de passage au statut de patron (par groupe d'âge quinquennal), milieu d'origine, modalités d'apprentissage du métier, détention du diplôme de capacitare, pratique d'une autre activité;

-Embarcations possédées par l'entreprise (en présence de plusieurs embarcations, l'information est relative au total de celles possédées) : jauge, puissance, nombre d'embarcations, niveau d'équipement à bord (recodé en trois modalités : pas ou peu équipé, équipé, très équipé), valeur totale, possession d'une licence CPP;

-Autres moyens humains employés;

-Modalités de vente : importance des différents modes de vente (directe, au restaurant, en poissonnerie, au mareyeur, à la criée), codée avec quatre modalités (jamais, parfois, de façon secondaire, principalement);

-Milieux exploités (mer, étang, canal) et à la prud'homie principale d'appartenance;

-Engins possédés (en distinguant ceux utilisés en mer et ceux utilisés sur les étangs ou canaux).

L'analyse multivariée utilisée est celle de Hill et Smith (1976) qui permet de traiter conjointement des variables qualitatives et des variables quantitatives. Elle a été réalisée au moyen du logiciel R [18] et de la bibliothèque ade4 [19].

Enfin une classification ascendante hiérarchique (CAH) a été réalisée pour identifier des clusters (classes). Cette classification a été réalisée en utilisant la distance euclidienne et la méthode de Ward, basée sur la maximisation de l'inertie (variance) intra-classes.

3.2.4.2 Résultats des analyses de correspondances multiples L'analyse réalisée s'est concentrée sur l'interprétation des projections des variables et des individus sur les deux premiers axes factoriels qui expliquent respectivement 9,7 et 6,4 % de l'inertie totale. L'analyse de classification a conduit à choisir quatre classes. La figure 30 présente les projections de l'ensemble des variables et des individus sur les deux premiers axes factoriels et les regroupements obtenus à partir de la CAH. Afin de faciliter l'interprétation des résultats, les figures 31 à 33 présentent séparément les projections de variables regroupées par domaine d'intérêt particulier (modes de commercialisation, criées fréquentées et moyens de commercialisation, engins possédés, autres équipements et variables contextuelles).

L'axe 1 s'interprète assez aisément par une opposition entre milieux (mer et absence d'étang à droite, étang et canal à gauche -fig. 33-). Cette division se retrouve également à la figure 32 où la totalité des engins de mer sont sur la partie droite du graphe alors que ceux utilisés en étang ou canal occupent la partie gauche. Enfin, la même figure montre que le degré d'équipement des embarcations présente un contraste très fort le long du même axe. Les bateaux les plus équipés (et qui opèrent en mer) sont très à droite tandis que ceux qui sont le moins équipés figurent à gauche (ils opèrent en étang).

L'axe 2 s'avère nettement plus difficile à interpréter. Il semble opposer les prud'homies de l'étang de Thau (conchyliculture, engins typiques pour les coquillages, pas de vente en criée mais en poissonnerie et aux mareyeurs) aux prud'homies de Gruissan, Barcarès et Port la Nouvelle (pêche au barrage et au gangui, vente en criée et vente directe)

FIGURE 30 – Analyse des caractéristiques des entreprises de pêche par analyse de Hill Smith : ensemble des variables et individus, et détermination de regroupements par classification ascendante hiérarchique

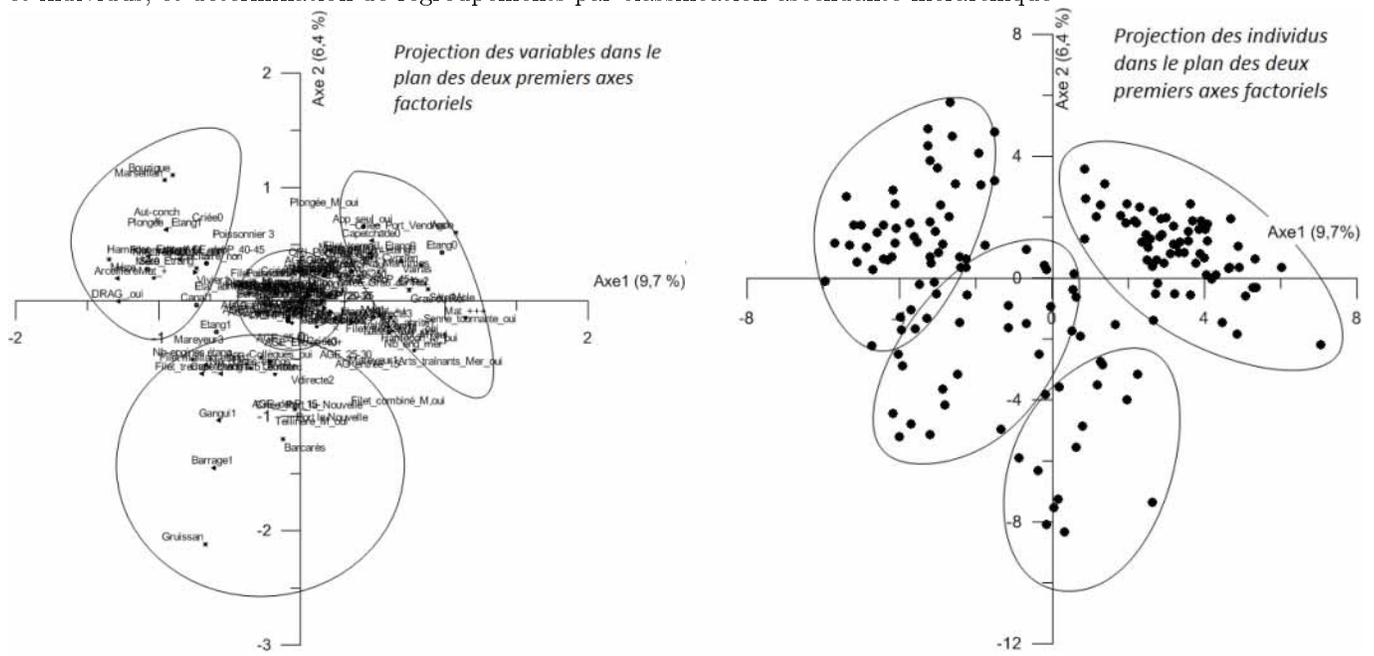


FIGURE 31 – Analyse des caractéristiques des entreprises de pêches par analyse de Hill Smith, variables descriptives de la commercialisation

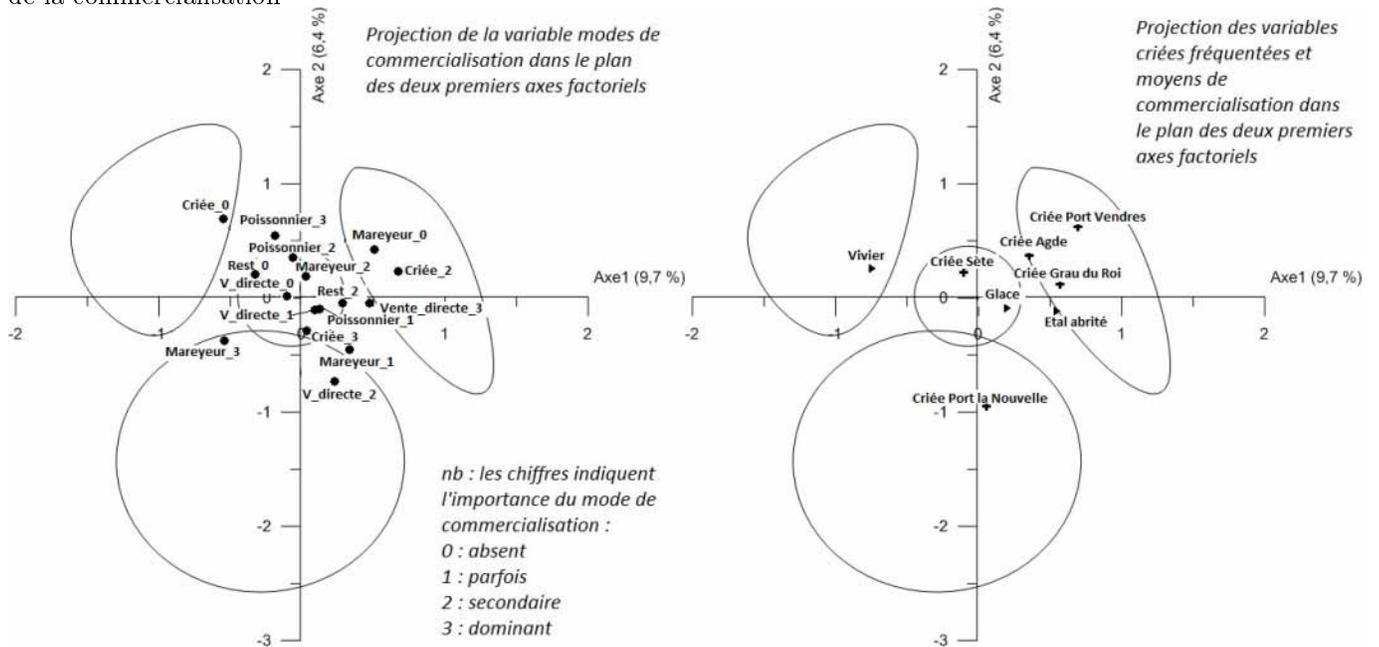


FIGURE 32 – Analyse des caractéristiques des entreprises de pêches par analyse de Hill Smith : variables descriptives des moyens matériels

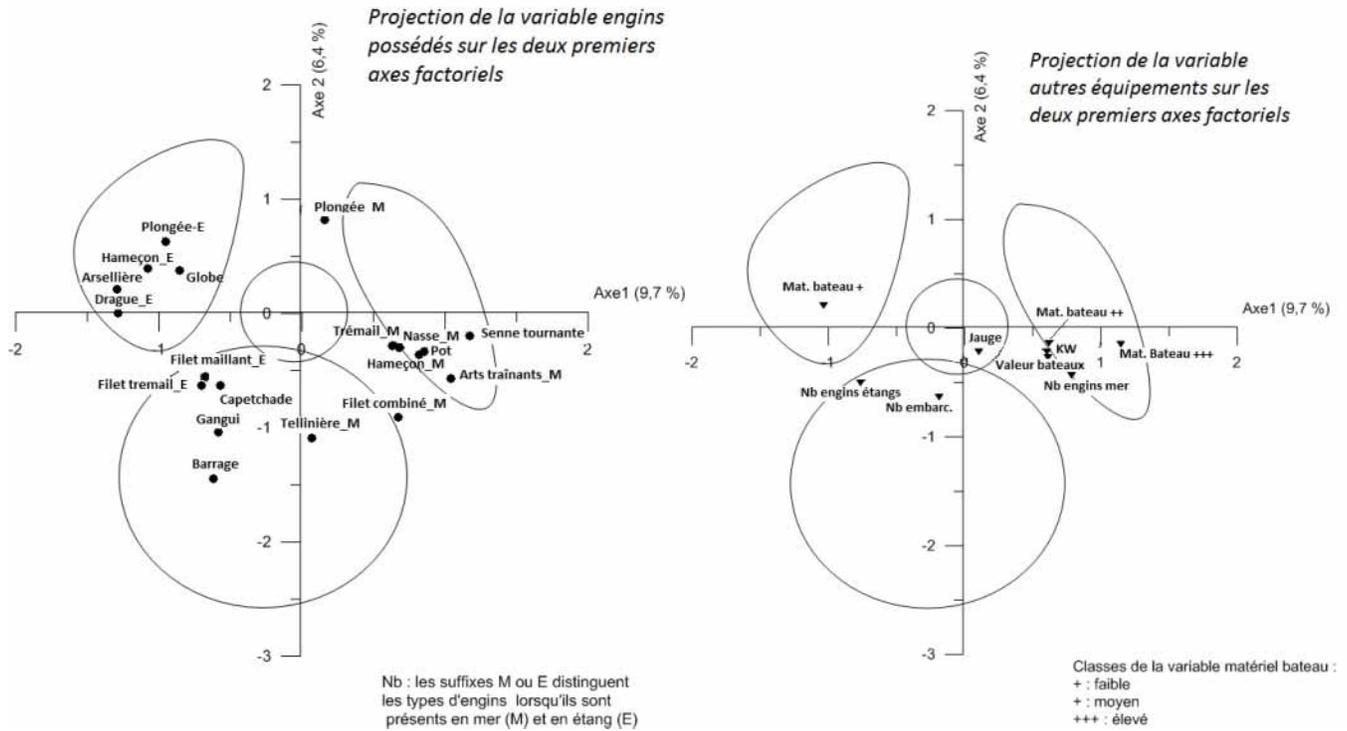
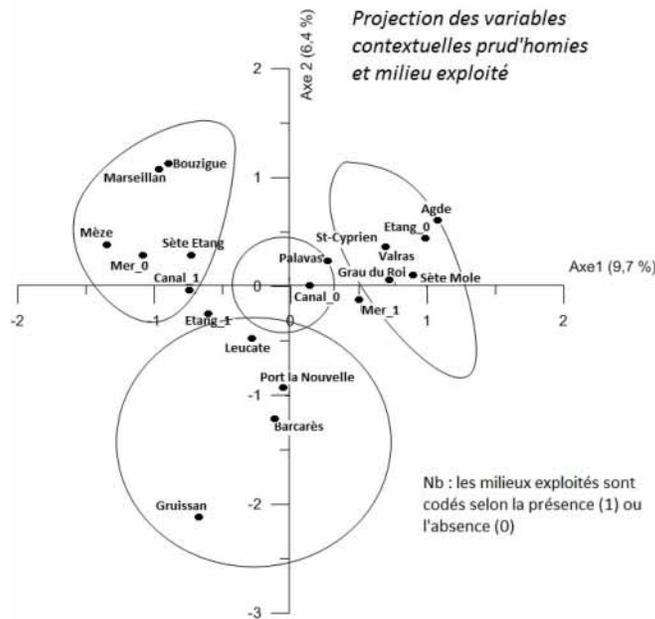


FIGURE 33 – Analyse des caractéristiques des entreprises de pêches par analyse de Hill Smith , variables contextuelles

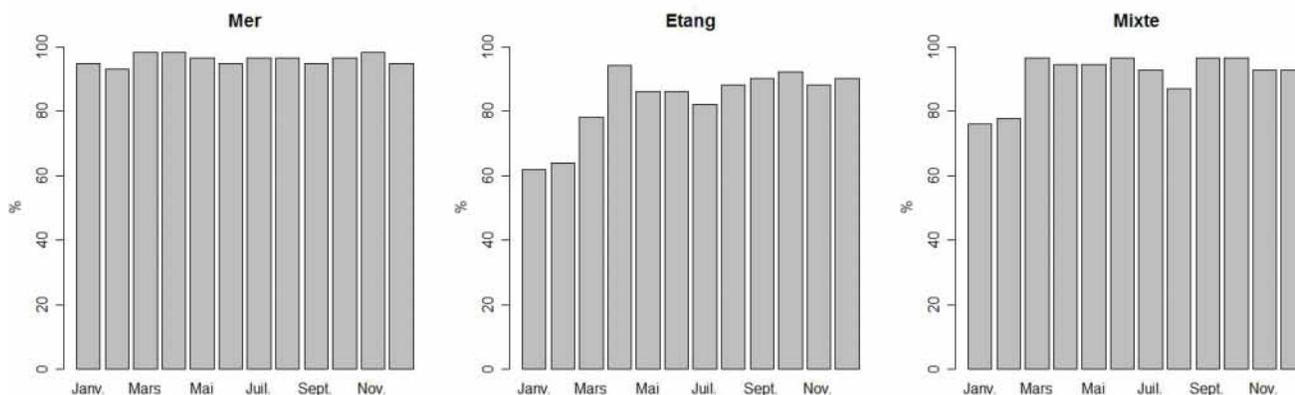


3.3 Activité de pêche

3.3.1 Taux d'activité

On a considéré qu'un pêcheur était actif au cours d'un mois s'il a déclaré utiliser au moins un engin de pêche au cours de cette période. Il est important de souligner que l'information utilisée ici ne prend pas en compte l'intensité de l'activité (nombre de sorties) au cours de chaque mois (cette information n'a pas été collectée pour éviter de dupliquer des enquêtes réalisées par le SIH de l'Ifremer). La figure 34 montre un niveau d'activité très élevé et relativement peu variable selon les mois pour les patrons n'exploitant que le milieu marin. Ce résultat s'explique par le choix du critère d'activité retenu plus haut. Le taux d'activité est, par contre, plus faible durant les trois premiers mois de l'année pour les pêcheurs opérant uniquement en étang. Ce phénomène est également observé, mais de façon moins accentuée, pour les pêcheurs mixtes.

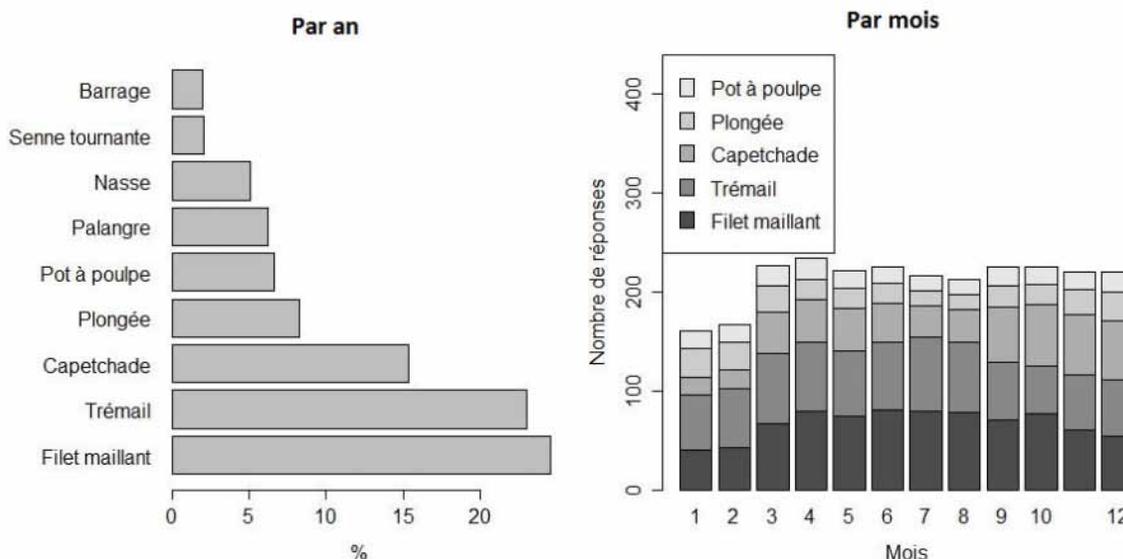
FIGURE 34 – Taux d'activité mensuel des patrons pêcheurs, selon la spécialisation par milieu



3.3.2 Importance et saisonnalité des techniques de pêche

3.3.2.1 Pour l'ensemble des milieux exploités Tous milieux confondus et sur l'ensemble de l'année (fig 35), les techniques de pêches les plus citées sont le filet maillant (24 % des réponses), le filet trémail (23 %) et la capetchade (15 %). Viennent ensuite la plongée (8 %), le pot à poulpe (7 %), la nasse (5 %), le palangre (5 %) et la senne tournante (2 %). Les autres techniques sont peu citées (moins de 3 % des réponses).

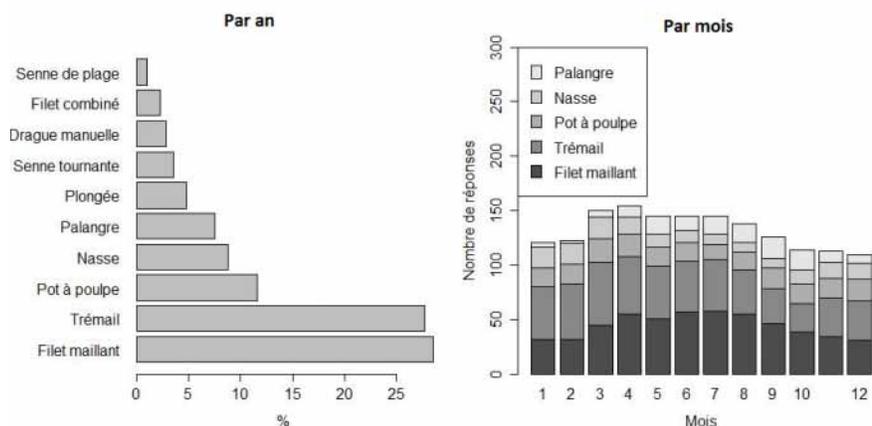
FIGURE 35 – Techniques de pêche les plus utilisées au cours de l'année précédente, tous milieux confondus



La répartition mensuelle de ces réponses, pour les cinq types d'engins principaux (filet maillant, filet trémail, capetchade, plongée et pot à poulpe), montre que l'ensemble constitué des filets maillants et filets trémaux est plus utilisé d'avril à octobre. La capetchade montre également une saisonnalité marquée par un faible usage durant les deux premiers mois de l'année et une utilisation plus intense de septembre à décembre. Le pot à poulpe et la plongée ne connaissent pas de saisonnalité marquée.

3.3.2.2 Milieu marin En milieu marin, les cinq techniques de pêche les plus citées (fig.36) sont le filet maillant simple (28 %), le filet trémail (27 %), le pot à poulpe (12 %), la nasse (9 %) et la palangre (7 %). Pour certaines d'entre elles, on observe une saisonnalité. C'est le cas des filets maillants (qui sont moins utilisés de novembre à février), de la palangre (dont l'activité est plus importante de mai à octobre) et de la nasse (plus utilisée de novembre à avril).

FIGURE 36 – Techniques de pêche les plus utilisées au cours de l'année précédente, milieu marin



3.3.2.3 Étangs Sur les étangs, la technique principale de pêche est la capetchade (35 % des réponses), viennent ensuite le filet maillant simple (20 %), le filet trémail (18 %) et la plongée (14 %). La saisonnalité est ici nettement plus marquée. Pour les principaux engins (Capetchade, filets maillants simple et trémail), l'activité est faible durant les deux premiers mois de l'année, en raison de la fermeture de la pêche aux anguilles. Elle tend à se renforcer à partir de septembre pour les capetchades. La pêche au barrage est importante à partir de septembre et totalement absente de janvier à juillet. La plongée est pratiquée toute l'année, elle présente une saisonnalité inversée, plus importante en début et fin d'année.

FIGURE 37 – Techniques de pêche utilisées au cours de l'année précédente, étangs

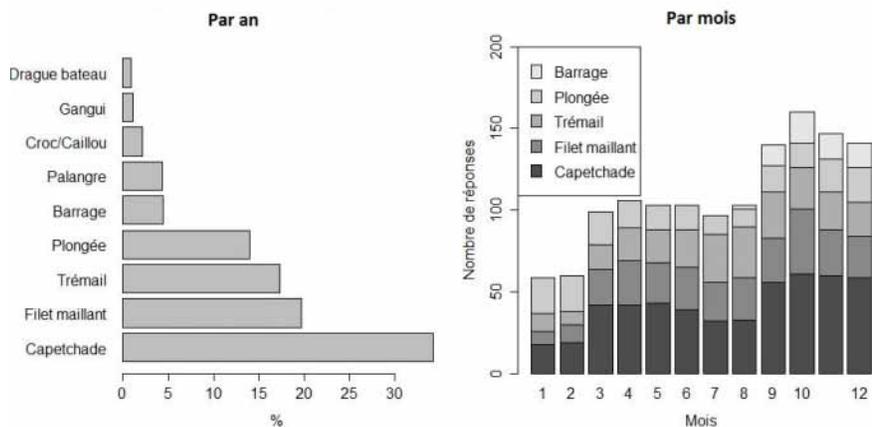


FIGURE 38 – Pêche en mer : 1) filage d'un trémail, 2) démaillage du poisson au retour de la sortie, 3) filage d'une palangre à thon



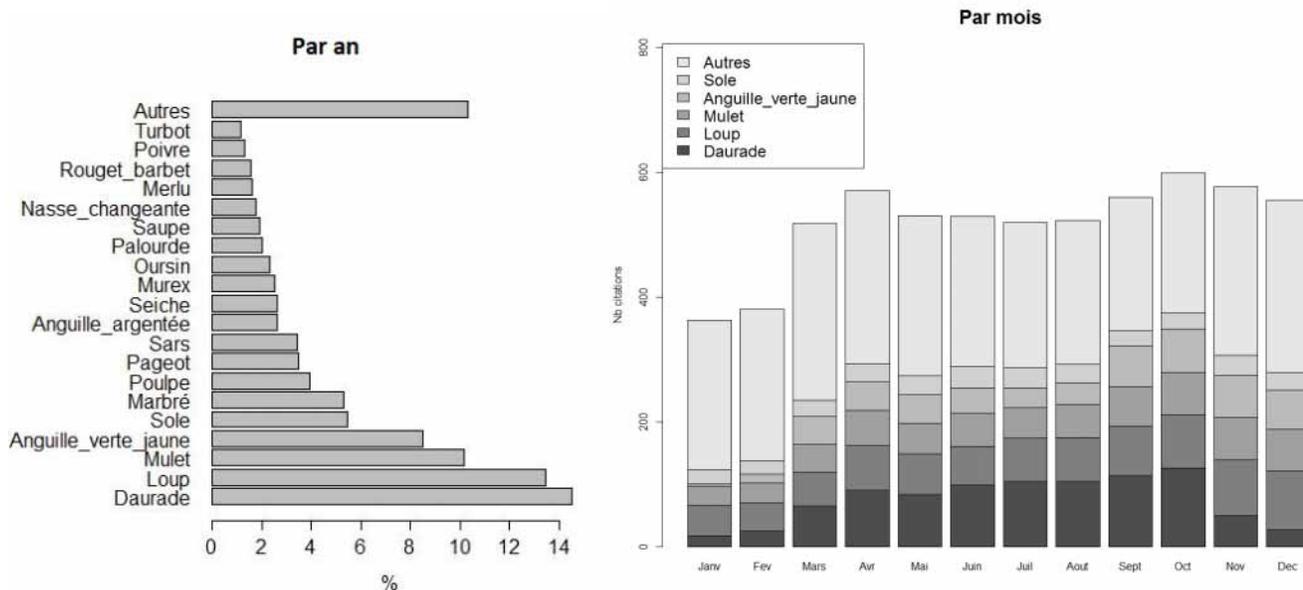
FIGURE 39 – Pêche en étang : 1) trajet vers le lieu de calé, 2) filage d'un filet maillant , 3) calage d'un gangui fixe en canal



3.3.3 Importance et saisonnalité des espèces cibles

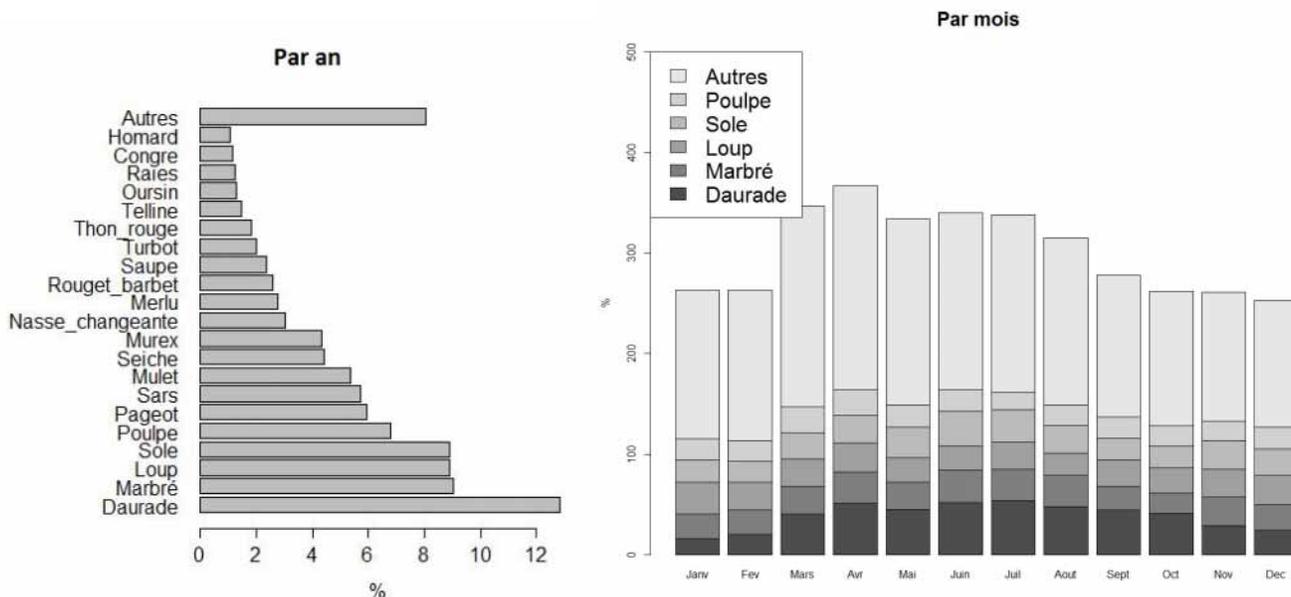
3.3.3.1 Tous milieux confondus Les deux principales espèces, pour l'ensemble des milieux sont la daurade (15 % des citations) et le loup (14 %). Vient ensuite l'anguille (11 %) avec une nette dominance de celle de montaison (8 %) et le mullet (10 %)

FIGURE 40 – Importance et saisonnalité des principales espèces cibles, tous milieux confondus



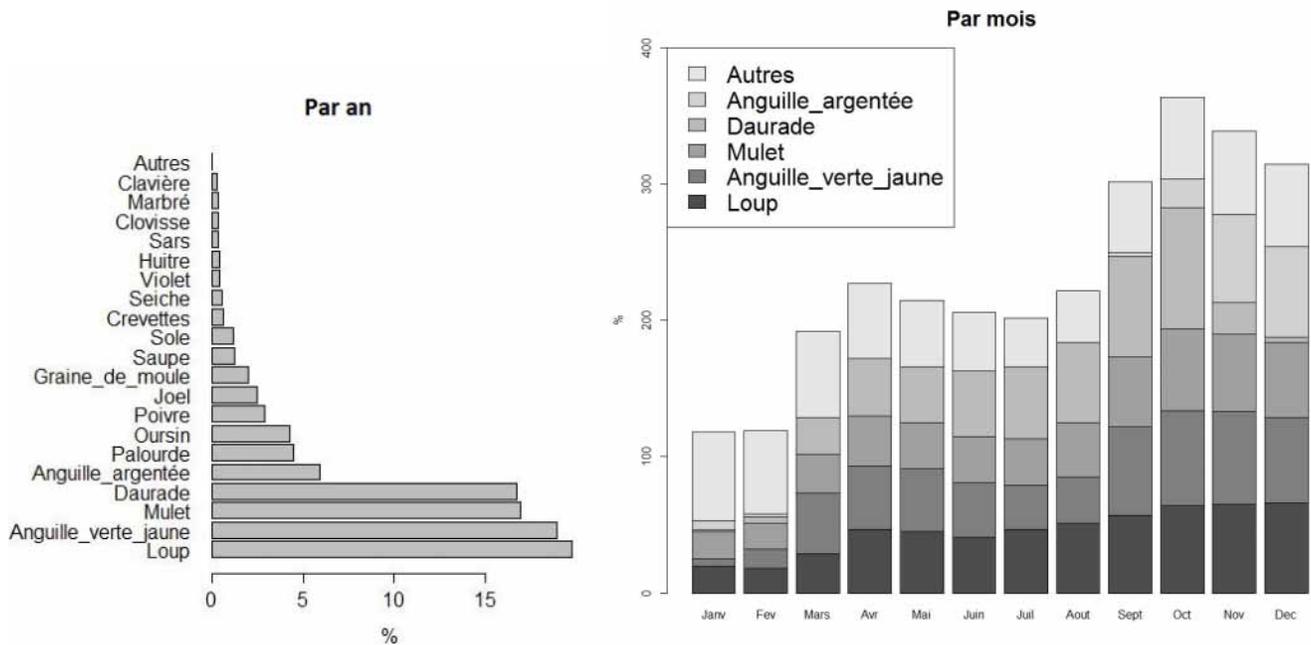
3.3.3.2 Milieu marin La principale espèce citée est la daurade (13 % des réponses), suivie du marbré, du loup et de la sole (9 % des réponses pour chacune de ces trois espèces). Seule la daurade présente une nette saisonnalité, sa pêche étant plus importante de juin à octobre.

FIGURE 41 – Importance et saisonnalité des espèces principales cibles, milieu marin



3.3.3.3 Étangs Dans les étangs, l'espèce la plus souvent citée est l'anguille pour laquelle on a retenu ici la distinction usuelle entre anguille verte/jaune et anguille argentée (de dévalaison). La première (18 % des réponses), est quasiment pêchée toute l'année mais à un plus faible niveau en début d'année en raison de la fermeture légale de la pêche de cette espèce. La seconde représente 6 % des réponses et ne se capture que durant les trois derniers mois de l'année. Les autres espèces représentant plus de 5 % des réponses sont, par ordre décroissant, le loup (19 %), la daurade (16 %) et le mullet (16 %). Les deux espèces pour lesquelles l'activité a une forte saisonnalité sont la daurade (maximale de juillet à octobre, faible en début et en fin d'année) et l'anguille (faible en début d'année et maximale de septembre à décembre).

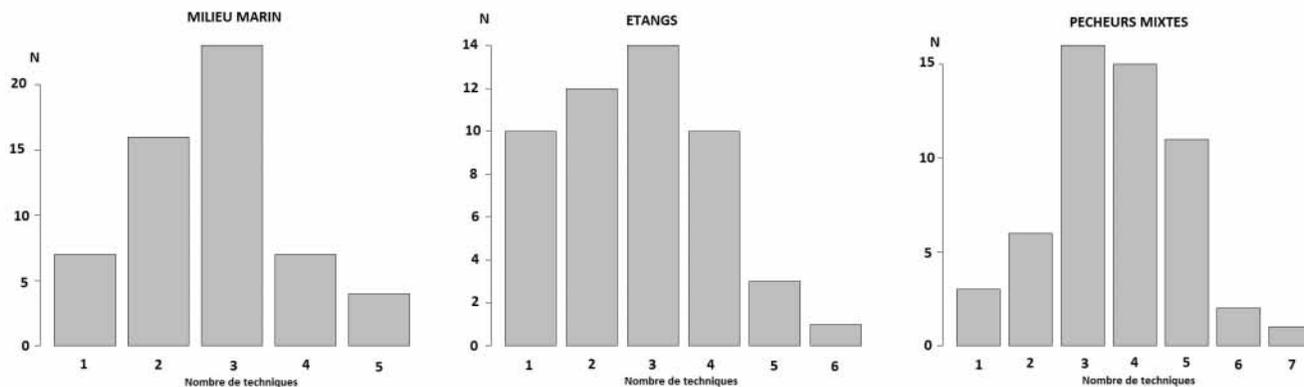
FIGURE 42 – Importance et saisonnalité des espèces cibles, étangs



3.3.4 Diversité des techniques de pêche utilisées au cours de l'année précédente

L'indicateur de diversité retenu est le nombre de techniques de pêche utilisées au cours de l'année précédente, calculé pour chacun des sous-échantillons définis par milieu exploité (fig.35). La diversité maximale (7 techniques) est observée, de façon logique, pour les pêcheurs mixtes. Le nombre moyen de techniques pratiquées par patron pêcheur est égal à 3. Il est identique en mer et étang (2,7) et nettement supérieur pour les pêcheurs mixtes (3,6).

FIGURE 43 – Nombre de techniques de pêche mises en œuvre par pêcheur, selon les milieux exploités



3.3.5 Diversité des espèces cibles selon les types d'engins utilisés au cours de l'année précédente

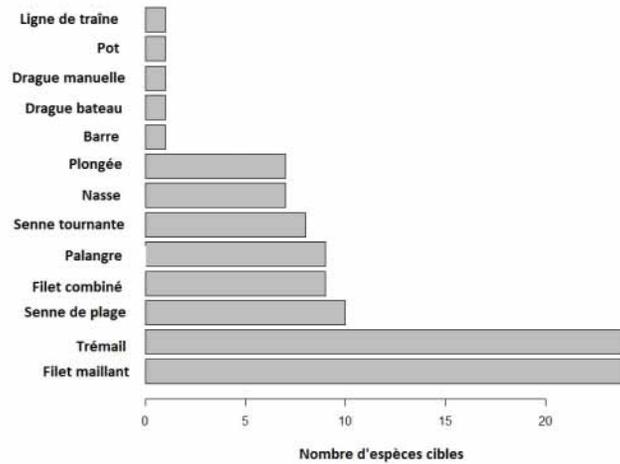
La diversité des espèces cibles par technique déclarée au cours de l'année passée est mesurée au moyen de divers indicateurs. On a utilisé en premier lieu le nombre d'espèces cibles par type d'engin. Cet indicateur n'est cependant pas très satisfaisant, car de nombreuses espèces cibles peuvent être citées pour un même engin alors qu'une ou deux espèces dominent dans cet ensemble. Pour tenir compte de cette difficulté, pour chaque engin, on a calculé les indices de Shannon H et d'équitabilité E à partir du nombre de citations d'espèces cibles par engin. L'indice de Shannon est obtenu à partir de la formule suivante où p_i est la proportion de l'espèce i dans l'ensemble des espèces citées et s le nombre total d'espèces déclarées pour l'engin considéré :

$$H = \sum_{i=1}^s p_i \cdot \log_2(p_i)$$

L'indice d'équitabilité E est égal au rapport entre H et sa valeur maximale H_{max} qui correspond au cas où toutes les espèces ont toutes la même proportion p_i . Il est aisé de démontrer que $H_{max} = \log_2(s)$. A la différence de l'indice de Shannon, l'indice d'équitabilité est toujours compris entre 0 et 1. Plus il est proche de 0, plus la distribution des espèces cibles d'un engin est contrastée, c'est-à-dire se concentre sur un faible nombre d'espèces. L'indice de Shannon tend à augmenter avec le nombre d'espèces seulement si le contraste entre elles reste constant. Il est donc difficile de l'utiliser seul pour comparer la diversité des cibles entre engins dans la mesure où le contraste entre espèces est variable selon les engins.

3.3.5.1 En mer Pour la pêche en mer, les engins utilisés les plus diversifiés en termes de nombre d'espèces cibles sont le filet maillant et le trémail pour chacun desquels sont citées jusqu'à 24 espèces (fig.44)

FIGURE 44 – Nombre d'espèces cibles par engin utilisé en mer



L'appréciation de la diversité des espèces cibles par engins au moyen des indices de Shannon et d'équitabilité est présentée à la table 11. Les résultats obtenus au moyen de ces indices sont légèrement différents des conclusions tirées des simples effectifs d'espèces. Ainsi, les espèces cibles du filet trémail apparaissent désormais plus diversifiées que celles du filet maillant simple. La diversité des espèces cibles de la nasse est également plus élevée que celle du filet combiné, de la palangre et de la senne tournante.

TABLE 11 – Indices de Shannon et d'équitabilité des espèces par engin utilisé en mer

Engin de pêche	Nombre d'espèces	Indice de Shannon (H)	Indice d'équitabilité (E)
Filet maillant	24	3,30	0,72
Trémail	24	3,75	0,81
Senne de plage	10	2,68	0,80
Filet combiné	9	2,26	0,91
Palangre	9	2,38	0,75
Senne tournante	8	2,30	0,76
Nasse	7	2,46	0,87
Plongée	7	2,30	0,82

3.3.5.2 En étang Les engins les plus diversifiés selon le nombre d'espèces cibles (fig.45) sont le barrage et la capetchade (12 espèces), le filet trémail (10 espèces), la plongée (9 espèces) et le gangui (6 espèces). Si on utilise les indices de Shannon et d'équitabilité (tabl. 12), les résultats sont un peu modifiés, la diversité d'espèces cibles apparaît tout aussi élevée pour le trémail et la plongée.

FIGURE 45 – Nombre d'espèces cibles par engin utilisé en étang

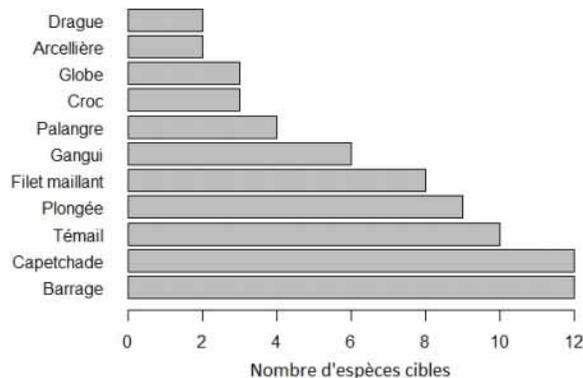
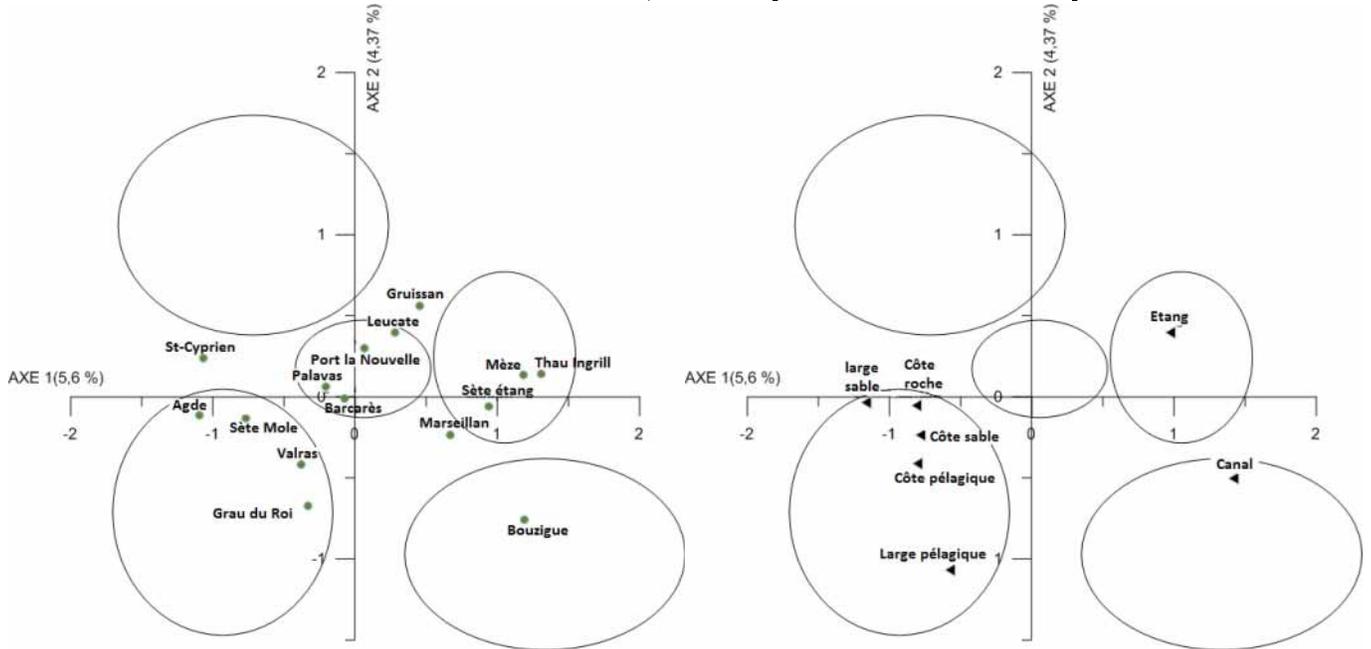


TABLE 12 – Indices de Shannon et d'équitabilité des espèces par engin utilisé en étang

Engin de pêche	Nombre d'espèces	Indice de Shannon (H)	Indice d'équitabilité
Barrage	10	2,18	0,60
Capetchade	7	1,96	0,54
Trémail	7	2,03	0,61
Plongée	7	2,22	0,70
Filet maillant	6	1,85	0,61
Gangui	6	2,42	0,93
Palangre	4	1,32	0,61
Croc	3	0,91	0,57
Globe	3	1,41	0, L
Arsellère	2	1	1
Drague	2	0,89	0,89

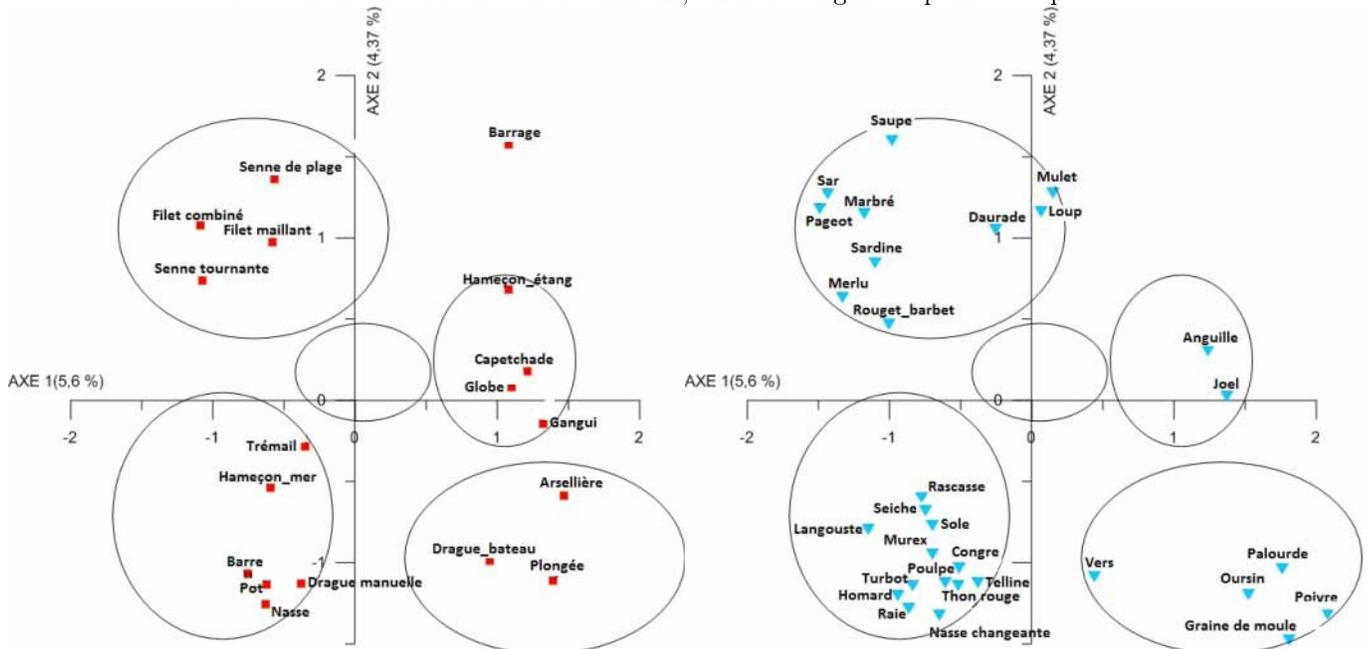
Les deux axes retenus expliquent 10 % de l'inertie totale, ce qui peut paraître faible, mais on sait aussi que ceci n'est pas invalidant pour cette méthode d'analyse. Pour faciliter la lisibilité des figures des résultats, on a représenté les projections en sélectionnant les variables par domaines d'intérêt : prud'homies et milieux exploités (fig. 47), engins de pêche et espèces (fig.48), mois (fig.49).

FIGURE 47 – ACM sur tous les milieux, variables prud'homies et milieux exploités



La classification a permis de définir 5 clusters. L'axe 1 s'explique principalement par l'opposition entre pêche en étang ou canal et pêche sur le milieu maritime. Ceci est particulièrement visible sur la figure 48 où les projections des variables étang et canal sont très à droite, l'ensemble des variables désignant les différents milieux marins sont regroupées sur la gauche.

FIGURE 48 – ACM sur tous les milieux, variables engins de pêche et espèces

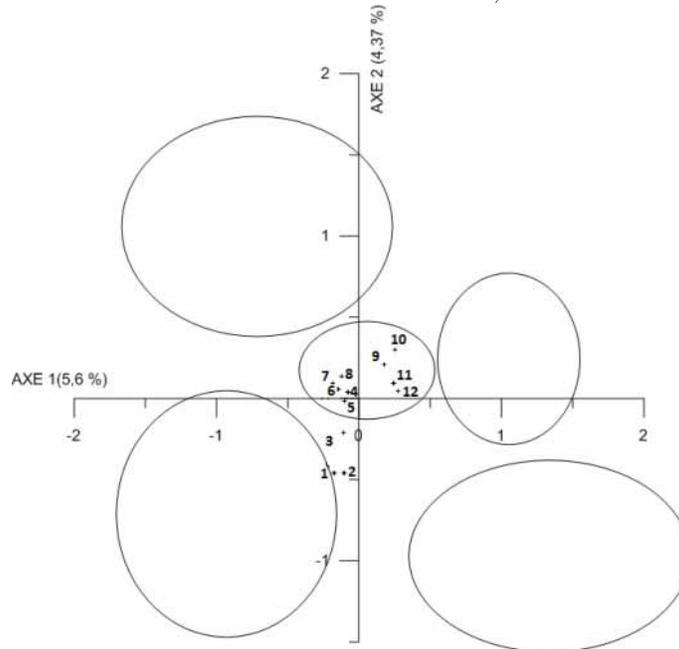


De même, les prud'homies spécialisées sur les étangs et les canaux (Sète-étang, Bouzigues, Mèze, Marseillan, Thau-Ingrill) sont toutes regroupées à droite. Les prud'homies dont la compétence concerne à la fois le milieu maritime et les étangs ou canaux (Bages Port-la-Nouvelle, Gruissan, Palavas-les-Flots, Leucate, Valras, Grau-du-Roi) figurent dans la zone centrale alors que celles plus spécialisées sur le milieu maritime (Sète-Mole, Agde, Saint-Cyprien) sont à droite.

L'axe 2 s'explique plus par une structure liée aux engins de pêche et aux espèces cibles. A l'exception du thon rouge (pour lequel l'information collectée est limitée), l'ensemble des espèces figurant dans la partie inférieure de la figure sont des espèces benthiques ou vivant près du fond.

Dans la partie inférieure droite se trouve les espèces benthiques principalement exploitées dans les étangs (pallarde, oursin, poivre et "graine de moule¹⁰") et à droite celles exploitées en mer (nasse changeante, murex et telline, langouste et homard, rascasse, turbot et sole, seiche et poulpe, congres). Dans les mêmes zones du graphe figurent les engins de pêche ciblant principalement ces espèces (à droite : plongée arsellière et drague remorquée ; à gauche : barre, nasse, drague manuelle -tellinière-, hameçon mer et trémail). La position peu logique du thon rouge (proche du congre) dans cette zone semble pouvoir s'expliquer par le fait que l'on n'ait pas opéré, lors de l'enquête, de distinction entre palangres de mer benthique et pélagique. Plus haut et à gauche du graphe figure un ensemble d'espèces capturées exclusivement ou majoritairement en mer (merlu, sardine, rouget-barbet, pageot, marbré) ou bien au contraire exploitées à la fois en mer et en étangs (daurade, loup, mullet, saupe). Sont également associés à ces espèces des engins visant les espèces pélagiques (sennes tournantes) ou encore des engins "généralistes" qui visent une large diversité d'espèces en mer (filet combiné) ou présents à la fois en mer et sur les étangs (filet maillant). Enfin sur la partie intermédiaire droite du graphe sont regroupés des poissons qui ne sont capturés qu'en étang (anguille et joel) et des engins de pêche caractéristiques de ce milieu (capetchade, hameçon-étang, globe et gangui).

FIGURE 49 – ACM sur tous les milieux, variable mois

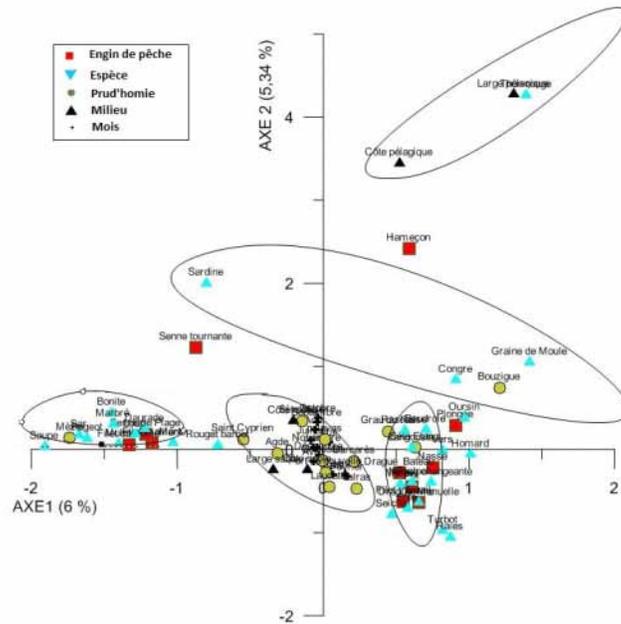


Il est notable de constater que les mois ne contribuent que très peu à expliquer la variabilité des données, ce qui confirme les conclusions de l'étude des calendriers de pêche au paragraphe 3.3.2 . Ce résultat qui ne répond pas aux hypothèses ou attentes initiales du travail concernant les calendriers de pêche peut peut-être s'expliquer par la nature des informations collectées. Celles-ci sont basées sur les déclarations d'activité mensuelle sur l'année passée, indépendamment du nombre de sorties par techniques et espèces cibles et surtout des captures effectivement réalisés. Le même travail réalisé sur les profils de captures mensuelles donnerait probablement des résultats plus contrastés selon les mois.

10. juvéniles de moules collectés pour la conchyliculture

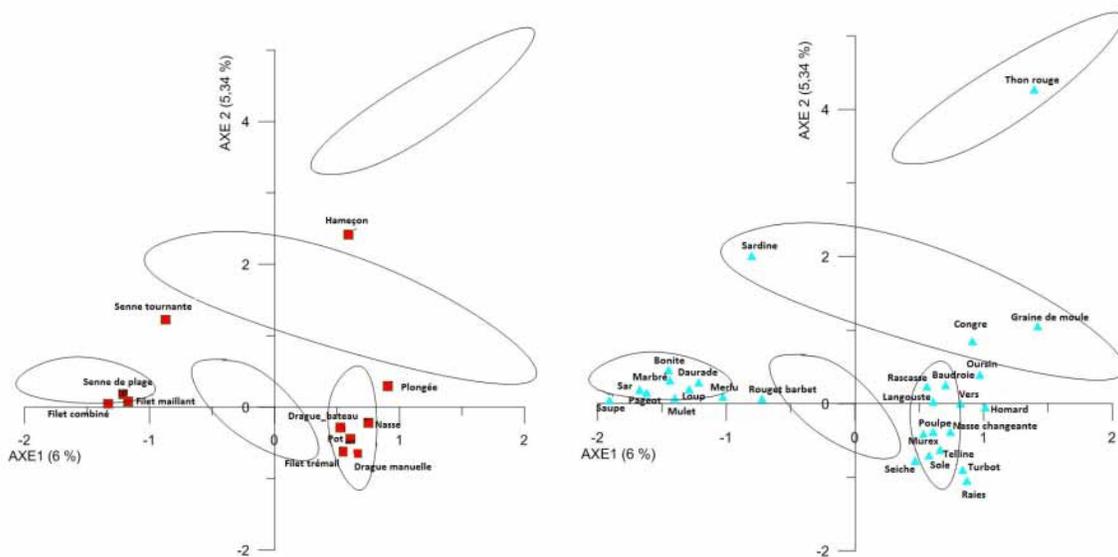
3.3.6.3 Analyse en correspondances multiples restreinte au milieu marin L'analyse réalisée sur l'information restreinte au milieu marin est similaire à la précédente, tant pour la structure des données que pour la méthodologie. La part de l'inertie totale expliquée par les deux premiers axes factoriels (6 et 5,3 %) est légèrement plus grande que dans l'analyse précédente.

FIGURE 50 – ACM sur le milieu marin, regroupements en clusters



Comme plus haut, ce sont surtout les espèces et les engins de pêche qui expliquent les axes. La très grande majorité des prud'homies et les mois de l'année sont très proches du centre du graphe et n'expliquent donc qu'une faible part de la variance totale. Deux sous-ensembles d'espèces se distinguent le long de l'axe 1.

FIGURE 51 – ACM sur le milieu marin, variables engins de pêche et espèces



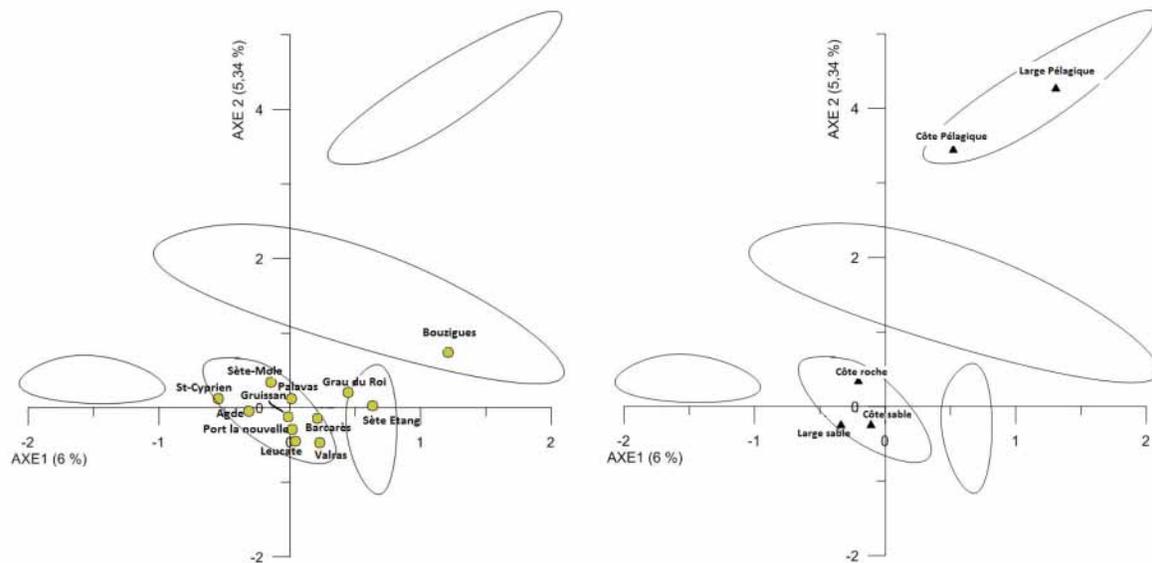
A droite figurent des espèces benthiques ou démersales. Il s'agit de coquillages (telline, nasse changeante, murex), de poissons (turbot, sole, raie, rascasse et baudroie) et de crustacés (langouste et homard ; céphalopodes : poulpe

et seiche). Figurent dans la même zone du graphe les engins spécialisés dans la capture de ces espèces : drague manuelle, drague remorquée, nasse, pot et filet trémail.

Sur la gauche du graphe figure un second sous-ensemble d'espèces de poissons moins inféodées au fond capturés par le filet maillant, la senne de plage et le filet combiné (saupe, sar, pageot, mulot, loup, daurade, bonite, marbré, merlu et rouget barbet).

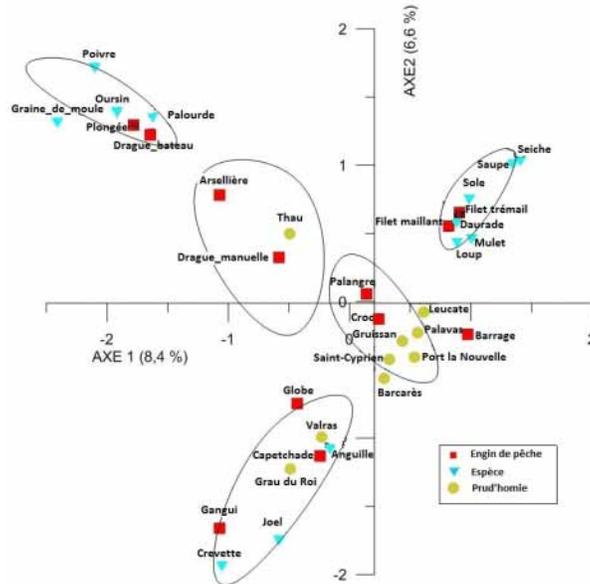
Par rapport aux deux sous-ensembles précédents se distinguent les techniques de la plongée (qui concerne une espèce déjà mentionnée comme le murex, mais également l'oursin et la "graine de moule"), de la senne tournante (proche de l'espèce sardine) et de l'hameçon (lié au thon rouge -en haut et à droite du graphe et au congre (plus bas et toujours à droite). Il est important de rappeler ici qu'il n'a pas été fait de distinction entre palangres pélagiques et palangres démersales. Enfin il est important de mentionner que seuls les milieux pélagiques (côtier ou du large) se distinguent des autres (très proches du centre du graphe) et apparaissent surtout associés avec l'espèce thon rouge.

FIGURE 52 – ACM sur le milieu marin, variables prud'homies et milieux exploités



3.3.6.4 Analyse en correspondances multiples restreinte aux étangs La même méthodologie est employée pour analyser les données relatives à la pêche en étangs (y compris en canaux). Les prud'homies de l'étang de Thau (Bouzigues, Marseillan, Sète-étang, Mèze, Thau-Ingrill), en raison des faibles effectifs enquêtés, ont été regroupées sous la dénomination "Thau" sur les figures suivantes.

FIGURE 53 – ACM sur les étangs et canaux, regroupements en cluster

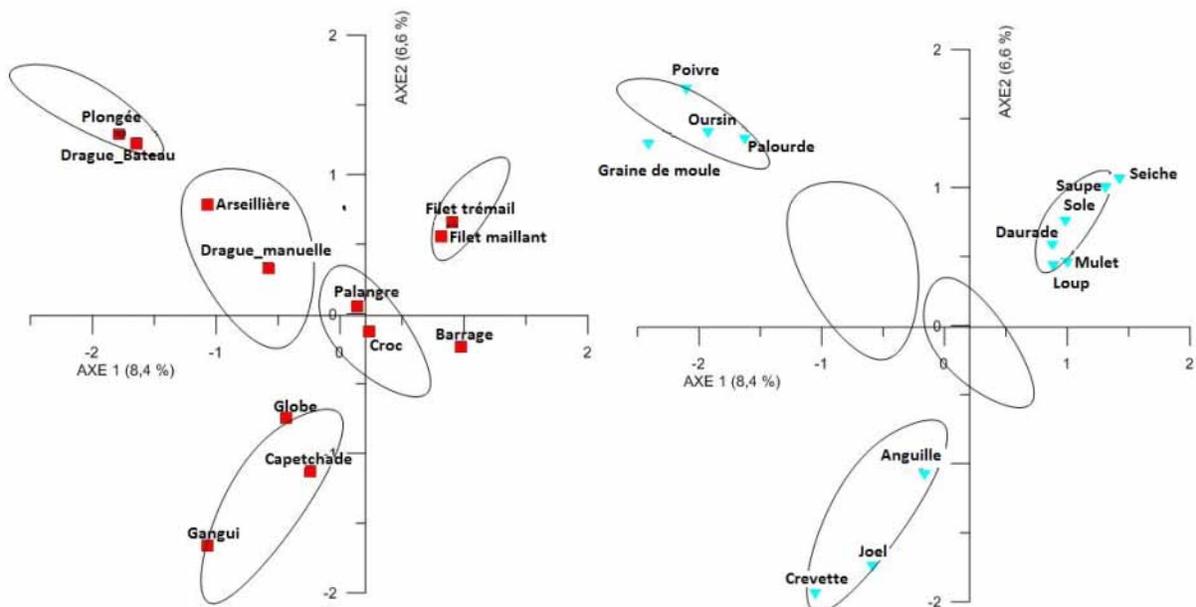


La part de variance totale expliquée par les deux premiers axes factoriels (15 %) est supérieure à celle obtenue pour les analyses sur tous les milieux confondus ou restreints au milieu marin.

L'analyse de classification a conduit à la définition de cinq clusters. A la différence des analyses précédentes, la distribution des variables sur le plan défini par les deux premiers axes est plus dispersée. Par ailleurs l'analyse des clusters est ici plus facile car la plupart d'entre eux regroupent différents types de variables.

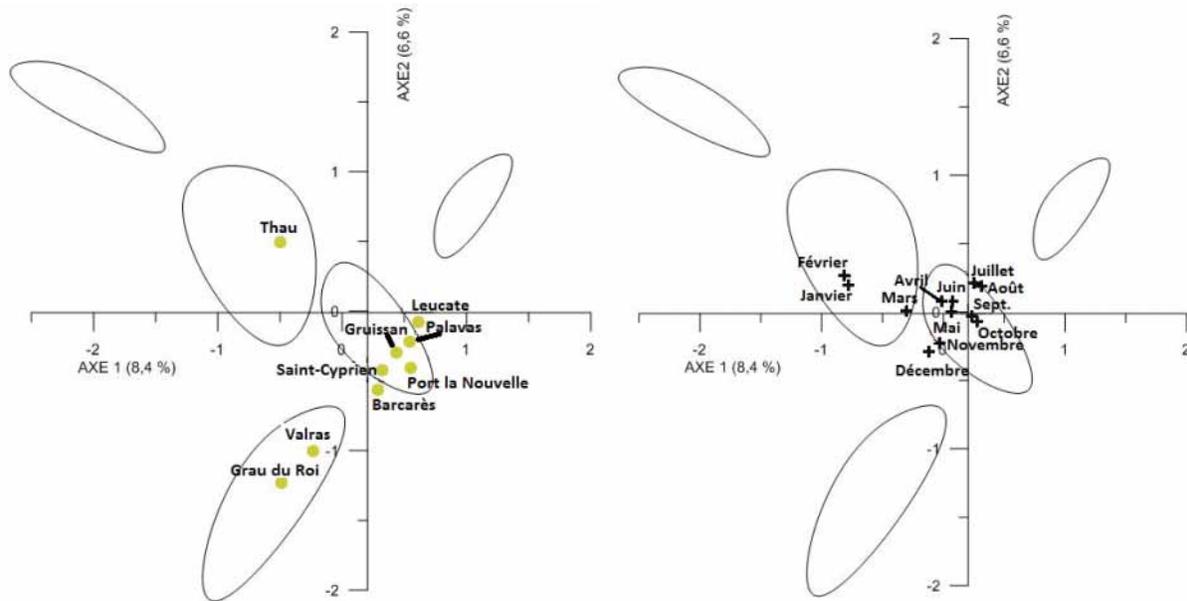
Les principaux regroupements obtenus par classification, font ressortir en premier lieu (ici aussi) une structuration de l'information selon les engins de pêche et les espèces cibles.

FIGURE 54 – ACM sur les étangs et canaux, variables engins de pêche et espèces



Un premier regroupement en haut et à gauche concerne les espèces de fond ou fixées (poivre, “graine de moule”, palourde, oursin) capturées en plongée, à la drague ou à l’arsellière. Un second sous-ensemble (en haut à gauche) comprend les espèces de poissons (saupe, Sole, mullet, daurade, loup) et la seiche, ciblées, entre autres, par les filets maillants et les filets trémails. Un autre cluster intéressant (bas gauche) regroupe les engins fixes (gangui, capetchade et globe) et certaines des espèces les plus spécifiques à ces techniques (anguille, joel et crevette). Par contre, le barrage se distingue des autres engins fixes. Ceci s’explique car il est essentiellement présent à Gruissan, Leucate et Port-la-Nouvelle qui sont par ailleurs des prud’homies plutôt diversifiées en termes de techniques de pêche.

FIGURE 55 – ACM sur les étangs et canaux, variables prud’homies et mois



L’interprétation de la position des points représentant les prud’homies s’avère assez délicate. Tout d’abord, il ressort que les prud’homies regroupées de l’étang de Thau se distinguent des autres. Ceci peut s’expliquer par le fait que certaines techniques ne sont pratiquées (arsellière, plongée) que par elles ou y sont plus représentées qu’ailleurs (drague manuelle et drague remorquée). Les prud’homies de Valras et du Grau-du-Roi sont membres du même cluster que les engins fixes (capetchade, globe et gangui) car ces engins y sont particulièrement ou exclusivement représentés, alors que les autres techniques y sont relativement peu présentes. La capetchade est ainsi présente dans 70 % des observations pour le site de Valras et 57 % pour le Grau-du-Roi.

La majorité des prud’homies sont regroupées près du centre du graphe (Leucate, Palavas-les-Flots, Gruissan, Port-la-Nouvelle, Saint-Cyprien et Barcarès), ce sont aussi celles qui présentent la plus grande diversité de techniques. Un dernier commentaire concerne la position centrale des techniques de l’hameçon (palangre et croc) qui sont relativement similaires en terme d’espèces cibles (anguille et loup). La position éloignée mais intermédiaire de ces deux techniques par rapport à leurs espèces cibles est logique, car ces espèces sont avant tout exploitées par les filets (loup) ou les capetchades (anguille) qui leur sont proches graphiquement. Enfin, la technique de la palangre est fortement associée à Thau (qui concentre plus de 90 % des observations relatives à cette technique), alors que le croc est pratiqué par la majorité des prud’homies généralistes figurant au centre du graphe.

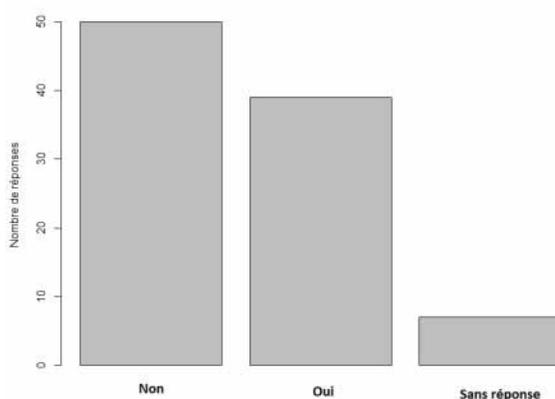
3.4 Perceptions des patrons pêcheurs

L'enquête a accordé une grande importance aux perceptions des patrons pêcheurs sur la situation actuelle et l'avenir de leur métier, la pression exercée sur les ressources, les contraintes écologiques et économiques, la cohabitation et les conflits avec les autres usages des étangs et la bande côtière, les institutions et les modes de gestion.

3.4.1 Perceptions sur l'avenir de la pêche

Aux patrons pêcheurs ayant des fils (soit 60 % de l'échantillon total), on a demandé s'ils souhaitaient que ces derniers travaillent à l'avenir dans la pêche professionnelle. 52 % ne souhaitent pas que leur(s) fils devienne(nt) pêcheur, alors que 41 % y sont favorables, 7 % n'ayant pas d'avis sur cette question. Ce résultat souligne une réelle inquiétude sur l'avenir de ce secteur et sa capacité à garantir des conditions d'existence acceptables (cf fig.56).

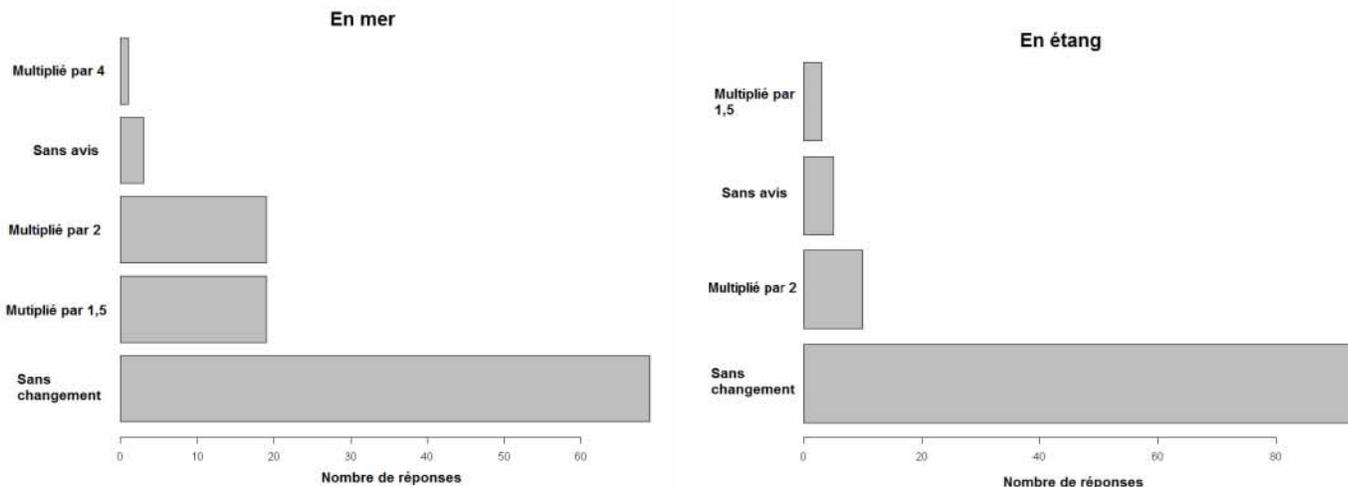
FIGURE 56 – Souhait, pour le patrons ayant des fils, qu'il travaillent à l'avenir dans la pêche



3.4.2 Perceptions sur l'évolution de l'effort de pêche individuel

La question de l'augmentation de l'effort semblant particulièrement importante pour l'avenir des petits métiers dans la région, il a été demandé à chaque patron la tendance de son effort de pêche individuel au cours des cinq dernières années, pour le principal engin utilisé, en mer ou en étang, au cours des cinq dernières années. Il est notable de constater que, quelque soit le milieu exploité, une large majorité de pêcheurs (64 % de ceux opérant et mer et 84 % de ceux exploitant les étangs) considèrent que leur effort individuel n'a pas augmenté.

FIGURE 57 – Perceptions sur l'augmentation de l'effort de pêche individuel



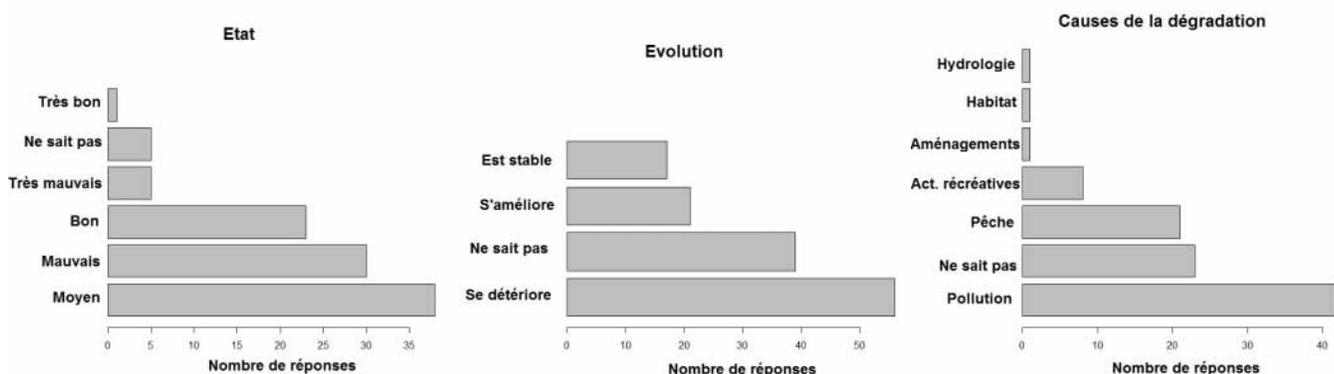
Ceci peut paraître contradictoire avec les perceptions exposées plus loin sur l'état des ressources et les causes qui sont mises en avant. Ce phénomène est plus affirmé chez les pêcheurs opérant en étang. Ceci pourrait s'expliquer en raison du contrôle du nombre de postes disponibles pour les engins fixes par les prud'homies. En mer, 34 % des pêcheurs reconnaissent par contre que leur effort de pêche individuel a augmenté en réponse à la baisse d'abondance des ressources exploitées.

3.4.3 Perceptions sur l'état des milieux naturels exploités

Pour beaucoup de pêcheurs, il paraît logique de ne pas évaluer l'état des espèces exploitées indépendamment de celui de leurs habitats. Il considèrent en effet que l'évolution des habitats, soumis à de multiples pressions en milieux lagunaire et côtier, est tout aussi importante que la pression de pêche pour comprendre les tendances de l'abondance des espèces. Les pêcheurs ont été interrogés sur l'état des milieux particuliers qu'ils fréquentent et exploitent (sur une échelle de 7 niveaux, de très bon à très mauvais), sur son évolution (sur une échelle de trois niveaux) et sur les causes de dégradation du milieu (quand cette dernière a été mentionnée).

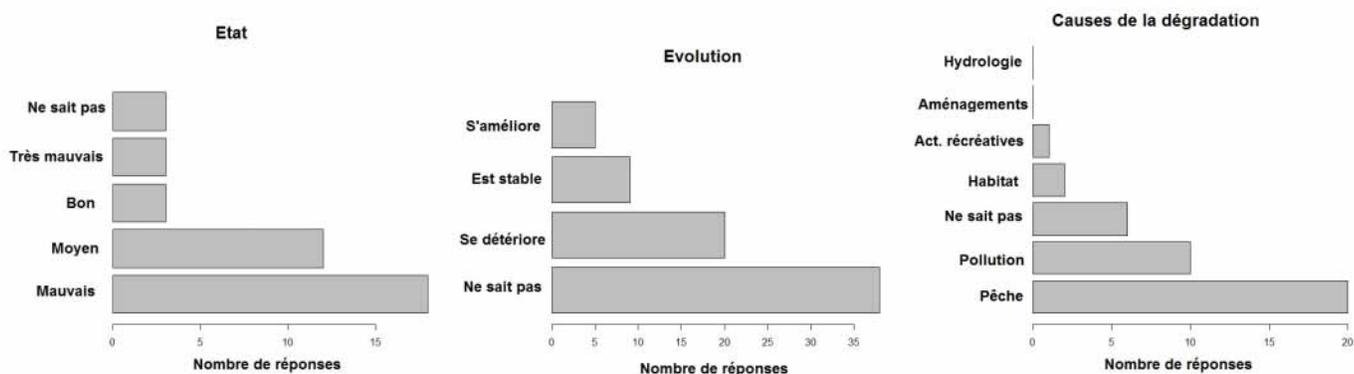
3.4.3.1 Zone côtière Le constat général sur l'état des zones côtières est négatif, considéré par la majorité des pêcheurs comme moyen (37 %) ou mauvais (29 %), seuls 31 % ont un avis positif. 42 % considèrent que l'état de la zone côtière se détériore. Seuls 16 % notent une amélioration et 13 % une stabilisation. Ces tendances sont expliquées en priorité par la pollution (43 %) et ensuite par la pêche (21 %).

FIGURE 58 – Perceptions sur la zone côtière



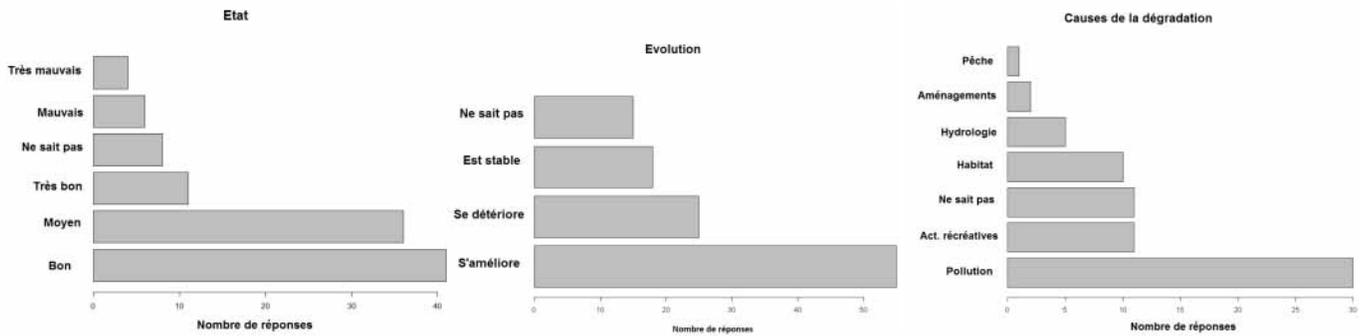
3.4.3.2 Zone du large Le constat est ici plus pessimiste. 54 % des réponses soulignent un avis négatif (mauvais : 46 %, très mauvais : 8 %) et seuls 8 % des avis sont positifs. Concernant l'évolution de cette zone, 53 % des personnes enquêtées sont restées sans avis, 28 % mentionnant une détérioration et 12 % un état stable. La principale cause de dégradation avancée est la pêche (51 % des réponses), suivie par la pollution (25 %). Il est important de mentionner ici que lorsque les pêcheurs petits métiers mentionnent la pêche comme responsable, il s'agit avant tout des segments industriels (chalutiers et senneurs).

FIGURE 59 – Perceptions sur la zone du large



3.4.3.3 Étangs Les résultats présentés à la figure 60 montrent que les patrons pêcheurs ont une vision plus positive de l'état des étangs, puisque 49 % de ceux les exploitant le considèrent bon ou très bon. Seuls 10 % émettent une avis négatif sur l'état de ces milieux. Concernant l'évolution des étangs, 49 % constatent une amélioration alors que seuls 22 % constatent une dégradation. Les principales causes de dégradation proposées sont la pollution (43 % des réponses) et les activités récréatives (16 %). Il est notable de constater que la pêche n'est mentionnée ici qu'en dernier lieu (1 %).

FIGURE 60 – Perceptions sur les étangs

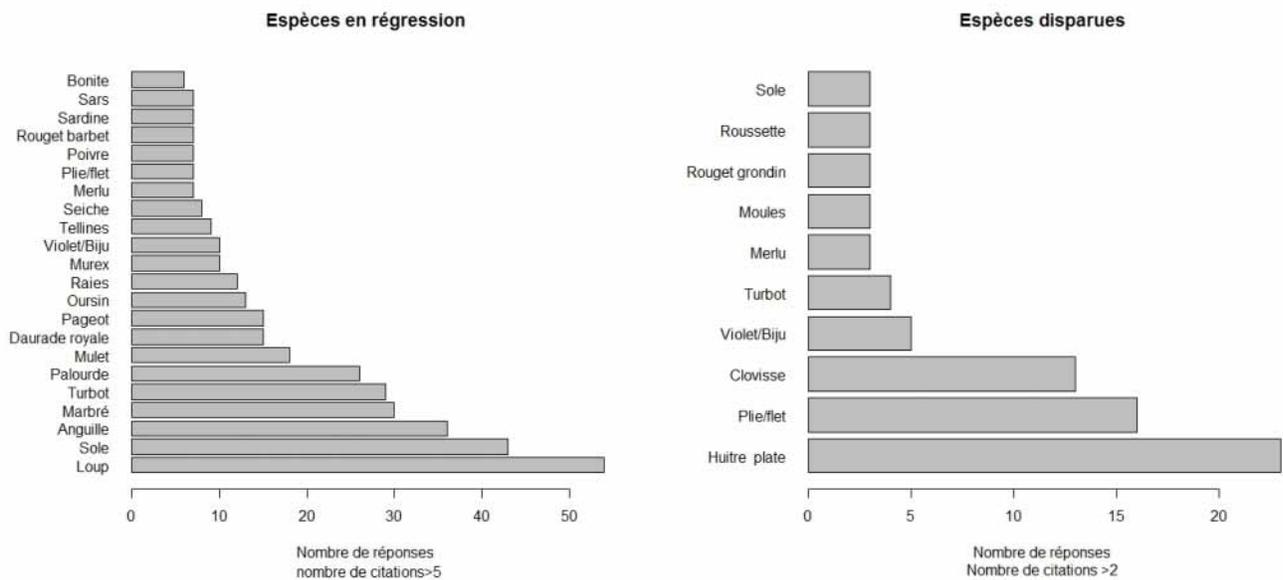


3.4.4 Perceptions sur les espèces

Les perceptions individuelles des pêcheurs sur l'évolution des espèces sont toujours relatives à la zone de pêche qu'ils exploitent et donc ne doivent pas être généralisées. Les résultats présentés (cf. fig. 61 et 62) ici sont obtenus à partir de l'ensemble de l'échantillon et donc pour tous les milieux exploités. Nous renvoyons aux fiches prud'homies présentées en annexe pour accéder à ces informations au niveau de chacune d'entre elles.

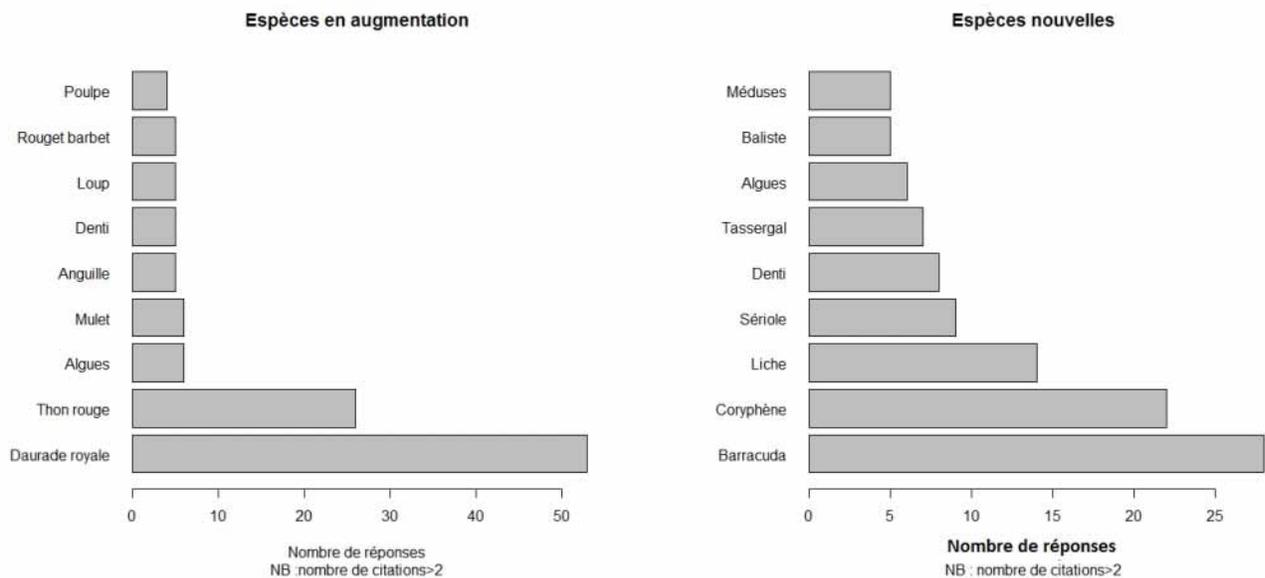
3.4.4.1 Espèces en régression ou disparues L'espèce citée la plus souvent comme disparue est l'huître plate. Les autres espèces mentionnées ici de façon significative sont la plie et le clovisse. Concernant la liste des principales espèces considérées en régression (nombre de citations supérieur à 30), il est notable de souligner que deux d'entre elles (le loup et l'anguille) figurent parmi les espèces cibles les plus importantes (fig. 40).

FIGURE 61 – Perceptions sur les tendances négatives des ressources



3.4.4.2 Espèces en augmentation ou récemment apparues Deux espèces sont mentionnées en augmentation de façon significative (plus de 20 citations) sur la figure 62 : la daurade royale et le thon rouge. Pour la première, cela semble lié à des conditions favorables lors de l'année précédant l'enquête (2012). Pour le thon rouge, il est important de rappeler que la mise en place de quotas individuels de captures et d'un TAC plus conservatoire au cours des années récentes ont pu contribuer à l'augmentation de son abondance. Enfin, un certain nombre d'espèces sont citées comme "nouvelles" dans les zones fréquentées par les pêcheurs, mais les fréquences de citation restent faibles pour la plupart d'entre elles, à l'exception du barracuda, de la coryphène et de la liche (citées plus de 10 fois). L'interprétation doit être prudente concernant ces informations, les espèces mentionnées sont déjà connues en Méditerranée et leur apparition dans les zones fréquentées par les pêcheurs enquêtés peut être liée à des phénomènes très saisonniers (augmentation temporaire de la température des eaux côtières) et non à de réels changements dans la nature des peuplements.

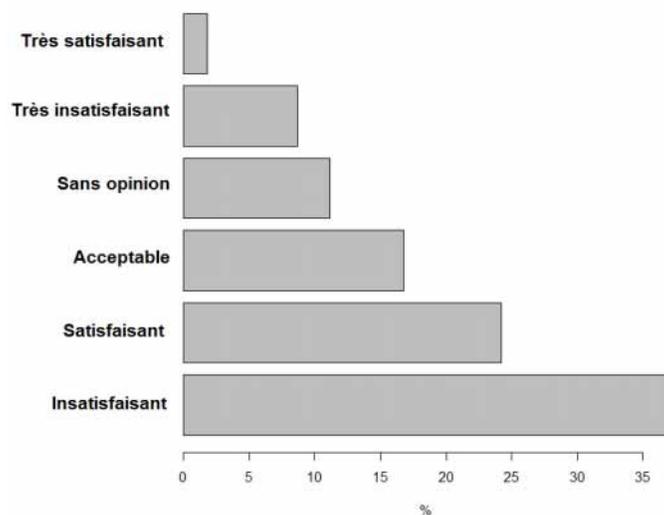
FIGURE 62 – Perceptions sur les tendances positives des ressources



3.4.5 Perceptions sur la gestion et les institutions

3.4.5.1 Gestion globale des petits métiers Seuls 43 % des patrons pêcheurs considèrent le système de gestion de la pêche aux petits métiers comme très “satisfaisant”, “satisfaisant” ou “acceptable”, alors que pour 46 % il est “insatisfaisant” ou “très insatisfaisant”. On notera également que les avis extrêmes sont plus négatifs que positifs.

FIGURE 63 – Appréciation sur le système de gestion des pêches



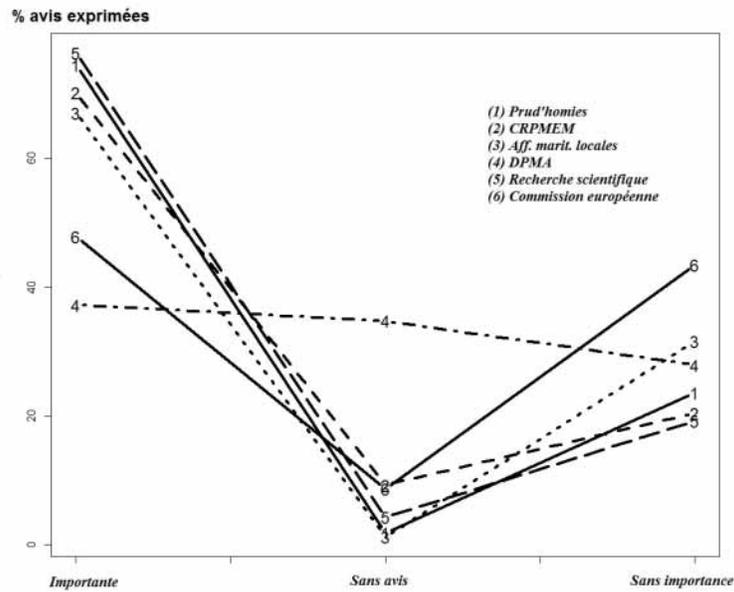
3.4.5.2 Importance accordée aux institutions de gestion ou d'appui Les patrons considèrent les institutions locales comme plus importantes que celles à caractère national ou européen, à l'exception de la recherche scientifique. Le détail du nombre des réponses apparaît à la table n°14.

TABLE 14 – Importance accordée aux institutions de gestion ou d'appui auprès de la pêche aux petits métiers (nombre de réponses)

	Fondamentale	Importante	Significative	Secondaire	Insignifiante	Sans avis
Prud'homie	47	66	7	16	22	3
Comité régional des pêches maritimes	21	75	17	15	18	15
Affaires Maritimes locales	12	87	9	24	27	2
Direction des Pêches Maritimes	7	38	15	23	22	56
Recherche scientifique	13	100	10	15	16	7
Commission Européenne	11	54	12	25	45	14

L'information présentée dans cette table à été réduite en regroupant l'ensemble des réponses en trois modalités : importante, sans avis, ou sans importance (fig. 64). La recherche, les prud'homies, le comité régional des pêches et des élevages marins et les représentations locales des affaires maritimes sont tous considérés comme importants par une très large majorité des personnes enquêtées. Ceci contraste avec les avis concernant l'importance accordée à la Direction des Pêches Maritimes pour laquelle les avis “neutres” sont aussi nombreux que ceux positifs, alors que le nombre d'avis négatifs sont proches de ceux concernant les prud'homies et les Affaires maritimes locales. La distribution des avis concernant l'importance de la Commission Européenne est enfin beaucoup plus contrastée, soulignant un fort clivage des opinions avec un nombre d'avis négatifs légèrement inférieur à celui des avis positifs.

FIGURE 64 – Importance perçue des institutions de gestion des pêches



3.4.5.3 Qualité perçue de l'action des institutions de gestion ou d'appui Un résultat très net se révèle à l'analyse des réponses (tabl.15 et fig. 65), il montre que la qualité perçue de l'action des institutions est nettement corrélée à leur proximité avec les patrons pêcheurs. Le détail des réponses (tabl. 15), à l'exception des réponses "sans avis", a été simplifiée en les regroupant en trois classes : avis positif, neutre, ou négatif (fig. 65).

TABLE 15 – Appréciation de la qualité des actions des institutions de gestion ou d'appui auprès de la pêche aux petits métiers

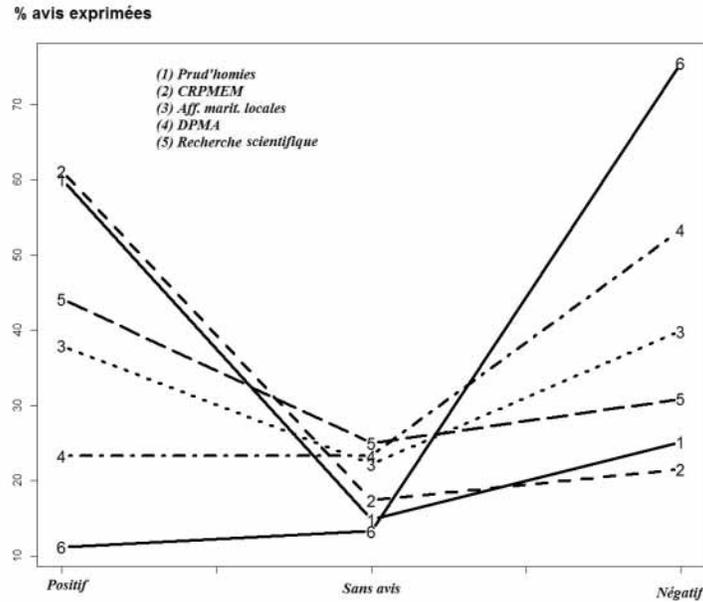
	Excellent	Bon	Moyen	Passable	Mauvais	Sans avis
Prud'homie	25	68	23	17	22	6
Comité régional des pêches maritimes	8	80	25	12	19	7
Affaires Maritimes locales	7	51	34	24	37	8
Direction des Pêches Maritimes	5	16	21	16	32	71
Recherche scientifique	2	58	34	20	22	25
Commission Européenne	3	13	19	19	82	18

Trois grands types de profils se distinguent quand on cherche à classer les institutions selon la qualité de leur action perçue par les patrons de pêche. Tout d'abord, les institutions locales et régionales que sont les prud'homies et le CRPMEM¹¹ pour lesquelles les avis positifs sont très largement majoritaires. On observe que les avis négatifs, certes peu nombreux, sont plus importants pour les prud'homies que pour le "comité régional". Viennent ensuite des institutions plus distantes des pêcheurs mais avec lesquelles ils entretiennent des relations courantes à travers des contacts de type administratif (délégations locales des Affaires maritimes) en ou raison des dispositifs de collecte ou de restitution d'information (recherche scientifique, principalement représentée au niveau régional par l'IFREMER et les Universités). Pour ces dernières institutions, la répartition des perceptions est moins tranchée que précédemment. L'effectif des avis neutres est plus grand, le nombre d'avis négatifs est très proche de celui des avis positifs pour les Affaires maritimes et légèrement inférieur pour la recherche scientifique. Enfin la répartition des avis concernant l'action de la Commission Européenne souligne la perception majoritaire très négative des pêcheurs quant à son action en matière de gestion de la pêche.

D'une façon générale, l'évolution historique des processus de gestion des politiques communes des pêches (PCP) au profit des institutions de l'UE reste mal perçu et mal accepté par les pêcheurs professionnels, notamment petits métiers. Leurs discours témoignent d'un sentiment de centralisation et d'éloignement des niveaux de décision vers

11. L'institution du comité régional doit être entendue ici au sens large, c'est à dire incluant également les représentations départementales et interdépartementales situées dans le Gard, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

FIGURE 65 – Qualité perçue des actions des institutions de gestion ou d'appui



« Bruxelles » et ses hordes de « technocrates » trop souvent coupés des réalités et des contraintes quotidiennes du pêcheur lambda. Ce constat leur paraît de plus en plus marqué au fil des réformes successives de la PCP engagées depuis le début des années 1980. Ce transfert progressif des compétences leur semble d'autant plus illégitime qu'il renforce la remise en cause de l'autonomie historique des prud'homies de Méditerranée française dans la gestion et l'organisation de leurs territoires et pratiques de pêche. Cette autonomie de droit est révoquée depuis plusieurs décennies, mais elle demeure encore vive dans les esprits et les mentalités. Dans les faits, les organisations professionnelles comme les prud'homies et les comités conservent à la marge une certaine autonomie dans la mise en œuvre des dispositions nationales et européennes, ainsi que dans le maintien de certaines pratiques locales non contraires aux règles générales supérieures. Pour autant, l'opposition et le rejet vis-à-vis des instances européennes se cristallisent sur les décisions qui s'imposent strictement aux pêcheurs petits métiers et sur lesquelles ils n'ont aucune capacité d'intervention ou d'adaptation au plan local : interdiction des filets maillants dérivants de type « thonaille », discussions en cours sur l'interdiction totale de ces filets dérivants pour les autres espèces pélagiques, mise en place du "permis à point", obligations déclaratives (fiches de pêche), obligations de pesée au débarquement, contraintes administratives de suivi/sécurité, mise en place de plans de gestion avec multiplication des mécanismes de régulation de l'accès et de l'effort (licences, autorisations européennes de pêche, périodes de fermeture), limitation de la capacité (gel des puissances et des jauges), etc. Enfin et comme nous l'avons déjà évoqué, la captation par l'industrie des pêches des mécanismes européens de soutiens structurels (IFOP, FEP, FEAMP) ne fait que renforcer le sentiment d'influence et de connivence existant entre les leaders économiques du secteur et les responsables politiques.

3.4.6 Perceptions sur les modes et actions de gestion

En matière d'outils de gestion de la pêche, les préférences des patrons pêcheurs sont en premier lieu favorables aux mesures techniques (contrôles de maillage ou de la taille légale de capture des poissons). Viennent en second rang celles qui visent à contrôler l'effort de pêche (en premier lieu individuel, en second collectif) et à protéger ou réhabiliter des espèces ou milieux vulnérables (relâcher, récifs artificiels, aires marines protégées). Les mesures de contrôle de la capacité de pêche ou la mise en place de quotas de pêches collectifs ou individuels sont par contre très moyennement ou peu appréciées. Une grande majorité de pêcheurs n'est pas favorable aux quotas individuels et à un degré moindre aux quotas collectifs.

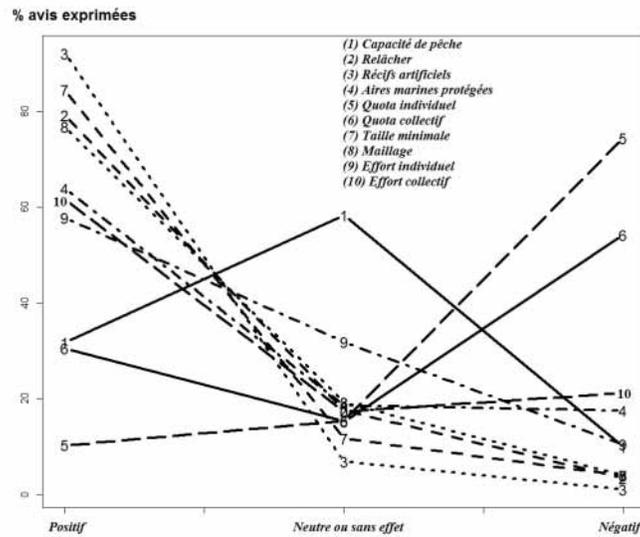
TABLE 16 – Perceptions sur la pertinence des outils de gestion

	Très efficace		Efficace		Sans effet		Effet négatif		Sans avis ou non concerné	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Contrôle de la capacité de pêche	6	4	42	26	88	55	15	9	10	6
Contrôle de l'effort de pêche collectif	9	6	84	51	26	16	32	20	10	7
Contrôle de l'effort de pêche individuel	13	8	76	47	49	30	16	10	7	5
Contrôle du maillage des engins	16	10	100	62	29	18	6	4	10	6
Taille légale de capture	17	11	114	71	18	11	6	4	6	3
Quota de pêche collectif	2	1	34	21	18	11	64	40	43	27
Quota de pêche individuel transférable	1	1	11	7	18	11	87	54	44	27
Aires marines protégées	4	3	58	36	18	11	17	11	64	40
Récifs artificiels	56	35	38	24	7	4	1	1	59	37
Relâcher d'espèces	15	9	80	50	21	13	4	2	41	26

A l'exception de la mise en place des aires protégées, les orientations actuelles de la politique des pêches telles que le contrôle de la capacité ou la mise en place de quotas sont peu appréciées des patrons pêcheurs. Deux arguments semblent pouvoir être mis en avant, en premier lieu une inadaptation de ces mesures aux caractéristiques des pêches méditerranéennes aux petits métiers (diversité des espèces et des techniques, préférence pour une gestion adaptative de l'effort de pêche plus que de la capacité de pêche) et un certain refus des implications des quotas en terme de différenciation économique entre unités de pêche : le risque de concentration des droits de pêche semble perçu comme une menace pour la cohésion de la profession. En outre, la concentration des droits de pêche engendre automatiquement une marchandisation de ces droits. Toutes formes de droits exclusifs d'accès (licence, permis) et d'exploitation (antériorités, quotas individuels, etc.) créent un phénomène de rente plus ou moins important au profit de leurs titulaires (couples navire/armateur). Dans certains cas, l'accumulation d'antériorités génère une plus-value dont le montant peut parfois être supérieur à la valeur vénale¹² du navire. Dans ces conditions, un patron propriétaire-armateur peut décider de « revendre » ses droits (en demandant leur transfert au profit de l'acheteur) en majorant en proportion le prix de cession de son navire. Même si le cadre juridique rend théoriquement impossible de telles pratiques de privatisation, voire de spéculation, elles existent pourtant bel et bien dans les faits. D'une façon générale, les petits métiers restent réticents à toute mesure de gestion qui tend à réduire leur polyvalence et leur capacité d'adaptation aux milieux, aux ressources et aux saisons. La polyvalence se caractérise par l'opportunisme professionnel qui en découle. Ce dernier ne doit pas être entendu dans un sens péjoratif, mais plutôt comme le moyen d'intégrer ses pratiques de pêche dans des territoires limités, offrant une biodiversité encore riche, diversifiée, mais dont les quantités (biomasses) sont faibles (en comparaison avec les autres façades par exemple), insuffisantes pour envisager toute spécialisation. Le maintien de la polyvalence est considéré par les pêcheurs enquêtés comme le principal garant de la durabilité de leurs entreprises et des espèces exploitées. L'information sur les perceptions relatives à l'efficacité des différents outils de gestion a été synthétisée sur la fig.66 où les avis exprimés ont été regroupés en trois modalités.

12. C'est notamment le cas du thon rouge dont les conditions d'accès à la pêcherie (quota et autorisations) sont excessivement réduites par les règles en vigueur.

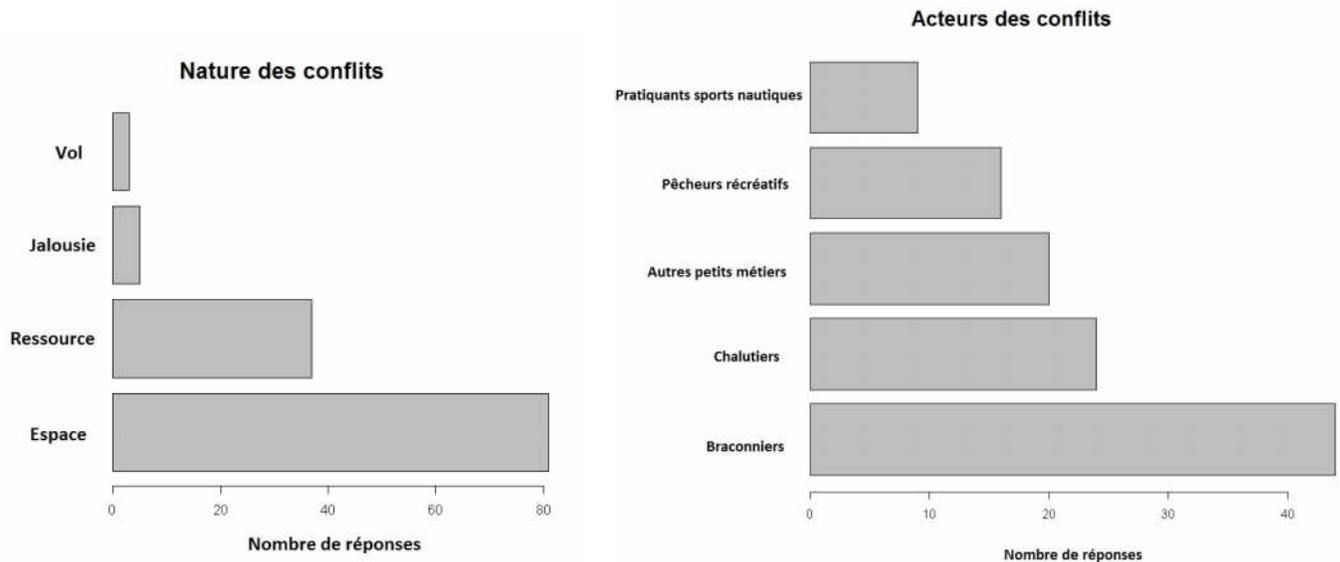
FIGURE 66 – Efficacité perçue des mesures de gestion des pêches



3.4.7 Perceptions sur les conflits

42 % des patrons pêcheurs enquêtés ont répondu ne pas avoir connu de situation conflictuelle au cours des années récentes. Pour les autres, les types de conflits vécus sont présentés à la figure 67. Après recodage des réponses, il ressort que le principal type de conflit est relatif au partage de l'espace (64 %), viennent ensuite le partage de la ressource (29 %) et les conflits relatifs aux relations interpersonnelles telle que la jalousie et le vol (ces derniers étant très minoritaires).

FIGURE 67 – Nature et acteurs des conflits vécus par les patrons pêcheurs au cours des années récentes

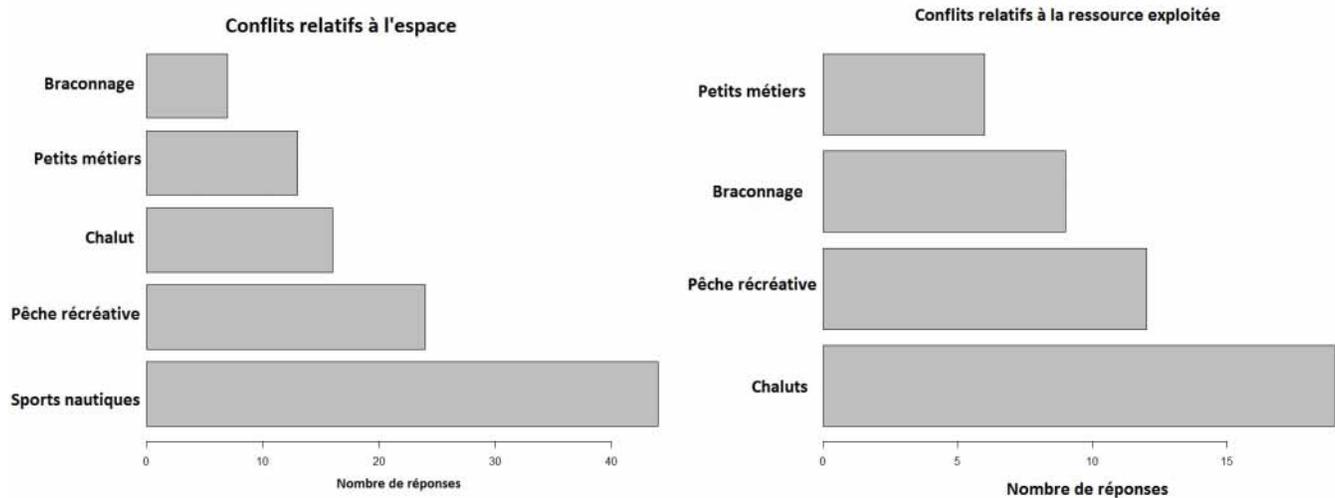


Les pêcheurs ont été ensuite interrogés sur les catégories d'acteurs avec lesquels ils ont été en conflit. La réponse la plus fréquente mentionne les "braconniers", terme générique pour désigner ceux qui travaillent dans l'illégalité. Viennent ensuite les pêcheurs professionnels "légaux" où dominent ceux pratiquant le métier du chalut. Sont ensuite mentionnées les activités récréatives au sein desquelles domine la pêche de loisir. Lors des discussions ouvertes avec les personnes enquêtées, les problèmes de distorsions avec les pêcheurs non commerciaux, et plus largement les activités récréatives, sont mis systématiquement en avant. Cela vise d'abord les réglementations, indiquant que,

mis à part un cadre national générique sur l'exercice de la pêche non commerciale, il n'existe aucune forme de régulation de l'accès à la mer ou aux étangs (permis, licence) et des prélèvements, à la différence des activités récréatives terrestres, comme la chasse ou la pêche continentale. Les pêcheurs professionnels mettent également l'accent sur les quantités potentiellement prélevées par la pêche récréative, mais dont les suivis et les obligations déclaratives sont quasi-inexistants et demeurent donc invérifiables, mis à part dans quelques sites protégés¹³. Enfin, les pêcheurs petits métiers regrettent le manque de contrôles et de sanctions à l'égard des « faux » pêcheurs non commerciaux, en particulier ceux qui ne respectent pas les contraintes strictes qui s'appliquent à certaines espèces réglementées (thon rouge, coquillages, anguille, etc.). Un fort ressentiment est également porté à l'encontre de ceux qu'ils identifient comme étant des braconniers réguliers (officiellement pêcheurs récréatifs et sportifs) et qui entretiennent des marchés parallèles de revente auprès des particuliers ou de certains professionnels peu regardants.

L'importance relative des acteurs impliqués varie selon le type de conflits (fig.68). Les principaux acteurs des conflits relatifs au partage de l'espace marin sont les usagers récréatifs pratiquant les sports nautiques (42 %), puis les pêcheurs professionnels (28 %, dont en priorité les pêcheurs au chalut, soit 15 %) suivis des pêcheurs récréatifs (23 %). A l'origine des conflits pour le partage de la ressource, sont mentionnées en premier lieu les pêcheurs professionnels au chalut (41 %), puis la pêche récréative (26 %) et enfin le braconnage (20 %).

FIGURE 68 – Acteurs impliqués selon le type de conflits

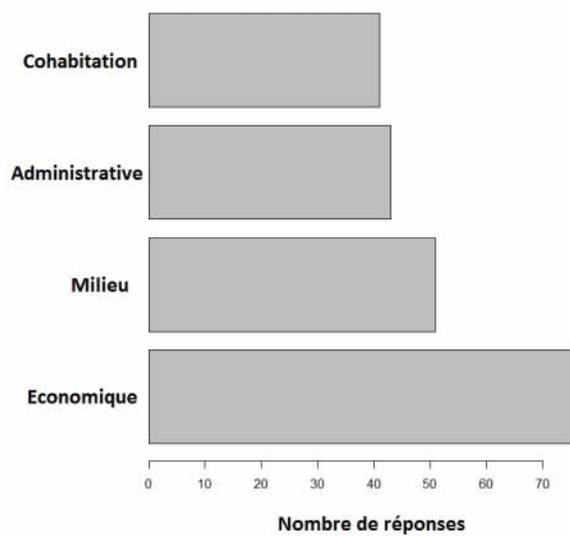


3.4.8 Perceptions sur les contraintes de la pêche aux petits métiers

85 % des patrons pêcheurs ont déclaré faire face à des contraintes particulières dans l'exercice de leur activité. Les contraintes déclarées ont été classées en quatre grands types : économiques, relatives au milieu naturel, administratives et liées à la cohabitation avec d'autres acteurs (fig. 69). Les contraintes les plus fréquemment citées sont d'ordre économique (36 % des réponses), suivies de celles relatives au milieu (24 %), viennent ensuite celles relatives à l'administration (20 %) et à la cohabitation avec les autres usagers (19 %).

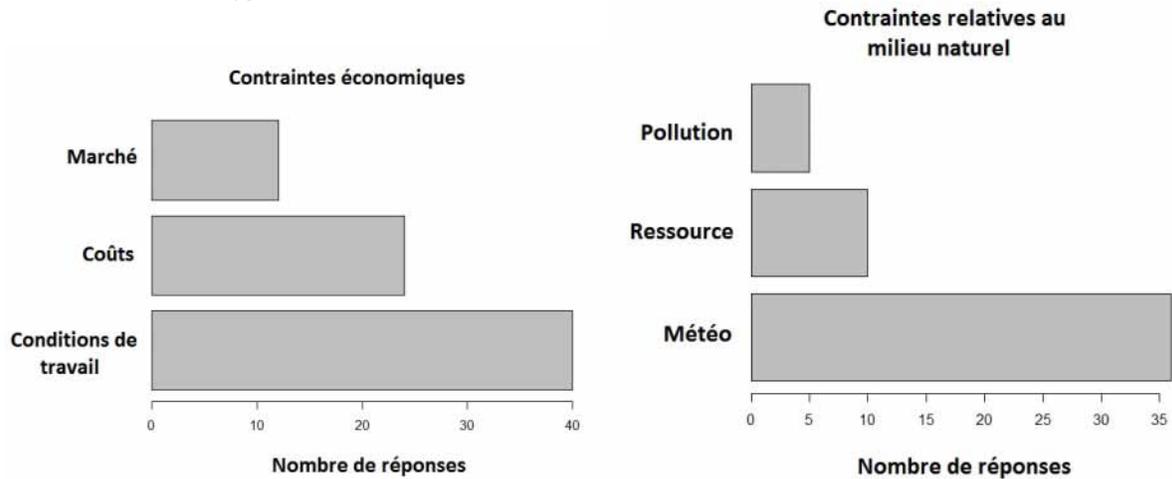
13. Les suivis réalisés par exemple dans des aires marines protégées de la région PACA montrent que les volumes de capture de la pêche récréative sont équivalents, voire supérieurs à ceux de la pêche artisanale locale. Pour le cas de la Côte Bleue, voir Charbonnel E., Leleu K., Bachet F., 2013. Bilan des suivis de la pêche professionnelle et récréative dans le Parc Marin de la Côte Bleue. Rapport Parc Marin de la Côte Bleue, Conseil Consultatif Régional de la mer, Fr. : 1-93. En France, les chiffres clés de la pêche récréative issus des travaux de suivi de l'IFREMER donnent les indications suivantes : 1) plus d'1.3 million de pêcheurs récréatifs en mer recensés (hors pêche à pied), 2) environ 9 millions de sorties/an ; 3) 20 400 tonnes pêchées annuellement, dont 15 500 tonnes gardées. Référence : http://sih.ifremer.fr/content/download/20297/140668/file/4pages2013_peche_recreative.pdf

FIGURE 69 – Principaux types de contraintes déclarées par les patrons pêcheurs



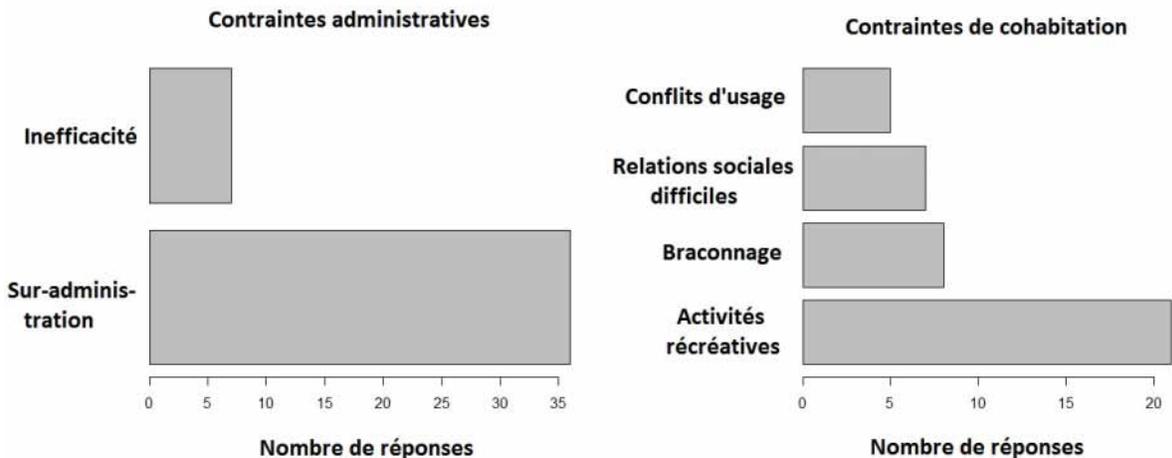
On a ensuite procédé à une seconde analyse des réponses relatives aux contraintes principales en étudiant plus précisément leurs modalités. Les résultats sont présentés aux figures 70 et 71. Dans le domaine économique les contraintes dominantes concernent les conditions de travail et les coûts d'exploitation.

FIGURE 70 – Modalités des contraintes relatives à l'économie et au milieu naturel.



Celles relatives au milieu naturel concernent en premier les conditions météorologiques (les conditions de vent sont souvent difficiles et limitent le nombre de jours de mer), les autres modalités mentionnées sont relatives à la ressource et à la pollution. Les contraintes d'ordre secondaire, qui sont relatives à l'administration, concernent la suradministration du secteur conduisant à de trop nombreuses formalités et autres "lourdeurs". Enfin, celles de "cohabitation" qui apparaissent en dernier lieu, sont avant tout liées aux difficultés avec les usagers récréatifs (sports nautiques et pêche) et les usagers illégaux (braconniers).

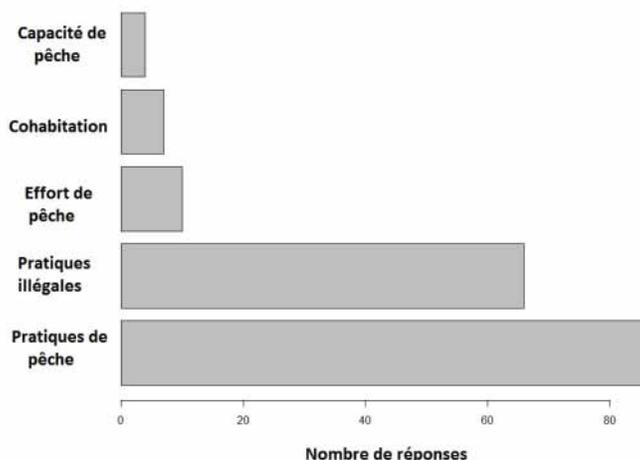
FIGURE 71 – Modalités des contraintes secondaires relatives à l'administration et à la cohabitation avec d'autres acteurs.



3.4.9 Perceptions sur les mauvaises pratiques professionnelles

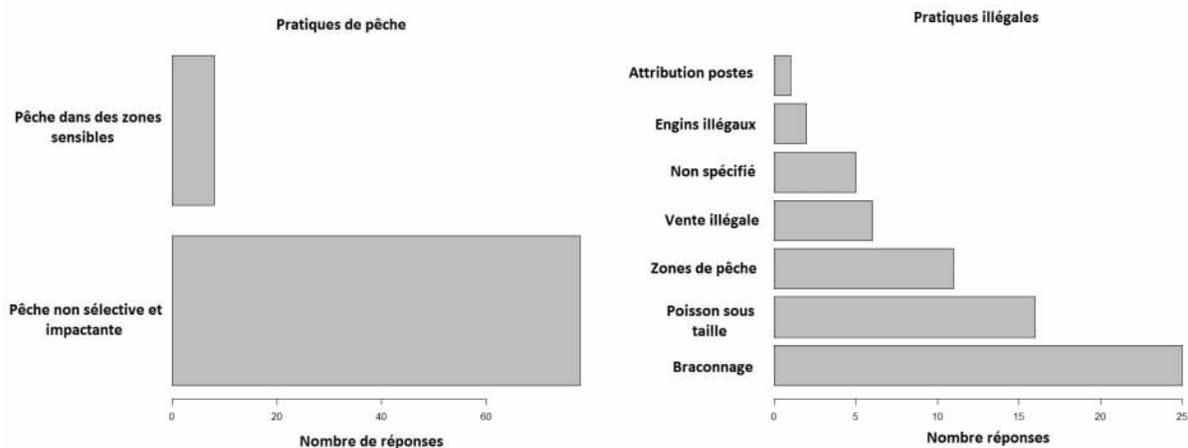
76 % des patrons pêcheurs enquêtés ont mentionné l'existence de mauvaises pratiques professionnelles. Un recodage des réponses (il s'agissait d'une question ouverte) a permis de les classer selon quelques grands types, les résultats sont présentés à la figure 72.

FIGURE 72 – Principaux types de mauvaises pratiques professionnelles



Deux grands types de mauvaises pratiques regroupent la grande majorité des réponses : celles relatives à la pêche mais légales (51 %) et les pratiques contraires à la loi et à la réglementation (37 %). Les mauvaises pratiques de pêche concernent essentiellement celles considérées comme non sélectives ou trop impactantes sur le milieu. Les pratiques illégales significatives comprennent par ordre d'importance décroissant : le braconnage, la pêche du poisson sous taille et le non respect des zones légales de pêche.

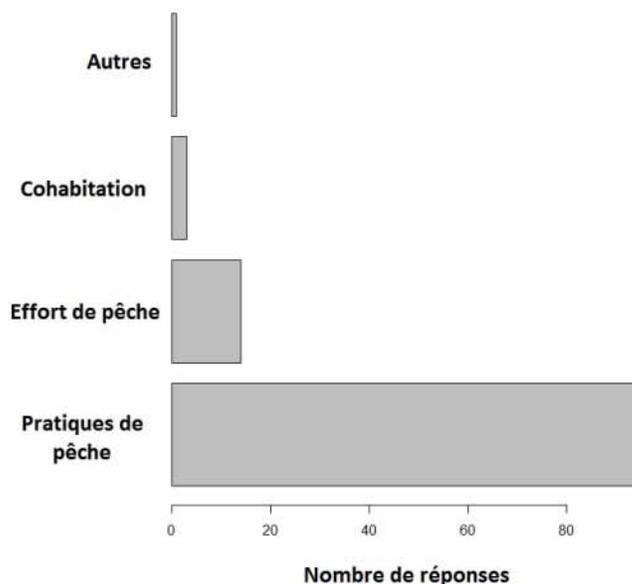
FIGURE 73 – Modalités des principales mauvaises pratiques



3.4.10 Perceptions sur les bonnes pratiques professionnelles ou de gestion

62 % des patrons pêcheurs ont précisé ce que seraient, de leur point de vue, de “bonnes pratiques professionnelles”. Ici aussi les réponses à la question ouverte ont permis de les classer en trois grandes catégories (fig.74).

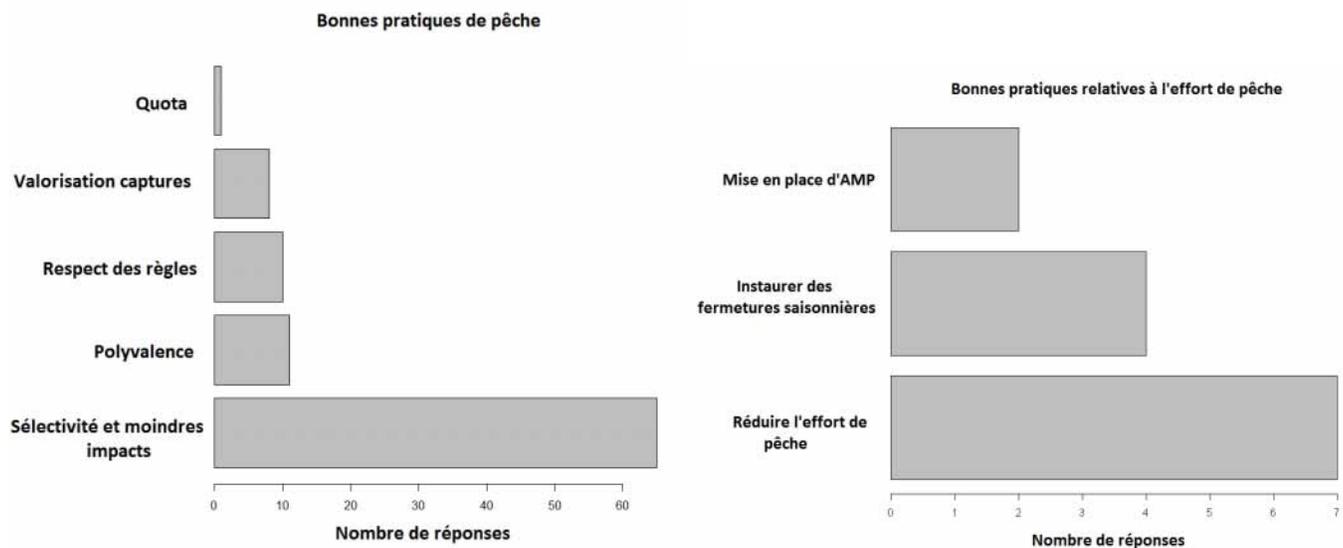
FIGURE 74 – Bonnes pratiques professionnelles



La plus importante concerne les pratiques de pêche (87 % des réponses exprimées). Les modalités plus précises des bonnes pratiques professionnelles exprimées (fig. 74) sont en premier lieu celles relatives aux pratiques de pêche et très secondairement celles relatives au contrôle de l'effort de pêche et à la cohabitation avec les autres usagers. De façon logique, les bonnes pratiques mises en avant reprennent “en négatif” les éléments déjà mentionnés au paragraphe 3.4.9. Il s'agit surtout de promouvoir ou renforcer la pêche sélective et peu impactante sur les habitats. Sont ensuite mentionnés, mais de façon secondaire : la polyvalence, le respect des règles collectives et une meilleure valorisation des captures. Le classement progressif de ces bonnes pratiques témoigne également d'une volonté d'améliorer l'intégration verticale de la filière à travers ses résultats économiques. Les préconisations partent des techniques spécifiques de captures jusqu'à la valorisation des produits. Ce dernier point est très souvent évoqué lors des échanges avec les professionnels. Ceux-ci font le constat¹⁴ d'une stagnation, voire régression, des prix du poisson, alors que les charges et frais fixes augmentent de façon régulière. Les conséquences de ces mauvais résultats économiques sur l'effort de pêche individuel et plus largement sur l'évolution des « pratiques » ne sont pas négligeables et mériteraient une attention plus appuyée. Dans ce contexte, les pêcheurs petits métiers multiplient les initiatives (individuelles et collectives) pour tenter d'améliorer la moyenne de leurs prix de vente à travers la diversification des circuits de commercialisation et de leurs outils de communication.

14. Constat corroboré par les chiffres officiels : Sur le site www.criees-france.com, en 2012, la moyenne des ventes en criées de la région (Port-Vendres, Sète, Port la Nouvelle et Agde) se situe à 3 euros/kg. A l'échelle nationale et d'après un rapport parlementaire récent, « Hormis quelques espèces, le prix moyen du poisson débarqué sous criée a plutôt baissé en euros constants de 1998 à 2010. (...) Alors que le marché est dynamique, puisque la demande française de poissons est en croissance, ce phénomène de baisse du prix moyen est inquiétant ». Rapport L. Guédon, « Vouloir une politique de la pêche pour la France », Assemblée Nationale, mars 2011, 151 p. Phénomène malheureusement confirmé par des articles récents sur l'évolution préoccupante des moyennes de prix en criées : www.lamarin.fr/articles/detail/it-ems/la-federation-bretonne-alerte-sur-la-peche-en-danger.html

FIGURE 75 – Modalités des bonnes pratiques relatives à la pêche et à l'effort de pêche



3.4.11 Perceptions sur le respect des règles au niveau de la prud'homie

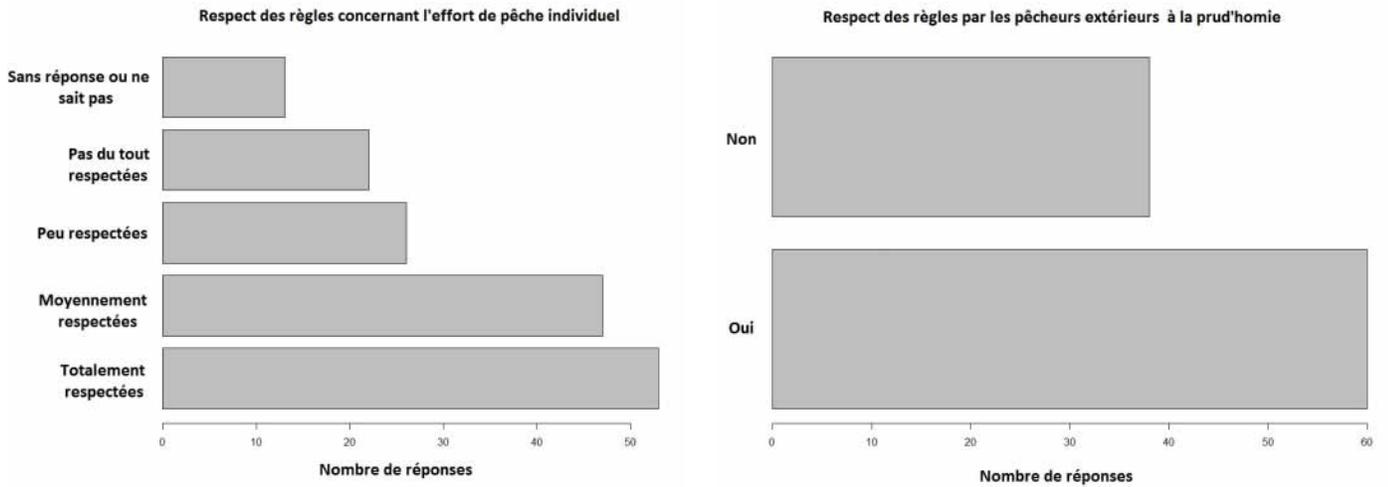
Une première question concernait le respect, par les pêcheurs opérant dans la zone de la prud'homie du patron pêcheur, des règles relatives à l'effort de pêche individuel (fig.76). Une majorité des patrons déclarent que les mesures concernant l'effort de pêche individuel sont totalement (40 % des réponses) ou moyennement respectées (29 %). Une question spécifique concernait le respect des règles de la prud'homie par les pêcheurs extérieurs : une large majorité des réponses exprimées (60 %) souligne le respect des règles. Lorsque ces dernières sont enfreintes, les pratiques les plus fréquentes sont le non-respect du nombre et de la longueur des engins de pêche et celles totalement illégales désignées comme "braconnage" et le non respect des zones de pêche.

Il convient de noter que les prud'hommes sont des agents assermentés en police des pêches. Cette reconnaissance leur confère le droit d'effectuer des contrôles, de procéder à des mesures conservatoires (saisie et confiscation des engins et/ou des produits de la pêche) et de dresser des procès-verbaux de constat d'infractions assortis le cas échéant d'amendes. Dans la pratique, cette compétence n'est quasiment plus exercée par leurs titulaires, alors même qu'elle peut s'appliquer à l'égard de tous les pêcheurs de la prud'homie, professionnels, mais également des pêcheurs non commerciaux et illégaux (braconniers) dont les comportements seraient contraires aux règles prud'homales. Lors des entretiens conduits avec des patrons prud'hommes, ceux-ci invoquaient plusieurs raisons, en partie complémentaires, pour expliquer cette situation :

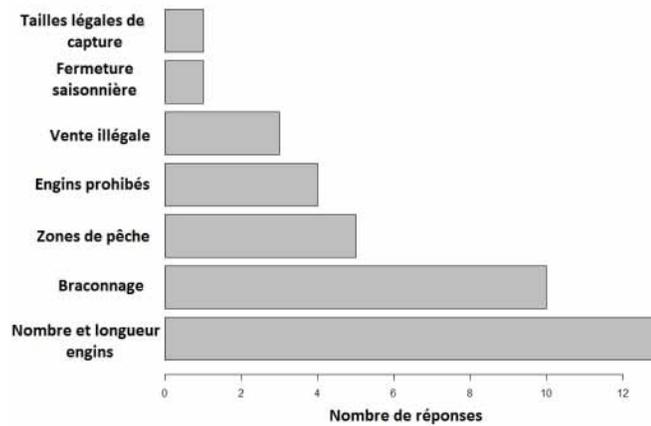
- Le manque de temps et de disponibilité d'un prud'homme (patron pêcheur actif) pour surveiller, contrôler et sanctionner des pratiques non conformes ou illégales de la part des professionnels, a fortiori d'autres catégories de pêcheurs ;
- La réticence à adopter une posture répressive à l'égard de la communauté professionnelle avec laquelle on partage le même espace, les mêmes contraintes, les mêmes objectifs, etc. La proximité de travail et le vivre ensemble incitent plutôt au compromis. . .
- La priorité donnée à l'action préventive et à l'autocontrôle entre les pêcheurs professionnels. C'est un des fondements de la fonction prud'homale que de faire cesser à plus tôt les comportements contraires aux règles établies, sans forcément recourir à la sanction. Le but étant de rappeler fermement le « droit » afin d'éviter les excès et leurs conséquences conflictuelles inévitables. Pour cela, un pêcheur (prud'homme de surcroît) reste le mieux placé pour surveiller un autre pêcheur et pour relever immédiatement tout problème potentiel ou avéré et empêcher son amplification.

On peut également supposer que la diminution des effectifs de pêcheurs constitue aussi un motif supplémentaire dans le sens où la compétition spatiale entre professionnels est moins effective, moins conflictuelle et donc moins disciplinée. En revanche, la compétition avec les autres usagers de la mer et des étangs ne fait que s'amplifier et engendre d'autres types de difficultés que nous avons déjà évoquées.

FIGURE 76 – Respect des règles au niveau de la prud'homie



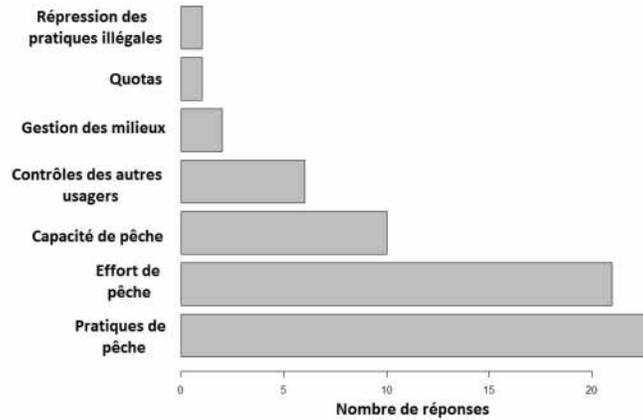
Règles non respectées par les pêcheurs extérieurs à la prud'homie



3.4.12 Règles à adopter ou à renforcer

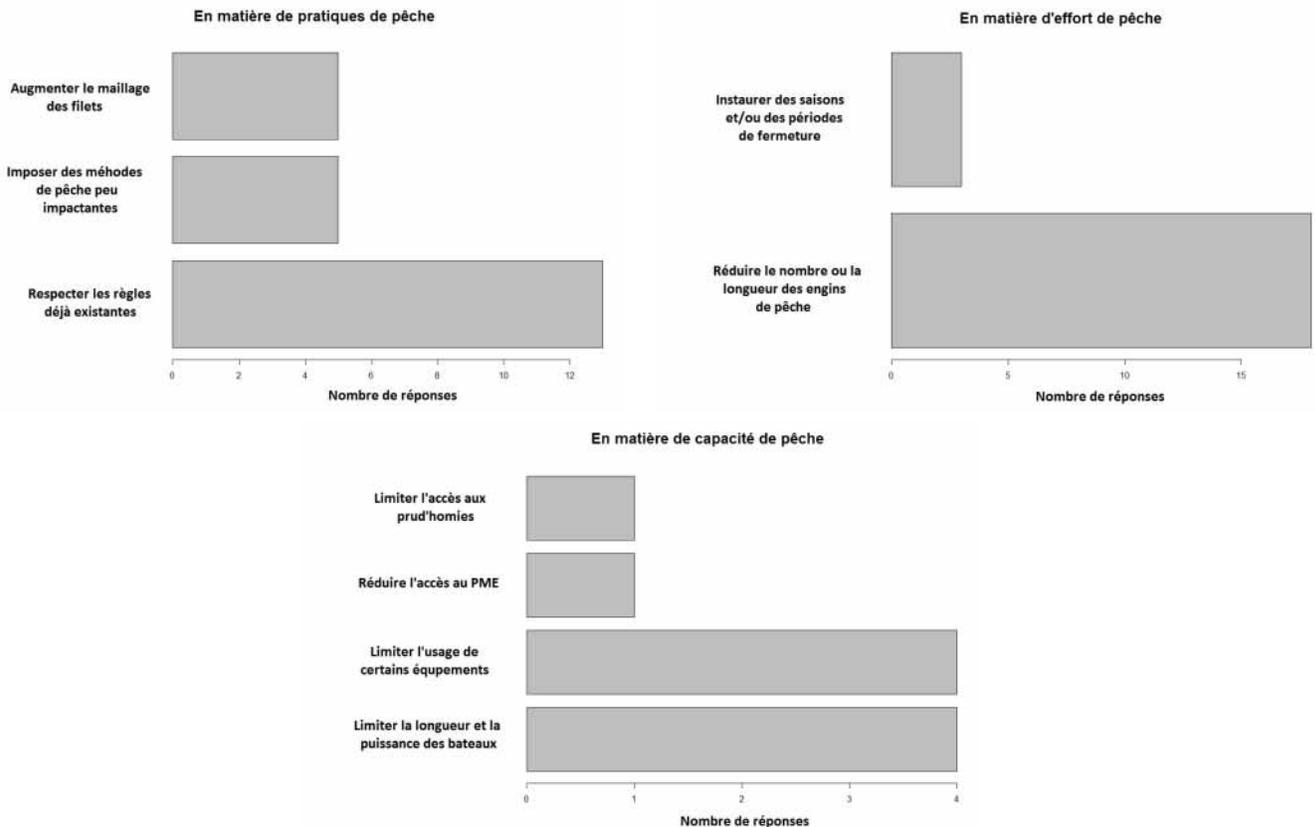
Concernant les nouvelles règles qu'il conviendrait de mettre en place ou les règles à renforcer, les réponses les plus significatives (fig.77) concernent, par ordre d'importance décroissante, celles relatives aux pratiques de pêche (36 % des réponses), au contrôle de l'effort (33 %) et de la capacité de pêche (16 %).

FIGURE 77 – Règles nouvelles à adopter ou à renforcer



Les propositions concernant les pratiques de pêche (fig.78) sont, par ordre décroissant, le respect des règles déjà existantes, l'imposition de pratiques peu impactantes et une augmentation du maillage autorisé. En matière d'effort de pêche, les propositions majoritaires concernent la réduction du nombre et la taille des engins de pêche.

FIGURE 78 – Modalités des règles nouvelles ou à renforcer concernant les pratiques, l'effort et la capacité de pêche



4 Conclusion

L'enquête réalisée auprès d'un échantillon de 161 patrons pêcheurs aux petits métiers répartis dans l'ensemble des prud'homies de la région Languedoc-Roussillon a permis, dans un premier temps, de mettre en évidence l'importance actuelle de la polyvalence et de la caractériser selon différentes approches : la nature du capital technique, les modes de mises en marché, les milieux exploités et les modalités de l'activité au cours de l'année (saisonnalité des choix techniques et d'espèces cibles). Ces différentes dimensions de la polyvalence ont pu être caractérisées. La polyvalence peut être définie comme la mise en œuvre simultanée ou séquentielle de différentes techniques de pêche, pour s'adapter à la diversité et à la variabilité spatio-temporelle des espèces cibles. Elle est souvent mise en avant comme un élément indispensable à la viabilité de la pêche aux petits métiers.

Les résultats montrent cependant qu'elle n'est pas systématique en termes de milieux exploités : ainsi seuls 34 % des patrons pêcheurs exploitent à la fois les étangs et la bande côtière. Cette relative spécialisation par milieu s'explique en partie par l'inégale répartition entre prud'homies des possibilités physiques d'accès à ces milieux mais aussi par les coûts associés à l'exploitation de plusieurs milieux. Ainsi, si l'effectif moyen des embarcations est de 1,3 pour l'ensemble des patrons, cette valeur passe à 1,7 lorsqu'ils exploitent le milieu marin et les étangs. En termes de capital technique, les entreprises de pêches disposent en moyenne de 4,5 types d'engins de pêche, cette valeur passe à 6 pour les patrons qui opèrent à la fois en zone côtière et dans les étangs. Le coût non négligeable de la polyvalence peut ainsi expliquer que certains pêcheurs semblent moins polyvalents que d'autres.

La polyvalence semble plus accessible lorsqu'elle s'inscrit dans la poursuite d'une activité familiale qui permet d'accéder à la fois à la connaissance et au capital technique nécessaires. 67 % des patrons proviennent d'une famille de pêcheurs. L'apprentissage familial reste encore important (47 % des réponses), même si il est aujourd'hui complémentaire de l'enseignement dispensé par l'État. Il semble ainsi que la pêche polyvalente relève d'une logique proche de celle de la polyculture agricole : un modèle transmis entre générations qui permettrait d'assurer la viabilité de l'unité d'exploitation en s'adaptant à la variabilité de la ressource. Pour un nouvel installé, devant faire face à l'intégralité des coûts d'acquisition du capital en embarcations et en engins, la polyvalence peut s'avérer très coûteuse, et ne pouvoir être envisageable qu'après une spécialisation réussie dans un nombre limité de techniques de pêche. D'autres conditions existent à la pratique de la polyvalence notamment le maintien de la qualité et de la diversité des habitats et des ressources, et d'un système de gestion qui ne limite pas la capacité des pêcheurs à s'adapter à la diversité et à la variabilité de la ressource exploitée.

Dans un second temps l'étude présentée ici a permis de mettre en évidence les perceptions des patrons pêcheurs sur l'avenir de la pêche, les milieux, les ressources, leur environnement professionnel et le système de gestion. Une majorité de patrons semble avoir une vision négative du futur de cette activité, dans la mesure où ils ne souhaitent pas qu'elle soit reprise par leur fils. La perception de la qualité de l'environnement naturel au sein duquel opèrent les pêcheurs s'avère très contrastée : la plupart considèrent que la qualité des lagunes côtières s'est améliorée alors que les zones marines (bande côtière et zone du large) sont en plus mauvais état et continuent de connaître une dynamique de dégradation. Parmi les causes de dégradation des milieux mises en avant, la pollution vient en premier lieu quel que soit le milieu. Les secondes causes de dégradation avancées sont la pêche pour le milieu marin et les activités récréatives pour les lagunes.

L'appréciation globale du système de gestion de la pêche est caractérisée par un fort clivage des avis des pêcheurs : 46 % le considèrent négativement alors que 43 % en ont une perception positive. Au delà de ce jugement très général, les résultats montrent que la qualité de la relation entre patrons-pêcheurs et institutions impliquées dans la gestion de la pêche est proportionnelle à la proximité entre ces dernières et les pêcheurs. Les institutions auxquelles sont accordées le plus d'importance sont celles représentant les professionnels (prud'homies, CRPME et comités départementaux), les délégations locales de l'administration nationale et la recherche scientifique à la différence des instances "lointaines" et centralisées que sont la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture et la Commission européenne. Ce clivage est encore plus marqué pour la perception de l'efficacité des actions de ces institutions : les avis négatifs sur l'efficacité des instances parisiennes et bruxelloises sont très largement majoritaires et l'inverse est observé pour les instances professionnelles locales. La répartition des avis concernant les actions de la recherche et les affaires maritimes locales apparaît moins contrastée.

L'analyse des perceptions sur l'efficacité des principales mesures de gestion souligne également des divergences importantes entre les outils mis en avant au niveau européen et national et ceux qui ont les préférences des patrons pêcheurs. Pour ces derniers, les mesures les plus efficaces sont celles qui visent la protection ou la réhabilitation

des milieux côtiers (notamment le mouillage de récifs artificiels, la mise en place d'aires marines protégées étant également appréciée mais à un degré nettement moindre), la réhabilitation d'espèces en situation critique (en référence aux relâchers d'anguilles) et des mesures techniques sur la sélectivité des engins (maillage des filets) ou sur la taille légale de capture. Les mesures de contrôle de l'effort de pêche, qu'il soit individuel ou collectif, ont également le soutien d'une majorité des pêcheurs mais restent moins appréciées que les mesures précédentes. Le contrôle de la capacité de pêche, qui est depuis de nombreuses années un élément majeur la Politique Commune de la Pêche, ne suscite que 30 % d'avis positifs alors que 55 % le considèrent sans effet et 15 % comme ayant un impact négatif. Concernant les quotas, les avis exprimés apparaissent nettement plus tranchés. L'instauration de quotas collectifs de capture n'est jugée efficace que par 30 % alors que 55 % mentionnent des effets négatifs et 15 % l'absence d'effets. Pour les quotas individuels transférables le contraste des options des opinions est encore plus marqué avec 73 % d'avis mentionnant des effets négatifs contre seulement 10 % en soulignant l'impact favorable.

58 % des personnes enquêtées ont reconnu avoir connu des situations conflictuelles dans leur vie professionnelle au cours des années récentes. Les conflits principaux concernent en premier lieu le partage de l'espace de travail avec les activités récréatives (sports nautiques et pêche récréatives) et avec la pêche chalutière. Est ensuite cité le partage de la ressource avec la pêche chalutière et la pêche récréative.

85 % des patrons pêcheurs ont mentionné des contraintes particulières à l'exercice de leur métier. Elles sont avant tout économiques (conditions de travail, coût d'exploitation et marché), puis relatives au milieu exploité (conditions météorologiques, état de la ressource, pollution) et à l'administration publique du secteur (sur-administration, inefficacité). En dernier lieu viennent les contraintes de cohabitation avec d'autres usagers, notamment récréatifs.

Face aux difficultés actuelles de la pêche, les réponses des patrons pêcheurs concernant les pratiques professionnelles individuelles ou collectives à éviter ou à promouvoir sont principalement relatives aux pratiques individuelles de pêche et mentionnent en premier lieu la promotion d'une pêche plus sélective, la réduction des impacts sur les habitats naturels et le maintien de la polyvalence. En second lieu est mentionnée la nécessité d'un meilleur respect des règles collectives et donc d'un arrêt des pratiques illégales (braconnage, débarquement de poisson sous taille, non respect des zones de pêche légales, vente illégale, utilisation d'engins illégaux). Il est notable ici de constater que peu de réponses ont mentionné directement la régulation de l'effort de pêche. Dans ce derniers cas, les propositions mentionnent, par ordre décroissant, la réduction quantitative de l'effort, la mise en place de fermetures saisonnières et enfin l'instauration d'aires marines protégées.

En dépit du constat général négatif sur la gestion de la pêche petits métiers, une très large majorité des personnes enquêtées considèrent les règles professionnelles totalement ou moyennement respectées au niveau de la prud'homme. Ceci vient confirmer le résultat précédemment mentionné sur le rôle privilégié et l'efficacité attribués à l'instance locale de gestion professionnelle. Ce résultat pourrait également s'expliquer par une posture individuelle visant à ne pas faire part de possibles difficultés internes au groupe professionnel de proximité.

A l'issue de ce travail il convient d'en discuter la méthode et les résultats. Pour des raisons de moyens et de calendrier, on a fait le choix d'une méthode d'enquête à passage unique. Elle paraît adaptée pour collecter les informations sur les caractéristiques de l'entreprise de pêche qui paraissent relativement stables à l'échelle de l'année, ce qui semble le cas de la majorité des informations collectées dans cette étude. Cette approche a cependant montré des limites pour rendre compte des phénomènes soumis à une plus grande variabilité. C'est le cas notamment des calendriers de pêche obtenus qui rendent insuffisamment compte de la saisonnalité de l'activité. Une autre approche semble ici souhaitable comme le suivi à passages répétés d'un échantillon de patrons pêcheurs sur un cycle annuel complet. Par ailleurs les changements s'inscrivant dans la longue durée n'ont pas été abordés dans ce travail qui s'est attaché à la description des conditions présentes de la pêche aux petits métiers. Ces transformations de long terme pourraient être abordées par la méthode des histoires de vie, permettant à partir d'entretiens approfondis de reconstituer des parcours individuels et d'en déduire les changements de la pêche au cours des dernières décennies. Ces approches n'étaient cependant pas envisageables dans cette étude, tant pour des raisons de temps que de budget.

Références

- [1] Arceo H., Cazalet B., Aliño P., Mangialajo L., Francour P., 2013. Moving beyond a top-down fisheries management approach in the northwestern Mediterranean : some lessons from the Philippines, *Marine Policy*, n° 39 : 29-42.
- [2] Albert E., 2009. Palavas, la pêche au thon dans les années 1950.
- [3] Berthelot S. 1869. Etudes sur les pêches maritimes dans la Méditerranée et l'Océan. Challamel, Paris, 487 p.
- [4] Cazalet B., 2015. Guidelines on new professionalisms of artisanal fishery, Expert Lega Pesca, report WP4.2, project READY MED FISH, Roma Italy, January 2015, 10 p.
- [5] Cazalet B., 2015. Gathering and exchange of pilot experiences on multi-functionality of artisanal fisheries in the Mediterranean, Expert Lega Pesca, report WP4.1, project READY MED FISH, Roma Italy, 54 p.
- [6] Cazalet B, Webster C, Integration of small-scale fisheries in Marine Protected Areas (MPAs) - GFCM/MedPAN, 82p. In FAO. 2015. First Regional Symposium on Sustainable Small-Scale Fisheries in the Mediterranean and Black Sea. St Julian's, Malta, 27-30 November 2013. FAO FISHERIES AND AQUACULTURE PROCEEDINGS. Rome, 552 pp (in press).
- [7] Cazalet B, Webster C, (eds), in press, Integration of small-scale fisheries in Marine Protected Areas (MPAs) - GFCM/MedPAN. In FAO. 2014. First Regional Symposium on Sustainable Small-Scale Fisheries in the Mediterranean and Black Sea. St Julian's, Malta, 27-30 November 2013. FAO Fisheries and Aquaculture proceedings.
- [8] Chaboud C., Kébé M., 1989. La distribution en frais du poisson de mer au Sénégal : commerce traditionnel et interventions publiques. In : Verdeaux François (ed.). La pêche : enjeux de développement et objet de recherche : 2. De quelques complications informelles pour les modèles et l'intervention. Cahiers des Sciences Humaines, 1989, 25 (1-2) : 125-143.
- [9] Doumenge F., 1951, Un type méditerranéen de colonisation côtière : Palavas. C. Déhan.
- [10] Doumenge F., 1954, Situation et problèmes de la pêche en Languedoc-Roussillon. *Revue d'Economie Méridionale*, 8, 259-305.
- [11] Féral F., 1980, La prud'homie des pêcheurs de Palavas. Étude de la mort d'une institution,. Lyon, Publications Périodiques spécialisées. Droit et économie de l'environnement, 314 p.
- [12] Garcia S.-M., Cazalet B., Féral F. et Beslier S., « Gouvernance de la pêche et des aires marines protégées (AMP) », , In : Garcia SM., Boncœur J. Gascuel, (eds). Les aires marines protégées et la pêche, bio-écologie, socio-économie et gouvernance, Presses Universitaires de Perpignan, 2013 : 215-378.
- [13] Féral F., 1986, Un phénomène de décentralisation contestée : les prud'homies de pêcheurs de Méditerranée. *Revue d'Économie Méridionale*, 133-134 : 95-113.
- [14] Féral F., 1987, Un hiatus dans l'administration et la politique des pêches maritimes : les prud'homies de pêcheurs en Méditerranée. *Norois* 133(1) : 355-369.
- [15] Féral, F. , 2001. Sociétés maritimes, droits et institutions des pêches en Méditerranée occidentale. *Revue synthétique des droits collectifs et des systèmes décentralisés de discipline professionnelle*. FAO Document technique sur les pêches. No. 420, Rome, FAO, 62 p.
- [16] Ferraris, J, Pelletier D, 2000, A multivariate approach for defining fishing tactics from commercial catch and effort data, *Can. J. Fish. Aquat. Sci.*, 57(1) : 51-65.
- [17] Guillou A., P. Lespagnol, et al., 2002, La pêche aux petits métiers en Languedoc-Roussillon en 2000-2001. In : IFREMER C.H.M.E.T. (Ed.). Sète, IFREMER, 107 p.
- [18] Marty, F., 2005.- Entre mailles et filets. Savoir-faire des pêcheurs du Var. Éditions Jeanne Lafitte.
- [19] Muallil R.N., S.S. Mamauag, et al., 2014, Catch trends in Philippine small-scale fisheries over the last five decades : The fishers perspectives. *Marine Policy* 47(0), 110-117.
- [20] Reyes N., 2012, Les "pêcheurs petits métiers" du littoral languedocien. Diversité des savoirs et des pratiques. Mémoire de maîtrise en Anthropologie. Paris, MNHN/IRD, 118 pages.
- [14] Vergès P., 2001. L'analyse des représentations sociales par questionnaires. *Revue française de sociologie*, 42-3 : 537-661
- [15] WWF, n.d, Pour une pêche durable en France et en Europe. Proposition du WWF. WWF, Paris, 177 p.
- [16] DRAM_Languedoc_Roussillon, 2006, Les activités maritimes en région Languedoc-Roussillon, année 2006. Sète, 34 p.

TABLE 17 – Crédits photos

Photographie	Auteurs
Couverture	Christian Chaboud

- [17] DRAM Languedoc-Roussillon, 2004, Les activités maritimes en Languedoc-Roussillon. Sète, DRAM, 64 pages.
- [18] R Core Team (2012). R : A language and environment for statistical computing. R Foundation for Statistical Computing, Vienna, Austria. ISBN 3-900051-07-0, <http://www.R-project.org/>.
- [19] Dray, S. and Dufour, A.B. and Chessel, D. 2007, The ade4 package-II : Two-table and K-table methods. R News. 7(2) : 47-52.
- [20] Faget D., Sacchi J. 2014, Pêches d’hier et d’aujourd’hui en Méditerranée : histoire et mutations techniques, In : Monaco A. et P. Prouzet (éds), Valorisation et économie des ressources marines, coll. Mer et Océan, ISTE éditions, London : 19-64
- [21] Marty F., Marty B., 2008. La pêche artisanale entre mer et étangs. Les carnets du parc n°10, Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 84 p.

Table des figures

1	Pyramide des âges des patrons enquêtés	10
2	Caractéristiques démographiques des personnes enquêtées (suite)	11
3	Tendance de l'effectif des patrons pêcheurs petits métiers dans la région Languedoc Roussillon	12
4	Origine et mode d'apprentissage du métier	12
5	Accession au diplôme de capacitaine	13
6	Milieus exploités	13
7	Participation à d'autres organisations	15
8	Pratique d'une autre activité	16
9	Autres personnes travaillant dans l'entreprise de pêche et pyramide des âges	17
10	Contreparties pour les autres personnes travaillant dans l'entreprise de pêche et parenté avec le patron de pêche	17
11	Activités réalisées au sein de l'entreprise de pêche par les autres personnes employées	18
12	Puissance et jauge autorisée par patron pêcheur	19
13	Nombre et valeur estimée des embarcations par patron	19
14	Valeur déclarée, puissance et longueur moyenne par bateau de pêche	20
15	Année d'achat, catégorie de navigation et type de motorisation des bateaux de pêche	22
16	Embarcations caractéristiques de la pêche aux petits métiers, pour la pêche en mer (haut) ou en étang (bas)	23
17	Nombre d'espèces cibles des engins de pêche en mer possédés	26
18	Engins de pêche : filets maillants stockés à quai à Pavalas (haut) et capetchades au séchage en bord d'étang à Maugio (bas)	28
19	Un engin traditionnel de pêche en étang : l'arseillère (étang de Thau)	29
20	La pêche petit métier s'exerce parfois dans un environnement marqué par l'activité touristique (Grau-du-Roi)	29
21	Nombre d'espèces cibles des engins de pêche en étang possédés	30
22	Diversité des engins possédés : ensemble de l'échantillon et pêcheurs mixtes	32
23	Diversité des engins, pêcheurs spécialisés de mer ou d'étang	32
24	Vente à quai des produits de la pêche aux petits métiers	36
25	Importance des principaux modes de commercialisation	37
26	Importance de la vente auprès des restaurants ou des poissonneries	37
27	Stratégies de mise de marché	38
28	Criées fréquentées, selon les milieux exploités par les pêcheurs	39
29	Taux d'équipement en moyens de commercialisation	40
30	Analyse des caractéristiques des entreprises de pêche par analyse de Hill Smith : ensemble des variables et individus, et détermination de regroupements par classification ascendante hiérarchique	42
31	Analyse des caractéristiques des entreprises de pêches par analyse de Hill Smith, variables descriptives de la commercialisation	42
32	Analyse des caractéristiques des entreprises de pêches par analyse de Hill Smith : variables descriptives des moyens matériels	43
33	Analyse des caractéristiques des entreprises de pêches par analyse de Hill Smith , variables contextuelles	43
34	Taux d'activité mensuel des patrons pêcheurs, selon la spécialisation par milieu	44
35	Techniques de pêche les plus utilisées au cours de l'année précédente, tous milieux confondus	44
36	Techniques de pêche les plus utilisées au cours de l'année précédente, milieu marin	45
37	Techniques de pêche utilisées au cours de l'année précédente, étangs	45
38	Pêche en mer : 1) filage d'un trémail, 2) démaillage du poisson au retour de la sortie, 3) filage d'une palangre à thon	46
39	Pêche en étang : 1) trajet vers le lieu de calé, 2) filage d'un filet maillant , 3) calage d'un gangui fixe en canal	47
40	Importance et saisonnalité des principales espèces cibles, tous milieux confondus	48
41	Importance et saisonnalité des espèces principales cibles, milieu marin	48
42	Importance et saisonnalité des espèces cibles, étangs	49
43	Nombre de techniques de pêche mises en œuvre par pêcheur, selon les milieux exploités	50
44	Nombre d'espèces cibles par engin utilisé en mer	51
45	Nombre d'espèces cibles par engin utilisé en étang	52
46	ACM sur tous les milieux, regroupements en clusters	53

47	ACM sur tous les milieux, variables prud'homies et milieux exploités	54
48	ACM sur tous les milieux, variables engins de pêche et espèces	54
49	ACM sur tous les milieux, variable mois	55
50	ACM sur le milieu marin, regroupements en clusters	56
51	ACM sur le milieu marin, variables engins de pêche et espèces	56
52	ACM sur le milieu marin, variables prud'homies et milieux exploités	57
53	ACM sur les étangs et canaux, regroupements en cluster	58
54	ACM sur les étangs et canaux, variables engins de pêche et espèces	58
55	ACM sur les étangs et canaux, variables prud'homies et mois	59
56	Souhait, pour le patrons ayant des fils, qu'il travaillent à l'avenir dans la pêche	60
57	Perceptions sur l'augmentation de l'effort de pêche individuel	60
58	Perceptions sur la zone côtière	61
59	Perceptions sur la zone du large	61
60	Perceptions sur les étangs	62
61	Perceptions sur les tendances négatives des ressources	62
62	Perceptions sur les tendances positives des ressources	63
63	Appréciation sur le système de gestion des pêches	64
64	Importance perçue des institutions de gestion des pêches	65
65	Qualité perçue des actions des institutions de gestion ou d'appui	66
66	Efficacité perçue des mesures de gestion des pêches	68
67	Nature et acteurs des conflits vécus par les patrons pêcheurs au cours des années récentes	68
68	Acteurs impliqués selon le type de conflits	69
69	Principaux types de contraintes déclarées par les patrons pêcheurs	70
70	Modalités des contraintes relatives à l'économie et au milieu naturel.	71
71	Modalités des contraintes secondaires relatives à l'administration et à la cohabitation avec d'autres acteurs.	71
72	Principaux types de mauvaises pratiques professionnelles	72
73	Modalités des principales mauvaises pratiques	72
74	Bonnes pratiques professionnelles	73
75	Modalités des bonnes pratiques relatives à la pêche et à l'effort de pêche	74
76	Respect des règles au niveau de la prud'homie	76
77	Règles nouvelles à adopter ou à renforcer	77
78	Modalités des règles nouvelles ou à renforcer concernant les pratiques, l'effort et la capacité de pêche	77

Liste des tableaux

1	Échantillon des patrons de pêche enquêtés	5
2	Engins de pêche en mer renseignés dans l'enquête	7
3	Engins de pêche en étang, graux ou canaux renseignés dans l'enquête	7
4	Types de milieux marins exploités	14
5	Équipements des bateaux de pêche	21
6	Taux d'équipement des patrons par type d'engins de pêche en mer	25
7	Espèces cibles des engins de mer possédés (au moins 9 espèces citées)	27
8	Taux d'équipement des patrons par type d'engins de pêche en étang, grau et canal	30
9	Espèces cibles des engins d'étang possédés	31
10	Importance des différents modes de commercialisation pour tout l'échantillon et selon les milieux exploités	35
11	Indices de Shannon et d'équitabilité des espèces par engin utilisé en mer	51
12	Indices de Shannon et d'équitabilité des espèces par engin utilisé en étang	52
13	Structure des données utilisées pour l'ACM sur l'activité de pêche	53
14	Importance accordée aux institutions de gestion ou d'appui auprès de la pêche aux petits métiers (nombre de réponses)	64
15	Appréciation de la qualité des actions des institutions de gestion ou d'appui auprès de la pêche aux petits métiers	65
16	Perceptions sur la pertinence des outils de gestion	67
17	Crédits photos	81

5 Annexes

5.1 Annexe I : questionnaire

Enquête Patrons Petits Métiers_Programme POLYPECHE

2012-2013 - UMR 212 Ecosystèmes Marins Exploités_UPVD

Références enquête

1. Lieu d'enquête

- 1. Cerbère
- 2. Banyuls sur Mer
- 3. Port Vendres
- 4. Collioure
- 5. Argeles le Racou, Saint-Cyprien
- 6. Canet En Roussillon
- 7. Port Saint-Ange
- 8. Port Leucate
- 9. Grau de Leucate
- 10. Port La nouvelle
- 11. Peyriac de Mer
- 12. Gruissan
- 13. Les Cabanes de Fleury
- 14. Valras-Plage
- 15. Le Grau d'Agde
- 16. Cap D'Agde
- 17. Marseillan Plage
- 18. Bouzigues
- 19. Méze
- 20. Balaruc les Bains
- 21. Sète mer
- 22. Sète Etang
- 23. Frontignan La Peyrade Mer
- 24. Frontignan la Peyrade Ingril
- 25. Palavas Les Flots
- 26. Camon-Plage
- 27. Le Grau du Roi
- 28. autres

La réponse est obligatoire.

2. Si 'autres', précisez :

3. Quel est votre code postal ?

Le code a 5 caractères.

La réponse est obligatoire.

4. Date de l'interview

La réponse doit être comprise entre 01/09/2012 et 01/04/2013.

La réponse est obligatoire.

5. Nom de l'enquêteur

- 1. C. CHABOUD
- 2. B. CAZALET
- 3. A. RUBIN
- 4. F. FERAL

La réponse est obligatoire.

6. Date de saisie

La réponse doit être comprise entre 01/09/2012 et 01/04/2013.

La réponse est obligatoire.

7. Clé

La réponse est obligatoire.

Personne enquêtée

8. Pouvez-vous nous préciser votre nom et prénom ?

La réponse est obligatoire.

9. Coordonnées téléphoniques

pour recontact éventuel

10. Pouvez-vous nous préciser votre âge ?

La réponse doit être comprise entre 15 et 85.

La réponse est obligatoire.

11. Depuis quel âge pratiquez-vous la pêche aux Petits Métiers ?

La réponse doit être comprise entre 15 et 75.

La réponse est obligatoire.

12. Etes-vous originaire d'une famille de pêcheurs ?

- 1. oui
- 2. non

13. Depuis quel âge êtes-vous patron de pêche ?

La réponse doit être comprise entre 15 et 75.

La réponse est obligatoire.

14. Combien avez-vous d'enfants ?

La réponse doit être comprise entre 0 et 10.

La réponse est obligatoire.

15. Dont combien de fils ?

La question n'est pertinente que si 1 <= nb enfants < 100

16. Souhaitez-vous que vos enfants deviennent pêcheurs professionnels ou bien certains le sont-ils déjà ?

- 1. oui
- 2. non
- 3. sans réponse

17. Avec qui avez-vous appris à pratiquer la pêche ?

- 1. mon père
- 2. mon frère
- 3. mon oncle
- 4. un ami
- 5. mon ancien patron
- 6. dans une formation professionnelle
- 7. autre

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.
La réponse est obligatoire.*

18. Si 'autre', précisez :

19. Etes-vous titulaire d'un brevet de capitaine ?

- 1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

20. A quel âge avez-vous obtenu votre brevet ?

La réponse doit être comprise entre 15 et 60.

21. Sur quels milieux avez-vous pratiqué la pêche au cours des 12 derniers mois ?

- 1. Etangs
- 2. Canaux
- 3. Mer Côte (<3M) pélagique
- 4. Mer Côte (<3M) fonds de sable
- 5. Mer Côte (<3M) fonds rocheux
- 6. Mer Large (>3M) pélagique
- 7. Mer Large (>3M) fonds de sable
- 8. Mer Large (>3M) fonds rocheux

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.
La réponse est obligatoire.*

22. Sur quels milieux avez-vous pratiqué la pêche au cours des cinq années précédentes ?

- 1. Etangs
- 2. Canaux
- 3. Mer Côte (<3M) pélagique
- 4. Mer Côte (<3M) fonds de sable
- 5. Mer Côte (<3M) fonds rocheux
- 6. Mer Large (>3M) pélagique
- 7. Mer Large (>3M) fonds de sable
- 8. Mer Large (>3M) fonds rocheux

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.
La réponse est obligatoire.*

23. Si les milieux pratiqués ont changé au cours des cinq dernières années, quelles en sont les causes ?

- 1. changement dans la ressource
- 2. changement dans le marché
- 3. nouvelles règles de gestion
- 4. problèmes de rentabilité

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

24. Si vous pêchez en mer, quelles sont les principales zones de pêche que vous avez fréquentées depuis un an ?

25. Zone mer 1

26. Zone mer 2

27. Zone mer 3

28. Zone mer 4

29. Si vous pêchez en étang, dans quels étangs avez-vous pêché depuis un an ?

- 1. Canet St Nazaire
- 2. Salses-Leucate
- 3. la Palme
- 4. Bages -Sigean
- 5. Ayrole
- 6. Campagnol
- 7. Gruissan
- 8. Vendres
- 9. Grand Bagnas
- 10. Thau
- 11. Ingril
- 12. Pierre Blanche
- 13. Amel
- 14. Vic
- 15. Méjean
- 16. Prévost
- 17. Grec
- 18. Or
- 19. Ponant
- 20. Marette
- 21. Médard

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

30. Autre étang : préciser svp :

31. A quelle Prud'homie appartenez-vous ?

- 1. Saint-Cyprien
- 2. Barcarès
- 3. Leucate
- 4. Bages-Port la Nouvelle
- 5. Gruissan
- 6. Valras
- 7. Agde
- 8. Bouzigue
- 9. Frontignan
- 10. Marseillan
- 11. Méze
- 12. Sète-étang
- 13. Thau-Ingril
- 14. Sète-Mole
- 15. Palavas
- 16. Grau-du-Roi

*Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).
La réponse est obligatoire.*

32. Appartenez-vous à une autre organisation inter professionnelle, si oui, pouvez-vous la désigner ?

- 1. syndicat
- 2. association
- 3. coopérative
- 4. organisation producteur
- 5. fédération nationale ou européenne de petits métiers
- 6. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

33. Pouvez-vous préciser le nom de cette ou de ces institutions ?

34. Durant votre vie professionnelle, quels événements ou phénomènes marquants considérez-vous comme déterminants (changements technologiques, sur le marché, nouvelles règles, fortunes de mer ...) ?

Autres activités professionnelles

35. Avez-vous une autre activité professionnelle ?

- 1. aucune
- 2. conchyliculture
- 3. agriculture
- 4. tourisme
- 5. commerce
- 6. ouvrier
- 7. employé
- 8. artisan
- 9. pêche chalutière
- 10. pêche thonière à la senne
- 11. autre activité

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.
La réponse est obligatoire.*

36. Si 'autre activité', précisez

:

Autres personnes employées régulièrement dans la pêche, dans l'entretien des engins ou la vente des poissons ou le démaillage

37. Dans le cadre de votre travail de pêcheur, travaillez-vous avec d'autres personnes ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

Aller à '58-an_achat_emb1' si autres_pers_peche = "Non réponse" ou autres_pers_peche = "non"

38. Quel est l'âge de la Personne 1 ?

La réponse doit être comprise entre 15 et 70.

39. Si la personne 1 est de votre famille, pouvez-vous préciser s'il s'agit de votre :

- 1. épouse
- 2. fils
- 3. fille
- 4. père
- 5. mère
- 6. frère
- 7. sœur
- 8. gendre
- 9. belle-fille
- 10. beau-frère
- 11. parent plus éloigné

40. Quelle est son activité par rapport à la pêche ?

- 1. pêche
- 2. commercialisation poisson
- 3. préparation-entretien des équipements
- 4. démaillage

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

41. La personne 1 reçoit-elle en contrepartie pour le service qu'elle rend :

- 1. une rémunération en argent
- 2. du poisson
- 3. de l'aide en retour
- 4. rien

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

42. Quel est l'âge de la Personne 2 ?

La réponse doit être comprise entre 15 et 70.

43. Si la personne 2 est de votre famille, pouvez-vous préciser s'il s'agit de votre :

- 1. épouse
- 2. fils
- 3. fille
- 4. père
- 5. mère
- 6. frère
- 7. sœur
- 8. gendre
- 9. belle-fille
- 10. beau-frère
- 11. parent plus éloigné

44. Quelle est son activité par rapport à la pêche ?

- 1. pêche
- 2. commercialisation poisson
- 3. préparation-entretien des équipements
- 4. démaillage

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

45. La personne 2 reçoit-elle en contrepartie pour le service qu'elle rend :

- 1. une rémunération en argent
- 2. du poisson
- 3. de l'aide en retour
- 4. rien

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

46. Quel est l'âge de la Personne 3 ?

La réponse doit être comprise entre 15 et 70.

47. Si la personne 3 est de votre famille, pouvez-vous préciser s'il s'agit de votre :

- 1. épouse
- 2. fils
- 3. fille
- 4. père
- 5. mère
- 6. frère
- 7. sœur
- 8. gendre
- 9. belle-fille
- 10. beau-frère
- 11. parent plus éloigné

48. Quelle est son activité par rapport à la pêche ?

- 1. pêche
- 2. commercialisation poisson
- 3. préparation-entretien des équipements
- 4. démaillage

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

49. La personne 3 reçoit-elle en contrepartie pour le service qu'elle rend :

- 1. une rémunération en argent
- 2. du poisson
- 3. de l'aide en retour
- 4. rien

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

50. Quel est l'âge de la Personne 4 ?

La réponse doit être comprise entre 15 et 70.

51. Si la personne 4 est de votre famille, pouvez-vous préciser s'il s'agit de votre :

1. épouse 2. fils
 3. fille 4. père
 5. mère 6. frère
 7. sœur 8. gendre
 9. belle-fille 10. beau-frère
 11. parent plus éloigné

52. Quelle est son activité par rapport à la pêche ?

1. pêche
 2. commercialisation poisson
 3. préparation-entretien des équipements
 4. démaillage

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

53. La personne 4 reçoit-elle en contrepartie pour le service qu'elle rend :

1. une rémunération en argent 2. du poisson
 3. de l'aide en retour 4. rien

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

EMBARCATIONS DE PECHE REGULIEREMENT UTILISEES

54. De combien de jauge disposez-vous au titre de vos PME (en tonneaux) ?

La réponse doit être comprise entre 0 et 50.

56. De combien de KW disposez-vous au titre de vos PME ?

La réponse doit être comprise entre 0 et 100000.

55. Avez-vous de la jauge "en réserve" ?

si non, rentrer 0, si oui préciser le montant

57. Avez-vous des KW "en réserve" ?

si non, rentrer 0, si oui préciser le montant

Embarcation n°1

58. Année d'achat

59. Année d'obtention du PME

60. Licence CPP ?

1. oui 2. non

61. Longueur embarcation n°1 (m.)

La réponse doit être comprise entre 0 et 15.

62. Matériau

1. bois 2. polyester 3. aluminium
 4. contre-plaqué 5. fer

63. Quelle est la catégorie de navigation de cette embarcation ?

1. 6ième cat. 2. 5ième cat 3. 4ième cat.
 4. 3ième cat.

64. Motorisation embarcation n°1

1. Hors-bord 2. In board

65. Puissance embarcation n°1 (cv)

0 si non motorisée

66. Equipement embarcation n°1

1. ponté
 2. cabine
 3. GPS
 4. sondeur
 5. radio
 6. Roue monte-filet libre
 7. Roue monte-filet hydraulique
 8. vire-palange
 9. vire-filet de côté
 10. power-block

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

67. Voulez-vous mentionner d'autres équipements que vous considérez importants ?

68. Valeur estimée de l'embarcation n°1 et de ses équipements (€), hors engins de pêche

69. Autre embarcation ?

1. oui 2. non

Aller à '93-nb embarc' si autre_emb1 = "non"

Embarcation n°2

70. Année d'achat

71. Année d'obtention du PME

72. Licence CPP ?

1. oui 2. non

73. Longueur embarcation n°2 (m.)

La réponse doit être comprise entre 0 et 15.

74. Matériau

1. bois 2. polyester 3. aluminium
 4. contre-plaqué 5. fer

75. Quelle est la catégorie de navigation de cette embarcation ?

1. 6ième cat. 2. 5ième cat 3. 4ième cat.
 4. 3ième cat.

76. Motorisation embarcation n°2

1. Hors-bord 2. In board

77. Puissance embarcation n°2 (cv)

La réponse doit être comprise entre 0 et 600.

78. Equipement embarcation n°2

1. ponté
 2. cabine
 3. GPS
 4. sondeur
 5. radio
 6. Roue monte-filet libre
 7. Roue monte-filet hydraulique
 8. vire-palangre
 9. vire-filet de côté
 10. power-block

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

79. Voulez-vous mentionner d'autres équipements que vous considérez importants ?

80. Valeur estimée de l'embarcation n°2 et de ses équipements (€), hors engins de pêche

81. Autre embarcation ?

1. oui 2. non

Aller à '93-nb embarc' si autre_emb2 = "non"

Embarcation n°3

82. Année d'achat

83. Année d'obtention du PME

84. Licence CPP ?

1. oui 2. non

85. Longueur embarcation n°3 (m.)

La réponse doit être comprise entre 0 et 15.

86. Matériau

1. bois 2. polyester 3. aluminium
 4. contre-plaqué 5. fer

87. Quelle est la catégorie de navigation de cette embarcation ?

1. 6ième cat. 2. 5ième cat 3. 4ième cat.
 4. 3ième cat.

88. Motorisation embarcation n°3

1. Hors-bord 2. In board

89. Puissance embarcation n°3 (cv)

La réponse doit être comprise entre 0 et 600.

90. Voulez-vous mentionner d'autres équipements que vous considérez importants ?

91. Equipement embarcation n°3

1. ponté
 2. cabine
 3. GPS
 4. sondeur
 5. radio
 6. Roue monte-filet libre
 7. Roue monte-filet hydraulique
 8. vire-palangre
 9. vire-filet de côté
 10. power-block

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

92. Valeur estimée de l'embarcation n°3 et de ses équipements (€), hors engins de pêche

Récapitulation embarcations (à remplir après l'enquête)

A remplir plus tard permet de faire la somme de certains éléments sur la totalité des embarcations

93. Nb total embarcations

La réponse doit être comprise entre 0 et 10.

94. Puissance totale (cv)

95. nb total GPS (récapitulation sur le total des embarcations)

La réponse doit être comprise entre 0 et 4.

96. nb total Radios (récapitulation sur le total des embarcations)

La réponse doit être comprise entre 0 et 4.

97. nb total Sondeurs (récapitulation sur le total des embarcations)

La réponse doit être comprise entre 0 et 4.

98. nb total Roues à filet libre
(récapitulation sur le total des
embarcations)

La réponse doit être comprise entre 0 et 4.

99. nb total Power Block
(récapitulation sur le total des
embarcations)

La réponse doit être comprise entre 0 et 4.

100. nb total Vires Palangre
(récapitulation sur le total des
embarcations)

La réponse doit être comprise entre 0 et 4.

101. Valeur totale estimée des
embarcations (€)

Engins de pêche en mer

102. Disposez-vous de Filets Maillants Dormants ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

103. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

104. Pouvez-vous estimer la longueur
en Filet Maillant Dormant dont
vous disposez (en m) ?

105. Disposez-vous de Filets Maillants Dérivants ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

106. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

107. Pouvez-vous estimer la longueur
en Filet Maillant Dérivant dont
vous disposez (en m) ?

108. Disposez-vous de filets trémail ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

109. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

110. Pouvez-vous estimer la longueur
en TREMAIL dont vous disposez
(en m) ?

111. Disposez-vous de filets combiné "trémail + maillant" ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

112. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

113. Pouvez-vous estimer la longueur
de "filet combiné" dont vous
disposez (en m) ?

114. Disposez-vous de palangres ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

115. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

116. Pouvez-vous estimer le nombre
total d'hameçons sur vos
palangres ?

117. Disposez-vous de nasses ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

118. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

119. Pouvez-vous estimer le nombre
total de vos nasses ?

120. Disposez-vous d'une senne tournante ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

121. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

122. Disposez-vous d'une senne de Plage ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

123. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

124. Disposez-vous de Pots à poulpes ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

125. Disposez-vous de lignes ou de cannes de traine ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

126. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

127. Disposez-vous de Palangrottes (Lignes à main) ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

128. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

129. Disposez-vous d'une barre à escargots ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

130. Disposez-vous d'une drague ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

131. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

132. Disposez-vous d'une tellinière ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

133. Avez-vous d'autres engins pour pêcher en mer, pouvez-vous en faire la liste ?

134. Pour le principal engin que vous utilisez en mer, pensez-vous avoir augmenté votre effort de pêche au cours des cinq dernières années ?

1. oui 2. non

135. Si oui, dans quel ordre de grandeur ?

1. X4 2. X3 3. X2 4. X1,5

Postes et Engins de pêche en étang, canaux et graus

136. De combien de postes tirés disposez-vous ?

*La réponse doit être comprise entre 0 et 30.
La réponse est obligatoire.*

137. Combien d'engins de pêche sont-ils déployés sur ces postes tirés ?

138. De combien de postes libres disposez-vous ?

*La réponse doit être comprise entre 0 et 20.
La réponse est obligatoire.*

139. Combien d'engins de pêche sont-ils déployés sur ces postes libres ?

140. Disposez-vous d'une ou plusieurs Arceillières (ou clovisières) ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

141. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

142. Disposez-vous de Dragues remorquées ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

143. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

144. Disposez-vous de CAPETCHADES ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

145. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

146. Combien de postes à Capetchades occupez-vous ?

147. Disposez-vous de barrages ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

148. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

149. Pouvez-vous estimer la longueur de barrages dont vous disposez (en m) ?

150. Disposez-vous de Filets Maillants Droits pour pêcher en étang ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

151. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

152. Pouvez-vous estimer la longueur de filets maillants droits pour l'étang dont vous disposez (en m) ?

153. Disposez-vous de TREMAIL pour pêcher en étang ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

154. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

155. Pouvez-vous estimer la longueur de trémail dont vous disposez (en m) ?

156. Pratiquez-vous la pêche en plongée ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

157. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cette technique ?

158. Disposez-vous d'un globe pour pêcher en canal ?
 1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

159. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

160. Disposez-vous d'un gangui pour pêcher en canal ou sur un grau ?

1. oui 2. non

La réponse est obligatoire.

161. Si oui, quelles espèces ciblez-vous avec cet engin ?

162. Avez-vous d'autres engins pour pêcher en étang, canal ou graus? Pouvez-vous en faire la liste ?

163. Pour le principal engin que vous utilisez en étang, pensez-vous avoir augmenté votre effort de pêche au cours des cinq dernières années ?

1. oui 2. non

164. Si oui, dans quel ordre de grandeur ?

1. X4 2. X3 3. X2 4. X1.5

COMMERCIALISATION DES POISSONS

Pouvez-vous préciser comment vous commercialisez vos captures ?

	1	2	3	4
165. Vente directe à quai	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
166. Vente directe à un restaurant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
167. Vente directe à un poissonnier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
168. Vente à un mareyeur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
169. Vente à la criée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
170. Par l'intermédiaire d'une coopérative ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
171. Par l'intermédiaire d'une O.P. ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Principalement (1), De façon secondaire (2), Parfois (3), Jamais (4).

172. Si vous vendez en criée, pouvez-vous préciser celles que vous fréquentez ?

1. Port-Vendres 2. Port-la-Nouvelle 3. Agde
 4. Sète 5. Le Grau-du-Roi

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

173. Pour vous, quels sont les avantages et inconvénients de ces différents types de commercialisation ?

Disposez-vous de moyens particuliers pour la commercialisation de vos produits

	1	2
174. Disposez-vous de glacières pour stocker avant la commercialisation ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
175. Disposez-vous d'un abri et d'un étal pour la vente directe ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
176. Disposez-vous d'un véhicule affecté au transport des produits ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
177. Disposez-vous de viviers ou cages pour le stockage des produits vivants ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

oui (1), non (2).

178. Disposez-vous d'autres moyens : précisez

Activité du mois de janvier

179. Engin N°1 utilisé en janvier

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> 1. Filet maillant | <input type="radio"/> 2. Trémail |
| <input type="radio"/> 3. Filets combiné trémail + maillant | <input type="radio"/> 4. Barre |
| <input type="radio"/> 5. Drague manuelle | <input type="radio"/> 6. Nasse |
| <input type="radio"/> 7. Senne toumante | <input type="radio"/> 8. Senne de plage |
| <input type="radio"/> 9. Palangre | <input type="radio"/> 10. Ligne de traîne |
| <input type="radio"/> 11. Ligne à main | <input type="radio"/> 12. Drague bateau |
| <input type="radio"/> 13. Arceillère | <input type="radio"/> 14. Capetchade |
| <input type="radio"/> 15. Barrage | <input type="radio"/> 16. Plongée |
| <input type="radio"/> 17. Globe | <input type="radio"/> 18. Croc/Caillou |
| <input type="radio"/> 19. Pot à poulpe | <input type="radio"/> 20. Gangui |
| <input type="radio"/> 21. aucun | |

180. Quel milieu a été exploité avec cet engin en janvier ?

1. Etangs
 2. Canaux
 3. Mer Côte (<3M) pélagique
 4. Mer Côte (<3M) fonds de sable
 5. Mer Côte (<3M) fonds rocheux
 6. Mer Large (>3M) pélagique
 7. Mer Large (>3M) fonds de sable
 8. Mer Large (>3M) fonds rocheux

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

181. Quelles espèces étaient visées avec cet engin en janvier ?

- 1. Anchois
- 2. Anguille argentée
- 3. Anguille verte/jaune
- 4. Athérine/faux éperlan/jol
- 5. Barbue
- 6. Baudroie
- 7. Bogue
- 8. Bonite
- 9. Bonite à dos rayé
- 10. Capelan
- 11. Congre
- 12. Corb
- 13. Daurade royale
- 14. Denti
- 15. Espadon
- 16. Graine de moule
- 17. Liche
- 18. Loup
- 19. Maquereau
- 20. Marbré
- 21. Merlu
- 22. Mostelle
- 23. Moules
- 24. Mulet
- 25. Nasse Changeante
- 26. Oblade
- 27. Pageot
- 28. Plie/flet
- 29. Raies
- 30. Rascasse
- 31. Rougets divers
- 32. Rouget barbet
- 33. Rouget grondin
- 34. Roussette
- 35. Saint-Pierre
- 36. Sars
- 37. Sardine
- 38. Saupé
- 39. Serran
- 40. Sole
- 41. Thon rouge
- 42. Turbot
- 43. Cigale de mer
- 44. Crevette grise
- 45. Crevette rose et gamba
- 46. Langouste
- 47. Homard
- 48. crabe
- 49. Clovisse
- 50. Huitre plate
- 51. Murex
- 52. Palourde
- 53. Poivre
- 54. Praire
- 55. Tellines
- 56. bigomeau
- 57. Calmar
- 58. Poulpe
- 59. Seiche

182. Quelles espèces ont été capturées accessoirement avec cet engin en janvier ?

- 1. Anchois
- 2. Anguille argentée
- 3. Anguille verte/jaune
- 4. Athérine/faux éperlan/jol
- 5. Barbue
- 6. Baudroie
- 7. Bogue
- 8. Bonite
- 9. Bonite à dos rayé
- 10. Capelan
- 11. Congre
- 12. Corb
- 13. Daurade royale
- 14. Denti
- 15. Espadon
- 16. Graine de moule
- 17. Liche
- 18. Loup
- 19. Maquereau
- 20. Marbré
- 21. Merlu
- 22. Mostelle
- 23. Moules
- 24. Mulet
- 25. Nasse Changeante
- 26. Oblade
- 27. Pageot
- 28. Plie/flet
- 29. Raies
- 30. Rascasse
- 31. Rougets divers
- 32. Rouget barbet
- 33. Rouget grondin
- 34. Roussette
- 35. Saint-Pierre
- 36. Sars
- 37. Sardine
- 38. Saupé
- 39. Serran
- 40. Sole
- 41. Thon rouge
- 42. Turbot
- 43. Cigale de mer
- 44. Crevette grise
- 45. Crevette rose et gamba
- 46. Langouste
- 47. Homard
- 48. crabe
- 49. Clovisse
- 50. Huitre plate
- 51. Murex
- 52. Palourde
- 53. Poivre
- 54. Praire
- 55. Tellines
- 56. bigomeau
- 57. Calmar
- 58. Poulpe

Perceptions sur le milieu naturel : étang

323. Quel est l'état, à votre avis, de l'étang dans lequel vous travaillez le plus souvent ?

1. très mauvais 2. mauvais 3. moyen
 4. bon 5. très bon 6. ne sais pas
 7. ne pêche pas

La réponse est obligatoire.

324. Si vous considérez son état comme mauvais ou très mauvais, quelle en est, à votre avis, la cause ?

1. pollution
 2. aménagements
 3. développement de l'habitat
 4. effets de la pêche
 5. impact des activités récréatives
 6. hydrologie
 7. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (6 au maximum).

325. A votre avis, dans quel sens évolue-t-il ?

1. s'améliore 2. est stable 3. se détériore
 4. ne sais pas

326. Ce constat vous semble-t-il généralisable à l'ensemble des étangs ?

1. oui 2. non 3. ne sais pas

Perceptions sur le milieu naturel : zone côtière en deçà de 3 miles marins

327. Quel est l'état, à votre avis, de la zone côtière dans laquelle vous travaillez le plus souvent ?

1. très mauvais 2. mauvais 3. moyen
 4. bon 5. très bon 6. ne sais pas
 7. ne pêche pas

La réponse est obligatoire.

328. Si vous considérez son état comme mauvais ou très mauvais, quelle en est, à votre avis, la cause ?

1. pollution
 2. aménagements
 3. développement de l'habitat
 4. effets de la pêche
 5. impact des activités récréatives
 6. hydrologie
 7. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (6 au maximum).

329. A votre avis, dans quel sens évolue-t-il ?

1. s'améliore 2. est stable 3. se détériore
 4. ne sais pas

330. Ce constat vous semble-t-il généralisable à l'ensemble de la zone côtière ?

1. oui 2. non 3. ne sait pas

Perceptions sur le milieu naturel au-delà de 3 miles marins

331. Quel est l'état, à votre avis, de la zone côtière au-delà de 3 miles dans laquelle vous travaillez le plus souvent ?

1. très mauvais 2. mauvais 3. moyen
 4. bon 5. très bon 6. ne sais pas
 7. ne pêche pas

La réponse est obligatoire.

332. Si vous considérez son état comme mauvais ou très mauvais, quelle en est, à votre avis, la cause ?

1. pollution
 2. aménagements
 3. développement de l'habitat
 4. effets de la pêche
 5. impact des activités récréatives
 6. hydrologie
 7. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (6 au maximum).

333. A votre avis, dans quel sens évolue-t-il ?

1. s'améliore 2. est stable 3. se détériore
 4. ne sais pas

334. Ce constat vous semble-t-il généralisable à l'ensemble de la zone au delà de trois miles ?

1. oui 2. non 3. ne sait pas

Perceptions sur l'évolution de la biodiversité

335. Certaines espèces anciennement présentes ont-elles disparu de vos zones de pêche au cours des dix dernières années ?

- 1. Anchois
- 2. Anguille argentée
- 3. Anguille verte/jaune
- 4. Athérine/faux éperlan/jol
- 5. Barbue
- 6. Baudroie

336. Espèces disparues autres que celle listées auparavant ?

337. Certaines espèces sont-elles en nette régression dans vos zones de pêche au cours de la décennie passée ?

- 1. Anchois
- 2. Anguille argentée
- 3. Anguille verte/jaune
- 4. Athérine/faux éperlan/jol
- 5. Barbue
- 6. Baudroie
- 7. Bogue
- 8. Bonite
- 9. Bonite à dos rayé
- 10. Capelan
- 11. Congre
- 12. Corb
- 13. Daurade royale
- 14. Denti
- 15. Espadon

338. Espèces en régression autres que celles listées précédemment ?

339. Certaines espèces sont-elles en augmentation dans vos zones de pêche au cours de la décennie passée ?

- 1. Anchois
- 2. Anguille argentée
- 3. Anguille verte/jaune
- 4. Athérine/faux éperlan/jol
- 5. Barbue
- 6. Baudroie
- 7. Bogue
- 8. Bonite
- 9. Bonite à dos rayé
- 10. Capelan
- 11. Congre
- 12. Corb
- 13. Daurade royale
- 14. Denti
- 15. Espadon
- 16. Graine de moule

340. Espèces en augmentation autres que celles citées précédemment

341. De nouvelles espèces sont-elles apparues sur vos zones de pêche au cours de la décennie passée ?

Perception sur les institutions de gestion ou d'appui au secteur

342. Comment jugez-vous globalement le mode de gestion de la pêche, en ce qui concerne les petits métiers ?

1. très insatisfaisant 2. insatisfaisant
 3. acceptable 4. satisfaisant
 5. très satisfaisant 6. sans opinion

La réponse est obligatoire.

Quelle importance accordez-vous à ces différentes institutions dans la gestion de la pêche aux petits métiers ?

	1	2	3	4	5	6
343. Prud'homie	<input type="radio"/>					
344. Comité des pêches	<input type="radio"/>					
345. Affaires maritimes locales	<input type="radio"/>					
346. Direction des pêches maritimes	<input type="radio"/>					
347. Recherche scientifique	<input type="radio"/>					
348. Structures d'appui	<input type="radio"/>					
349. Commission européenne	<input type="radio"/>					

fondamentale (1), importante (2), significative (3), secondaire (4), insignifiante (5), sans avis (6).

Comment estimez-vous la qualité de leur action pour la gestion des petits métiers

	1	2	3	4	5	6
350. Prud'homie	<input type="radio"/>					
351. Comité des pêches	<input type="radio"/>					
352. Affaires maritimes locales	<input type="radio"/>					
353. Direction des Pêches maritimes	<input type="radio"/>					
354. Recherche Scientifique	<input type="radio"/>					
355. Structures d'appui	<input type="radio"/>					
356. Commission européenne	<input type="radio"/>					

Mauvais (1), Passable (2), Moyen (3), Bon (4), Excellent (5), sans avis (6).

Perceptions sur les modes et actions de gestion

Pouvez-vous nous faire part de votre avis sur l'efficacité des différents outils de gestion, pour la pêche aux petits métiers

	1	2	3	4	5	6
357. Contrôle de la capacité de pêche (nombre et puissance des bateaux)	<input type="radio"/>					
358. Contrôle de l'effort de pêche collectif (fermetures saisonnières, durée des sorties...)	<input type="radio"/>					
359. Contrôle de l'effort de pêche individuel (nombre engins, taille des engins...)	<input type="radio"/>					
360. Maillage des engins	<input type="radio"/>					
361. Tailles limites de capture	<input type="radio"/>					
362. Quota individuel par espèce non transférable entre pêcheurs	<input type="radio"/>					
363. Quota individuel par espèce transférable entre pêcheurs	<input type="radio"/>					
364. AMP ou parc marin	<input type="radio"/>					
365. Récifs artificiels	<input type="radio"/>					
366. Action sur le marché par les prix de retrait en criée/OP	<input type="radio"/>					
367. Relâcher d'espèces	<input type="radio"/>					

très efficace (1), efficace (2), sans effet (3), effet négatif (4), sans avis (5), non concerné (6).

368. Quelles autres mesures vous sembleraient plus adaptées aux problèmes actuels des petits métiers ?

Perceptions sur les conflits, les contraintes, les bonnes et mauvaises pratiques

369. Avez-vous, au cours des années récentes, été confronté à une situation professionnelle conflictuelle ? Pouvez-vous nous l'exposer ?

370. Pour vous, quelles sont les contraintes principales auxquelles vous êtes confrontés dans l'exercice de votre travail ?

371. Pensez-vous que certaines pratiques professionnelles sont mauvaises et devraient être évitées ? Pouvez-vous nous les exposer ?

372. Considérez-vous que certaines bonnes pratiques seraient à promouvoir au sein de la profession ? Pouvez-vous les exposer ?

Perceptions sur la réglementation mise en place au niveau de la prud'homie

373. Les mesures visant le contrôle de l'effort de pêche individuel vous semblent-elles respectées ?

1. totalement respectées 2. moyennement respectées
 3. peu respectées 4. pas du tout respectées

374. Les pêcheurs extérieurs à la prud'homie venant pêcher dans sa zone de compétence respectent-ils sa réglementation ?

1. oui 2. non 3. ne sait pas

375. Si non, quelles sont les règles qui ne sont respectées par ces pêcheurs ?

376. A votre avis, quelles nouvelles règles de pêche s'imposeraient dans la prud'homie pour régler les problèmes actuels ?

Notes finales

377. Notes de fin d'entretien

5.2 Annexe II : référentiels calendriers de pêche

Ces référentiels précisent les typologies retenues pour la réalisation de l'enquête et notamment les question relatives au calendrier de pêche de la personne enquêtée, elles concernent les espèces cibles de la pêche, les milieux exploités et les engins de pêche.

Espèces : Anchois; Anguille argentée; Anguille verte/jaune; Athérine/faux éperlan/jol; Barbue; Baudroie; Bogue; Bonite; Bonite à dos rayé; Capelan; Congre; Corb; Daurade royale; Denti; Espadon; Graine de moule; Liche; Loup; Maquereau; Marbré; Merlu; Mostelle; Moules; Mulet; Nasse Changeante; Oblade; Pageot; Plie/flet; Raies; Rascasse; Rougets divers; Rouget barbet; Rouget grondin; Roussette; Saint-Pierre; Sars; Sardine; Saupe; Serran; Sole; Thon rouge; Turbot; Cigale de mer; Crevette grise; Crevette rose et gamba; Langouste; Homard; Crabe; Clovisse; Huitre plate; Murex; Palourde; Poivre; Praire; Tellines; bigorneau; Calmar; Poulpe; Seiche; Algues; Oursin; Violet/Biju;

Milieux : Étangs; Canaux; Mer Côte (<3M) pélagique; Mer Côte (<3M) fonds de sable; Mer Côte (<3M) fonds rocheux; Mer Large (>3M) pélagique; Mer Large (>3M) fonds de sable; Mer Large (>3M) fonds rocheux

Engins : Filet maillant; Trémail; Filets combiné trémail + maillant; Barre; Drague manuelle; Nasse; Senne tournante; Senne de plage; Palangre; Ligne de traîne; Ligne à main; Drague bateau; Arsellière; Capetchade; Barrage; Plongée; Globe; Croc/Caillou; Pot à poulpe; Gangui.

5.3 Annexe III : liste des sigles utilisés

Sigle	Signification
CRPMEM	Comité régional des pêches et des élevages marins
DPMA	Direction des pêches maritimes
GMS	Grandes et moyennes surfaces
IFREMER	Institut français de recherche sur la mer
IRD	Institut de recherche pour le développement
OP	Organisation professionnelle
PME	Petite et moyenne entreprise
PRO.QUA.PORT	OP Port Vendres
SIH	Système d'information halieutique
SOCOMAP	Société coopérative des marins pêcheurs (Grau du Roi)
SPMLR	Syndicat professionnel des pêcheurs petits métiers du Languedoc-Roussillon

5.4 Crédits Photos

Figures	Crédits photos
16, 18, 19, 20, 24	Christian Chaboud (IRD)
38, 39	Nastassia Reyes

5.5 Annexe IV : rapport sur les conditions d'installation dans la pêche aux petits métiers

La pêche aux petits métiers, une profession qui a du mal à se renouveler. Comprendre les dynamiques d'installation et de reproduction sociale au sein de l'activité de pêche en Languedoc-Roussillon (Méditerranée occidentale)

Nastassia Reyes
Anthropologue de l'environnement
Spécialiste des sociétés côtières en Méditerranée occidentale
Institut de recherche pour le développement
UMR MARBEC

Introduction

Alors que les pêcheries dites artisanales, dont font partie les petits métiers, sont supposées être respectueuses de l'environnement et qu'elles reçoivent divers soutiens médiatiques, on constate une diminution des effectifs de pêcheurs au fil des années. Selon les données publiées par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, le nombre de pêcheurs sur la région Languedoc-Roussillon a diminué de 48, 61% entre 1989 et 2008¹. Cette évolution pose question quant au renouvellement de la profession à l'échelle de la région du Languedoc-Roussillon. Elle reflète aussi une situation plus globale que l'on retrouve dans d'autres régions de France et aussi dans d'autres pays de l'Europe méditerranéenne (*e.g.* Espagne et Italie). La diminution de ces effectifs est-elle liée à un problème de transmission du métier ou est-elle simplement une réponse à une évolution structurelle ? Met-elle en péril la survie de la petite pêche artisanale et des communautés littorales qui en dépendent ? A travers l'étude des conditions d'installation des patrons-pêcheurs aux petits métiers et l'analyse de la baisse du nombre de pêcheurs, l'objectif est (i) d'analyser les raisons liées à cette diminution des effectifs quant à la place de cette activité au niveau régional, comme reflet d'une situation à une échelle globale, (ii) d'évaluer le poids que représente les démarches d'installation, et (iii) d'apporter des éléments permettant de comprendre, de manière plus générale, quelle sera la dynamique actuelle et future de cette activité.

Les prérequis qui ont permis de préciser la problématique

Les résultats des premières enquêtes de Polypêche² nous ont amenés à préciser notre questionnement. Au sein du projet Polypêche, un premier recueil de données qualitatives a été réalisé auprès des pêcheurs petits métiers du Languedoc-Roussillon (patron-pêcheurs, matelots et pêcheurs retraités). Cette première enquête, réalisée entre février et août 2012, a permis le recueil de données qualitatives notamment à partir d'entretiens approfondis, semi-directifs, de type anthropologique. Au cours de ces entretiens, une partie des questions portait sur la manière dont les pêcheurs perçoivent l'avenir de la profession. Suite à cette première étude, une enquête sur questionnaire a été réalisée auprès de 161 patron-pêcheurs. Il a, entre autre, été demandé aux patron-pêcheurs ayant un fils (soit 60 % de l'échantillon) s'ils souhaitaient que ces derniers poursuivent dans le métier. Suite à l'analyse des données, il ressort que 52% d'entre eux ne souhaitent pas que leur(s) fils devienne pêcheur, alors que 41% y sont favorable et que 7% n'ont pas d'avis sur cette question. Ces résultats sont révélateurs d'une réelle réticence de la part des pères à assurer la transmission du métier et montrent leurs inquiétudes vis-à-vis de l'avenir de la profession. Ici, ce n'est pas simplement la binarité (pour ou contre) de la réponse qui est intéressante à analyser mais le constat que les pères, qui pourraient ne pas avoir

¹ Bien que datées, ces données sont toutefois les plus récentes que l'on puisse trouver.

² Le projet Polypêche (2012-2013) est un projet financé par la Fondation de France. Ce projet en sciences humaines (droit, économie et anthropologie) vise à étudier les pratiques des pêcheurs « petits métiers » du Languedoc-Roussillon. Membres du projet : François Féral, Bertrand Cazalet, Christian Chaboud, Nastassia Reyes et Alex Rubin.

d'opinion ou qui pourraient laisser leur(s) fils décider de leur avenir, se montrent ouvertement opposés à inciter leur fils à reprendre le métier. Ainsi, on peut se demander dans quelle mesure les pères ont pu influencer sur la reprise du métier par les nouvelles générations.

Cependant, lors d'entretiens, certains pêcheurs en fin d'activité ont évoqué le fait, qu'il y a déjà 30 ans, leurs pères les avaient dissuadés de devenir pêcheurs alors qu'*a priori* l'activité était prospère. Il semble donc nécessaire de resituer ces données au sein d'un contexte plus général. Les réticences d'aujourd'hui sont-elles plus importantes qu'autrefois ?

Méthodologie

Les sites d'études

Les entretiens ont été réalisés dans quatre ports de pêche du Languedoc-Roussillon : Port-la-Nouvelle, Palavas-les-Flots, Carnon et le Grau-du-Roi. Ces sites ont été sélectionnés en fonction de la facilité des échanges établis auparavant avec les pêcheurs de ces ports de pêche, du nombre suffisamment conséquent de pêcheurs récemment installés et des possibilités d'accès aux sites.

De plus, chacun des quatre ports présentent des particularités du point de vue des dynamiques de l'activité de petite pêche dans la région et il était important de prendre en compte ces spécificités. Le site de Port-la-Nouvelle a été choisi car il est le port d'attache de plusieurs membres fondateurs du Syndicat professionnel des pêcheurs petits métiers du Languedoc-Roussillon, une institution qui existe depuis 2010 et qui cherche à faire entendre la voix de ce segment pour défendre cette activité. Les sites de Palavas-les-Flots et de Carnon permettaient d'intégrer une autre réalité du terrain : celle de l'existence de nombreux petits ports de pêche le long de la côte languedocienne. Le Grau-du-Roi est, quant à lui, un site où le nombre de pêcheurs petits métiers augmente depuis ces dernières années.

Echantillon

L'enquête s'appuie sur un travail de terrain anthropologique. Des entretiens semi-directifs ont été menés principalement auprès de patron-pêcheurs récemment installés et âgés au maximum de 35 ans.

Le critère d'âge maximum des personnes à interroger a été déterminé suite aux résultats de l'enquête sur questionnaire qui a été réalisée auprès des 161 patron-pêcheurs aux petits métiers du Languedoc-Roussillon. L'analyse des réponses a fait ressortir que pour les pêcheurs interrogés (soit 38% du nombre total de patron-pêcheurs en Languedoc-Roussillon) l'âge moyen d'acquisition du statut de patron est de 26 ans. Ce chiffre n'est pas représentatif mais sert néanmoins de repère. Un écart d'une dizaine d'années à partir de l'âge moyen a été conservé afin de maintenir un effectif d'échantillonnage suffisamment important et de recueillir des discours qui prennent en compte une temporalité plus longue que seulement celle de l'installation. De plus, préalablement à l'enquête de terrain, un échange avec les représentants des pêcheurs a été prévu de manière à les informer de l'enquête, d'établir un échange de connaissances sur les réalités du terrain et de proposer une série de personnes à entretenir.

Par ailleurs, d'autres entretiens ont été menés auprès de pêcheurs en pleine phase d'activité afin d'insérer les données recueillies dans une perspective diachronique et d'analyser plus précisément les transformations des conditions d'installations.

En tant que première étape d'un travail qui amène à être poursuivi, et pour des raisons logistiques, les entretiens n'ont pu être menés qu'auprès de patron-pêcheurs en activité. Bien que nous ayons cherché à retrouver des pêcheurs qui ont décidé ou ont été contraints d'arrêter leur activité, il n'a pas été possible, pour le moment, de reconstituer un réseau nous permettant de les contacter.

Traitement des données

Les entretiens ont été transcrits au cours de la discussion. Ils ont été ensuite repris afin de préciser à nouveau certains points qui avaient été abordés au cours de la discussion, de décrire les circonstances de l'enquête (éventuelle présence d'une tierce personne, rupture dans l'entretien, etc) et de voir les nouvelles questions qui pouvaient être importantes d'approfondir.

Une fois l'ensemble des entretiens menés, les données ont été reprises et classées suivant des axes qui ont émergé lors de l'analyse des entretiens. Ensuite, par analyse croisée des discours nous avons fait émerger les régularités et les particularités liées au parcours de chacun des pêcheurs. Enfin, par soucis de pertinence scientifique, nous avons fait un travail de re-contextualisation des données dans le contexte socio-économique local et national de l'activité de pêche.

Résultats : Le parcours type suivi par les pêcheurs petits métiers

L'intégration dans la formation

De manière unanime les patron-pêcheurs aux petits métiers interrogés ont à chaque fois commencé à présenter leur parcours d'installation par leur intégration à la formation diplômante.

Afin d'acquérir leurs diplômes, ils ont pu, soit suivre directement une formation permettant d'obtenir le titre de patron, soit suivre préalablement une formation de mécanicien de la pêche ou de matelot. Le « parcours pêche » tel que les lycées maritimes le proposent n'est pas essentiel à leur installation. Afin de s'installer comme patron dans l'activité de pêche, les professionnels doivent cependant obligatoirement disposer des diplômes de navigations appropriés au navire de pêche et à l'activité qu'ils entendent mener. Il existe deux principaux diplômes : le Certificat d'Initiation Nautique (CIN) qui prépare aux tâches liées à la fonction de matelot et le Certificat de capacité qui permet d'obtenir aussi le brevet de Capitaine 200 afin de pouvoir accéder notamment aux fonctions de commandement d'un navire de pêche côtière. Le diplôme est donc un certificat, émis par un organisme officiel, qui atteste d'un niveau d'acquisition de connaissances et de compétences, et qui confère à l'individu l'accès au titre professionnel. Il s'agit d'une étape essentielle mais aussi d'une condition juridique pour l'exercice de la profession. C'est donc après l'attribution des diplômes de navigation et sous justificatif attestant de la réalisation de stages pratiques, qu'advient, généralement, la période d'installation en tant que patron-pêcheur dans l'activité de pêche.

Plusieurs institutions, qu'elles soient publiques ou privées, proposent ces enseignements (*e.g.* les lycées maritimes de Sète ou de Bastia comme l'IPFM³ de la Seyne-sur-mer). A titre d'exemple, la formation maritime au sein des établissements publics peut se faire de deux manières : la première consiste à suivre, après le collège, un cursus de longue durée appelé « formation initiale » ou « certification intermédiaire », qui dure entre 2 et 3 ans et qui est ouverte à tous les âges ; la seconde consiste à suivre un cursus de courte durée, dite : « formation continue », qui dure entre 4 et 5 mois et qui n'est ouverte qu'aux personnes âgées d'au moins 20 ans.

Les élèves en âge d'intégrer le lycée suivent généralement le cursus de longue durée, tandis qu'au-delà de 20 ans, les personnes qui souhaitent obtenir les diplômes intègrent plutôt la formation dite « continue ». Le choix d'un parcours ou de l'autre dépend alors surtout de l'âge de l'élève et du temps qu'il peut consacrer à acquérir les diplômes.

Comme dans tous établissements publics français, l'enseignement proposé par le lycée maritime est gratuit pour les élèves l'intégrant dans un cursus classique. Elle est cependant payante pour les personnes de plus de 20 ans qui suivent l'enseignement de courte durée. Le montant de l'inscription s'élève alors à environ 4000 euros. Pour s'acquitter d'une telle somme, il est

³ Institut de promotion et de formation aux métiers de la mer.

possible de recourir à une aide auprès de divers organismes publiques (la Région ; le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ; Pôle emploi). L'obtention de ces aides est de plus en plus compliquée. Elles s'avèrent souvent longue à obtenir et peuvent repousser d'autant l'intégration au sein de la formation. Par ailleurs, les difficultés sont accentuées par le fait que l'ouverture du parcours dépend pour aussi des dispositions de l'école (*e.g.* disponibilités des enseignants, des locaux, du nombre suffisant de candidats).

En outre, il convient de souligner certaines complications dans l'accès à ces formations pour les nouveaux entrants dans la profession. En effet, les enseignements pour l'accès aux diplômes de navigation font partie des formations proposées aux personnes inscrites à Pôle emploi afin de favoriser leur reconversion. Le nombre de place y est limité et les chômeurs se voient placés en priorité vis-à-vis des novices et des matelots actifs. Cela engendre pour ces derniers des difficultés d'accès au titre de patron-pêcheur et donc d'installation au sein de la profession⁴. L'offre de formation semble donc être suffisante, mais son accès est illogiquement difficile pour les personnes faisant partie de la profession.

Après avoir obtenu son diplôme : préparer l'installation dans l'activité de pêche

L'obtention du diplôme permet alors au pêcheur d'envisager plus concrètement son activité en tant que patron. Il doit alors réaliser une série de démarches afin d'acquérir le matériel qui lui est nécessaire (*e.g.* bateau, engins de pêche, etc.) et d'obtenir les autorisations administratives afin de pouvoir naviguer et d'exercer son métier en étant en règle (*e.g.* inscription aux Affaires maritimes, acquisition du Permis de Mise en Exploitation du navire, acte de francisation du bateau, etc). L'ensemble de ces « démarches » doivent être réalisées sans quoi le nouveau diplômé ne peut pas espérer devenir patron.

- Trouver les moyens et acquérir un bateau et le matériel nécessaire à son installation dans la profession

L'une des principales caractéristiques de la pêche aux petits métiers est que le patron est propriétaire de son navire et qu'il travaille à bord de celui-ci. Ainsi, afin de s'installer dans la profession, le patron doit trouver les moyens financiers et techniques lui permettant d'exercer l'activité de pêche. Trop coûteux, il est rare qu'un patron-pêcheur nouvellement diplômé s'installe à la pêche avec un bateau neuf. Celui-ci oriente donc ses recherches vers les bateaux d'occasion correspondant aux exigences relatives à la ou aux activités qu'il souhaite exercer. La recherche d'un bateau qui corresponde aux critères préétablis (et qui dispose d'un Permis de Mise en Exploitation – sur cet aspect, se référer à la partie concernant les démarches administratives) prend du temps et, une fois trouvé, cela demande que le patron ait une disponibilité financière conséquente et quasi-immédiate. De plus, le choix du bateau est limité par l'offre du marché d'occasion mais aussi par les Plans de sortie de flotte (PSF)⁵ qui imposent la destruction des navires.

L'installation dans la profession est donc indubitablement liée à l'achat du bateau mais elle est également dépendante de l'achat des engins de pêche et donc là encore du capital financier dont le pêcheur dispose. Il peut acheter son matériel neuf auprès de distributeurs ou de coopératives ou encore d'occasion auprès d'un pêcheur qui souhaite se défaire de son matériel. Dans chacun des cas, les coûts ne sont pas les mêmes. Et, s'il est certainement moins coûteux d'acquérir du

⁴ Alors que ces formations permettaient, jusqu'à il y a encore quelques années, de former principalement de futurs pêcheurs professionnels, aujourd'hui elles accueillent majoritairement des personnes qui s'orientent vers les activités touristiques. Ce changement dans le type de public témoigne du manque d'attrait que peu suscite la profession.

Par ailleurs, le niveau de ces formations devient de plus en plus académique. Il est dès lors moins adapté au mode d'apprentissage des pêcheurs plutôt habitués à acquérir leurs savoirs sur le tas qu'en salle de cours.

⁵ Le plan de sortie de flotte est une aide financière à la cessation d'activité, par destruction du navire de pêche par le propriétaire.

matériel d'occasion, il est nécessaire de trouver quelqu'un qui veuille bien s'en défaire à un rapport qualité/prix intéressant. Notons, que les fils de pêcheurs peuvent, s'il est encore de bonne qualité, acquérir une partie du matériel par la transmission familiale ce qui leur permet d'alléger certaines dépenses initiales.

Pour son installation, le pêcheur doit donc consacrer du temps pour trouver son bateau et son matériel. Cependant, il doit, de plus, avoir à disposition un capital financier important (obtenu soit par apport personnel soit par crédit ou les deux). Le recours au crédit est alors courant pour la majorité des pêcheurs.

- Réaliser les démarches administratives et s'acquitter des charges professionnelles

La réalisation des démarches administratives et l'acquittement des charges professionnelles sont nécessaires et permettent au pêcheur d'être en règle et d'acquérir les droits et les moyens pour son installation. Plutôt que de distinguer les démarches entre celles relatives au marin-pêcheur et celles relatives au navire, il a semblé plus compréhensible, et plus en accord avec les pratiques réelles, de les présenter en suivant l'ordre successif de réalisation. Il convient néanmoins de préciser que certaines démarches se font parfois simultanément.

1. Au départ - l'autorisation conférée à l'individu

Le premier document permettant d'être reconnu comme marin est le Livret professionnel maritime. Ce Livret mentionne diverses informations telles que : l'identité du marin, son service d'identification, son numéro de référence, ses diplômes, ses brevets et certificats obtenus et les dates des visites médicales. Délivré par les Affaires maritimes, ce document est obligatoire pour l'exercice de la profession de marin à bord des navires français.

2. Les autorisations du navire et d'exercice de la profession - les institutions nationales

Après obtention du Livret professionnel maritime, il est nécessaire de réaliser un certain nombre de démarches relatives à la mise en règle du navire. Si le navire est neuf, le marin devra se rendre auprès des Affaires maritimes afin de le faire immatriculer. S'il s'agit d'un navire d'occasion, et qu'il provient d'un quartier maritime différent de celui où souhaite s'installer le marin, il est nécessaire de modifier le quartier maritime de rattachement du navire. Le quartier maritime de rattachement est fonction de la zone d'amarrage du navire et donc d'un critère géographique.

Par ailleurs, le propriétaire doit se rendre au Service des douanes françaises. Si le bateau est neuf, il doit obtenir un acte de francisation pour le navire, s'il est d'occasion, il est simplement nécessaire de faire modifier le nom du propriétaire et de signaler le changement de quartier maritime. Pour ce faire, les services de la douane procèdent *in situ* au contrôle du navire. Ils vérifient notamment, l'adéquation entre les informations déclarées - relatives à la puissance, la jauge et la longueur de la coque - et les caractéristiques effectives du navire. Une fois obtenu, ce document atteste que le navire est reconnu et rattaché au pavillon français. Le propriétaire obtient l'autorisation de naviguer dans les eaux françaises.

Néanmoins, afin de pouvoir naviguer dans le cadre de la pêche professionnelle, le navire doit se voir attribuer un Permis de Mise en Exploitation (PME). Le Permis de Mise en Exploitation est un droit de pêche professionnel qui confère un niveau de jauge et de puissance. Ce document est attribué au navire et non au marin.

L'existence du Permis de Mise en Exploitation date des années 1990. Il a été mis en place afin de contrôler le nombre de navires de pêche et de limiter l'accès aux ressources pour la conservation et la gestion durable du milieu marin. Le système des Permis de Mise en Exploitation est un système européen. Chaque pays de l'UE se voit délivrer un niveau de puissance et de jauge qu'il attribue aux navires de pêches professionnels.

Pour le pêcheur professionnel ce sont, à l'échelle nationale, les Affaires maritimes qui délivrent ces PME. Les PME ne sont pas cessibles et l'individu qui décide de s'installer à la pêche professionnelle doit faire une demande auprès de cette institution. Après dépôt de dossier, la demande est examinée et se voit classée, sur une échelle de priorité, au vu des autres demandes. Chaque année, des dossiers passent devant une commission⁶ qui autorise ou non la demande d'attribution de puissance ou de jauge.

L'acquisition de la PME par dépôt de dossier aux Affaires maritimes est longue et compliquée. Selon la place dans le classement des priorités, le temps d'attente avant l'attribution peut être de quelques mois à plusieurs années. Cependant, l'attribution n'est pas automatique et la disponibilité en puissance et en jauge à l'échelle nationale est limitée. Dans le cas où les Affaires maritimes ne sont pas en mesure d'attribuer des PME, elles autorisent le transfert de puissance ou de jauge pour éviter des blocages trop importants.

Cependant, les lenteurs administratives et la disponibilité limitée en puissance et en jauge provoque une augmentation de la valeur symbolique de ces permis. Cette valeur symbolique est alors convertie en valeur monétaire et il en résulte, qu'au niveau local, le PME se vend et s'achète. Son prix se calcule en fonction des kW (puissance) et des UMS (tonnage).

3. Les autorisations du navire et d'exercice de la profession - Les institutions locales

Les attestations et les autorisations attribuées par les institutions nationales sont essentielles mais d'autres démarches doivent également être menées pour permettre au pêcheur de préparer concrètement son activité à l'échelle locale.

En fonction de son lieu d'habitation et de son port d'attache, le pêcheur choisit le lieu d'amarrage de son navire. Il doit alors faire une demande d'emplacement de navire auprès de la mairie qui lui accordera en échange d'une taxe (qui peut varier de 50 à 200 euros selon les ports de pêche) une place pour amarrer son navire.

Par ailleurs, en Méditerranée française, le lieu d'amarrage du navire, rattache le patron-pêcheur à un port mais aussi à une prud'homie. Les prud'homies de pêcheurs sont des institutions locales qui existent depuis le Moyen-âge et qui s'occupent de la gestion locale des pêches et des conflits d'usages. En Languedoc-Roussillon, il existe 11 prud'homies qui se répartissent l'espace de pêche. Pour avoir le droit de pêcher sur l'espace prud'homal dont il dépend, le pêcheur doit s'acquitter d'une cotisation annuelle. Le montant de cette cotisation peut varier d'une prud'homie à l'autre mais s'élève à environ 40 euros.

4. Assurer sa vente, s'inscrire dans une criée - Sète et le Grau-du-Roi

Les patron-pêcheurs aux petits métiers ont donc recours à divers modes de commercialisation des produits de la mer. Bien que la criée soit leur principal mode de vente, ils peuvent, suivant leur choix, vendre aux particuliers le long du quai, vendre aux poissonniers, aux mareyeurs ou aux restaurateurs. C'est à la fin des années 1990, après la diminution progressive du nombre d'entreprise de mareyage, que les pêcheurs petits métiers se sont orientés vers la vente en criée. Même si les prix de vente peuvent varier de manière très importante, les pêcheurs auront la certitude d'écouler le produit de leur pêche.

En région Languedoc-Roussillon, il existe 5 criées : à Port-Vendres, Port-la-Nouvelle, Agde, Sète et le Grau-du-Roi. Ces criées sont disséminées le long de la côte languedocienne de sorte qu'il en existe au moins une par département. Certaines criées ont un statut public comme celle de Sète qui est rattachée à la Chambre d'Industrie et du Commerce. Cette criée est ouverte, sur inscription, à tous les pêcheurs professionnels dépendant du département de l'Hérault. La criée du Grau-du-Roi, quant à elle, est un établissement privé, géré en partie par les pêcheurs professionnels. Pour pouvoir y avoir accès, les pêcheurs extérieurs, doivent déposer un dossier qui sera ensuite examiné lors d'une commission. Qu'il dépose régulièrement ou non ses captures à la criée, le pêcheur aura néanmoins intérêt à faire les démarches lui permettant d'être inscrit

⁶ Commission régionale des pêches maritimes et de l'aquaculture marine - COREPAM.

au moins dans une criée de la région de manière à avoir toujours une possibilité, aussi favorable ou défavorable qu'elle soit, pour déposer et vendre du poisson.

5. Les dépenses relatives au fonctionnement de l'activité de pêche

Après avoir réalisé sa durée d'embarquement et réglé l'ensemble des démarches précédemment citées, le pêcheur est autorisé à s'adonner à son activité professionnelle. Selon la quantité de matériel qu'il possède, il lui est nécessaire d'avoir un lieu de stockage. Ce lieu de stockage a généralement un coût qu'il est également nécessaire de prendre en compte puisqu'il est directement lié à son activité (A titre d'exemple, un pêcheur disait payer de 50 à 300 euros selon le lieu et la grandeur du local). Cette dépense n'est pas primordiale au début du projet d'installation mais elle devient rapidement nécessaire pour répondre à l'une des caractéristiques fondamentales de la pêche aux petits métiers : la polyvalence. La polyvalence repose sur l'adaptation du pêcheur à pratiquer plusieurs activités au cours de l'année. Il doit alors disposer d'une grande diversité d'engins de pêche lui permettant de pratiquer cette pluriactivité. Ainsi, selon l'enquête socio-économique réalisée au sein du programme Polypêche, un pêcheur petit métier de la région languedocienne exerce en moyenne entre 3 et 4 activités de pêche différentes au cours d'une année. Ajoutons, qu'il existe près de 40 techniques de pêche différentes potentiellement pratiquées par ces pêcheurs en Méditerranée et que leur choix peut varier d'une année sur l'autre.

Au risque d'évoquer un truisme, il est important de rappeler que le pêcheur doit se fournir régulièrement en carburant. Or, ces dépenses sont directement et indubitablement liées à chacune de ses sorties de pêche et leur coût n'est pas négligeable. S'il exerce une activité au large, un pêcheur aux petits métiers dépensera davantage de carburant que s'il travaille à proximité de la côte, et encore davantage que s'il travaille à l'étang. Le montant de ses dépenses en carburant dépendra principalement de sa zone d'exploitation. Mais, au sein même de ces zones d'exploitation, ce montant peut aussi fondamentalement varier d'un pêcheur aux petits métiers à l'autre en fonction du moteur, du poids, de la catégorie de son navire, de l'activité qu'il exerce et de ses habitudes professionnelles (conduite rapide ou non, zone de déplacement vaste ou restreinte, etc).

Tableau de définition des catégories de navires de pêche

Catégorie de navigation	Définition des catégories de navigation
1e catégorie	Toute navigation n'entrant pas dans les catégories ci-dessous
2e catégorie	Navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas plus de 200 milles d'un port ou d'un lieu où les passagers et l'équipage puissent être mis en sécurité et au cours de laquelle la distance entre le dernier port d'escale du pays où le voyage commence et le port final de destination ne dépasse pas 600 milles
3e catégorie	Navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas de plus de 20 milles de la terre la plus proche
4e catégorie	Navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas de plus de 5 milles de la terre la plus proche
5e catégorie	Navigation au cours de laquelle le navire demeure constamment dans les eaux abritées telles que les rades non exposées, lacs, bassins étangs d'eau salés, etc.

Source: Document du ministère des finances, Bulletin officiel des impôts, n°43

En raison de cet usage professionnel, les pêcheurs petits métiers français se fournissent, pour alimenter leur navire, en gasoil détaxé dont le prix s'élève à environ 0,75 cts d'euros le litre en décembre 2013. La détaxe du gasoil présente un allègement des dépenses pour les pêcheurs qui déplorent sa constante augmentation.

Cependant, pour ce qui relève des dépenses de gasoil pour leur voiture, les pêcheurs ne peuvent utiliser ce gasoil détaxé et doivent se fournir auprès des stations essences communes. Or, la voiture est aussi un outil de travail essentiel puisque c'est principalement par ce moyen qu'ils acheminent leurs produits à des points de vente et de distribution et qu'ils entrent alors dans le circuit économique des produits de la mer. Il est donc nécessaire de prendre en compte également son coût de fonctionnement.

6. Le retour aux charges

Quand il décide d'embarquer ou de débarquer de son navire, le pêcheur doit le signaler aux Affaires maritimes. Ces déclarations témoignent de son activité professionnelle. Suivant le nombre de jours embarqués, il doit régler chaque trimestre des charges professionnelles qui lui permettent, notamment, de cotiser pour sa retraite (ENIM⁷) et de payer la sécurité sociale. Le montant de ces charges est fonction du nombre de jours embarqués et de la catégorie à laquelle est rattachée le marin. Le nombre de jours déclarés « embarqué » sert également de base à l'URSSAF pour la cotisation aux allocations familiales.

A titre d'exemple, en étant embarqué tous les jours, un patron-pêcheur en 7e catégorie paye, par trimestre, près de 1000 euros de rôle⁸ à la Caisse de retraite et de prévoyance, environ 800 euros à l'URSSAF et 30 euros au Service social maritime.

Tableau de définition des catégories de marins pour la petite pêche

Catégorie de marin	Condition de la catégorie
2e catégorie	Novice avant 16 ans
3e catégorie	A 18 ans
4e catégorie	+ 10 ans
5e catégorie	Avec obtention du capacitaire
6e catégorie	Avec un matelot à charge
7e catégorie	+ 10 ans
8e catégorie	+ 10 ans

Outre les conditions spécifiées sur le tableau précédent qui permettent au marin à la petite pêche d'être associé directement à la catégorie correspondante, chaque 10 ans il évolue et passe dans la catégorie supérieure. La catégorie dans laquelle le pêcheur se trouve détermine en partie le montant des charges dont il doit s'acquitter. Par ailleurs, à la fin de sa carrière (c'est à dire après 37 ans et demi d'exercice), le pêcheur est associé à une catégorie. Cette catégorie détermine le montant de sa pension retraite.

7. Des dépenses complémentaires qui varient selon les stratégies des uns et des autres

Après un temps d'installation dans la profession, s'il ne l'a pas encore fait, le patron-pêcheur aux petits métiers pourra projeter de réaliser d'autres dépenses comme adhérer à une Organisation de Producteur (OP), à une coopérative de filet, à la Caisse intempérie ou faire une demande de licence et s'acquitter des droits correspondants.

⁷ Etablissement national des invalides de la marine (ENIM) : régime de sécurité sociale des marins et des gens de mer.

⁸ Titre de navigation qui permet de certifier l'exercice professionnel des personnes qui se trouvent à bord d'un navire.

- L'OP représente et défend les pêcheurs adhérents, elle sert de relais avec les décideurs et permet notamment d'avoir accès à des quotas de pêche pour les espèces concernées. Le rattachement d'un pêcheur à une OP présente toujours des frais annuels de cotisation. Si le professionnel dispose d'un quota au sein d'une OP (ce qui n'est pas le cas de tous) des frais variables s'ajoutent aux frais de cotisation annuels. Ce montant peut soit être préétabli selon le niveau de quota attribué soit être défini par un pourcentage de rétribution sur le prix de vente des produits de ce quota.
- La coopérative de filet est une entité économique qui a pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de ses adhérents. Le pêcheur acquiert une part du capital de la coopérative et devient ainsi adhérent (à Palavas-les-Flots, cette somme est de 800 euros mais elle peut varier). En unissant les commandes de matériel avec d'autres pêcheurs (adhérents ou non) cela permet aux pêcheurs de réduire le coût d'achat de leurs produits. De plus, étant donné que la coopérative ne peut faire de bénéfices, ceux-ci sont ensuite transformés en bons de réduction répartis entre les différents adhérents au prorata des sommes engagées l'année précédente. Ces réductions servent à l'achat de matériel pour l'année suivante.
- "La caisse de chômage intempérie est un système de garantie financière auquel peuvent adhérer tous les marins actifs embarqués à bord d'un navire de pêche. Une indemnité peut être versée aux pêcheurs arrêtés en raison d'évènements d'ordre météorologique ou technique interdisant l'exercice de leur métier. Le pêcheur décide de cotiser à une caisse locale pour un montant égal à une certaine proportion du salaire forfaitaire journalier de l'ENIM de la 5ème catégorie, dans la limite d'un plafond de 20, 30 ou 40 jours ; en contrepartie, l'Etat apporte une aide d'un montant équivalent à l'épargne du pêcheur, le tout lui étant reversé en fonction du nombre de jours d'intempéries ou d'avaries survenus dans l'année, et du nombre de jours où il aura été porté sur le rôle d'équipage d'un navire de pêche." (site du CNPMMEM, consulté le 30 décembre 2013). Ce système permet au pêcheur un minimum d'apport financier. La somme que les patrons-pêcheurs m'ont dit avancer était de l'ordre de 1200 euros tandis que le montant de l'indemnité s'élevait aux environs de 3000 euros suivant le département.
- Certaines activités de pêche nécessitent une licence de pêche. A titre d'exemple la licence anguille pour une année est de 90 euros.
-

Nous avons ici présenté certaines des dépenses complémentaires inhérentes à l'activité du pêcheur. Ces dépenses secondaires ne sont pas obligatoires à tous les patrons aux petits métiers. Elles sont surtout fonction du choix du pêcheur et de ses stratégies professionnelles.

*

Suite à la réalisation des diverses démarches en vue de s'installer, le pêcheur commence à exercer son activité. Son objectif final étant de pouvoir vivre de sa profession. Il lui est, pour ce faire, essentiel de stabiliser le plus rapidement possible son activité afin de s'assurer une certaine sécurité financière. Il commence donc généralement par exercer une ou quelques activités qui présentent, selon lui, le moins d'incertitude. Un patron préférera donc généralement pêcher en quantité suffisante et de manière régulière plutôt que de réaliser des captures de pêche importantes mais très ponctuelle.

La vente des captures représente également une étape essentielle dans l'exercice de la profession. Nous avons précédemment vu que, bien que les pêcheurs peuvent avoir recours à divers modes de commercialisation (la vente à l'étal, la vente aux restaurateurs, aux mareyeurs et aux poissonniers, etc), le passage en criée est de manière générale le principal mode de vente. Cependant, entre ces divers modes de commercialisation le prix de vente change. L'habileté du patron-pêcheur réside dans l'évaluation qu'il va faire des avantages et des inconvénients de

chacun des modes de vente et dans les choix qu'il fera. Etre pêcheur ce n'est pas seulement parvenir à effectuer des captures mais c'est également savoir en gérer la vente. C'est en effet la vente qui va déterminer le chiffre d'affaire réalisé. Ce chiffre d'affaire permettra au pêcheur de subvenir à ses frais professionnels, comme rembourser son crédit, s'acquitter des charges et des cotisations professionnelles, mais aussi de continuer à investir dans du matériel de manière à rester compétitif (Cf. partie *Réaliser les démarches administratives et s'acquitter des charges professionnelles*). Une fois ses dépenses faites, le patron-pêcheur pourra alors éventuellement dégager un bénéfice à partir duquel il pourra tirer un revenu et vivre de sa profession.

Discussion

Un apprentissage fragilisé qui précipite l'installation dans le métier

Jusque dans les années 1980, le passage par le lycée maritime et l'obtention des diplômes n'étaient pas obligatoire pour être pêcheur. Avant cette période, il suffisait de passer une visite médicale auprès du médecin des gens de mer pour être déclaré apte à exercer cette profession. Les formalités étaient si peu contraignantes que beaucoup de gens pouvaient devenir pêcheur. Certains exerçaient cette profession à temps plein tandis que d'autres la pratiquaient un temps, de manière saisonnière, en complément d'une autre activité. A ce moment, nombreux étaient les garçons qui se mettaient à faire la pêche par dépit et parce qu'ils n'avaient pas le niveau scolaire requis pour poursuivre leurs études. Une telle situation était rendue possible car le métier de pêcheur s'apprend principalement sur le tas. D'ailleurs, au cours des entretiens, plusieurs pêcheurs soulignent aujourd'hui encore l'illettrisme de quelques anciens pêcheurs, ce à quoi l'institutionnalisation de la formation de pêcheur a cherché à remédier.

La formation de BAC PRO Pêche pour devenir patron-pêcheur propose, par exemple, divers enseignements tels que des cours de conduite de navire, de traitement des captures, de gestion et de management, de maintenance du matériel et de sécurité et de communication. Sans se substituer à l'expérience sur le tas, l'école apporte, au futur pêcheur, certaines des compétences essentielles pour s'installer dans la profession. A contrario, l'école contribue à une normalisation du savoir qui ne correspond pas vraiment aux réalités pratiques de la profession. Bien que des stages pratiques doivent être faits, les enseignements dispensés par le lycée restent très théoriques et portés sur la gestion des entreprises et de l'apprentissage des outils technologiques.

Les formations au lycée orientent, bien plus qu'autrefois, l'apprentissage du métier vers une logique entrepreneuriale. Ces évolutions tendent à rendre considérablement hétérogènes les mentalités au sein de l'exercice des pratiques de pêche. En effet, alors qu'autrefois il s'agissait plutôt d'exercer la profession de manière à pouvoir simplement en vivre, aujourd'hui, les professionnels semblent tournés vers la recherche de la rentabilité et de la maximisation de la production. Le risque étant d'accorder trop de confiance à la technologie et de penser que la réussite de la pêche est principalement due au maniement de l'électronique. Ce risque ne pourrait être que supposé si un autre mode d'apprentissage venait compléter l'école. La transmission par des pêcheurs plus âgés était la voie principale, si ce n'est exclusive, de l'apprentissage du métier. Aujourd'hui, quand bien même un jeune pêcheur souhaiterait se former auprès de pêcheurs expérimentés, cela s'avère compliqué.

On constate aujourd'hui trois tendances qui confirment cette thèse. Tout d'abord, comme cela a précédemment été évoqué, les pères se montrent plus réticents à transmettre leurs savoirs car ils n'ont plus confiance dans le métier. Ensuite, on constate que les pêcheurs plus expérimentés choisissent, plus souvent qu'avant, de travailler seuls pour limiter leurs frais. Il est donc difficile, pour les nouveaux pêcheurs, de trouver un embarquement et de continuer à se former. Enfin, le développement des technologies se fait souvent au détriment des connaissances que détiennent les plus vieux, et les nouvelles générations ne mesurent pas toujours la richesse des connaissances que détiennent les pêcheurs plus âgés.

Ainsi, la transmission générationnelle des savoirs n'est plus aussi efficiente qu'autrefois. On peut alors se demander si une telle situation n'occasionne pas une accélération à l'installation alors que les jeunes (ou nouveaux) pêcheurs ont un manque d'acquis solides sur le comportement des espèces et les connaissances du milieu.

Des démarches administratives coûteuses et compliquées mais qui ne sont finalement pas un obstacle à l'installation

A la question: "De manière générale est ce que vous diriez que votre installation a été plutôt simple ou compliquée ?", les réponses des pêcheurs ont été très différentes. Même s'il ne s'agit pas de la majorité, certains ont répondu qu'elle avait été plutôt simple. On peut donc se demander ce qui permet, à ces pêcheurs, de donner une telle réponse.

L'analyse des entretiens nous ont permis de dégager deux axes essentiels dans le processus d'installation : l'un relatif à l'aspect financier et l'autre relatif aux démarches administratives.

En ce qui concerne, tout d'abord, les coûts administratifs que représente l'installation, ou plus généralement le montant des charges de base que représente l'installation dans l'activité de pêche, nous avons travaillé en collaboration avec un pêcheur qui a bien voulu nous fournir les montants de ces dépenses entre deux périodes différentes : 1980 et 2014. On constate, en effet, une augmentation des frais dont les pêcheurs doivent s'acquitter. Après comparaison des factures de l'URSSAF on constate qu'en 1980, le pêcheur devait régler la somme de 300 francs, c'est-à-dire environ 50 euros, alors qu'aujourd'hui, ce même pêcheur doit payer la somme de 800 euros. Ainsi, entre 1980 et aujourd'hui le montant de cette charge a été multiplié par seize. Entre ces mêmes périodes, le prix du gasoil a également augmenté, il est passé de 0,40 cts de francs (soit 0,06 cts d'euros) le litre à 0,75 cts d'euros le litre⁹. En parallèle, sont apparues certaines charges qui autrefois n'existaient pas tel que le Service Social Maritime (SSM). Les charges du SSM sont de l'ordre de 30 euros par trimestre. Ainsi, que ce soit par augmentation des frais pour des charges existantes ou par diversification des charges, il en résulte une augmentation des frais pour l'ensemble des pêcheurs.

De plus, avant les années 1980, les pêcheurs n'étaient pas obligés de détenir un Permis de Mise en Exploitation (PME) puisque cela n'existait pas. L'étude menée sur cette question a montré que, du fait des difficultés d'obtention et de sa rareté, un marché parallèle de vente et d'achat de PME s'est développé. Cela induit, pour le pêcheur, des frais supplémentaires relativement importants (s'élevant à plusieurs milliers d'euros mais étant surtout fonction de la quantité d'UMS et de kW attribués) qui se retrouve dans le prix d'achat du navire. On constate donc, de manière générale, une diversification et une augmentation significative des frais administratifs relatifs à la profession. Ce constat se retrouve également dans les discours des pêcheurs qui déplorent, aujourd'hui, l'augmentation des charges dont ils doivent s'acquitter.

Mais, pour évaluer le poids que représente l'acquiescement de ces charges pour l'activité de pêche, il est nécessaire de les mettre en regard des éventuelles aides financières auxquels ont accès ces pêcheurs. En effet, certains d'entre eux bénéficient parfois d'aides publiques ce qui n'était pas le cas avant les années 1980. Certaines des aides ont précédemment été détaillées telle que la Caisse Intempérie, mais il existe également des aides de la part de France Filière Pêche pour des investissements respectant des critères de "durabilité" et une aide pour un premier achat de bateau.

Ces aides sont généralement très ciblées et pour y prétendre il faut correspondre aux critères établis par l'appel à candidature. Certaines sont ouvertes à tous tandis que d'autres sont spécifiquement à destination des jeunes pêcheurs ou à tous ceux qui cherchent à s'installer pour une première fois. L'obtention de ces aides peut permettre, au pêcheur d'alléger certaines de ses dépenses ou de pouvoir, plus facilement, investir afin de rester compétitif.

⁹ Tarif en vigueur en décembre 2013.

Par ailleurs, ces aides peuvent également engendrer des effets pervers. En effet, elles peuvent pousser le pêcheur à investir alors qu'il pourrait s'en passer ou, à profiter de l'aide obtenue pour investir davantage au risque de se retrouver finalement avec des coûts de fonctionnement trop importants. Ainsi, si l'obtention d'une aide peut contraindre à des dépenses trop importantes comparées aux recettes, l'aide aura l'effet inverse que celui escompté et sera plutôt source de difficulté pour le pêcheur.

En ce qui concerne l'aspect financier, la question de l'accès aux crédits bancaires tient une place importante et se présente aussi comme une étape délicate. Faciles à obtenir dans les années 1980, ils sont aujourd'hui de plus en plus compliqués à acquérir pour les pêcheurs. Depuis les années 1990, les différentes crises qui ont touché le secteur et les difficultés de certains armateurs de chalutiers à rembourser leurs prêts ont rendu les banques plus frileuses à accorder des crédits aux pêcheurs. Etant donné que l'accord d'une banque pour l'accès au crédit dépend, pour beaucoup, de la conjoncture économique et politique et que la situation de ces dix dernières années est instable, les banques sont de plus en plus exigeantes et demandent de nombreuses garanties avant d'accorder un crédit. Concernant, ensuite, les démarches administratives nécessaires à l'exercice de la pêche, on constate qu'elles se multiplient et qu'elles se complexifient. Selon les pêcheurs, les lenteurs du système bureaucratique et l'imbrication des démarches allongent le temps avant installation.

Pour les pêcheurs qui sont parvenus à s'installer en tant que patron, il existe trois manières de réaliser les démarches administratives liées à la pêche. La première consiste à recevoir l'aide de la famille ou d'un proche afin de faciliter l'installation dans le métier. En effet, avoir au sein de ses proches, une ou plusieurs personnes qui connaissent les rouages administratifs propres à la profession permet certainement au pêcheur de bénéficier d'informations et de conseils sur la manière la plus efficace pour accomplir les démarches. Il est donc probable que la réalisation de ces démarches soit pour eux plus aisée à accomplir et que cela leur permette de réduire considérablement la durée avant installation. Dans ce contexte, les plus avantagés, sont certainement les individus issus d'une famille de pêcheurs qui souhaitent soutenir les jeunes dans le métier. Il existe, d'ailleurs, plusieurs cas où le père, lui-même pêcheur, a prévu l'installation de son fils dans le métier avant même que celui-ci ne le fasse. Le père ayant, par exemple, déjà investi dans l'achat d'un autre bateau disposant d'un PME et ayant à disposition une quantité conséquente de matériel. Grâce au soutien de leur famille, ces jeunes pêcheurs, bénéficient de conditions favorables pour leur installation.

La seconde possibilité consiste à réaliser les démarches administratives en exerçant une autre activité ou en étant matelot. Cela permet au futur patron de s'assurer un revenu tout en préparant son installation. Cependant, comme cela a précédemment été évoqué, il est difficile pour le jeune pêcheur de trouver un embarquement en tant que matelot car, pour éviter les frais supplémentaires, les patrons ont tendance à travailler seul.

La troisième possibilité consiste à réaliser les démarches administratives sans être embarqué. Avant que le pêcheur ne commence réellement à exercer son activité en tant que patron-pêcheur il y a un temps d'attente qui peut durer entre quelques semaines à plusieurs mois selon les pêcheurs. Le moment de l'installation ainsi retardé tend à susciter une période de rupture plus ou moins importante qui fragilise l'installation du pêcheur au sein de son activité professionnelle. Or, la situation étant compliquée et les frais d'installation étant importants, le pêcheur ne peut se trouver longtemps dans l'attente. En effet, au-delà du constat que l'installation peut-être longue, le risque est que durant ce temps d'attente l'absence de revenu les contraint à pratiquer l'activité de manière détournée afin de s'assurer un minimum d'apport financier. Or, cette situation n'est pas souhaitable ni pour le pêcheur qui se trouve alors dans une position inconfortable, ni pour l'Etat qui voit sa capacité de contrôle remise en cause et qui, de manière indirecte engendre des comportements transgressifs.

Pour les pêcheurs se trouvant dans la première situation, la question temporelle n'apparaît pas comme un problème. En effet, l'aide du père permet d'abroger tout temps d'attente avant installation et le risque de rupture est inexistant. Dans les deux situations suivantes, le temps

consacré à la réalisation des démarches administratives est important. Le pêcheur peut alors tenter de réduire la durée avant l'installation en obtenant une dérogation (*e.g.* dérogation d'obtention du diplôme, dérogation sur les durées de navigation obligatoire après obtention du diplôme). L'attribution de dérogations semble être une pratique récente. Les pêcheurs s'étant installés au début des années 1980, n'y avaient pas recours. Aujourd'hui, elles permettent parfois au pêcheur d'oblitérer certaines étapes de son installation. Cependant, elles ont également comme effet de retarder une étape que le pêcheur devra tout de même réaliser. En effet, même si le pêcheur obtient une dérogation ou même s'il parvient à se faire aider pour la réalisation des démarches, il ne peut intervenir sur la rapidité à laquelle les dossiers seront traités par l'administration. De plus, l'anticipation est limitée en raison de l'imbrication de chacune de ces démarches. Certaines peuvent être faites simultanément tandis que d'autres ne peuvent se faire que selon un ordre précis. Malgré tout, il semble que ce soit dans le dernier cas de figure que le risque de rupture prend une place très importante et que le pêcheur se trouve dans une situation de forte vulnérabilité.

Par ailleurs, il est essentiel de constater qu'au sein même de la profession, les jeunes qui souhaitent s'installer reçoivent le soutien de la profession. Conscient que l'activité de pêche est vieillissante et qu'elle a du mal à se renouveler, les professionnels installés font souvent, de l'installation des jeunes une priorité. Lors des entretiens, plusieurs exemples de soutiens ont été rapportés : attribution plus rapide par le responsable gestionnaire du port d'une place à quai pour amarrer le navire d'un jeune qui cherche à s'installer, soutien par les prud'hommes et les pêcheurs membres du Comité régional à certains dossiers pour l'accès aux PME ou aux licences. Dans la limite de ce qu'il leur est possible, ils jouent de leur réseau afin de faciliter les démarches pour les jeunes pêcheurs. Quoi qu'il en soit, certains pêcheurs parviennent à s'adapter à la multitude des procédures administratives à réaliser. Au lieu d'une difficulté insurmontable, ils parviennent, seuls ou avec le soutien de pairs, à composer avec une telle situation. Il semble donc que finalement, les difficultés administratives soient un obstacle qui s'avère être surmontable.

Engager son activité de pêche : le signe d'une installation?

On pourrait penser que le début de l'activité de pêche marque l'installation dans la profession. Or, le nom féminin "installation" signifie : "action de mettre en ordre les objets nécessaires à un travail, de s'établir à une fonction". L'adjectif "installé", quand à lui, signifie : "qui est parvenu à une situation stable, qui vit confortablement". Dans notre cas, on peut émettre un doute quant au fait de dire que le pêcheur installé comme patron est parvenu à une situation stable alors qu'il débute son activité.

Construire son expérience au cours des premiers moments

Lorsqu'il s'installe comme patron, le pêcheur a principalement une expérience de matelot. Cependant, outre le fait de devoir gérer la commercialisation de ses captures, il doit être en mesure de diriger la pêche et de prendre des décisions adéquates lors des sorties en mer. Au cours des premiers mois, voire des premières années, le patron-pêcheur forge les bases de son expérience et de ses connaissances naturalistes sur le milieu et les ressources. Un patron-pêcheur doit être réceptif à son milieu, observer et analyser. Les éléments naturels qu'il doit prendre en compte sont multiples et variables : comportements des espèces, état des ressources, caractéristiques du milieu, changements de température, influence des vents, etc. La variabilité de ces éléments est l'une des particularités de cette profession et c'est ce qui rend, en grande partie, incertaine l'issue d'une sortie de pêche.

Tout comme la variabilité du milieu, le savoir du pêcheur évolue en permanence. C'est par l'expérience qu'il arrivera à parfaire ses intuitions et à atténuer l'incertitude. Cette expérience, il va la construire au fil de ses réussites et de ses échecs. Or, étant nouvellement installé, son expérience est encore souvent fragile. Dans un premier temps, les échecs seront donc fréquents

mais c'est en parvenant à les analyser au mieux que ses connaissances évolueront significativement et qu'il parviendra à aborder plus finement les situations. Son expérience grandissante, ses échecs se feront, par la suite, plus rares. Néanmoins, les erreurs parsèment la carrière de tous les pêcheurs. Elles aiment à lui rappeler qu'il faut rester vigilant aux éventualités et qu'il ne faut pas se fier à trop de certitudes car elles peuvent parfois l'amener à des erreurs répétées. En effet, les erreurs matérielles ont un coût non négligeable et du fait de l'investissement déjà engagé dans l'achat du bateau, du matériel et dans les frais administratifs, le pêcheur ne dispose, quand il commence, que d'un faible capital financier.

Ainsi, les connaissances qu'il a acquises doivent s'adapter aux situations. Le pêcheur doit donc sans cesse reconsidérer les analyses qu'il a faites de ses expériences passées et doit parvenir à les faire évoluer. Pour tirer le meilleur parti de ses erreurs et faire évoluer son savoir il va chercher à les analyser, cela lui permettra aussi de réduire les éventuelles probabilités de refaire des erreurs à l'avenir.

Quand la tendance est de travailler seul

Alors qu'auparavant le système classique était d'être deux par navire aujourd'hui, en France, les pêcheurs aux petits métiers sont de plus en plus à travailler seuls sur leur navire. Les pêcheurs ne s'en cachent pas et le constat est clair, "aujourd'hui si tu veux t'en sortir il vaut mieux faire la pêche tout seul". Or, afin de capitaliser en termes de savoir, dans le but de diviser leurs frais et peut-être aussi pour ne pas être seul sur le navire, les jeunes pêcheurs commencent souvent en travaillant à deux. En effet, lorsque l'on travaille à deux, on gagne en efficacité et en temps. Par ailleurs, travailler à deux apporte des conditions de sécurité aux marins. En cas de problème, le pêcheur n'est pas seul sur son navire et peut compter sur l'intervention de l'autre personne avec laquelle il travaille.

Cependant, en étant deux à être embarqués sur le navire il faut dégager deux revenus ce qui induit de mettre à l'eau deux fois plus d'engins de pêche en espérant capturer deux fois plus de poissons. Mais, pour travailler à deux il est nécessaire d'investir dans un bateau plus grand que pour travailler seul car sinon les pêcheurs vont se trouver limités pour embarquer une quantité d'engins de pêche plus importante. Or, investir dans un bateau plus grand représente des coûts bien plus élevés que ne peuvent généralement pas se permettre les pêcheurs à ce stade.

Cependant, même si la tendance est de travailler seul par économie, cela présente aussi un risque pour le pêcheur. En cas de difficulté en mer, il se trouve à gérer seul la situation et se voit être plus vulnérable en cas de danger.

Investir comme il faut

Au fil du temps, l'un des principaux objectifs pour le pêcheur est de parvenir à stabiliser, autant que faire se peut, son activité. L'activité halieutique lui demande d'investir régulièrement dans du matériel. Ces investissements lui permettent de rester compétitif ou de gagner en efficacité tout en veillant à ajuster son chiffre d'affaires pour dépenser au minimum. Le jeune patron doit alors apprendre à gérer une entreprise de pêche, à évaluer ses dépenses et ses bénéfices sur le temps long. Comme disait un pêcheur "il faut pêcher mais ce qui est important c'est ce qu'il reste entre l'investissement et après la vente". Cela est valable pendant toute la carrière du pêcheur mais s'avère fondamental quand il commence. Les crédits faits aux banques, les dépenses quotidiennes liées à son métier et au manque d'expérience (gasoil, achat d'un filet perdu ou cassé, etc.) et les frais administratifs obligent le pêcheur à dégager un chiffre d'affaire et peuvent parfois être une source de stress important quand l'activité n'est pas très bonne. Les recettes de l'activité de pêche ne sont pas constantes, il lui faut, par prévention, parvenir à thésauriser afin de pallier aux périodes de pêches non rentables ou aux éventuelles dépenses non prévues. C'est une fois l'ensemble de ses dépenses réalisées que le pêcheur pourra prétendre vivre de son métier et dégager une partie de son bénéfice pour son revenu. Cependant, y parvenir semble prendre du temps (plusieurs mois).

Conclusion

Ce travail a permis de montrer les différentes étapes liées à l'installation des pêcheurs aux petits métiers aujourd'hui. Cet article s'appuie principalement sur des entretiens menés auprès des pêcheurs s'étant récemment installés mais aussi, sur l'analyse des discours de pêcheurs s'étant installés il y a 20 et 30 ans de manière à mettre en évidence les dynamiques actuelles et de préciser les avancées et les difficultés liées à l'installation des pêcheurs aujourd'hui. Néanmoins, ce travail serait amené à être enrichi par deux enquêtes complémentaires : une première menée auprès de pêcheurs qui ne sont pas parvenus au terme de leurs démarches et une seconde, qui s'appuyant sur l'idée que l'installation ne correspond pas nécessairement à la stabilité de l'activité, et qui demanderait à enquêter des pêcheurs ayant commencé en tant que patron mais s'étant arrêté dans les quelques années qui suivent.

Il apparaît que de manière générale, les conditions d'installation semblent être devenues plus compliquées. L'analyse montre que ceux qui s'en sortent le mieux étant ceux qui ont un réseau social étendu au sein de la profession. Néanmoins, même si ces derniers ont plus de probabilité de réussir leur installation, on constate que certains patrons viennent tout de même d'autres cercles professionnels¹⁰.

De manière générale, les effectifs de pêcheurs se trouvent ainsi revus à la baisse et la probabilité de susciter des envies d'installation dans le secteur sont de fait limitées. D'une part, quelques pêcheurs plus âgés montrent des réticences à transmettre leurs savoirs et à donner l'envie de s'installer dans la profession, tandis que d'autre part, certains jeunes se désintéressent de ces savoirs (par méconnaissance de leur importance ou par mépris). Du fait même des réticences des pêcheurs expérimentés à transmettre le métier, il devient plus difficile aux jeunes pêcheurs de pouvoir acquérir ces savoirs territorialisés. La transmission générationnelle des connaissances est fragilisée ce qui affaiblit donc aussi la probabilité de s'installer durablement. Le risque étant donc d'accentuer le phénomène de renouvellement de la profession qui s'opère principalement, et peut-être encore plus aujourd'hui, au sein même des familles de pêcheur. Alors qu'autrefois la transmission du métier au sein du cercle familial était importante du fait que les perspectives d'avenir se construisaient dans la proximité, aujourd'hui, elle devient presque une condition essentielle car l'installation dans la pêche est une démarche compliquée et longue à effectuer qui peut être facilitée par les perspectives d'héritage et de transmission intrafamiliale. De plus, cet affaiblissement de la transmission du métier est accentué par le fait l'activité de pêche demande un rythme de travail spécifique.

En effet, la dépendance aux conditions météorologiques et celles liées aux cycles d'abondances des espèces déterminent les jours de sorties en mer et les jours où le pêcheur aux petits métiers reste à terre. Il est donc difficile pour celui-ci, de prévoir à long terme les périodes où il pourra être au repos. Dans ce métier, les week-ends ne sont pas envisagés comme des jours de relâche particuliers. De plus, cette activité laisse également peu de place aux loisirs et aux sorties entre amis compte tenu notamment des horaires décalés.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'auparavant, de nombreux mariages se faisaient au sein du groupe. Ainsi, les femmes étaient familières au rythme de travail du pêcheur. Aujourd'hui les attentes d'une vie de couple font qu'il n'est parfois pas facile de combiner la vie de pêcheur avec une forme de vie classique. Par ailleurs, l'absence d'un revenu fixe (accentué par les incertitudes sur l'état de la ressource), la pénibilité du travail (travail de manutention, problèmes de santé associés, travail en extérieur,...) et la mauvaise image dont souffre le métier rendent difficile l'attractivité de la profession. La profession de pêcheur ne correspond pas aux canons de ce que doit être un métier pour les nouvelles générations.

Par ailleurs, l'approche diachronique, adoptée dans la récolte des données, nous a permis de constater qu'avant les années 1990 l'activité halieutique rassemblait des individus qui faisaient de la pêche leur profession et d'autres qui n'exerçaient cette activité qu'un temps. Cependant, aujourd'hui, le climat d'incertitude entretenu par les réticences des générations antérieures, la complication des démarches administratives, la baisse des ressources, l'augmentation des

¹⁰ Ces derniers ont souvent déjà un attrait marqué pour le milieu maritime.

règlementations, la situation financière incertaine et l'institutionnalisation de la profession tendent à limiter la mobilité qui pouvait exister autrefois. Il en résulte donc que la capacité du pêcheur à faire des concessions sur sa vie familiale et sociale ainsi que le niveau de motivation qu'il engage sont deux aspects fondamentaux pour réussir son installation dans la profession.

Bibliographie

Amand R., 2011, *Socio-anthropologie des marins pêcheurs*, Paris, L'Harmattan, 237p.

Biget D., 2005, « Des écoles de pêche aux lycées maritimes et aquacoles », *Techniques et culture*, n°45 Apprendre la mer, 13 p.

Biget D., 1992, *Entre l'école et la mer. Motivations et représentations des jeunes en formation dans les Écoles maritimes et aquacoles en Bretagne*, Mémoire de maîtrise, Dir. Simon P.-J., Université de Rennes II, Département de sociologie.

Bourdieu P., Passeron J.-C., 1970, *La reproduction : éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Paris, Editions de Minuit, 283 p.

Chaboud C., Reyes N., Rubin A., 2015, *Enquête sur les petits-métiers de la pêche en Languedoc-Roussillon*, Projet Polypêche, IRD et Fondation de France.

Delbos G. et Jorion P., 1984, *La transmission des savoirs*, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme, 310 p.

Deliège R., 2006, *Anthropologie de la famille et de la parenté*, Paris, Armand Colin, 233 p.

Destand J.-P., 2009, « Eole(s) en Languedoc : ethnologie du sensible », in *Ethnologie française*, t.39, 4, pp 599-608.

Destrand J.-P., 2003, « Ethnographie de tempêtes. Méfaits et bons usages des caprices du temps en Languedoc-Roussillon », Montpellier, in *Cahier d'Eole*, n°7, pp 8-25.

Frangoules K., « La reproduction et organisation sociale des pêches côtières en Méditerranée », Elsa-Pêche working papers, Oïkos Environnement Ressources, 11 p.

Giovannoni V., Alegret J.-L., Baldi A., Degage A., 1996, *Anthropologie du droit comparé des pêches en Méditerranée Nord-Occidentale – Les propriétés de résistance des systèmes de gestion*, Commission des Communautés Européennes, DG XIV, Centre d'ethnologie Méditerranéenne, 2 Volumes : I (150 p.) et II (310 p.).

Reyes N., 2012, *Les « pêcheurs petits métiers » du littoral languedocien. Diversité des savoirs et des pratiques*, Mémoire de master 2 en Ethno-écologie, Dir. Boeuf G. et Cury P., Tut. C. Chaboud et R. Dumez, Paris, MNHN, IRD, 130 p.

Reyes N., 2011, « *En deçà des monts* » *Savoirs de pêcheurs et processus de distinction sociale à Bastia*, Mémoire de master 2 en Ethnologie générale, Dir. Manceron V. Tut. Camelin S., Nanterre, Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, 123 p.

Reyes N., 2010, *Etre pêcheur à Bastia. Entre pratique artisanale et contexte mondial*, mémoire de Master 1 en Ethnologie générale, Dir. Manceron V. Tut. Camelin S., Nanterre, Université Paris X-Nanterre, 47 p.

Reyes N., 2010, *Travail théorique. Savoirs de pêcheurs. Eléments théoriques pour l'étude des métiers de la pêche artisanale de Bastia*, Dir. Manceron V. et Tut. Camelin S., Travail théorique, Nanterre, Université Paris X-Nanterre, 27 p.

Rieucan J. (ed.), 1990, *Les gens de mer. Sète en Languedoc*, Paris, L'Harmattan, 280 p.

5.6 Annexe V : présentation des fiches par prud'homie

Objet

Ces fiches visent à restituer l'information détaillée obtenue au niveau de chacune des prud'homies visitées lors de l'enquête Polypêche. Elles sont principalement destinées à l'attention des responsables et membres des prud'homies. Lors des entretiens réalisés, ils ont souvent souligné l'importance des contextes et pratiques locaux qui expliquent la diversité de la pêche aux petits métiers en Languedoc-Roussillon, aspects qui peuvent parfois apparaître gommés dans le corps du rapport principal de cette étude.

Structure des fiches

Les fiches comprennent huit parties :

1. Échantillon : nombre de pêcheurs enquêtés et représentativité de cet échantillon (% de la population de pêcheurs actifs déclarés au moment de l'enquête). Il est important que souligner que la taille de l'échantillon est un point important pour l'interprétation des résultats au niveau de chaque prud'homie, dont certaines ont de faibles effectifs. Dans ce cas, et même en essayant d'augmenter le taux d'échantillonnage, il est plus difficile de déterminer un profil moyen significatif des indicateurs retenus.
2. Profil des patrons-pêcheurs : caractéristiques démographiques, modes d'apprentissage et d'accès à la profession, milieux naturels exploités et autres activités professionnelles.
3. Caractéristiques des embarcations possédées.
 - (a) jauge moyenne (tx) et puissance moyenne (kW) par patron autorisées au titre des PME, extrapolées au niveau de l'ensemble de la prud'homie et comparées aux valeurs obtenues pour la région Languedoc-Roussillon. Le taux d'extrapolation utilisé est égal au rapport de l'effectif enquêté sur l'effectif de patrons actifs au moment de l'enquête (ce dernier étant fourni par les responsables de la prud'homie).
 - (b) Nombre et valeur moyenne (y compris équipements bord hors engins de pêche) par patron.
4. Personnel employé par le patron-pêcheur : nombre moyen par patron et extrapolation au niveau de la prud'homie. Ces chiffres doivent être interprétés avec précaution, il peut s'agir de personnes non salariées et d'emplois à temps partiel.
5. Engins de pêche disponibles
 - (a) Engins de pêche en mer : pour chaque type d'engins retenus dans le questionnaire sont calculés le pourcentage de pêcheurs disposant de cet engin (même s'il n'a pas été utilisé durant l'année précédant l'enquête), et pour certains d'entre eux, des indicateurs de dimensions (longueur moyenne des filets, nombre moyens d'hameçons pour les palangres, nombre moyens de nasses). Ces chiffres sont ensuite extrapolés à la prud'homie.
 - (b) Engins de pêche en étang : mêmes indicateurs que pour les engins de pêche en mer, complétés par le pourcentage de patrons disposant de postes de pêche attribués par tirage prudhommal, ainsi que par le nombre moyen de postes fixes "tirés" par patron-pêcheur.
 - (c) Indicateur de diversité des techniques de pêche. Il s'agit ici d'un potentiel de diversité car estimé à partir des engins possédés mais non forcément utilisés au cours de l'année précédente.
 - i. Nombre moyen de techniques de pêche possibles par patron opérant exclusivement en mer ;
 - ii. Nombre moyen de techniques de pêche possibles par patron opérant exclusivement en étang ;
 - iii. Nombre moyen de techniques de pêche possibles par patron opérant en mer et en étang ;
6. Modes de vente des produits de la pêche : importance en pourcentages des principaux débouchés possibles.
7. Perceptions des pêcheurs sur la pêche sur les milieux exploités.
 - (a) Évolution de l'effort de pêche individuel en mer ou en étang : l'indicateur retenu est le pourcentage de pêcheur ayant indiqué un ordre de grandeur de cette évolution (sans changement, multiplié par 1.5, 2 ou 4) de leur effort au cours des cinq dernières années.
 - (b) Quel avenir pour la pêche? L'indicateur retenu est le pourcentage de patrons (ayant au moins un fils) souhaitant que leur enfant devienne pêcheur à son tour.

- (c) Sur les milieux naturels exploités. Pour chaque grand type de milieu (étang, zone côtière et zone du large), on présente les répartitions des avis :
 - i. Sur l'état du milieu ;
 - ii. Sur son évaluation ;
 - iii. Sur les causes de dégradation lorsque celle ci a été retenue dans la réponse précédente.
 - (d) Sur les outils de gestion des pêches. Chacun des dix outils retenus dans l'enquête est évalué sur une échelle qualitative à six niveaux (de très efficace à effet négatif).
 - (e) Sur les conflits vécus par les patrons pêcheurs. Trois indicateurs sont présentés : pourcentage de pêcheurs vivant une situation de conflit, type de conflits vécus et origine des conflits.
 - (f) Sur les contraintes pesant sur l'activité de pêche. Deux indicateurs sont proposés : pourcentage de pêcheurs ayant déclarés faire face à des contraintes particulières, répartition des réponses exprimées selon le type de contraintes (milieu/ressource, économiques, administrative, de cohabitation)
 - (g) Sur les bonnes pratiques de pêches, avec deux indicateurs : répartition des réponses en quatre grandes catégories (pratiques de pêche, effort de pêche, cohabitation, autres) et répartition des réponses sur les bonnes pratiques de pêche par grandes catégories.
 - (h) Sur les mauvaises pratiques de pêche : indicateurs similaires à ceux retenus pour les bonnes pratiques.
 - (i) Sur le respect des règles relatives à l'effort de pêche individuel : répartition des réponses sur une échelle qualitative à cinq niveaux (de totalement à pas du tout respectées et sans avis).
8. Activité et calendrier de pêche. Ces aspects sont renseignés à partir de trois grands types d'indicateurs relatifs aux taux d'activité, aux espèces cibles et aux techniques de pêche. Ces indicateurs ont été calculés sur la base d'informations qualitatives sur l'activité de chaque mois de l'année précédentes (engins utilisés et espèces cibles recherchées).
- (a) Taux d'activité mensuel. On a considéré un pêcheur actif au cours d'un mois lorsqu'il a déclaré avoir utilisé au moins un engin de pêche durant cette période. Cette information ne permet donc pas de représenter la variation effective de l'activité entre les mois (cette information n'a pas été demandée car déjà collectée par le service SIH de l'Ifremer). L'information présentée plus loin sur le nombre d'engins utilisés chaque mois est à ce titre plus parlante, mais ne permet pas non plus de représenter la variation inter mensuelle de l'effort de pêche. Quand au sein de la même prud'homie existent des différences significatives de taux d'activité entre pêcheurs selon les milieux exploités (pêcheurs spécialisés en mer ou en étang, pêcheurs mixtes), on a représenté les taux d'activité pour chacun de ces groupes. Dans le cas contraire, on a estimé le taux d'activité pour l'ensemble des pêcheurs de la prud'homie.
 - (b) Espèces cibles de la pêche. Deux figures (importance des espèces cibles principales par an et par mois) sont proposées, pour l'ensemble des milieux exploités et pour chaque milieu exploité significativement par les membres de la prud'homie.
 - (c) Techniques de pêche : importance relative des techniques et par mois, pour l'ensemble des milieux exploités et pour chaque milieu si nécessaire.

5.6.1 Fiche prud'homie d'Agde

Prud'homie d'Agde

1 Échantillon

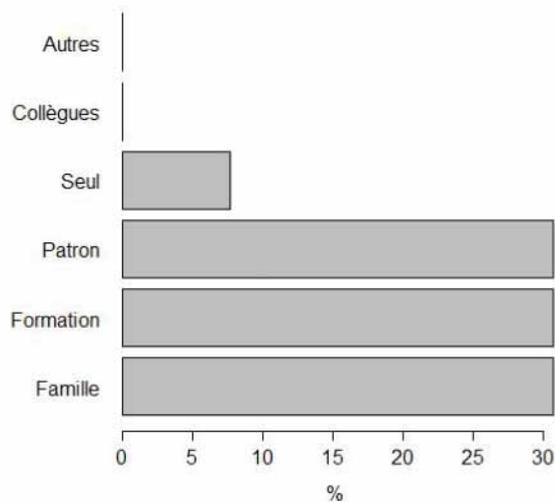
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
10	30	33

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age et origine

	Prud'homie d'Agde	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	41,5 ans	43 ans
Age moyen d'entrée dans la pêche	22 ans	23 ans
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	25 ans	26 ans
Originaire du milieu pêcheur (%)	40	67

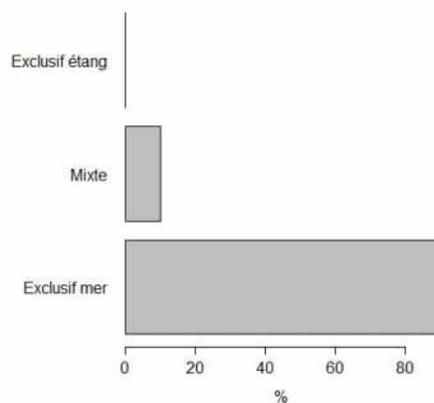
2.2 Mode d'apprentissage du métier



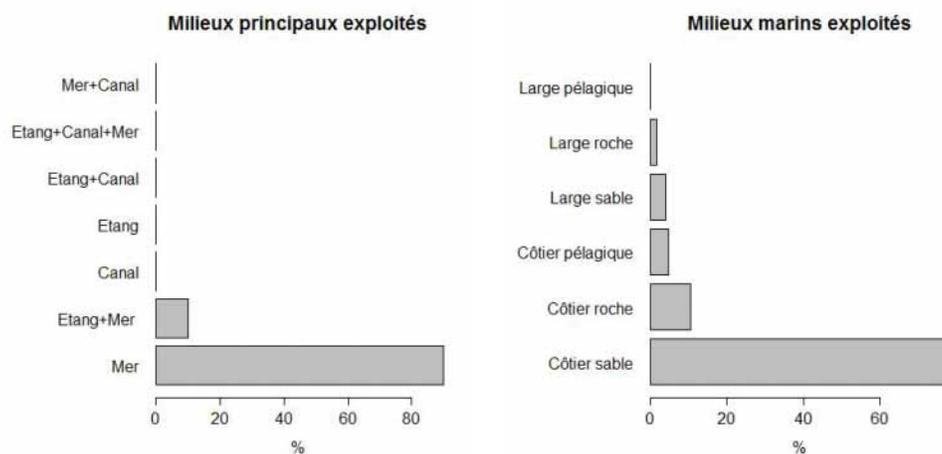
2.3 Formation

	Prud'homie d'Agde	Région Languedoc-Roussillon
Pourcentage de patrons pêcheurs "capacitaires"	90 %	65 %

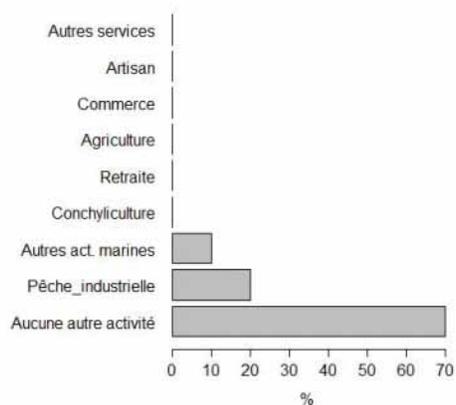
2.4 Spécialisation des patrons pêcheurs par milieu



2.5 Milieux exploités



2.6 Autres activités professionnelles



3 Embarcations

	Prud'homie d'Agde	Région Languedoc-Roussillon
Jauge moyenne autorisée par patron pêcheur (tx)	3,7	3,6
Jauge totale autorisée dans la prud'homie ou la région -extrapolation- (tx)	113	1530
Puissance moyenne autorisée par patron (kwa)	110	89
Puissance totale autorisée par prud'homie ou dans la région -extrapolation- (kwa)	3309	37825
Puissance moyenne déclarée par patron (cv)	156	124
Puissance déclarée extrapolée dans la prud'homie ou la région (cv)	4704	52762
Nombre moyen d'embarcations par patron	1,2	1,3
Valeur moyenne des embarcations par patron (1000 €)	109	62.68

4 Autres personnes employées

	Prud'homie d'Agde	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen d'autres personnes employées par patron-pêcheur	0,51	0.58
Nombre d'autres personnes employées extrapolé à la prud'homie ou à la région	18	246

5 Engins de pêche disponibles

5.1 en Mer

Engin	Prud'homie d'Agde			Région Languedoc-Roussillon		
	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Filet maillant	90	7111 m	192 km	60	5179 m	1320 km
Filet trémail	100	5980 m	179 km	58	4260 m	1050 km
Filet combiné (maillant + trémail)	10	1700 m	5,1 km	18	1746 m	133 km
Palangre	40	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)	29	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)
		600	7,2		868	107
Nasses	30	Nb moyen nasses	Nb nasses extrapolé (en milliers)	30	Nb moyen nasses	Nasses extrapolé (en milliers)
		170	1,53		140	18
Senne tournante	30	—	—	9	—	—
Senne de plage	0	—	—	2	—	—
Pots à poulpe	40	—	—	24	—	—
Ligne de traîne	10	—	—	3	—	—
Ligne à main	0	—	—	1	—	—
Barre à escargots	0	—	—	4	—	—
Drague	0	—	—	2	—	—
Tellinière	0	—	—	9	—	—
Plongée	0	—	—	7	—	—

5.2 En étang

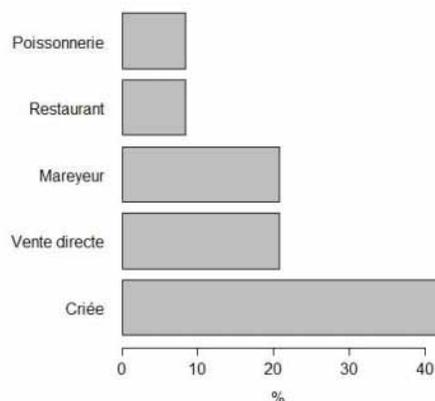
	Prud'homie d'Agde	Nb extrapolé	Région Languedoc-Roussillon	Nb extrapolé
Patrons disposant de postes fixes tirés (%)	0	—	42	—
Nombre moyen de postes fixes tirés par patron-pêcheur	—	—	4,25	758

Prud'homie d'Agde				Région Languedoc-Roussillon		
Engins ou technique de pêche	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Capetchade	0	—	—	46	—	—
Barrage	0	—	—	16	488 m	33 km
Filet maillant dormant	0	—	—	42	3635 m	648 km
Filet trémail	0	—	—	40	3103 m	527 km
Plongée	10	—	—	19	—	—
Gangui	0	—	—	6	—	—
Drague	0	—	—	6	—	—
Arcellière	0	—	—	4	—	—
Globe	0	—	—	2	—	—

5.3 Indice de diversité des techniques de pêche

	Prud'homie d'Agde	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen de techniques de pêche par pêcheur spécialisé en mer	3,3	3,6
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en étang	—	3,3
Nombre moyen de techniques de pêche par pêcheur opérant en mer et étang	5	3,3

6 Mode de vente des produits de la pêche



7 Perceptions des patrons sur la pêche et les milieux exploités

7.1 Augmentation de l'effort de pêche individuel

7.1.1 Mer

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie d'Agde	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation	sans avis		3
	sans changement	70	62
	multiplié par 1.5	10	17
	multiplié par 2	20	17
	multiplié par 4	0	1

7.1.2 Étang

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie d'Agde	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	4
	sans changement	100	84
	multiplié par 1.5	0	3
	multiplié par 2	0	9
	multiplié par 4	0	0

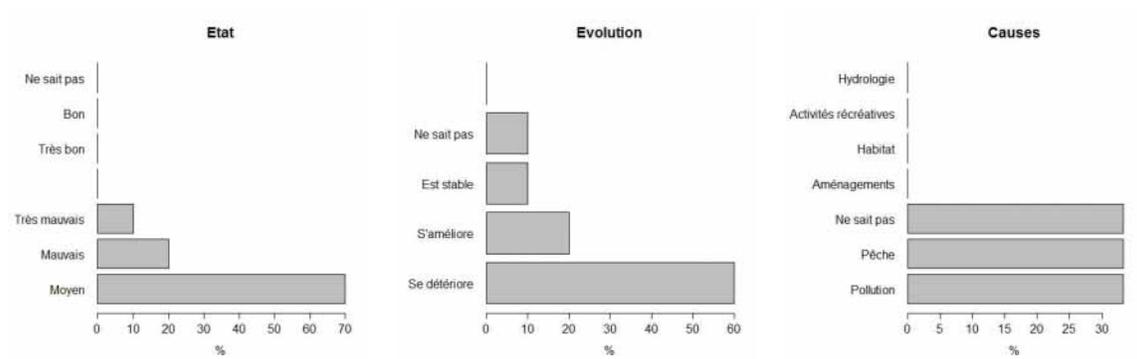
7.2 Avenir de la pêche

	Prud'homie d'Agde	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs souhaitant que leur enfant devienne pêcheur (%)	40	41

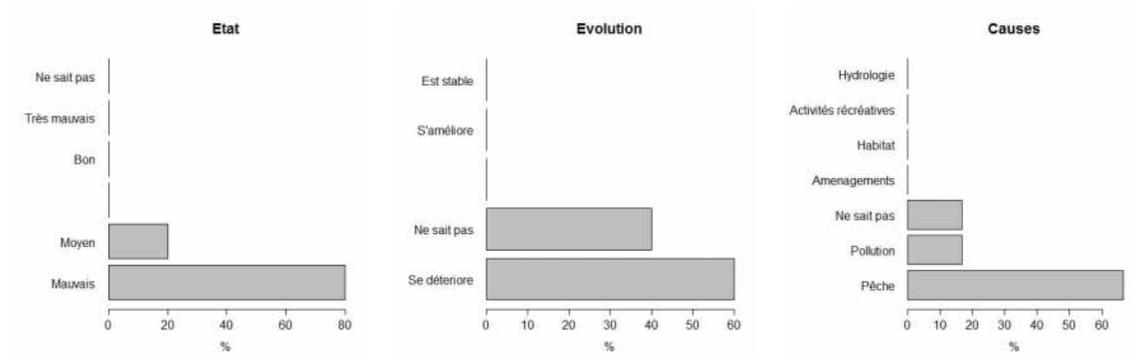
7.3 Milieux exploités

7.3.1 Etangs : pas de réponses

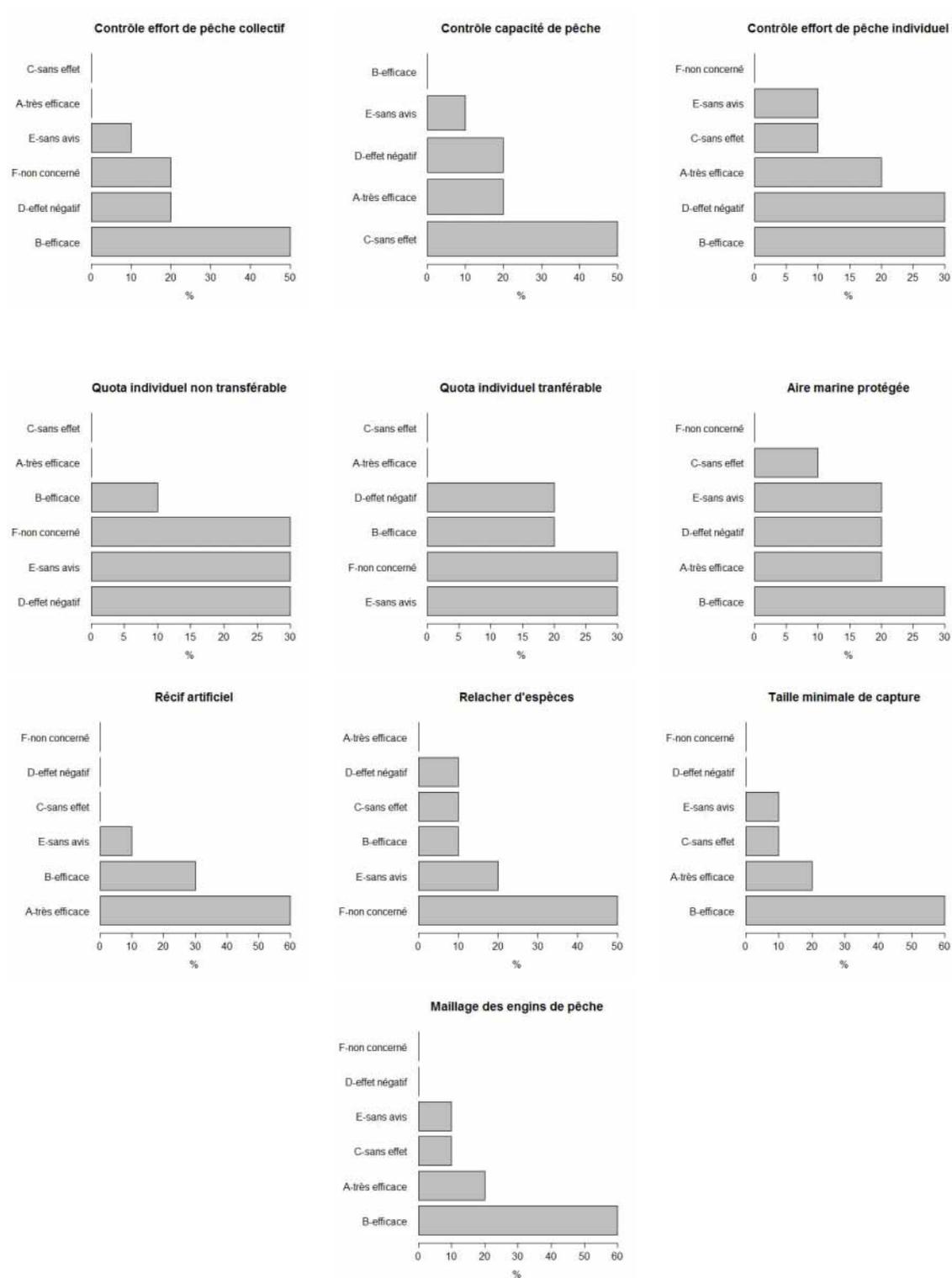
7.3.2 Zone côtière



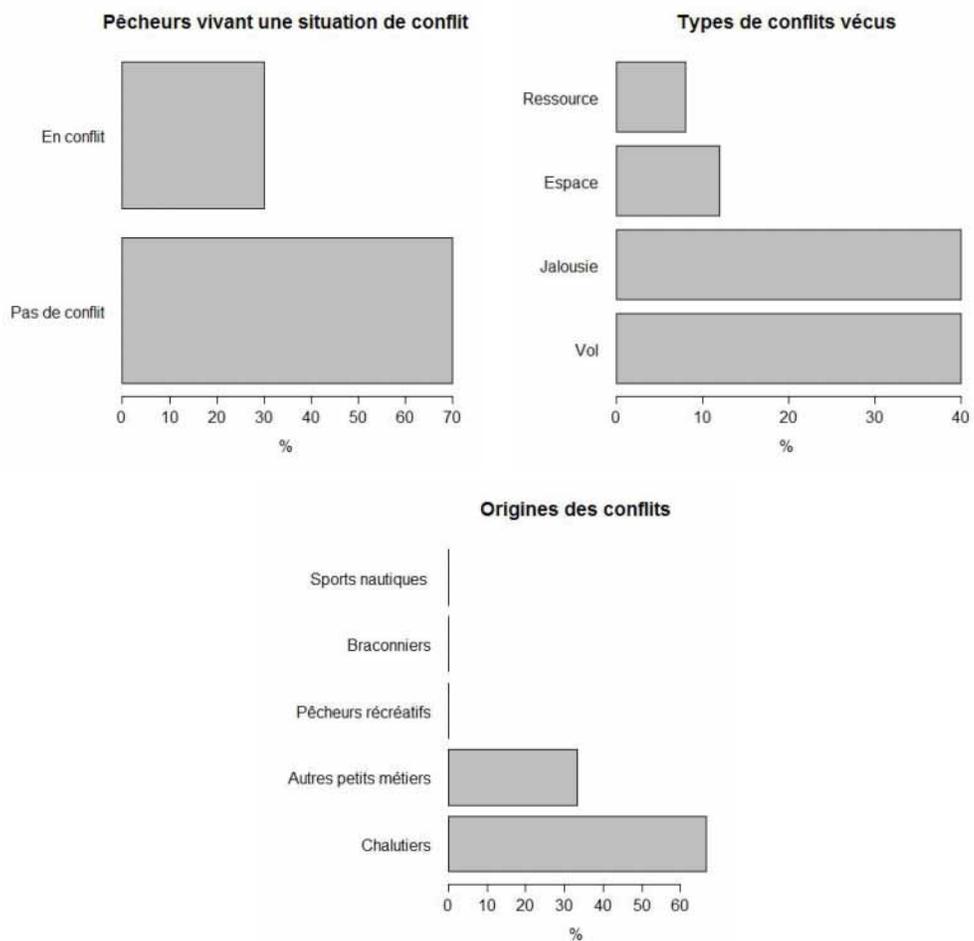
7.3.3 Zone du large



7.4 Perceptions sur les mesures de gestion

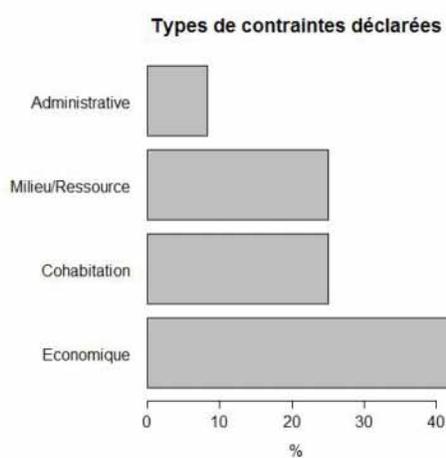


7.5 Perceptions sur les conflits

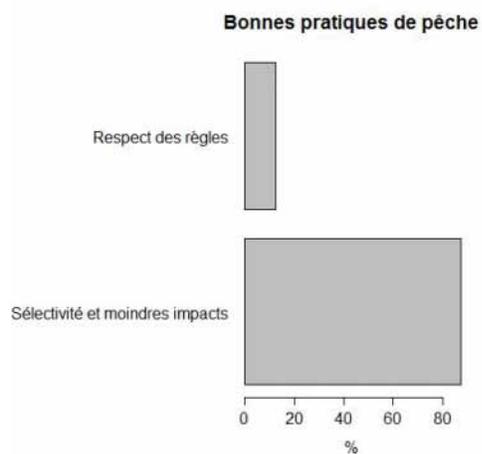
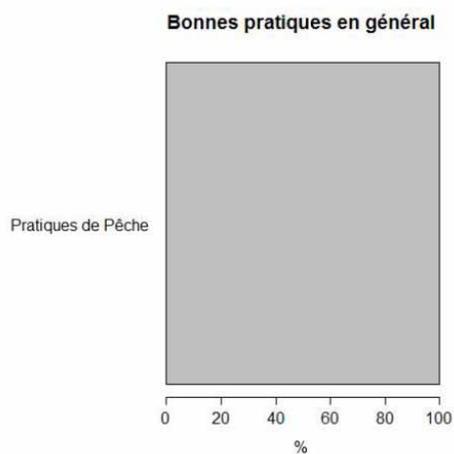


7.6 Contraintes sur l'activité de pêche

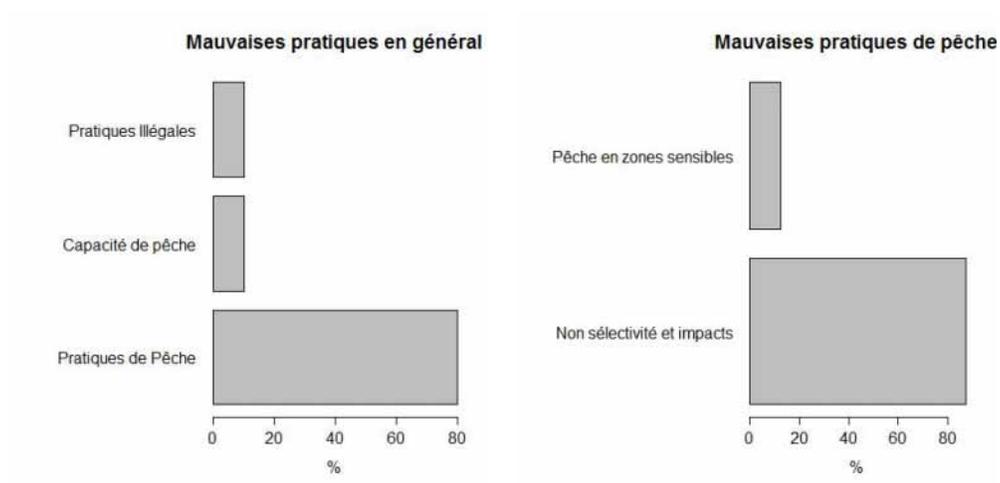
	Prud'homie d'Agde	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs ayant déclaré faire face à des contraintes particulières (%)	60	85



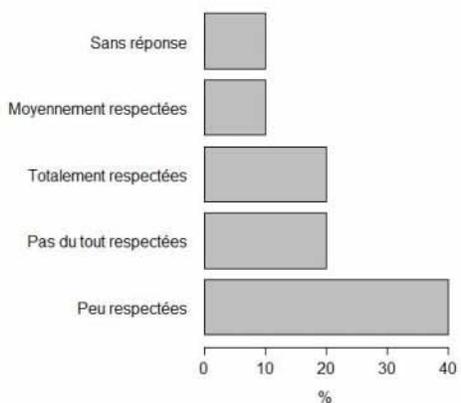
7.7 Bonnes pratiques



7.8 Mauvaises pratiques

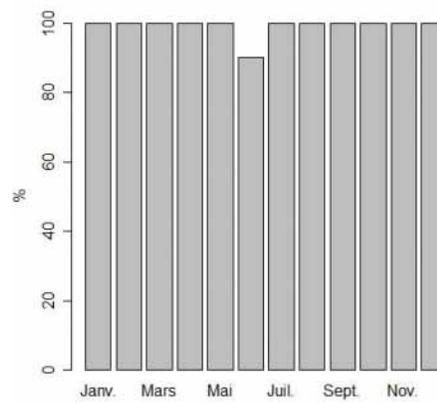


7.9 Respect des règles concernant l'effort de pêche individuel



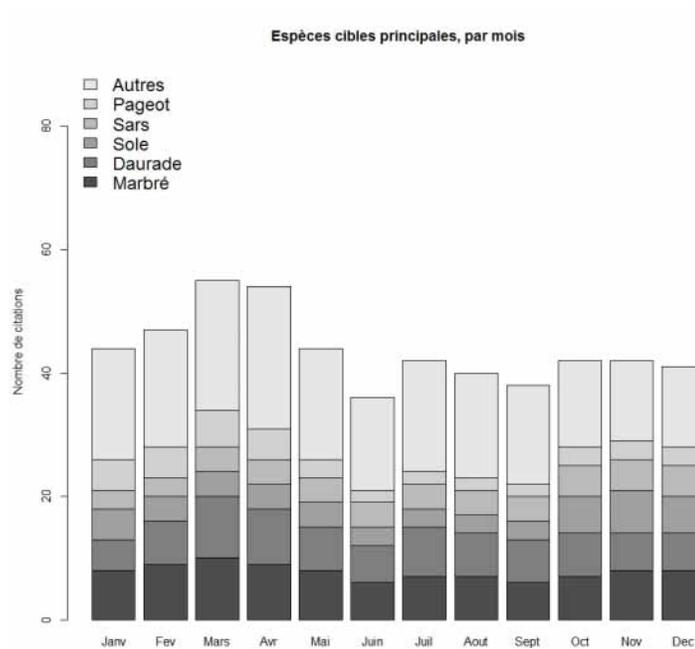
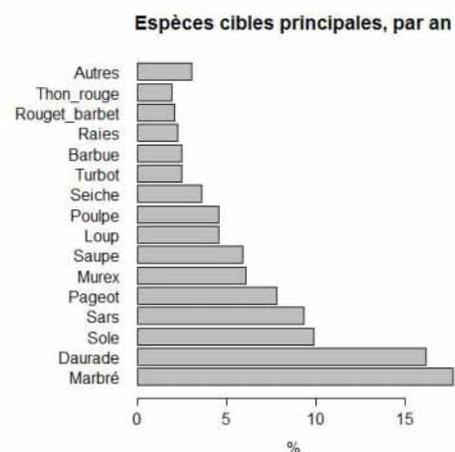
8 Activité et calendrier de pêche

8.1 Pourcentage mensuel de pêcheurs actifs



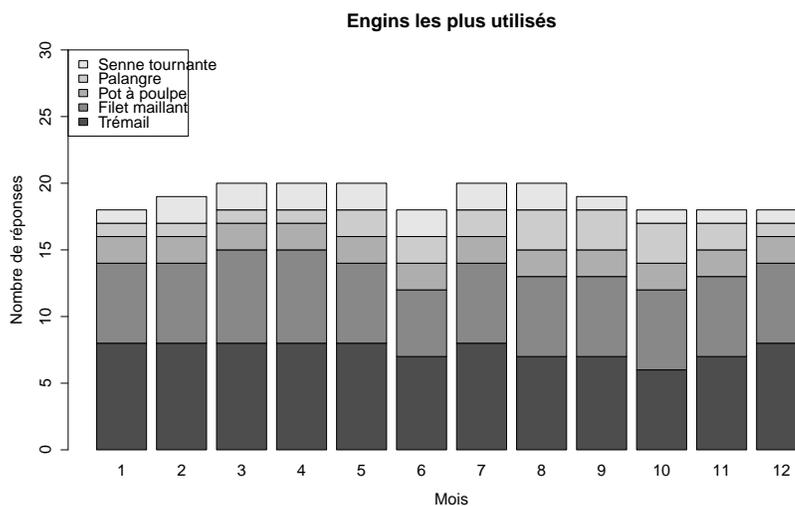
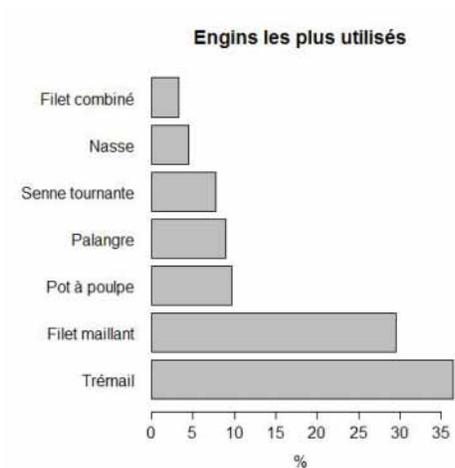
8.2 Espèces ciblées

8.2.1 Milieu marin



8.3 Techniques de pêche

8.3.1 Milieu marin



5.6.2 Fiche prud'homie de Bages Port-La-Nouvelle

Prud'homie de Bages Port-la-Nouvelle

1 Échantillon

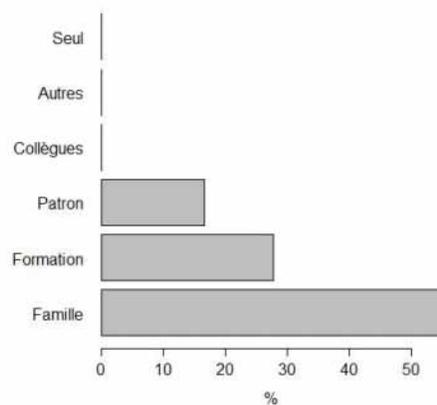
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
15	35	42

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age et origine

	Prud'homie de Bages Port-la-Nouvelle	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	41,5	43
Age moyen d'entrée dans la pêche	24,4	23
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	24,4	26
Originaire du milieu pêcheur (%)	80	67

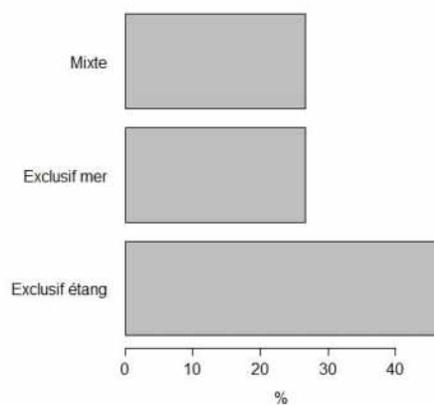
2.2 Mode d'apprentissage du métier



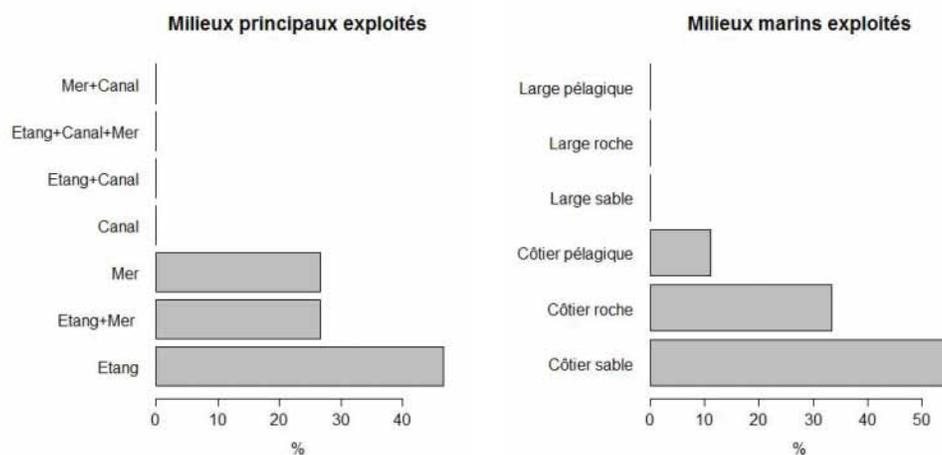
2.3 Formation

	Prud'homie de Bages Port-la-Nouvelle	Région Languedoc-Roussillon
Pourcentage de patrons pêcheurs "capacitaires"	73,3 %	65 %

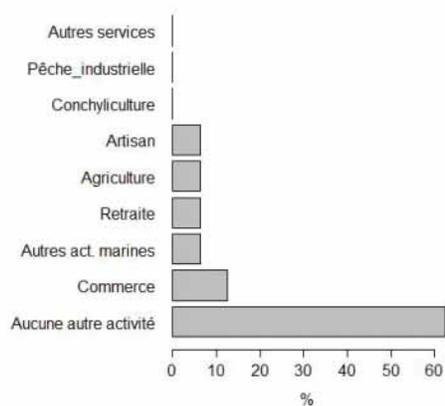
2.4 Spécialisation des patrons pêcheurs par milieu



2.5 Milieux exploités



2.6 Autres activités professionnelles



3 Embarcations

	Prud'homie de Bages Port-la-Nouvelle	Région Languedoc-Roussillon
Jauge moyenne autorisée par patron pêcheur (tx)	3,6	3,6
Jauge totale autorisée dans la prud'homie ou la région -extrapolation- (tx)	127,5	1530
Puissance moyenne autorisée par patron (kwa)	82,8	89
Puissance totale autorisée par prud'homie ou dans la région -extrapolation- (kwa)	2898	37825
Puissance moyenne déclarée par patron (cv)	123,2	124
Puissance déclarée extrapolée dans la prud'homie ou la région (cv)	4312	52762
Nombre moyen d'embarcations par patron	1,4	1,3
Valeur moyenne des embarcations par patron (1000 €)	67,4	62.68

4 Autres personnes employées

	Prud'homie de Bages Port-la-Nouvelle	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen d'autres personnes employées par patron-pêcheur	0,7	0.58
Nombre d'autres personnes employées extrapolé à la prud'homie ou à la région	23,3	246

5 Engins de pêche disponibles

5.1 en Mer

Engin	Prud'homie de Bages Port-la-Nouvelle			Région Languedoc-Roussillon		
	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Filet maillant	47	3985 m	65,1 km	60	5179 m	1320 km
Filet trémail	53	3760 m	70,1 km	58	4260 m	1050 km
Filet combiné (maillant + trémail)	27	1725 m	16,1 km	18	1746 m	133 km
Palangre	13,3	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)	29	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)
		380	1,7		868	107
Nasses	40	Nb moyen nasses	Nb nasses extrapolé (en milliers)	30	Nb moyen nasses	Nasses extrapolé (en milliers)
		106	1,5		140	18
Senne tournante	27	—	—	9	—	—
Senne de plage	7	—	—	2	—	—
Pots à poulpe	27	—	—	24	—	—
Ligne de traîne	13	—	—	3	—	—
Ligne à main	13,3	—	—	1	—	—
Barre à escargots	0	—	—	4	—	—
Drague	7	—	—	2	—	—
Tellinière	13,3	—	—	9	—	—
Plongée	0	—	—	7	—	—

5.2 En étang

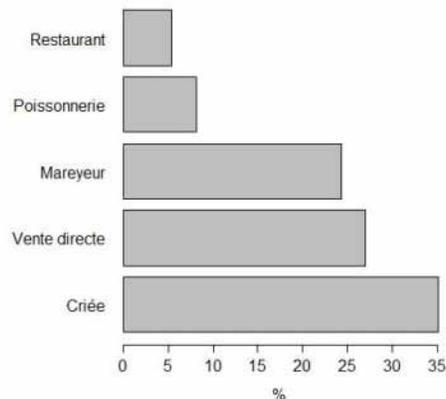
	Prud'homie de Bages Port-la-Nouvelle	Nb extrapolé	Région Languedoc-Roussillon	Nb extrapolé
Patrons disposant de postes fixes tirés (%)	66	—	42	—
Nombre moyen de postes fixes tirés par patron-pêcheur	7,1	165	4,25	758

Prud'homie de Bages Port-la-Nouvelle				Région Languedoc-Roussillon		
Engins ou technique de pêche	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Capetchade	66	—	—	46	—	—
Barrage	66	308 m	7,2 km	16	488 m	33 km
Filet maillant dormant	47	1375 m	25,6 km	42	3635 m	648 km
Filet trémail	53,3	1114 m	20,8 km	40	3103 m	527 km
Plongée	0	—	—	19	—	—
Gangui	20	—	—	6	—	—
Drague	0	—	—	6	—	—
Arcellière	0	—	—	4	—	—
Globe	0	—	—	2	—	—

5.3 Indice de diversité des techniques de pêche

	Prud'homie de Bages Port-la-Nouvelle	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen de techniques de pêche par pêcheur spécialisé en mer	5,5	3,6
Nombre moyen de techniques de pêche par pêcheur spécialisé en étang	3,8	3,3
Nombre moyen de techniques de pêche r pêcheur opérant en mer et étang	5	3,3

6 Mode de vente des produits de la pêche



7 Perceptions des patrons sur la pêche et les milieux exploités

7.1 Augmentation de l'effort de pêche individuel

7.1.1 Mer

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)	Prud'homie de Bages Port-la-Nouvelle	Région Languedoc-Roussillon	
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	3
	sans changement	25	62
	multiplié par 1.5	25	17
	multiplié par 2	50	17
	multiplié par 4	0	1

7.1.2 Étang

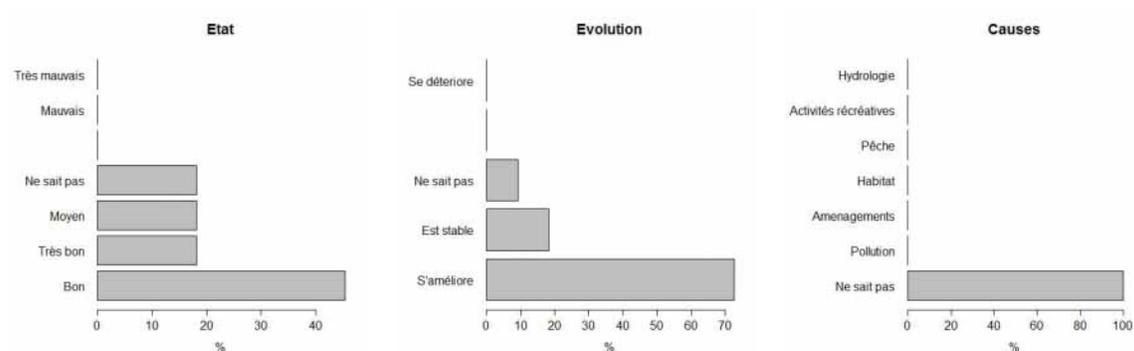
Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)	Prud'homie de Bages Port-la-Nouvelle	Région Languedoc-Roussillon	
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	4
	sans changement	91	84
	multiplié par 1.5	0	3
	multiplié par 2	0	9
	multiplié par 4	0	0

7.2 Avenir de la pêche

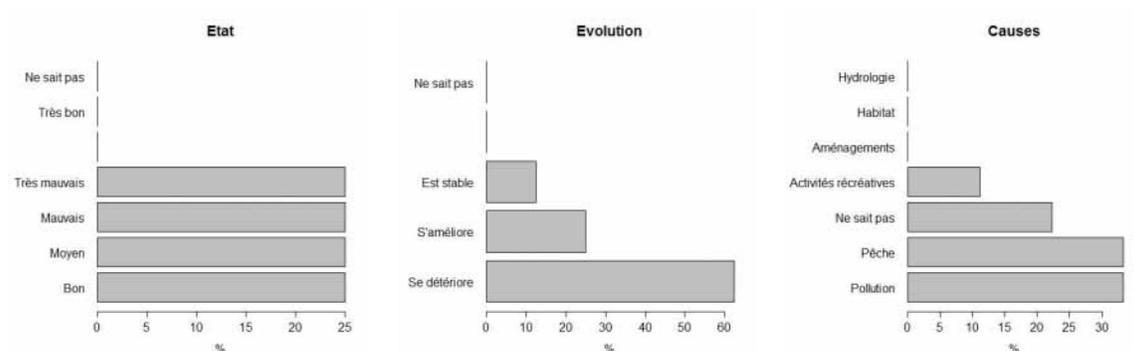
	Prud'homie de Bages Port-la-Nouvelle	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs souhaitant que leur enfant devienne pêcheur (%)	46	41

7.3 Milieux exploités

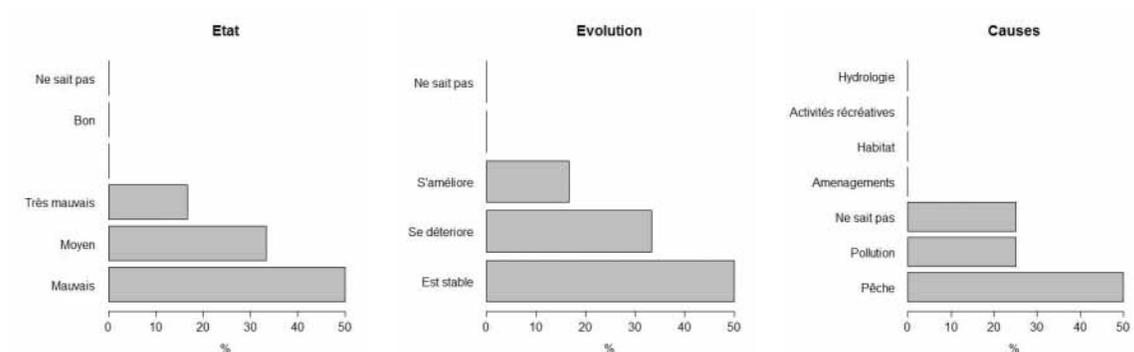
7.3.1 Étang



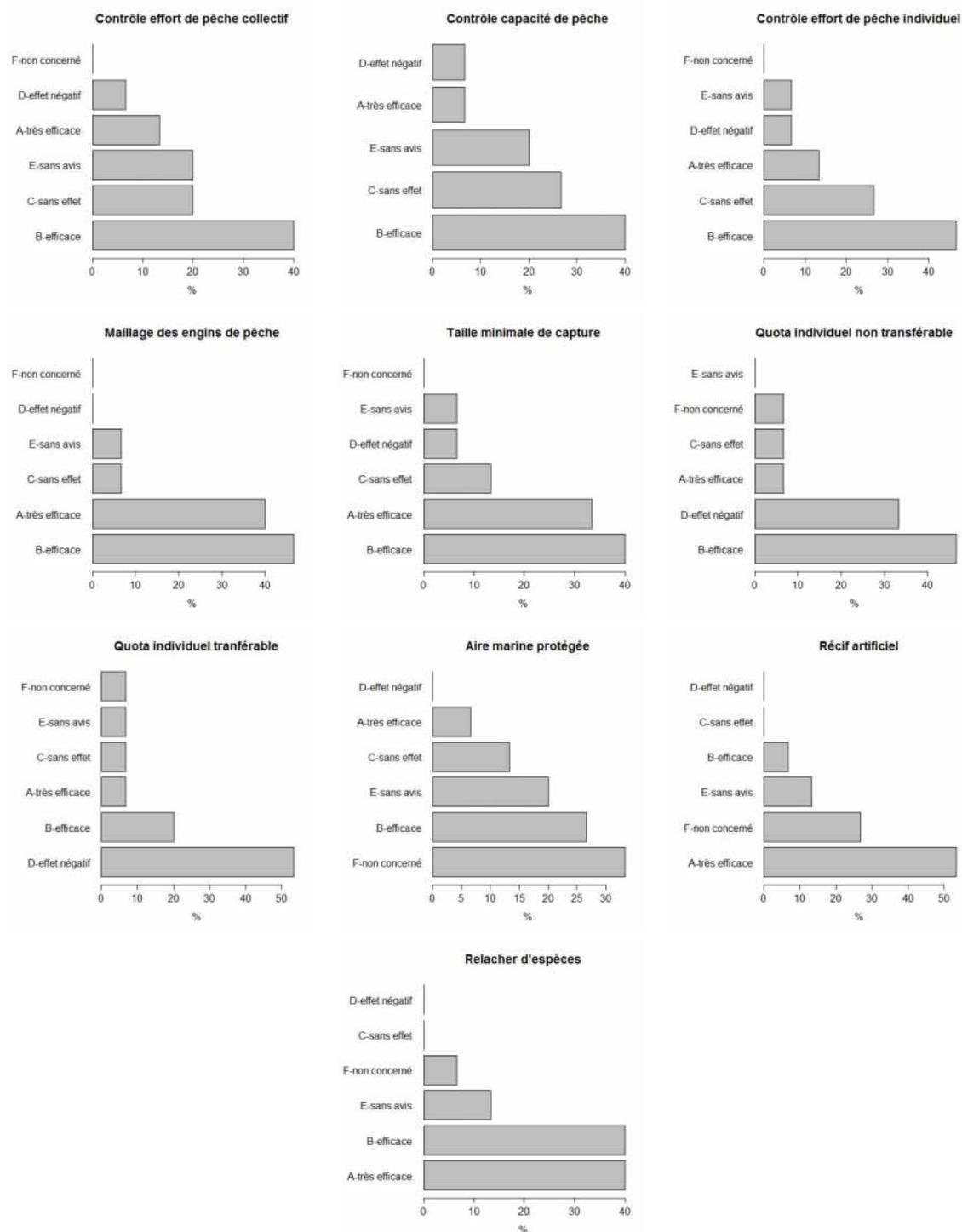
7.3.2 Zone côtière



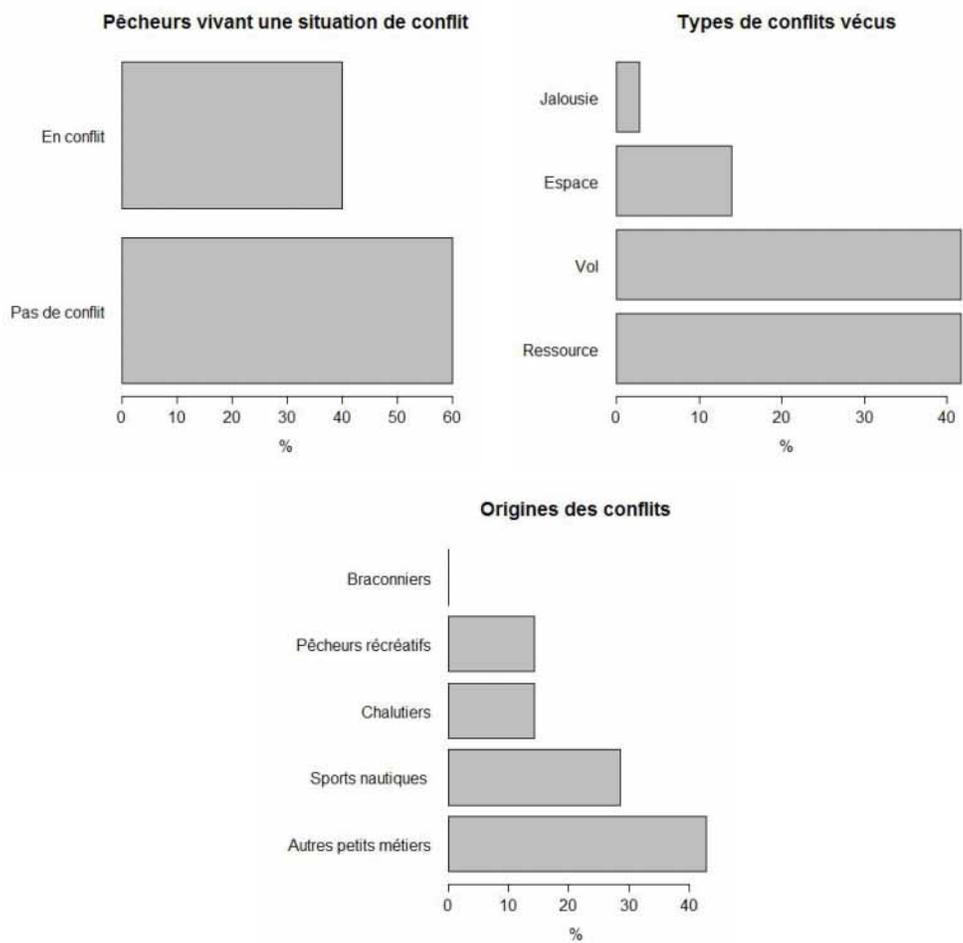
7.3.3 Zone du large



7.4 Perceptions sur les mesures de gestion

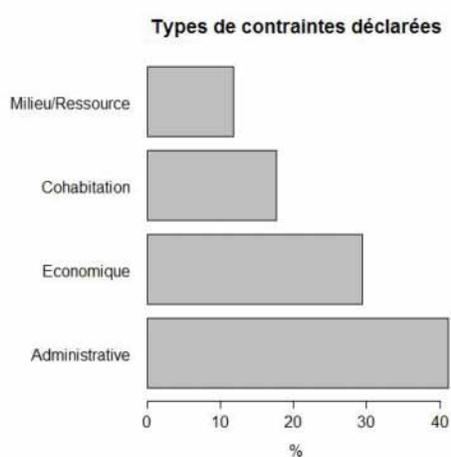


7.5 Perceptions sur les conflits

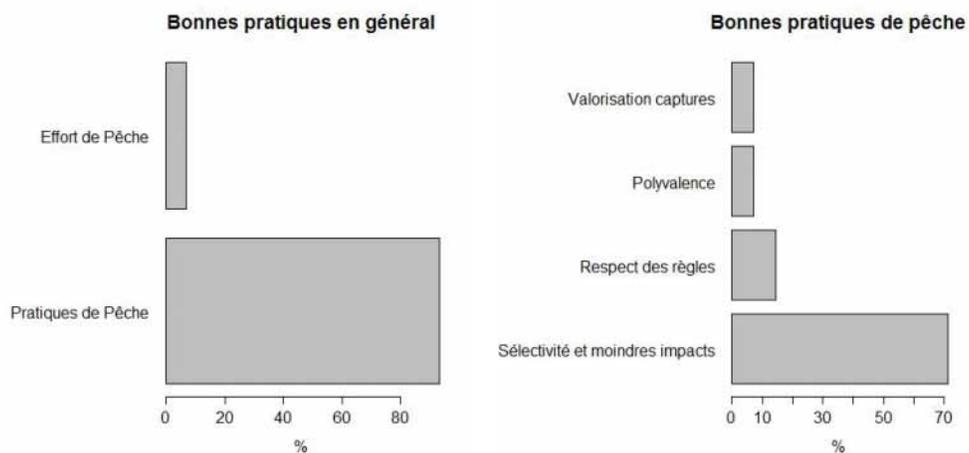


7.6 Contraintes sur l'activité de pêcheurs

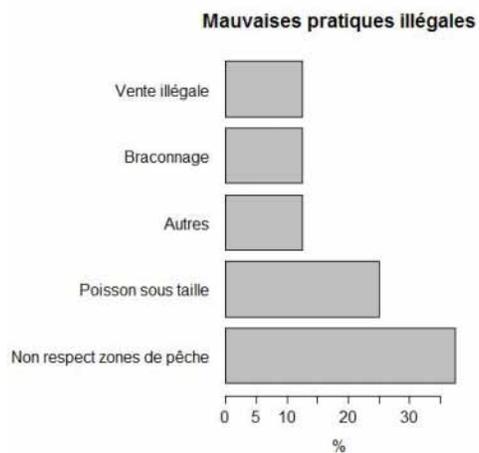
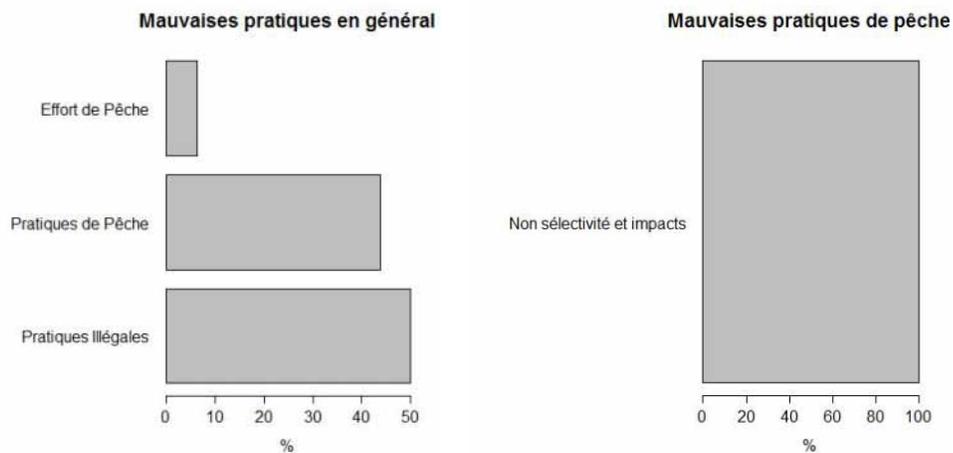
	Prud'homie de Bages Port-la-Nouvelle	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs ayant déclaré faire face à des contraintes particulières (%)	80	20



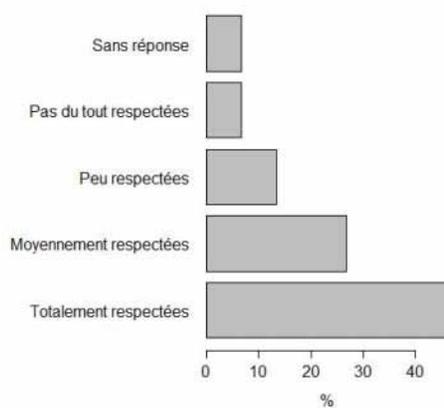
7.7 Bonnes pratiques



7.8 Mauvaises pratiques

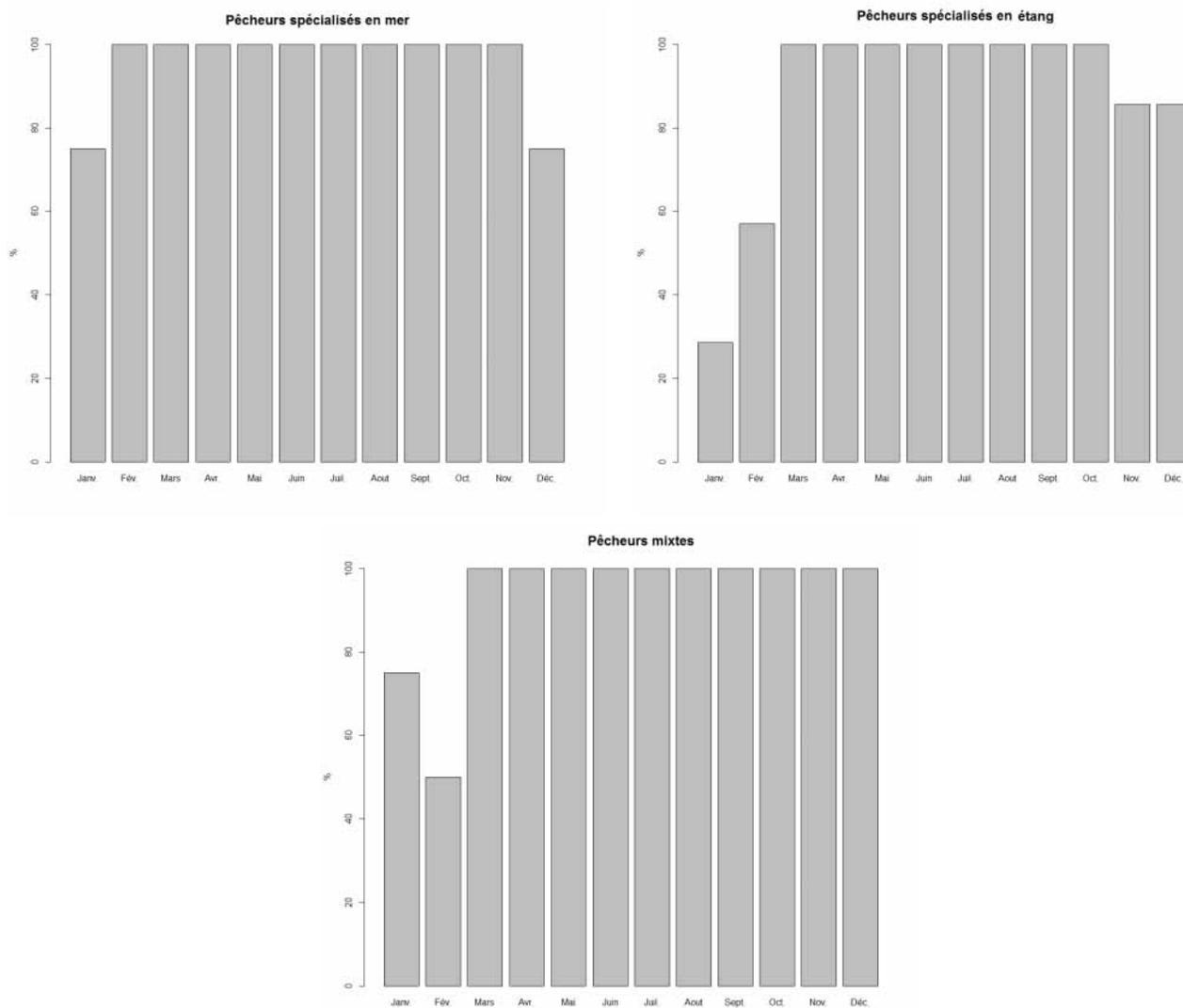


7.9 Respect des règles concernant l'effort de pêche individuel



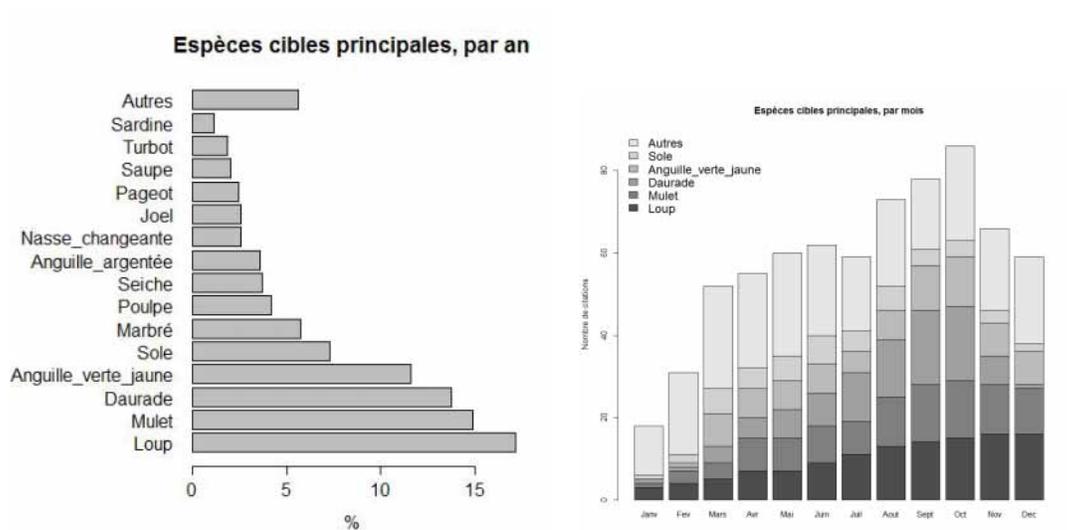
8 Activité et calendrier de pêche

8.1 Pourcentage mensuel de pêcheurs actifs

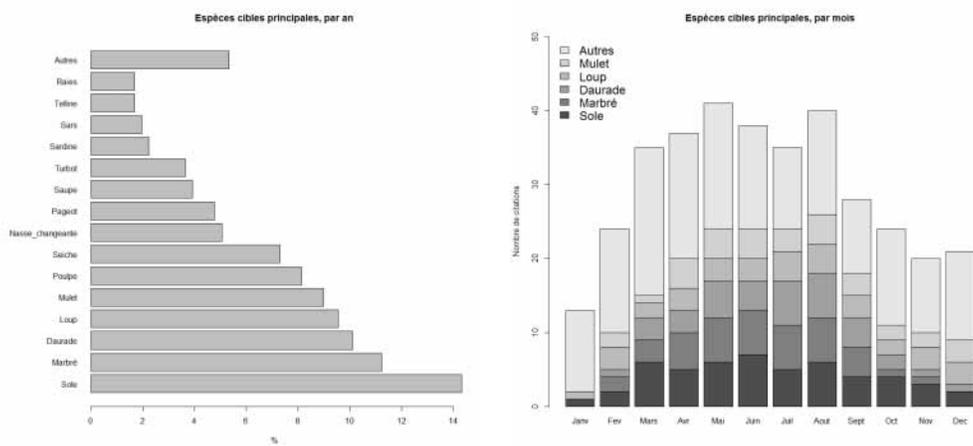


8.2 Espèces ciblées

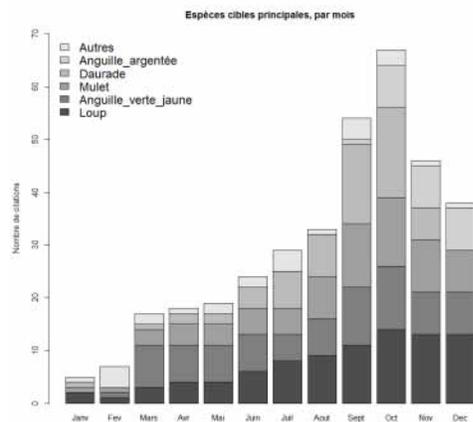
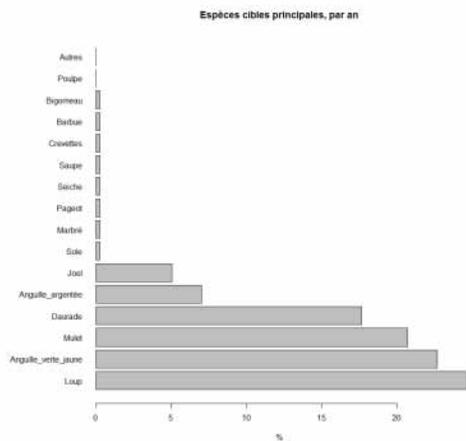
8.2.1 Tous milieux



8.2.2 Mer

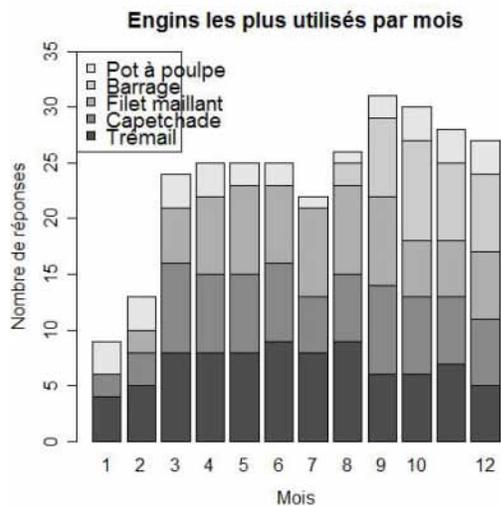
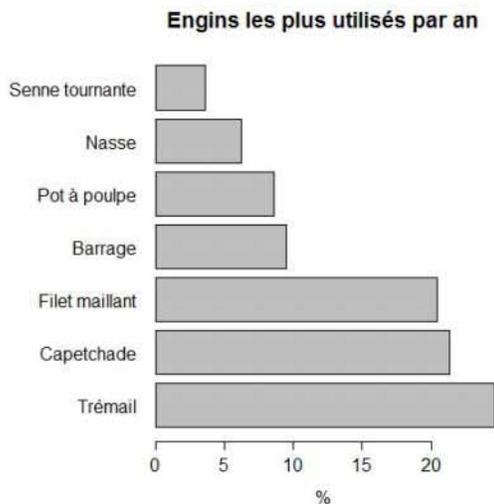


8.2.3 Étang

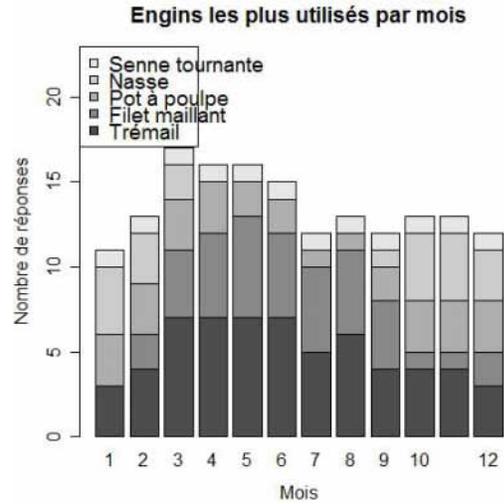
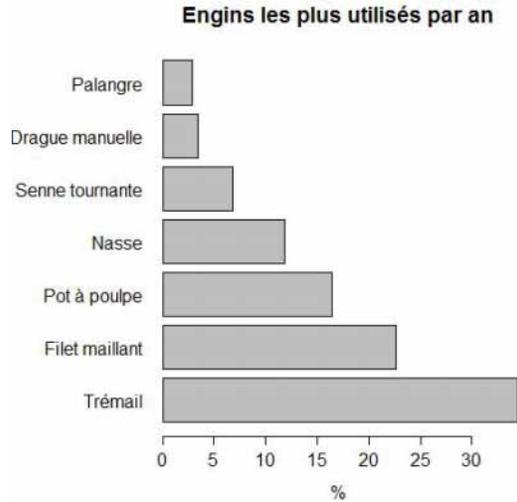


8.3 Techniques de pêche

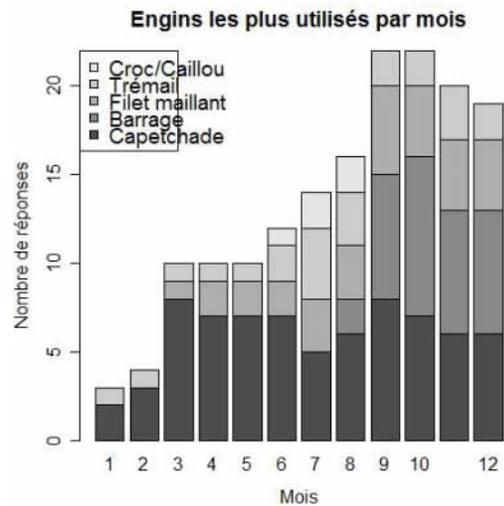
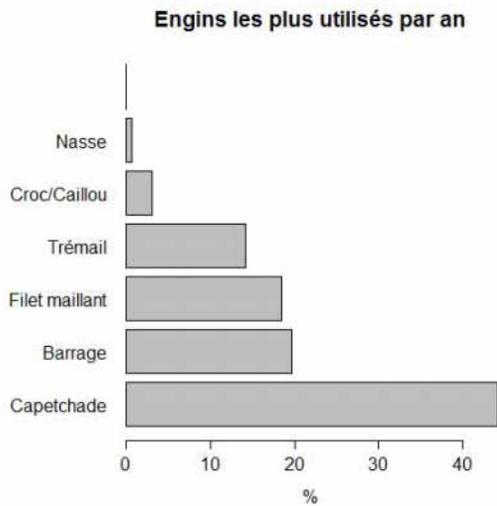
8.3.1 Tous milieux



8.3.2 Mer



8.3.3 Etang



5.6.3 Fiche prud'homie du Barcarès (St-Laurent de la Salanque)

Prud'homie de Barcarès (St-Laurent de la Salenque)

1 Échantillon

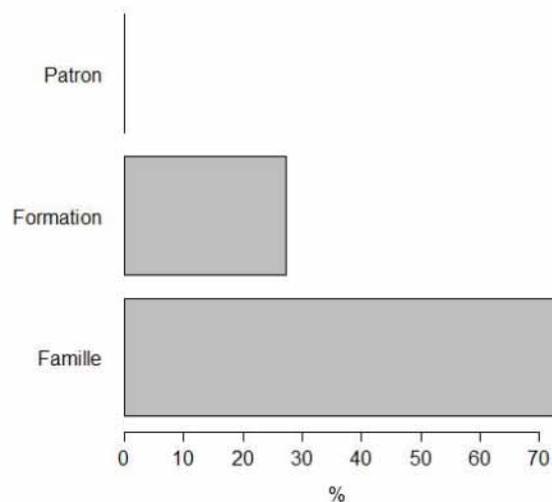
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
9	15	60

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age et origine

	Prud'homie de Barcarès	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	44 ans	43 ans
Age moyen d'entrée dans la pêche	21 ans	23 ans
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	23 ans	26 ans
Originaire du milieu pêcheur (%)	89	67

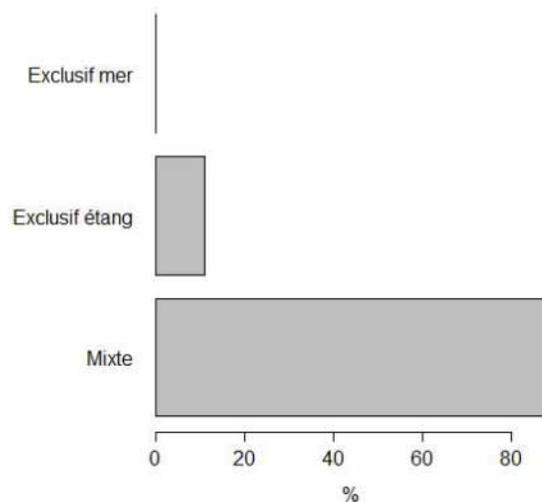
2.2 Mode d'apprentissage du métier



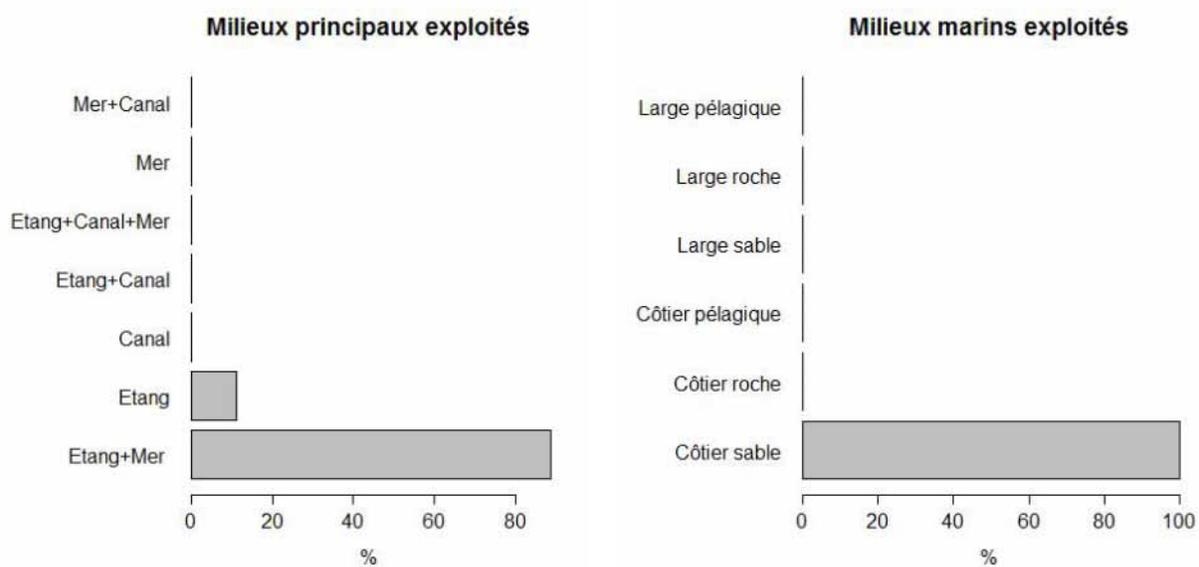
2.3 Formation

	Prud'homie de Barcarès	Région Languedoc-Roussillon
Pourcentage de patrons pêcheurs "capacitaires"	78 %	65 %

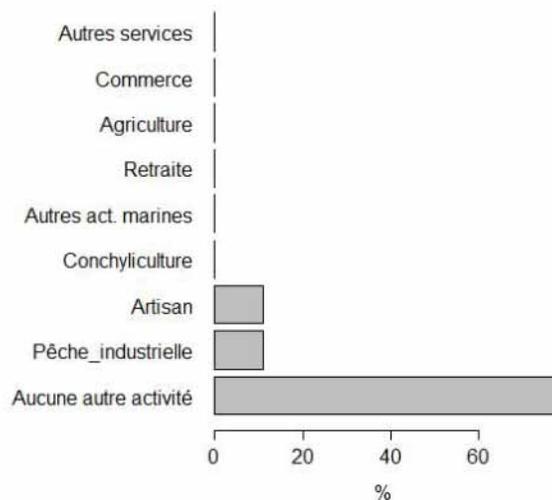
2.4 Spécialisation des patrons pêcheurs par milieu



2.5 Milieux exploités



2.6 Autres activités professionnelles



3 Embarcations

	Prud'homie de Barcarès	Région Languedoc-Roussillon
Jauge moyenne autorisée par patron pêcheur (tx)	6,25	3,6
Jauge totale autorisée dans la prud'homie ou la région -extrapolation- (tx)	94	1530
Puissance moyenne autorisée par patron (kwa)	119	89
Puissance totale autorisée par prud'homie ou dans la région -extrapolation- (kwa)	1788	37825
Puissance moyenne déclarée par patron (cv)	165	124
Puissance déclarée extrapolée dans la prud'homie ou la région (cv)	2475	52762
Nombre moyen d'embarcations par patron	1,88	1,3
Valeur moyenne des embarcations par patron (1000 €)	66	62.68

4 Autres personnes employées

	Prud'homie de Barcarès	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen d'autres personnes employées par patron-pêcheur	1	0.58
Nombre d'autres personnes employées extrapolé à la prud'homie ou à la région	15	246

5 Engins de pêche disponibles

5.1 en Mer

Engin	Prud'homie de Barcarès			Région Languedoc-Roussillon		
	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne	Dimension extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne	Dimension moyenne
Filet maillant	100	5875 m	88 km	60	5179 m	1320 km
Filet trémail	88	9714 m	129 km	58	4260 m	1050 km
Filet combiné (maillant + trémail)	44	1150 m	8 km	18	1746 m	133 km
Palangre	22	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)	29	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)
		800	2,6		868	107
Nasses	22	Nb moyen nasses	Nb nasses extrapolé (en milliers)	30	Nb moyen nasses	Nasses extrapolé (en milliers)
		75	0,25		140	18
Senne tournante	0	—	—	9	-	-
Senne de plage	0	—	—	2	-	-
Pots à poulpe	33	-	-	24	-	-
Ligne de traîne	0	-	-	3	-	-
Ligne à main	0	-	-	1	-	-
Barre à escargots	11	-	-	4	-	-
Drague	0	-	-	2	-	-
Tellinière	11	-	-	9	-	-
Plongée	0	-	-	7	-	-

5.2 En étang

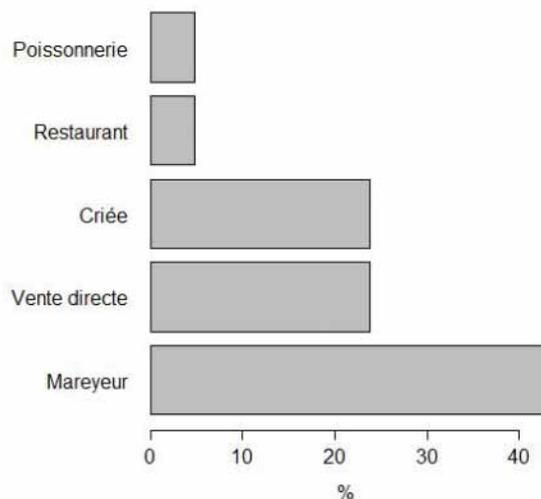
	Prud'homie de Barcarès	Nb extrapolé	Région Languedoc-Roussillon	Nb extrapolé
Patrons disposant de postes fixes tirés (%)	22	---	42	---
Nombre moyen de postes fixes tirés par patron-pêcheur	1,44		4,25	758

Prud'homie de Barcarès				Région Languedoc-Roussillon		
Engins ou technique de pêche	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne	Dimension extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne	Dimension extrapolée
Capetchade	100	—	—	46	---	---
Barrage	22	50 m	0,166 km	16	488 m	33 km
Filet maillant dormant	77	6500 m	76 km	42	3635 m	648 km
Filet trémail	77	7400 m	86 km	40	3103 m	527 km
Plongée	0	—	—	19	—	—
Gangui	0	—	—	6	—	—
Drague	11	—	—	6	—	—
Arcelière	11	—	—	4	—	—
Globe	0	—	—	2	—	—

5.3 Indice de diversité des techniques de pêche

	Prud'homie de Barcarès	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en mer	—	3,6
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en étang	4	3,3
Nombre moyen de techniques par pêcheur opérant en mer et étang	3,4	3,3

6 Mode de vente des produits de la pêche



7 Perceptions des patrons sur la pêche et les milieux exploités

7.1 Augmentation de l'effort de pêche individuel

Mer

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Barcarès	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	3
	sans changement	37,5	62
	multiplié par 1.5	37,5	17
	multiplié par 2	25	17
	multiplié par 4	0	1

Étang

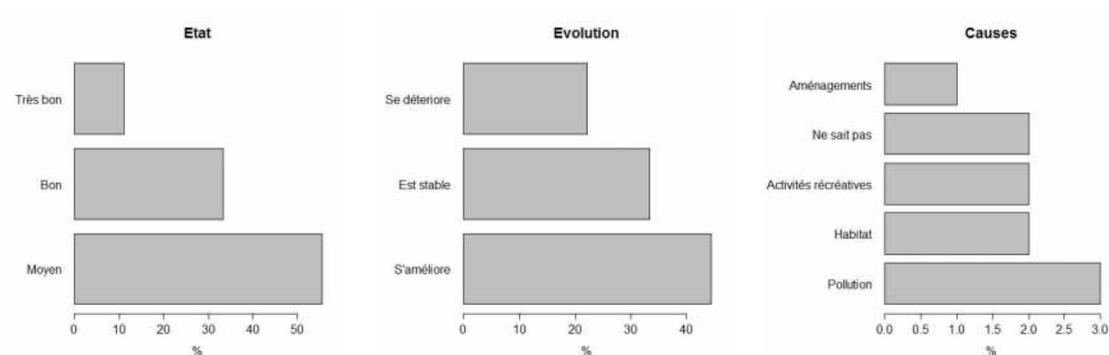
Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Barcarès	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	33	4
	sans changement	56	84
	multiplié par 1.5	0	3
	multiplié par 2	11	9
	multiplié par 4	0	0

7.2 Avenir de la pêche

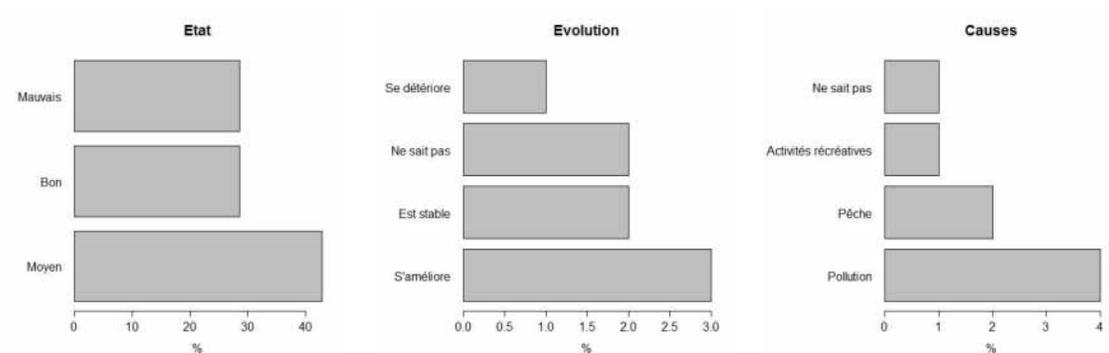
	Prud'homie de Barcarès	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs souhaitant que leur enfant devienne pêcheur (%)	25	41

7.3 Milieux exploités

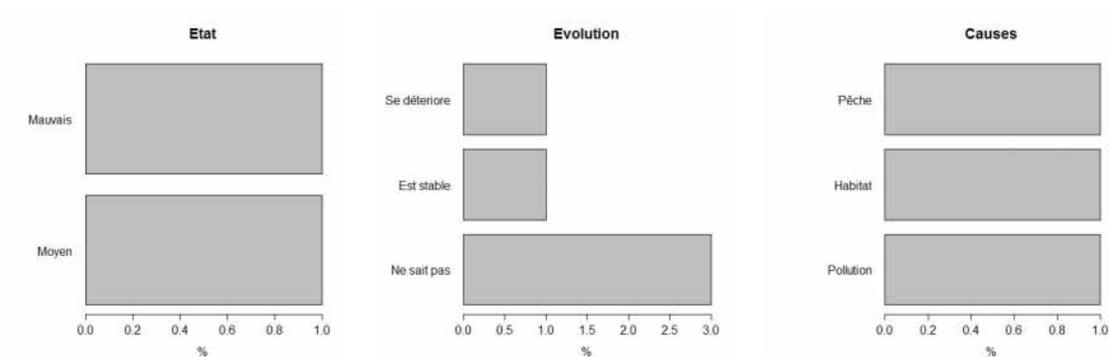
Étang



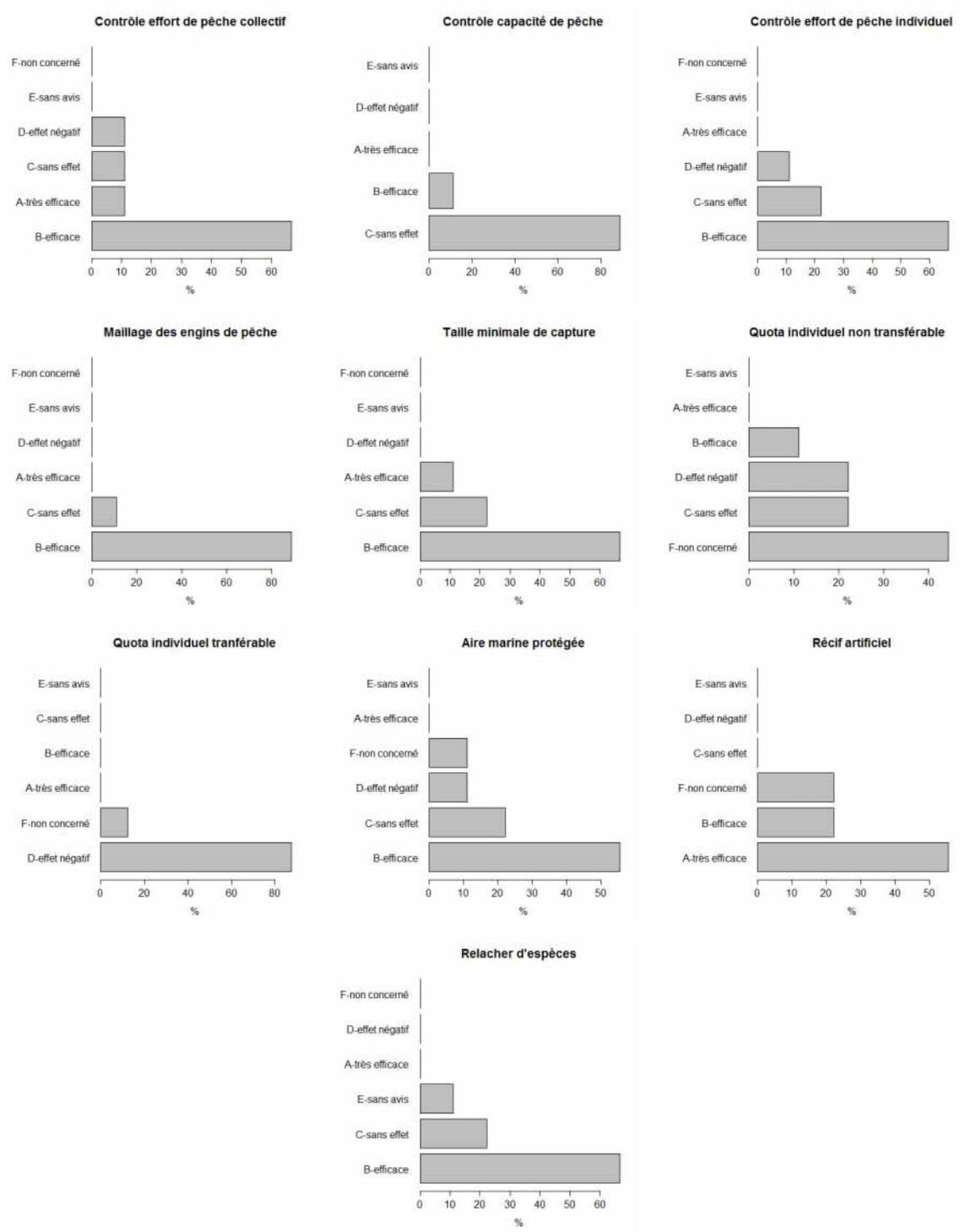
Zone côtière



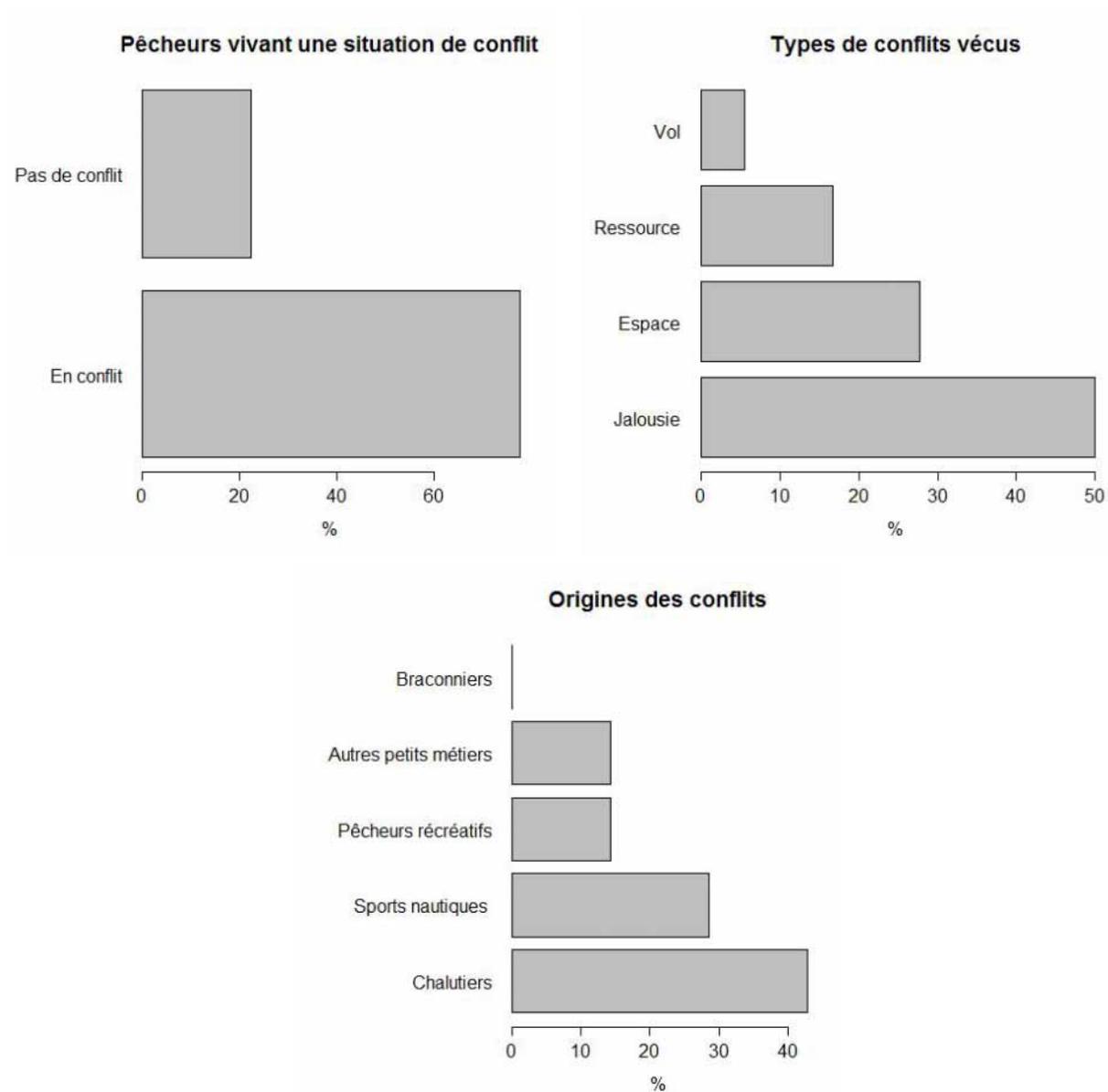
Zone du large



7.4 Perceptions sur les mesures de gestion

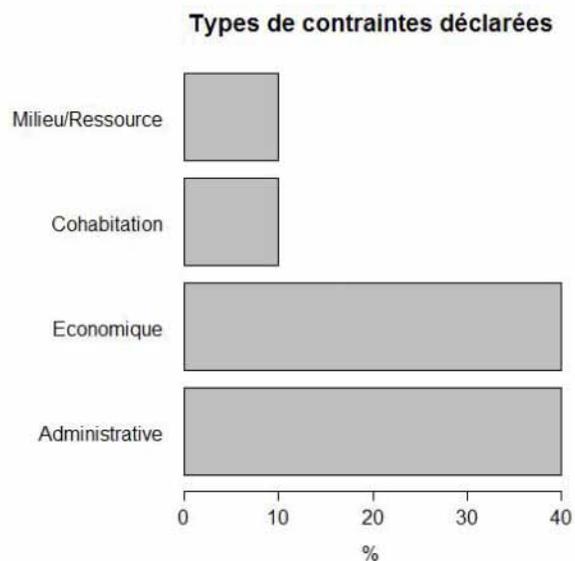


7.5 Perceptions sur les conflits

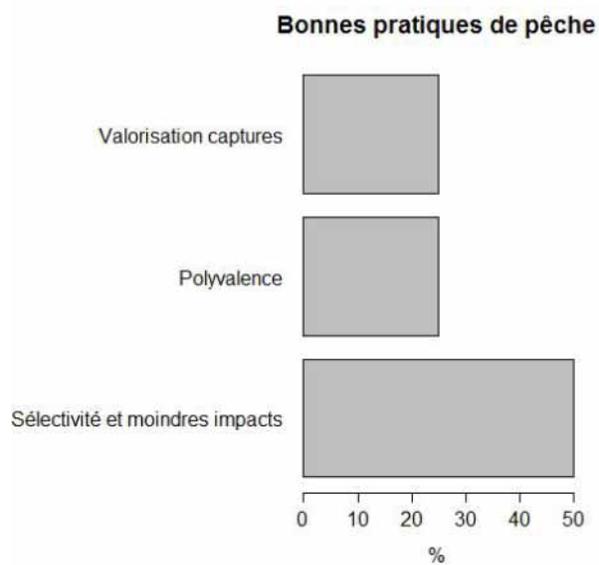
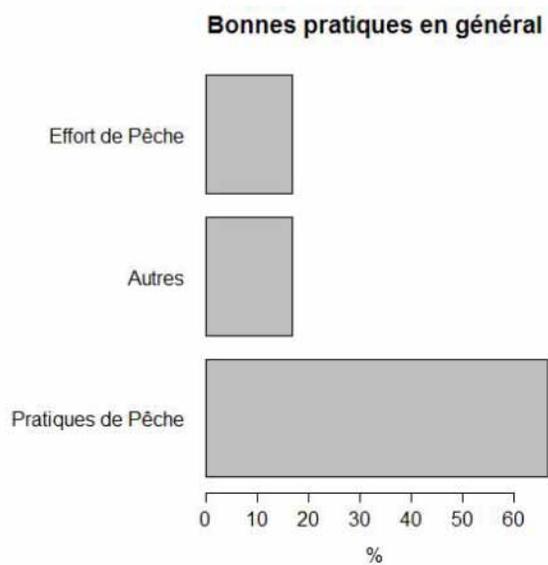


7.6 Contraintes sur l'activité de pêche

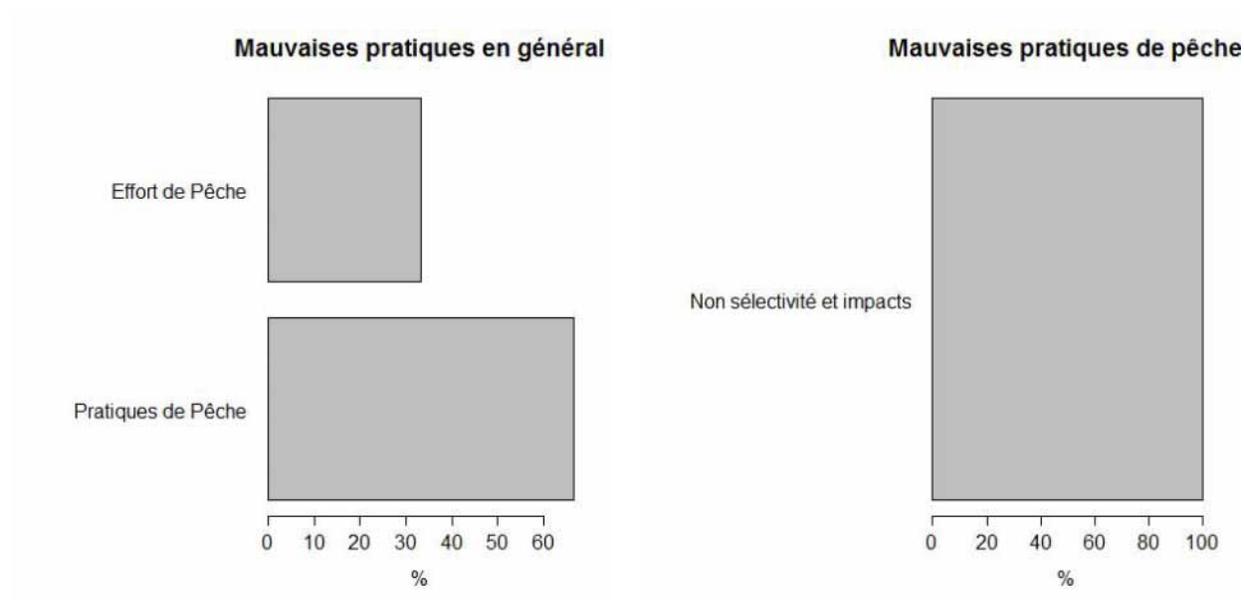
	Prud'homie du Barcarès	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs ayant déclaré faire face à des contraintes particulières (%)	89	85



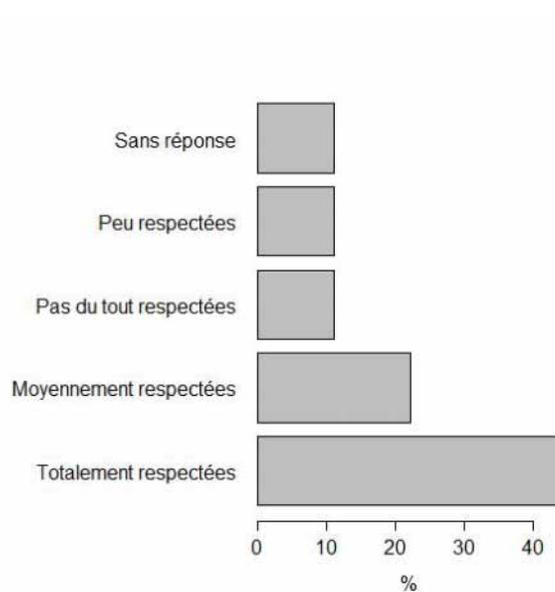
7.7 Bonnes pratiques



7.8 Mauvaises pratiques

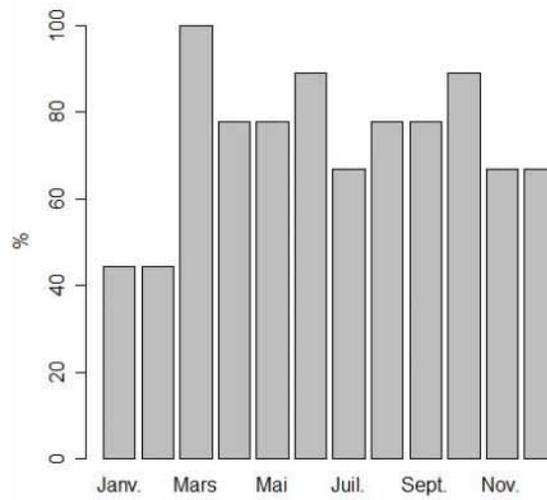


7.9 Respect des règles concernant l'effort de pêche individuel



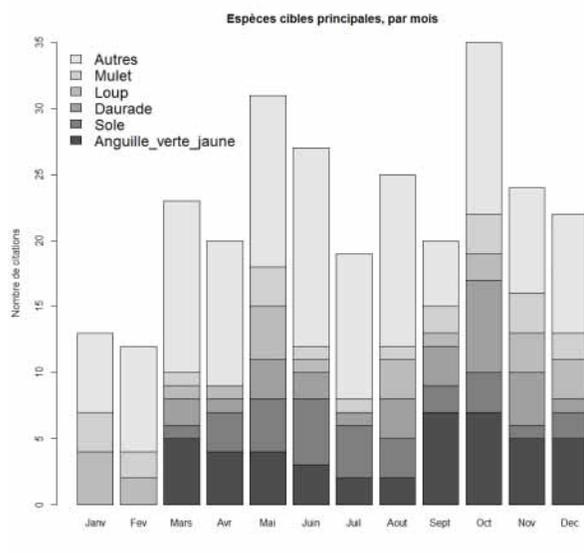
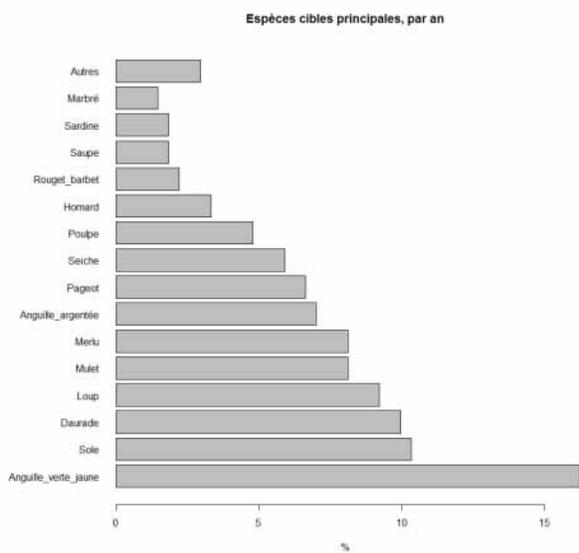
8 Activité et calendrier de pêche

8.1 Pourcentage mensuel de pêcheurs actifs

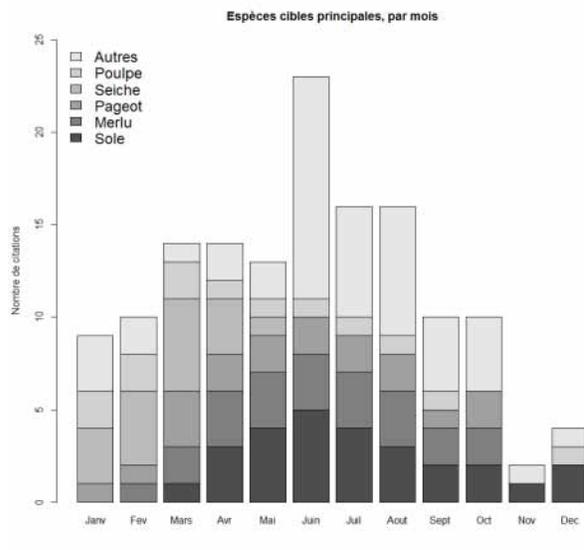
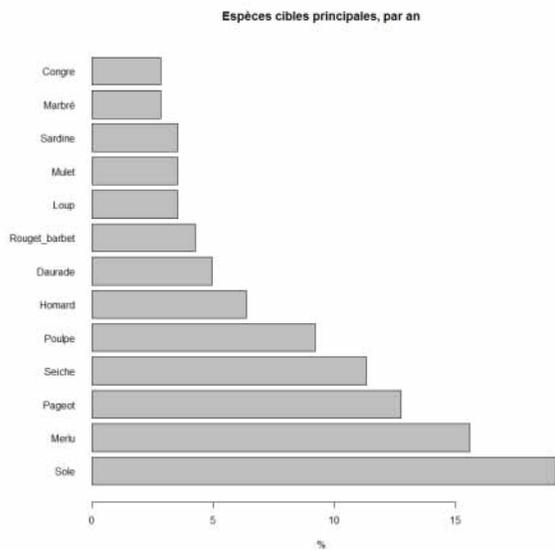


8.2 Espèces ciblées

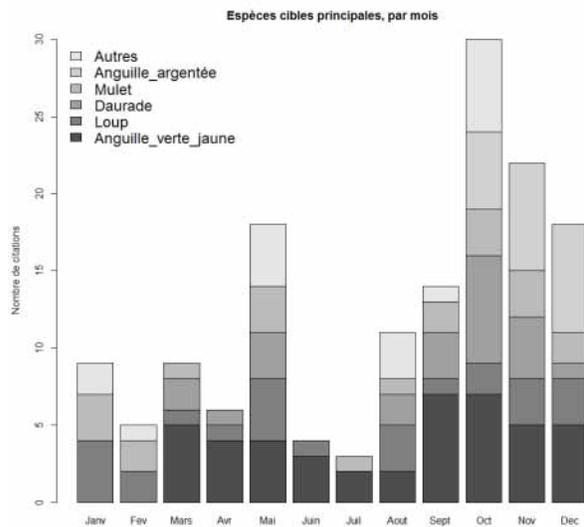
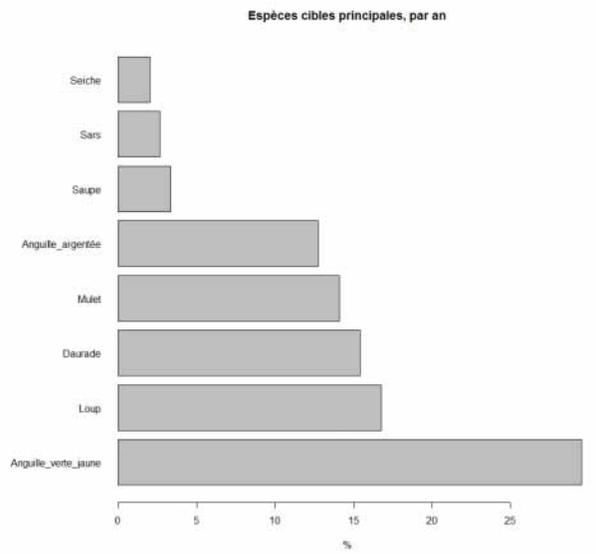
Tous milieux



Mer

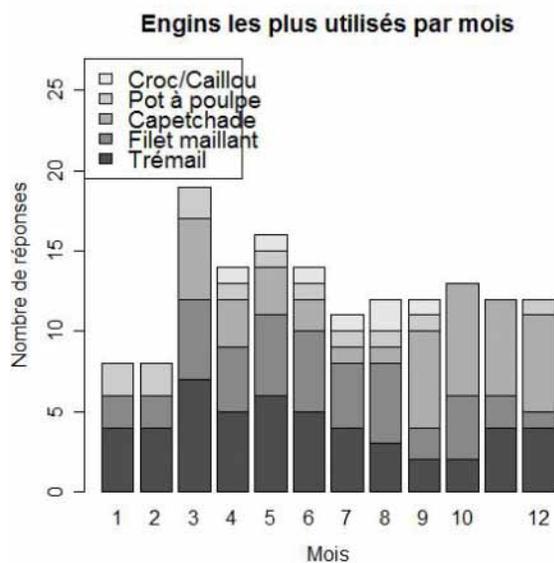
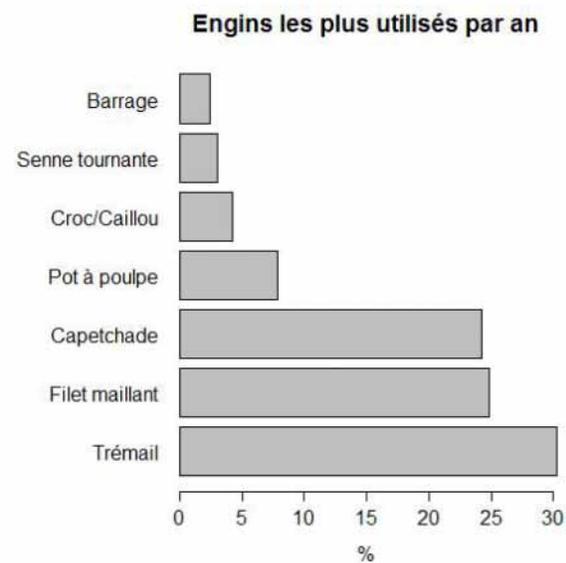


Étang

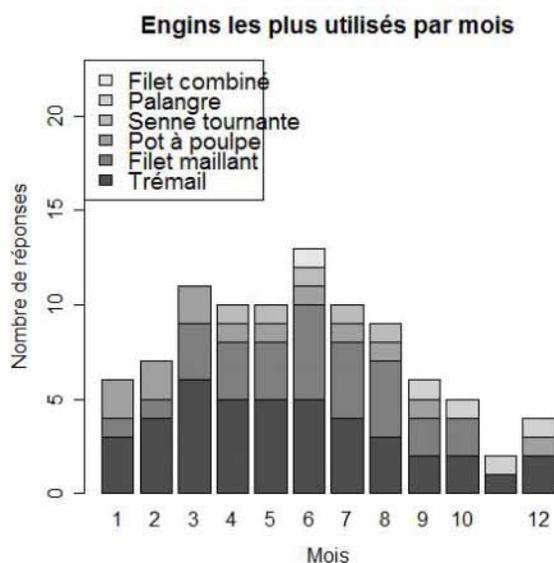
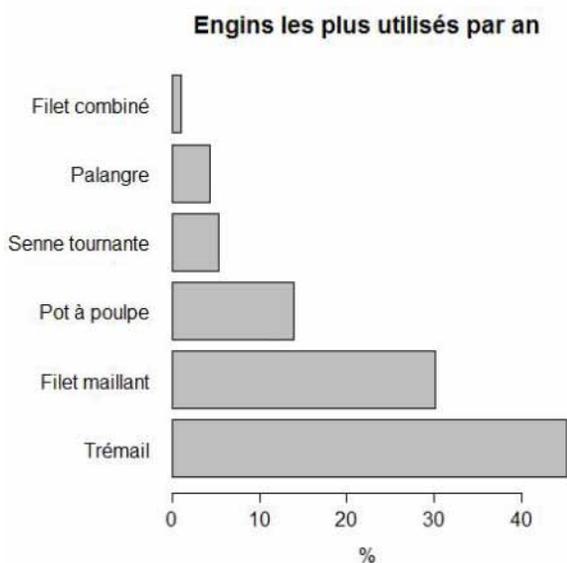


8.3 Techniques de pêche

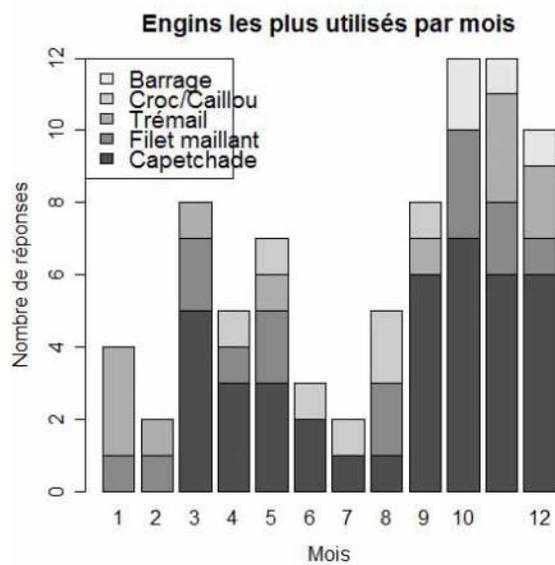
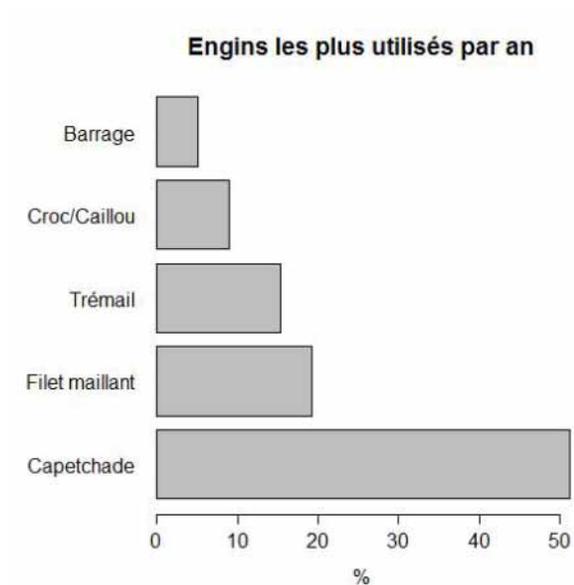
Tous milieux



Mer



Étang



5.6.4 Fiche prud'homie de Bouzigues

Prud'homie de Bouzigues

1 Échantillon

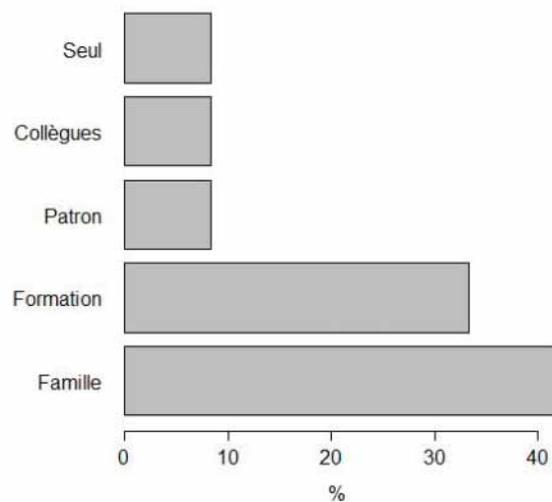
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
9	20	45

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age et origine

	Prud'homie de Bouzigues	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	43 ans	43 ans
Age moyen d'entrée dans la pêche	19 ans	23 ans
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	25 ans	26 ans
Originaire du milieu pêcheur (%)	67	67

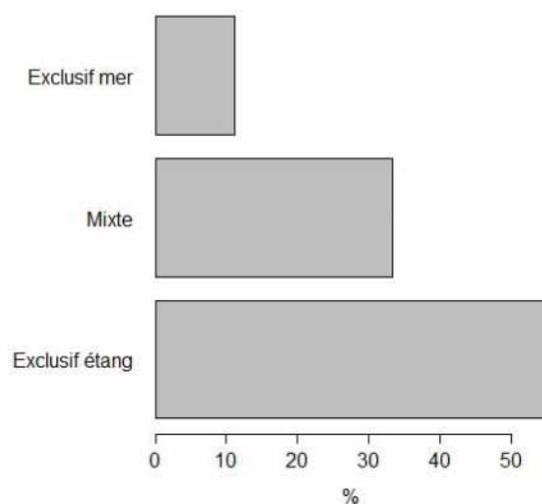
2.2 Mode d'apprentissage du métier



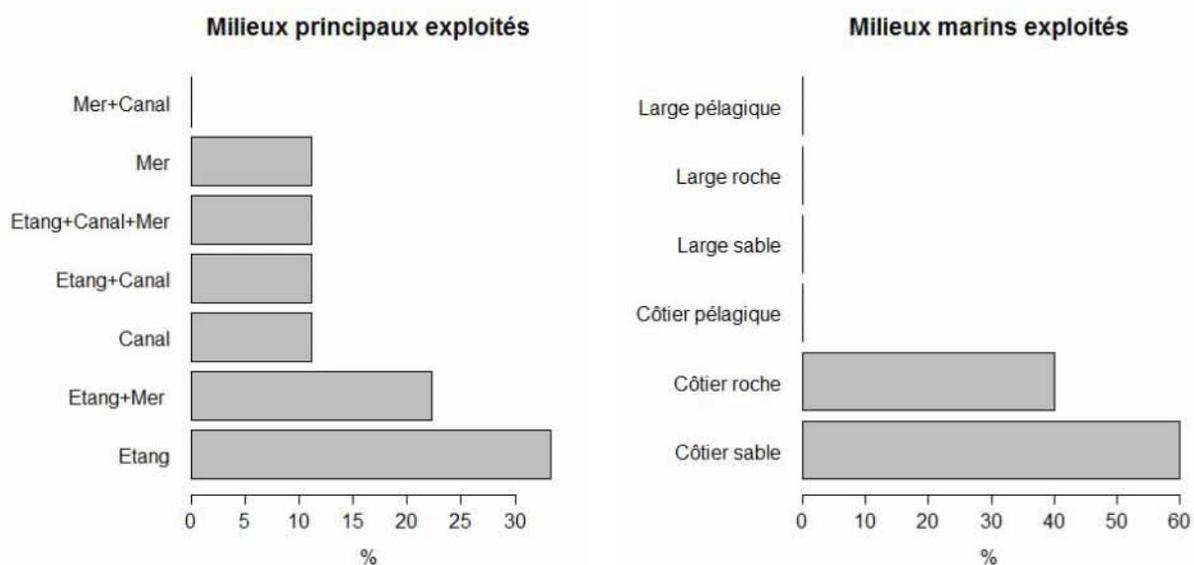
2.3 Formation

	Prud'homie de Bouzigues	Région Languedoc-Roussillon
Pourcentage de patrons pêcheurs "capacitaires"	22 %	65 %

2.4 Spécialisation des patrons pêcheurs par milieu



2.5 Milieux exploités



2.6 Autres activités professionnelles

3 Embarcations

	Prud'homie de xxx	Région Languedoc-Roussillon
Jauge moyenne autorisée par patron pêcheur (tx)	2,5	3,6
Jauge totale autorisée dans la prud'homie ou la région -extrapolation- (tx)	51	1530
Puissance moyenne autorisée par patron (kwa)	54	89
Puissance totale autorisée par prud'homie ou dans la région -extrapolation- (kwa)	1084	37825
Puissance moyenne déclarée par patron (cv)	76	124
Puissance déclarée extrapolée dans la prud'homie ou la région (cv)	1522	52762
Nombre moyen d'embarcations par patron	1,1	1,3
Valeur moyenne des embarcations par patron (1000 €)	25,5	62.68

4 Autres personnes employées

	Prud'homie de xxxx	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen d'autres personnes employées par patron-pêcheur	0,2	0.58
Nombre d'autres personnes employées extrapolé à la prud'homie ou à la région	9	246

5 Engins de pêche disponibles

5.1 En Mer

Engin	Prud'homie de Bouzigues			Région Languedoc-Roussillon		
	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Filet maillant	11	3000 m	6,6 km	60	5179 m	1320 km
Filet trémail	11	333 m	0,7 km	58	4260 m	1050 km
Filet combiné (maillant + trémail)	0	—	—	18	1746 m	133 km
Palangre	11	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)	29	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)
		140	0,3		868	107
Nasses	11	Nb moyen nasses	Nb nasses extrapolé (en milliers)	30	Nb moyen nasses	Nasses extrapolé (en milliers)
		10	0,022		140	18
Senne tournante	0	0	0	9	—	—
Senne de plage	0	—	—	2	—	—
Pots à poulpe	11	—	—	24	—	—
Ligne de traîne	0	—	—	3	—	—
Ligne à main	0	—	—	1	—	—
Barre à escargots	0	—	—	4	—	—
Drague	0	—	—	2	—	—
Tellinière	0	—	—	9	—	—
Plongée	44	—	—	7	—	—

5.2 En étang

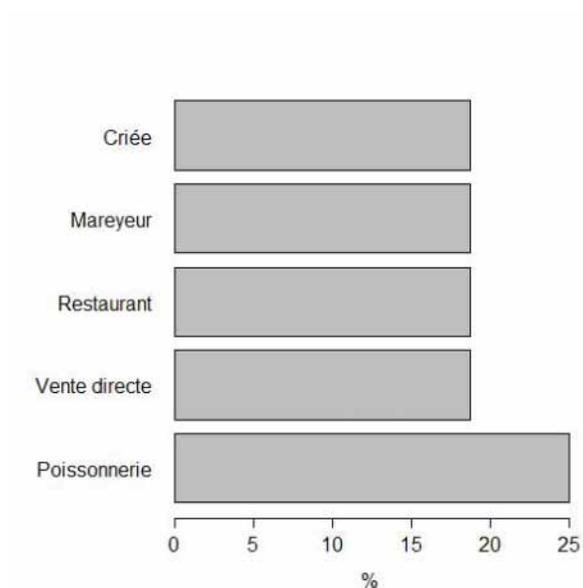
	Prud'homie de Bouzigues	Nb extrapolé	Région Languedoc-Roussillon	Nb extrapolé
Patrons disposant de postes fixes tirés (%)	22	---	42	---
Nombre moyen de postes fixes tirés par patron-pêcheur	5,5	24	4,25	758

Prud'homie de Bouzigues				Région Languedoc-Roussillon		
Engins ou technique de pêche	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Capetchade	22	—	—	46	---	---
Barrage	0	—	—	16	488 m	33 km
Filet maillant dormant	44	1500 m	13,3 km	42	3635 m	648 km
Filet trémail	44	933 m	8,3 km	40	3103 m	527 km
Plongée	66	—	—	19	---	---
Gangui	0	—	—	6	---	---
Drague	33,3	—	—	6	---	---
Arcelière	33,3	—	—	4	---	---
Globe	0	—	—	2	---	---

5.3 Indice de diversité des techniques de pêche

	Prud'homie de Bouzigues	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en mer	1	3,6
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en étang	3	3,3
Nombre moyen de techniques par pêcheur opérant en mer et étang	2,6	3,3

6 Mode de vente des produits de la pêche



7 Perceptions des patrons sur la pêche et les milieux exploités

7.1 Augmentation de l'effort de pêche

Mer

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Bouzigues	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	3
	sans changement	100	62
	multiplié par 1.5	0	17
	multiplié par 2	0	17
	multiplié par 4	0	1

Étang

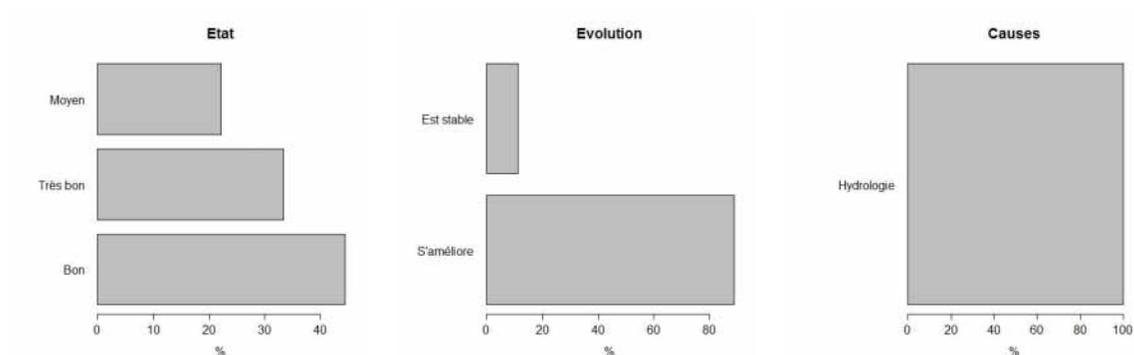
Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Bouzigues	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	4
	sans changement	75	84
	multiplié par 1.5	25	3
	multiplié par 2	0	9
	multiplié par 4	0	0

7.2 Avenir de la pêche

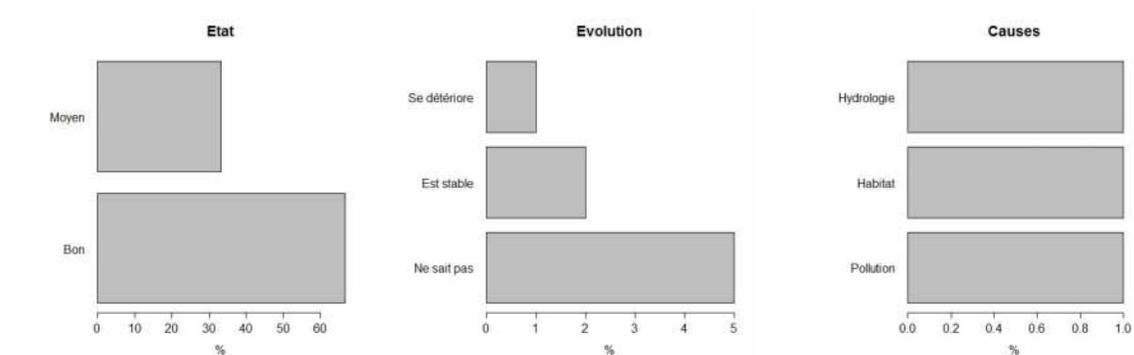
	Prud'homie de Bouzigues	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs souhaitant que leur enfant devienne pêcheur (%)	60	41

7.3 Milieux exploités

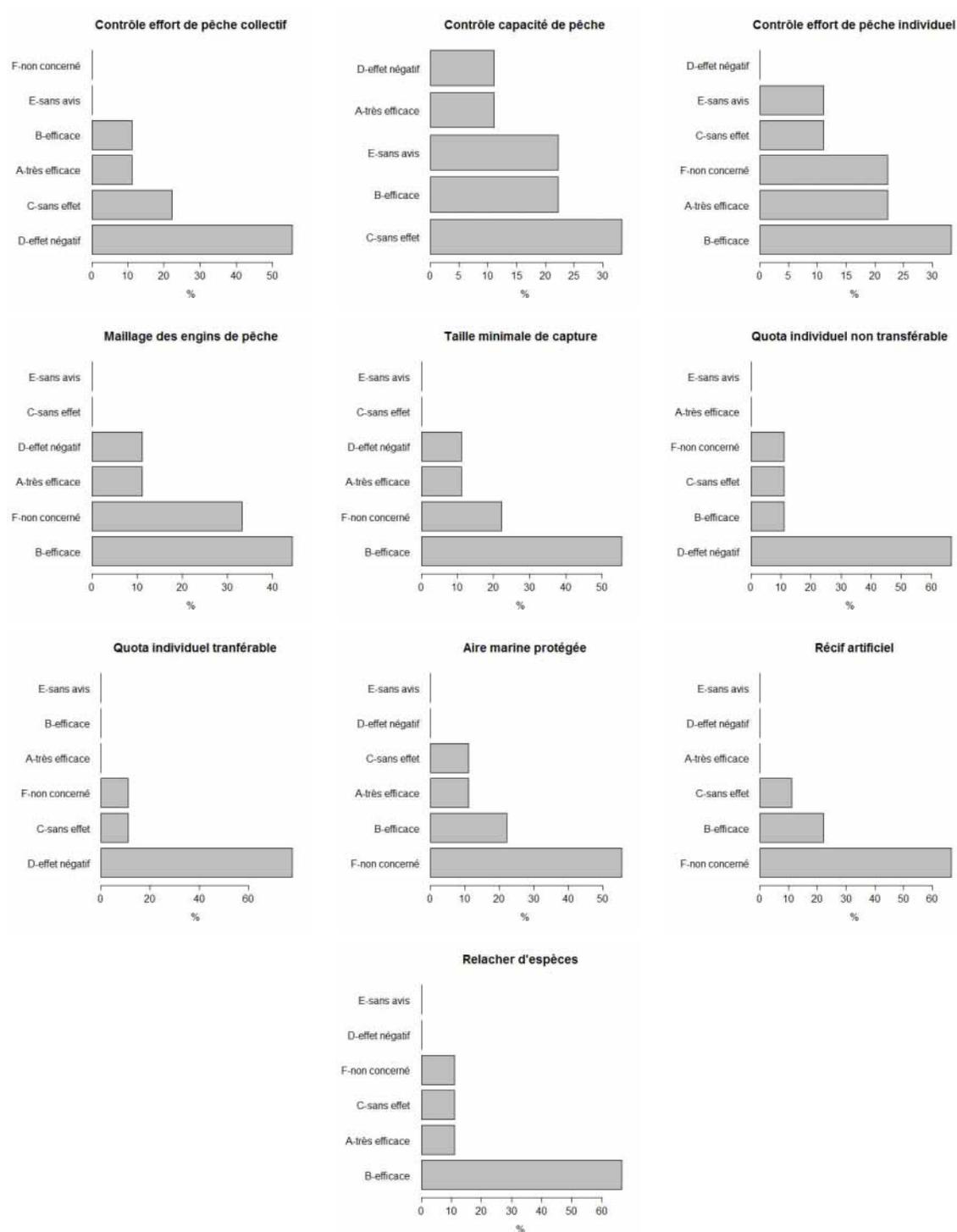
Étang



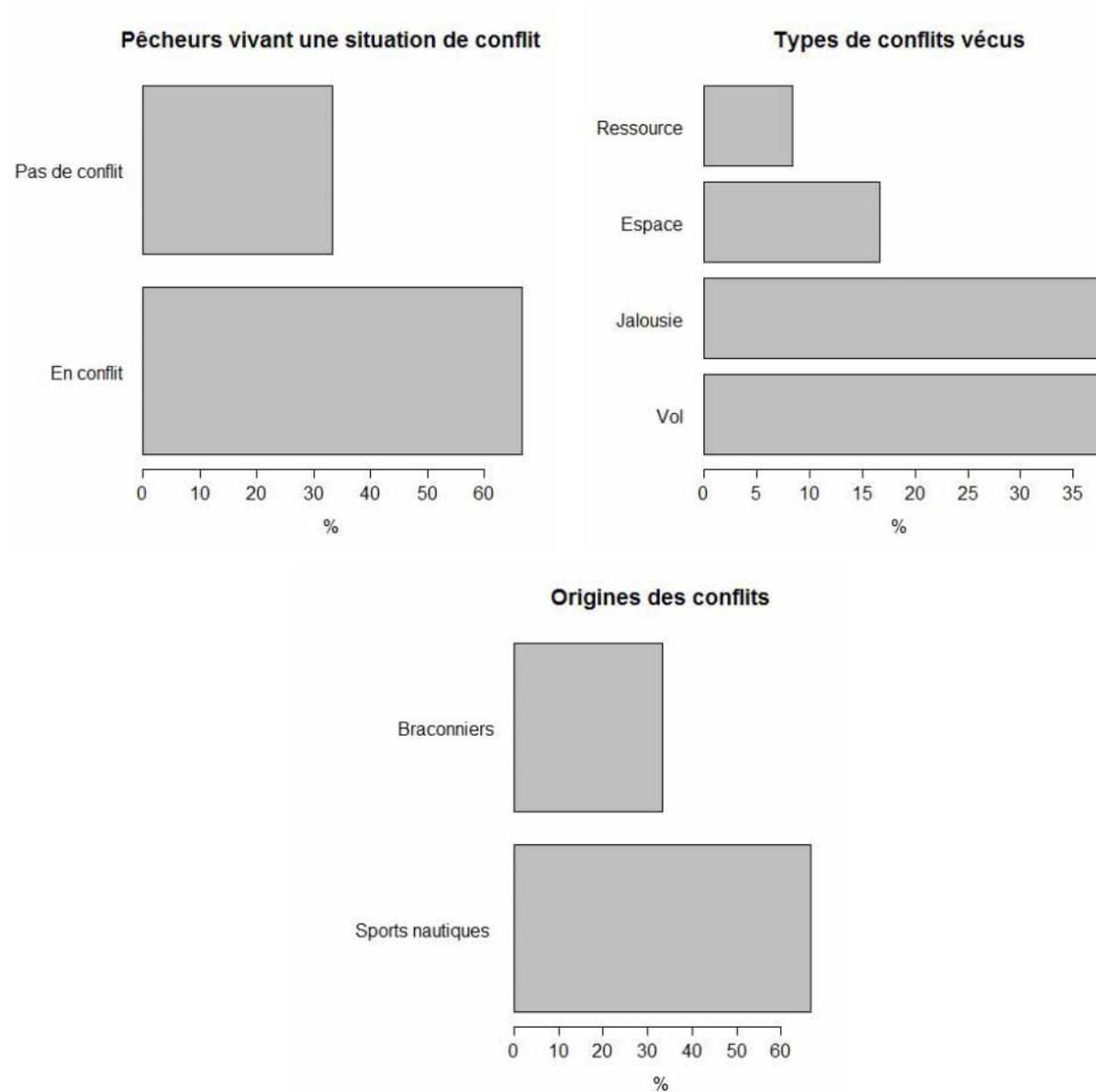
Zone côtière



7.4 Perceptions sur les mesures de gestion

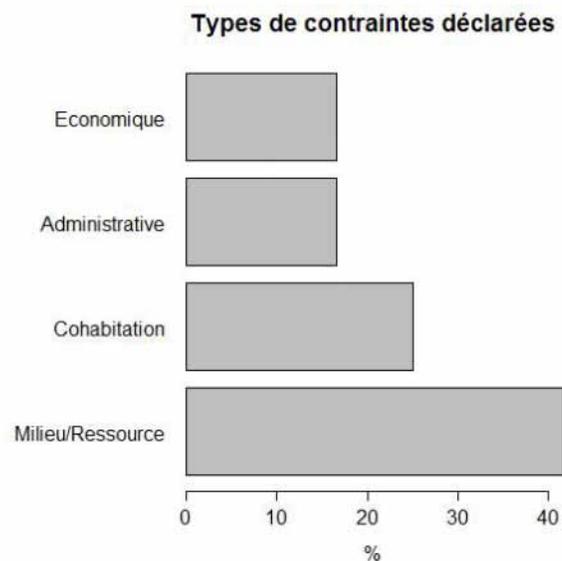


7.5 Perceptions sur les conflits

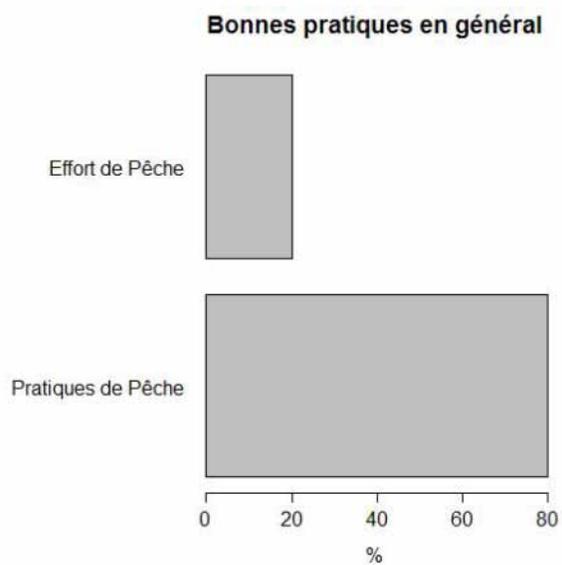
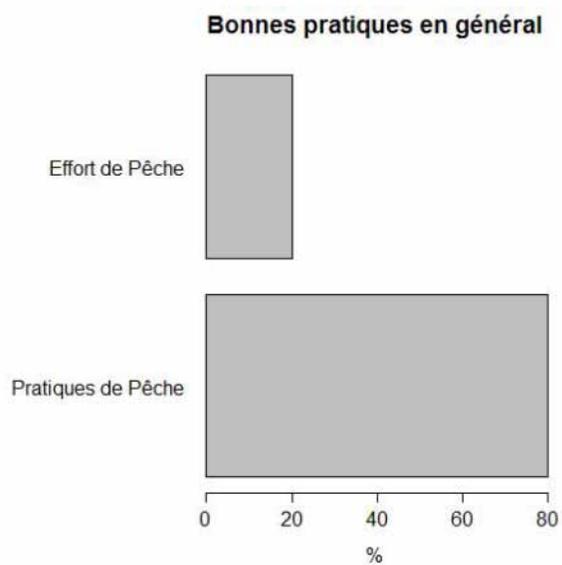


7.6 Contraintes sur l'activité de pêche

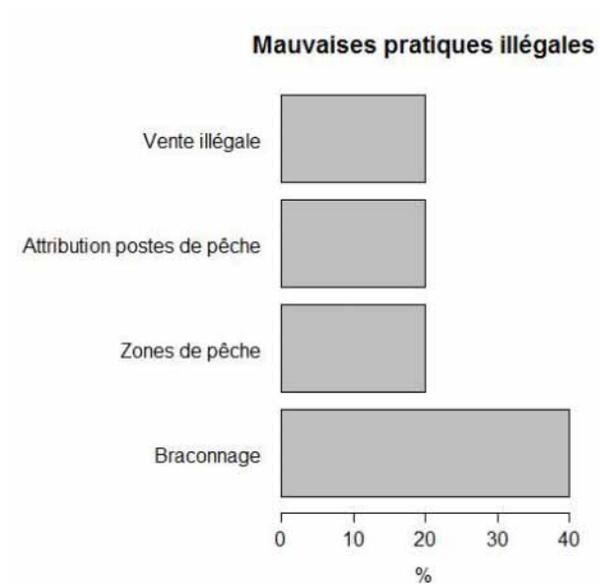
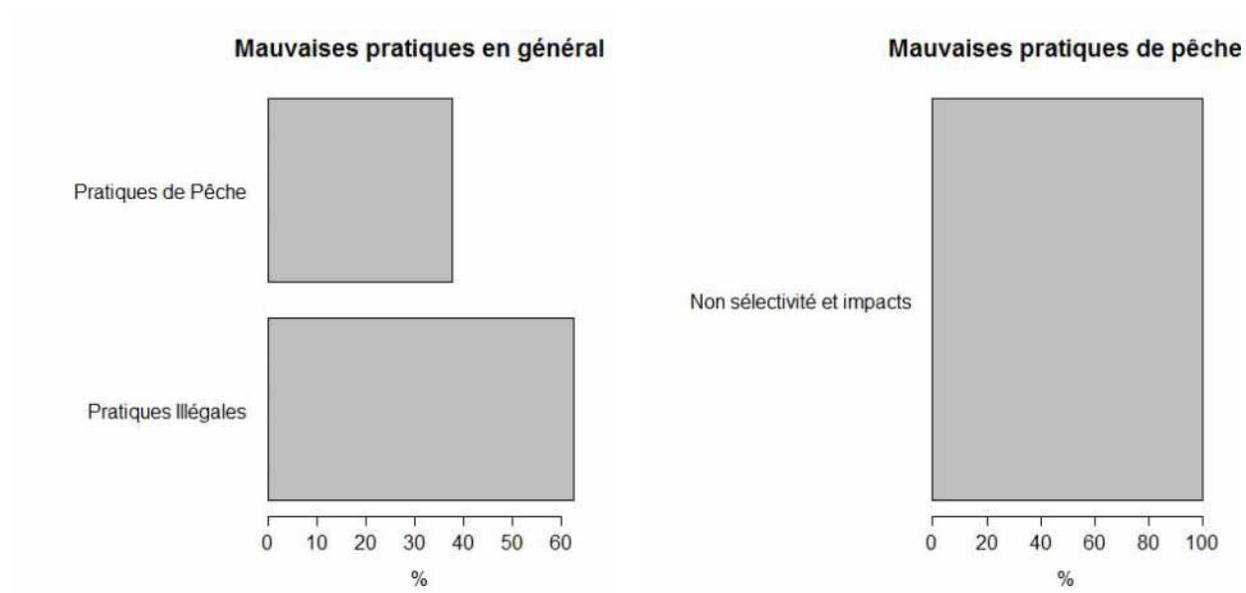
	Prud'homie de Bouzigues	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs ayant déclaré faire face à des contraintes particulières (%)	89	85



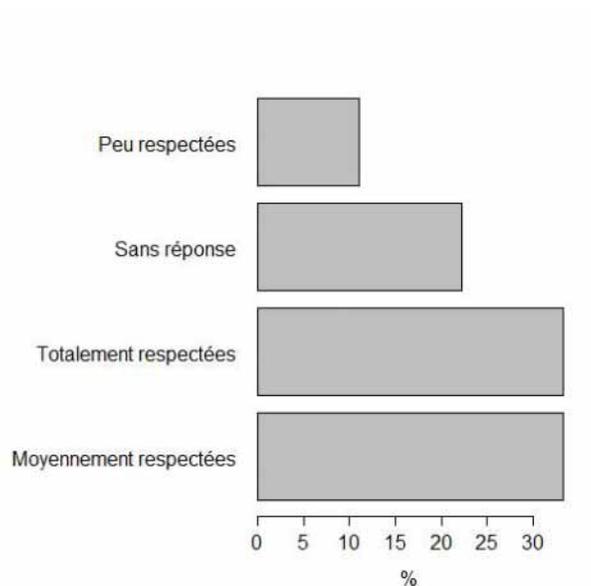
7.7 Bonnes pratiques



7.8 Mauvaises pratiques

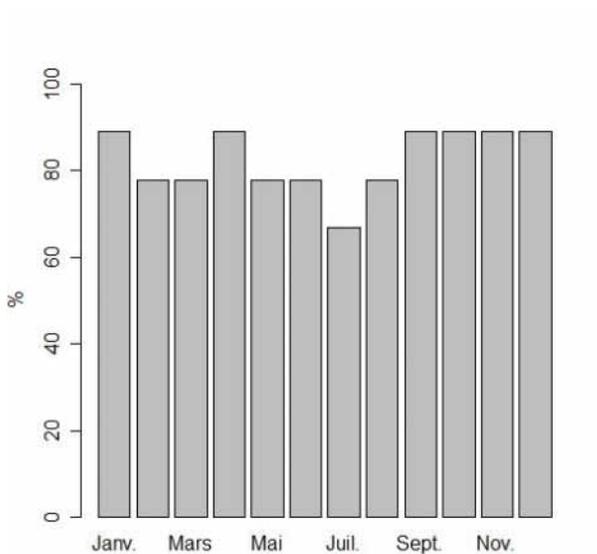


7.9 Respect des règles concernant l'effort de pêche individuel



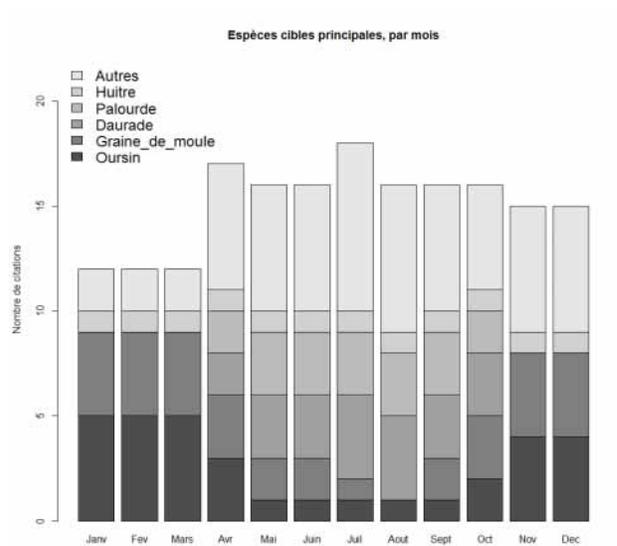
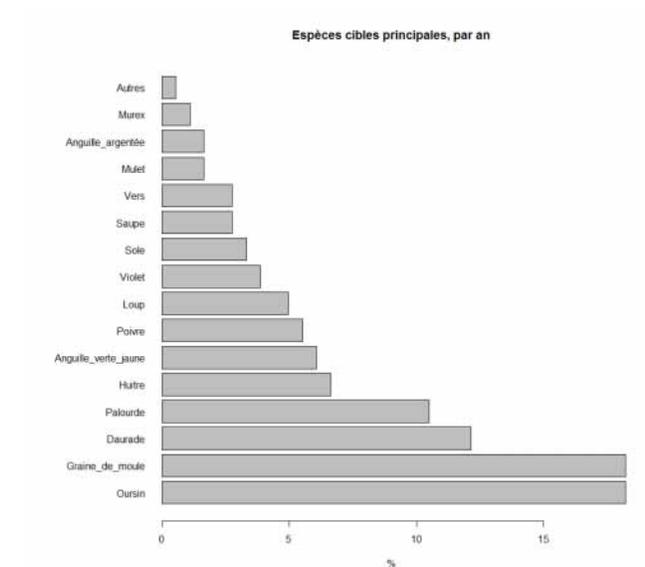
8 Activité et calendrier de pêche

8.1 Pourcentage mensuel de pêcheurs actifs



8.2 Espèces ciblées

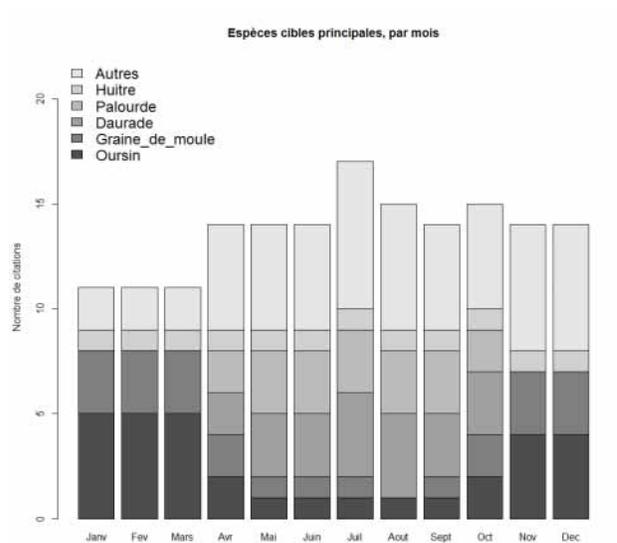
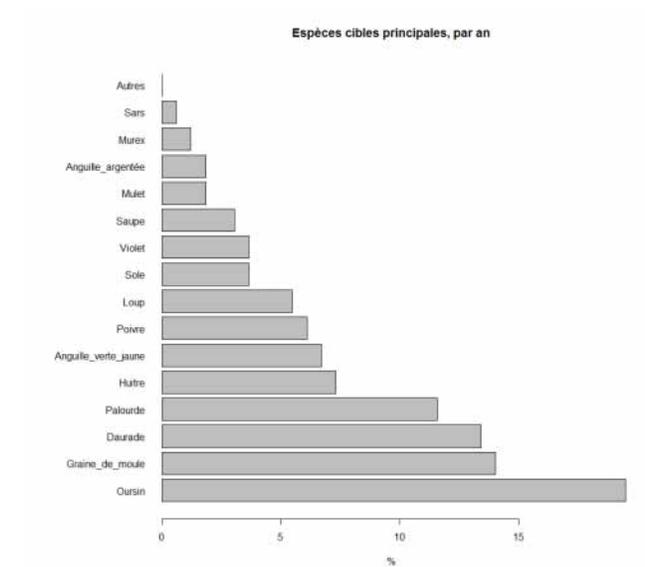
Tous milieux



Mer

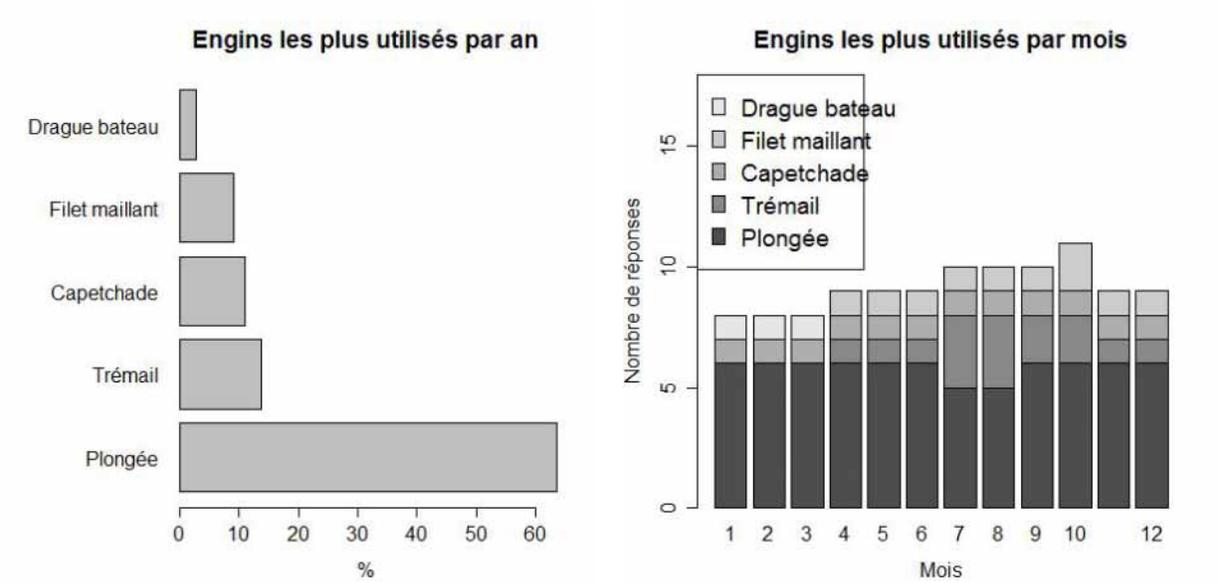
Information non significative

Étang

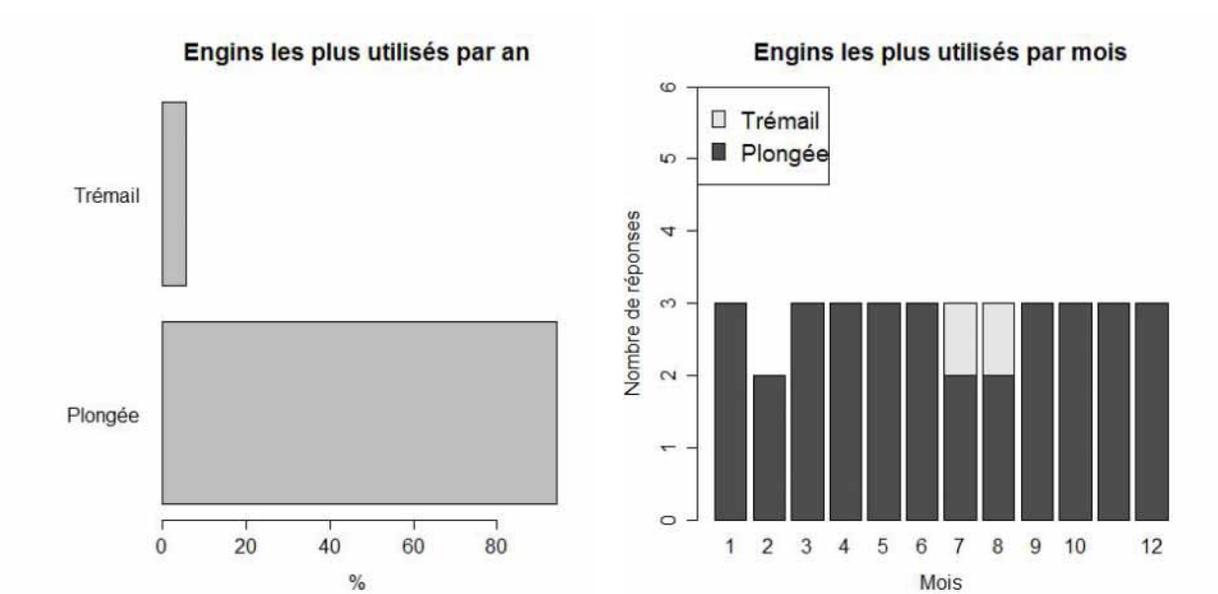


8.3 Techniques de pêche

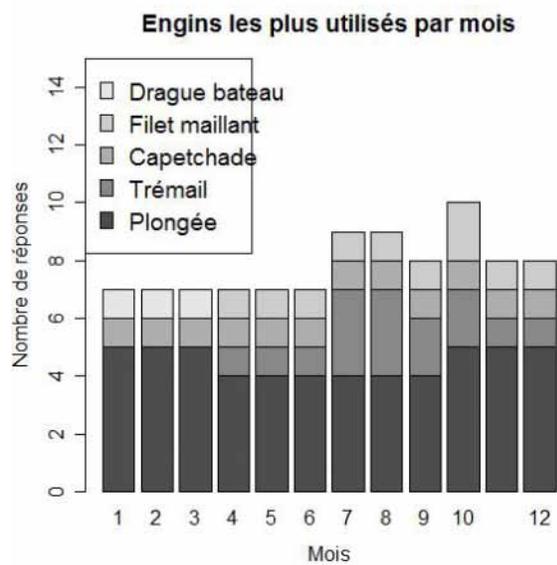
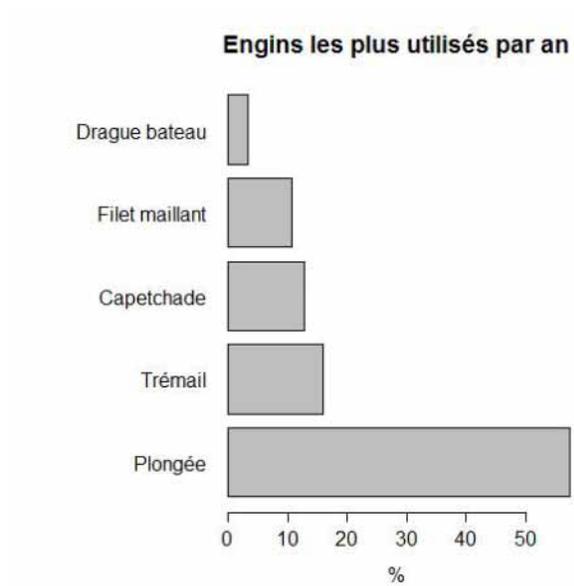
Tous milieux



Mer



Étang



5.6.5 Fiche prud'homie du Grau-du-Roi

Prud'homie du Grau-du-Roi

1 Échantillon

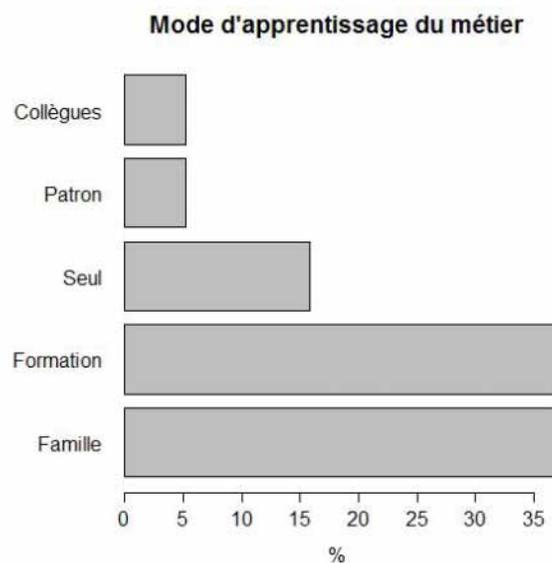
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
13	40	32,5

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age et origine

	Prud'homie de Grau du Roi	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	44 ans	43 ans
Age moyen d'entrée dans la pêche	25 ans	23 ans
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	27 ans	26 ans
Originaire du milieu pêcheur (%)	53	67

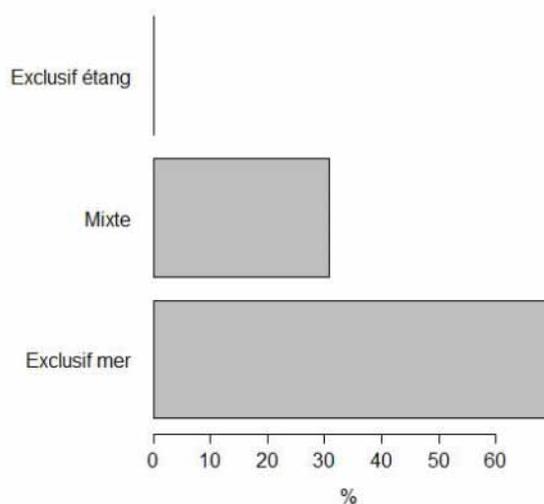
2.2 Mode d'apprentissage du métier



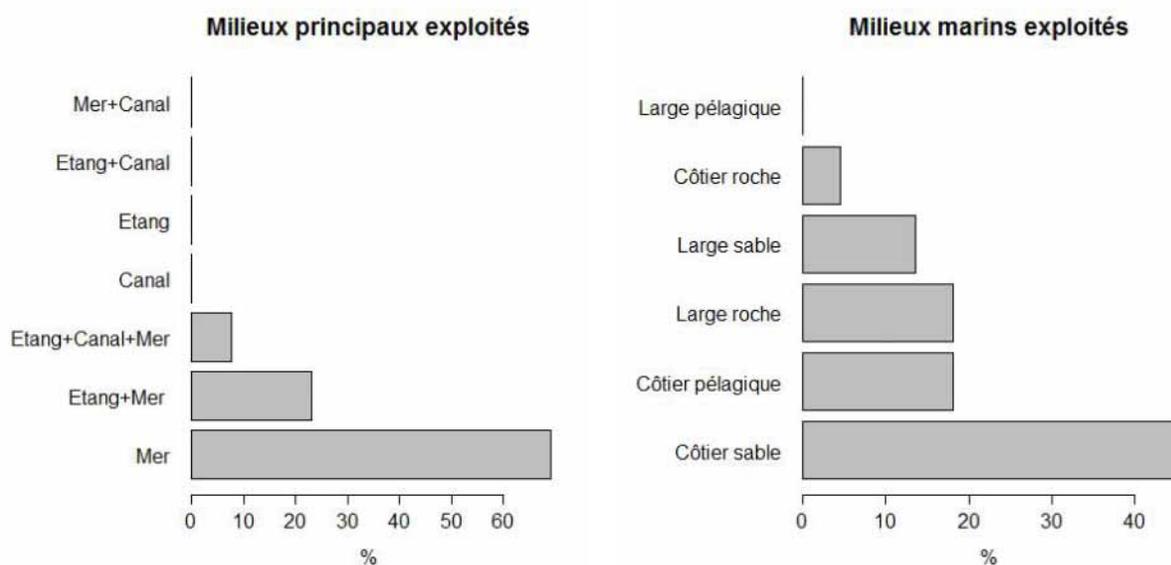
2.3 Formation

	Prud'homie de Grau du Roi	Région Languedoc-Roussillon
Pourcentage de patrons pêcheurs "capacitaires"	84	65

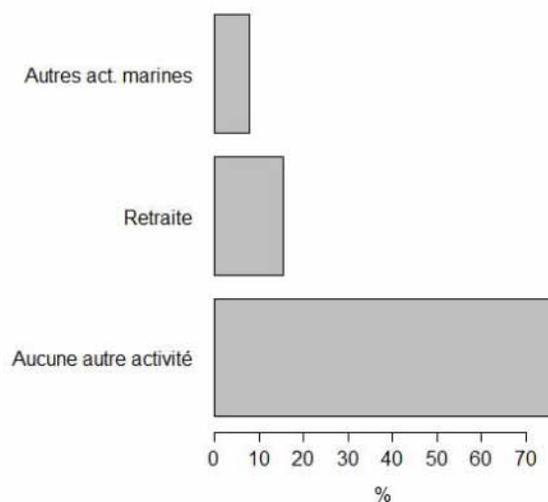
2.4 Spécialisation des patrons pêcheurs par milieu



2.5 Milieux exploités



2.6 Autres activités professionnelles



3 Embarcations

	Prud'homie de Grau du Roi	Région Languedoc-Roussillon
Jauge moyenne autorisée par patron pêcheur (tx)	3,8	3,6
Jauge totale autorisée dans la prud'homie ou la région -extrapolation- (tx)	153	1530
Puissance moyenne autorisée par patron (kwa)	107	89
Puissance totale autorisée par prud'homie ou dans la région -extrapolation- (kwa)	4271	37825
Puissance moyenne déclarée par patron (cv)	151	124
Puissance déclarée extrapolée dans la prud'homie ou la région (cv)	6061	52762
Nombre moyen d'embarcations par patron	1,07	1,3
Valeur moyenne des embarcations par patron (1000 €)	97	62.68

4 Autres personnes employées

	Prud'homie de Grau du Roi	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen d'autres personnes employées par patron-pêcheur	0,61	0.58
Nombre d'autres personnes employées extrapolé à la prud'homie ou à la région	25	246

5 Engins de pêche disponibles

5.1 En Mer

Engin	Prud'homie de Grau du Roi			Région Languedoc-Roussillon		
	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Filet maillant	70	4957	137 m	60 km	5179 m	1320 km
Filet trémail	69	4007	110,9 m	58 km	4260 m	1050 km
Filet combiné (maillant + trémail)	23	5000	46 m	18 km	1746 m	133 km
Palangre	31	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)	29	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)
		637	7,8		868	107
Nasses	70	Nb moyen nasses	Nb nasses extrapolé (en milliers)	30	Nb moyen nasses	Nasses extrapolé (en milliers)
		269	7,4		140	18
Senne tournante	23	—	—	9	—	—
Senne de plage	0	—	—	2	—	—
Pots à poulpe	46	—	—	24	—	—
Ligne de traîne	7,6	—	—	3	—	—
Ligne à main	0	—	—	1	—	—
Barre à escargots	15,3	—	—	4	—	—
Drague	0	—	—	2	—	—
Tellinière	23	—	—	9	—	—
Plongée	0	—	—	7	—	—

5.2 En étang

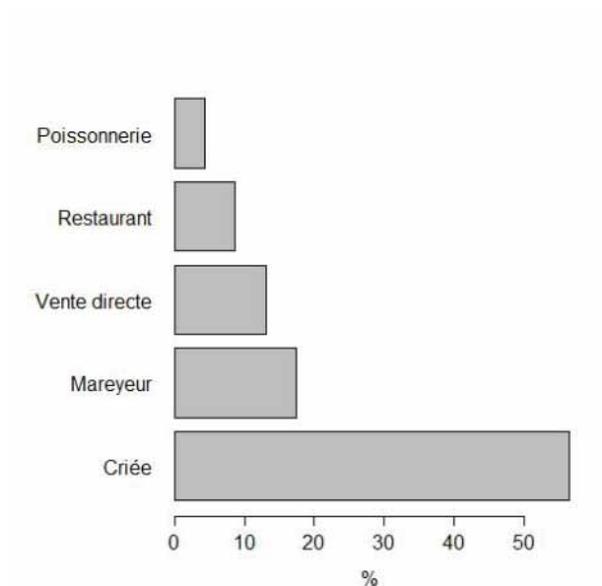
	Prud'homie de Grau du Roi	Nb extrapolé	Région Languedoc-Roussillon	Nb extrapolé
Patrons disposant de postes fixes tirés (%)	15,4	—	42	—
Nombre moyen de postes fixes tirés par patron-pêcheur	5	30,7	4,25	758

Prud'homie de Grau du Roi				Région Languedoc-Roussillon		
Engins ou technique de pêche	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Capetchade	30,8	—	—	46	—	—
Barrage	15,4	105 m	0,64 km	16	488 m	33 km
Filet maillant dormant	23	3666 m	33,8 km	42	3635 m	648 km
Filet trémail	15,4	700 m	4,3 km	40	3103 m	527 km
Plongée	0	—	—	19	—	—
Gangui	7,7	—	—	6	—	—
Drague	0	—	—	6	—	—
Arcelière	0	—	—	4	—	—
Globe	0	—	—	2	—	—

5.3 Indice de diversité des techniques de pêche

	Prud'homie de Grau du Roi	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en mer	4,3	3,6
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en étang	nd	3,3
Nombre moyen de techniques par pêcheur opérant en mer et étang	2,5	3,3

6 Mode de vente des produits de la pêche



7 Perceptions des patrons sur la pêche et les milieux exploités

7.1 Augmentation de l'effort de pêche individuel

Mer

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Grau du Roi	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	3
	sans changement	69	62
	multiplié par 1.5	23	17
	multiplié par 2	0	17
	multiplié par 4	8	1

Étang

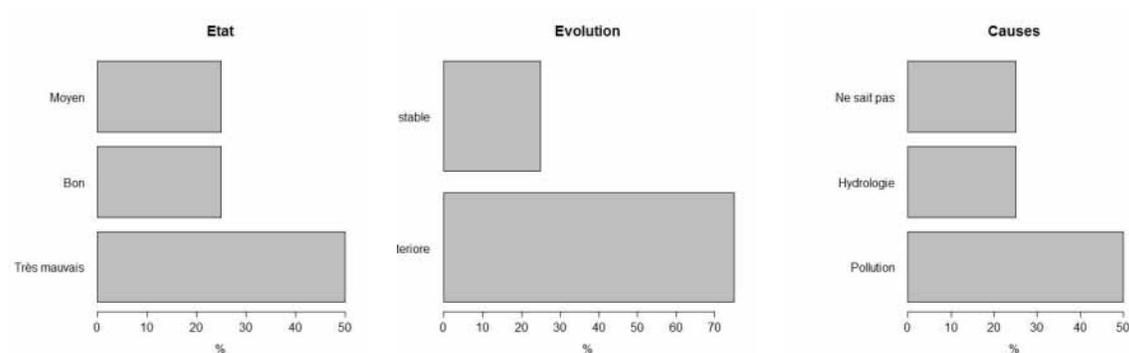
Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Grau du Roi	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	4
	sans changement	60	84
	multiplié par 1.5	0	3
	multiplié par 2	40	9
	multiplié par 4	0	0

7.2 Avenir de la pêche

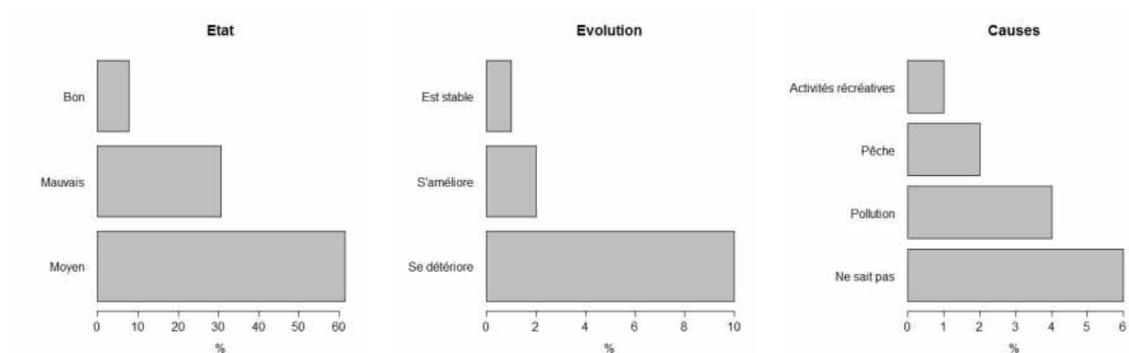
	Prud'homie de Grau du Roi	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs souhaitant que leur enfant devienne pêcheur (%)	33	41

7.3 Milieux exploités

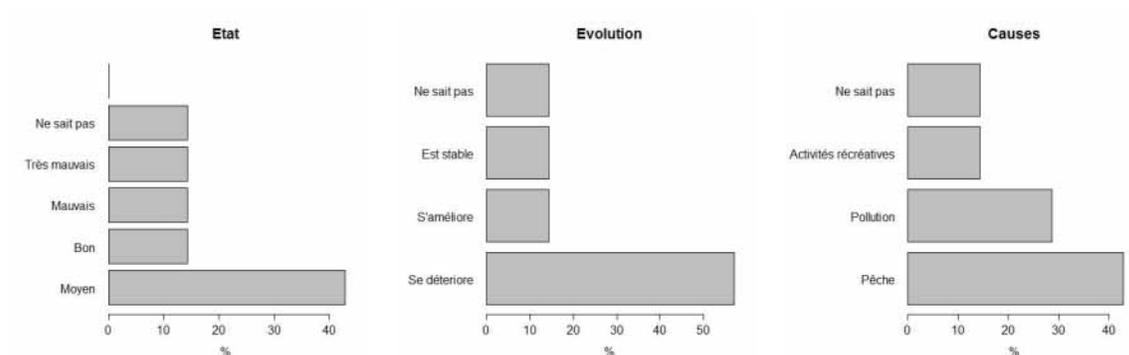
Étang



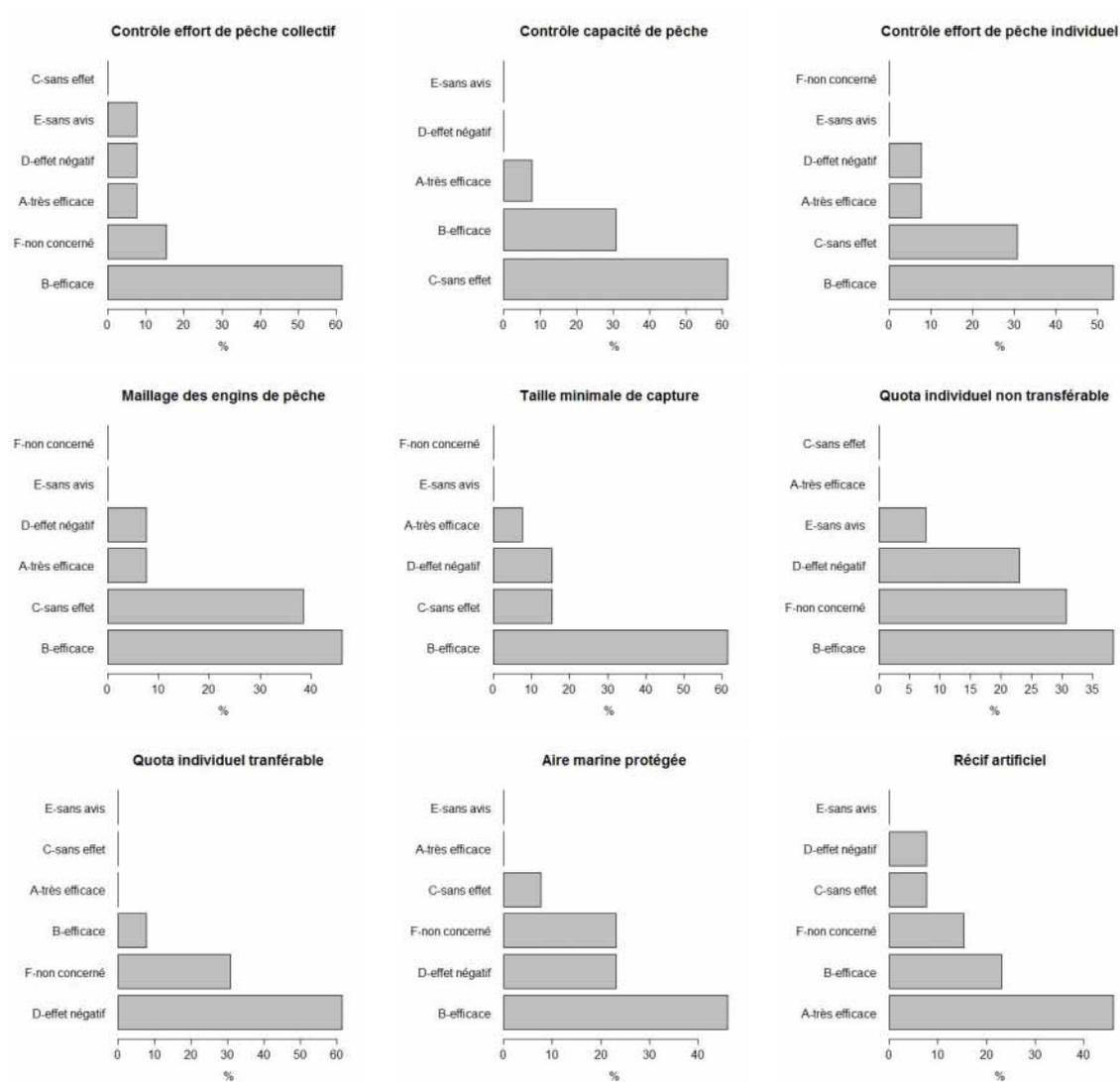
Zone côtière



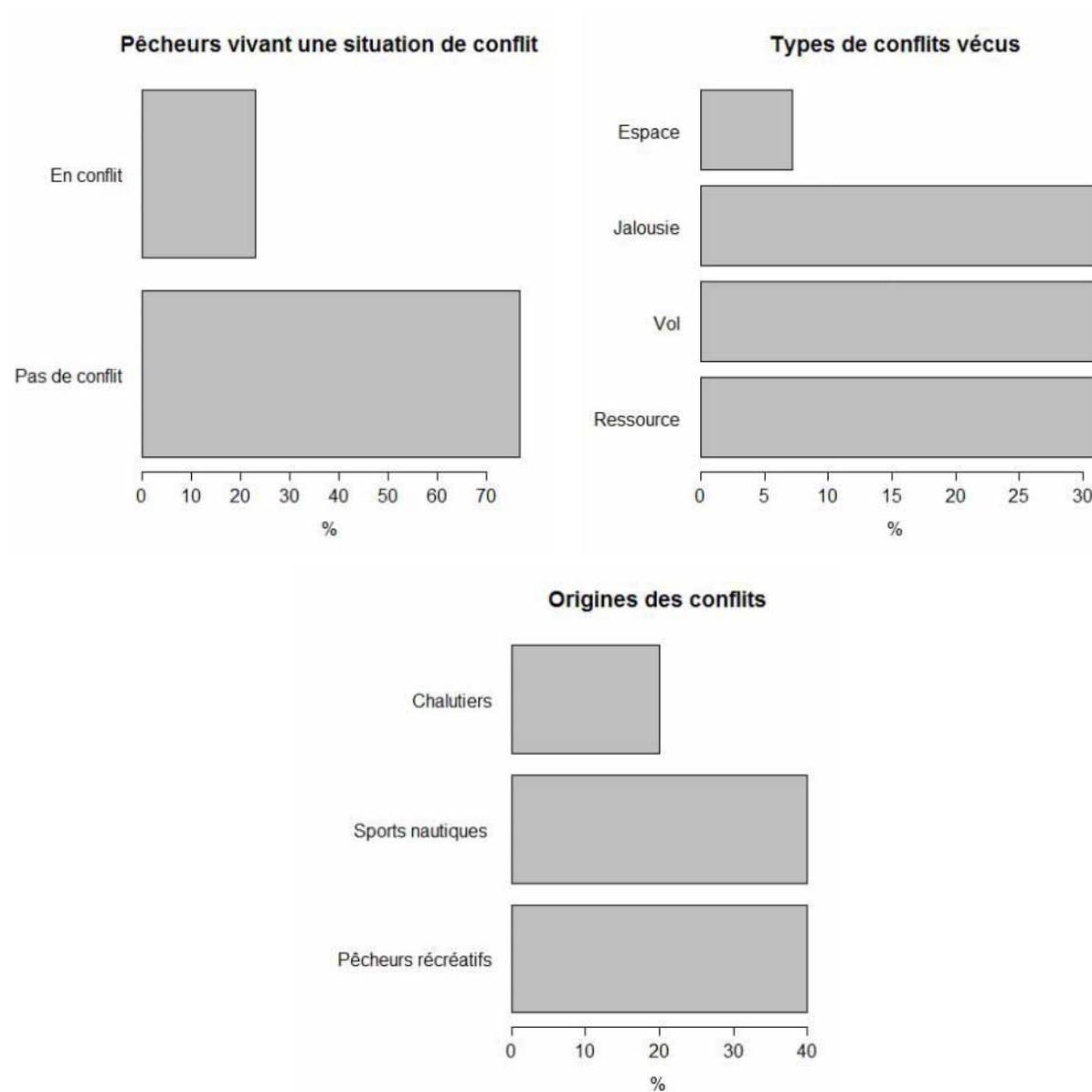
Zone du large



7.4 Perceptions sur les mesures de gestion

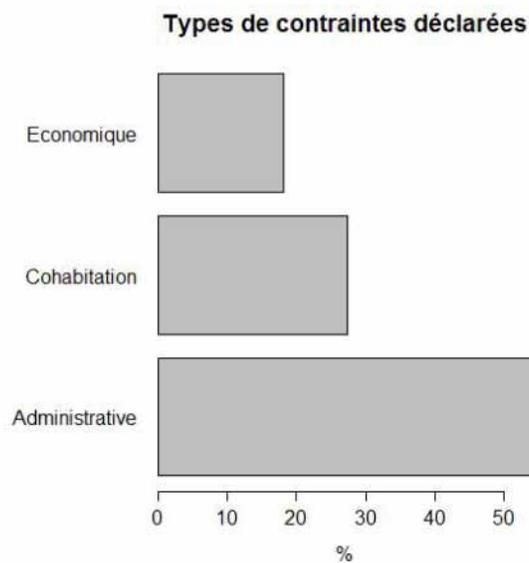


7.5 Perceptions sur les conflits

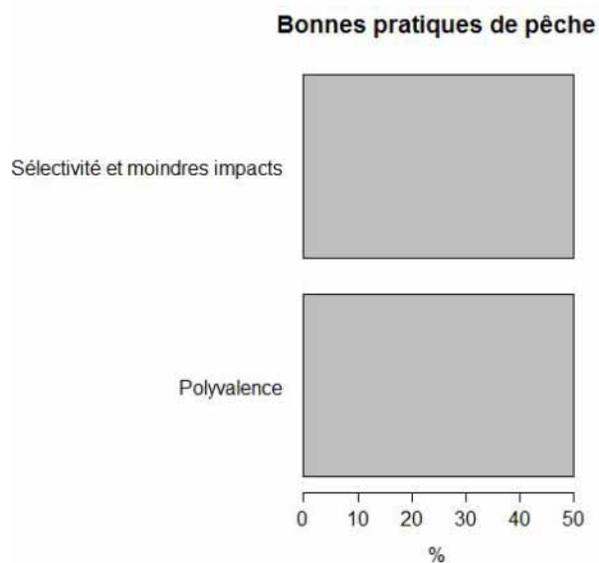
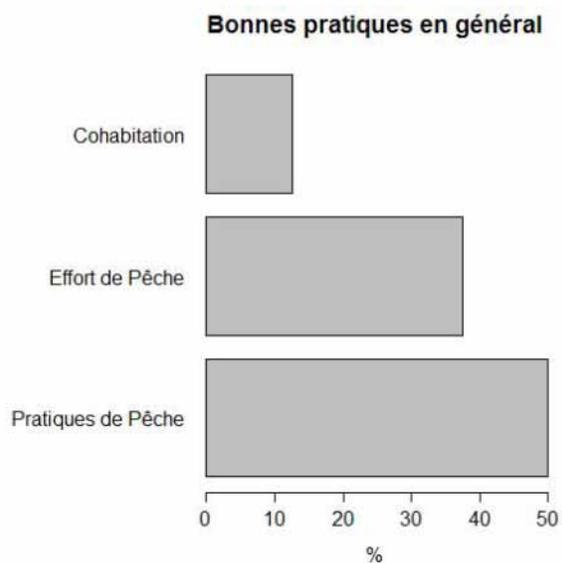


7.6 Contraintes sur l'activité de pêche

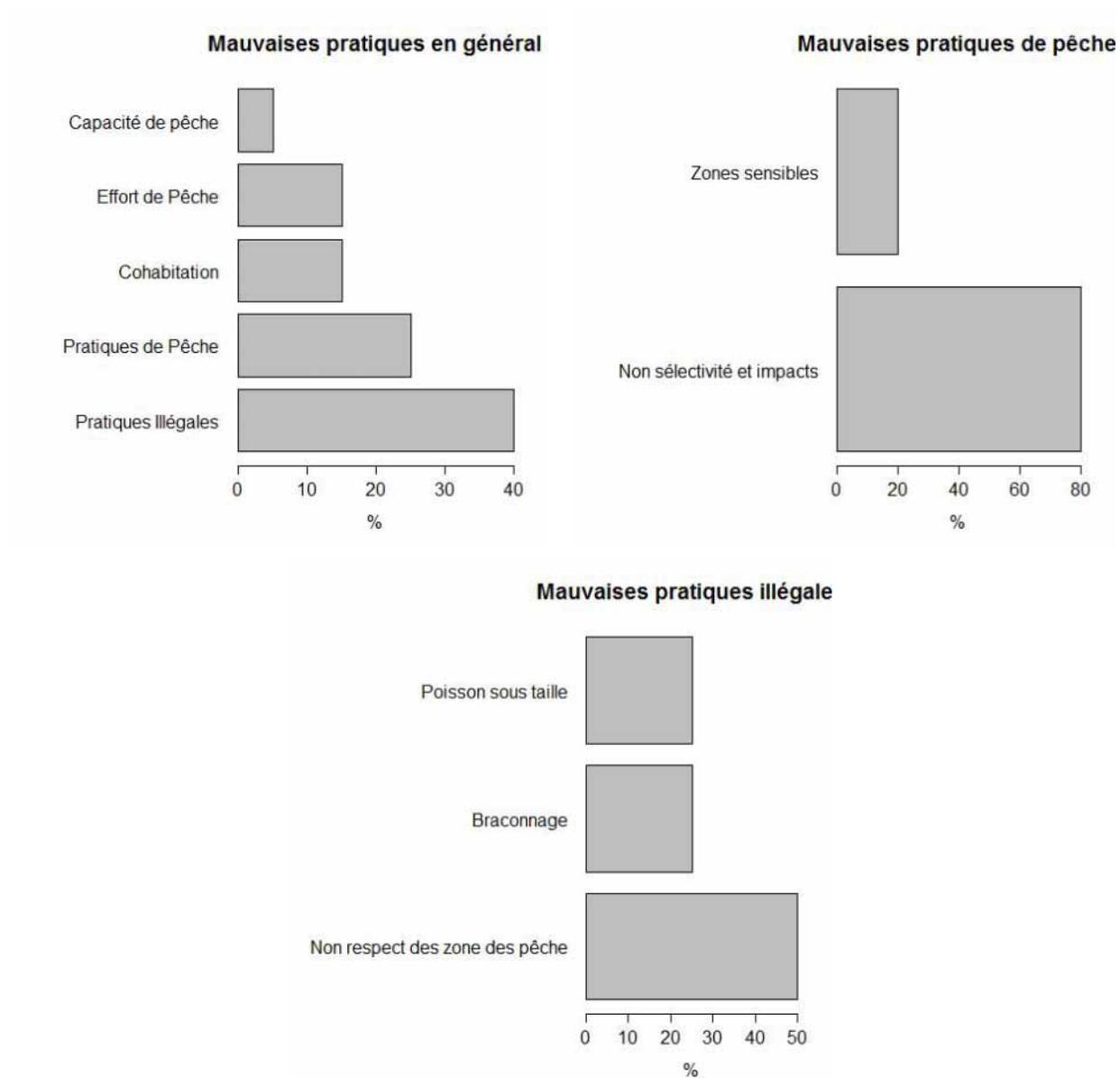
	Prud'homie du Grau du Roi	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs ayant déclaré faire face à des contraintes particulières (%)	62	85



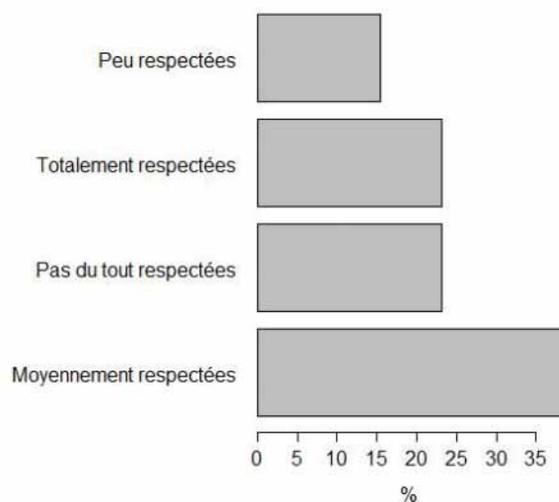
7.7 Bonnes pratiques



7.8 Mauvaises pratiques

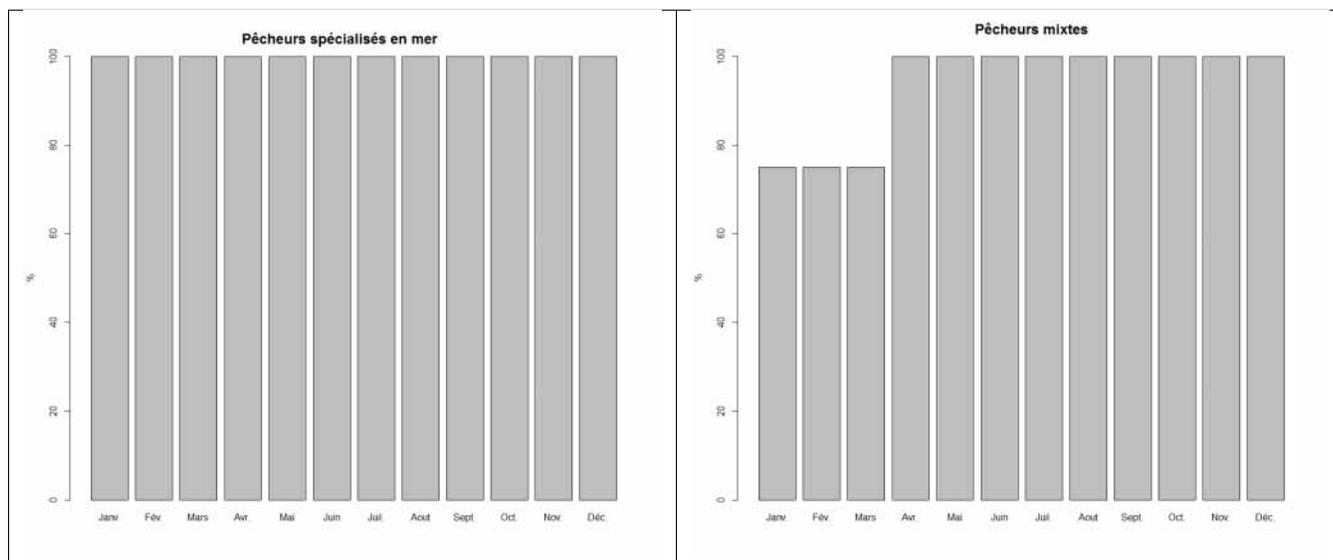


7.9 Respect des règles concernant l'effort de pêche individuel



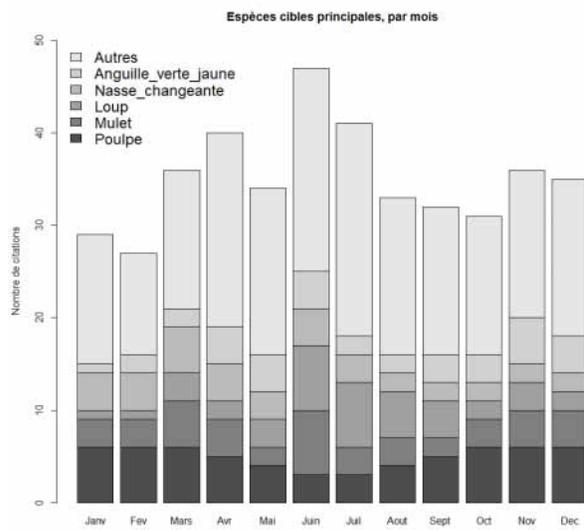
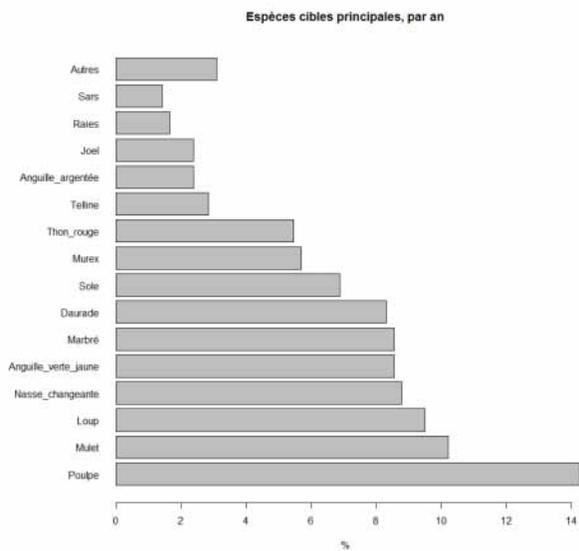
8 Activité et calendrier de pêche

8.1 Pourcentage mensuel de pêcheurs actifs

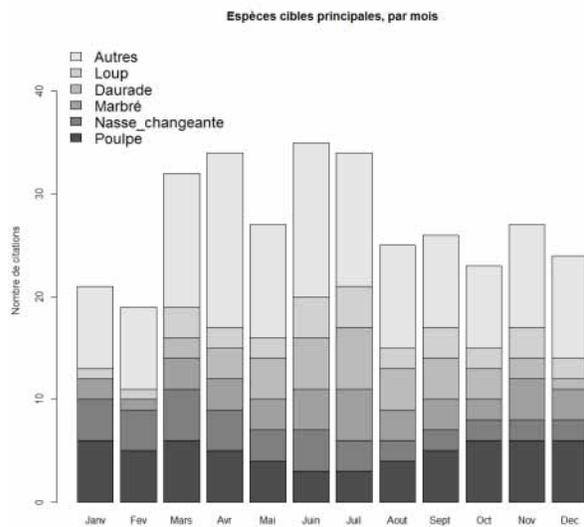
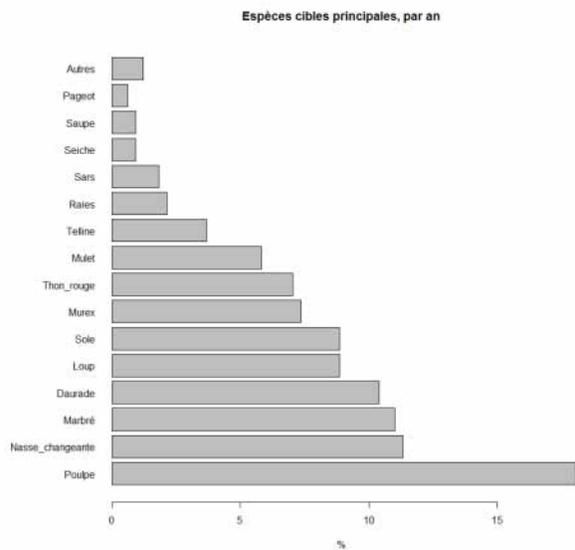


8.2 Espèces ciblées

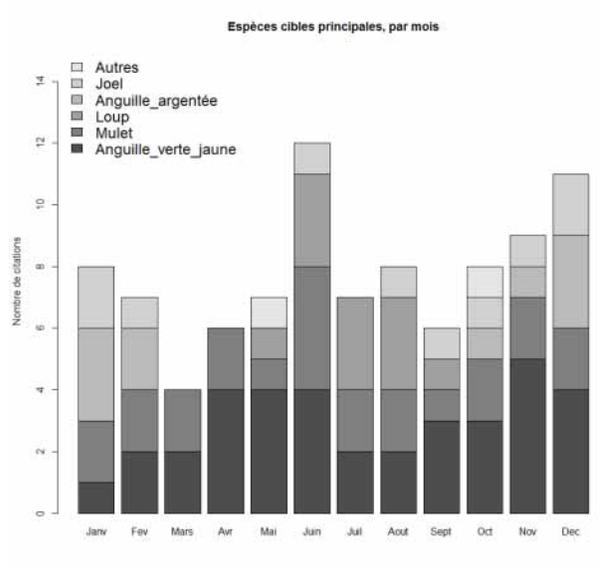
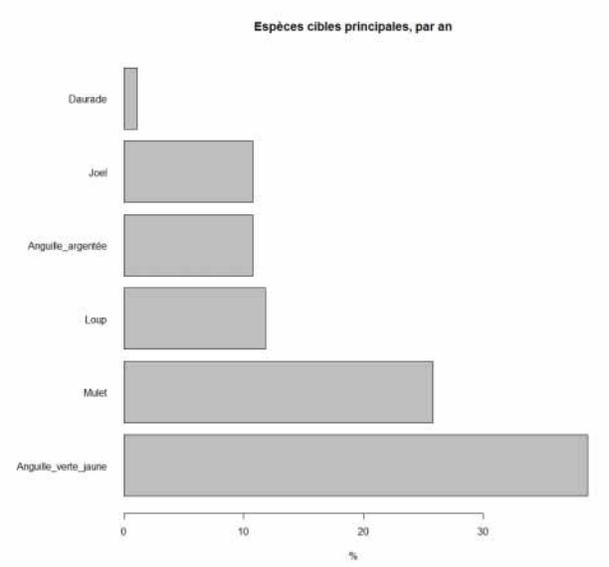
Tous milieux



Mer

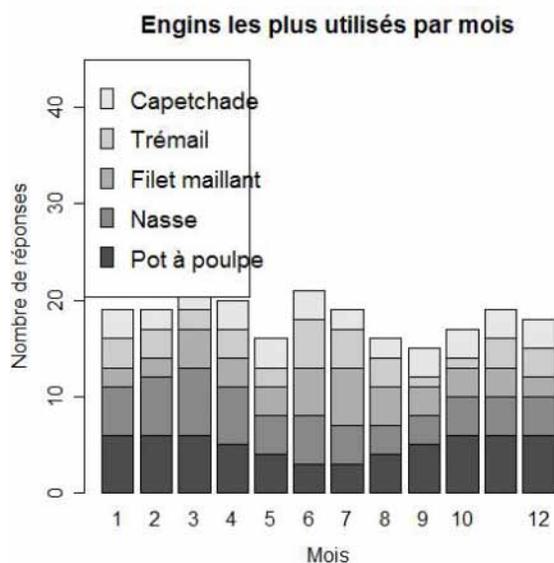
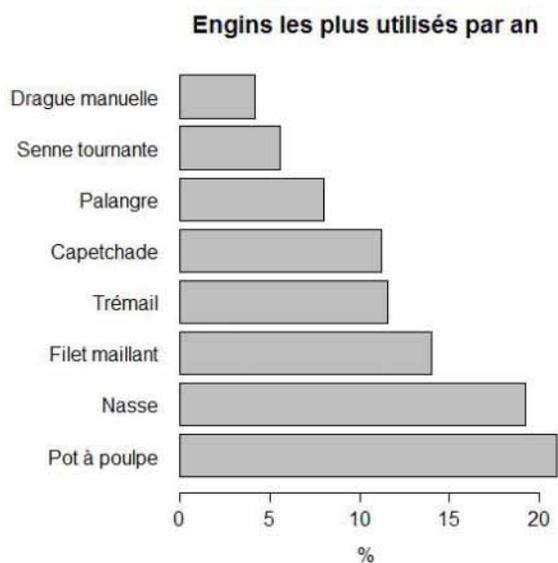


Etang

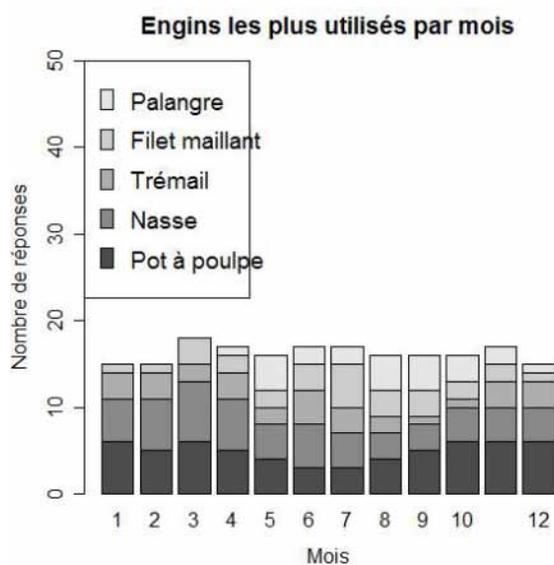
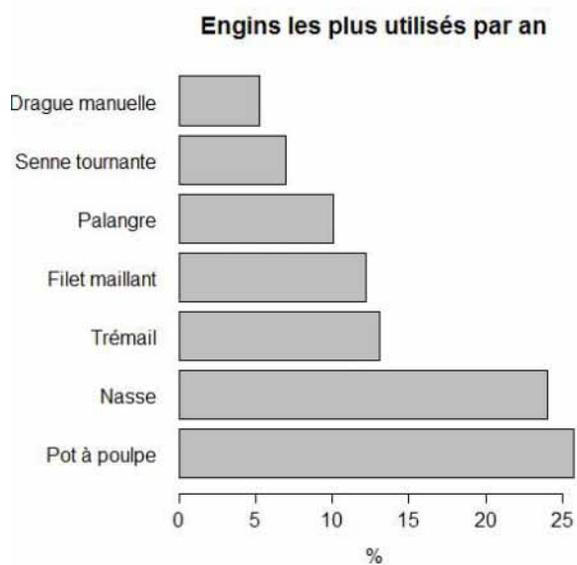


8.3 Techniques de pêche

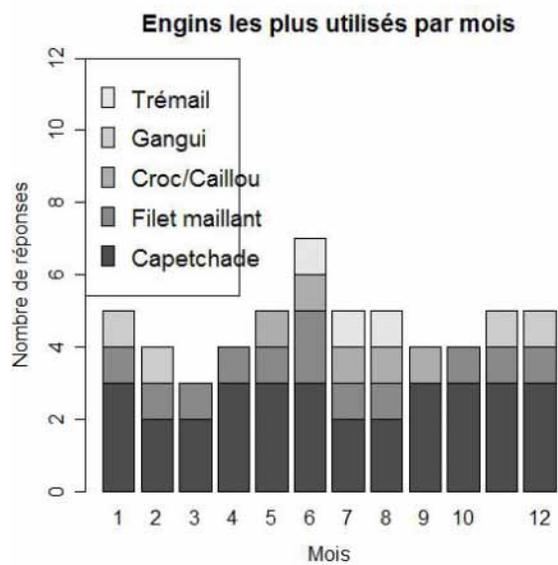
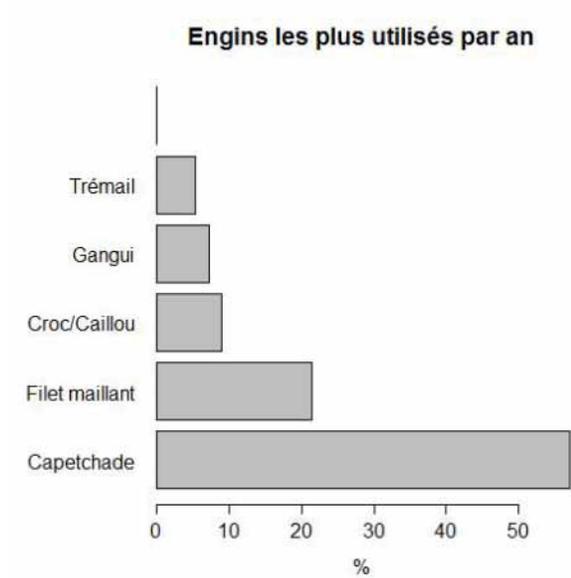
Tous milieux



Mer



Étang



5.6.6 Fiche prud'homie de Gruissan

Prud'homie de Gruissan

1 Échantillon

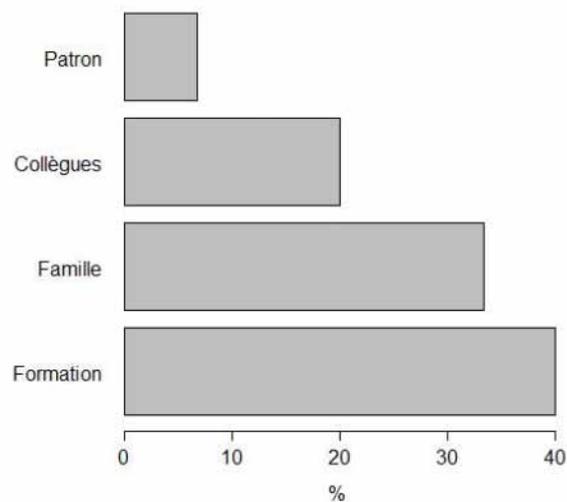
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
9	40	22,5

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age et origine ans

	Prud'homie de Gruissan	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	44 ans	43 ans
Age moyen d'entrée dans la pêche	22 ans	23 ans
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	24 ans	26 ans
Originaire du milieu pêcheur (%)	66	67

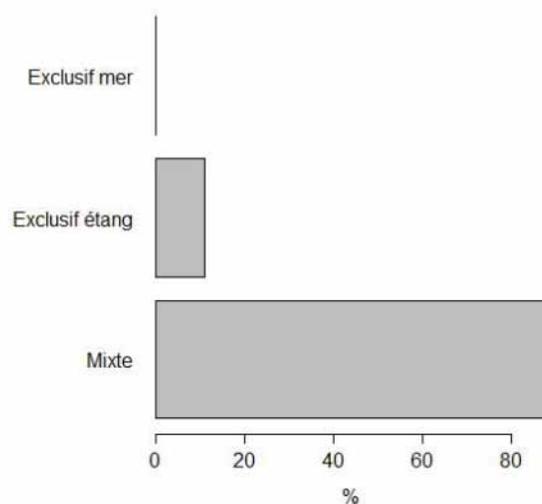
2.2 Mode d'apprentissage du métier



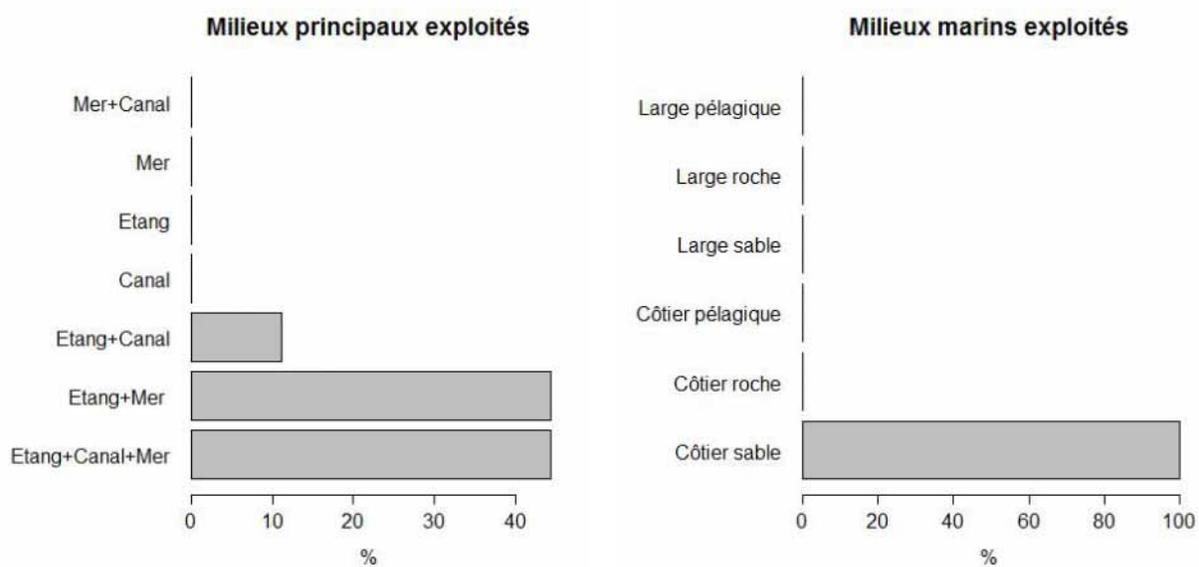
2.3 Formation

	Prud'homie de Gruissan	Région Languedoc-Roussillon
Pourcentage de patrons pêcheurs "capacitaires"	78 %	65 %

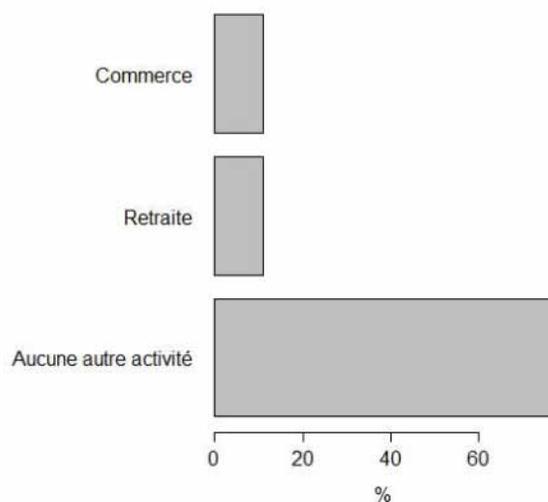
2.4 Spécialisation des patrons pêcheurs par milieu



2.5 Milieux exploités



2.6 Autres activités professionnelles



3 Embarcations

	Prud'homie de Gruissan	Région Languedoc-Roussillon
Jauge moyenne autorisée par patron pêcheur (tx)	5	3,6
Jauge totale autorisée dans la prud'homie ou la région -extrapolation- (tx)	200	1530
Puissance moyenne autorisée par patron (kwa)	68,5	89
Puissance totale autorisée par prud'homie ou dans la région -extrapolation- (kwa)	2742	37825
Puissance moyenne déclarée par patron (cv)	90,6	124
Puissance déclarée extrapolée dans la prud'homie ou la région (cv)	3626	52762
Nombre moyen d'embarcations par patron	2,66	1,3
Valeur moyenne des embarcations par patron (1000 €)	59,6	62.68

4 Autres personnes employées

	Prud'homie de Gruissan	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen d'autres personnes employées par patron-pêcheur	0,33	0.58
Nombre d'autres personnes employées extrapolé à la prud'homie ou à la région	13	246

5 Engins de pêche disponibles

5.1 en Mer

Engin	Prud'homie de Gruissan			Région Languedoc-Roussillon		
	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Filet maillant	66	3040 m	81 km	60	5179 m	1320 km
Filet trémail	55	3000 m	66 km	58	4260 m	1050 km
Filet combiné (maillant + trémail)	44	1600 m	28 km	18	1746 m	133 km
Palangre	11	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)	29	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)
		700	3,1		868	107
Nasses	11	Nb moyen nasses	Nb nasses extrapolé (en milliers)	30	Nb moyen nasses	Nasses extrapolé (en milliers)
		10	0,044		140	18
Senne tournante	11	0	0	9	-	-
Senne de plage	33	-	-	2	-	-
Pots à poulpe	22	-	-	24	-	-
Ligne de traîne	0	-	-	3	-	-
Ligne à main	0	-	-	1	-	-
Barre à escargots	0	-	-	4	-	-
Drague	0	-	-	2	-	-
Tellinière	55	-	-	9	-	-
Plongée	0	-	-	7	-	-

5.2 En étang

	Prud'homie de Gruissan	Nb extrapolé	Région Languedoc-Roussillon	Nb extrapolé
Patrons disposant de postes fixes tirés (%)	100	—	42	—
Nombre moyen de postes fixes tirés par patron-pêcheur	9	364	4,25	758

Prud'homie de Gruissan				Région Languedoc-Roussillon		
Engins ou technique de pêche	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Capetchade	100			46	—	—
Barrage	100	772 m	30 km	16	488 m	33 km
Filet maillant dormant	77	1616 m	50 km	42	3635 m	648 km
Filet trémail	88	2971 m	13,2 km	40	3103 m	527 km
Plongée	0			19	—	—
Gangui	22			6	—	—
Drague	0			6	—	—
Arcelière	0			4	—	—
Globe	0			2	—	—

5.3 Indice de diversité des techniques de pêche

	Prud'homie de Gruissan	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en mer	—	3,6
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en étang	5	3,3
Nombre moyen de techniques par pêcheur opérant en mer et étang	3,1	3,3

6 Mode de vente des produits de la pêche

7 Perceptions des patrons sur la pêche et les milieux exploités

7.1 Augmentation de l'effort de pêche individuel

Mer

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Gruissan	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	3
	sans changement	62,5	62
	multiplié par 1.5	25	17
	multiplié par 2	12,5	17
	multiplié par 4	0	1

Étang

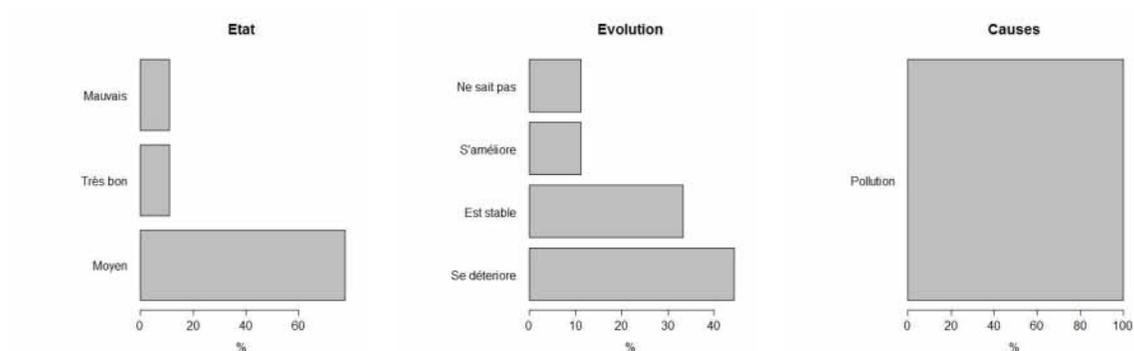
Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Gruissan	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	4
	sans changement	100	84
	multiplié par 1.5	0	3
	multiplié par 2	0	9
	multiplié par 4	0	0

7.2 Avenir de la pêche

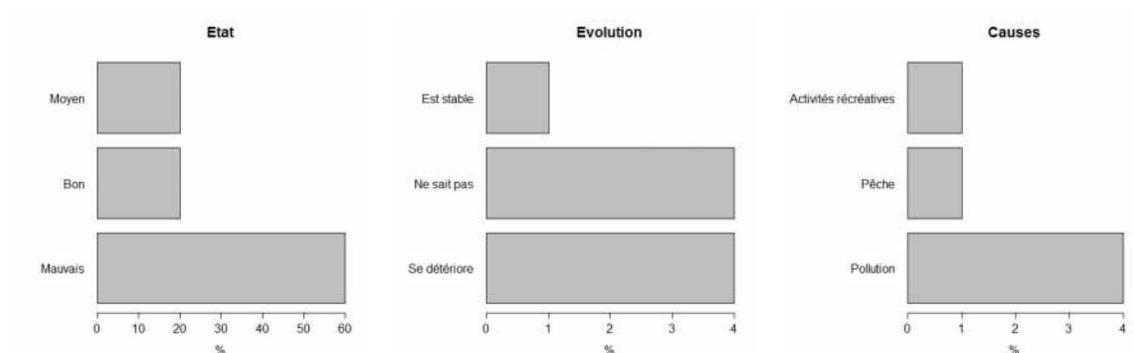
	Prud'homie de Gruissan	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs souhaitant que leur enfant devienne pêcheur (%)	33	41

7.3 Milieux exploités

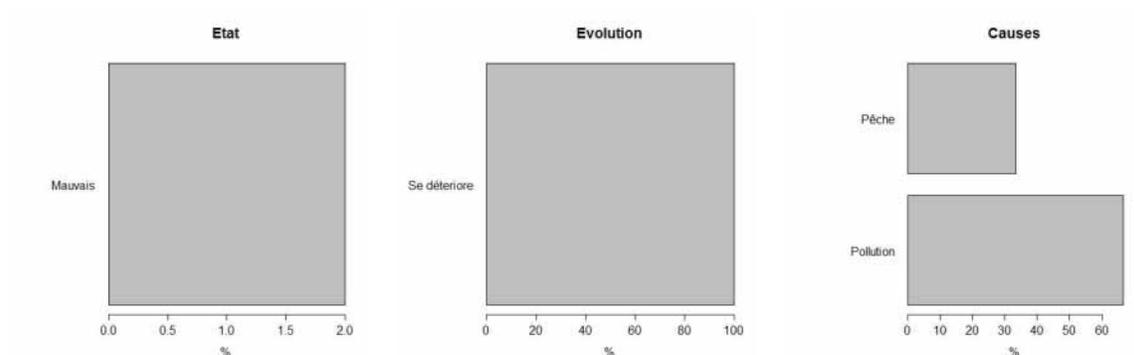
Étang



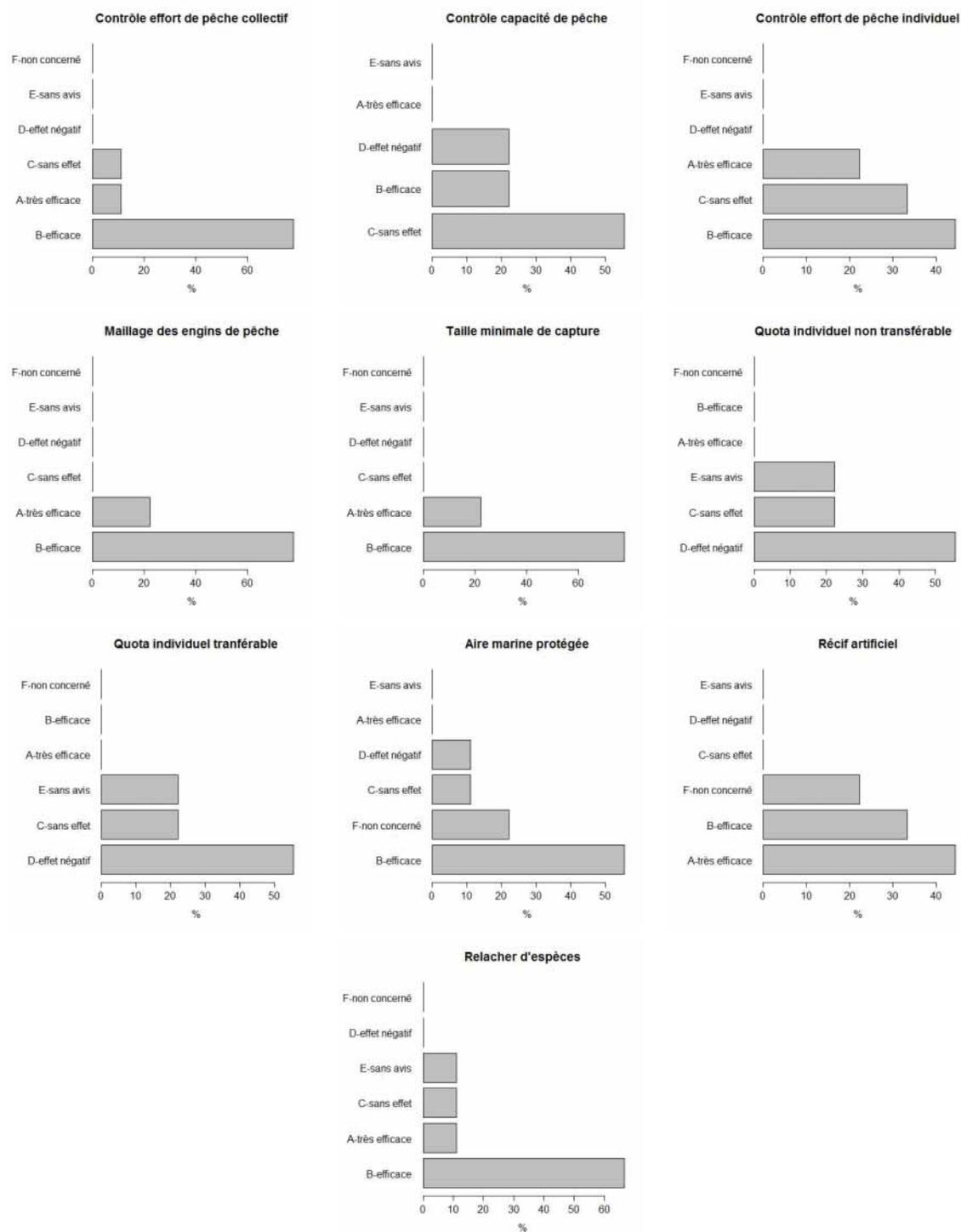
Zone côtière



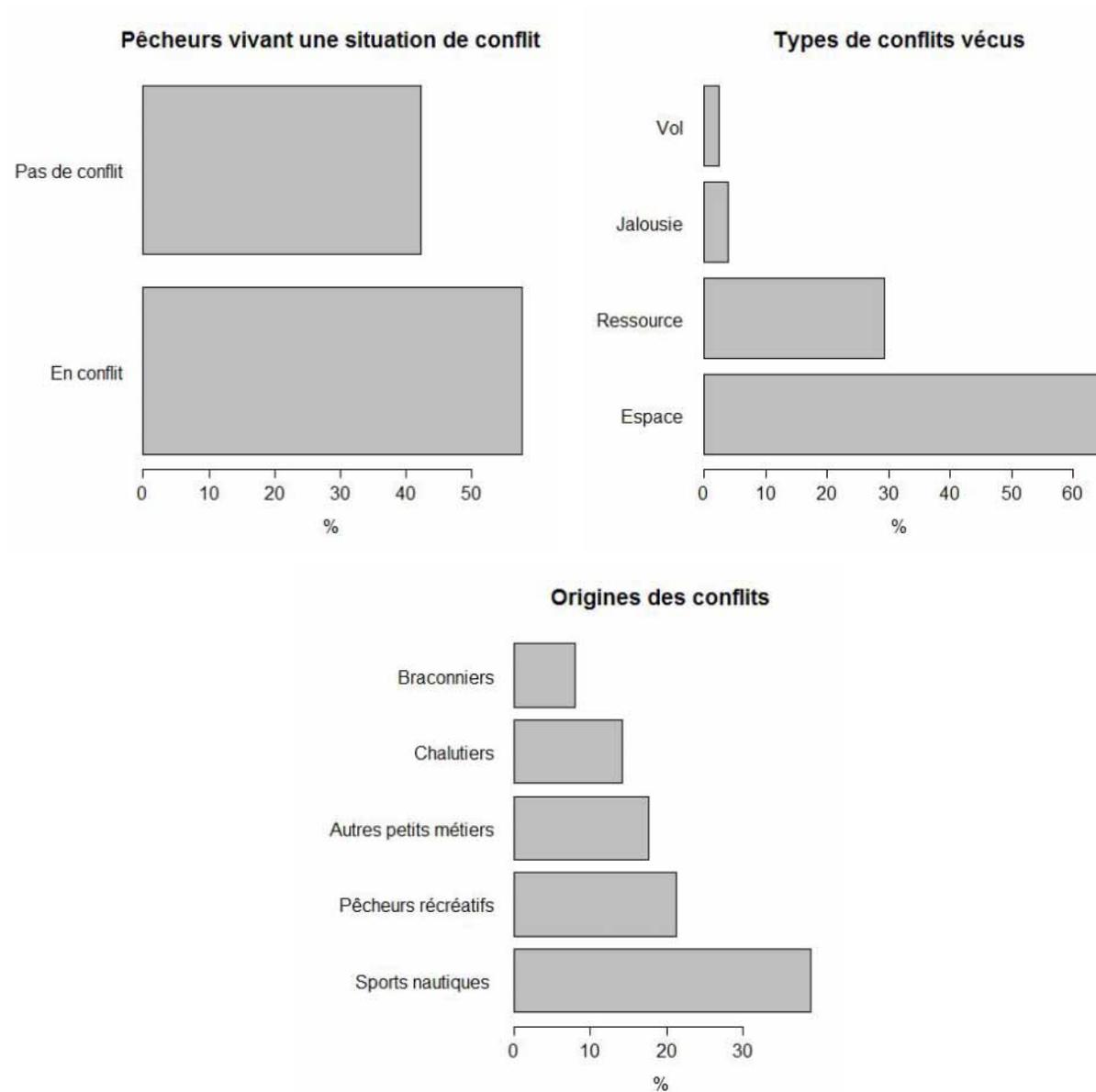
Zone du large



7.4 Perceptions sur les mesures de gestion

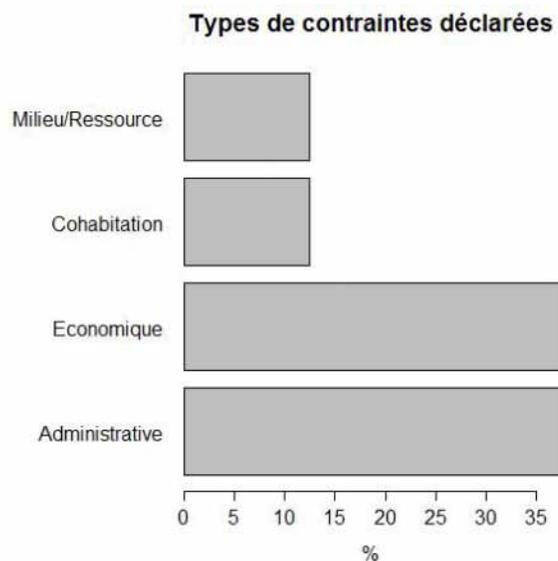


7.5 Perceptions sur les conflits

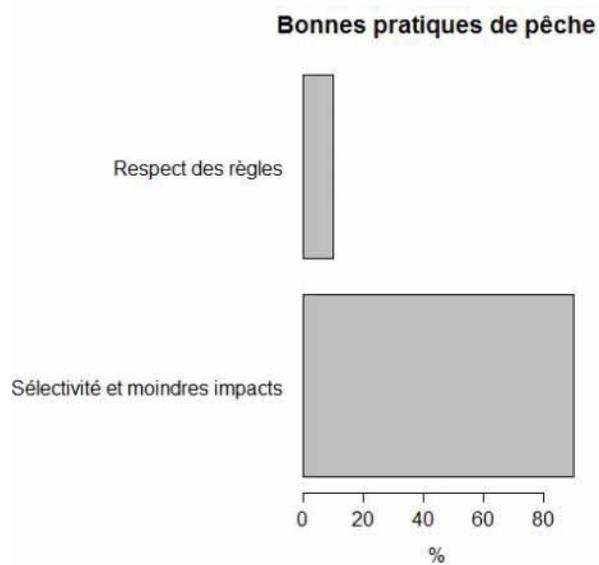
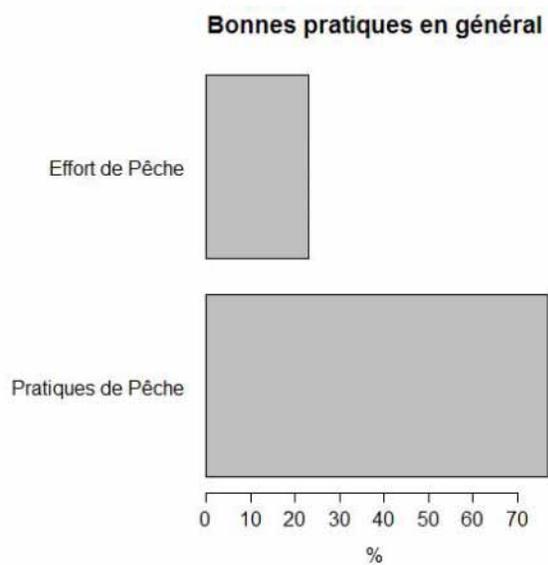


7.6 Contraintes sur l'activité de pêche

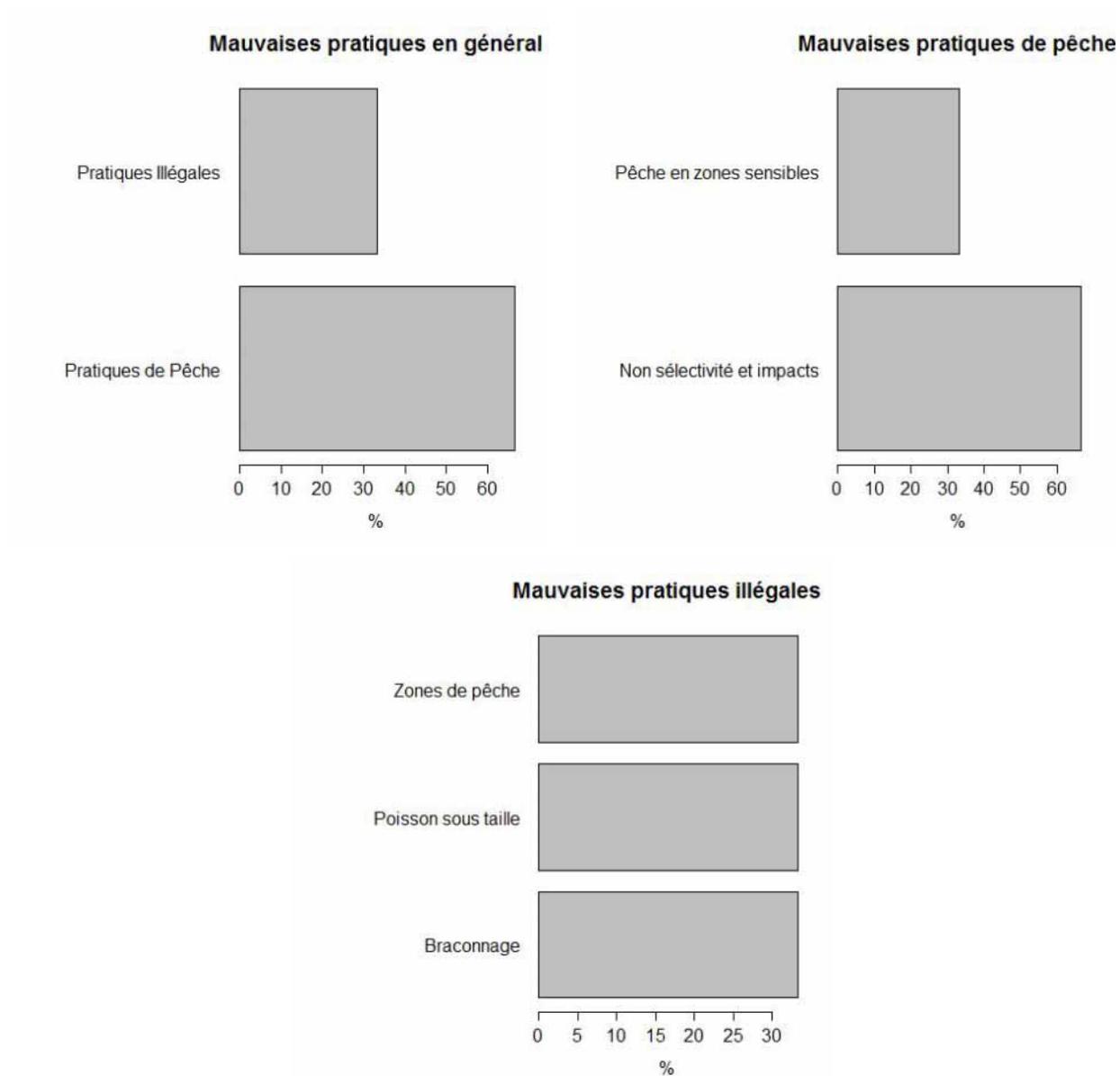
	Prud'homie de Gruissan	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs ayant déclaré faire face à des contraintes particulières (%)	89	85



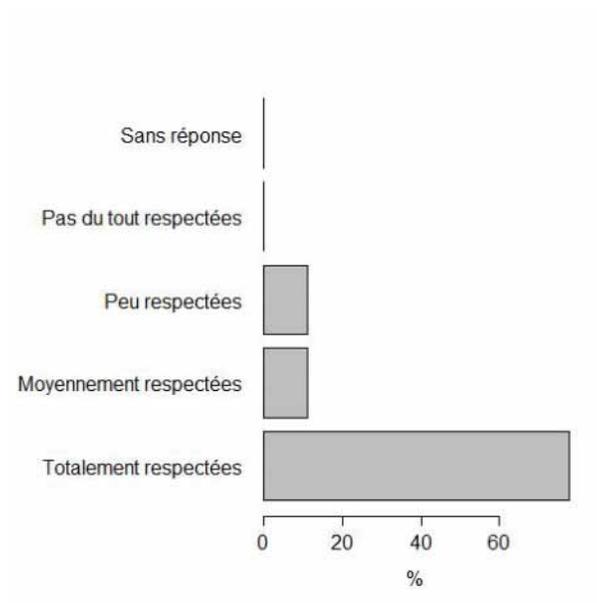
7.7 Bonnes pratiques



7.8 Mauvaises pratiques

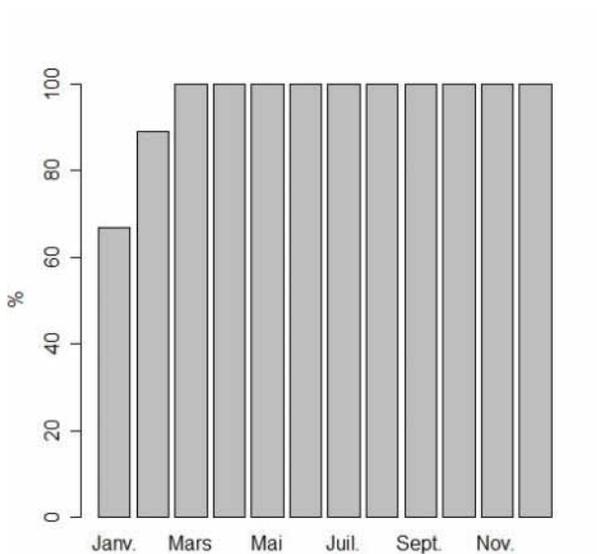


7.9 Respect des règles concernant l'effort de pêche individuel



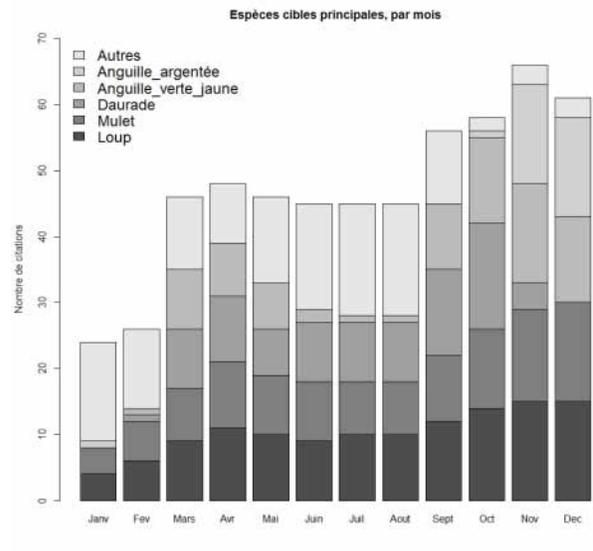
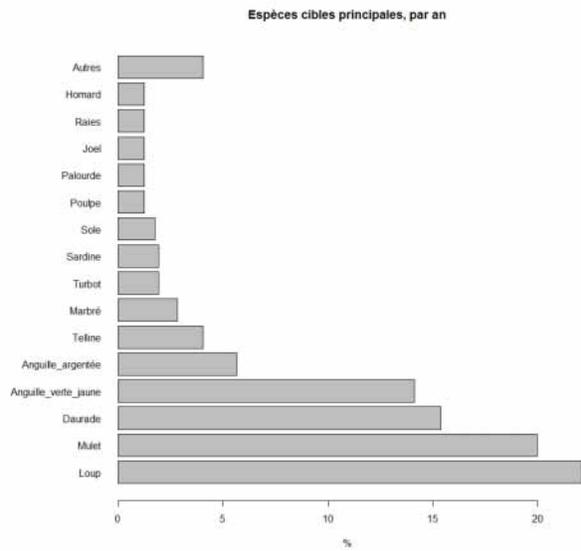
8 Activité et calendrier de pêche

8.1 Pourcentage mensuel de pêcheurs actifs

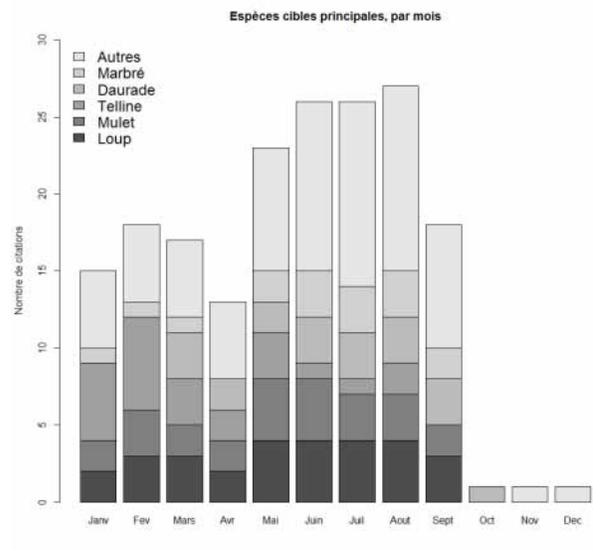
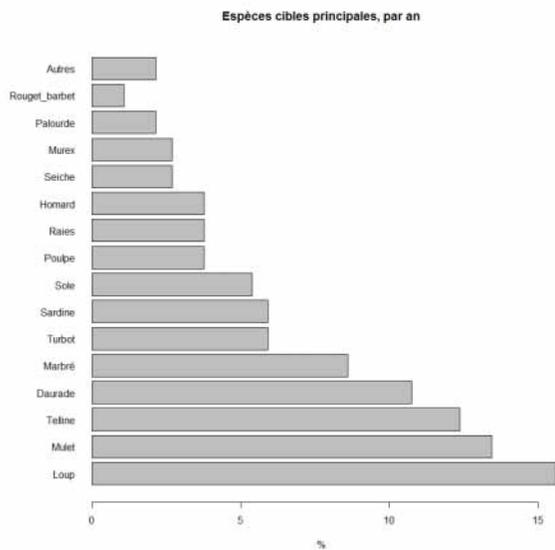


8.2 Espèces ciblées

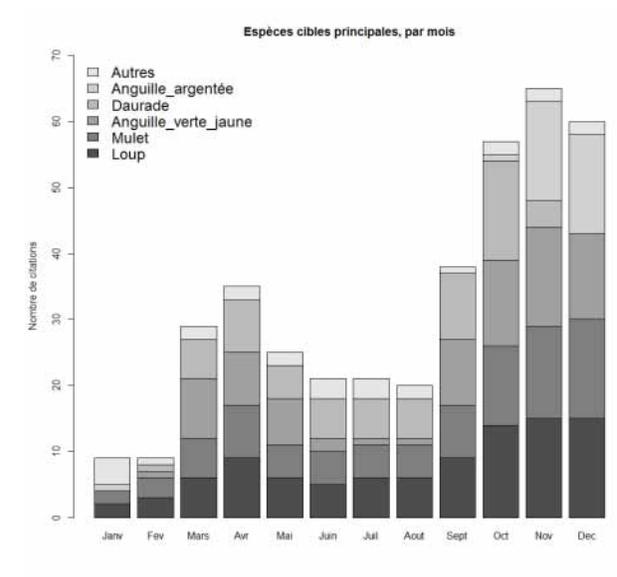
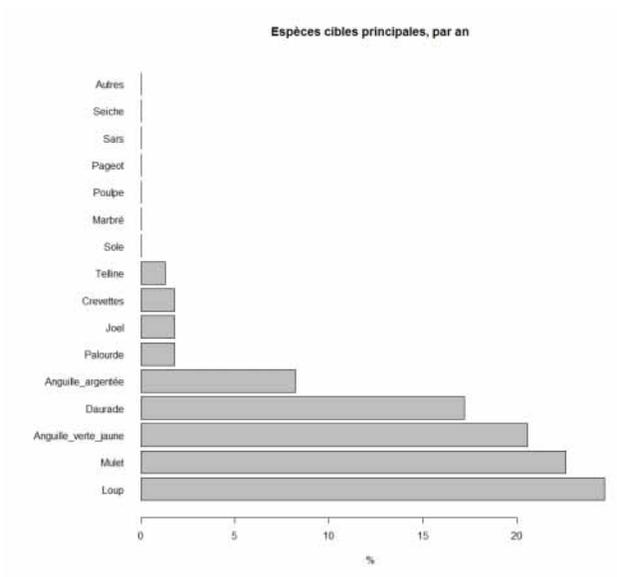
Tous milieux



Mer

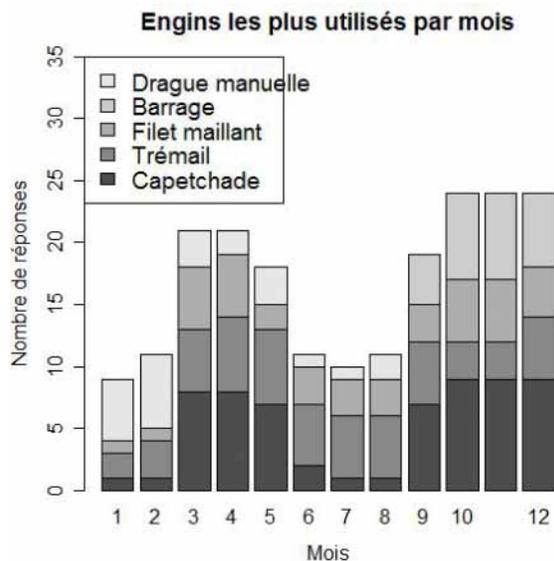
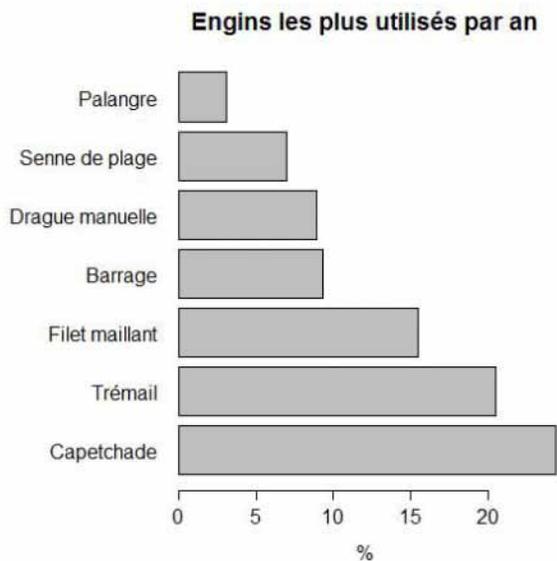


Étang

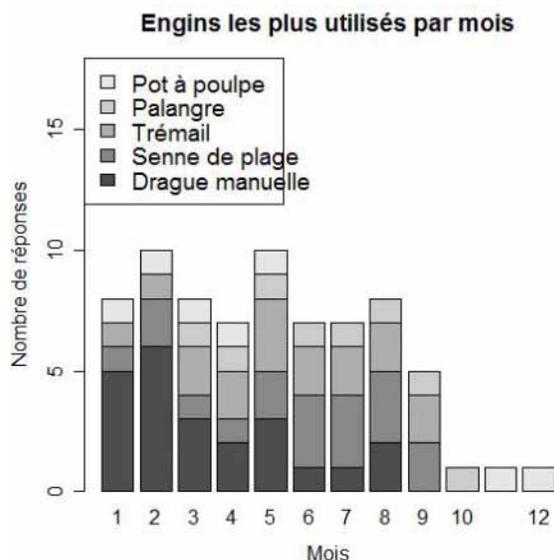
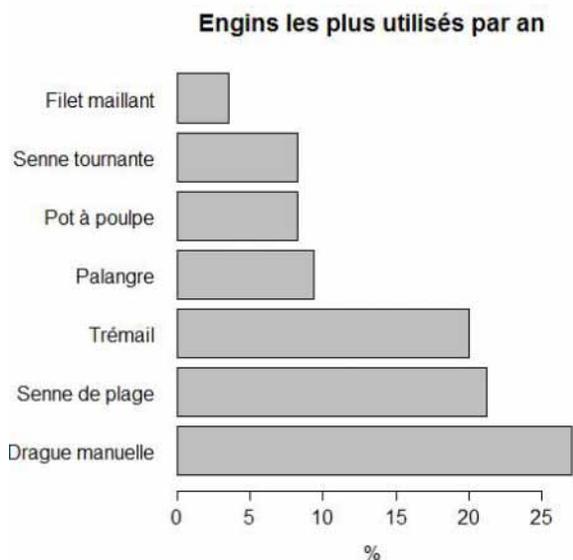


8.3 Techniques de pêche

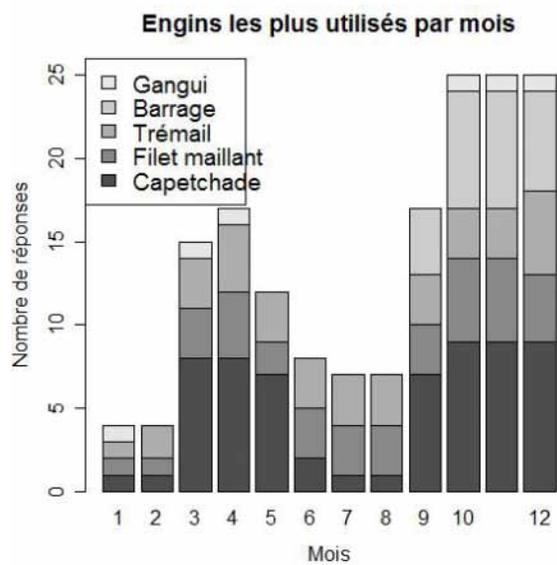
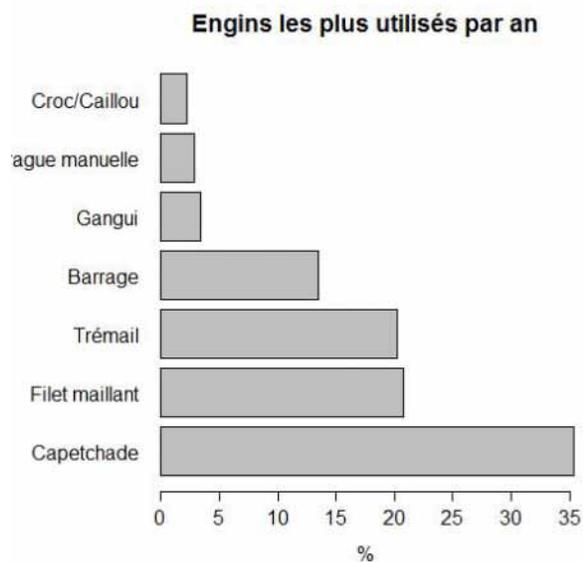
Tous milieux



Mer



Étang



5.6.7 Fiche prud'homie de Leucate

Prud'homie de Leucate

1 Échantillon

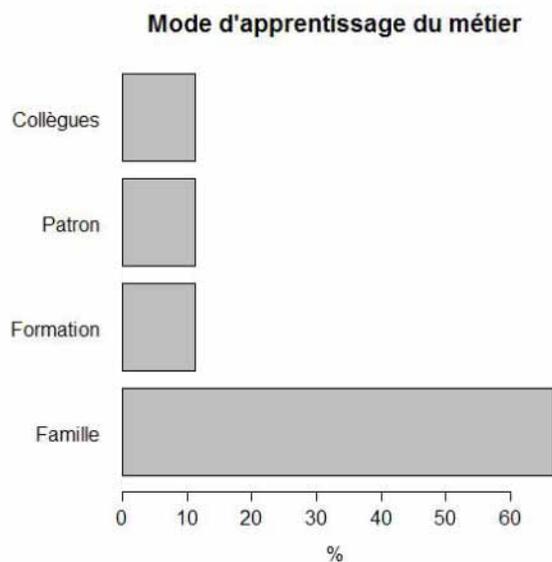
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
8	15	53

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age et origine

	Prud'homie de Leucate	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	44 ans	43 ans
Age moyen d'entrée dans la pêche	27 ans	23 ans
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	28 ans	26 ans
Originaire du milieu pêcheur (%)	50	67

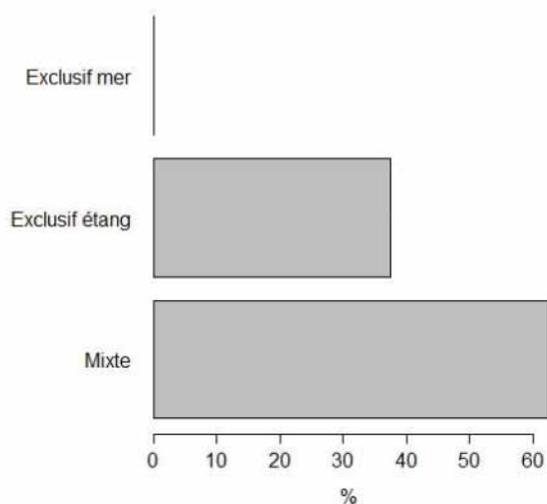
2.2 Mode d'apprentissage du métier



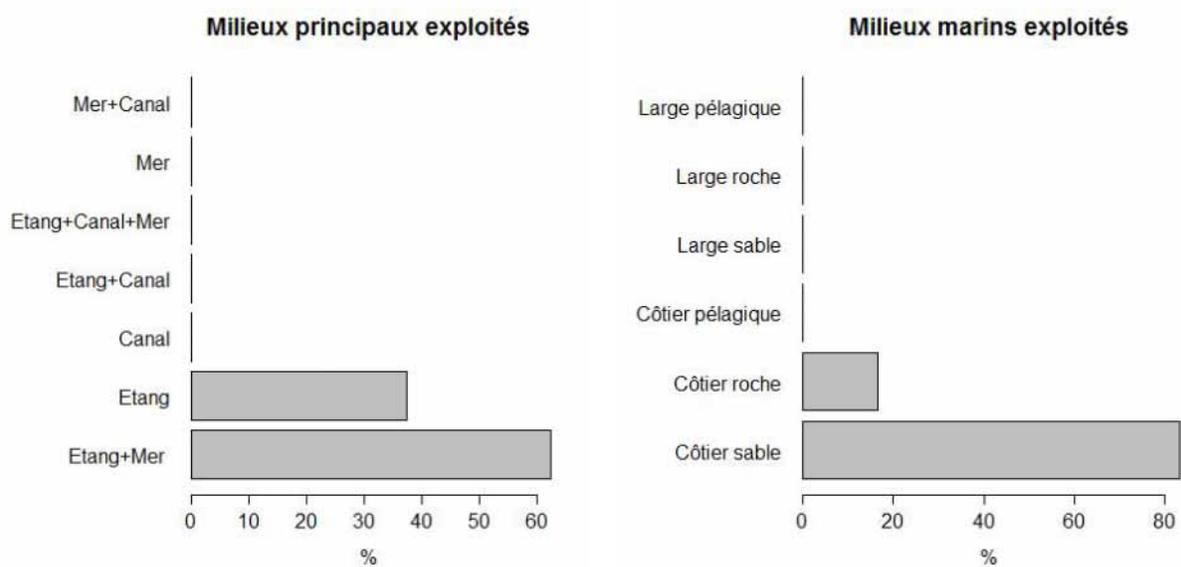
2.3 Formation

	Prud'homie de Leucate	Région Languedoc-Roussillon
Pourcentage de patrons pêcheurs "capacitaires"	50 %	65 %

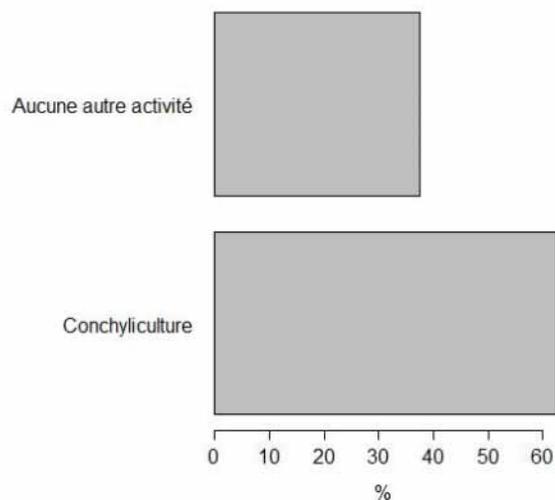
2.4 Spécialisation des patrons pêcheurs par milieu



2.5 Milieux exploités



2.6 Autres activités professionnelles



3 Embarcations

	Prud'homie de Leucate	Région Languedoc-Roussillon
Jauge moyenne autorisée par patron pêcheur (tx)	2,75	3,6
Jauge totale autorisée dans la prud'homie ou la région -extrapolation- (tx)	41,25	1530
Puissance moyenne autorisée par patron (kwa)	70	89
Puissance totale autorisée par prud'homie ou dans la région -extrapolation- (kwa)	1044	37825
Puissance moyenne déclarée par patron (cv)	80	124
Puissance déclarée extrapolée dans la prud'homie ou la région (cv)	1200	52762
Nombre moyen d'embarcations par patron	1,25	1,3
Valeur moyenne des embarcations par patron (1000 €)	35	62,68

4 Autres personnes employées

	Prud'homie de Leucate	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen d'autres personnes employées par patron-pêcheur	0,75	0.58
Nombre d'autres personnes employées extrapolé à la prud'homie ou à la région	11	246

5 Engins de pêche disponibles

5.1 en Mer

Engin	Prud'homie de Leucate			Région Languedoc-Roussillon		
	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension extrapolée
Filet maillant	50	4125 m	31 km	60	5179 m	1320 km
Filet trémail	62	6187 m	58 km	58	4260 m	1050 km
Filet combiné (maillant + trémail)	25	3000 m	11 km	18	1746 m	133 km
Palangre	12,5	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)	29	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)
		3000	6		868	107
Nasses	37	Nb moyen nasses	Nb nasses extrapolé (en milliers)	30	Nb moyen nasses	Nasses extrapolé (en milliers)
		9	0,052		140	18
Senne tournante	0	—	—	9	-	-
Senne de plage	0	—	—	2	-	-
Pots à poulpe	12,5	-	-	24	-	-
Ligne de traîne	0	-	-	3	-	-
Ligne à main	0	-	-	1	-	-
Barre à escargots	0	-	-	4	-	-
Drague	12,5	-	-	2	-	-
Tellinière	12,5	-	-	9	-	-
Plongée	0	-	-	7	-	-

5.2 En étang

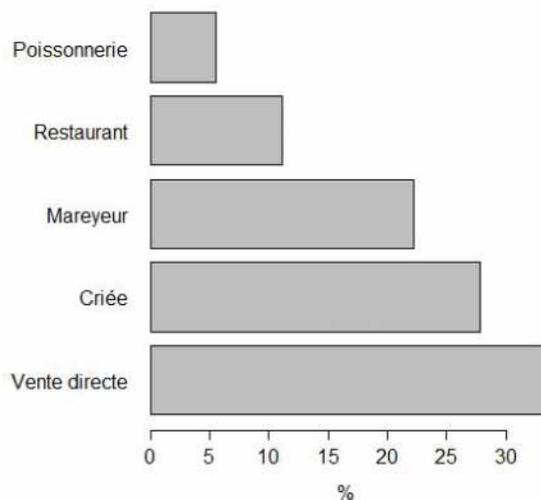
	Prud'homie de Leucate	Nb extrapolé	Région Languedoc-Roussillon	Nb extrapolé
Patrons disposant de postes fixes tirés (%)	87	---	42	---
Nombre moyen de postes fixes tirés par patron-pêcheur	1,8		4,25	758

Prud'homie de Leucate				Région Languedoc-Roussillon		
Engins ou technique de pêche	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée (km)
Capetchade	100	—	—	46	---	---
Barrage	0	—	—	16	488 m	33 km
Filet maillant dormant	62,5	3200 m	30 km	42	3635 m	648 km
Filet trémail	87,5	5700 m	74 km	40	3103 m	527 km
Plongée	12,5	—	—	19	---	---
Gangui	12,5	—	—	6	---	---
Drague	0	—	—	6	---	---
Arcellière	0	—	—	4	---	---
Globe	0	—	—	2	---	---

5.3 Indice de diversité des techniques de pêche

	Prud'homie de Leucate	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en mer	—	3,6
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en étang	2,6	3,3
Nombre moyen de techniques par pêcheur opérant en mer et étang	3,6	3,3

6 Mode de vente des produits de la pêche



7 Perceptions des patrons sur la pêche et les milieux exploités

7.1 Augmentation de l'effort de pêche individuel

Mer

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Leucate	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	3
	sans changement	100	62
	multiplié par 1.5	0	17
	multiplié par 2	0	17
	multiplié par 4	0	1

Étang

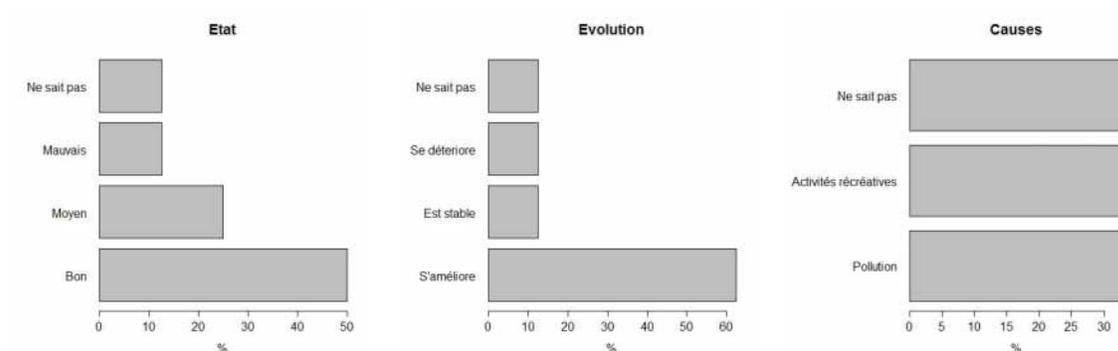
Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Leucate	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	4
	sans changement	75	84
	multiplié par 1.5	0	3
	multiplié par 2	25	9
	multiplié par 4	0	0

7.2 Avenir de la pêche

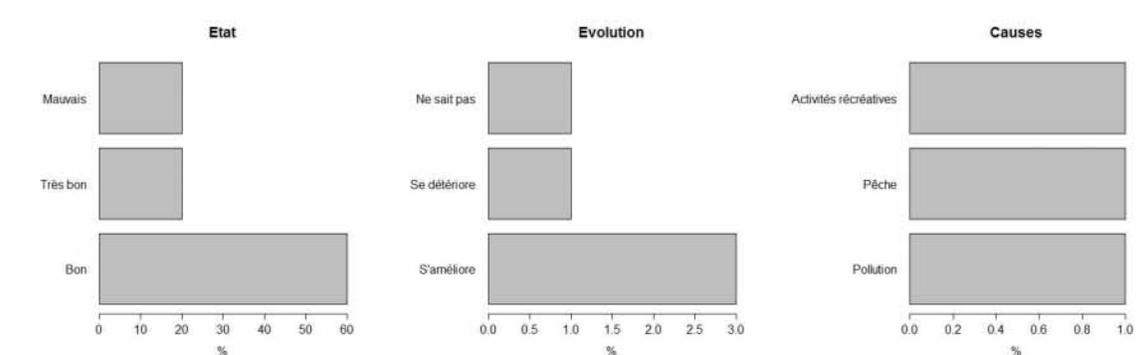
	Prud'homie de Leucate	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs souhaitant que leur enfant devienne pêcheur (%)	40	41

7.3 Milieux exploités

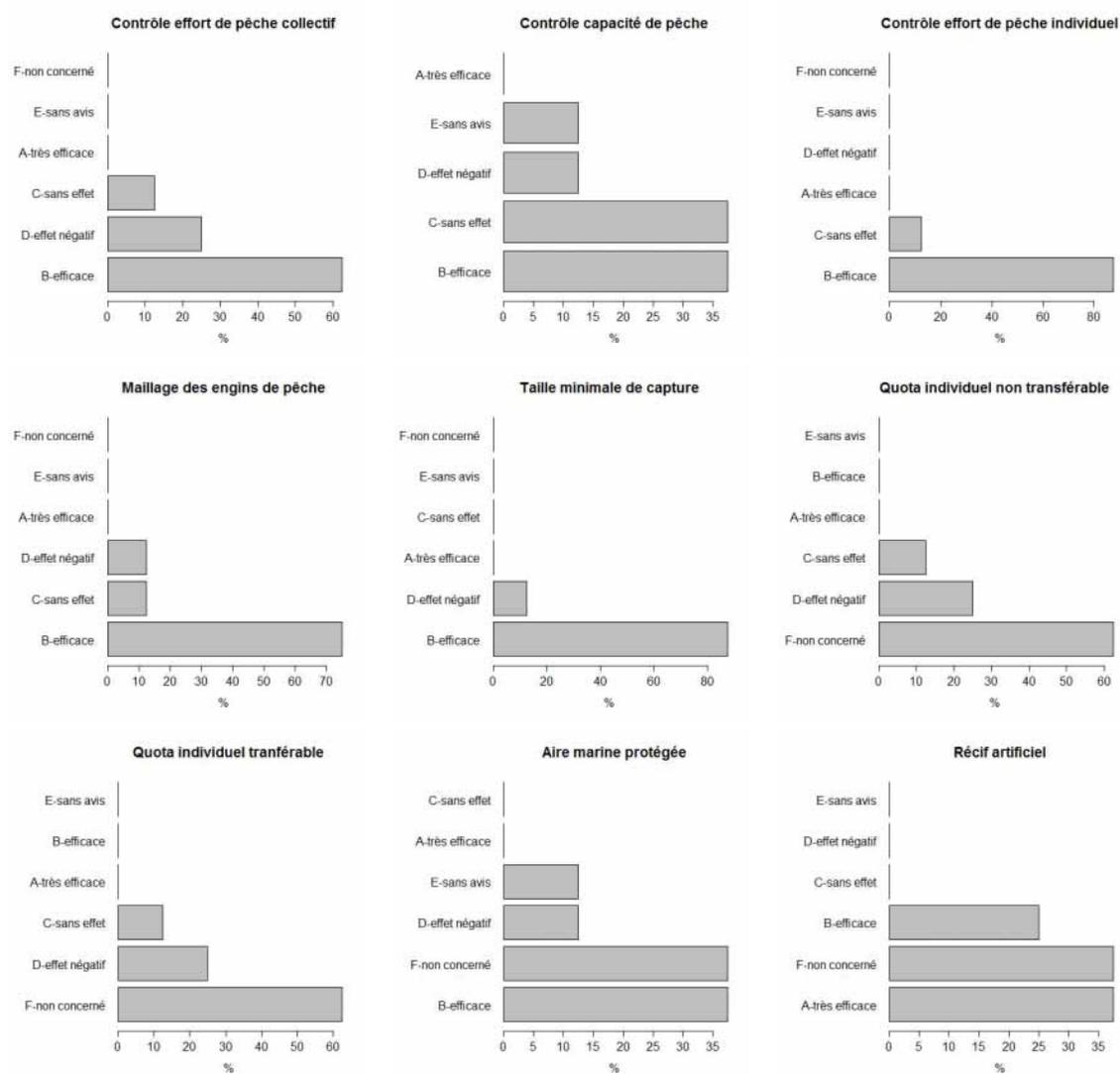
Étang



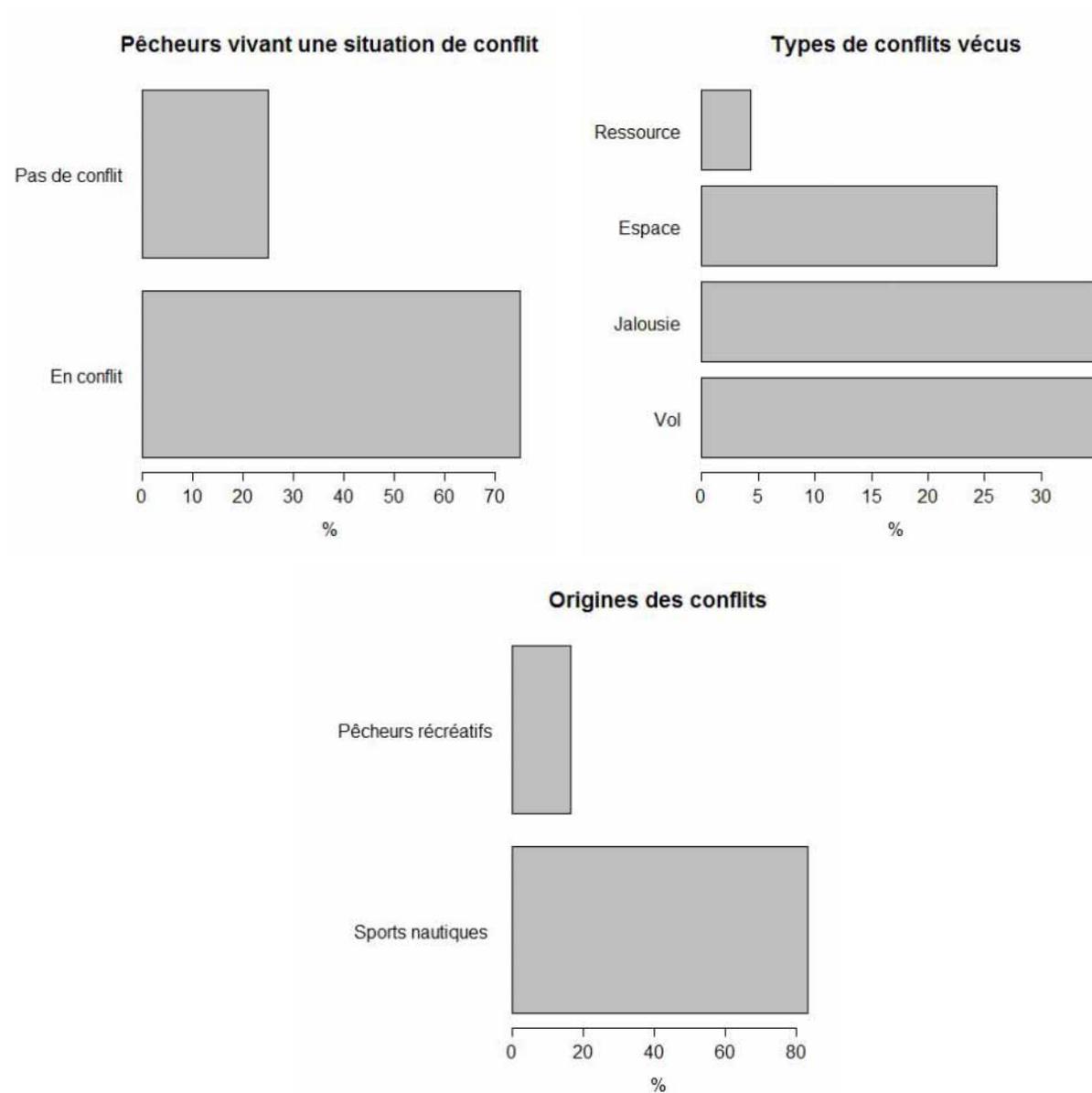
Zone côtière



7.4 Perceptions sur les mesures de gestion

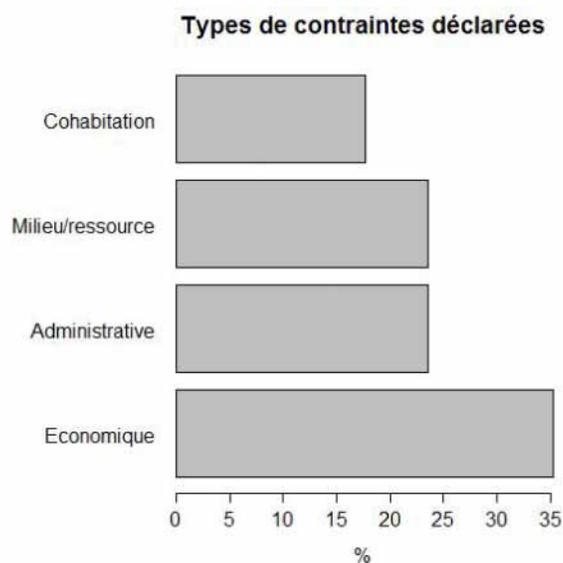


7.5 Perceptions sur les conflits

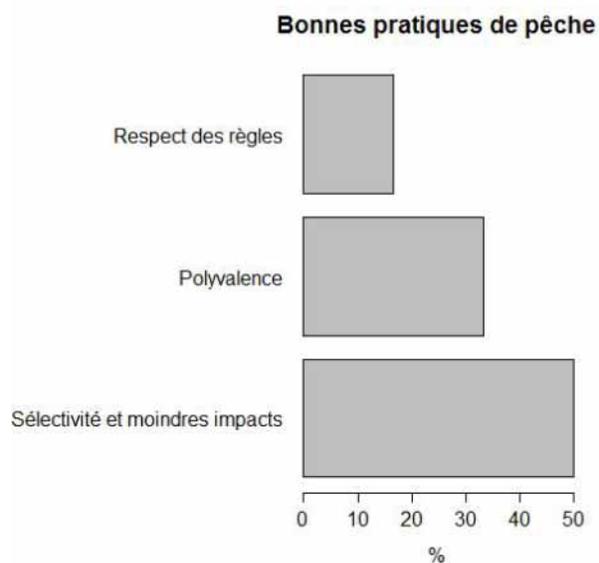
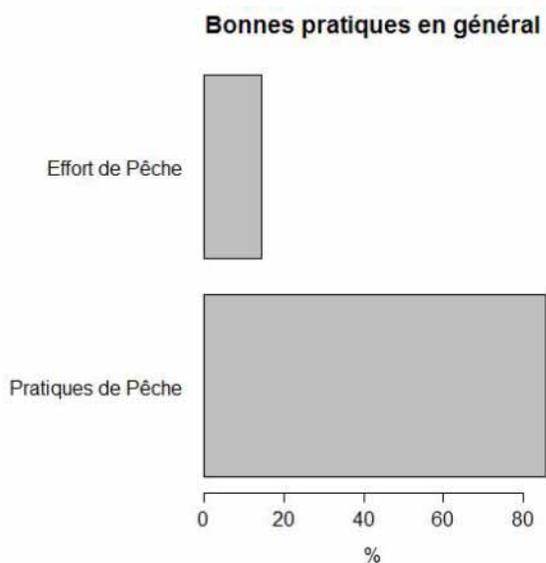


7.6 Contraintes sur l'activité de pêche

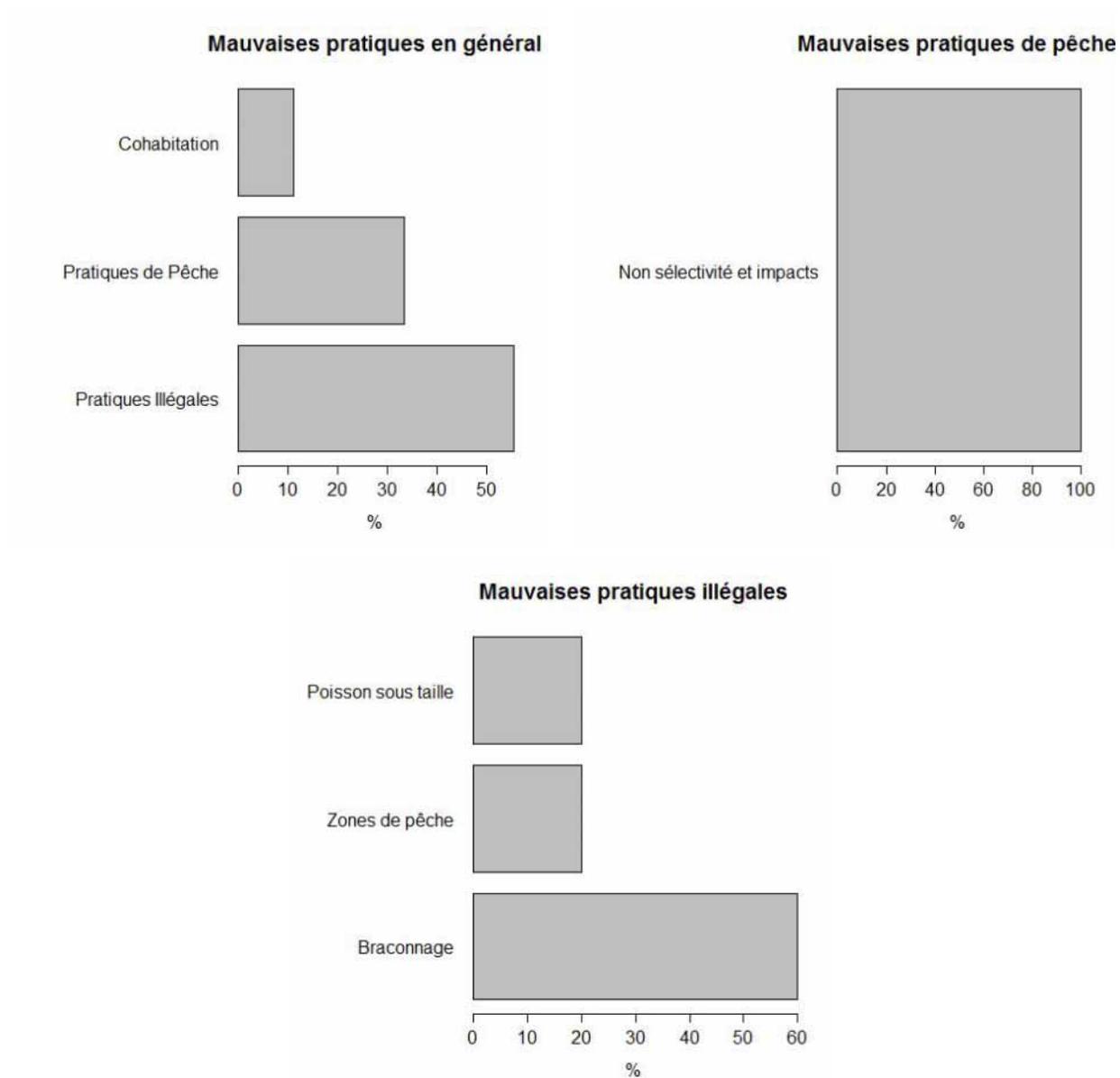
	Prud'homie de Leucate	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs ayant déclaré faire face à des contraintes particulières (%)	100	85



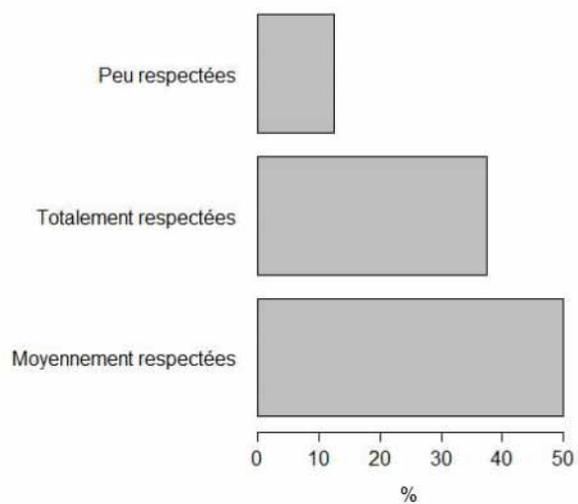
7.7 Bonnes pratiques



7.8 Mauvaises pratiques

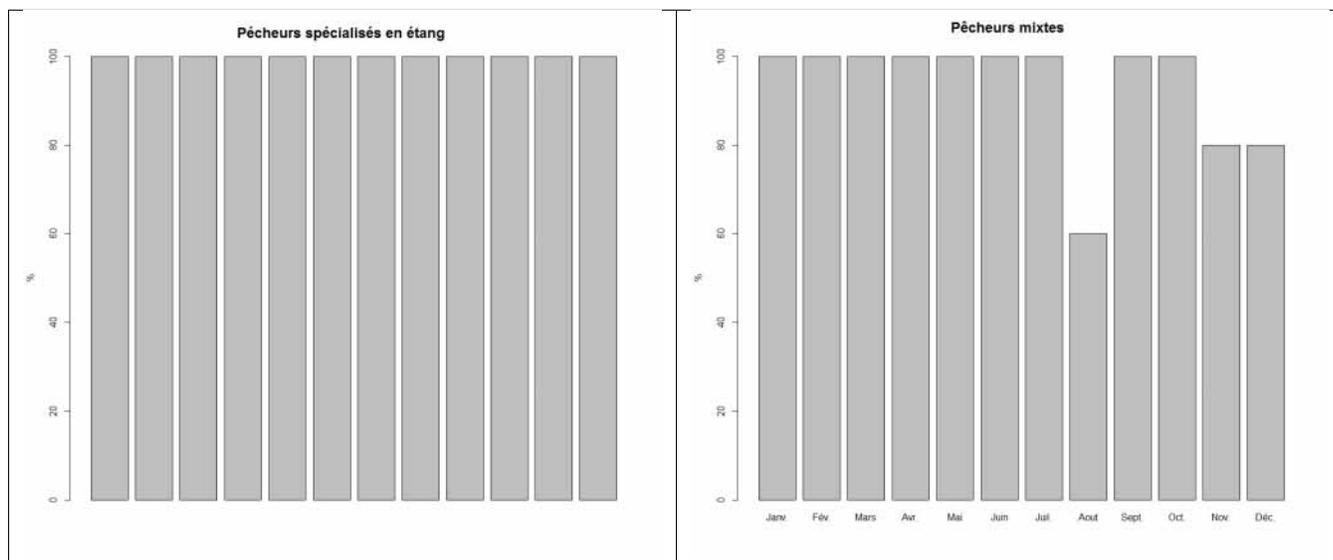


7.9 Respect des règles concernant l'effort de pêche individuel



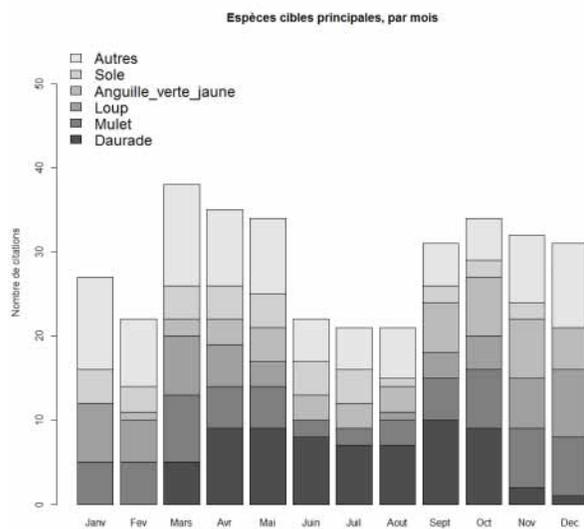
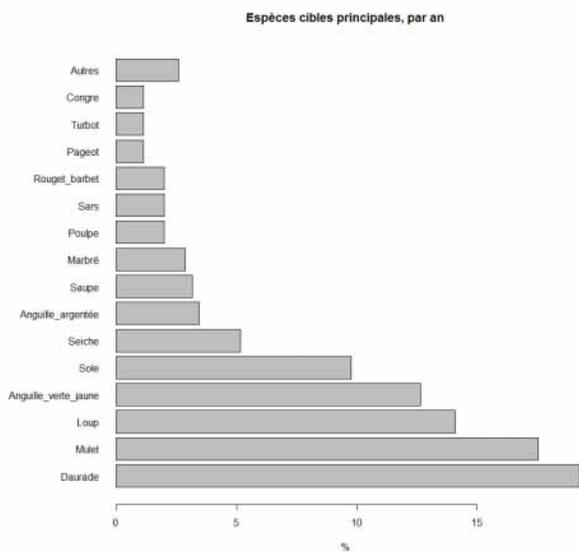
8 Activité et calendrier de pêche

8.1 Pourcentage mensuel de pêcheurs actifs

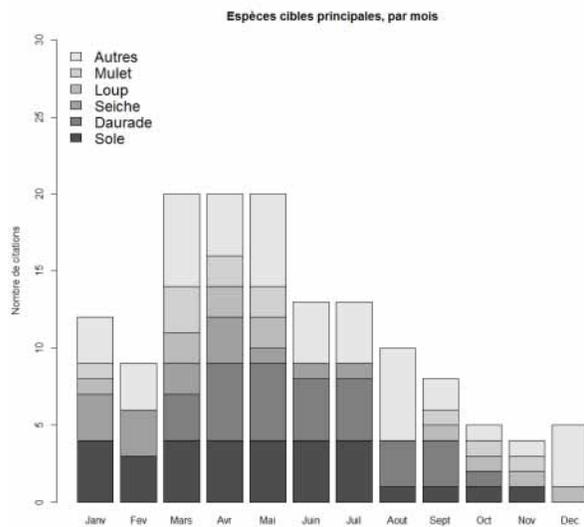
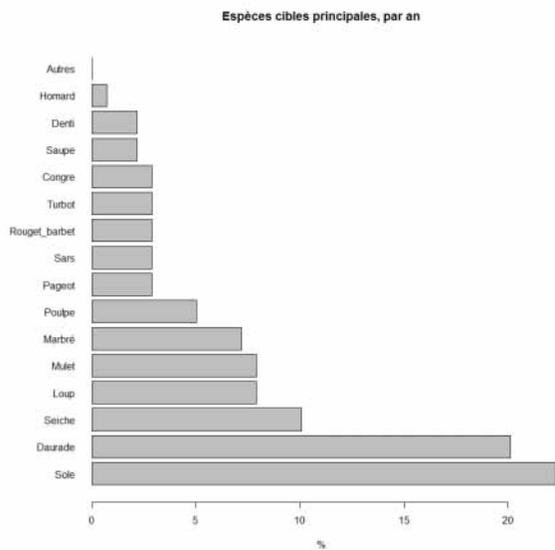


8.2 Espèces ciblées

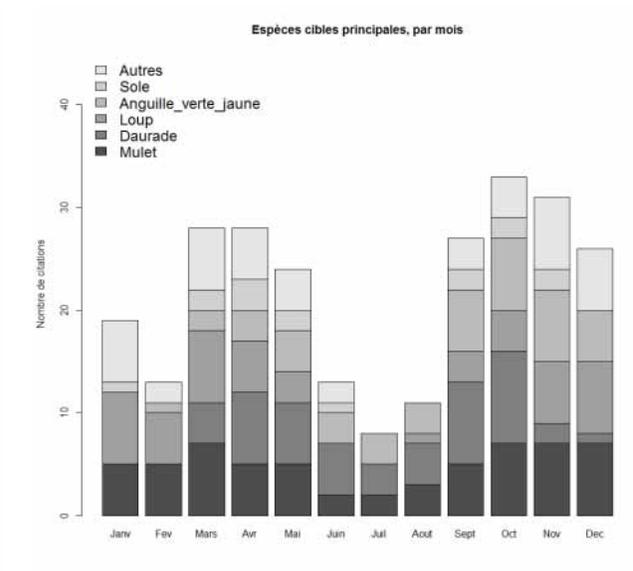
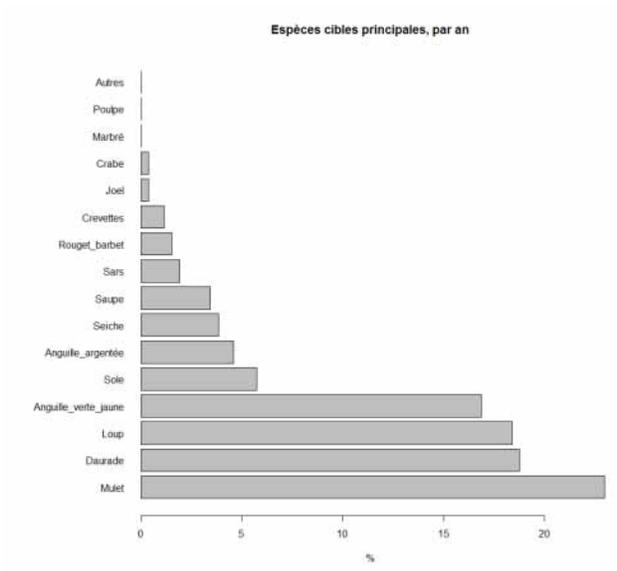
Tous milieux



Mer

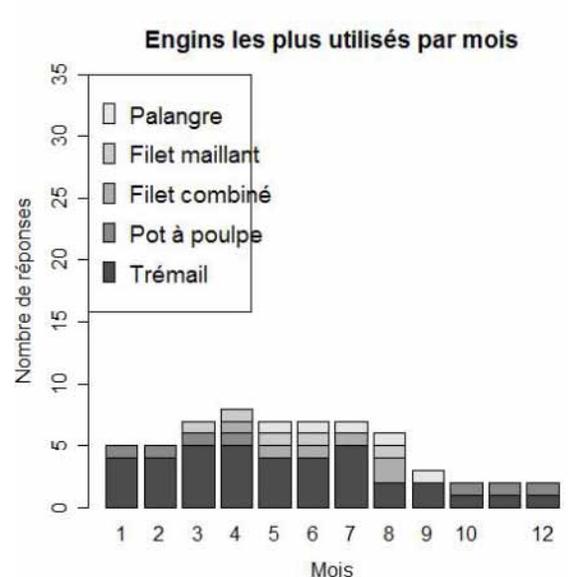
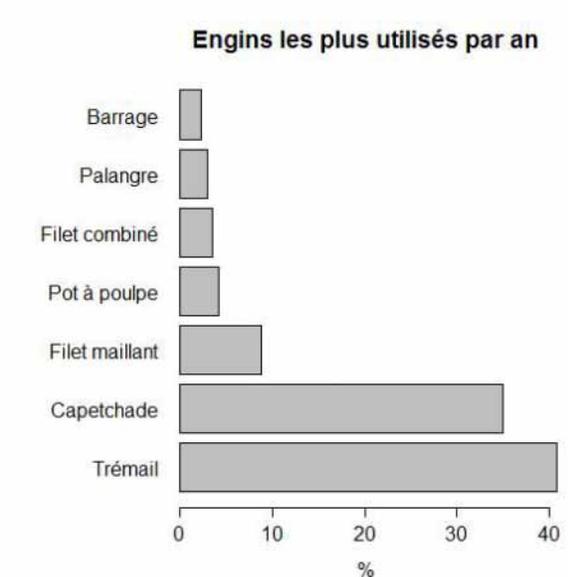


Etang

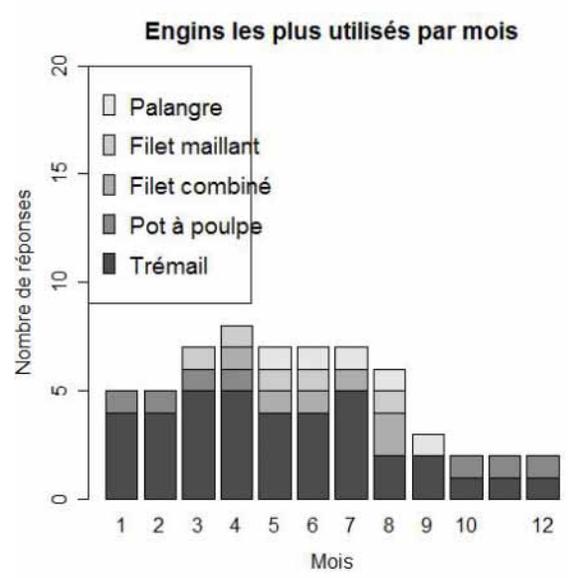
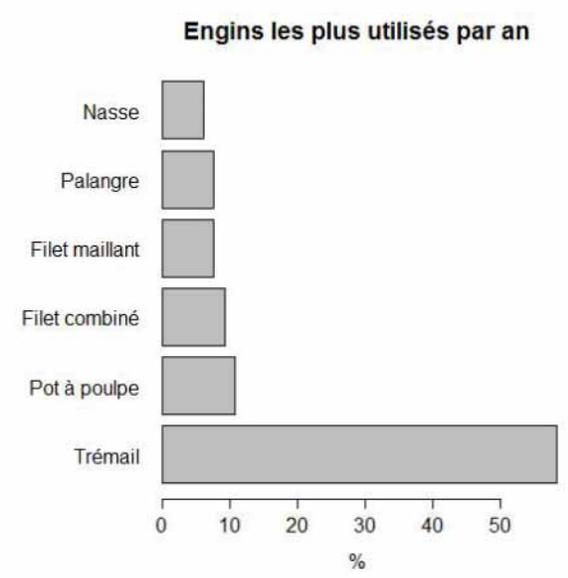


8.3 Techniques de pêche

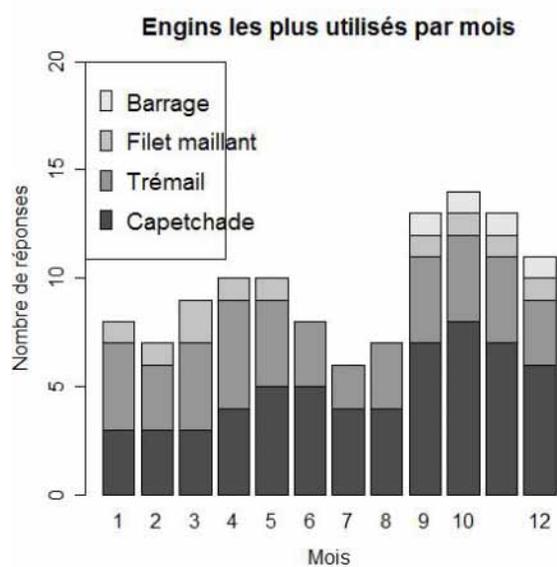
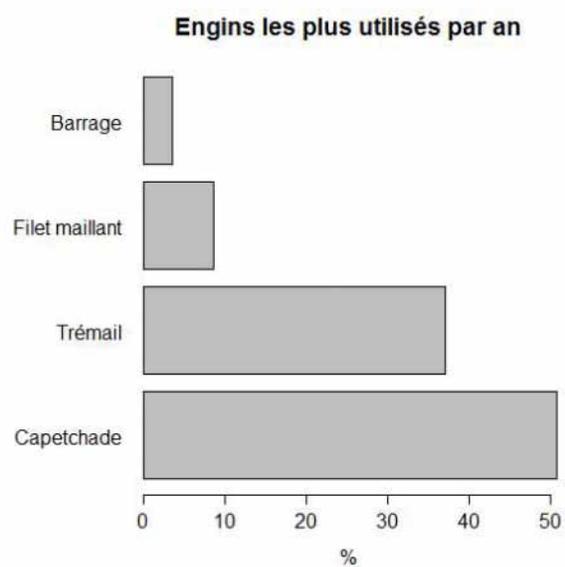
Tous milieux



Mer



Étang



5.6.8 Fiche prud'homie de Marseillan

Prud'homie de Marseillan

1 Échantillon

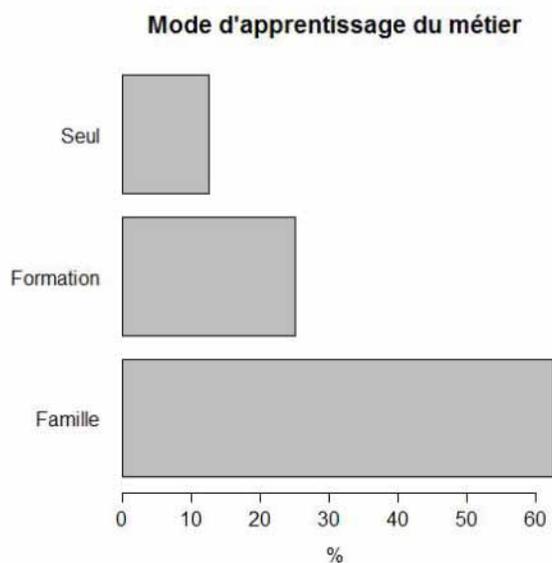
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
6	20	30

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age et origine

	Prud'homie de Marseillan	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	45 ans	43 ans
Age moyen d'entrée dans la pêche	26 ans	23 ans
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	30 ans	26 ans
Originaire du milieu pêcheur (%)	83	67

2.2 Mode d'apprentissage du métier



5.6.9 Fiche prud'homie de Mèze

Prud'homie de Mèze

1 Échantillon

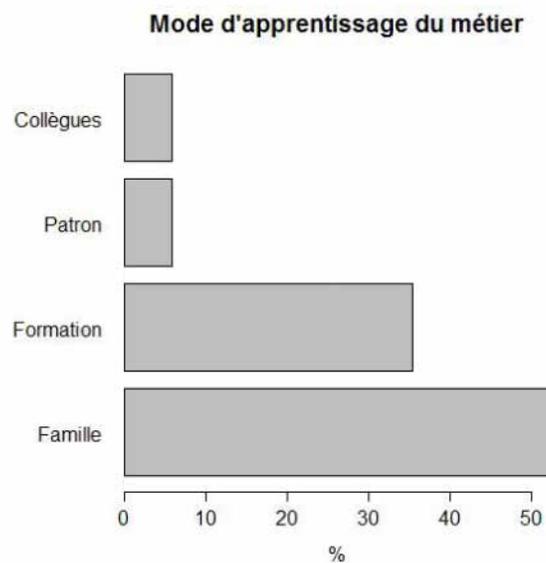
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
11	20	55

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age et origine

	Prud'homie de Mèze	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	42 ans	43 ans
Age moyen d'entrée dans la pêche	18 ans	23 ans
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	22 ans	26 ans
Originaire du milieu pêcheur (%)	90	67

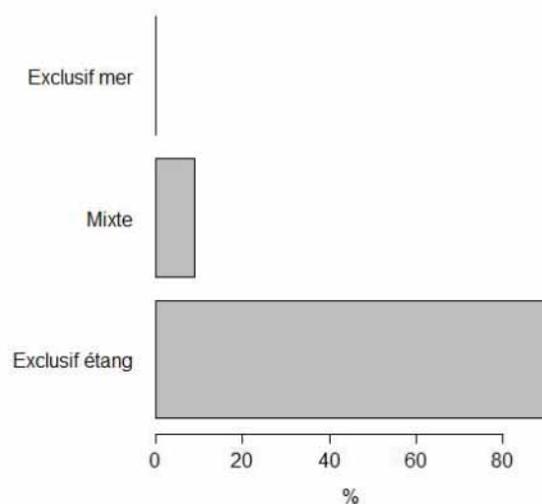
2.2 Mode d'apprentissage du métier



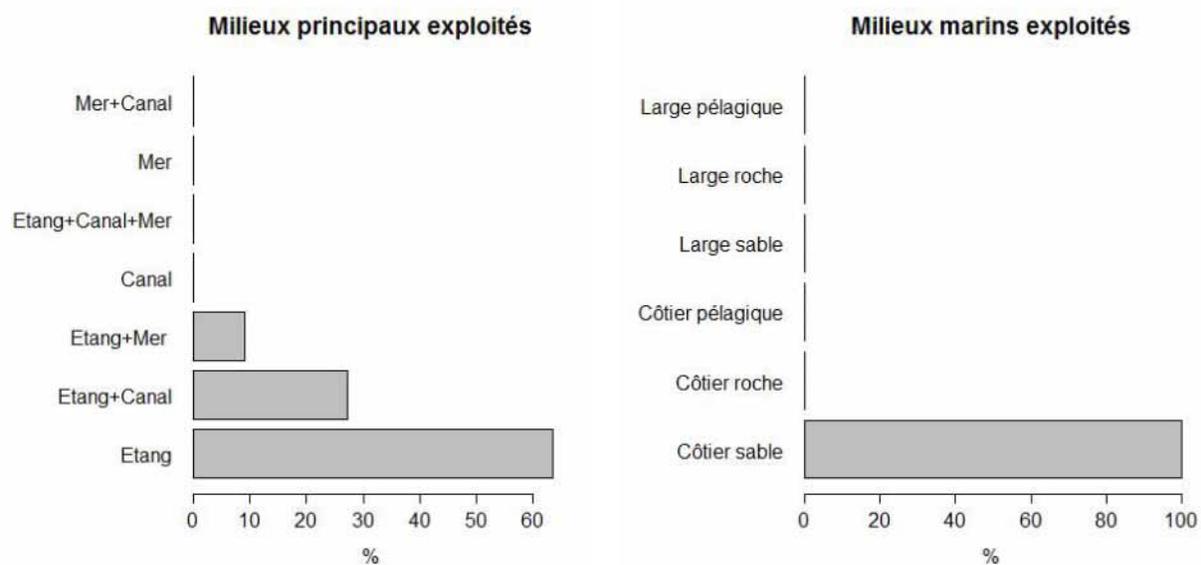
2.3 Formation

	Prud'homie de Mèze	Région Languedoc-Roussillon
Pourcentage de patrons pêcheurs "capacitaires"	9 %	65 %

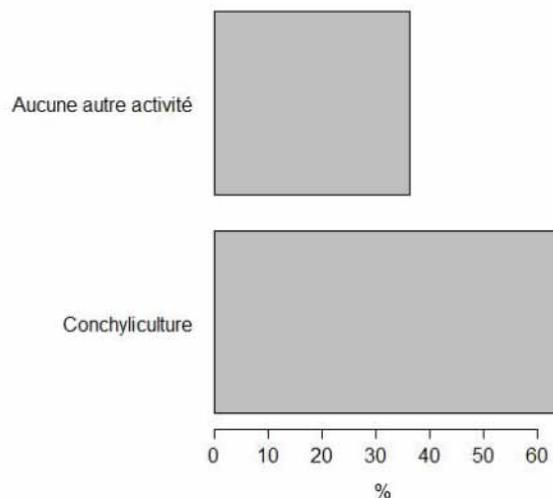
2.4 Spécialisation des patrons pêcheurs par milieu



2.5 Milieux exploités



2.6 Autres activités professionnelles



3 Embarcations

	Prud'homie de Mèze	Région Languedoc-Roussillon
Jauge moyenne autorisée par patron pêcheur (tx)	2,9	3,6
Jauge totale autorisée dans la prud'homie ou la région -extrapolation- (tx)	58,18	1530
Puissance moyenne autorisée par patron (kwa)	55,7	89
Puissance totale autorisée par prud'homie ou dans la région -extrapolation- (kwa)	1114	37825
Puissance moyenne déclarée par patron (cv)	89	124
Puissance déclarée extrapolée dans la prud'homie ou la région (cv)	1636	52762
Nombre moyen d'embarcations par patron	1,54	1,3
Valeur moyenne des embarcations par patron (1000 €)	19,1	62.68

4 Autres personnes employées

	Prud'homie de Mèze	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen d'autres personnes employées par patron-pêcheur	0,54	0.58
Nombre d'autres personnes employées extrapolé à la prud'homie ou à la région	10,9	246

5 Engins de pêche disponibles

5.1 en Mer

Engin	Prud'homie de Mèze			Région Languedoc-Roussillon		
	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Filet maillant	9	—	—	60	5179 m	1320 km
Filet trémail	9	1250 m	2,27 km	58	4260 m	1050 km
Filet combiné (maillant + trémail)	0	—	—	18	1746 m	133 km
Palangre	0	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)	29	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)
		—	—		868	107
Nasses	0	Nb moyen nasses	Nb nasses extrapolé (en milliers)	30	Nb moyen nasses	Nasses extrapolé (en milliers)
		—	—		140	18
Senne tournante	0	—	—	9	—	—
Senne de plage	0	—	—	2	—	—
Pots à poulpe	0	—	—	24	—	—
Ligne de traîne	0	—	—	3	—	—
Ligne à main	0	—	—	1	—	—
Barre à escargots	0	—	—	4	—	—
Drague	0	—	—	2	—	—
Tellinière	0	—	—	9	—	—
Plongée	0	—	—	7	—	—

5.2 En étang

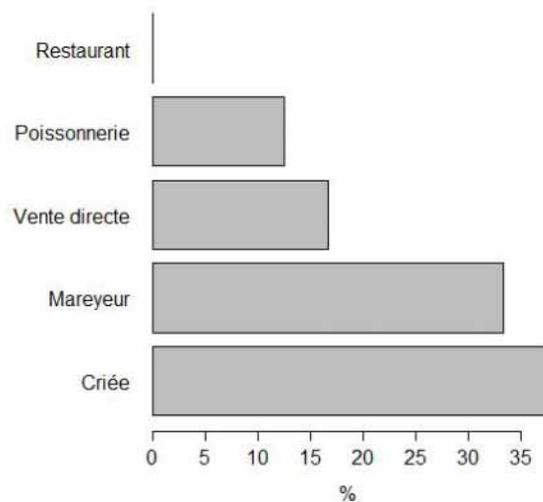
	Prud'homie de Mèze	Nb extrapolé	Région Languedoc-Roussillon	Nb extrapolé
Patrons disposant de postes fixes tirés (%)	27	—	42	—
Nombre moyen de postes fixes tirés par patron-pêcheur	3	—	4,25	758

Prud'homie de Mèze				Région Languedoc-Roussillon		
Engins ou technique de pêche	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Capetchade	54	—	—	46	—	—
Barrage	0	—	—	16	488 m	33 km
Filet maillant dormant	72	5437 m	79 km	42	3635 m	648 km
Filet trémail	82	3200 m	52 km	40	3103 m	527 km
Plongée	82	—	—	19	—	—
Gangui	0	—	—	6	—	—
Drague	36	—	—	6	—	—
Arcellière	0	—	—	4	—	—
Globe	0	—	—	2	—	—

5.3 Indice de diversité des techniques de pêche

	Prud'homie de Mèze	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en mer	—	3,6
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en étang	4	3,3
Nombre moyen de techniques par pêcheur opérant en mer et étang	2	3,3

6 Mode de vente des produits de la pêche



7 Perceptions des patrons sur la pêche et les milieux exploités

7.1 Augmentation de l'effort de pêche individuel

Mer

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Mèze	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	3
	sans changement	100	62
	multiplié par 1.5	0	17
	multiplié par 2	0	17
	multiplié par 4	0	1

Étang

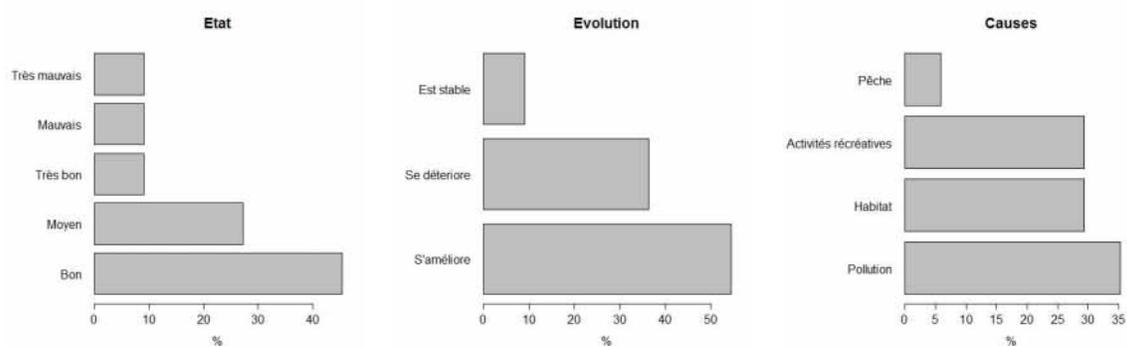
Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Mèze	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	4
	sans changement	91	84
	multiplié par 1.5	0	3
	multiplié par 2	9	9
	multiplié par 4	0	0

7.2 Avenir de la pêche

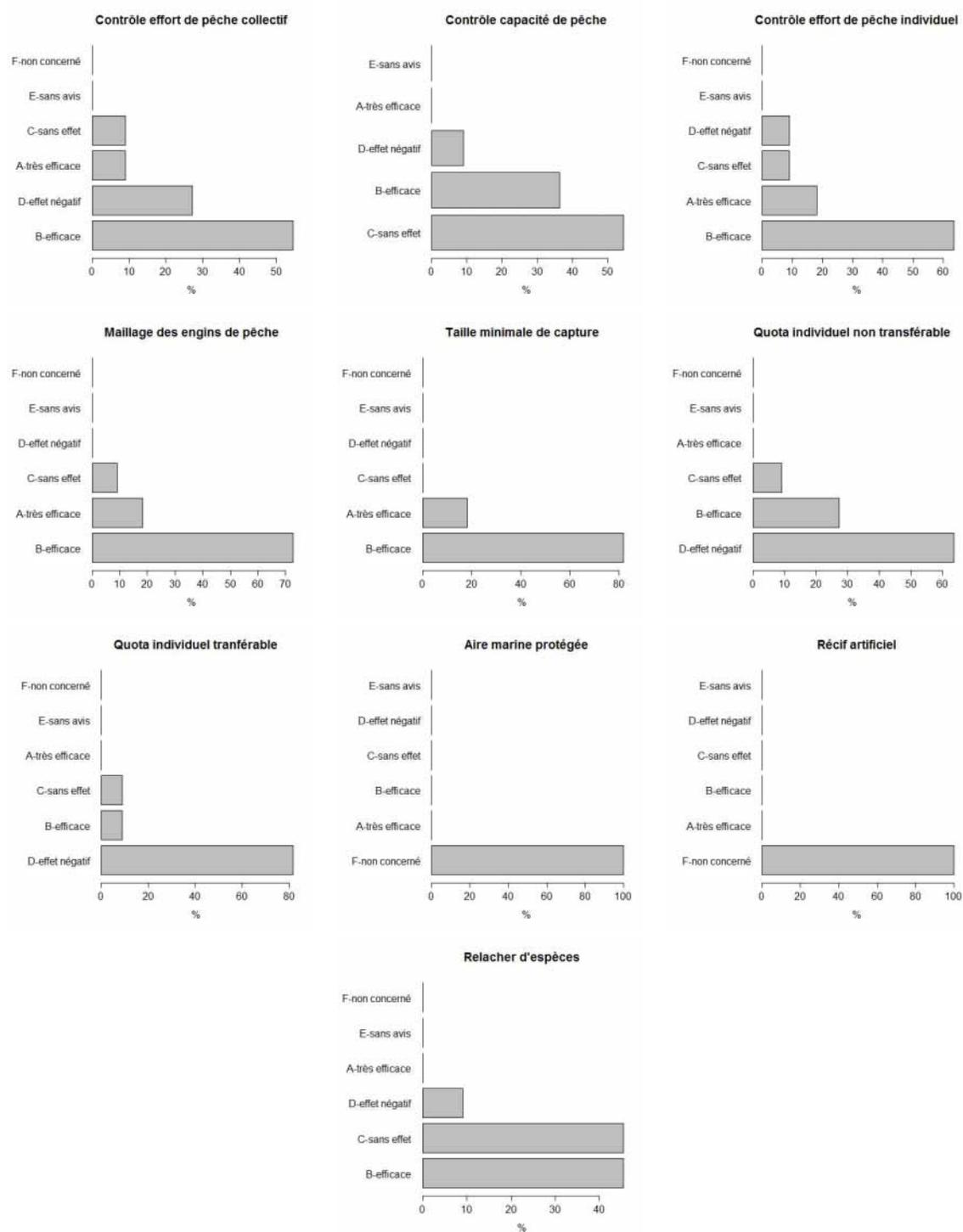
	Prud'homie de Mèze	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs souhaitant que leur enfant devienne pêcheur (%)	57	41

7.3 Milieux exploités

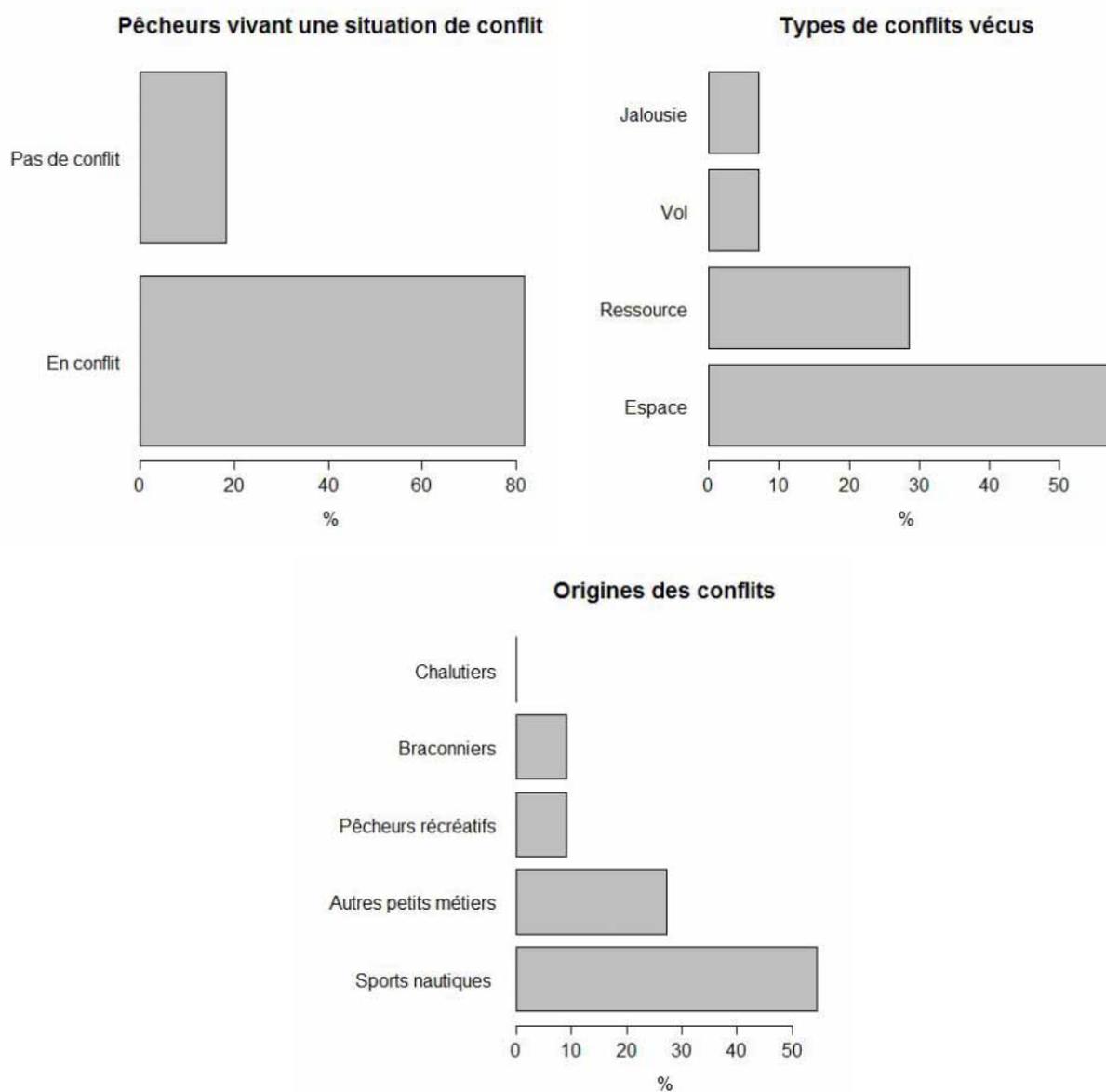
Étang



7.4 Perceptions sur les mesures de gestion

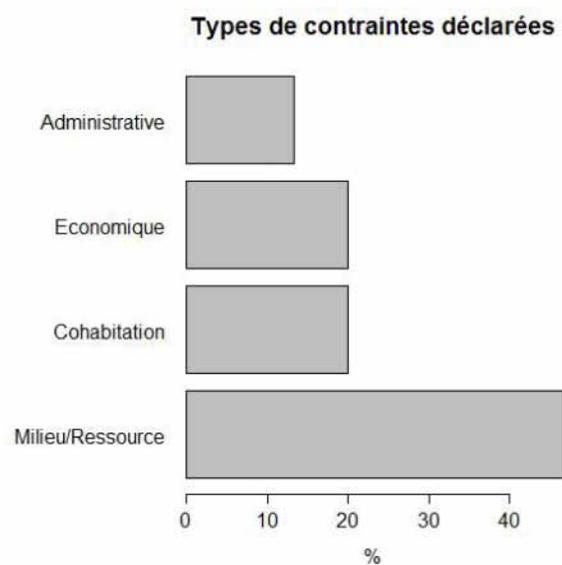


7.5 Perceptions sur les conflits

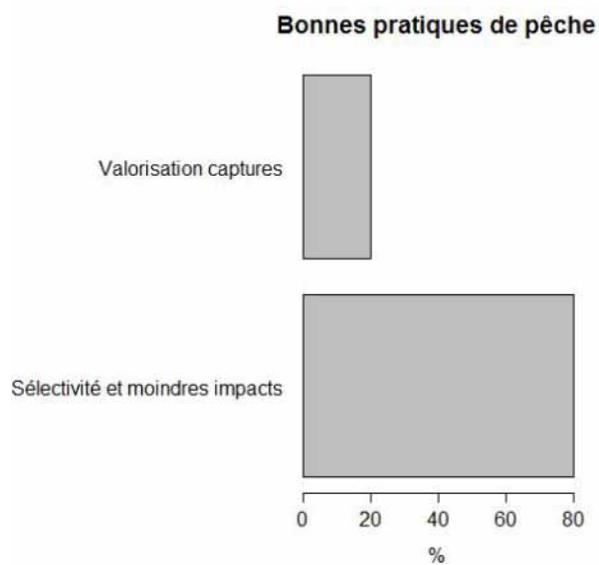
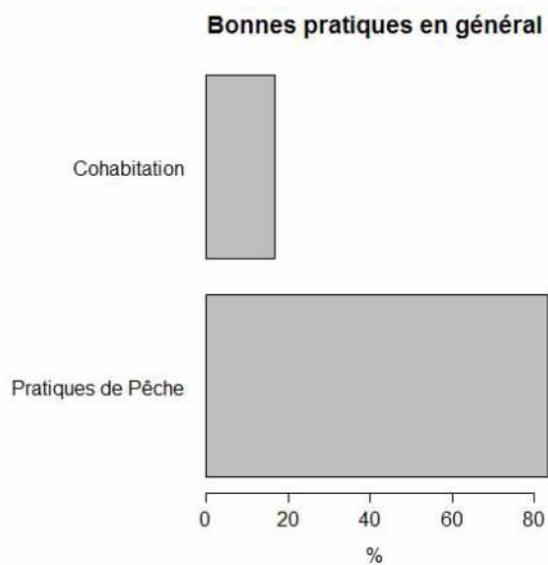


7.6 Contraintes sur l'activité de pêche

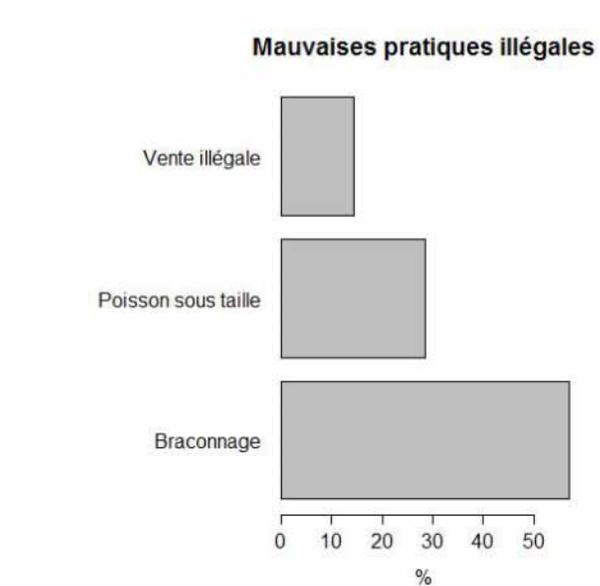
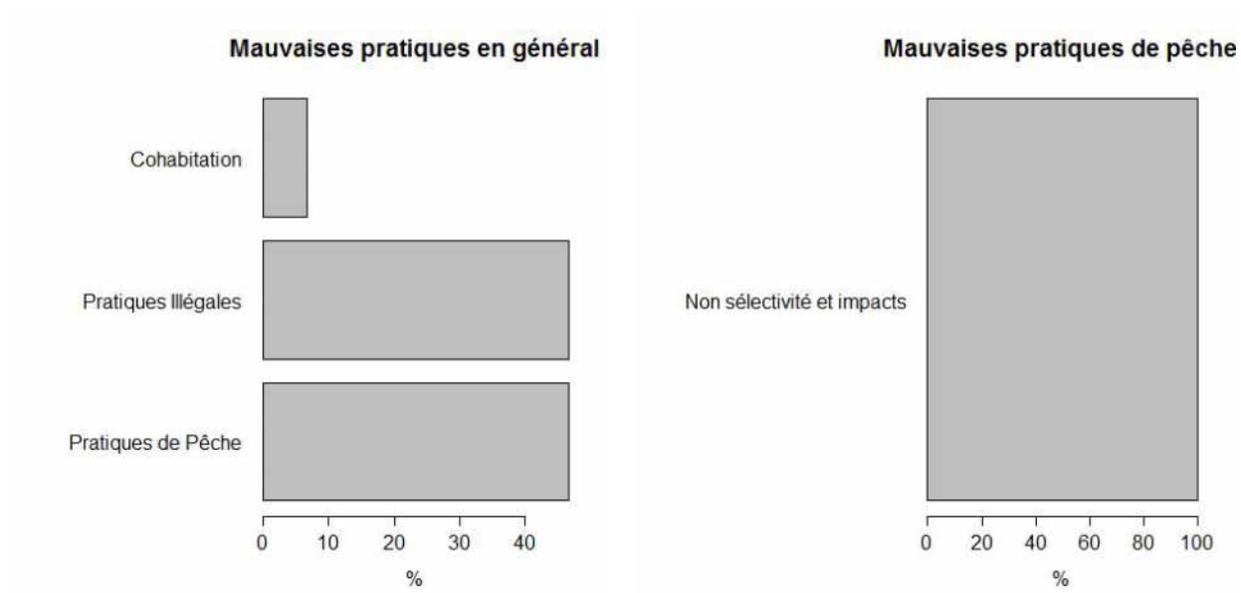
	Prud'homie de Mèze	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs ayant déclaré faire face à des contraintes particulières (%)	100	85



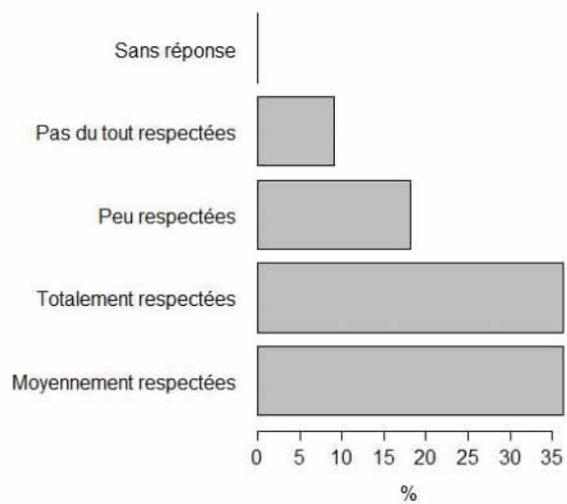
7.7 Bonnes pratiques



7.8 Mauvaises pratiques

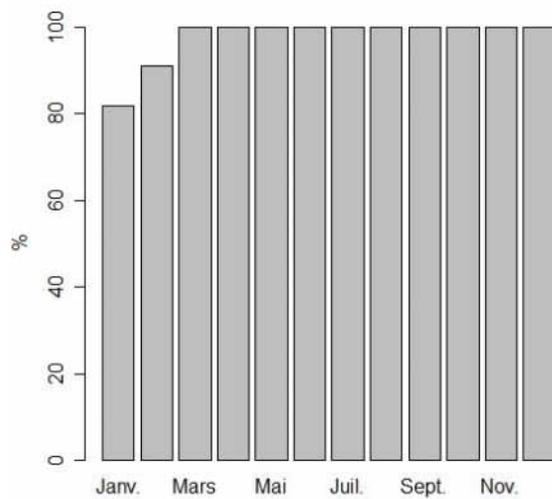


7.9 Respect des règles concernant l'effort de pêche individuel



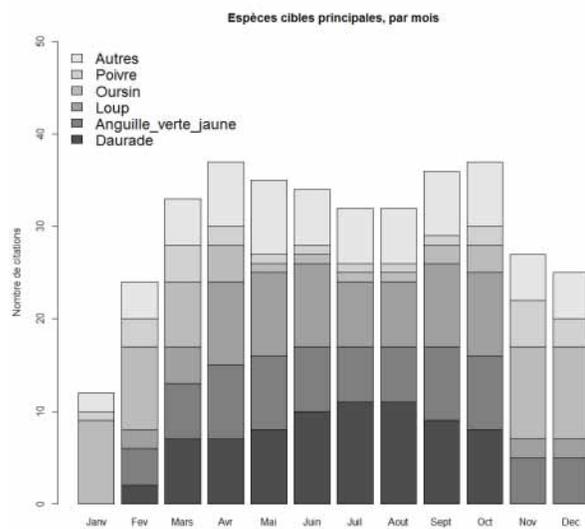
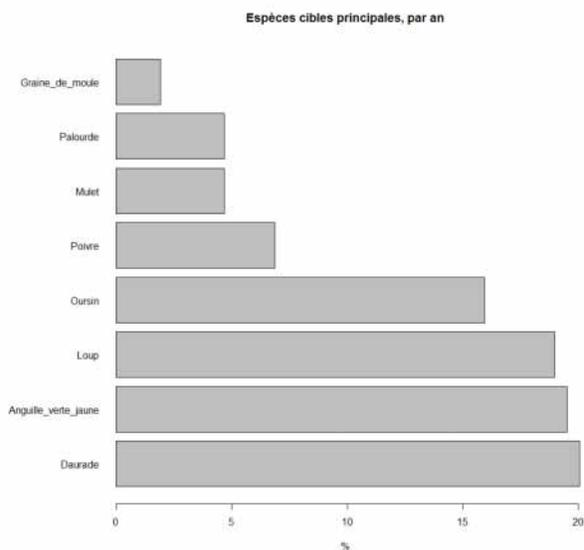
8 Activité et calendrier de pêche

8.1 Pourcentage mensuel de pêcheurs actifs



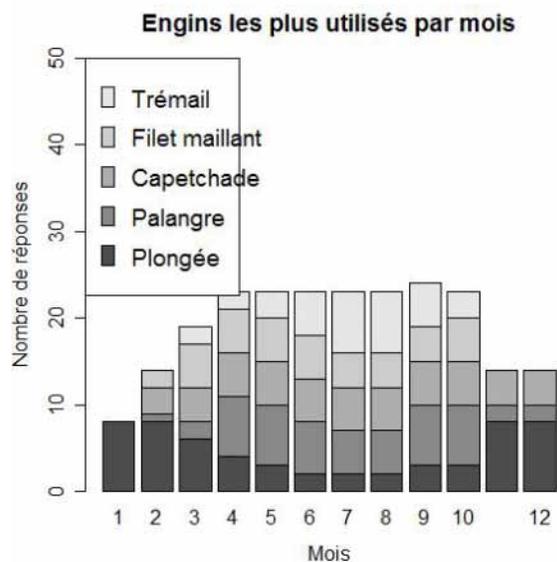
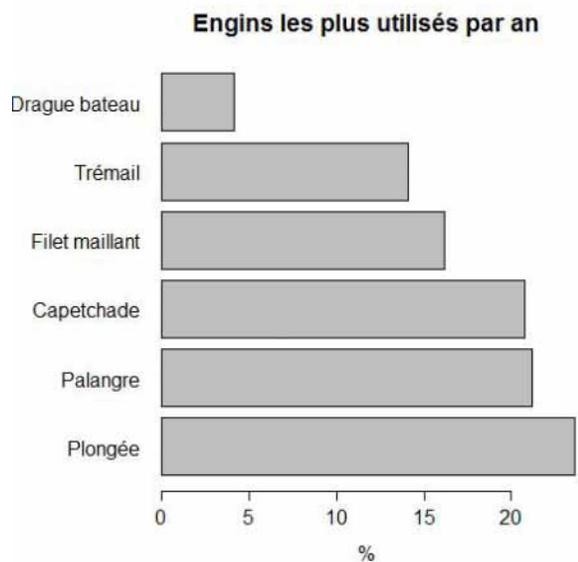
8.2 Espèces ciblées

Étang



8.3 Techniques de pêche

Étang



5.6.10 Fiche prud'homie de Palavas

Prud'homie de Palavas-Les-Flots

1 Échantillon

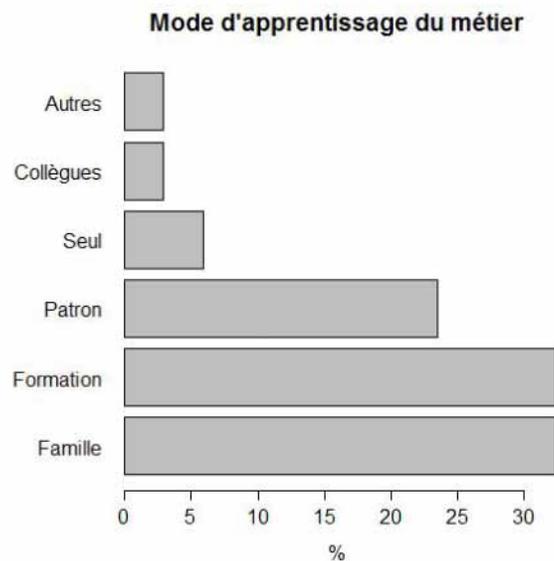
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
23	70	32

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age

	Prud'homie de Palavas-les-Flots	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	45 ans	43 ans
Age moyen d'entrée dans la pêche	25	23 ans
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	28	26 ans
Originaire du milieu pêcheur (%)	61	67

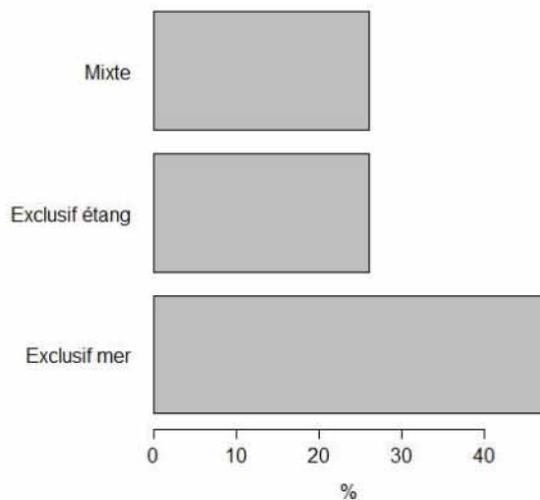
2.2 Mode d'apprentissage du métier



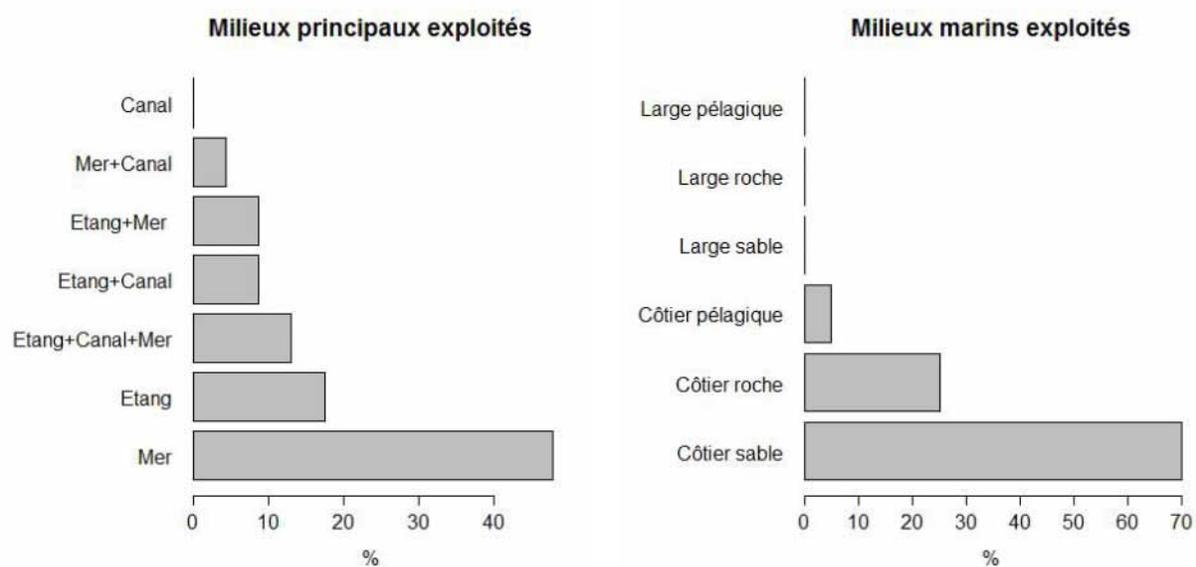
2.3 Formation

	Prud'homie de Palavas-les-Flots	Région Languedoc-Roussillon
Pourcentage de patrons pêcheurs "capacitaires"	70 %	65 %

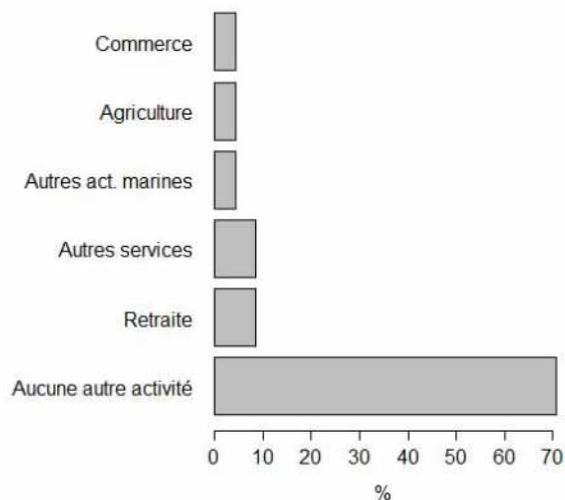
2.4 Spécialisation des patrons pêcheurs par milieu



2.5 Milieux exploités



2.6 Autres activités professionnelles



3 Embarcations

	Prud'homie de Palavas les Flots	Région Languedoc-Roussillon
Jauge moyenne autorisée par patron pêcheur (tx)	3,7	3,6
Jauge totale autorisée dans la prud'homie ou la région -extrapolation- (tx)	258	1530
Puissance moyenne autorisée par patron (kwa)	111	89
Puissance totale autorisée par prud'homie ou dans la région -extrapolation- (kwa)	7740	37825
Puissance moyenne déclarée par patron (cv)	153	124
Puissance déclarée extrapolée dans la prud'homie ou la région (cv)	10692	52762
Nombre moyen d'embarcations par patron	1,3	1,3
Valeur moyenne des embarcations par patron (1000 €)	70	62.68

4 Autres personnes employées

	Prud'homie de Palavas les Flots	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen d'autres personnes employées par patron-pêcheur	0,43	0.58
Nombre d'autres personnes employées extrapolé à la prud'homie ou à la région	30	246

5 Engins de pêche disponibles

5.1 en Mer

Engin	Prud'homie de Palavas-les-Flots			Région Languedoc-Roussillon		
	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Filet maillant	65	5886 m	268 km	60	5179 m	1320
Filet trémail	65	4138 m	188 km	58	4260 m	1050
Filet combiné (maillant + trémail)	13	1466 m	13 km	18	1746 m	133
Palangre	26	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)	29	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)
		958	17,5		868	107
Nasses	43	Nb moyen nasses	Nb nasses extrapolé (en milliers)	30	Nb moyen nasses	Nasses extrapolé (en milliers)
		71	2,149		140	18
Senne tournante	0	0	0	9	—	—
Senne de plage	0	—	—	2	—	—
Pots à poulpe	35	—	—	24	—	—
Ligne de traîne	0	—	—	3	—	—
Ligne à main	0	—	—	1	—	—
Barre à escargots	0	—	—	4	—	—
Drague	0	—	—	2	—	—
Tellinière	0	—	—	9	—	—
Plongée	9	—	—	7	—	—

5.2 En étang

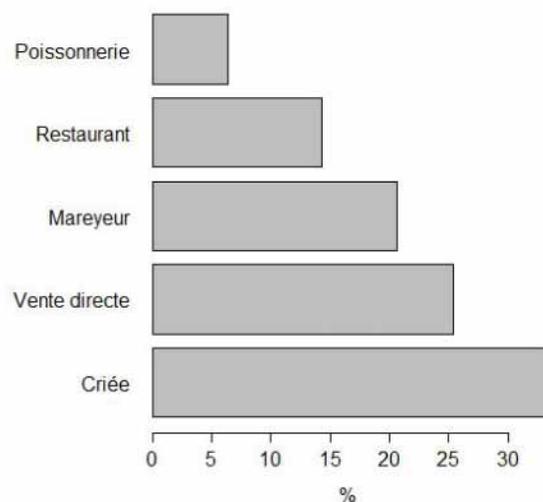
	Prud'homie de Palavas-les-Flots	Nb extrapolé	Région Languedoc-Roussillon	Nb extrapolé
Patrons disposant de postes fixes tirés (%)	48	---	42	---
Nombre moyen de postes fixes tirés par patron-pêcheur	1	33	4,25	758

Prud'homie de Palavas les Flots				Région Languedoc-Roussillon		
Engins ou technique de pêche	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Capetchade	39	---	---	46	---	---
Barrage	4	---	---	16	488 m	33 km
Filet maillant dormant	43	4166 m	127 km	42	3635 m	648 km
Filet trémail	22	2500 m	38 km	40	3103 m	527 km
Plongée	0	---	---	19	---	---
Ganguï	4	---	---	6	---	---
Drague	0	---	---	6	---	---
Arcelière	0	---	---	4	---	---
Globe	9	---	---	2	---	---

5.3 Indice de diversité des techniques de pêche

	Prud'homie de Palavas-les-Flots	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en mer	3,5	3,6
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en étang	2,6	3,3
Nombre moyen de techniques par pêcheur opérant en mer et étang	2,8	3,3

6 Mode de vente des produits de la pêche



7 Perceptions des patrons sur la pêche et les milieux exploités

7.1 Augmentation de l'effort de pêche individuel

Mer

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Palavas-les-Flots	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	11	3
	sans changement	65	62
	multiplié par 1.5	18	17
	multiplié par X 2	6	17
	multiplié par X4	0	1

Étang

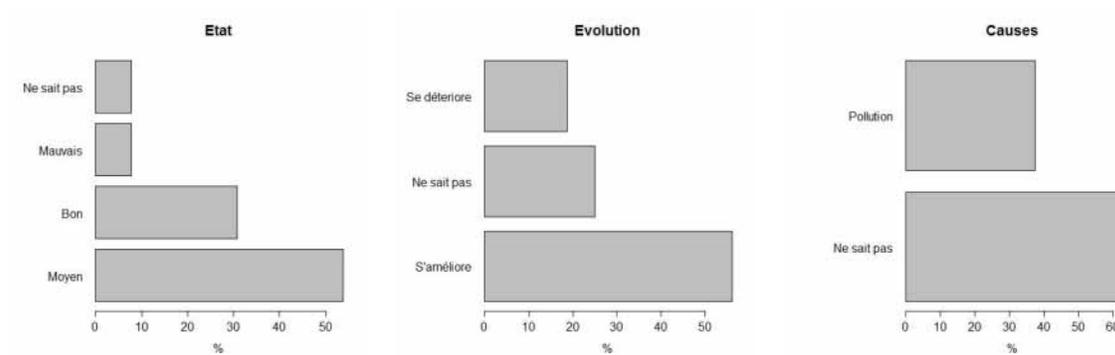
Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Palavas-les-Flots	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	4
	sans changement	100	84
	multiplié par 1.5	0	3
	multiplié par 2	0	9
	multiplié par 4	0	0

7.2 Avenir de la pêche

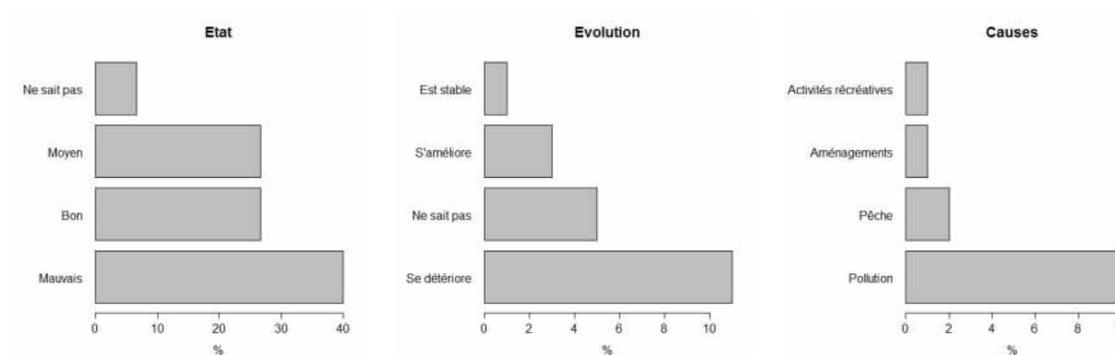
	Prud'homie de Palavas-les-Flots	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs souhaitant que leur enfant devienne pêcheur (%)	54	41

7.3 Milieux exploités

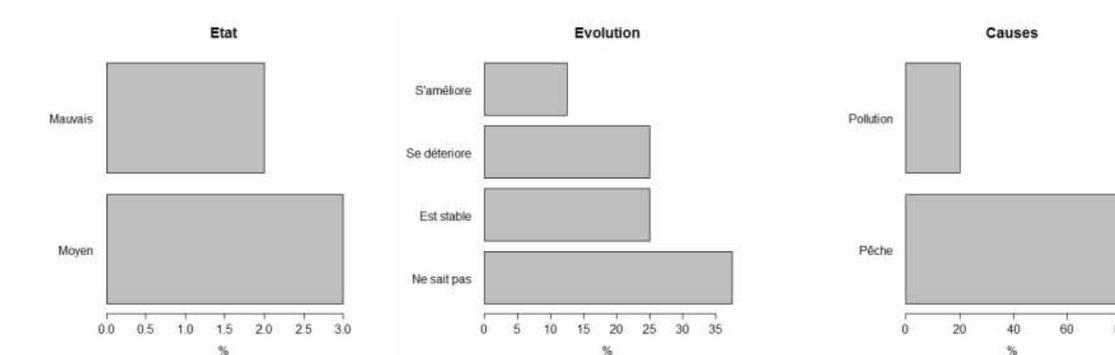
Étang



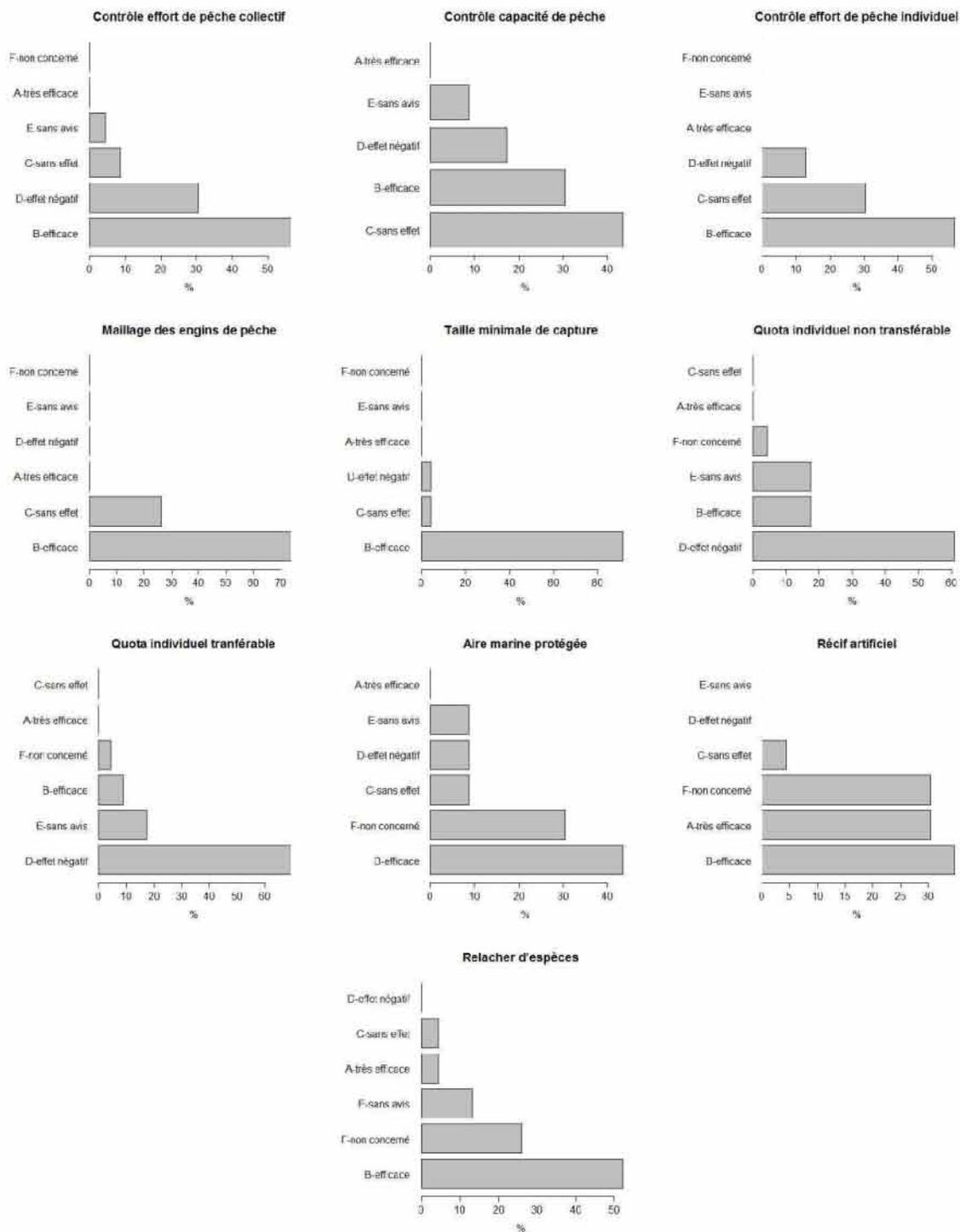
Zone côtière



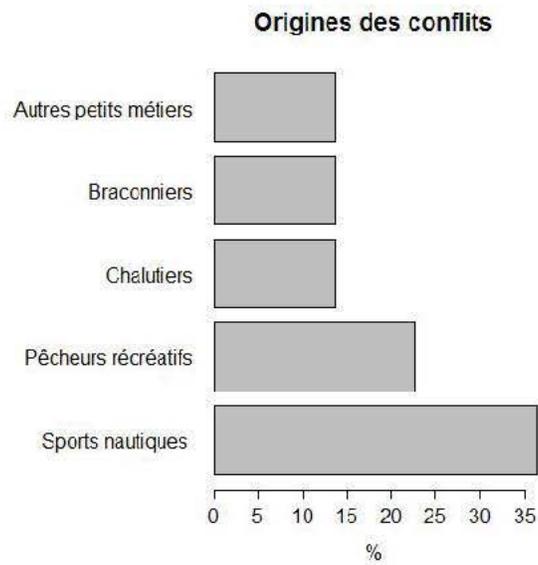
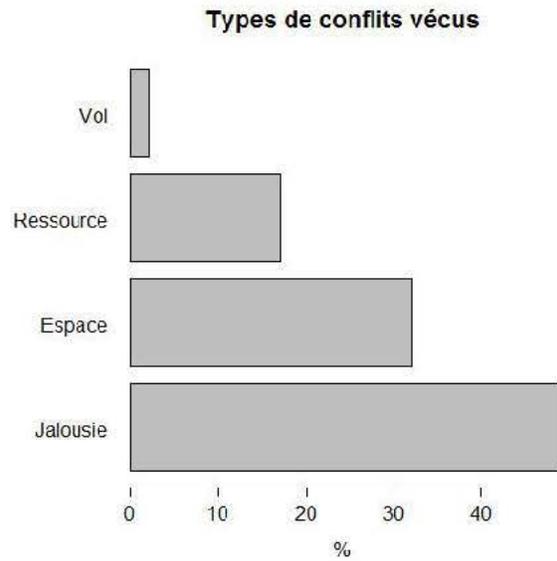
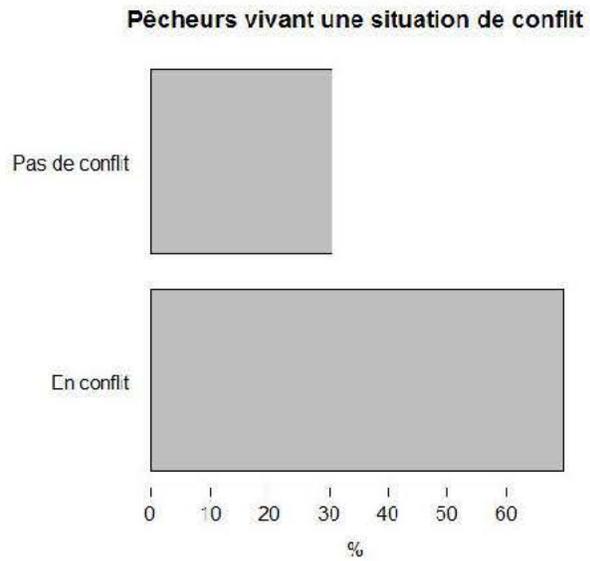
Zone du large



7.4 Perceptions sur les mesures de gestion

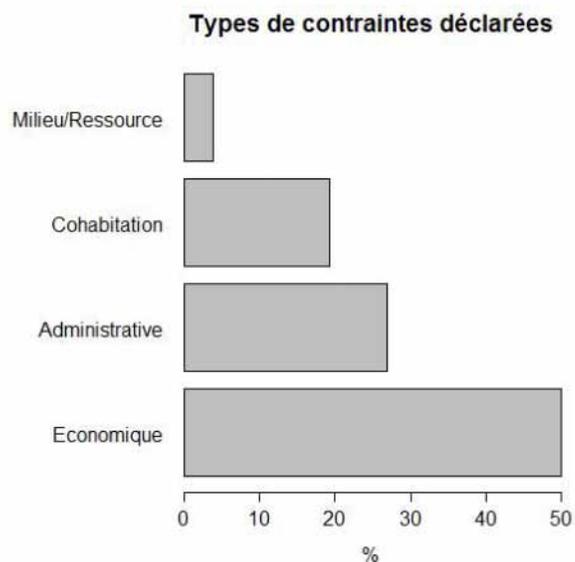


7.5 Perceptions sur les conflits

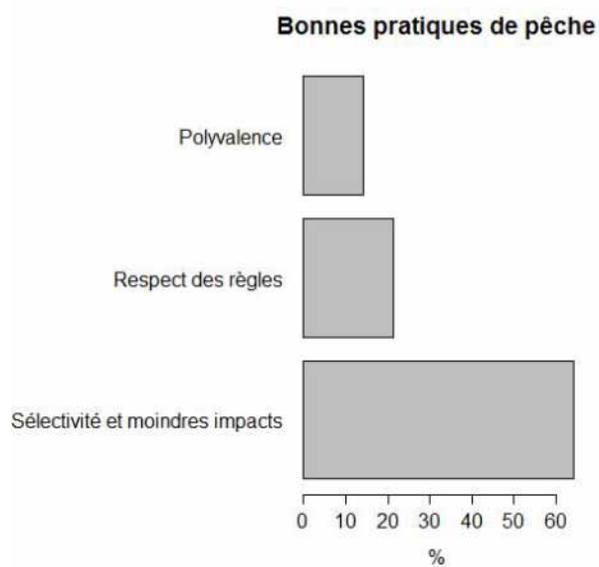
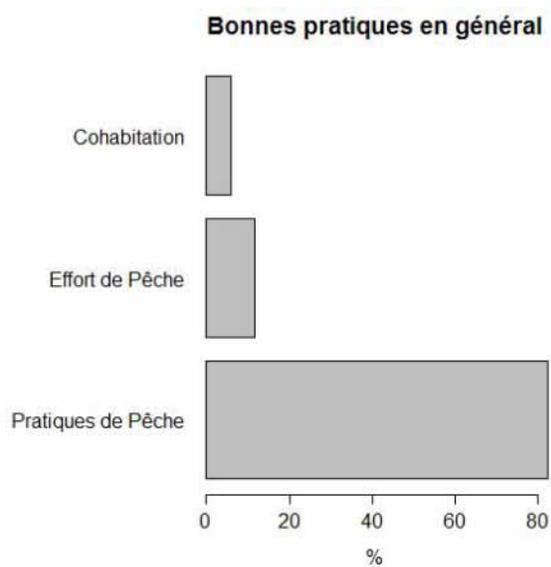


7.6 Contraintes sur l'activité de pêche

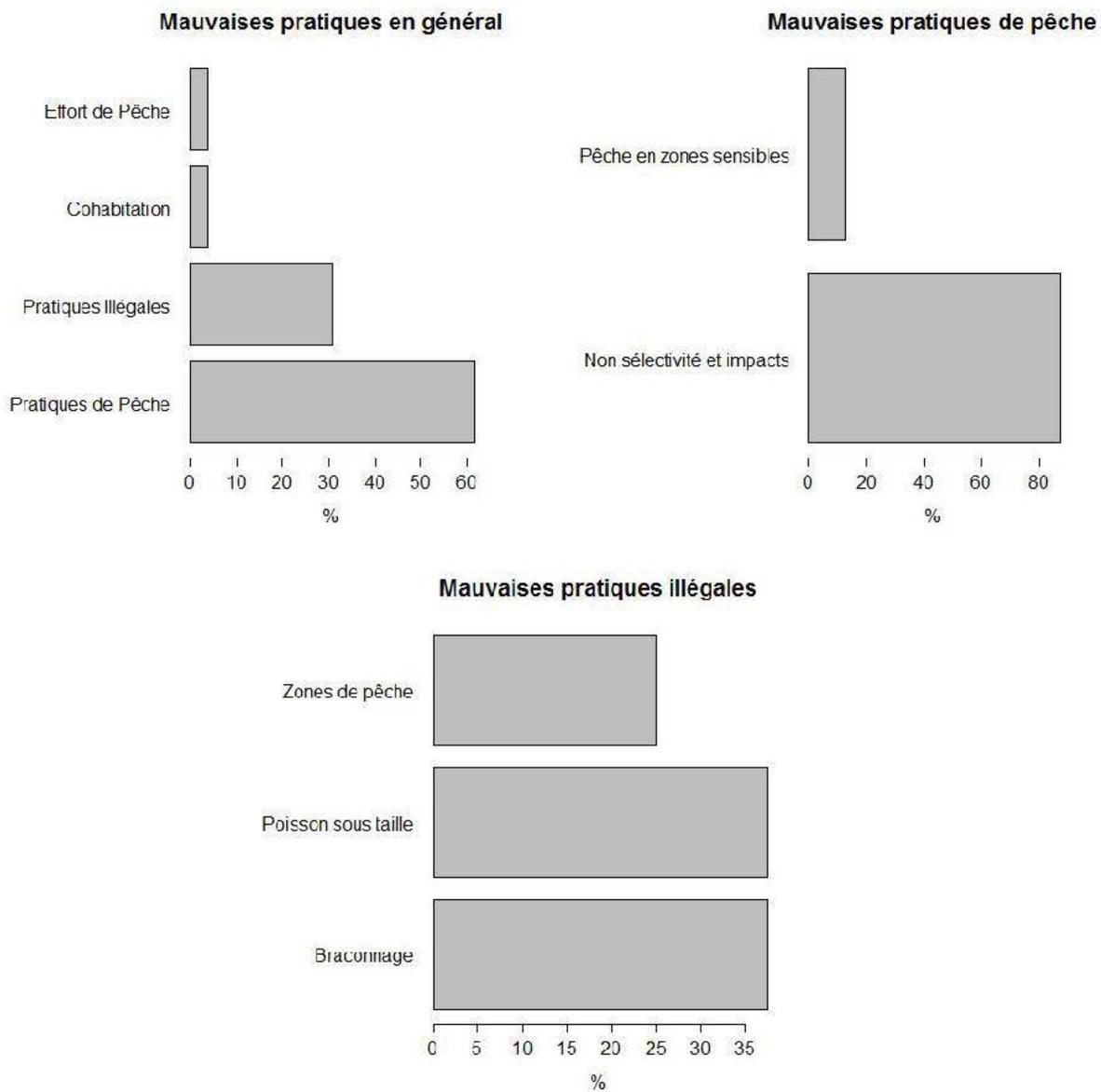
	Prud'homie de Palavas	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs ayant déclaré faire face à des contraintes particulières (%)	83	85



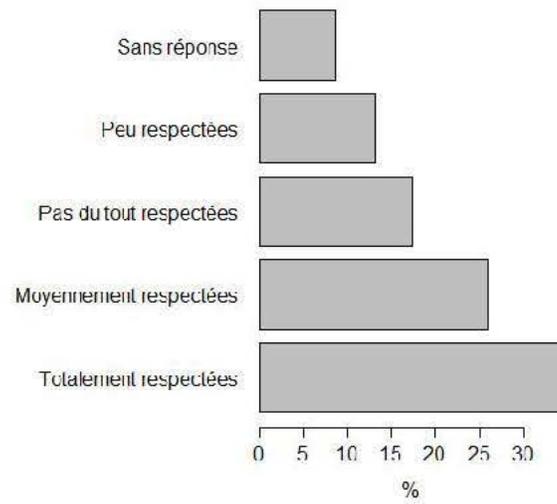
7.7 Bonnes pratiques



7.8 Mauvaises pratiques

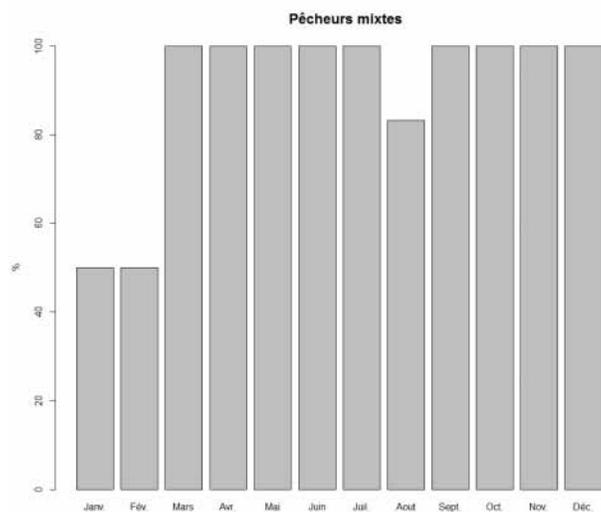
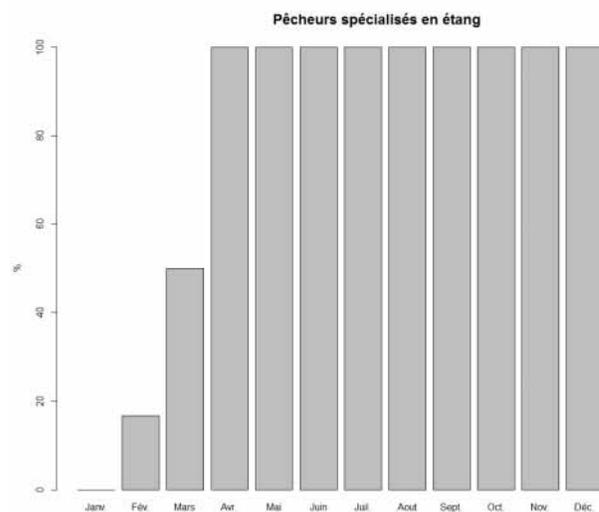
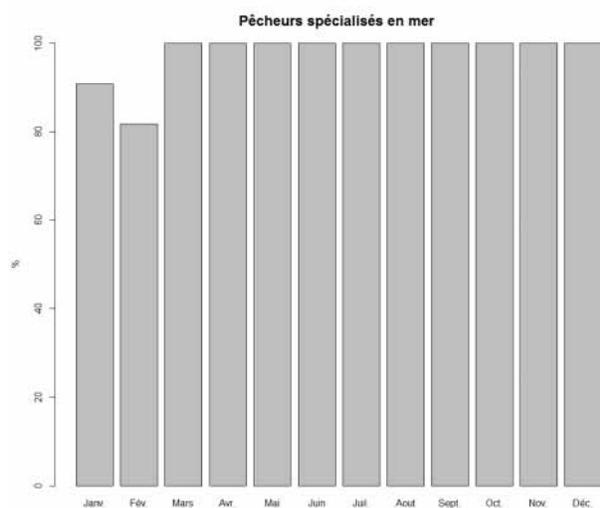


7.9 Respect des règles concernant l'effort de pêche individuel



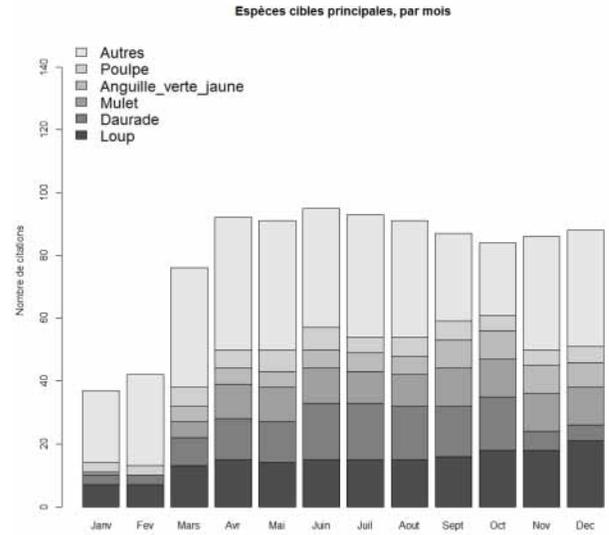
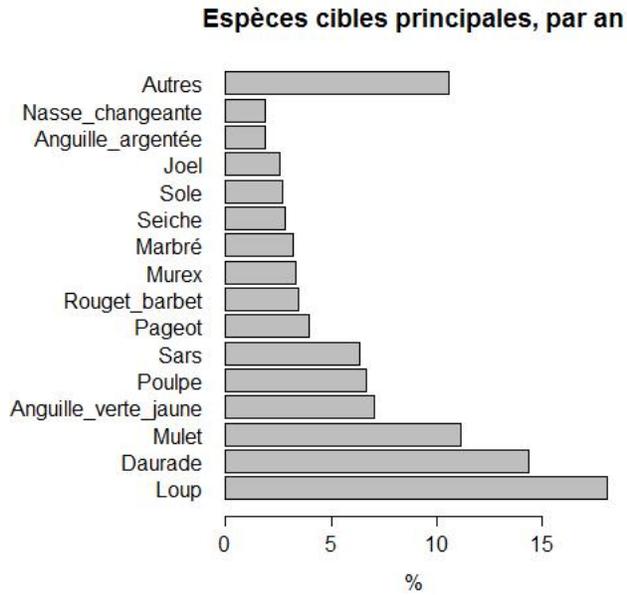
8 Activité et calendrier de pêche

8.1 Pourcentage mensuel de pêcheurs actifs

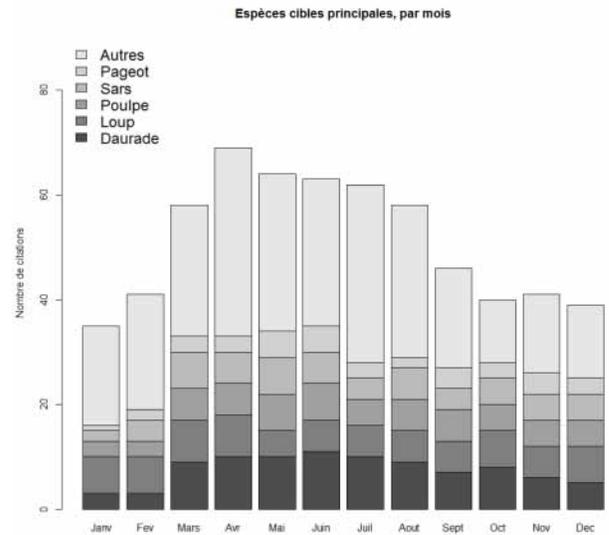
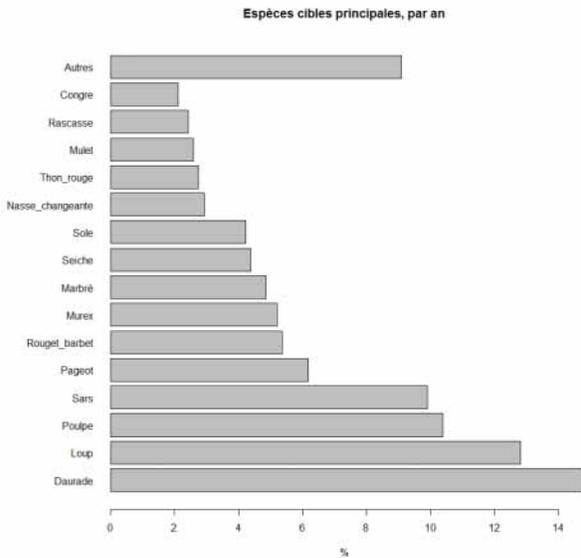


8.2 Espèces ciblées

Tous milieux

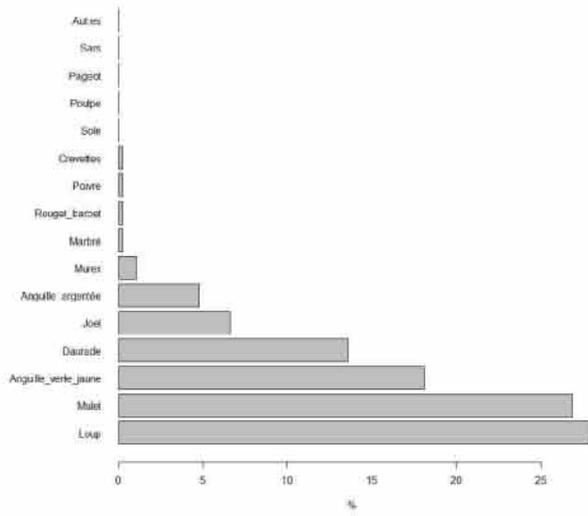


Mer

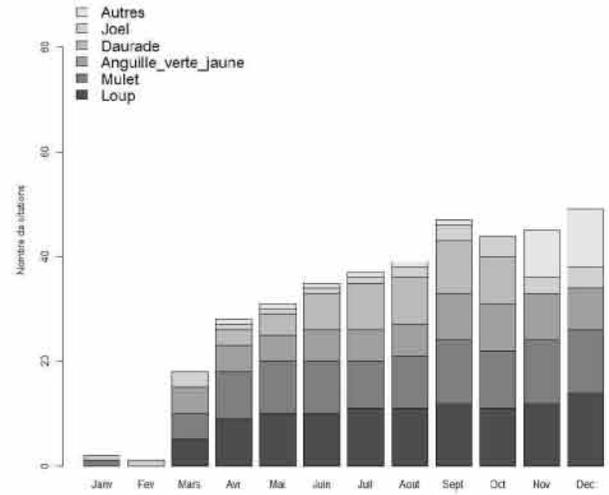


Etang

Espèces cibles principales, par an

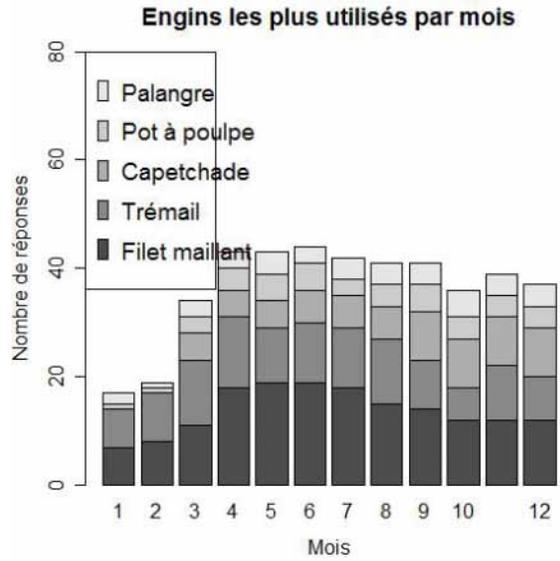
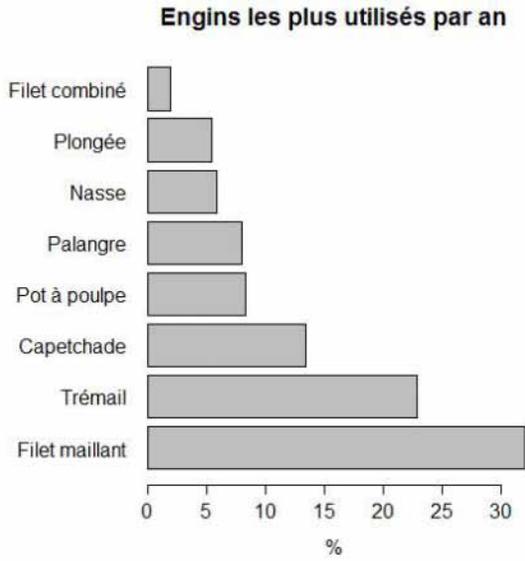


Espèces cibles principales, par mois

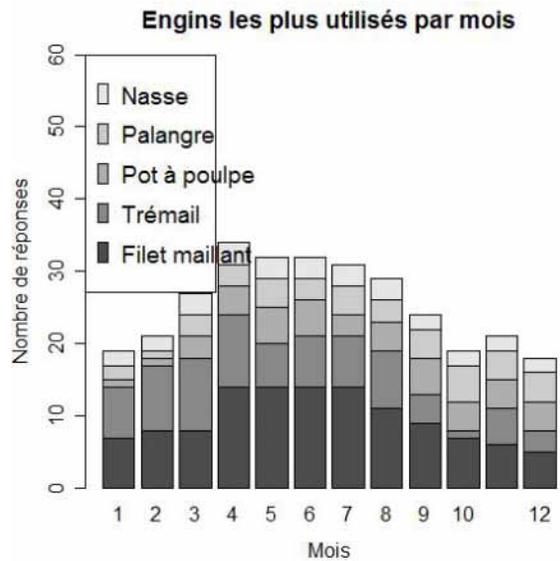
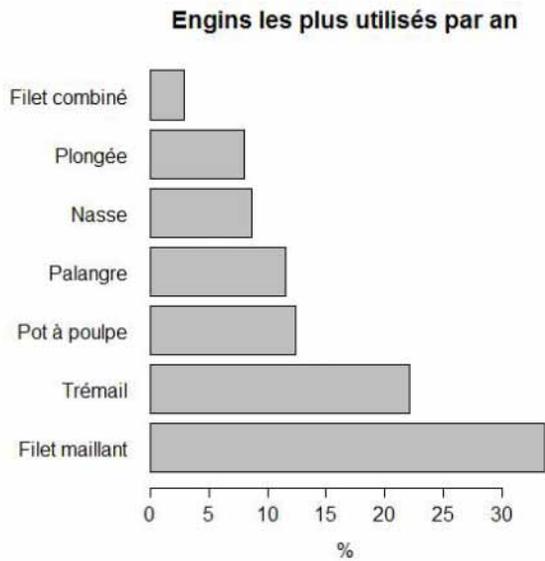


8.3 Techniques de pêche

Tous milieux

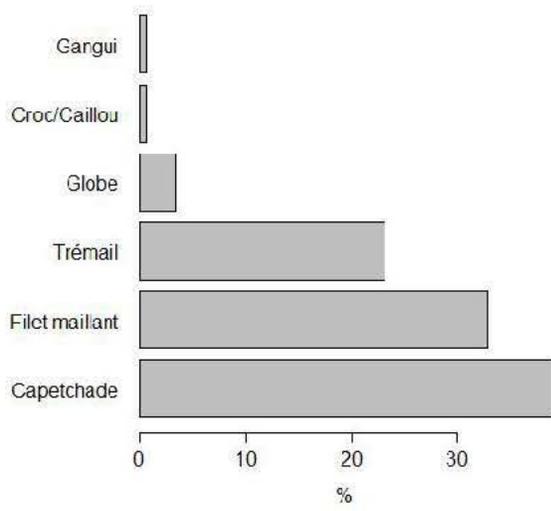


Mer

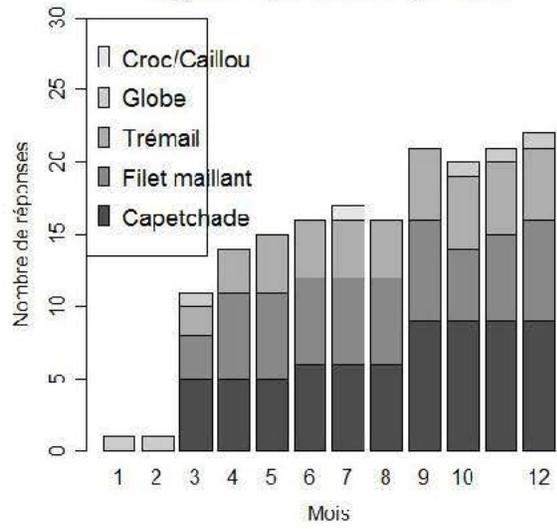


Étang

Engins les plus utilisés par an



Engins les plus utilisés par mois



5.6.11 Fiche prud'homie de Saint-Cyprien

Prud'homie de Saint-Cyprien

1 Échantillon

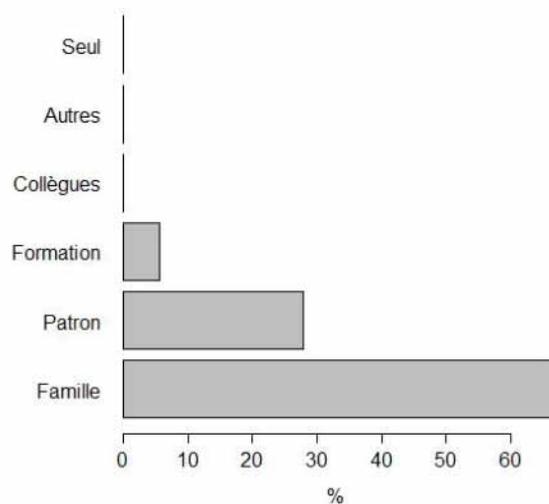
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
16	35	45

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age et origine

	Prud'homie de Saint-Cyprien	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	41,6 ans	43 ans
Age moyen d'entrée dans la pêche	21,2 ans	23 ans
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	23,5 ans	26 ans
Originaire du milieu pêcheur (%)	87,5	67

2.2 Mode d'apprentissage du métier

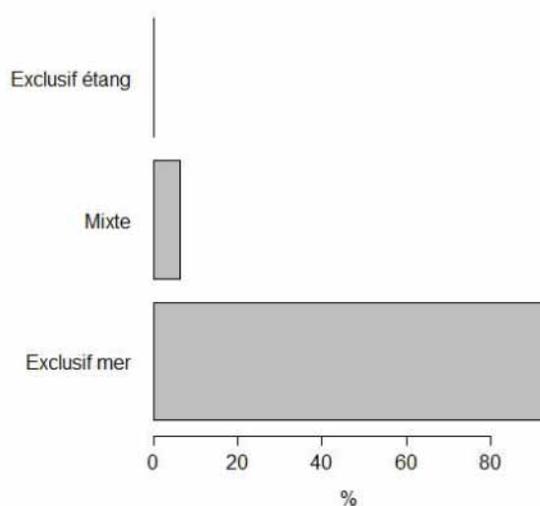


b

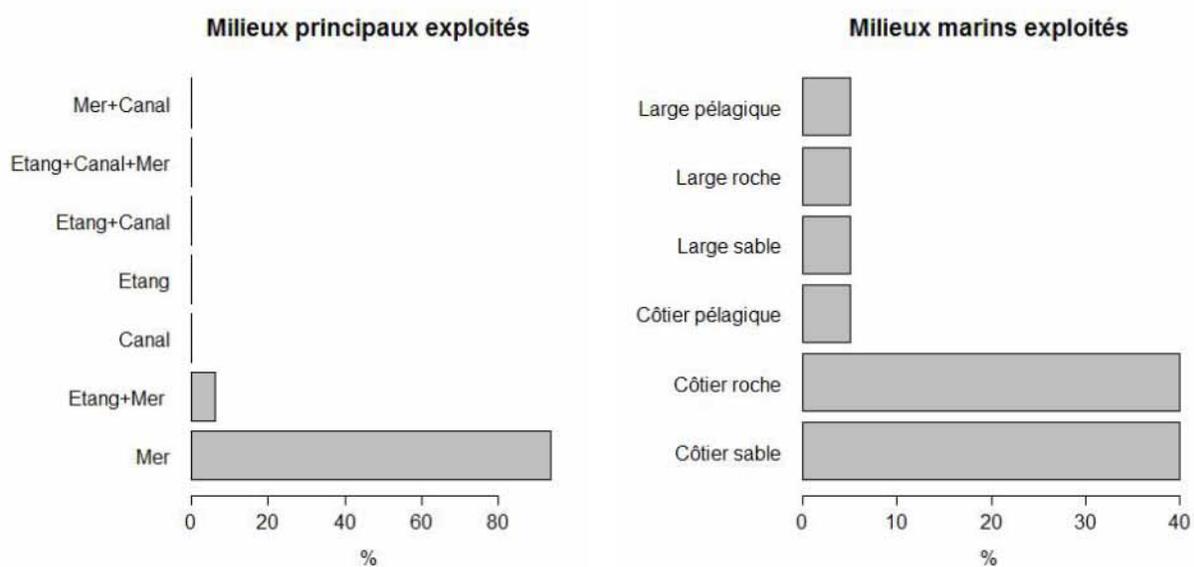
2.3 Formation

	Prud'homie de Saint-Cyprien	Région Languedoc-Roussillon
Pourcentage de patrons pêcheurs "capacitaires"	100 %	65 %

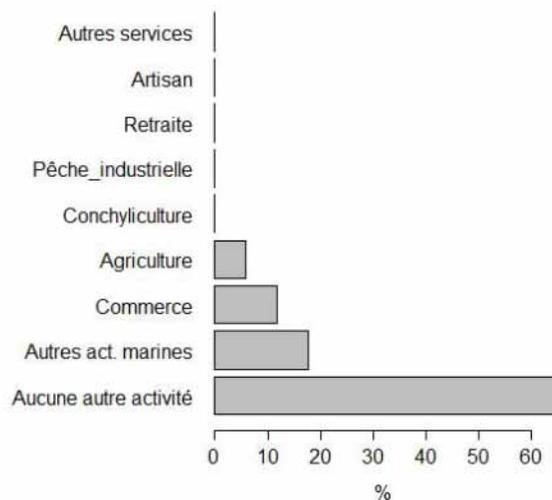
2.4 Spécialisation des patrons pêcheurs par milieu



2.5 Milieux exploités



2.6 Autres activités professionnelles



3 Embarcations

	Prud'homie de Saint-Cyprien	Région Languedoc-Roussillon
Jauge moyenne autorisée par patron pêcheur (tx)	3,4	3,6
Jauge totale autorisée dans la prud'homie ou la région -extrapolation- (tx)	120	1530
Puissance moyenne autorisée par patron (kwa)	87	89
Puissance totale autorisée par prud'homie ou dans la région -extrapolation- (kwa)	3055	37825
Puissance moyenne déclarée par patron (cv)	120	124
Puissance déclarée extrapolée dans la prud'homie ou la région (cv)	4200	52762
Nombre moyen d'embarcations par patron	1,1	1,3
Valeur moyenne des embarcations par patron (1000 €)	58,5	62.68

4 Autres personnes employées

	Prud'homie de Saint-Cyprien	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen d'autres personnes employées par patron-pêcheur	0,75 (0,76)	0.58
Nombre d'autres personnes employées extrapolé à la prud'homie ou à la région	26	246

5 Engins de pêche disponibles

5.1 en Mer

Engin	Prud'homie de Saint-Cyprien			Région Languedoc-Roussillon		
	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Filet maillant	94	4307 m	141 km	60	5179 m	1320 km
Filet trémail	87,5	5114 m	156 km	58	4260 m	1050 km
Filet combiné (maillant + trémail)	37,5	600 m	7,8 km	18	1746 m	133 km
Palangre	31,2	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)	29	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)
		499	5,4		868	107
Nasses	12,5	Nb moyen nasses	Nb nasses extrapolé (en milliers)	30	Nb moyen nasses	Nasses extrapolé (en milliers)
		54,5	0,23		140	18
Senne tournante	0	—	—	9	—	—
Senne de plage	0	—	—	2	—	—
Pots à poulpe	12,5	—	—	24	—	—
Ligne de traîne	0	—	—	3	—	—
Ligne à main	0	—	—	1	—	—
Barre à escargots	0	—	—	4	—	—
Drague	0	—	—	2	—	—
Tellinière	0	—	—	9	—	—
Plongée	6	—	—	7	—	—

5.2 En étang

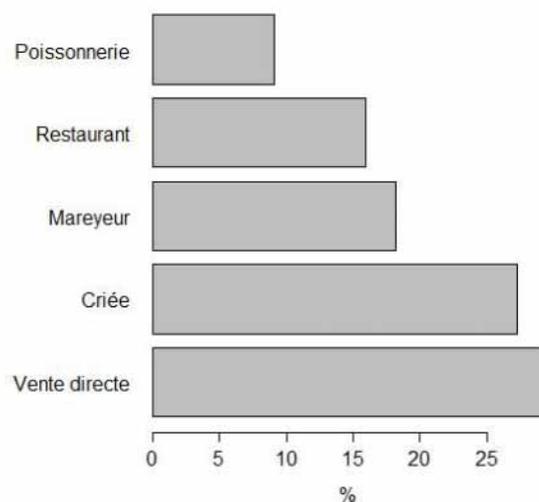
	Prud'homie de Saint-Cyprien	Nb extrapolé	Région Languedoc-Roussillon	Nb extrapolé
Patrons disposant de postes fixes tirés (%)	12,5	—	42	—
Nombre moyen de postes fixes tirés par patron-pêcheur	1	4,3	4,25	758

Prud'homie de Saint-Cyprien				Région Languedoc-Roussillon		
Engins ou technique de pêche	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Capetchade	12,5	—	—	46	—	—
Barrage	0	—	—	16	488 m	33 km
Filet maillant dormant	6,3	2000 m	4,3 km	42	3635 m	648 km
Filet trémail	6,3	5000 m	10,9 km	40	3103 m	527 km
Plongée	0	—	—	19	—	—
Gangui	0	—	—	6	—	—
Drague	0	—	—	6	—	—
Arcellière	0	—	—	4	—	—
Globe	0	—	—	2	—	—

5.3 Indice de diversité des techniques de pêche

	Prud'homie de Saint-Cyprien	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en mer	2,6	3,6
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en étang	nd	3,3
Nombre moyen de techniques par pêcheur opérant en mer et étang	5	3,3

6 Mode de vente des produits de la pêche



7 Perceptions des patrons sur la pêche et les milieux exploités

7.1 Augmentation de l'effort de pêche individuel

Mer

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Saint-Cyprien	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	7	3
	sans changement	68	62
	multiplié par 1.5	6	17
	multiplié par 2	19	17
	multiplié par 4	0	1

Étang

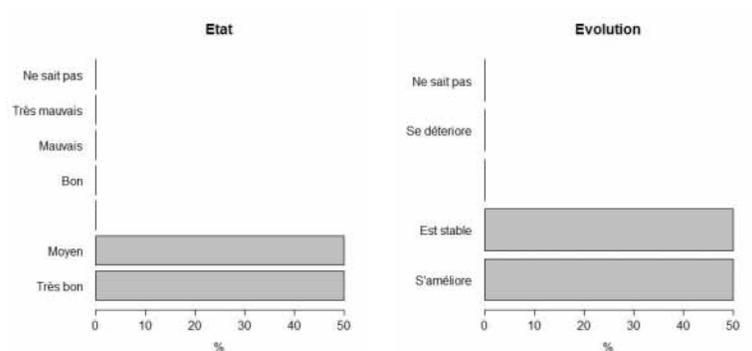
Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Saint-Cyprien	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	100	4
	sans changement	0	84
	multiplié par X1.5	0	3
	multiplié par X 2	0	9
	multiplié par X4	0	0

7.2 Avenir de la pêche

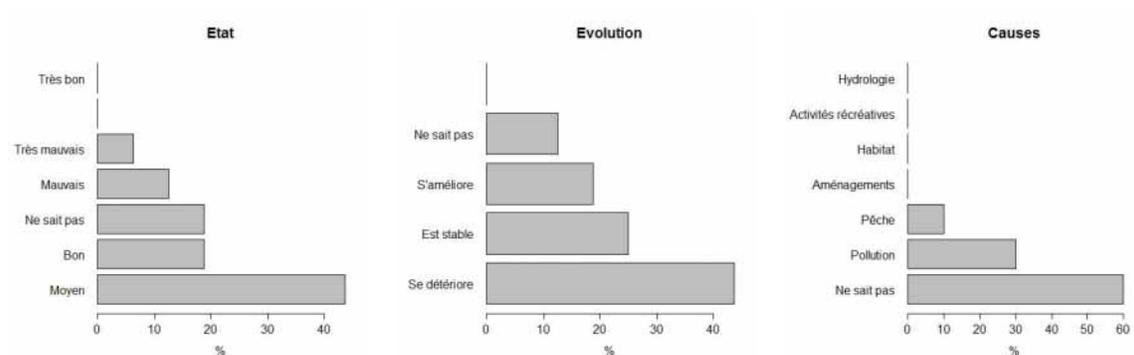
	Prud'homie de Saint-Cyprien	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs souhaitant que leur enfant devienne pêcheur (%)	18	41

7.3 Milieux exploités

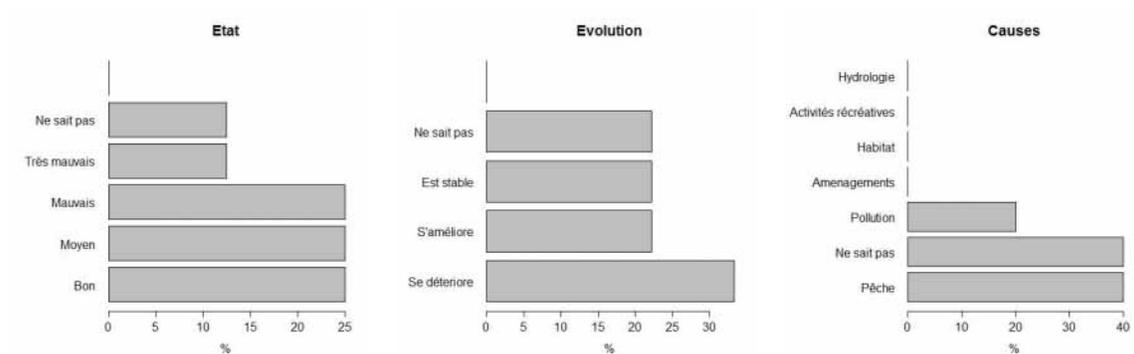
Étang



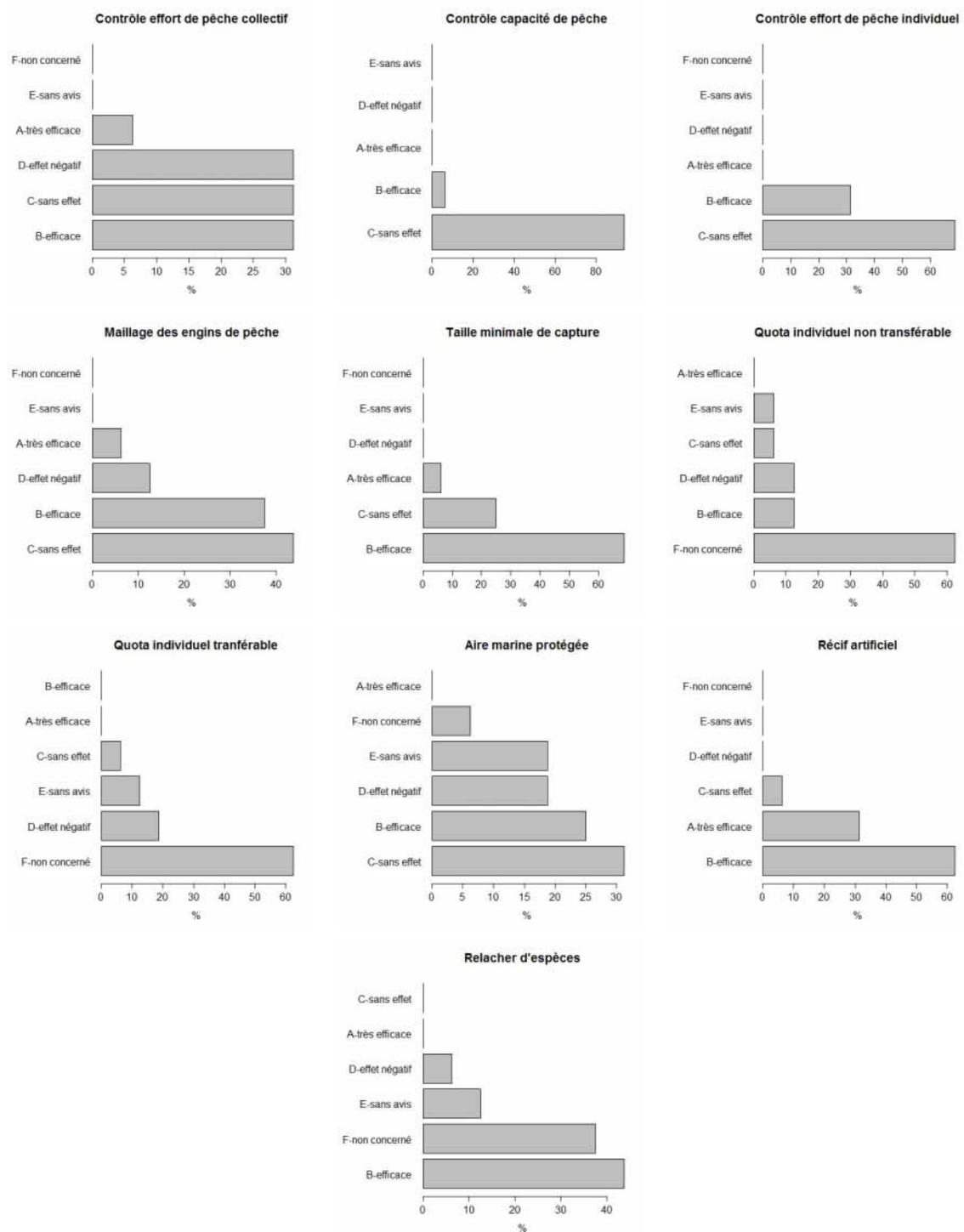
Zone côtière



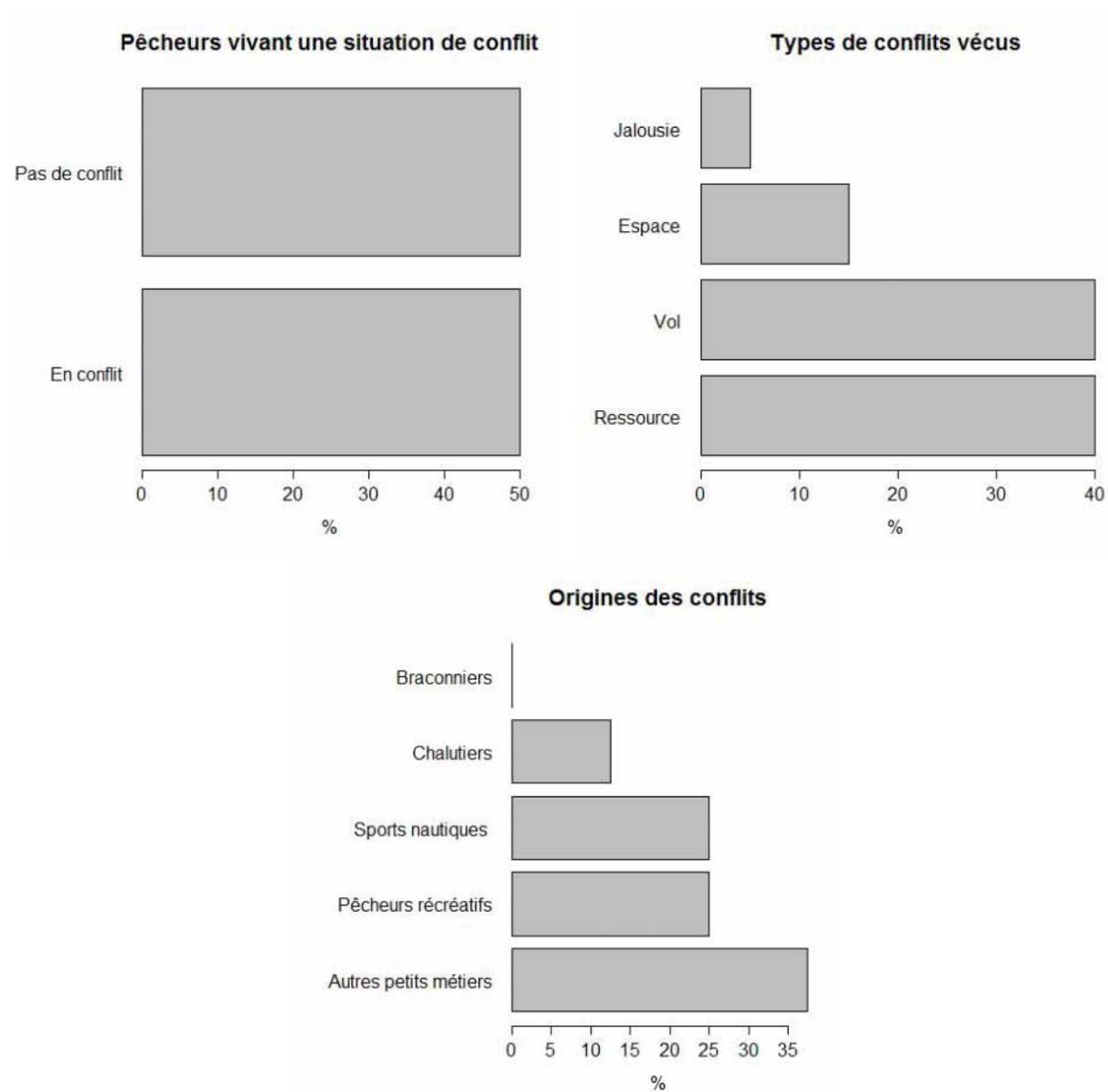
Zone du large



7.4 Perceptions sur les mesures de gestion

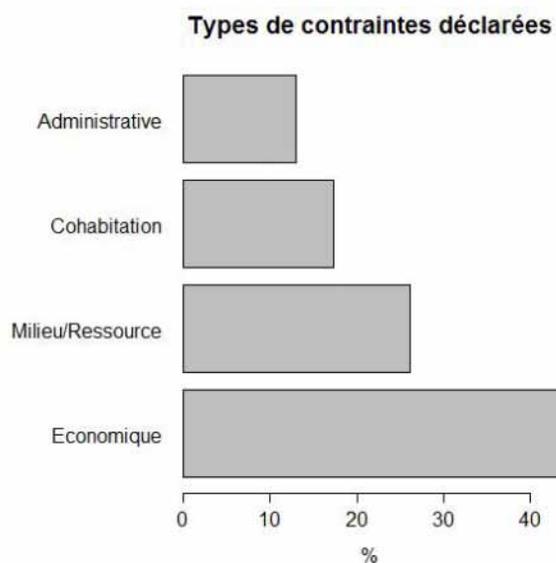


7.5 Perceptions sur les conflits

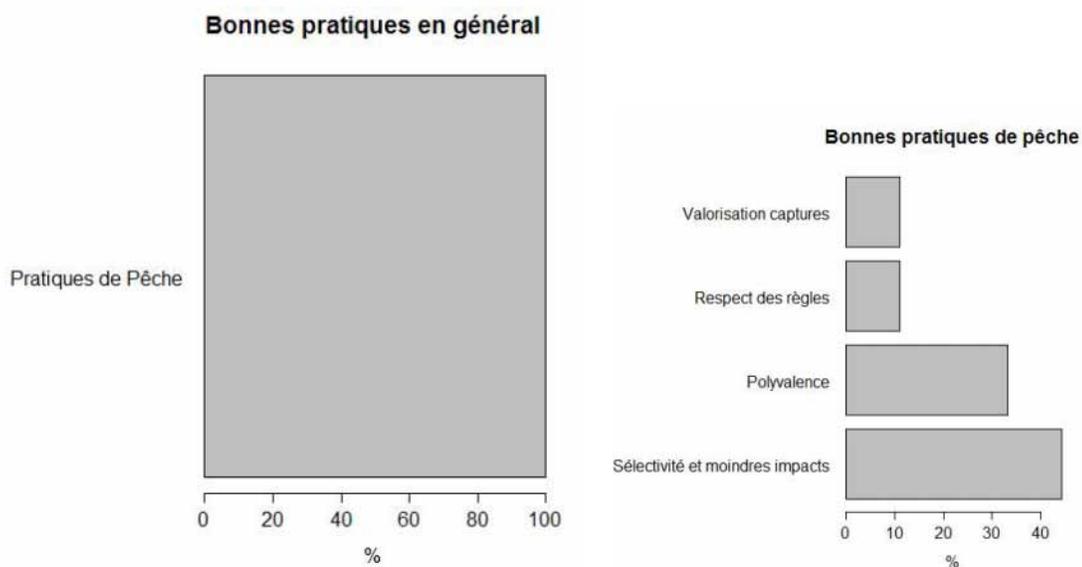


7.6 Contraintes sur l'activité de pêche

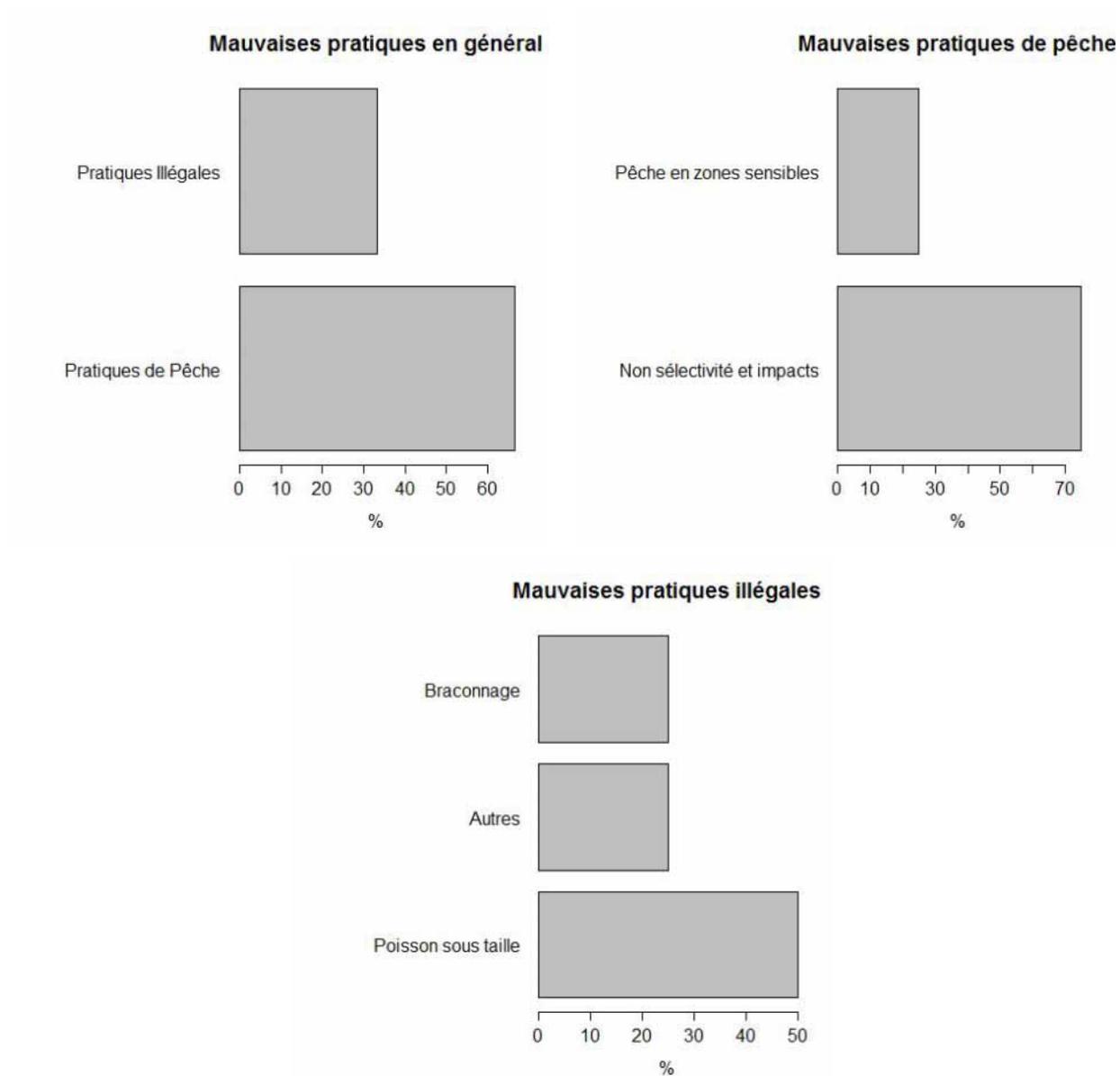
	Prud'homie de Saint-Cyprien	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs ayant déclaré faire face à des contraintes particulières (%)	94	85



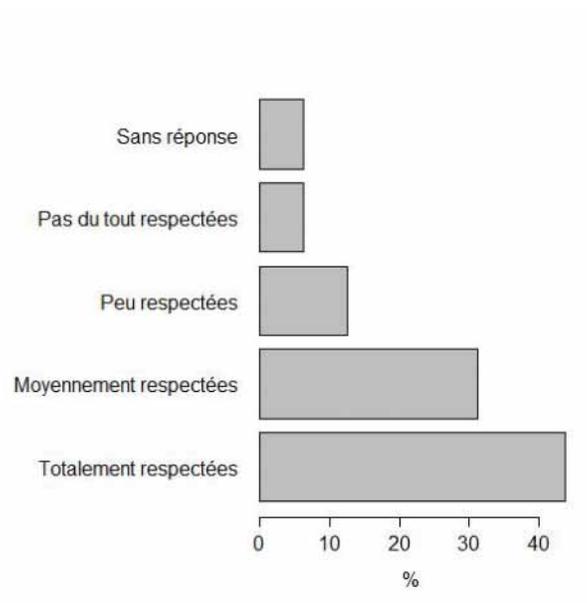
7.7 Bonnes pratiques



7.8 Mauvaises pratiques

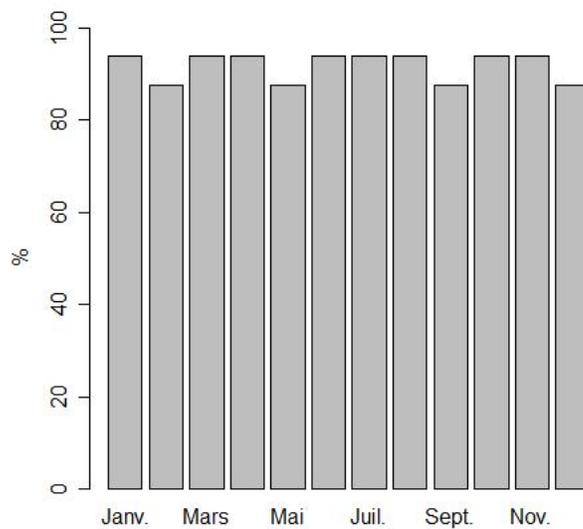


7.9 Respect des règles concernant l'effort de pêche individuel



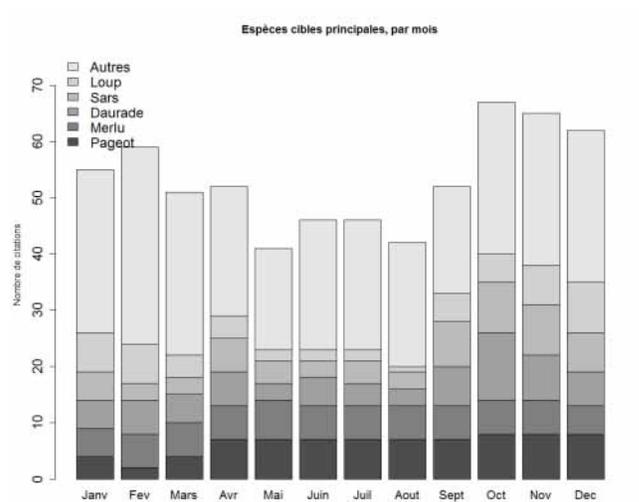
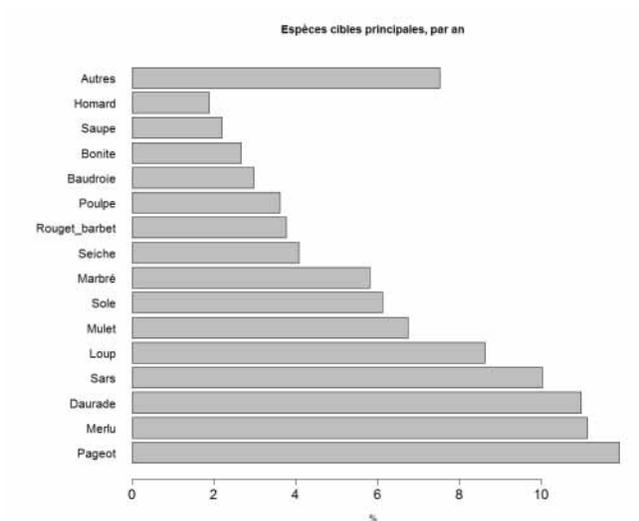
8 Activité et calendrier de pêche

8.1 Pourcentage mensuel de pêcheurs actifs

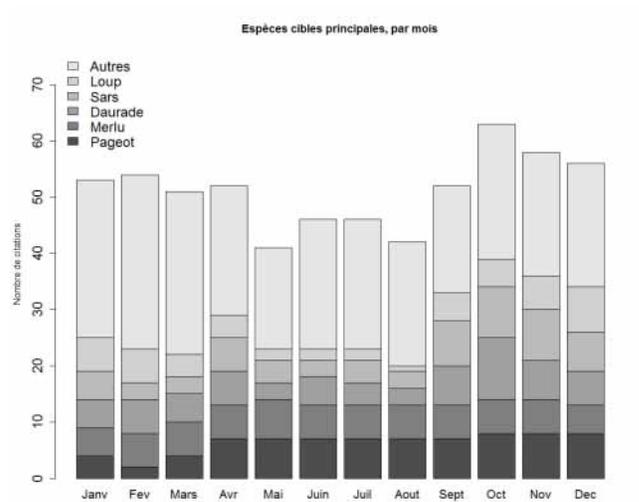
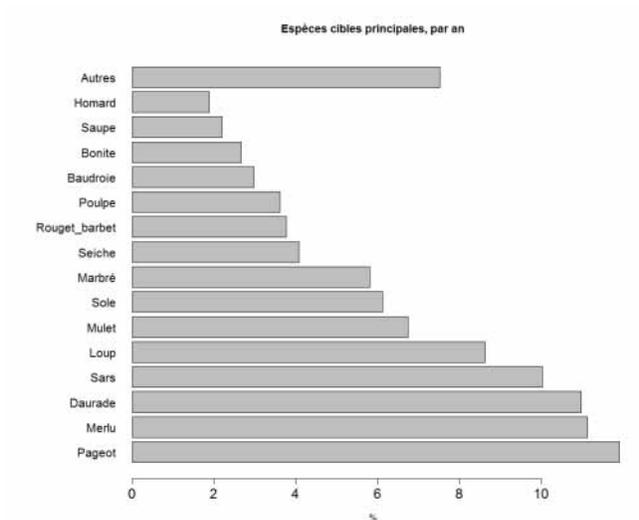


8.2 Espèces ciblées

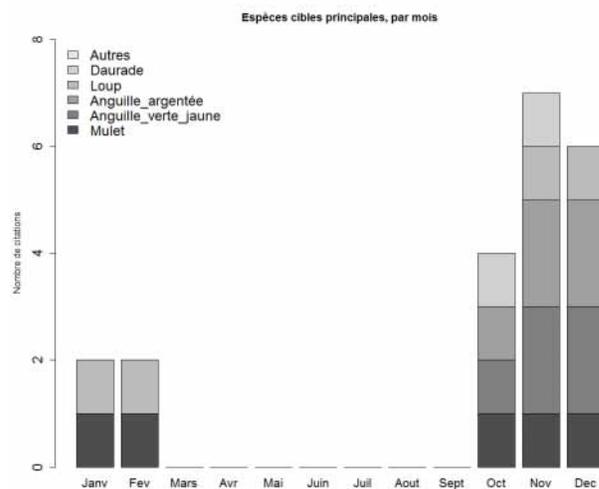
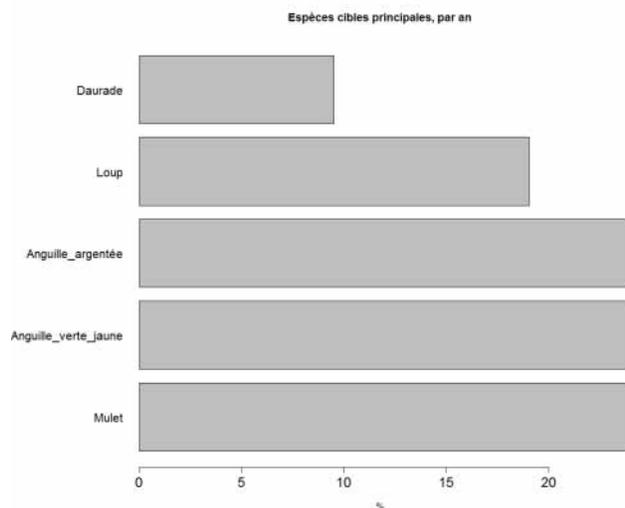
Tous milieux



Mer

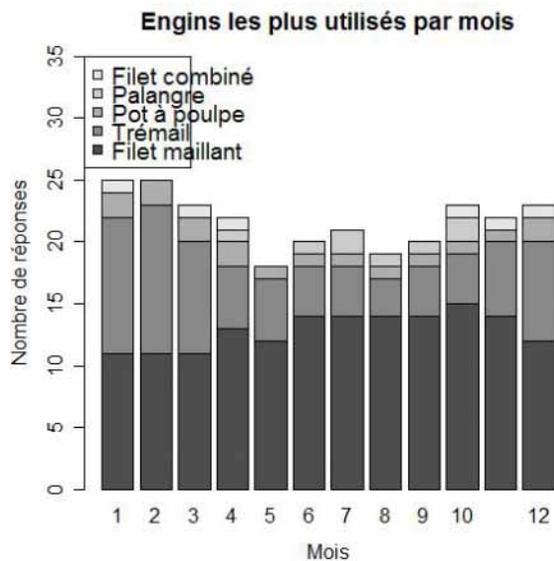
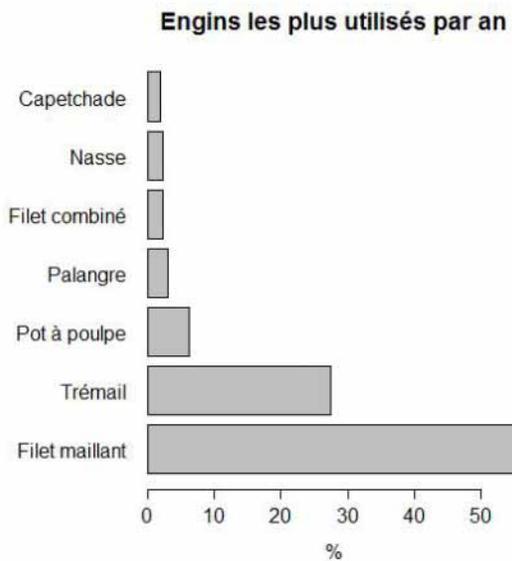


Étang

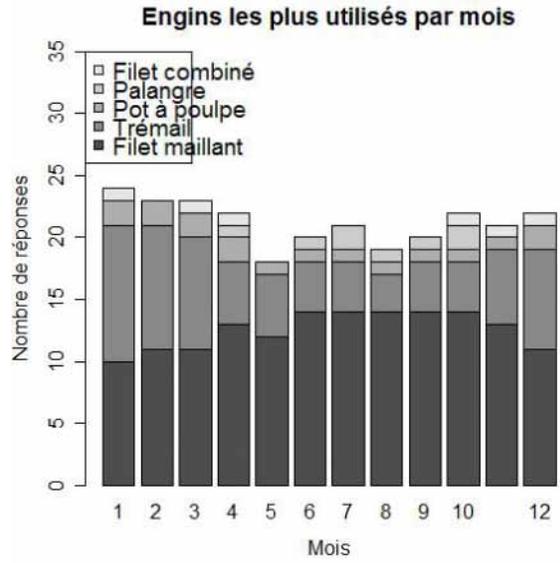
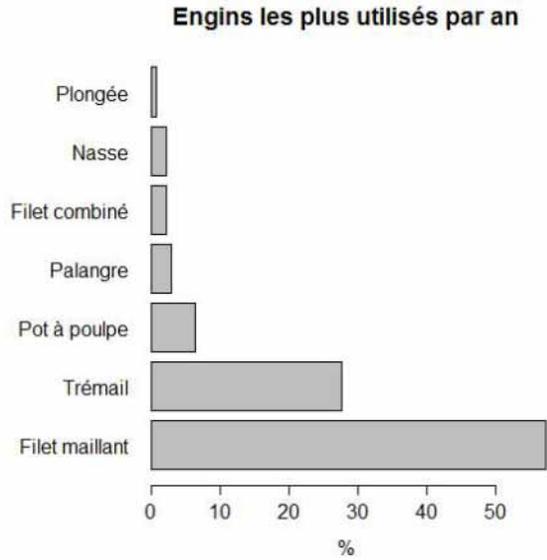


8.3 Techniques de pêche

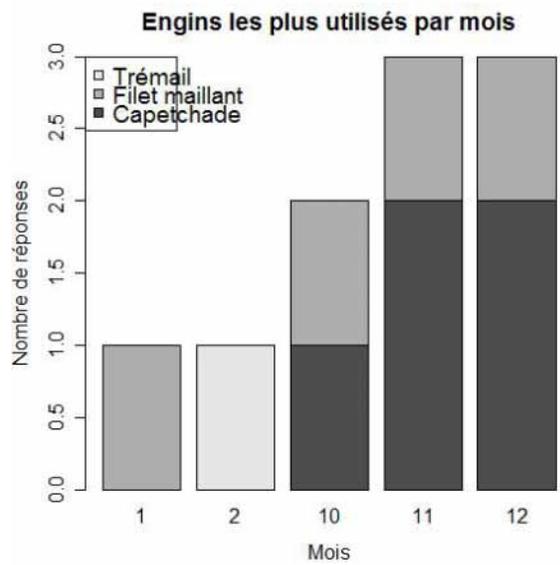
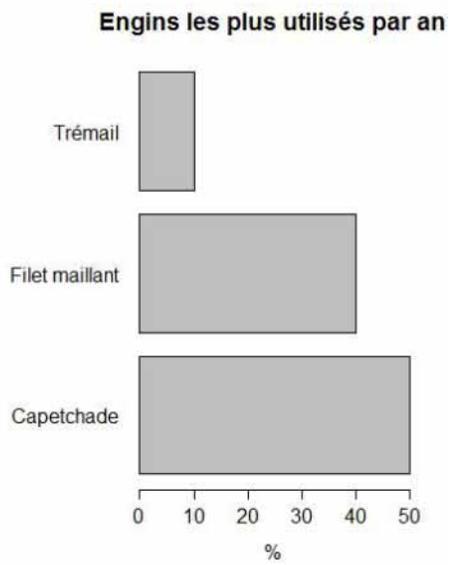
Tous milieux



Mer



Etang



5.6.12 Fiche prud'homie de Sète-Etang

Prud'homie de Sète Etang

1 Échantillon

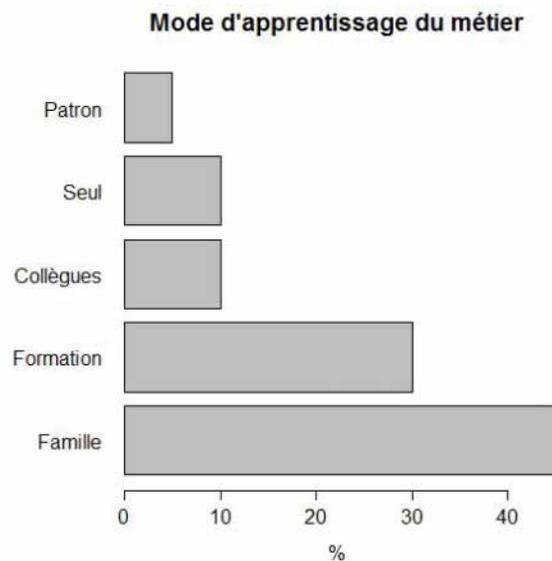
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
15	35	43

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age et origine

	Prud'homie de Sète Etang	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	42,6	43
Age moyen d'entrée dans la pêche	22,4	23
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	26,5	26
Originaire du milieu pêcheur (%)	67	67

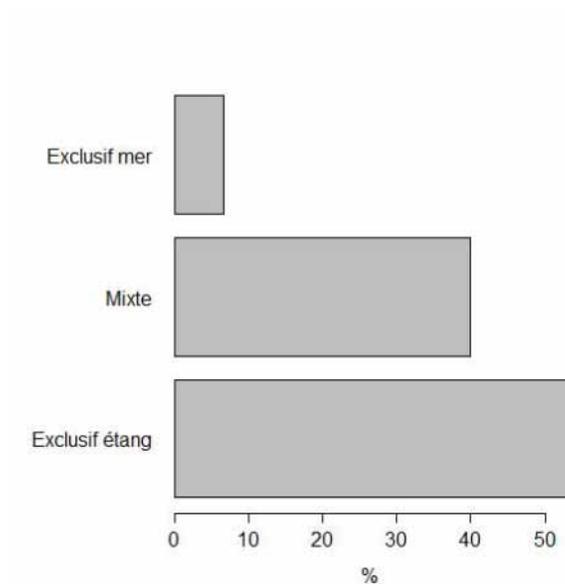
2.2 Mode d'apprentissage du métier



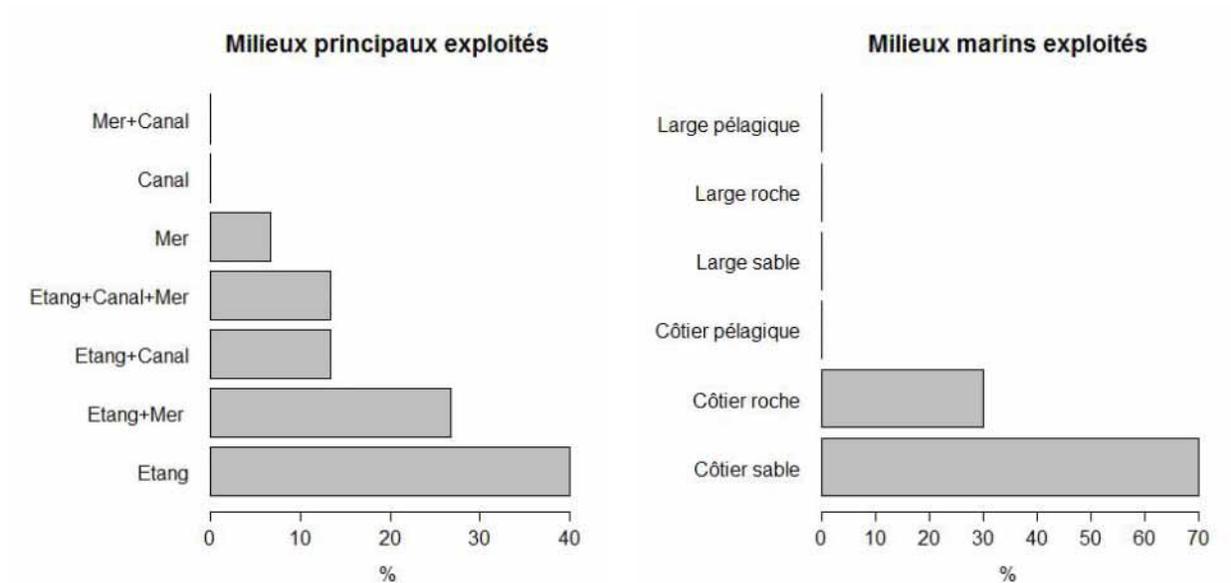
2.3 Formation

	Prud'homie de Sète Etang	Région Languedoc-Roussillon
Pourcentage de patrons pêcheurs "capacitaires"	47 %	65 %

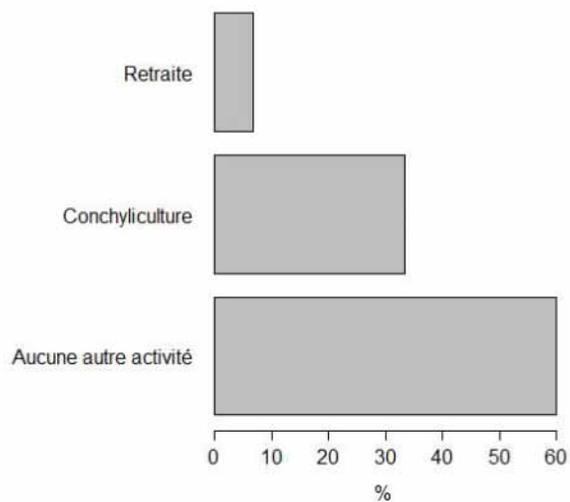
2.4 Spécialisation des patrons pêcheurs par milieu



2.5 Milieux exploités



2.6 Autres activités professionnelles



3 Embarcations

	Prud'homie de Sète Etang	Région Languedoc-Roussillon
Jauge moyenne autorisée par patron pêcheur (tx)	3,2	3,6
Jauge totale autorisée dans la prud'homie ou la région -extrapolation- (tx)	114	1530
Puissance moyenne autorisée par patron (kwa)	88	89
Puissance totale autorisée par prud'homie ou dans la région -extrapolation- (kwa)	3091	37825
Puissance moyenne déclarée par patron (cv)	114,3	124
Puissance déclarée extrapolée dans la prud'homie ou la région (cv)	4001	52762
Nombre moyen d'embarcations par patron	1,2	1,3
Valeur moyenne des embarcations par patron (1000 €)	47,1	62.68

4 Autres personnes employées

	Prud'homie de Sète Etang	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen d'autres personnes employées par patron-pêcheur	0,46	0.58
Nombre d'autres personnes employées extrapolé à la prud'homie ou à la région	16,3	246

5 Engins de pêche disponibles

5.1 en Mer

Engin	Prud'homie de Sète Etang			Région Languedoc-Roussillon		
	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Filet maillant	40	4083 m	57,1 km	60	5179 m	1320 km
Filet trémail	33	2460 m	30,8 km	58	4260 m	1050 km
Filet combiné (maillant + trémail)	0	—	—	18	1746 m	133 km
Palangre	20	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)	29	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)
		1700	12		868	107
Nasses	20	Nb moyen nasses	Nb nasses extrapolé (en milliers)	30	Nb moyen nasses	Nasses extrapolé (en milliers)
		190	1,3		140	18
Senne tournante	6	—	—	9	—	—
Senne de plage	0	—	—	2	—	—
Pots à poulpe	0	—	—	24	—	—
Ligne de traîne	6	—	—	3	—	—
Ligne à main	0	—	—	1	—	—
Barre à escargots	6	—	—	4	—	—
Drague	0	—	—	2	—	—
Tellinière	0	—	—	9	—	—
Plongée	20	—	—	7	—	—

5.2 En étang

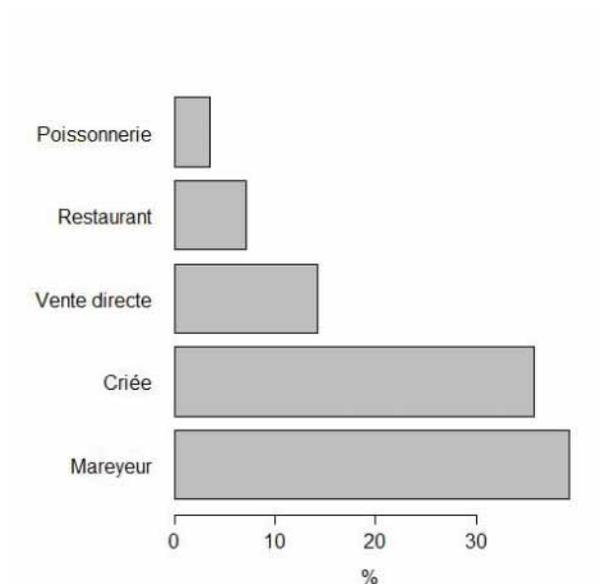
	Prud'homie de Sète Etang	Nb extrapolé	Région Languedoc-Roussillon	Nb extrapolé
Patrons disposant de postes fixes tirés (%)	60	—	42	—
Nombre moyen de postes fixes tirés par patron-pêcheur	5,22	108	4,25	758

Prud'homie de Sète Etang				Région Languedoc-Roussillon		
Engins ou technique de pêche	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Capetchade	47			46	—	—
Barrage	6,6	150 m	0,35 km	16	488 m	33 km
Filet maillant dormant	60	5865 m	123 km	42	3635 m	648 km
Filet trémail	60	2585 m	54,3 km	40	3103 m	527 km
Plongée	40	—	—	19	—	—
Gangui	6,6	—	—	6	—	—
Drague	6,6	—	—	6	—	—
Arcellière	13,3	—	—	4	—	—
Globe	6,6	—	—	2	—	—

5.3 Indice de diversité des techniques de pêche

	Prud'homie de Sète Etang	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en mer	3	3,6
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en étang	3,75	3,3
Nombre moyen de techniques par pêcheur opérant en mer et étang	2,83	3,3

6 Mode de vente des produits de la pêche



7 Perceptions des patrons sur la pêche et les milieux exploités

7.1 Augmentation de l'effort de pêche individuel

Mer

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Sète Etang	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	3
	sans changement	86	62
	multiplié par 1.5	0	17
	multiplié par 2	14	17
	multiplié par 4	0	1

Étang

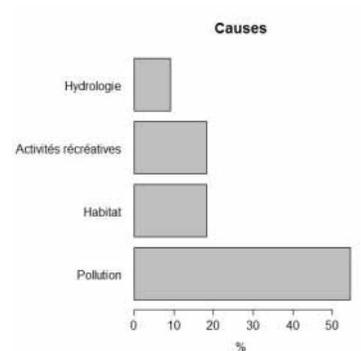
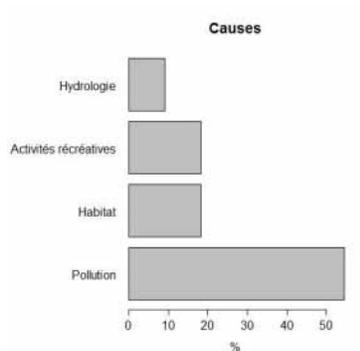
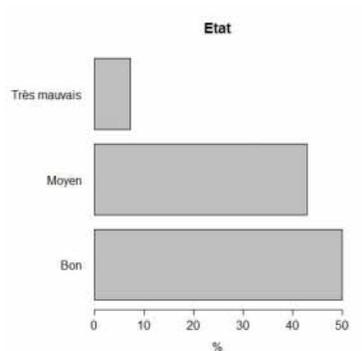
Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Sète Etang	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	4
	sans changement	94	84
	multiplié par 1.5	0	3
	multiplié par 2	6	9
	multiplié par 4	0	0

7.2 Avenir de la pêche

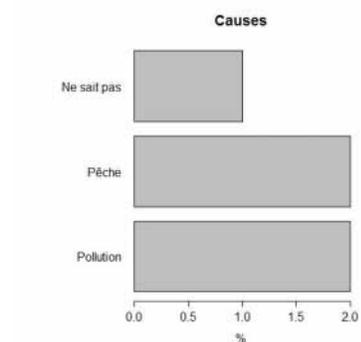
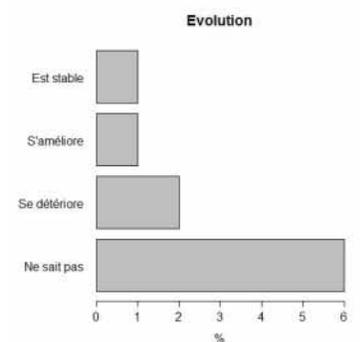
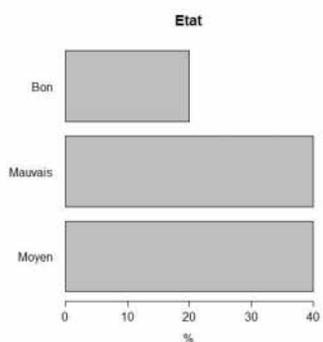
	Prud'homie de Sète Etang	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs souhaitant que leur enfant devienne pêcheur (%)	11	41

7.3 Milieux exploités

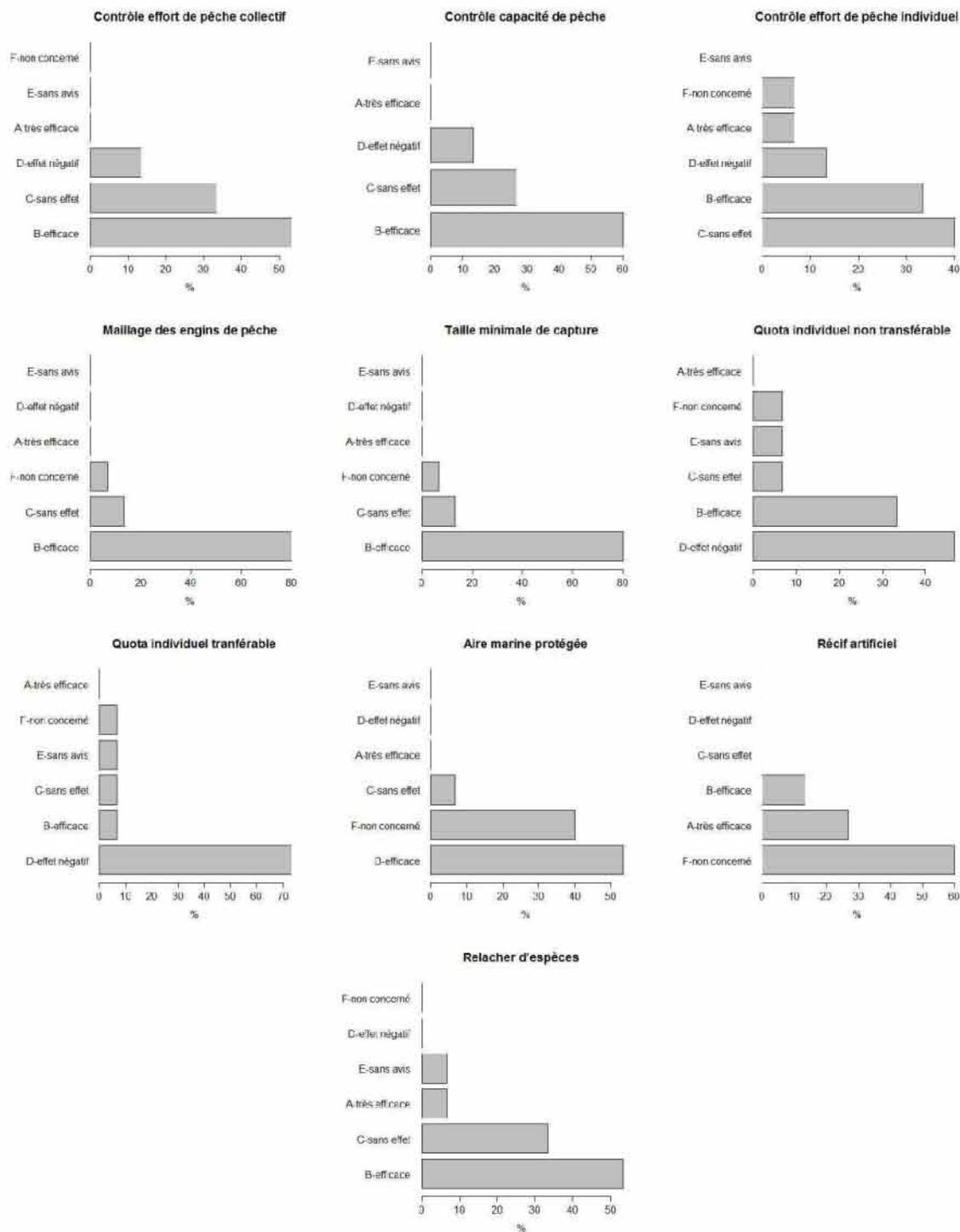
Étang



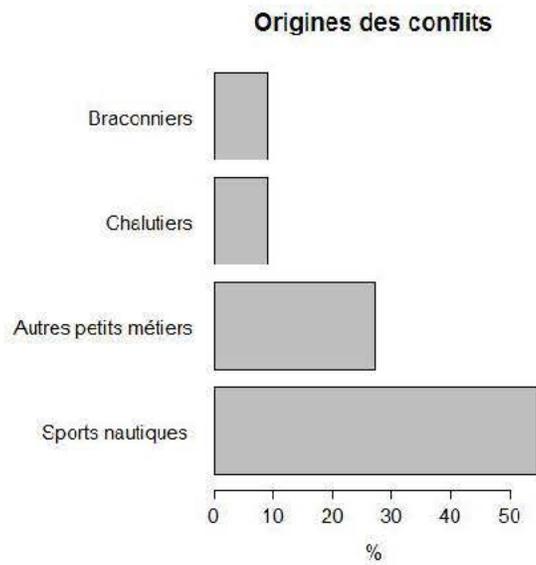
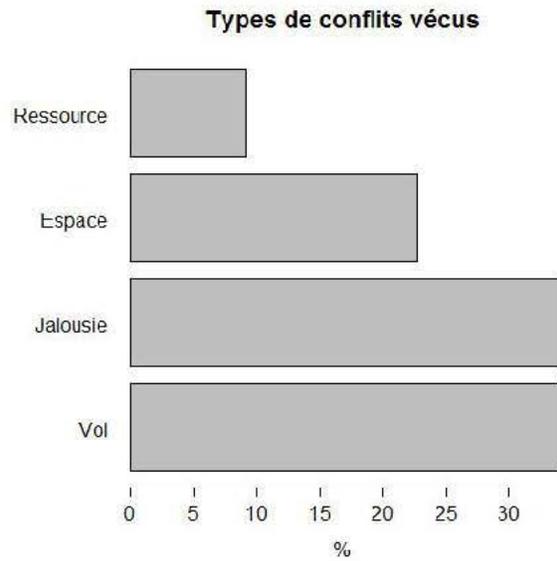
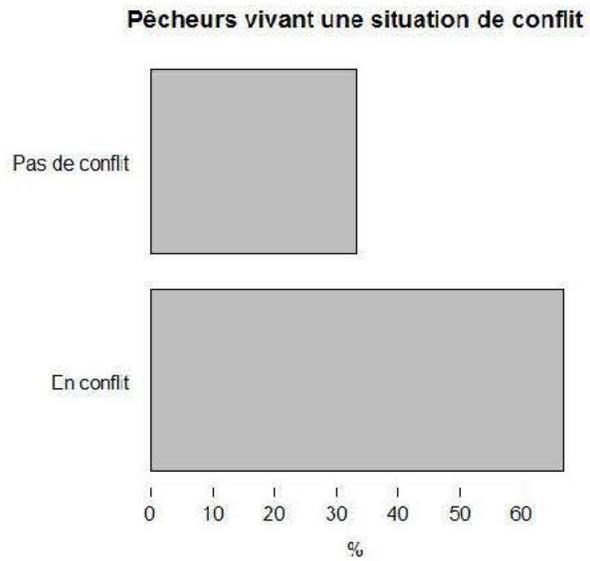
Zone côtière



7.4 Perceptions sur les mesures de gestion

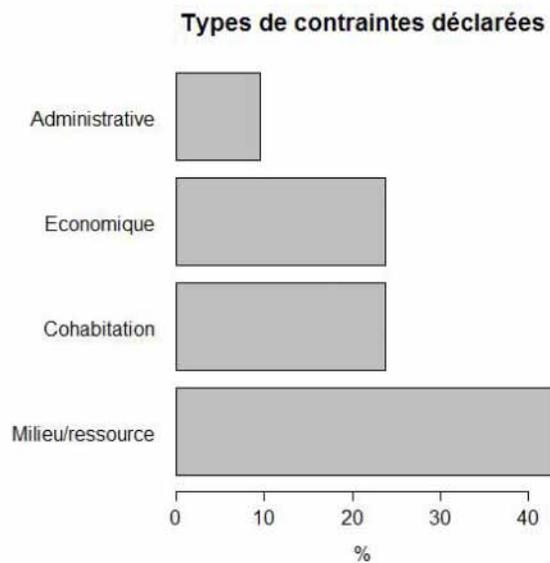


7.5 Perceptions sur les conflits

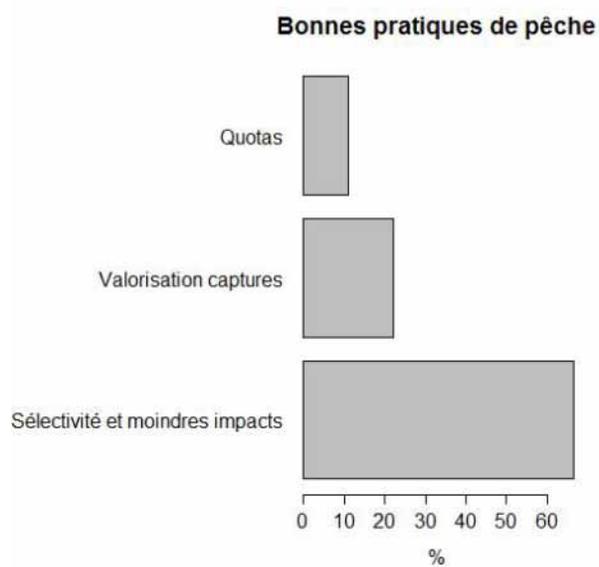
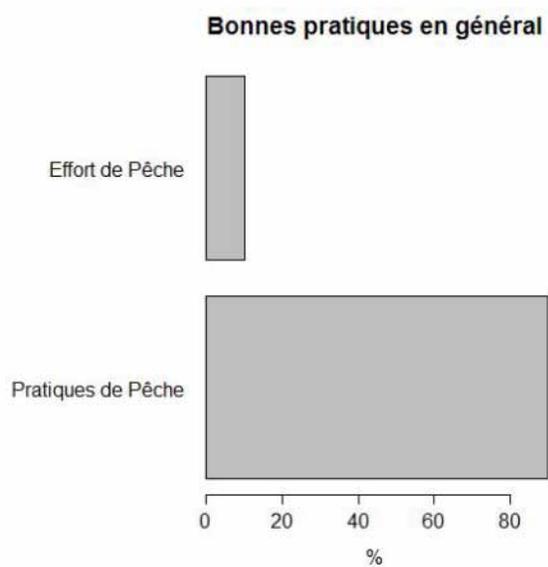


7.6 Contraintes sur l'activité de pêche

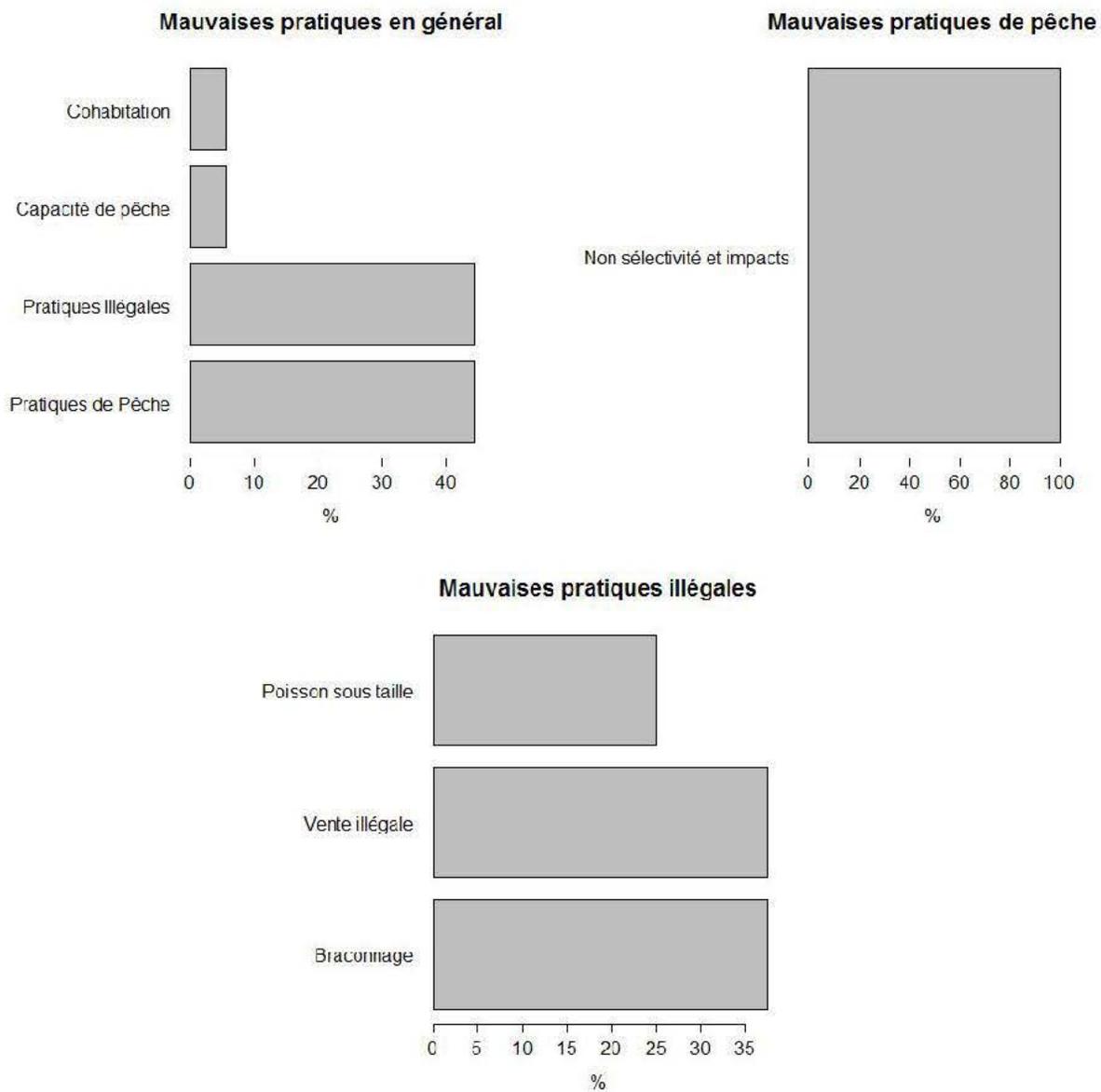
	Prud'homie de Sète Etang	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs ayant déclaré faire face à des contraintes particulières (%)	87	85



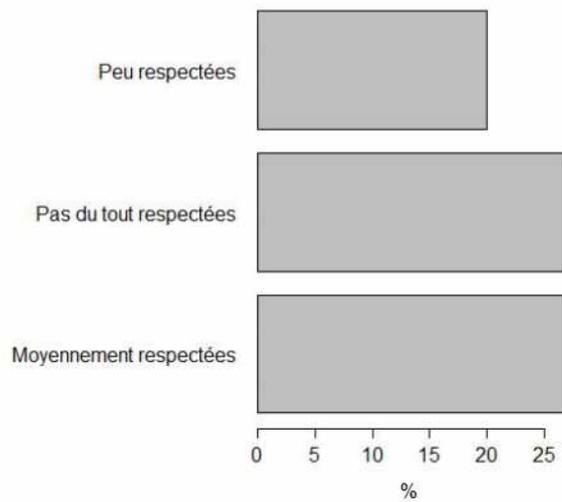
7.7 Bonnes pratiques



7.8 Mauvaises pratiques

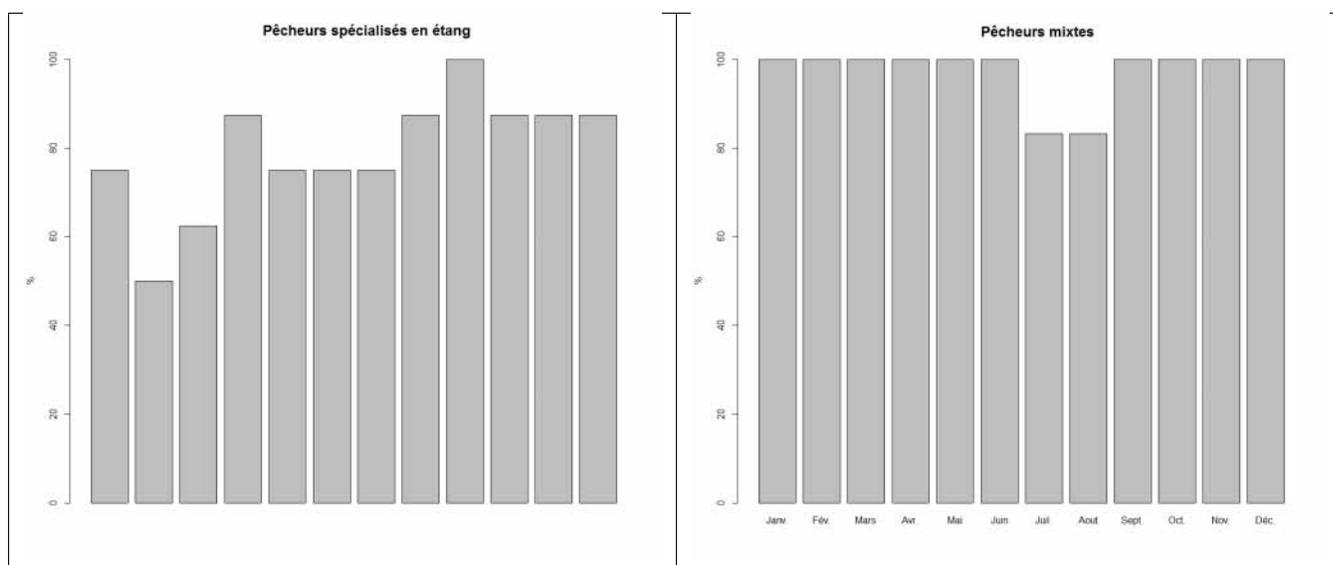


7.9 Respect des règles concernant l'effort de pêche individuel



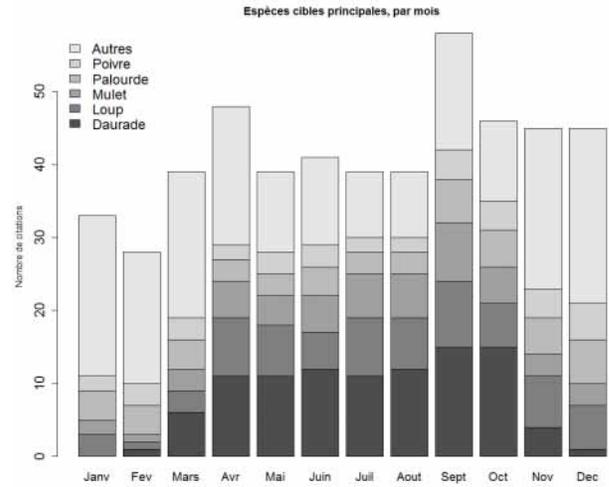
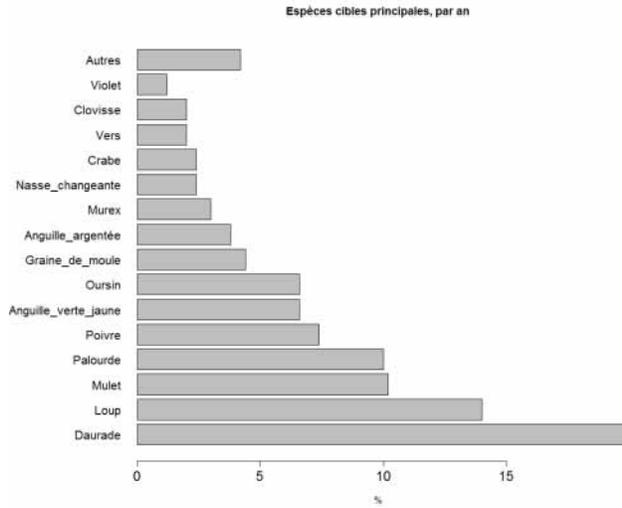
8 Activité et calendrier de pêche

8.1 Pourcentage mensuel de pêcheurs actifs

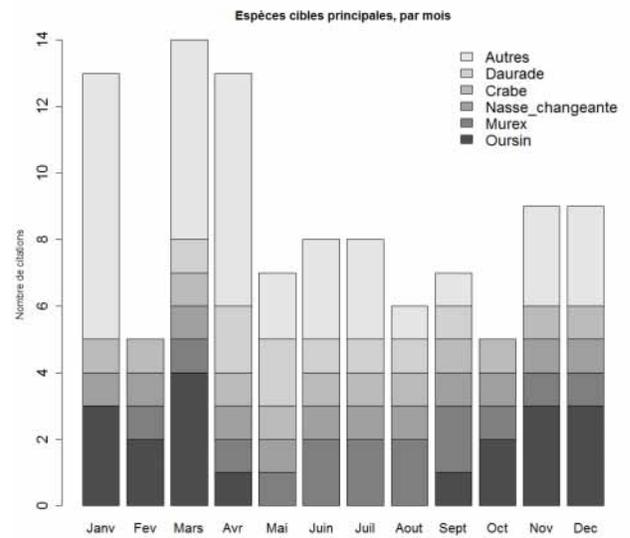
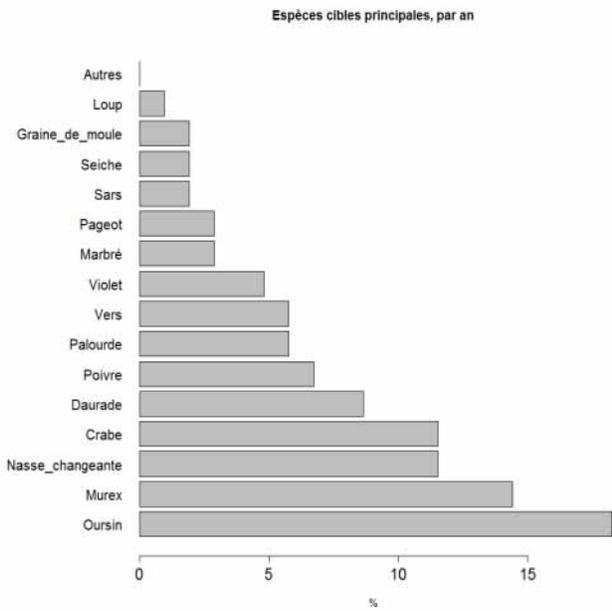


8.2 Espèces ciblées

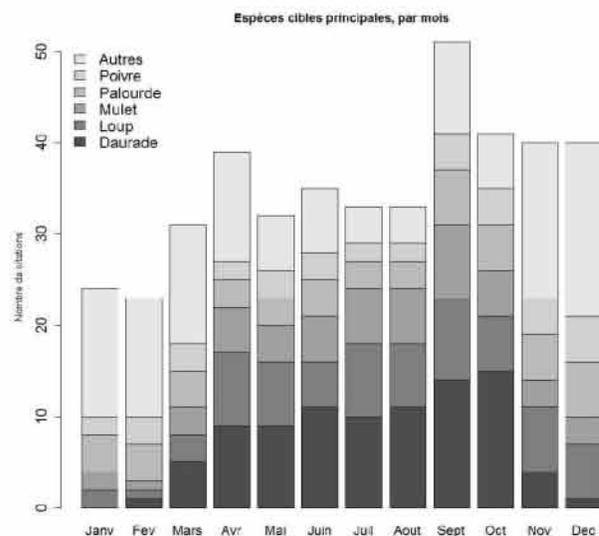
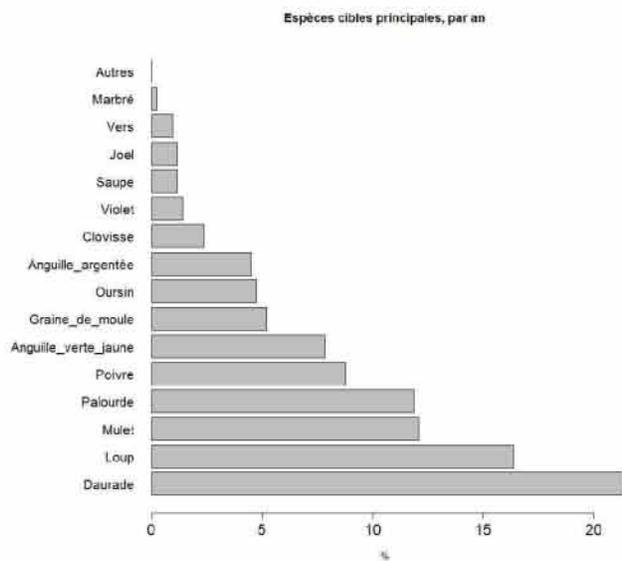
Tous milieux



Mer

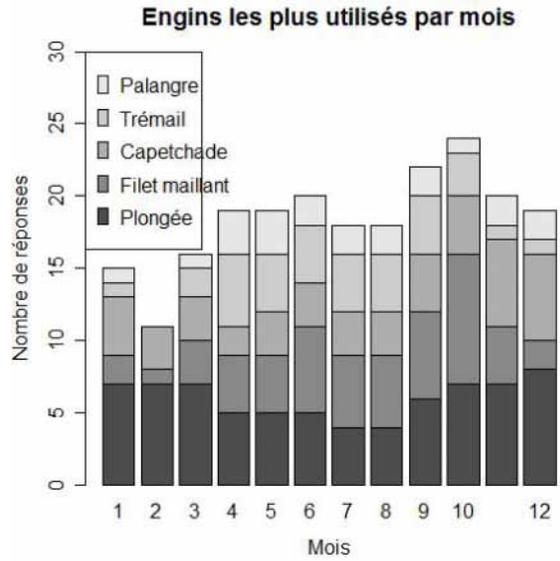
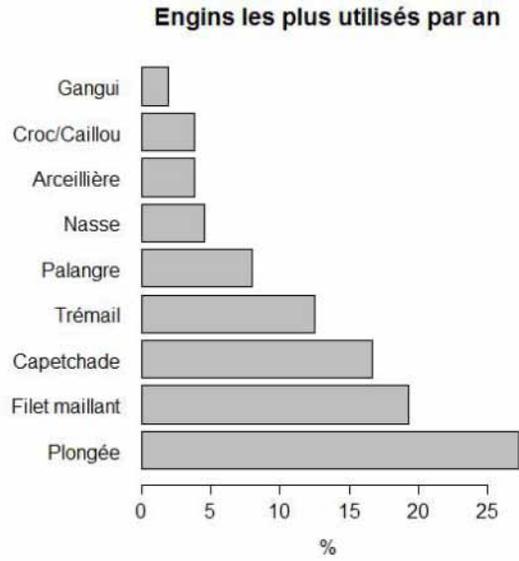


Étang

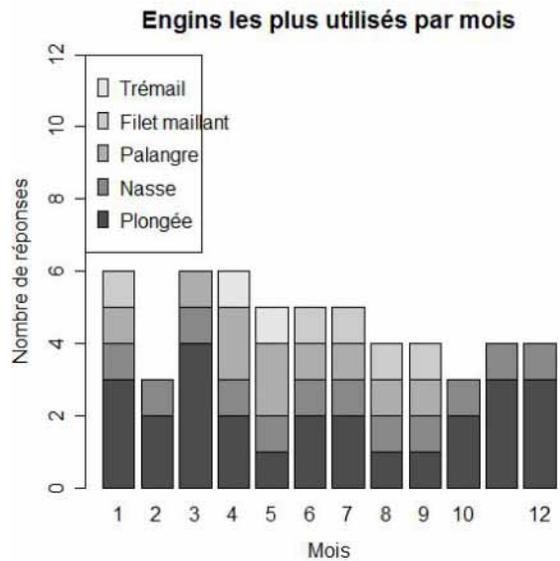
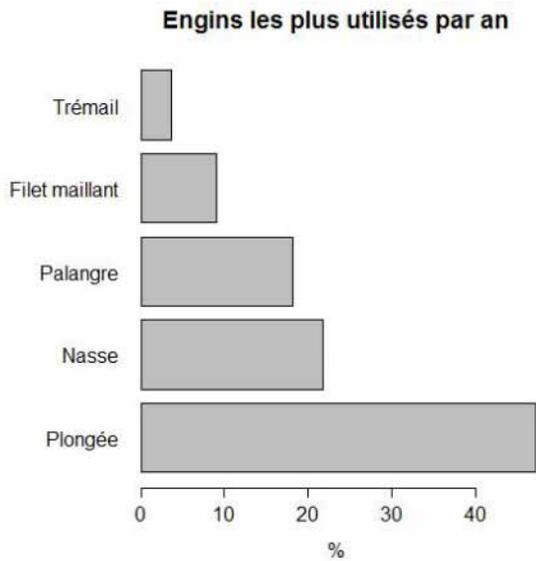


8.3 Techniques de pêche

Tous milieux

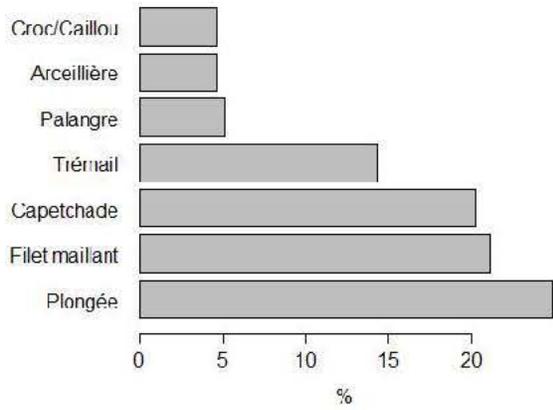


Mer

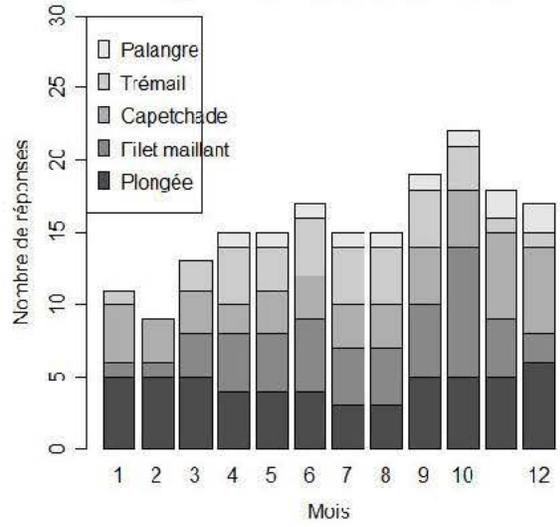


Étang

Engins les plus utilisés par an



Engins les plus utilisés par mois



5.6.13 Fiche prud'homie de Sète-Mole

Prud'homie de Sète-Môle

1 Échantillon

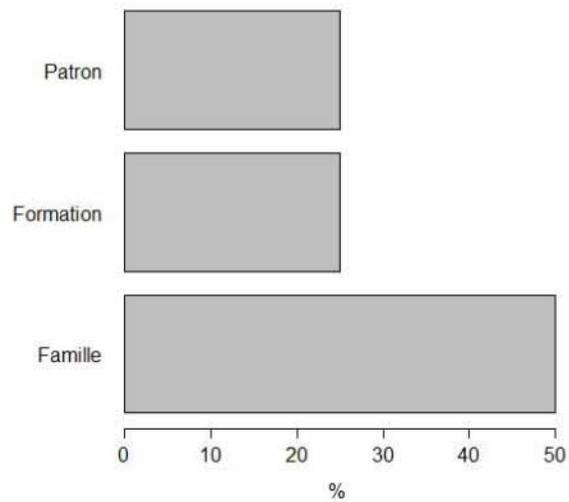
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
6	15	40

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age et origine

	Prud'homie de Sète-Môle	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	38	43
Age moyen d'entrée dans la pêche	21,5	23
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	26	26
Originaire du milieu pêcheur (%)	67	67

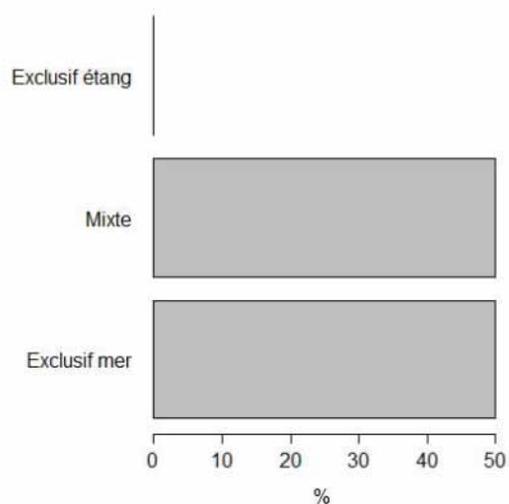
2.2 Mode d'apprentissage du métier



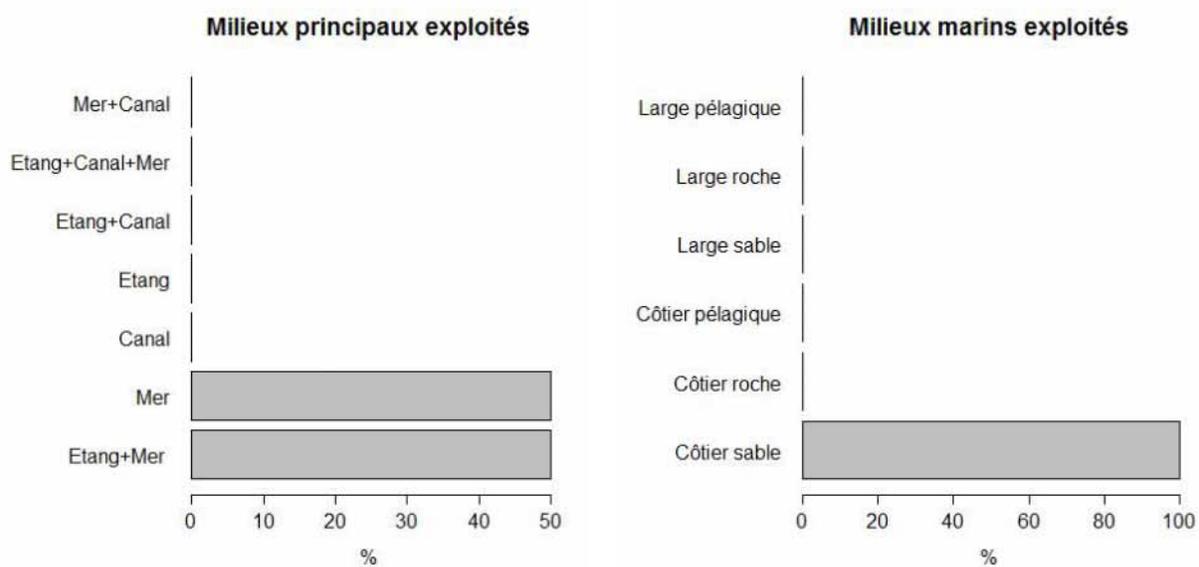
2.3 Formation

	Prud'homie de Sète-Môle	Région Languedoc-Roussillon
Pourcentage de patrons pêcheurs "capacitaires"	67 %	65 %

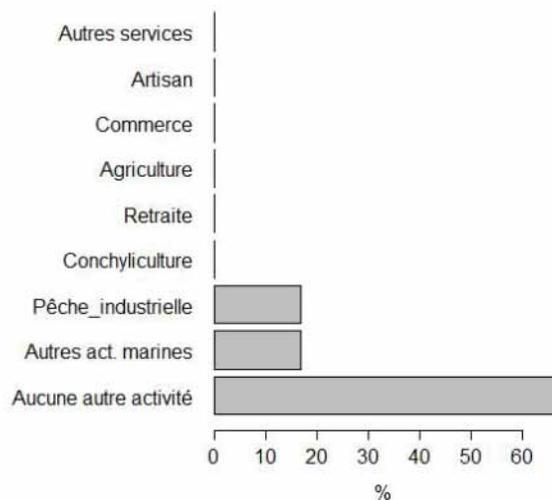
2.4 Spécialisation des patrons pêcheurs par milieu



2.5 Milieux exploités



2.6 Autres activités professionnelles



3 Embarcations

	Prud'homie de Sète-Môle	Région Languedoc-Roussillon
Jauge moyenne autorisée par patron pêcheur (tx)	6	3,6
Jauge totale autorisée dans la prud'homie ou la région -extrapolation- (tx)	90	1530
Puissance moyenne autorisée par patron (kwa)	136	89
Puissance totale autorisée par prud'homie ou dans la région -extrapolation- (kwa)	2035	37825
Puissance moyenne déclarée par patron (cv)	210	124
Puissance déclarée extrapolée dans la prud'homie ou la région (cv)	3150	52762
Nombre moyen d'embarcations par patron	1,16	1,3
Valeur moyenne des embarcations par patron (1000 €)	131	62.68

4 Autres personnes employées

	Prud'homie de Sète-Môle	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen d'autres personnes employées par patron-pêcheur	0,66	0.58
Nombre d'autres personnes employées extrapolé à la prud'homie ou à la région	10	246

5 Engins de pêche disponibles

5.1 en Mer

Engin	Prud'homie de Sète-Môle			Région Languedoc-Roussillon		
	% de pêcheurs équipés	Longueur moyenne par pêcheur (m)	Longueur totale extrapolée (km)	% de pêcheurs équipés	Longueur moyenne par pêcheur (m)	Longueur totale extrapolée (km)
Filet maillant	100	7280	109	60	5179	1320
Filet trémail	67	3333	33	58	4260	1050
Filet combiné (maillant + trémail)	33	450	2250	18	1746	133
Palangre	33	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)	29	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)
		1500	7500		868	107
Nasses	33	Nb moyen nasses	Nb nasses extrapolé (en milliers)	30	Nb moyen nasses	Nasses extrapolé (en milliers)
		400	2		140	18
Senne tournante	33	—	—	9	—	—
Senne de plage	0	—	—	2	—	—
Pots à poulpe	50	—	—	24	—	—
Ligne de traîne	0	—	—	3	—	—
Ligne à main	0	—	—	1	—	—
Barre à escargots	33	—	—	4	—	—
Drague	17	—	—	2	—	—
Tellinière	0	—	—	9	—	—
Plongée	17	—	—	7	—	—

5.2 En étang

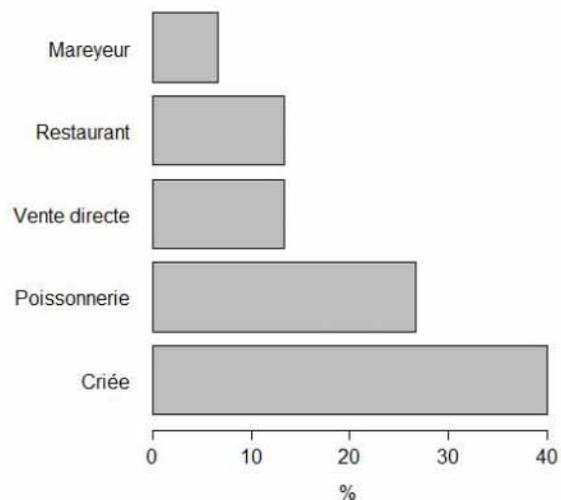
	Prud'homie de Sète-Môle	Nb extrapolé	Région Languedoc-Roussillon	Nb extrapolé
Patrons disposant de postes fixes tirés (%)	0	---	42	---
Nombre moyen de postes fixes tirés par patron-pêcheur	---	---	4,25	758

Prud'homie de Sète-Môle				Région Languedoc-Roussillon		
Engins ou technique de pêche	% de pêcheurs équipés	Longueur moyenne par pêcheur (m)	Longueur totale extrapolée (km)	% de pêcheurs équipés	Longueur moyenne par pêcheur (m)	Longueur totale extrapolée (km)
Capetchade	16	—	—	46	---	---
Barrage	0	—	—	16	488	33
Filet maillant dormant	33	2000	10	42	3635	648
Filet trémail	16	1000	2,5	40	3103	527
Plongée	16	—	—	19	---	---
Gangui	0	—	—	6	---	---
Drague	0	—	—	6	---	---
Arcelière	0	—	—	4	---	---
Globe	0	—	—	2	---	---

5.3 Indice de diversité des techniques de pêche

	Prud'homie de Sète-Môle	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en mer	4	3,6
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en étang	—	3,3
Nombre moyen de techniques par pêcheur opérant en mer et étang	4,3	3,3

6 Mode de vente des produits de la pêche



7 Perceptions des patrons sur la pêche et les milieux exploités

7.1 Augmentation de l'effort de pêche

Mer

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Sète-Môle	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	3
	sans changement	17	62
	X 1.5	50	17
	X 2	33	17
	X 4	0	1

Étang

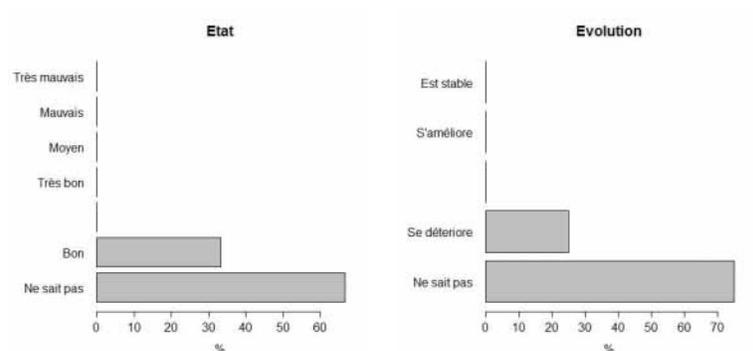
Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Sète-Môle	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	4
	sans changement	100	84
	X 1.5	0	3
	X 2	0	9
	X 4	0	0

7.2 Avenir de la pêche

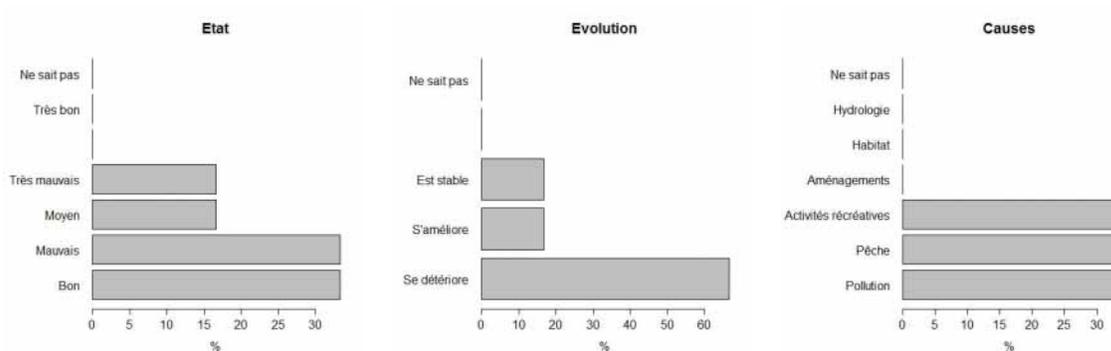
	Prud'homie de Sète-Môle	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs souhaitant que leur enfant devienne pêcheur (%)	100	41

7.3 Milieux exploités

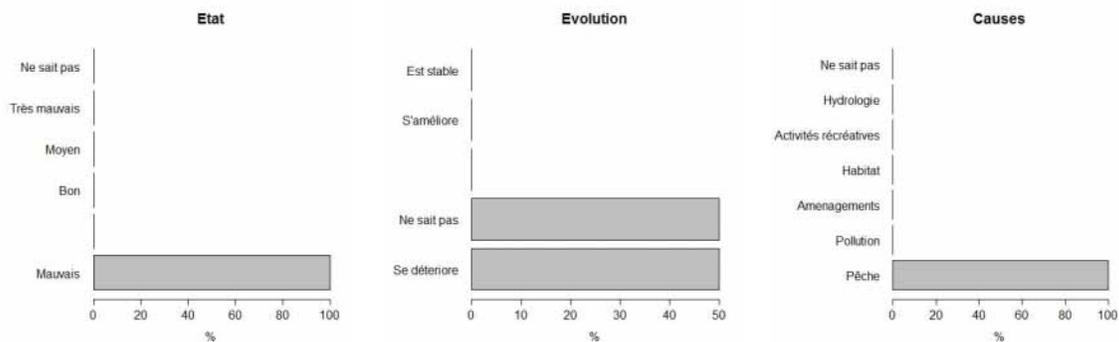
Étang



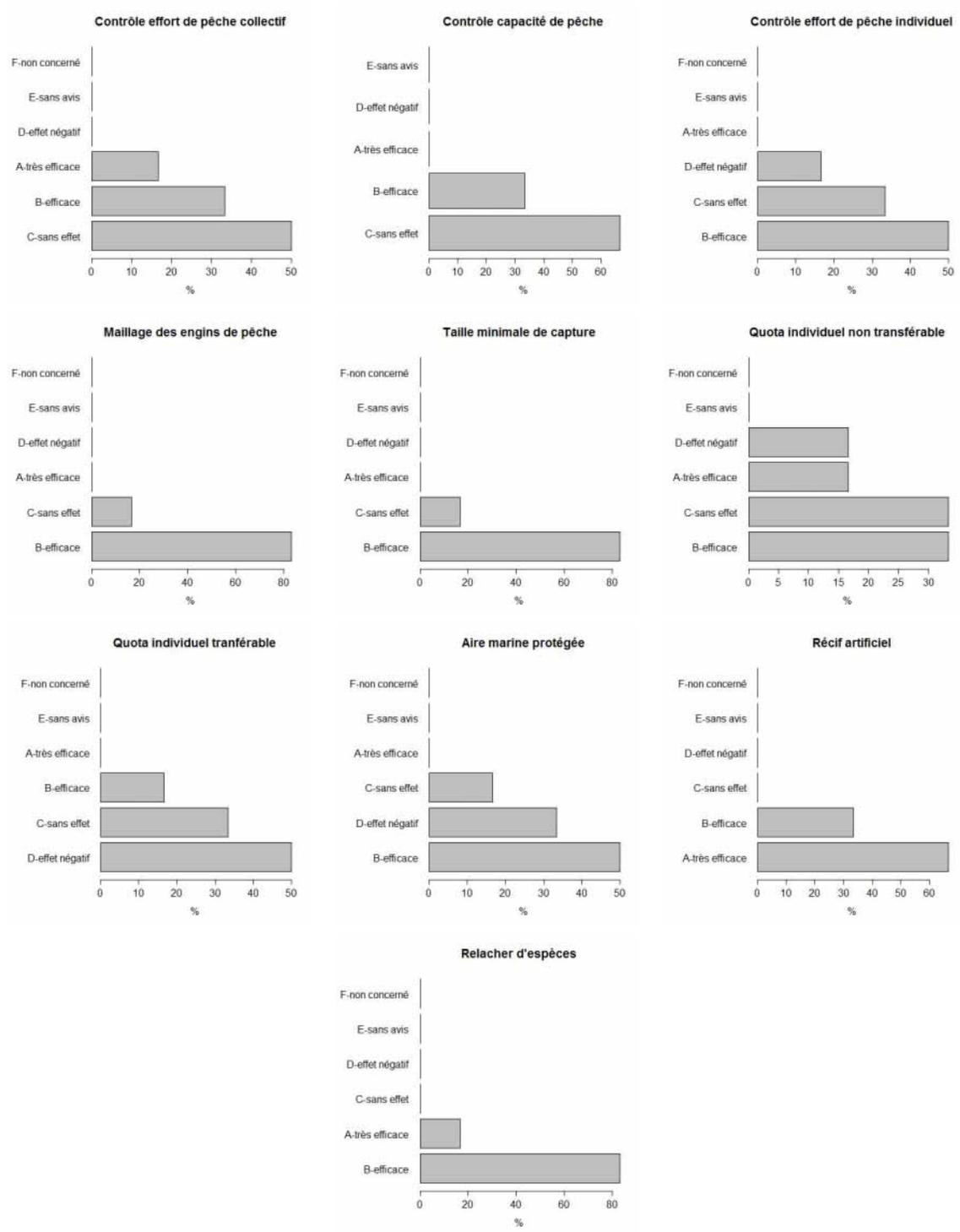
Zone côtière



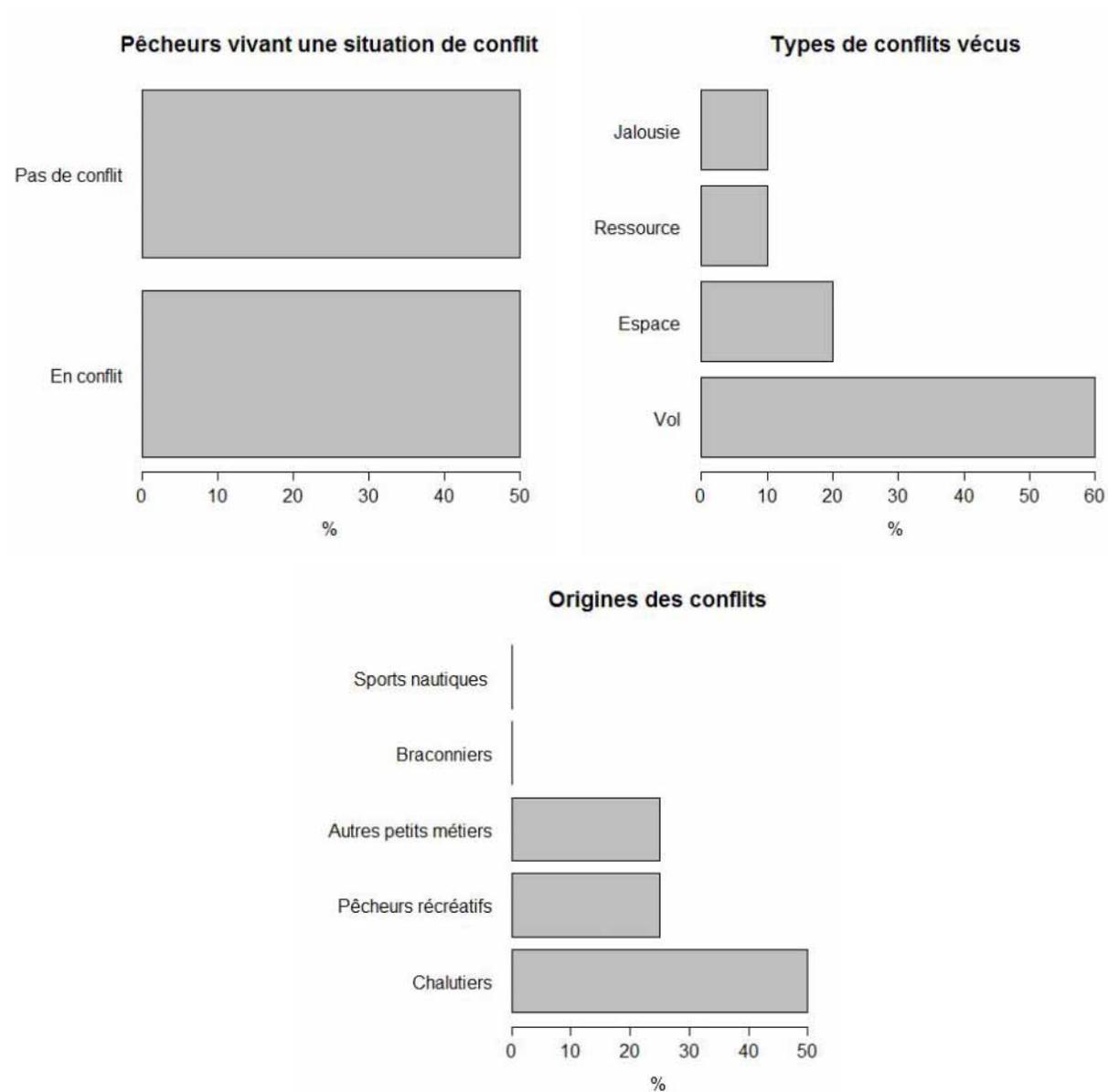
Zone du large



7.4 Perceptions sur les mesures de gestion

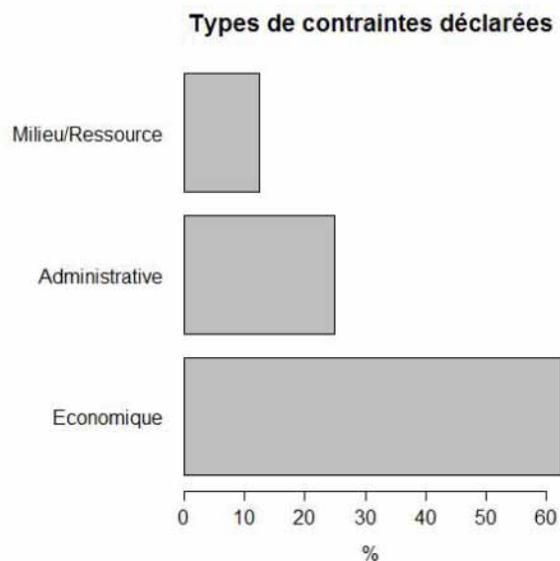


7.5 Perceptions sur les conflits

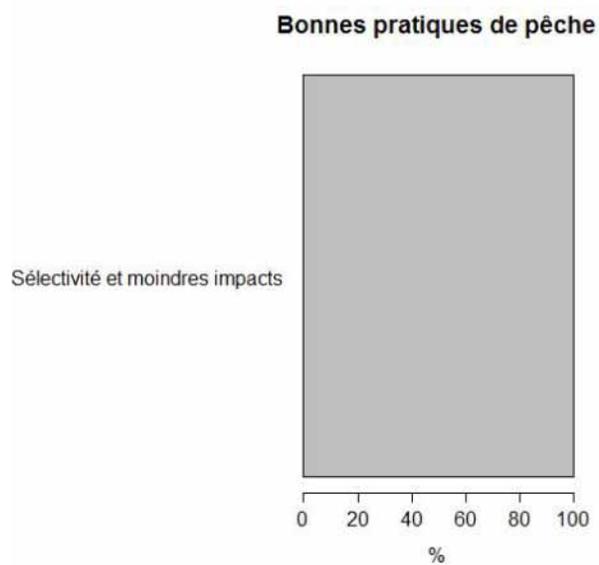
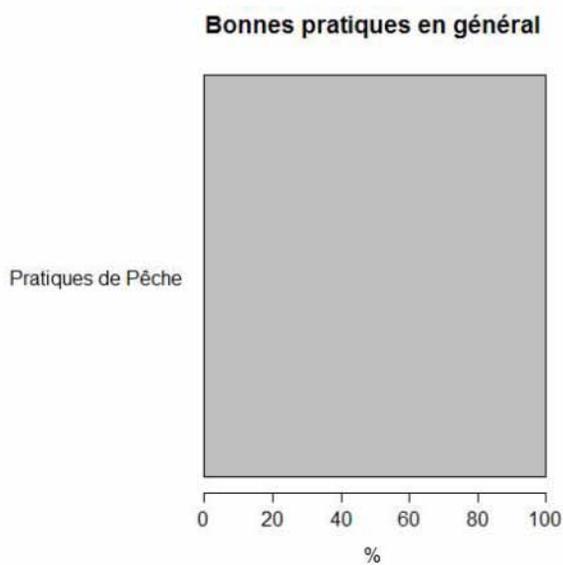


7.6 Contraintes sur l'activité de pêche

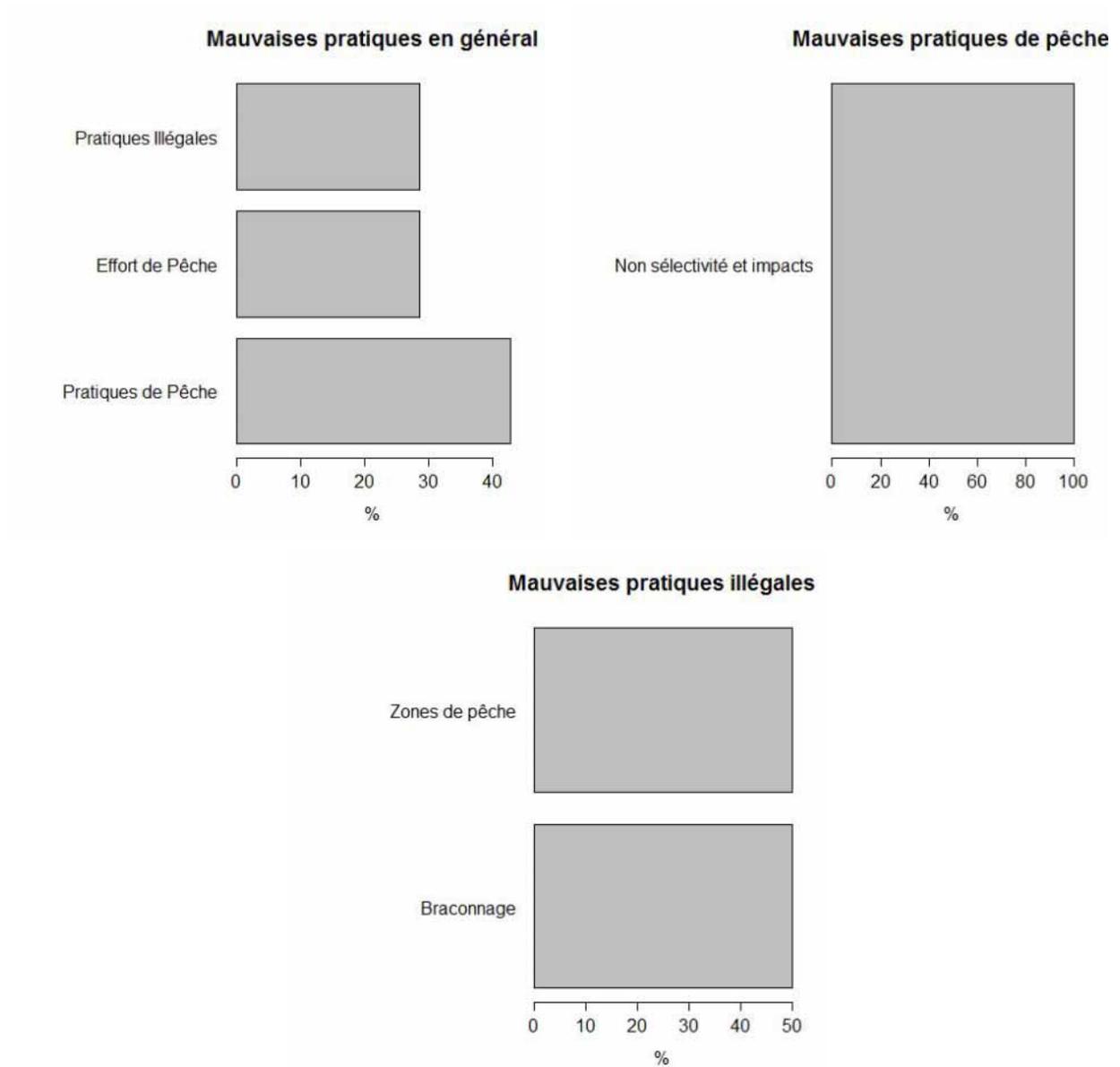
	Prud'homie de Sète-Môle	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs ayant déclaré faire face à des contraintes particulières (%)	63	85



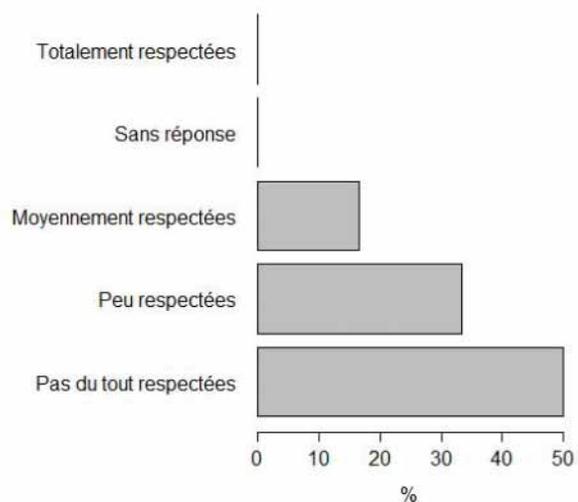
7.7 Bonnes pratiques



7.8 Mauvaises pratiques

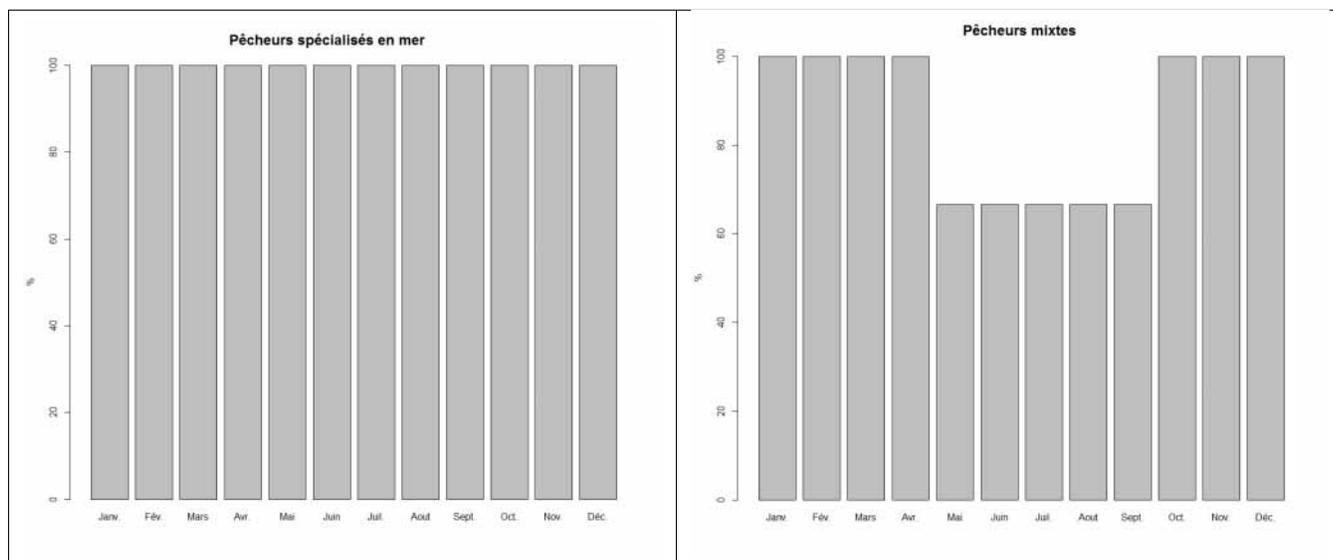


7.9 Respect des règles concernant l'effort de pêche individuel



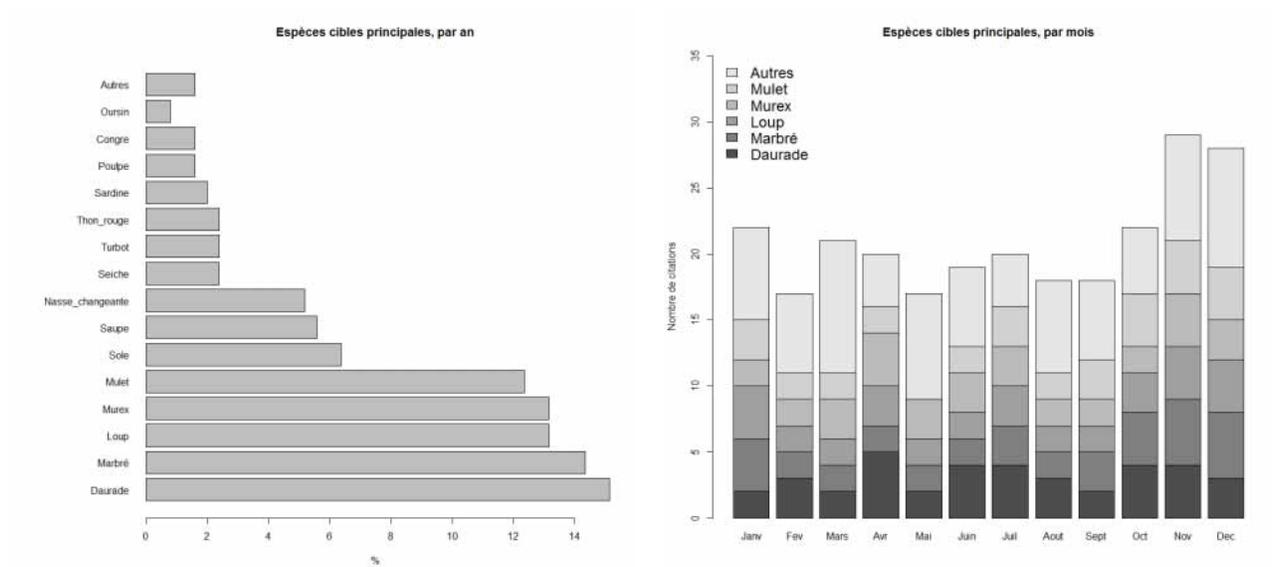
8 Activité et calendrier de pêche

8.1 Pourcentage mensuel de pêcheurs actifs



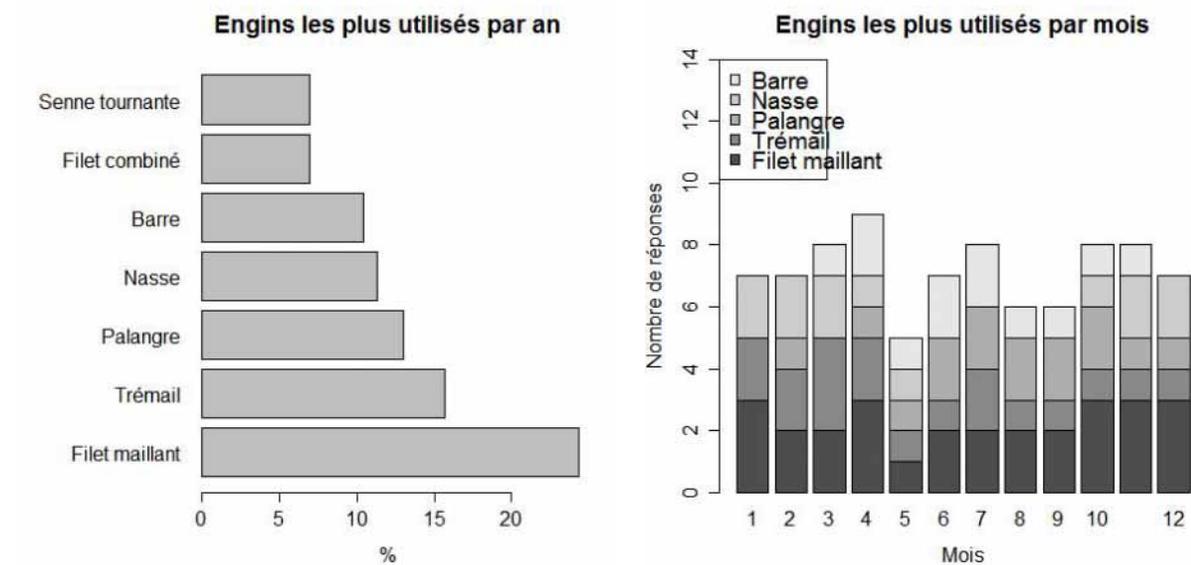
8.2 Espèces ciblées

Tous milieux



8.3 Techniques de pêche

Tous milieux



5.6.14 Fiche prud'homie de Valras

Prud'homie de Valras

1 Échantillon

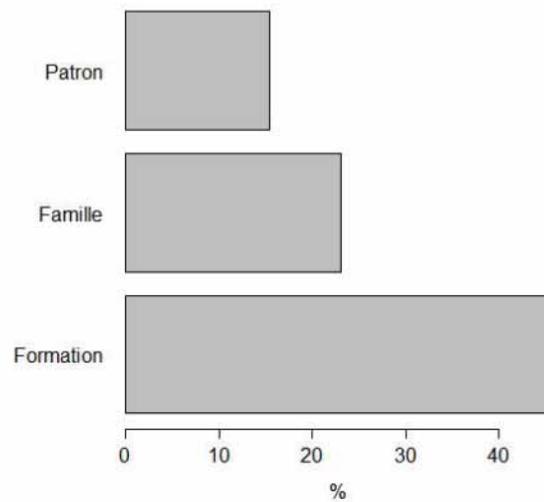
Patrons pêcheurs enquêtés entre octobre 2012 et janvier 2013	Nombre de patrons pêcheurs en activité au moment des enquêtes	Proportion de patrons-pêcheurs enquêtés (en %)
8	15	53

2 Caractéristiques des patrons de pêche

2.1 Age et origine

	Prud'homie de Valras	Région Languedoc-Roussillon
Age moyen au moment de l'enquête	36 ans	43 ans
Age moyen d'entrée dans la pêche	22 ans	23 ans
Age moyen de début d'activité comme patron-pêcheur	25 ans	26 ans
Originaire du milieu pêcheur (%)	37,5	67

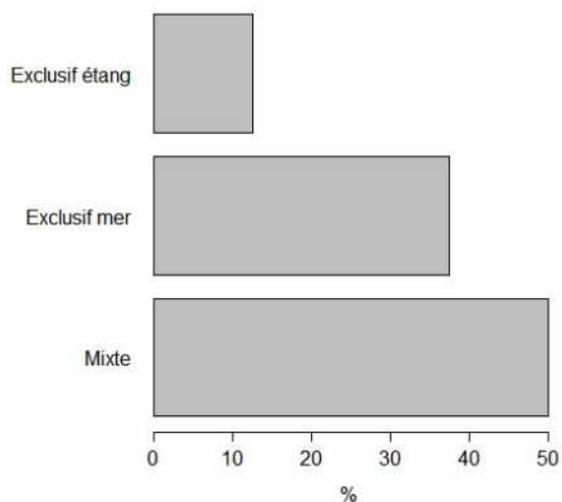
2.2 Mode d'apprentissage du métier



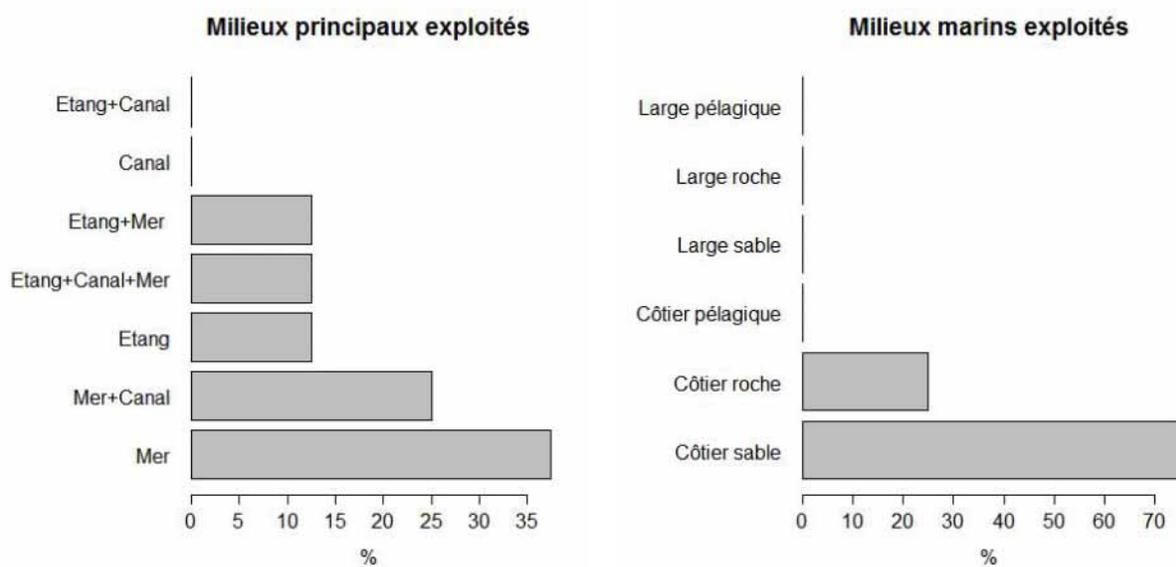
2.3 Formation

	Prud'homie de Valras	Région Languedoc-Roussillon
Pourcentage de patrons pêcheurs "capacitaires"	62,5 %	65 %

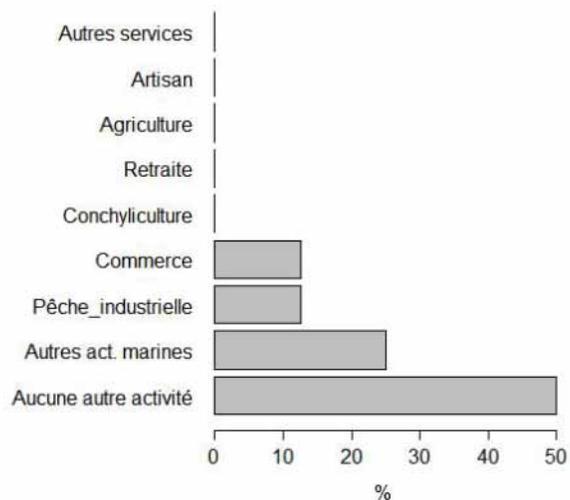
2.4 Spécialisation des pêcheurs par milieu



2.5 Milieux exploités



2.6 Autres activités professionnelles



3 Embarcations

	Prud'homie de Valras	Région Languedoc-Roussillon
Jauge moyenne autorisée par patron pêcheur (tx)	3,1	3,6
Jauge totale autorisée dans la prud'homie ou la région -extrapolation- (tx)	46,9	1530
Puissance moyenne autorisée par patron (kwa)	72,4	89
Puissance totale autorisée par prud'homie ou dans la région -extrapolation- (kwa)	1085	37825
Puissance moyenne déclarée par patron (cv)	108	124
Puissance déclarée extrapolée dans la prud'homie ou la région (cv)	1631	52762
Nombre moyen d'embarcations par patron	1	1,3
Valeur moyenne des embarcations par patron (1000 €)	70,8	62.68

4 Autres personnes employées

	Prud'homie de Valras	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen d'autres personnes employées par patron-pêcheur	0,9	0.58
Nombre d'autres personnes employées extrapolé à la prud'homie ou à la région	13	246

5 Engins de pêche disponibles

5.1 en Mer

Engin	Prud'homie de Valras			Région Languedoc-Roussillon		
	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Filet maillant	87	5857 m	77 km	60	5179 m	1320 km
Filet trémail	87	9142 m	120 km	58	4260 m	1050 km
Filet combiné (maillant + trémail)	0	—	0	18	1746 m	133 km
Palangre	12,5	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)	29	Nb moyen hameçons	Nb hameçons extrapolé (en milliers)
		800	1,5		868	107
Nasses	62,5	Nb moyen nasses	Nb nasses extrapolé (en milliers)	30	Nb moyen nasses	Nasses extrapolé (en milliers)
		130	1,218		140	18
Senne tournante	12,5	0	0	9	—	—
Senne de plage	0	—	—	2	—	—
Pots à poulpe	37,5	—	—	24	—	—
Ligne de traîne	0	—	—	3	—	—
Ligne à main	0	—	—	1	—	—
Barre à escargots	0	—	—	4	—	—
Drague	0	—	—	2	—	—
Tellinière	37,5	—	—	9	—	—
Plongée	0	—	—	7	—	—

5.2 En étang

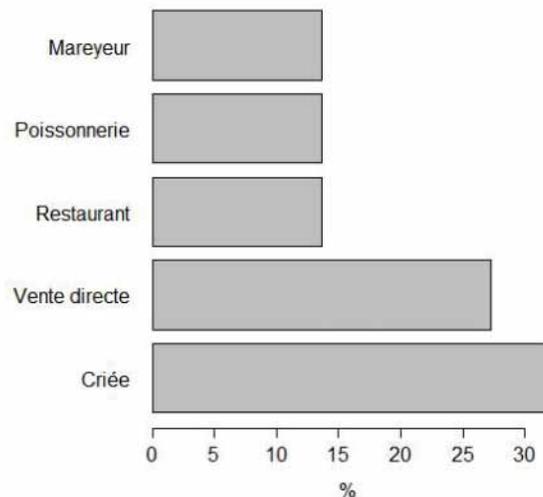
	Prud'homie de Valras	Nb extrapolé	Région Languedoc-Roussillon	Nb extrapolé
Patrons disposant de postes fixes tirés (%)	0	—	42	—
Nombre moyen de postes fixes tirés par patron-pêcheur	—	—	4,25	758

Prud'homie de Valras				Région Languedoc-Roussillon		
Engins ou technique de pêche	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée	% de pêcheurs équipés	Dimension moyenne par pêcheur	Dimension totale extrapolée
Capetchade	37,5	—	—	46	—	—
Barrage	0	—	—	16	488	33
Filet maillant dormant	12,7	2000	3,8	42	3635	648
Filet trémail	0	—	0	40	3103	527
Plongée	0	—	—	19	—	—
Gangui	0	—	—	6	—	—
Drague	0	—	—	6	—	—
Arcelière	0	—	—	4	—	—
Globe	0	—	—	2	—	—

5.3 Indice de diversité des techniques de pêche

	Prud'homie de Valras	Région Languedoc-Roussillon
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en mer	4,6	3,6
Nombre moyen de techniques de pêches par pêcheur spécialisé en étang	1	3,3
Nombre moyen de techniques par pêcheur opérant en mer et étang	3,25	3,3

6 Mode de vente des produits de la pêche



7 Perceptions des patrons sur la pêche et les milieux exploités

7.1 Augmentation de l'effort de pêche individuel

Mer

Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Valras	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	3
	sans changement	43	62
	multiplié par 1.5	14	17
	multiplié par 2	32	17
	multiplié par 4	0	1

Étang

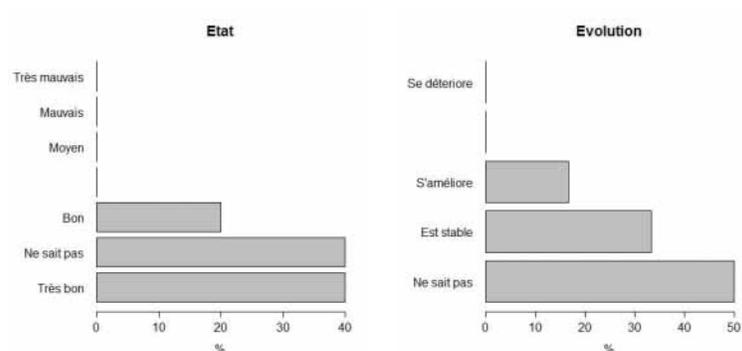
Patrons-pêcheurs déclarant avoir augmenté leur effort de pêche (%)		Prud'homie de Valras	Région Languedoc-Roussillon
Ordre d'augmentation (%)	sans avis	0	4
	sans changement	100	84
	multiplié par 1.5	0	3
	multiplié par 2	0	9
	multiplié par 4	0	0

7.2 Avenir de la pêche

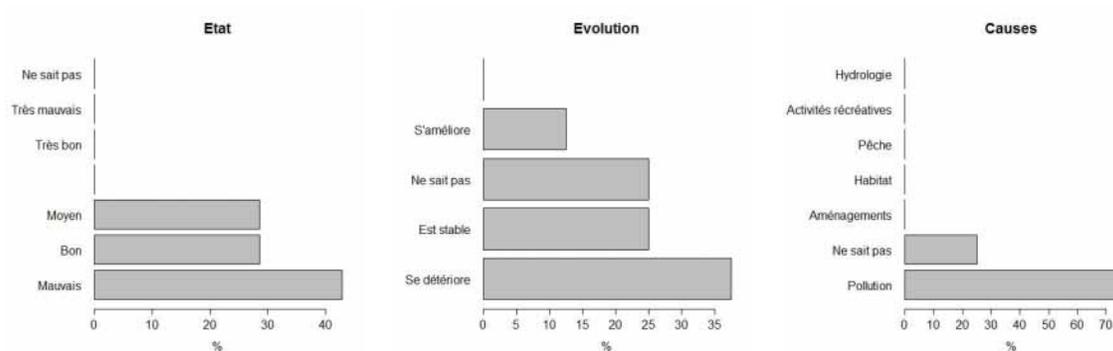
	Prud'homie de Valras	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs souhaitant que leur enfant devienne pêcheur (%)	66	41

7.3 Milieux exploités

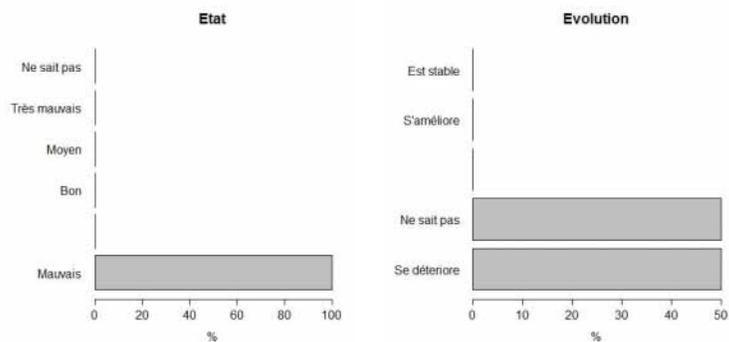
Étang



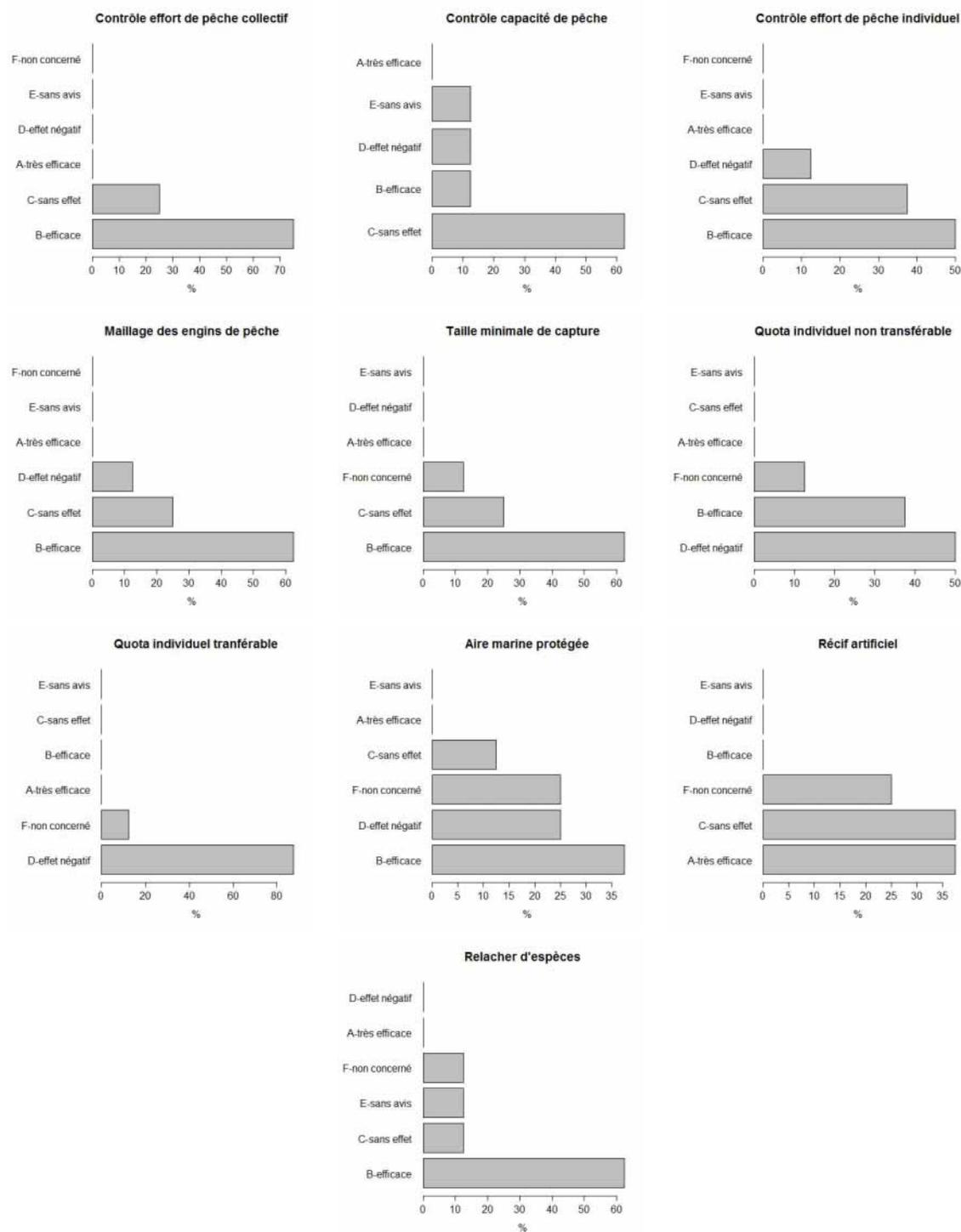
Zone côtière



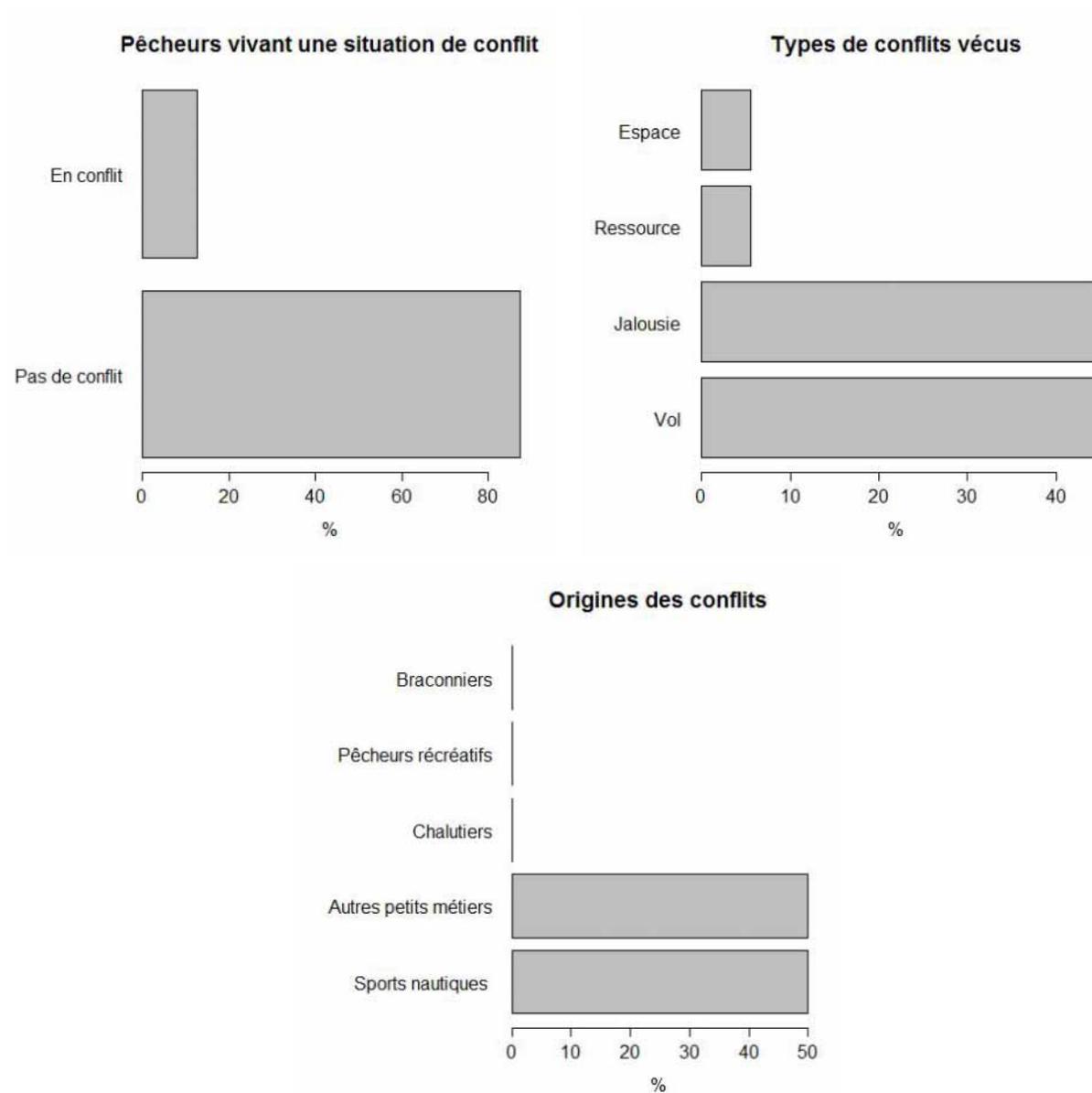
Zone du large



7.4 Perceptions sur les mesures de gestion

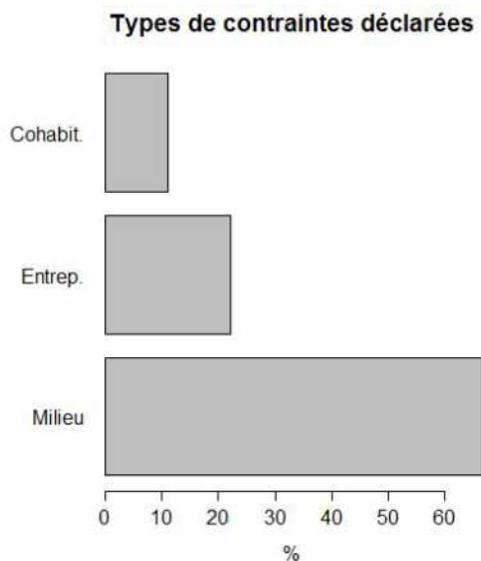


7.5 Perceptions sur les conflits

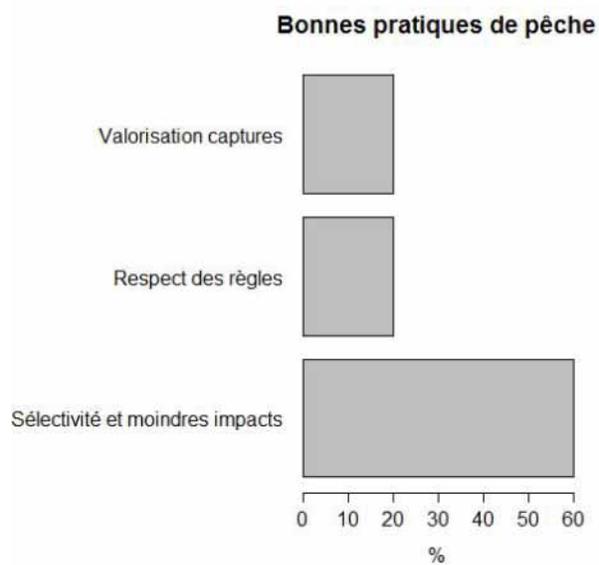
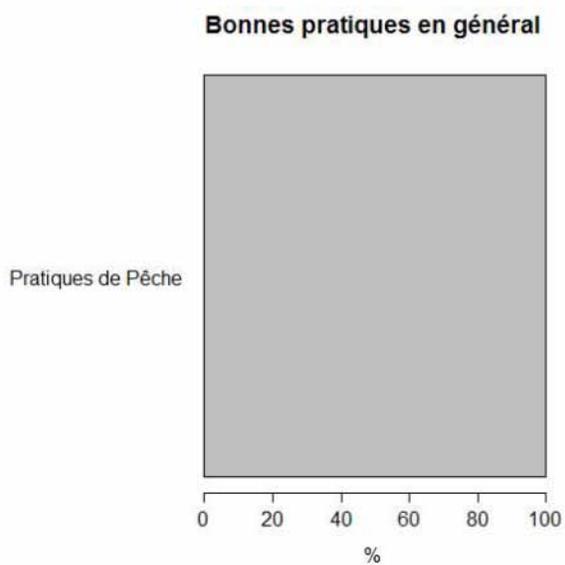


7.6 Contraintes sur l'activité de pêche

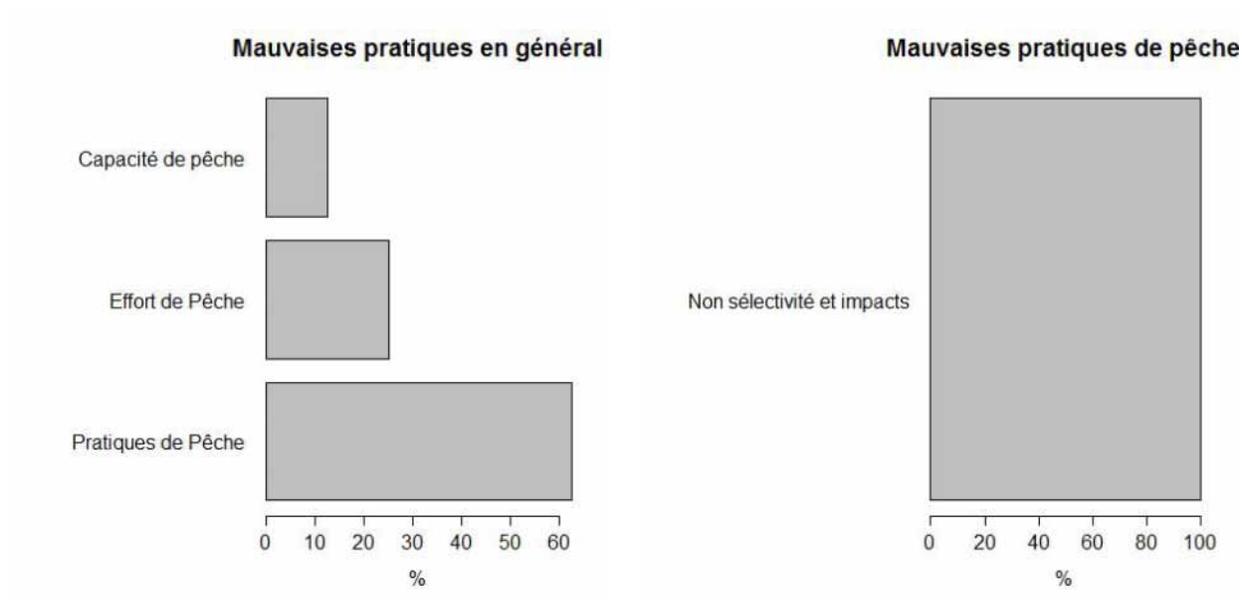
	Prud'homie de Valras	Région Languedoc-Roussillon
Patrons pêcheurs ayant déclaré faire face à des contraintes particulières (%)	75	85



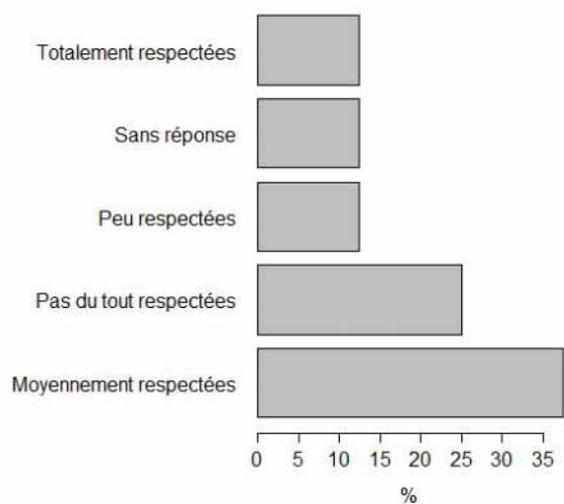
7.7 Bonnes pratiques



7.8 Mauvaises pratiques

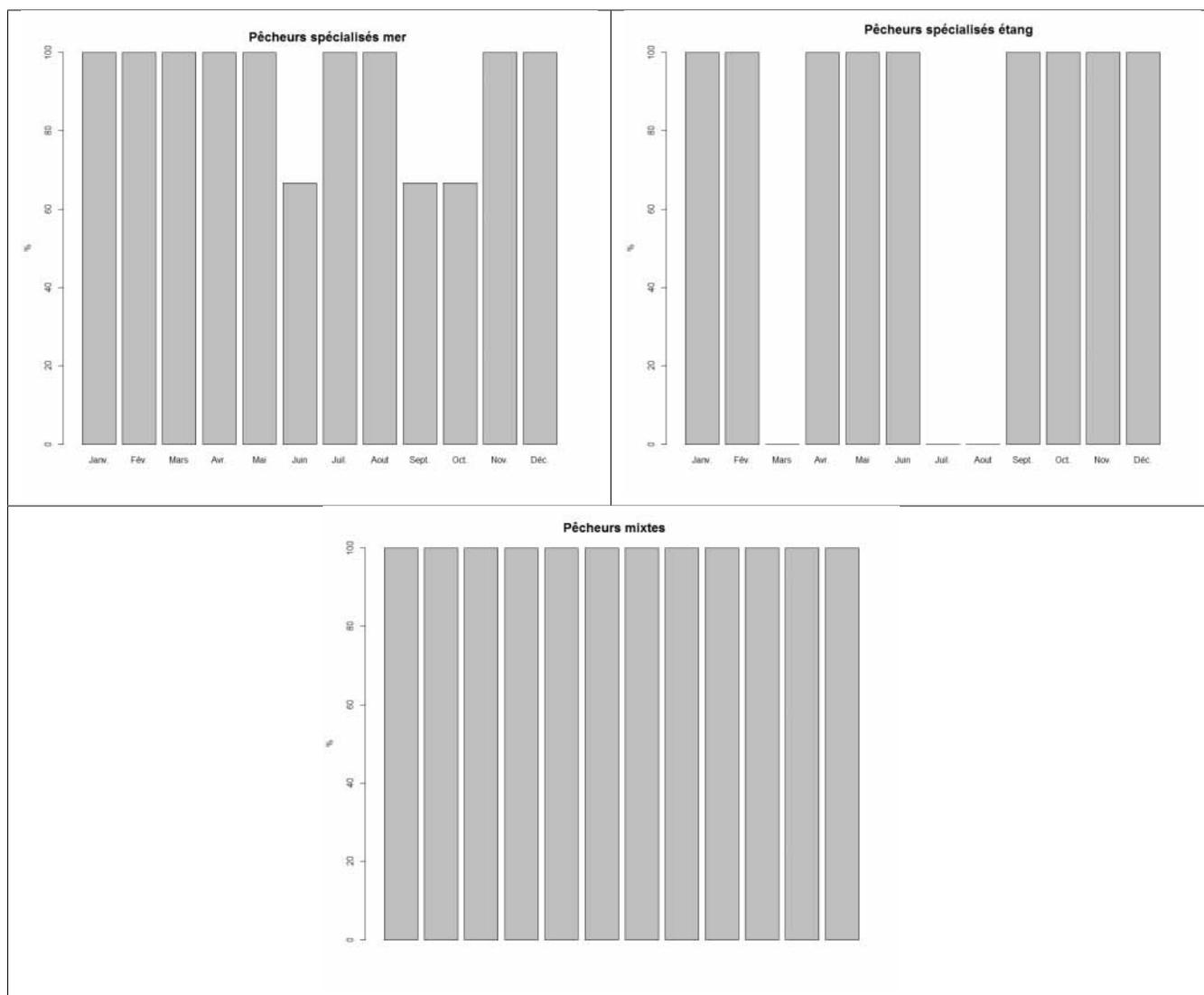


7.9 Respect des règles concernant l'effort de pêche individuel



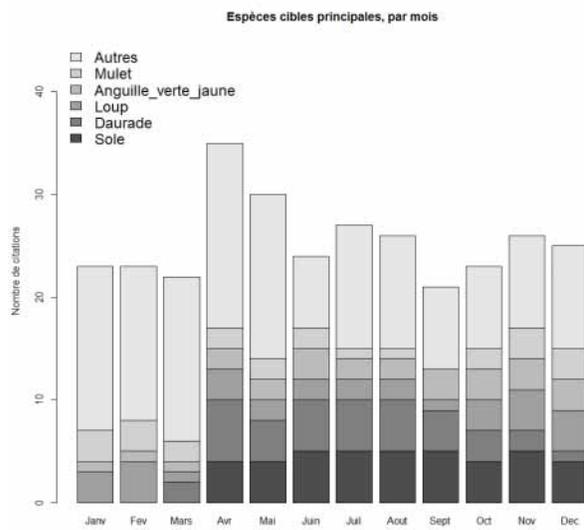
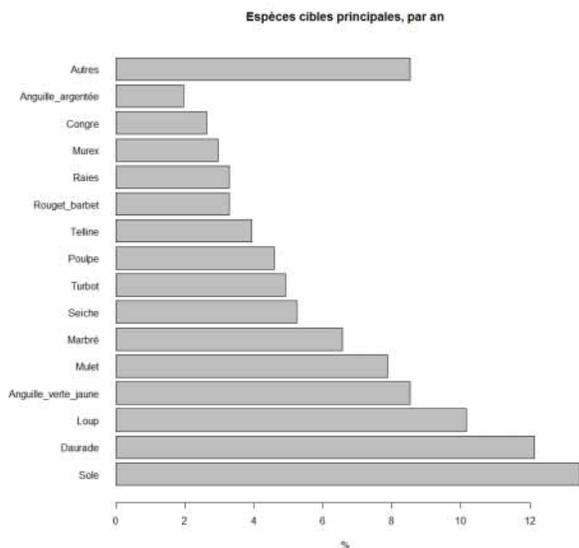
8 Activité et calendrier de pêche

8.1 Pourcentage mensuel de pêcheurs actifs

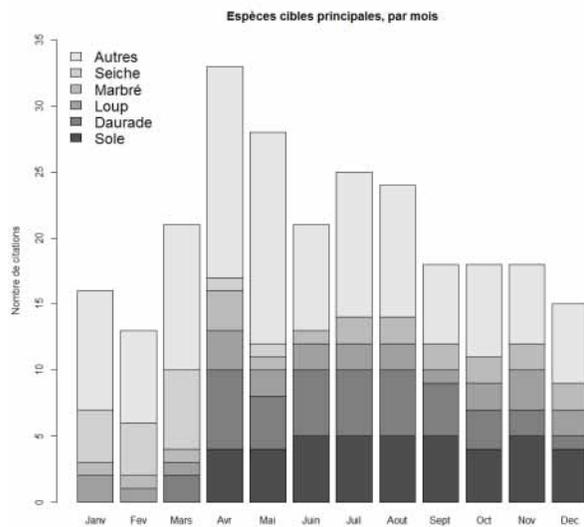
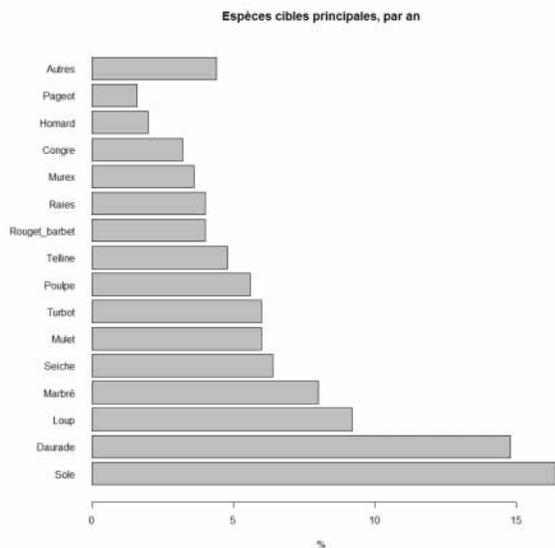


8.2 Espèces ciblées

Tous milieux

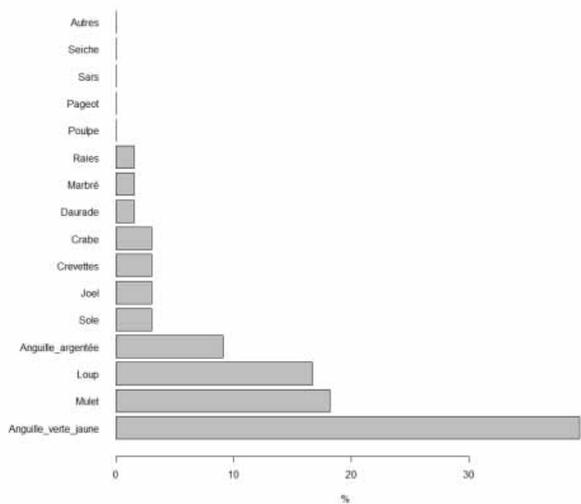


Mer

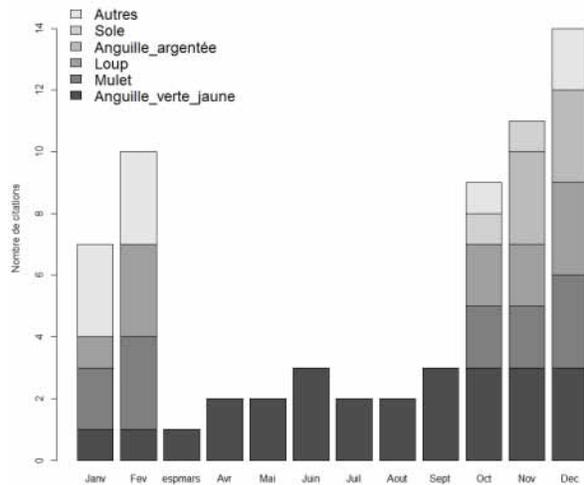


Étang

Espèces cibles principales, par an

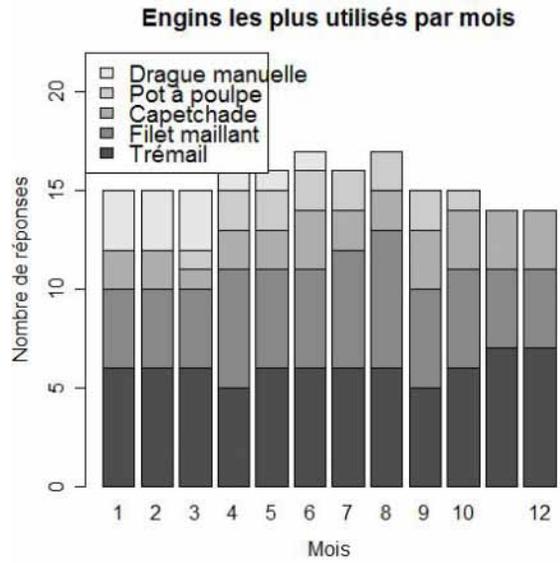
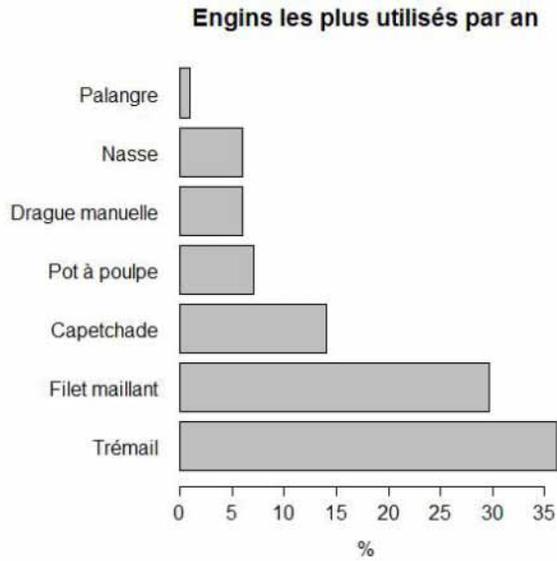


Espèces cibles principales, par mois

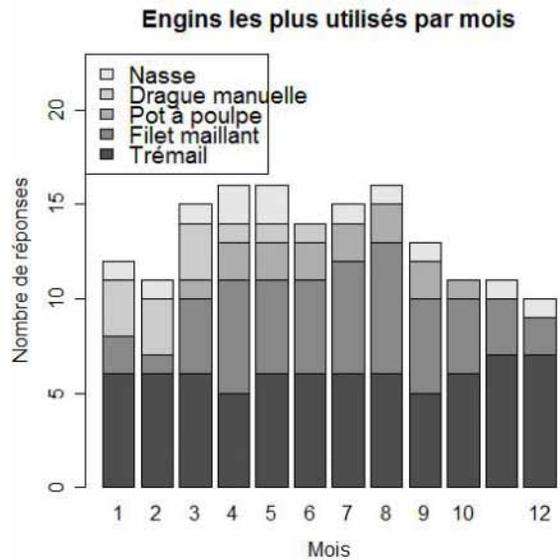
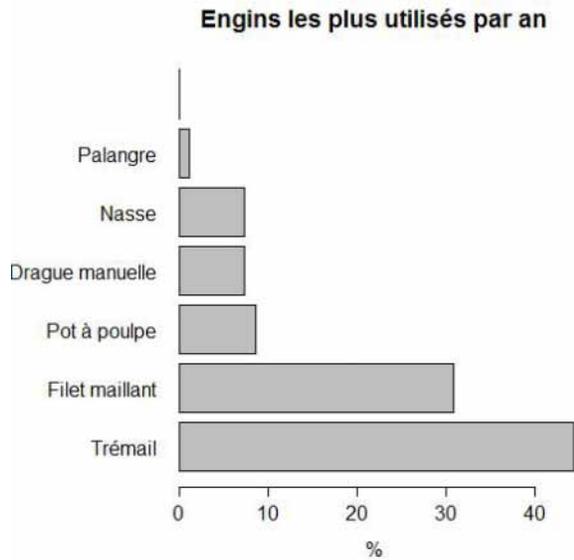


8.3 Techniques de pêche

Tous milieux



Mer



Étang

